

Clergé séculier

814-1875

G 1-502 ;

2 G 1 - 648 G 1 (cotation discontinue)

Répertoire méthodique de la série G

D'après les inventaires précédemment réalisés

Brice Bastide et Aziliz Emery, archivistes

Dates extrêmes :

814-1875¹

Importance matérielle :

Environ 27,5 mètres linéaires de boîtes d'archives, ainsi que 53 plans et documents rangés à plat.

Histoire de la conservation :

Le premier travail de classement de la série G est réalisé par l'archiviste de Seine-et-Marne, Côme Lemaire, en 1864. Cette année-là, le 2^e tome de *L'Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Archives ecclésiastiques*, est publié. Celui-ci concerne à la fois la série G, relative au clergé séculier, mais également la série H, dédiée au clergé régulier. Dans ce deuxième tome, ce sont les cotes G 1 à 422 qui sont décrites. En 1880, le travail de classement se poursuit et un quatrième tome concernant uniquement les ajouts à certains inventaires déjà existants est publié. À cette occasion, les descriptions des cotes G 423 à 498 sont ajoutées, constituant ainsi le 1^{er} supplément de la série G.

Il faudra attendre 1930, soit près de cinquante ans, pour qu'un 2^e supplément à la série G soit rédigé, résultat d'un important travail de l'archiviste Jean Hubert. C'est en effet ici un ajout de taille puisque ce sont plus de trois cents cotes qui viennent rejoindre la série, suite aux nombreux versements effectués consécutivement aux lois de Séparation des Églises et de l'État, aux dons, acquisitions et autres réintégrations.

D'autres ajouts viennent alimenter la série au cours des décennies suivantes.

Au début des années 2000, un important travail sur les archives du clergé séculier conservées par les Archives départementales est réalisé. En effet, en 2001 est rédigé le *Répertoire méthodique des archives ecclésiastiques - clergé séculier*. Né de la volonté de rassembler dans un seul ouvrage les différentes cotes relatives à ce sujet, ce répertoire concerne aussi bien la série G, que les séries F, J, Mi, etc.

En 2020, les inventaires imprimés font l'objet d'une reconnaissance optique de caractères, afin de proposer un accès simplifié aux documents. Sauf cas particulier, la graphie d'origine est conservée. Cette même année, les documents initialement conservés sous l'ancienne cote Gp 1, qui n'avaient jamais été traités, font l'objet d'un classement et d'une réintégration dans des cotes appropriées de la série G.

Lors de ce travail, il a également été constaté que certains documents qui avaient été cotés en série G ne devaient normalement pas y être intégrés, puisque datés après la Révolution française. Il a ainsi été décidé de les réintégrer dans les séries V ou Op, par recotation, insertion dans une cote déjà existante (la création de nouvelle cote n'ayant pas été jugée nécessaire au vu de leur volume ou de leur contenu) ou création de cote.

Pour les recotations, voici ci-dessous un tableau de correspondance entre les anciennes

¹ La coupure chronologique marquant la fin de l'Ancien Régime n'a pas pu être respectée, notamment pour certains registres. Par exemple, la cote 94 G 1 couvre la période 1673-1875.

Série G – Clergé séculier

cotes et les nouvelles :

| Ancienne cote | Nouvelle cote |
|---------------|---------------|
| 81 G 1 | 5 V 310/1 |
| 88 G 2 | 5 V 310/3 |
| 277 G 3 | 5 V 15/1 |
| 277 G 4 | 5 V 15/2 |
| 297 G 12 | 5 V 295/1 |
| 330 G 3 | 5 V 312/1 |
| 330 G 4 | 5 V 312/2 |
| 390 G 3 | 5 V 91/2 |
| 402 G 7 | 5 V 142/1 |
| 428 G 1 | 5 V 40/1 |
| 428 G 1-1 | 5 V 40/2 |
| 428 G 2 | 5 V 40/3 |
| 429 G 3 | 5 V 81/1 |
| 545 G 2 | 5 V 126/1 |

Pour les quelques insertions dans des cotes déjà existantes :

| Ancienne cote | Cote d'insertion |
|---------------|-----------------------------------|
| 148 G 17 | Insertion dans la cote 5 V 47 |
| 314 G 13 | Insertion dans la cote 5 V 116 |
| 367 G 3 | Insertion dans la cote 5 V 16 |
| 429 G 2 | Insertion dans la cote 4 Op 333/1 |
| 433 G 2 | Insertion dans la cote 4 Op 340/1 |

Il est à noter que sur ces cinq cotes, la 148 G 17 existe toujours, une partie des documents concernant bien l'Ancien Régime, alors que les autres ont été supprimées après les opérations d'insertions.

Enfin, deux cotes ont été créées lors de ce travail, résultat de l'extraction de documents datés d'après la Révolution : 5 V 91 /1 (issue de la cote 390 G 2) et 5 V 310/2 (issue de la cote 88 G 1).

Modalités d'entrée :

La plupart des archives constituant la série G ont été remises par voie de séquestre pendant la période révolutionnaire. Cette remise fait suite aux décrets du 9 novembre 1789 et du 14 avril 1790 sur les biens du clergé.

Dans l'introduction du *Répertoire méthodique des archives ecclésiastiques - clergé séculier*, l'archiviste Annie Billard dresse un historique des entrées successives des documents concernant le clergé séculier : la 1^{re} série de cotes (G 1 à G 422) concerne les titres déposés, - plus ou moins intégralement - aux chefs-lieux de district en vertu de la loi du 5 novembre 1790 ; le 1^{er} supplément de cotes (G 423 à G 498), concerne des pièces qui avaient été dans un premier temps détournées par intérêt ou par souci de préservation du sentiment religieux.

Le 2^e supplément quant à lui (9 G 1 à 649 G 1) est, principalement, le résultat de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, ainsi que de la politique d'acquisition qui se développe alors aux Archives départementales.

Les introductions des différents inventaires établis par Côme Lemaire, Jean Hubert et Annie Billard sont à consulter, car ils indiquent plus précisément le parcours de ces archives et leurs modalités d'entrée dans les fonds des Archives départementales de Seine-et-Marne.

Présentation du contenu :

La série G du cadre de classement des Archives départementales concerne les archives du clergé séculier. On entend ici par clergé séculier, les institutions chrétiennes évoluant parmi les laïcs (par opposition avec le clergé régulier qui vit selon des règles de vie particulières). Sont donc concernés : les archevêchés, les chapitres métropolitains, les officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés, les évêchés, les chapitres épiscopaux, les officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés, les séminaires, les églises collégiales, les églises paroissiales et leurs fabriques, les bénéfices, chapelles, aumôneries, etc.

Archevêchés

Les Archives départementales de Seine-et-Marne conservent quelques documents concernant les archevêchés de Paris et de Sens, en raison de l'histoire et de l'évolution de ces deux circonscriptions catholiques vis-à-vis des différentes paroisses du territoire seine-et-marnais.

Chapitres métropolitains

Au même titre que les archevêchés, les Archives départementales conservent quelques documents sur les chapitres métropolitains de Paris, Sens et Tours, en raison de leur proximité géographique.

Diocèse de Meaux

Concernant le diocèse de Meaux, une importante collection est conservée (190 cotes), couvrant différents niveaux de l'administration territoriale de l'église catholique : évêché, chapitre épiscopal et officialité diocésaine. Les ensembles de documents relatifs aux requêtes, dépositions, informations et sentences (22 G 3 à 22 G 20) ou encore les dispenses d'empêchement canonique au mariage pour cause de consanguinité, d'affinité spirituelle, etc. (22 G 40 à 22 G 48) peuvent notamment être signalés.

Dans cette collection, la cote 21 G 22 contient le document le plus long conservé par les Archives départementales de Seine-et-Marne (12 mètres) : il s'agit d'un rouleau, composé en réalité de plusieurs parchemins du XIV^e siècle cousus bout à bout, qui contiennent les comptes des enfants de chœur pour la chapelle Saint-Michel de la Cathédrale.

Séminaires

Les archives de sept Séminaires dédiés à la formation des prêtres, pour la plupart situés en dehors du département de Seine-et-Marne, sont également présentes dans ce fonds. Outre

de nombreux documents fiscaux, on y trouve un nombre important de plans parcellaires, notamment pour le Grand Séminaire de Sens et prieuré de Saint-Loup-lez-Moret (G 133 à G 135), mais surtout pour le Séminaire des Missions étrangères, avec pas moins de vingt-six plans (G 144-1 à G 144-26).

Collégiale

Pour les églises collégiales, il peut être porté à l'attention des lecteurs et lectrices, les documents concernant l'église collégiale Saint-Martin de Champeaux, très riches et remontant pour certains au XIIIe siècle.

Il est enfin à noter que certains documents concernant des églises situées en dehors du département, notamment Linas, Sens ou Vincennes, sont également présents dans les collections des Archives de Seine-et-Marne.

Eglises paroissiales

Les archives des fabriques paroissiales constituent la partie la plus importante du fonds. Très hétérogènes, ces 555 cotes présentes plus de 150 paroisses. Il est possible d'y trouver différents documents qui étaient alors nécessaires à l'administration de ces fabriques : registres de délibérations, documents fiscaux (principalement des comptes), documents relatifs à des dons, legs ou donations, etc.

Bénéfices, chapelles, aumôneries, etc.

Pour cette dernière partie, on peut signaler l'importante collection d'actes de naissance de prieurs, curés, vicaires, chapelains, etc. (G 486 à G 488, G 493 à G 498).

Accroissements :

Série close.

Mode de classement :

Hormis quelques modifications destinées à faciliter la compréhension du fonds, le plan de classement d'origine est toujours en vigueur.

Conditions d'accès :

L'ensemble des documents du fonds sont communicables selon les articles L. 213-1 à 213-2 du Code du patrimoine, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Conditions de reproduction :

La reproduction est soumise aux conditions de la salle de lecture.

Langue et écriture des documents :

Français et latin.

Sources complémentaires :

En préambule, il est à noter que les inventaires de Côme Lemaire et Jean Hubert sont à consulter, car ils indiquent certaines sources complémentaires conservées dans le département.

Fonds complémentaire non négligeable, la série Q, est plus particulièrement la sous-série 2Q, dédiée au domaine pour la période postérieure à la Révolution française, contient les archives liées aux séquestres des biens des fabriques, avec notamment des inventaires desdits biens.

La série L, qui concerne les archives des administrations et tribunaux de la période révolutionnaire (1790-1800) permet notamment de consulter les procès-verbaux de prestation de serment du personnel ecclésiastique, des documents relatifs à des prêtres réfractaires, à la constitution civile du clergé, etc. Voir particulièrement les cotes L 1038-1060, relatives au clergé séculier, et les cotes L 1063-1228 qui concernent les pensions et traitements des ecclésiastiques.

Les éléments religieux et cléricaux qui s'y trouvent sont d'ailleurs accessibles dans un dépouillement réalisé sous forme de fiches, qui constituent le fichier Bridoux en salle de lecture des Archives.

Dans les sous-séries 2O (dossiers d'administration communale après 1800) et 4OP (dons et legs), il est aussi possible de trouver des documents relatifs aux fabriques.

La série I, peu volumineuse, rassemble des documents se rattachant aux archives ecclésiastiques qui auraient dû être intégrés, entre autres, aux séries G et H, mais qui sont entrés aux Archives départementales après la rédaction des instruments de recherche de ces deux séries.

La série V, constituée des archives de la période concordataire, antérieures à la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, est également à consulter, et notamment la sous-série 5V qui complète l'histoire des fabriques, principalement par des documents fiscaux.

Les séries F et J contiennent également de nombreuses archives privées ecclésiastiques, conséquence de la politique d'acquisition qui s'instaure aux Archives départementales dès 1905, et qui se poursuit jusqu'en 1990.

Enfin, pour une étude plus globale sur le clergé en Seine-et-Marne pendant l'Ancien Régime, voir aussi la série H.

Archevêchés

Archevêché de Paris

Le département de Seine-et-Marne comprend quelques paroisses du doyenné de Chelles, de nombreuses paroisses de l'archidiaconé de Brie, des doyennés de Lagny et du Vieux Corbeil, ainsi que tout le doyenné de Champeaux, enclave du diocèse de Paris dans celui de Sens.

- G 1 Domaine. - Baux à loyer des fermes de Mory et de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, au territoire de Pontault, et des terres de Courceaux, en la paroisse de Montereau-sur-le-Jard, consentis par maître Jean Grissart, avocat eu Parlement, demeurant à Paris, cour de l'Archevêché, paroisse Sainte-Marine, chargé de l'administration des biens et revenus d'illustrissime et révérendissime seigneur Antoine-Éléonore-Léon-Leclerc de Juigné, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, etc. ; - par messire Archambault-Joseph de Talleyrand-Périord et dame Madeleine-Henriette-Sabine Olivier de Senozan de Vierville, son épouse, alors propriétaires de la ferme de Mory, dite de Kervert, passée plus tard dans le domaine dudit archevêché. - Preneurs : Pierre Delacour, laboureur, et Jeanne Colinet, sa femme, demeurant à Mory ; - Louis Rabourdin, de même état, et Marie-Jeanne Thomas, sa femme, à Saint-Germain-Laxis ; - demoiselle Marie-Anne Buissonneau, veuve de Bazile Crapart, demeurant en la ferme de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. (3 pièces, papier).

1784-1788

Archevêché de Sens

L'Archevêché de Sens, fondé au III^e siècle, avait pour suffragants les évêchés de Chartres, Auxerre, Meaux, Paris, Orléans, Nevers et Troyes. Il perdit les quatre diocèses de Paris, Chartres, Orléans et Meaux en 1622, par l'érection de l'évêché de Paris en archevêché.

Sur le territoire de l'actuel département de Seine-et-Marne, les paroisses relevant de ce diocèse sont regroupées en quatre archidiaconés : le grand archidiaconé de Sens (doyennés de Marolles et Trainel), l'archidiaconé du Gâtinais (doyennés de Ferrières, du Gâtinais, de Milly), l'archidiaconé de Melun (doyennés de Melun et de Montereau-Fault-Yonne), l'archidiaconé de Provins (doyenné de Provins).

Sources complémentaires :

- 1132 F 1 à 10, issues d'un don de particulier en 1974 ;
- 1 MI 24, issue du microfilmage d'un pouillé des bénéficiés du diocèse de 1695, conservé aux Archives départementales de l'Yonne.

- G 423 Copie d'un pouillé ou catalogue des bénéficiés du diocèse de Sens.

Le diocèse de Sens est divisé en 12 doyennés, sous les noms qui suivent : Doyenné de la Rivière de Vannes, - de Trainel, - de Marolles ou Pont, - de

Saint-Florentin, - de Courtenay, - de Montereau, - de Melun, - de Milly, - du Gâtinais, - de Ferrières, - de Provins et d'Étampes. (Voir supplément à la série H, Hôtel-Dieu de Donnemarie, article C. 1.) - Les cures de la ville et des faubourgs de Sens sont au nombre de 13 ; les prieurés- cures, de 4 ; - les cures de banlieue, 15 et 1 prieuré-cure. - Le doyenné de la Rivière de Vannes comprend : une abbaye, celle de Vauluisant ; 22 cures, 4 prieurés-cures, 4 prieurés simples et 3 chapelles. - Le doyenné de Trainel, une abbaye de filles, transférée au faubourg Saint-Antoine de Sens, les chapitres de Bray et de Trainel ; 34 cures, 3 prieurés-cures, 4 prieurés simples et 12 chapelles. - Le doyenné de Marolles, 32 cures, 15 prieurés-cures et 10 prieurés simples. - Le doyenné de Saint-Florentin, une abbaye de Prémontrés, un chapitre collégial, à Briennon-l'Archevêque ; 55 cures, 3 prieurés-cures, 11 prieurés simples et 10 chapelles. - Le doyenné de Courtenay, une abbaye, dite des Écharlis, le chapitre collégial de Saint-Germain du Sault, et celui de Villefolle ; 69 cures, 5 prieurés-cures, a prieurés simples et 12 chapelles. - Le doyenné de Montereau : l'abbaye de Preuilly (hommes), ordre de Cîteaux ; le chapitre de Montereau ; 43 cures, un prieuré-cure, à La Grande-Paroisse ; 9 prieurés simples. - Le doyenné de Melun, 4 abbayes : Saint-Pierre de Melun et Saint-Pierre de Chaumes, ordre de Saint-Benoît ; Saint-Jean du Jard, ordre de Saint-Augustin, et Barbeaux, ordre de Cîteaux (l'auteur du pouillé a omis l'abbaye de filles établie au Lys-lez-Melun) ; le chapitre collégial de Melun, 83 cures, 4 prieurés-cures, 10 prieurés simples et 21 chapelles. - Au doyenné de Milly, une abbaye d'hommes, à Cercanceaux, et une abbaye de filles, à La Joye-lez-Nemours ; un chapitre collégial, à Milly ; 65 cures, 4 prieurés-cures, 8 prieurés simples et 5 chapelles. - Doyenné du Gâtinais : l'abbaye Saint-Séverin de Château-Landon ; 75 cures, 7 prieurés-cures, 9 prieurés simples et 8 chapelles. - Doyenné de Ferrières : les abbayes de Ferrières, ordre de Saint-Benoît, de Fontaine-Jean, ordre de Cîteaux, et de Rozoy, transférée à Villechasson (en-suite à Moret, et plus tard à Provins), ordre de Saint-Benoît ; le chapitre de Châtillon-sur-Loing, 60 cures, 8 prieurés- cures, 15 prieurés simples et 15 chapelles. - Doyenné de Provins : l'abbaye Saint-Jacques de Provins, ordre de Saint-Augustin ; l'abbaye de Jouy, ordre de Cîteaux ; les chapitres de Saint-Quiriace, Notre-Dame du Val et Saint-Nicolas ; 60 cures, 5 prieurés-cures, 18 prieurés simples et 11 chapelles. - Doyenné d'Étampes : 2 abbayes qui sont : Morigny, ordre de Saint-Benoît ; Villiers (double emploi avec La Joye-lez-Nemours) ; 2 chapitres, à Étampes, Notre-Dame et Sainte-Croix ; 75 cures, 8 prieurés simples et 38 chapelles. (*Cahier, Petit in-folio, papier, 17 feuillets*).

1717

Chapitres métropolitains

Église métropolitaine de Notre-Dame de Paris

La fondation du chapitre de Paris eut lieu entre 754, date de la réforme de Metz, et 829, année où fut instituée une mense capitulaire par l'évêque.

G 2 Censives. - Terrier de la seigneurie de Dampmart, dressé à la requête de noble et scientifique personne messire Martin Ruzé, chantre et chanoine du chapitre métropolitain de Notre-Dame de Paris, seigneur, sa vie durant, de la terre de Dampmart, appartenant aux chanoines dudit chapitre, et en cette qualité ayants-droit de « cens, rentes, tailles, corvées, bourdelaige, eschantellonnaiges, mesuraige, estallonnaige, dixmes de moutons, cochons, oisons, champars, terraignes de bleds, vins, gélines, chappons et autres debvoirs et droitz » ; ledit terrier contenant la désignation du lieu seigneurial de Dampmart et des héritages qui en dépendent. - Censitaires : Jehan de Blocqueaulx, tuteur de Simonne Blocqueaulx, sa soeur ; - Annette Perreau, veuve de feu Nicolas Bravard ; - Charles Bazille, laboureur à Fontenelles, paroisse de Josigny, à cause de sa femme, pour une travée de maison assise en la rue du Grand-Port ; - Nicolas Maulny, vigneron à Dampmart, comme ayant épousé Perrette Duriz ; - maître Pierre Thuret, notaire du Roi au Châtelet de Paris ; - Jacques Sauvage et Jean Avril, demeurant à Dampmart ; - les religieux, prieur et couvent de Saint-Nicolas d'Acy, par frère Germain Nicolas, humble prieur de Saint-Nicolas-des-champs et de Saint-Nicolas-d'Acy ; - noble homme messire Raoul Spifenne, conseiller du Roi, trésorier des cent gentilshommes de son hôtel, sous la charge du seigneur de Roissy ; - Marie de Feugerets, veuve de messire Nicolas de Neuville, en son vivant seigneur de villeroy, etc. (*Registre, In-folio, papier, 129 feuillets*).

1552-1554

G 3 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Dampmart « fait et établi en vertu de lettres royaux en forme de terrier, obtenues du Roi en sa chancellerie du Palais à Paris, par ses aînés orateurs les doyen, chanoines et chapitre Notre-Dame de Paris, seigneurs, en partie, du village de Dampmart, près Lagny-sur-Marne. » - censitaires : Nicolas Pasquier ; - Médard Séguin ; - Jean villemet ; - Claude Bravart ; - Jean Robert, tous vigneron à Dampmart ; - Jean Delorme, fils d'Yvon, et Louis Coppart, vigneron aux Fontaines, paroisse de Thorigny ; - Claude Grandjean, le jeune, mercier à Dampmart ; - honorable homme Claude Mallé, marchand drapier, bourgeois de Paris ; - Etienne Boucher, marchand de bois et maître menuisier en la même ville, place de Grève, paroisse Saint-Jean ; - maître Jacques viole, seigneur d'Ouzeveaux, conseiller du Roi en sa cour de Parlement de Paris, héritier en partie des feus sieur et demoiselle d'Ouzeveaux ; - Nicolas et Martin Maulny, enfants de Nicolas, l'un demeurant à collégien, l'autre à Dampmart ; - Simon Renault, compagnon de rivière, etc. (*Registre, In-folio, papier, 596 feuillets*).

1601-1644

- G 4 Mouvance censuelle. - Plans parcellaires terriers de la seigneurie de Rozoy-en-Brie, appartenant à l'église métropolitaine de Paris, dressé par Pierre-Antoine Rivière, et indiquant : - la rivière d'Yères, - la maladrerie de Rozoy, - la chapelle Saint-Lazare, - les moulins de Choiseau et du Coudray, - le hameau de villepré, en partie, - l'allée de face du château de Breuil, - les 3 portes de la ville de Rozoy, dites de Paris, de Rome et de Gironde, avec les murs, tours et fossés d'enceinte ; - les moulins à vent de La Tour-des-Dames et Hamet ; - la Mare-au-Diable ; - La Sablière, où était la justice de Rozoy ; - la Fosse-d'Enfer ; - la Mare-aux-Demoiselles ou aux-Bergers, etc. - Censitaires : M. Le vassal, seigneur de La Fortelle ; - Louis Colleau ; - Marie-Rose et catherine Milot ; - la cure, la fabrique, les Religieuses et l'Hôtel-Dieu de Rozoy ; - l'église de voinsles, etc. (*Plans, 6 pièces, papier, collées sur toile*).
- 1764
- G 5 Mouvance censuelle. - Tableau indicatif des propriétaires et de leurs héritages compris aux plans cotés G. 7 et 8. - censitaires : maître Louis-Antoine-Tous-saint Fadin ; - Gilbert Menu Des Combes ; - les héritiers Panai Minet-Dubreuil ; - Jean-François Bourin, marchand à Rozoy, à cause de Anne-Marguerite Gassin, sa femme ; - André Duré et consorts ; - Claude-Philibert Thévenin, bourgeois de Paris ; - Denis-Antoine Le Roy et sa femme ; - Marguerite cadet, veuve Denis Sochon ; - Nicolas Lévesque, boucher ; - les Religieuses de Rozoy ; - Claude Hadancourt et ses enfants ; - Jacques-Philippe Le Rallier Des Bordes, chevalier de Saint-Louis, et consorts ; - Charlotte Nicole Mallet, veuve Jean-Louis Lefranc ; - Jacques-François Leberton, brigadier en la compagnie générale des Monnaies de France, demeurant à Rozoy ; - Otaries de Mazières, écuyer, seigneur des Grand Et Petit-Breuil, Launoy, Courcelles et autres lieux ; - Anne-Geneviève Fremin, veuve de maître Pierre Le Carpentier, procureur du Roi, elle directrice des postes et carrosses du Roi ; - Charles Notaire, brigadier au recouvrement des tailles en l'Élection de Rozoy ; - Marie-Louise Favier, veuve de Claude-Adrien Decourt, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances ; - Jean-Christophe de Mazonod, écuyer, seigneur de Bois-Garnier ; - Marie-Catherine Le Leu, épouse non commune en biens de messire Jacques de Bardoulat, dame de Beaulieu et de Pécy, etc. (*Registre, In-folio, papier, 61 feuillets*).
- 1768
- G 6 Mouvance censuelle. - Cueilloir à 4 confins des seigneuries de Rozoy, Voinsles, Blandureau et Bois-vallois, dressé d'après les déclarations passées aux terriers de ces seigneuries dans le cours des années 1768 à 1784. - Censitaires : messire François Saleur, chanoine honoraire de l'église collégiale de Sainte-Marie-Madeleine de Courpalay ; - maître Claude Dignes, greffier en chef de l'Élection de Rozoy ; - Pierre vitaux, concierge du château de Planoy, et Catherine Pilliard, sa femme ; - Jacques Hyver, tailleur de corps, pour femmes ; - Louis Gorget, marchand, et Marguerite Regnier, sa femme, pour leur maison du Mortier-d'Or, sise à Rozoy, rue du Pilon ; - Gilles-Louis Gassin, marchand et entreposeur du tabac de la ville de Coulommiers ; - François Perriquet, maître des petites écoles de Voinsles ; - Charles-Jacques Dutemple, écuyer, conseiller du Roi, président en l'Élection de Nemours ; - Jean-Baptiste-

Henri Pidoux, chevalier, seigneur de Montanglaust, écuyer de S.A.S. madame la duchesse de Bourbon, capitaine au régiment de Bourbon-cavalerie ; - Pierre Amiard de Givry, écuyer ; - Gilles-Louis Gassin, entrepreneur des pépinières du Roi et commissionné de Sa Majesté pour les salpêtres ; - Bernard Chérin, écuyer, généalogiste des Ordres du Roi, demeurant à Paris, rue des Grands-Augustins ; - MM. les président, lieutenant, élus et procureur du Roi en l'Élection de Rozoy ; - Etienne-Louis-Théodore Saulsoi de La Boulaye, écuyer, garde du corps du Roi, compagnie de ville ; - Marie Aubin, dame de la terre et seigneurie de Planoy, etc. (*Registre, Grand in-folio, papier ; 30 feuillets*).

1784

- G 7 Mouvance censuelle. - Plans parcellaires des seigneuries de voinsles, Blandureaux et Bois-Vallois, en censive de l'église métropolitaine de Paris, indiquant : le village, l'église, le parc et le château de Voinsles ; - la fontaine des Génies ; - les fermes de Grisien, de Maubuisson, des Ancis, de Maison-Fleur et des Hauts-Grès ; - les mesures de Bréau et de la Folie ; - l'emplacement du château de Bois-Vallois, etc. ; - les climats : de la Fosse-Lambin, - du Chêne-Pouilleux, - du Pré-Bezou, - de la Queue-des-Prés, - des champs de Voinsles, - des Petits et Grands-Vaux, - des mesures de Bertout, - de La Jonchée, - des Prés-Roland, - de la cour à Jean-de-l'Étang, etc. (*Atlas, Grand in-folio, papier ; 30 feuilles*).

1765-1767

- G 8 Mouvance censuelle. - Plans parcellaires du fief du Plessis-Messire-Henry, au territoire de Nesle-la-Gilberde, divisé en 5 parties, comprenant : la ferme, l'étang et la garenne du Plessis ; - l'étang du moulin ; - les climats : de Houlé, - de La Presle, - de la Pièce-du-Merisier, etc. - censitaires : la cure et la fabrique de La Chapelle-Iger ; - M. le duc d'Ayen ; - M. de Mazière ; - madame de Flécelles ; - Louis-Claude Pelletier ; - Pierre Périquet ; - le chapitre Saint-Martin-de-Champeaux, etc. (*Plans, In-plano, grand-aigle, papier, 3 feuilles*).

1765-1767

- G 9 Mouvance censuelle. - Table alphabétique et dépouillement des plans visuels ou de renommée de la seigneurie de villaroche, par ordre de cartes. - censitaires : Alexandre Beaudouin ; - Charles Prugnard ; - MM. de Corbeil ; - François Durocher ; - Nicolas Rivière ; - Pierre visicr ; - Marie Geneviève Geoffroy, veuve Le Roy ; - le college de corbeil ; - la cure Saint-Aspais de Melun ; - Martin Coulange ; - M. de Sercilly ; - les Saints-Pères de Melun ; - mademoiselle Guérin ; - héritiers Heudry ; - M. de Voisenon ; - l'église de Montereau-sur-le-Jard ; - la mineure Boutillet ; - Jean-Baptiste Gourgeois ; - Claude-François Jacquemart, etc. - Copies de lettres à terrier obtenues par les doyen, chanoines et chapitre de l'Église de Paris, « représentant qu'à cause de la dotation, fondation et augmentation de leur église et chapitre, ils sont seigneurs de « l'Ile-Notre-Dame ; - du fief des Arcis, en la rue de ce nom, Saint-Bon et autres adjacentes ; - de celui de la Barre du chapitre, sis pont au Change, du côté d'aval l'eau, et en partie de la culée dudit pont et autres rues ; - de celui de Thirou, rue d'Arras, faubourg Saint victor ; - du fief de la voirie de Fontenay, rue d'Enfer, porte Saint-Michel, Saint-Jacques et autres ; - de celui du Cens-

Commun, rue Saint-Denis, La Villette, Saint-Laurent, Pantin et terroirs circonvoisins ; - de celui du Grand-Mandé, rue Bar-du-Bec, ensemble de la Courtille, Folie-Regnault, de villaroche-en-Brie, etc. » - Sentence d'entérinement, publications desdites lettres et fragment de terrier. (4 pièces, papier).

XVIIIème s.

- G 10 Mouvance passive. - Copie d'un aveu et dénombrement fourni au Roi par les chanoines de l'église métropolitaine de Paris, pour leur seigneurie du Grand-Fontaine, paroisse de Touquin, relevant de Sa Majesté à cause de sa grosse tour de Tournan. - Déclarations passées aux terriers des seigneuries de Sourdu et Montbron, en censive de MM. du college de Montaigu, établi en la ville de Paris, et à celui de la seigneurie de Mitry, pour madame de Sénozan, par messire Claude Tudert, doyen-président ; Nicolas de Luker, chantre ; Jean-Baptiste-Gabriel Legorgue de Launoy, archidiacre de Paris ; Jean-Antoine Bruno de Malaret ; Nicolas Jeanson, sous-chantre ; François Guillot de Montjoye ; Charles-Guillaume Cardin-Morin Du Marais ; Jean-Lucien Lucas, chambrier ; Louis Emmanuel de Lugeac ; Jean Verchère ; Jean-Jacques Baillard Du Pinet ; Antoine d'Anguillancourt ; Jean-Charles de La Marre ; Emmanuel-René-François d'Eu de Mondenoix, Jean-Baptiste Desplasse ; Jacques Leblanc ; Silvestre Bergier ; Charles de Tilly-Blaru ; Joseph-René de Gouffier ; Pierre Delau et Nicolas-Jean Lagau, tous chanoines de l'Église de Paris. (3 pièces, papier).

1682-1790

- G 11 Domaine. - Baux à loyer de la terre et seigneurie de viercy, au territoire de Montereau-sur-le-Jard ; - du droit du minot à villaroche et de l'hôtel seigneurial ; - de la terre et seigneurie de vernou, moulins et dîmes ; - de divers héritages, dîmes, cens et rentes à Machault ; - de la maison ou château de voinsles ; - de 24 arpents 86 perches de terre, au même lieu. - Autorisation donnée au duc Du Châtelet, seigneur de varennes, de planter une avenue en face de son château, sur les terres de la Grande-Paroisse. - Lesdits baux consentis par les chanoines à : - Charles Garnot, laboureur à viercy, et à Anne Visier, son épouse, preneurs de la terre, fief et seigneurie dudit lieu de Viercy, assis eu la paroisse de Montereau-sur-le-Jard, y compris l'hôtel seigneurial, maison, granges, étables, bergeries, jardins, terres et prés en dépendant ; - messires Maximilien-Joseph de La Motte, curé de Machault, et Antoine-Pierre Olivié, curé de vernou, pour les dîmes de leurs paroisses, la grange dîmeresse de Machault, « le manoir seigneurial de vernou, consistant seulement en un vieil bâtiment où est la prison, avec une chambre au-dessus servant d'auditoire, deux moulins à eau, l'un appelé des Serpes, l'autre le Grand-Moulin-de-La-Roche », etc. ; - sous-baux par ledit sieur Olivier ; - bail dudit château de Voinsles, pris au même titre de loyer par messire Gaspard, marquis de Sabran, des comtes de Forcalquier. - Reconnaissances d'immeubles à Voinsles. (15 pièces, papier).

1600-1787

Chapitre de l'église métropolitaine de Sens

Sources complémentaires : voir aussi les documents concernant l'église collégiale Saint-Laurent de Sens (G 254).

G 24 Domaine. - Bail à loyer de 44 arpents à 50 perches de terres labourables, sis au territoire de Blandy, consenti par messire Mathieu-François Caquia de Monbourg, prêtre du diocèse du Mans, licencié en théologie de la Faculté de Paris, abbé de l'abbaye de Saint-Crépin-en-Choye, chanoine et célérier en dignité de l'église métropolitaine de Sens, vicaire général de S. Ém. Mgr le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, au profit de Jean-Baptiste Notaire, laboureur, et demoiselle Catherine Garnot, son épouse, demeurant à Fouju, moyennant 650 livres en argent, et 6 chapons gras, vifs et en plumes, de fermage par chacune année, outre les charges, etc. (1 pièce, papier).

1787

5 G 1 Comptes des recettes et dépenses dans les terres de Bray, Saulnes, Ville-nauxe-la-Petite, etc.

XVème s.

Chapitre métropolitain de Saint-Martin de Tours

Concerne notamment la Baronnie de Donnemarie-en-Montois (G12-13, 20), le doyenné de Mons (G14-16), le doyenné de La Rivière (G17), le doyenné de Thénisy (G18-19).

G 12 Baronnie de Donnemarie-en-Montois, divisée en 5 doyennés. - Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie et baronnie de Donnemarie, dressé en exécution des lettres patentes obtenues du Roi, par les doyen, trésorier, chanoines et chapitre de la noble et insigne église de Saint-Martin de Tours, à cause de ladite baronnie, qui consiste en plusieurs villes, villages et hameaux, avec droits de justice, haute, moyenne et basse, plusieurs domaines, fiefs et arrière-fiefs, foi, hommages, cens et rentes, dîmes, terrages, rouages, corvée, banalité, fort-mariage, fort-fecteur, ban-à-vin, péage, etc. - Dénombrement des droits honorifiques et des domaines utiles de la baronnie de Donnemarie. (1er volume.) - Censitaires : Louis Léger, cordonnier ; - Julien Bougard, taillandier ; - Jacques Lemeau, bourrelier, tous trois demeurant à Donnemarie, en la rue aux Fèves ; - Elisabeth Despréaux, veuve de Jean Bellaguet, aubergiste à Dontilly ; - Louis-Pierre Rousselet, marchand tanneur à Donnemarie ; - dame Marie Maisonnier, veuve de Jean charpentier de Montblanc, vivant marchand en la ville de Moulins ; - maître Joseph Destienge, greffier en la grande-mairie de Donnemarie ; - messire Nicolas-Claude colin, seigneur des Murs, conseiller, lieutenant général civil et de police au bailliage et siège présidial de Provins ; - messire Louis-Elzéar-François-Christophe de Mazenod de Boisgarnier, sei-

gneur de ce lieu et de La Gandine, garde du corps de Sa Majesté Très-Chrétienne, compagnie de monseigneur le duc de Villeroy, etc. (*Registre, In-folio, papier, 348 feuillets*).

1773-1783

G 13

Baronnie de Donnemarie. - Doyenne de la Brie, comprenant les paroisses de Meigneux, Cessois et Vanvillé. - Mouvance censuelle. - Terrier de ce doyenné. (2e volume.) - Censitaires : la Charité des pauvres de Donnemarie, représentée par Jean Baugé, huissier à cheval au Châtelet de Paris, marguillier de l'église et fabrique de Donnemarie, et, en cette qualité, administrateur des biens de ladite Charité ; - maître Jean-Louis Allou, avocat au Parlement, demoiselle Adélaïde Allou, majeure, et demoiselle Marie-Jeanne Guérin, veuve de maître Charles-Claude Allou de Ramecourt, conseiller du Roi honoraire au bailliage de Provins, au nom et comme mère et tutrice de Louise-Cécile Allou, toutes demeurant audit Provins ; - dame Marie-Marguerite de Morot, dame de Montchanin, demeurant à Lautreville ; - Nicolas Benoît, laboureur à Landoy ; Noël de Cugnières, entrepreneur des ponts et chaussées, demeurant à Donnemarie ; - messire Jean-François de La Ferté de Meun, chevalier, seigneur de Cuzy, paroisse de cervon et autres lieux, demeurant en son château dudit Cuzy, représenté par messire Étienne Pannerat, chanoine syndic du chapitre de Cervon, en Nivernais ; - messire François-Étienne de Beaufort de La Grand-Cour, chevalier, ancien mousquetaire du Roi, demeurant à Provins ; - les prieur, religieux et couvent de Saint-Jacques de Provins. - Transaction sur procès entre les chanoines de Saint-Martin de Tours et le commandeur de La Croix-en-Brie, etc. (*Registre, In-folio, papier, 582 feuillets*).

1773-1782

G 14

Doyenné de Mons. - Mouvance censuelle. - Terrier de ce doyenné. (1er volume, 3e de la collection.) - Censitaires : Étienne Nonat, fermier et receveur de la terre de vernoy ; - Jacques-François Monpoix, marchand boucher à Donnemarie ; - Pierre Bouvot, marchand tanneur à Provins ; - dame Marie-Anne Milachon, veuve du sieur Claude-François-Thomas Poirat, laboureur, décédé aux Équeuves, paroisse de Nangis ; - messire Jean-Baptiste-Armand Cotteureau, prêtre, curé de la ville de Donnemarie-en-Montois, académicien des belles-lettres et beaux-arts de l'académie royale de villefranche-en-Beaujolais, chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre ; - Christophe Delette, l'aîné, vigneron à Mons ; - Nicolas Droin, maître d'école au même lieu ; - Jeanne Noël, veuve Philippe Thulard, en son vivant laboureur à Meigneux ; - Bazile Le Roy, laboureur en la ferme de la Pierre de Nully, paroisse de Mons ; - Jean Marain, garde-chasse de M. le comte d'Haussonville, seigneur de Gurcy, Bécherelles et autres lieux ; - Louis Bourgeon, le jeune, vigneron à Cessois, paroisse de Mons ; - Joseph Loiseau, de même état, demeurant à Sognolles, paroisse de Lizines ; - Jeanne Paillard, veuve de feu André Boyer, à Cessois ; Pierre Boutillier, aubergiste, marchand cordier à Maison-Rouge, paroisse de Coutevroust, etc. (*Registre, In-folio, papier, 546 feuillets*).

1773-1779

- G 15 Doyenné de Mons. - Mouvance censuelle. - Terrier de ce doyenné. (2e volume, 4e de la collection.) - censitaires : Nicolas Gauthier, dit Mahu, vigneron à Lizines ; - Denis Minost, aubergiste à Dontilly ; - Etienne-Benjamin Hallaire, le jeune, vigneron à Mons ; - Edme-Doctrové viez, tisserand à Sognolles ; - Joseph-Regnard, l'aîné, marchand de bois, demeurant à Cessoy ; - Simon Pionnier, laboureur à Sognolles ; - Jean Regnard, de même état, à Cessoy ; - Anne Damande, veuve de Jean-Baptiste Bardeau, vigneron à Thénisy, paroisse de Donne- marie ; - Jean Goix, le jeune, fils de Jean dit le Blond, aussi vigneron à Cessoy ; - Jean Delorme, laboureur à Parouzeau, paroisse de Vimpelles ; - Jean-François Michaud, manieur à Sognolles ; - Marie-Anne Gauthier, fille majeure, demeurant au même lieu ; - Martin Delettre, le jeune, vigneron à Mons-en-Montois ; - Louis Beaumont, de même état, à Sognolles ; - Jean-Baptiste Pierson, cordonnier à Thénisy ; - Pierre-Paul Cendrier, vitrier à Donnemarie ; - Nicolas Thierry, laboureur à Lizines ; - Nicolas Juin, vigneron à Cessoy ; - Jean-Baptiste Gauthier, laboureur en la ferme de La Charité, paroisse de Rampillon, etc. (*Registre, In-folio, papier, 600 feuillets*).

1779-1780

- G 16 Doyenné de Mons. - Mouvance censuelle. - Terrier de ce doyenné. (3e volume, de la collection.) - Censitaires : la communauté de Mons, représentée par Jean Martin, vigneron en ce lieu, au nom et comme syndic des habitants ; - Jean Gauthier, laboureur à Landoy ; - Jean Thulard, marchand de bois à Cessoy, paroisse de Mons ; - la fabrique de Sognolles, représentée par Vincent Aveline et Laurent Gauthier, marguilliers en charge de l'oeuvre ; - Louis Prenant, maréchal à Donnemarie, tant en son nom que comme se portant fort de maître Joseph-Christophe Prenant, procureur au Châtelet de Melun, et de Nicolas-François Prenant, maréchal, à Rampillon ; - François Roy, aubergiste et traiteur à Dontilly ; - Antoine Demesse, laboureur à Luisetaines, à cause de Marie-Anne Gauthier, sa femme ; - Charles-Nicolas-André Prévost de Montigny, bourgeois, demeurant en l'enclos de Donnemarie, paroisse de Dontilly ; - maître Charles-Maurice Chaillot, avocat en Parlement, demeurant au Clos-Bouarre, paroisse de Mons, pour lui et au nom de maître Robert-Bégin, aussi avocat, bailli de Bricqueba, en Basse-Normandie, et dame Louise-Charlotte Prévost, son épouse ; - messire François La Gravière, curé de Baby ; - messire Augustin Callet, prêtre, bachelier de Sorbonne, curé de Lizines ; - Jean Letellier, écuyer, prévôt de la connétablie, demeurant à Sens ; - les fabriques de Mons et de Cessoy, etc. (*Registre, In-folio, papier, 24 feuillets*).

1780-1783

- G 17 Doyenné de La Rivière. - Mouvance censuelle. - Terrier du doyenné de La Rivière, comprenant le territoire de Vimpelles. (1er volume, 6e de la collection.) - censitaires : Étienne Minost, laboureur à Cutrelles, paroisse de Vimpelles-sur-Seine ; - Louis Étienne Guérin, de même état, demeurant à Boule, au nom de ses enfants, et défunte Suzanne-Colombe Griès, sa femme ; - Nicolas Dauvergne, aussi laboureur à Vimpelles ; - Joseph Testard, bourgeois de Provins ; - Élisabeth Varache, veuve Edme Foulon, à Vimpelles ; - Jacques-Pierre Fossoyeux, ingénieur-féodiste, demoiselles Madeleine- Michelle et Marie-Françoise-Madeleine Fossoyeux, frère et soeurs, tous trois demeurant à La Ferté-

au-Col, dite sous Jouarre ; - haut et puissant seigneur Charles-Louis Trudaine, fils aîné de messire Jean-Charles-Philibert Trudaine, chevalier, seigneur de Montigny, Salins, Villeneuve-le-Comte et autres lieux, conseiller d'État et aux Conseils royaux des finances et du commerce ; - maître Pierre-Edme Bertrand, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Montereau ; - Jean de Navarre, maître en chirurgie, à Bray-sur-Seine ; - la collégiale Notre-Dame de cette ville ; - Claude-Charles Colin, seigneur du fief du Colombier, de cutrelles, etc. (*Registre, In-folio, papier, 263 feuillets*).

1773-1782

- G 18 Doyenné de Thénisy. - Mouvance censuelle. - Terrier de ce doyenné. (1er volume, 7e de la collection.) - censitaires : Joseph et Vincent Souchoy ; - Vincent verrier ; - Louis Guichard ; - Nicolas Le Roy ; - Julien Bègue ; - François et Claude Bardeau, tous vigneron à Thénisy ; - Claude Huot, laboureur au même lieu ; - Edme et Claude Dumont, l'aîné ; - Étienne Leroy ; - André Griaïs ; - Jean Jacquelin ; - Ayoul Beaujoui, aussi vigneron à Thénisy ; - Vincent Chuteau ; - Edme Parisis ; - Étienne Privé ; - Fiacre Juin ; - Jacques Bridou ; - Lié Milard ; - Charles Pigot ; - François Rigon, l'aîné ; - Jean Gangnant, tous de même état, demeurant à Savins ; - le mineur Gabriel François, représenté par Marguerite Gillier, sa mère, veuve de feu Jean François, etc. (*Registre, In-folio, papier, 480 feuillets*).

1773-1780

- G 19 Doyenné de Thénisy. - Mouvance censuelle. - Terrier de ce doyenné. (2e volume, 8e de la collection.) - Censitaires : Antoine Delavacherie, vigneron à Thénisy ; - Jean Petit, piqueur de grès, demeurant aux Ormes ; - Pierre Fourtier, laboureur à Moulin-d'Ocle ; - Pierre Petithomme, vigneron à Thénisy ; - Pierre Delorme, menuisier à Donnemarie ; - messire Louis-Auguste-Valentin, marquis de Cullant, chevalier, seigneur de Savins, Beugnon, Jutigny et autres lieux, demeurant en son château de Savins ; - la Charité des pauvres de Donnemarie ; - maître Martin Bridou, notaire royal et arpenteur au bail-liage de Provins, résidant à Éverly ; - Marie Griès, veuve de Pierre Guérard, vivant vigneron à Thénisy ; - l'église et fabrique de ce lieu, représentée par Jean-Baptiste Petit-homme, laboureur, marguillier en charge de l'oeuvre ; - maître Edme-Héraclé Hardy, avocat en Parlement, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Sens ; - Jean Chenost, laboureur à Luisetaines, tuteur de ses enfants mineurs et de défunte Madeleine Picard, sa femme ; - maître Joseph Dufour, contrôleur des actes, demeurant à Chartres ; - Louis Mignot, vigneron à Longueville, paroisse de Lourps ; - les religieuses de la congrégation de Provins, etc. (*Registre, In-folio, papier, 280 feuillets*).

1780-1783

- G 20 Baronnie de Donnemarie. - Topographie. - Plan géométrique de la terre et baronnie de Donnemarie, consistant en justice, haute, moyenne et basse, cens, rentes seigneuriales, foi, hommages, suzeraineté, patronage, dîmes de grains, vin, banalité de moulins, fours et pressoirs, etc., levé par Ré ranger, féodiste, géomètre-arpenteur du Roi, demeurant en la ville de Brienon-l'Arche-

vêque, et contenant un état des héritages en censive, justice et dîme de Donnemarie, Mons, Thénisy, Cessois, Meigneux, Les Vaux, La Falaise, Landoy et Vanvillé, représentant une superficie de 12, 330 arpents, distraction faite de plusieurs fiefs enclavés dans ces différentes localités. (*Plan, 1 pièce, papier, collée sur toile*).

1780

- G 21 Dîmes. - Baux à loyer de la dîme des gros et menus grains à percevoir sur les territoires de Cessois, Cutrelles, La Falaise, Landoy, Luisetaines, Meigneux, Mons, Les Ruelles, Thénisy, Vanvillé et Les Vaux, ainsi que de la dîme de vin du territoire de Donnemarie, consentis par messire Louis-César Delavau, chanoine de la noble et insigne église de Saint-Martin de leurs, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, tant en son nom que comme fondé de pouvoirs de MM. les doyen, chanoines et chapitre de ladite église, et par maître Jacques-Nicolas Daage, officier du Roi en la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Provins, aussi fondé de pouvoirs de messire Jean-Jacques Barthélemy, académicien de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, garde des médailles et antiques de la bibliothèque du Roi, ancien secrétaire général des Suisses et Grisons, trésorier en dignité de la noble et insigne église Saint-Martin de Tours, et en cette qualité seigneur baron de la terre et seigneurie de Donnemarie, au profit de : - Charles Picard, laboureur à Cutrelles ; - Jacques Benoît, receveur de la seigneurie de Luisetaines ; - Nicolas Naudier, laboureur en la ferme de La Thuilerie, paroisse de Rampillon, etc. - Bail à loyer de 1 arpent 1/2 de pré en une pièce appelée les prés de Montepot, sis près de La Charité, audit lieu de Rampillon. (*13 pièces, papier*).

1781-1782

- G 22 Dîmes et revenus. - Transaction entre les doyen, chanoines et chapitre de la noble église de Saint-Martin de Tours, représentés par Jean Bauge, huissier à cheval au Châtelet de Paris, demeurant à Donnemarie-en-Montois ; maître Jacques-Nicolas Daage, conseiller du Roi, son garde-marteau en la Maîtrise des eaux et forêts de Provins, fondé de pouvoirs de messire Jean-Jacques Barthélemy, d'une part ; et maître Jean-Jacques Le Moine, curé de la paroisse Notre-Dame de Donnemarie-en-Montois, Mons, Thénisy, Meigneux et dépendances, d'autre part ; relative à l'indemnité due audit curé pour dîmes novales résultant du défrichement des terres comprises eu l'étendue de la paroisse de Donnemarie. - Autre transaction entre les mêmes parties, au sujet d'une redevance de 16 bichets de froment et 18 bichets d'avoine à prendre sur les dîmes de Lizines et Sognolles, due à la cure de Donnemarie, par les dames abbessse et religieuses de l'abbaye du Paraclét ; ce qui a été reconnu par lesdits seigneurs chanoines et trésorier de l'église de Tours, prétendant droit à cette redevance. - Avertissement de l'archevêque de Sens qui fait connaître au curé de Donnemarie qu'il a été taxé, pour les impositions de 1789, à 79 livres, pour sa part de la somme de 207, 236 livres 4 sols 8 deniers, imputée sur le diocèse, pour le paiement des rentes des Hôtels-de-Ville de Paris et de Toulouse, prétendues assignées sur le clergé. (*3 pièces, papier*).

1780-1789

- G 23 Domaine. - Procès-verbaux d'adjudication et de mesurage de coupes de bois appartenant aux chanoines de l'église métropolitaine Saint-Martin de Tours. - Adjudicataires : - Philippe Charlet, le jeune, marchand de bois à Sourdon ; - Gambillard, de même état, à Dontilly. - Tierçage de prix d'adjudication fait au greffe de la Maîtrise particulière des eaux et forêts du bailliage de Provins. - Plans du tracé d'une route à ouvrir dans les bois de Saint-Martin, appartenant au chapitre de ladite église, et autres circonvoisins, situés sur les territoires de Gurcy et de Valjouan ; - mémoire sur ce tracé par lequel l'auteur (inconnu) déclare que « la route qu'on se propose d'ouvrir ne lui paraît pas praticable, par deux raisons : la 1^{re} est que la ligne qui a, suivant le plan, 431 perches 6 pieds de longueur, jusqu'au chemin pavé et ferré de Donnemarie à Nangis, se trouve traverser des bois et des terres appartenant à MM. de Sigy et Boudier, qui ne permettront pas qu'on fasse sur eux cette percée, » etc. (2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 2 plans).
- 1729-1789
- G 23-1 Plan du tracé d'une route à ouvrir dans les bois de Saint-Martin, appartenant au chapitre et autre circonvoisins, situés sur les territoires de Gurcy et de Valjouan (*plan couleur n° 4, avec une rose des vents ; mémoire sur ce tracé*) [post. à 1755].
- XVIII^{ème} s.
- G 23-2 Plan géométrique « des routes projetées dans les Bois de M.M. St-Martin et M. Clairon d'haussenville et situés sur la commune de Valjouan et celles circonvoisines » (*plan couleur portant n° 27, avec légende et rose des vents*).
- XVIII^{ème} s.
- G 424 Mouvance passive. - Copie d'une déclaration des biens, droits et revenus de la baronnie de Donnemarie, fournie au Roi par le fondé de pouvoirs des doyen, chanoines et chapitre de l'Église métropolitaine Saint-Martin de Tours, propriétaires, par indivis, des deux tiers de la seigneurie de Donnemarie en Montois, et du total des bois et bruyères en dépendant. - « Ladite terre, seigneurie et baronnie consiste : en une maison forte et chasteau, clos et fermé de fossés tout à l'entour, avec les jardins et acceint, contenant, en tout, un arpent ou environ ; - une pièce de bois taillis située dans ladite baronnie, près Meigneux, appelée vulgairement le grand bois de Saint-Martin, contenant 480 arpents ; - droits de rouage à Mons, Cessoy, Vimpelles et Donnemarie ; - dîmes de veaux, bestes à pied fourché, aigneaux et laynes ; - oeuvres et corvées à Thénisy, - forfaiture dans toute l'estendue de la baronnie, - banalité des fours, moulins, etc. » (1 pièce, papier).
- 1669

Évêchés

Evêché de Meaux

Le diocèse de Meaux était compris en majeure partie dans les limites du département de Seine-et-Marne. Les deux cent vingt neuf paroisses dépendantes du diocèse étaient réparties en dix doyennés : Assy, Claye, Coulommiers, Crécy, Dammartin, La Ferté-Gaucher, La Ferté-sous-Jouarre, Gandelu, Nanteuil-le-Haudouin, Rozay.

Sources complémentaires : voir aussi les documents concernant les relations avec les paroisses qui sont entrés par voie extraordinaire (611 F 3, 871 F 1-7, 902 F 1, 1008 F 1-10), résultant d'un don de l'abbé Duhamel en 1970.

G 25 Deuxième partie de l'inventaire des chartes de l'évêché de Meaux, comprenant le temporel. - Seigneurie et juridiction. - Arrêt du Parlement de Paris, rendu sur l'évocation du comte de Champagne qui avait institué un tabellion à Meaux, ce qui n'avait point encore été vu ; la Cour ayant ouï les parties, prononce que : toute nouveauté devait cesser et toutes choses rester dans le même état où elles étaient lors de l'arrivée du comte, sauf son droit lorsqu'il sera parvenu à l'âge de majorité. - Déclaration par la veuve de Richard, jadis avocat à Meaux, qu'elle est femme de corps du seigneur évêque. - Ordre du roi Louis XV, portant que son portrait donné à feu M. de Fontenilles, évêque de Meaux, sera encadré dans la boiserie d'un appartement du palais épiscopal, pour y demeurer à toujours. - Fiefs : - convocations des vassaux de l'évêché pour l'hommage des fiefs et arrière-fiefs. - Domaine : - baux à loyer des moulins banaux d'Étrépilly, de Germigny-l'Évêque, de Varreddes et de Villenoy ; - bail à plusieurs vies de la ferme de Niaisement, audit Germigny, etc. (*Registre, In-folio, papier, 176 feuillets*).

L'arrêt du Parlement de Paris est joint à une transaction passée, en l'année 1165, entre l'évêque de Meaux et Henri, comte de Champagne, au sujet de la fabrication des monnaies, et par laquelle l'évêque promet de n'en plus falsifier.

1165-1750

G 26 Mouvance censuelle. - Papier terrier de la seigneurie de Trilport, appartenant à « révérend père en Dieu, Mgr Jean'... L'Huillier, évêque de Meaux, seigneur temporel et spirituel de la ville et terrouer de Trilleport, icelluy papier fait selon les déclarations baillées à Jehan de Hodicq, à ce faire commis par noble seigneur mon seigneur le bailly dudict Meaux, par vertu de lettres royaux et de la commission de mondict seigneur le bailly. » - Déclarants : Guillaume Causin, pour une maison, cour et jardin, sis en la rue Neuve ; - Gillet Prieur, « pour toutes les maisons, mesures et jardins qui furent à Perrette, jadis femme de feu Philippe Delorme, séant à Sancy ; » - messire Nicole Thibault, prêtre, 1 arpent 1/2 de terre à la Croix-l'Évêque, tenant à madame de Dormans ; - Jehan Le Dieu, 6 arpents de terre, tenant à Mgr l'évêque de Meaux, d'une part, et d'autre à Thévenot Le Pontonnier ; 5 quartiers de pré, vers le moulin de Poincy, tenant à Jehan de Sennevières ; « la moitié de 4 arpents que terre, que bois,

partissant entre Guillaume de Rouville, tenant à Jacquin de Monts, aux hoirs feu Guillaume Du Cellier et au bois de la demoiselle Daunet, » etc. (*Registre, Petit in-folio, papier, 20 feuillets*).

1487

- G 27 Seigneurie de Trilport. - Mesurages. - « C'est le papier du mesurage fait du terroir de Trileport en la haulte justice de révérend père en Dieu, Mgr l'évesque de Meaulx, à XXII piez pour perche et cent perches pour arpent, le mardy premier jour de juillet mil IIIIc IIIIxx et neuf, par Simon Buisson, mesureur-juré en la ville de Meaulx, à la requête dudit révérend, en la présence de Jehan de Monthion, son procureur, de messire Nicole Thibault, prebtre, son recepueur, Jehan Le Dieu, Gilles Prieur, Jehan Malin, Pierre Manessier et aultres. - Et premièrement, le chapitre de Meaulx, que tient Jehan de La Porte et Jehan Malaunay, à cause de leurs femmes, ung arpent de terre séant à la pointe du Bordel, tenant, d'une part, au grant chemin qui maine de Trileport à Monceaux ; et, d'autre part, à Jehan Martin, à cause du fief du vivier ; - le maistre de Saint-Ladre de Meaulx XI quartiers VIII perches et demie de terre, assis devant l'orme de l'image ; - les abbé et couvent de Chaage, une mesure et jardin assis audit Trilport, en la rue Bonnet, contenant V quartiers XI perches et demie ; etc. - Ensuivent les terres friches et non valeurs que veulent prendre de Mgr l'évêque de Meaulx, les personnes y nommées, » etc. (*Registre, Petit in-folio, papier, 58 feuillets*).

1489

- G 28 Mouvance censuelle. - Papier terrier de la seigneurie de Trilport, fait « à la requeste de Mgr le révérend père en Dieu, messire Jehan Dutillet, évesque de Meaulx, conservateur des privilèges apostolicques de l'Université de Paris et par vertu de ses lettres de terrier, » etc. - censitaires : Jehan Michel, laboureur Changy, à cause de sa femme, et Jean Forman, vigneron à Trilport, en son nom ; Jeanne Prévost, veuve de feu Pierre de Bresne, à cause de son douaire, demeurant au même lieu ; - Jehan Leconte, marchand à Meaux ; - Pierre Thioust et Mathieu Gannet, laboureurs à Trilport ; - Pierre Petit, voiturier par eau ; - Blaise Petit, pêcheur ; - Marguerite Grignon, veuve de Jean Evrard ; - Anne de Bresne, veuve de feu Galoix de Hain, auparavant lui, de Jean Le Liepvre, fille de Gilles de Bresne ; - Jean De- lion, laboureur ; - Abraham de La Forge, de même état, fils de Pierre et de Marion de Bresne ; - Remy Jourdain, à cause de Guillemette Pigneau, sa femme, tous demeurant à Trilport ; - Adrien Loupvet, couturier à Montceaux, au nom de Perrette Piètre, sa femme, etc. (*Registre, Petit in-folio, papier, 112 feuillets*).

1569-1570

- G 29 Arpentages. - Procès-verbal d'arpentage et mesurage de la terre et seigneurie de Trilport, dressé à la requête de « messire Jean de Viépont, par la permission divine évêque de Meaulx, par Claude Laurent, arpenteur et sergent royal demeurant à Meaux, en la présence de messire Jean Hubert, prêtre et curé de Magny-le-Hongre, demeurant au château de Germigny-l'Évêque et de maître Denis Macquin, procureur fiscal dudit Trilport, » etc. - Détenteurs des héritages inscrits audit mesurage : le chapitre cathédral Saint-Étienne de

Meaux ; l'église de Trilport ; - Claude Planson ; - David Mornant ; - les hoirs Claude Pépin ; - Nicolas Joubert, marinier ; - Jean Bourdon ; - Étienne de Resacque ; - les dames de Fontaine-les-Nonains ; - M. Aubry ; - l'Hôtel-Dieu de Meaux, à cause de Saint-Ladre ; - Flour Poirel ; - M. Du Bordel ; - Jean de Mouy ; - Thomas Menessier ; - Isaac Le Liepvre ; - les hoirs Prévilliers ; - M. le conseiller Frémin ; - Jean Narbonne ; - les hoirs Sophie Sachedieu ; - « la ferme et pourprins de Dancy, dans lequel pourprins y souloit avoir une chapelle fondée en l'honneur de sainte Marie-Magdeleine, patronne, laquelle est pour le présent du tout en ruine, » etc. (*Registre, Petit in-folio, papier, 65 feuillets*).

1623

- G 30 Censives. - « Papier des cens que l'on doit à Marguerite La Vassière, le jour de la Saint-Remy, à Trilport. - censitaires : Jehan de coucy, clerc, pour environ 1 arpent de terre séant au chemin Saint-Fiacre, IIII deniers ; - Bertaut Le Chastelier, pour son oseroye, I maille ; - messire Jean de Bus, pour demi-arpent de terre séant en près le Bourdel, IIII deniers ; - Jean Le Pannelier, pour sa motèye, tenant à Alis Lalière, I denier ; - Jacquin Hugnotel, pour la maison et jardin où il demeure, tenant à l'ostel collet-Prieur, VII deniers ; - Pierre Le Normant, pour plusieurs mesons et piesses de terres plus à plain desclarées en ce papier, IIII sols III deniers parisis ; - Jehan Thierry, pour sa meson qui feust au couvent, tenant à la Barate, VI deniers ; - Piotte, femme de Jehan de Frénoy, pour I quartier 1/2 de terre, lequel souloit être en pré, 1 denier ; » etc. (*Registre, Petit in-folio, papier, 45 feuillets*).

1395-1452

- G 31 Seigneurie d'Etrépilly. - censives. - cueilleret des cens, rentes et autres droits dus le jour Saint-Remy, chef d'octobre, à la terre et seigneurie d'Etrépilly, appartenant à Mgr l'évêque de Meaux, conforme aux déclarations que les propriétaires ont passées au terrier d'Etrépilly, par-devant Despotz, notaire royal à Meaux, et Isaac Monvoisin, arpenteur royal et géographe, commis à la confection de cc terrier par sentence du lieutenant général de Provins. - censitaires : MM. du chapitre de Meaux, pour leurs fermes appelées le Baton et 298 arpents 1 quartier 5 perches de terre, y compris l'emplacement de la ferme, à raison de 4 deniers l'arpent, 4 livres 19 sols 5 deniers ; - le Marest, 269 arpents 57 perches de terre et autres dépendances, 4 livres 7 sols 1 denier ; - Longvilliers, avec 102 arpents d'héritages, 1 livre 7 sols ; - M. Boyer, pour sa ferme d'Etrépilly et 159 arpents de terre, 3 livres 5 sols ; - l'hôpital Jean-Rose, pour 30 arpents de terre, 10 sols ; - M. Benoist, élu de Meaux, 1 sol 7 de niens ; - les Ursulines de cette ville, pour 40 arpents 64 perches de terre, 15 sols 2 deniers ; - les carmes de crégy, 2 sols 11 deniers ; - l'église d'Etrépilly, pour 66 arpents 50 perches de terre, 1 livre 2 sols 2 deniers ; - M. Bernier, de Meaux, pour une maison bourgeoise située à Montifaut, bâtiments et 2 jardins, 3 sols, etc. (*Registre, In-folio, papier, 29 feuillets*).

1778-1779

- G 32 Mouvance active. - Souffrance accordée à Jeanne d'Albiac, veuve de noble homme Philippe Lamy, en son vivant seigneur de Lory et en partie de Charny,

par révérend père en Dieu Mgr l'évêque de Meaux et par M. le grand prieur de France, pour les hommages, aveux et dénombremens des fiefs des Barres et des Vingt-Deux-Arpents, situés à Charny ; - acte de foi et hommage fourni audit seigneur évêque par Jeanne Rabache, veuve de feu honorable homme Robert Bourcier, vivant marchand épiciier, bourgeois de Paris, en son nom ; Jean Patrouillart, marchand orfèvre, aussi bourgeois de Paris, Ysabeau Bourcier, sa femme ; Jacques Lévesque et Jeanne Bourcier ; Pierre Rabache et Claude Pesset, tous deux marchands bourgeois de Paris, le dernier à cause de Catherine Rabache, son épouse ; « lesquelz ès nom ont advoué et advouent tenir à une seule foi et hommage, de révérend père en Dieu Mgr Jehan de Bus, évesque de Meaux, à cause de sa crosse dudit Meaux, c'est assavoir : premièrement, une maison, coulombier, jardin et lieux comme ils se comportent, assis devant l'église de Charny, tenant d'une part à Jehan Rollandier, » etc. (2 pièces, parchemin).

1530-1536

- G 33 Domaine et dîmes. - Fragment d'échange de moitié d'une maison, cour et jardin, le lieu comme il se comporte, avec diverses pièces d'héritage, le tout situé au terroir des Essarts-l'Evêque, contre 13 arpents 10 perches de terre assis à Jaignes, Rutel et envilons ; ledit échange passé entre Jean Dupré, bonnetier à La Ferté-au-Col, comme tuteur des enfants mineurs de Nicolas Dupré et de Félix, sa femme, à présent épouse de Denis Lamendant « partissant à l'encontre de révérend père en Dieu Mgr Guillaume Brissonnet, évesque de Meaux et de Lodèves, auquel, comme ayant le droit par transport desdits Lamendant et Félix, sa femme, mère desdits mineurs, appartient l'autre moitié desdits héritages, d'une part, » et Jean Delaplaine, le jeune, laboureur à Jaignes, en son nom, d'autre part. - Transaction entre l'évêque de Meaux et les religieuses de Fontaine-les-Nones, au sujet des dîmes, censives et justice de divers fiefs situés au territoire de varredes ; - bail à loyer des dîmes d'Etrépilly, avec l'hôtel et ferme appartenant à maître Jean de Buz, évêque de Meaux, et consistant en une maison manable, cour, grange, étable, jardins, avec toutes les terres qui en dépendent, au profit de Jacques Lassy, laboureur audit lieu d'Etrépilly. - Sentence du bailli de Meaux qui maintient S. E. Mgr Henri de Thiard, cardinal de Bissy, du titre de Saint-Cyr et de Sainte-Julitte, en la possession d'une pièce de terre située à varredes, lieu dit la Voie-Blanche. - Baux à loyer et à cens de terrains au même lieu, consentis par illustrissime et révérendissime Mgr Jean-Louis de La Marthonie de Caussade, conseiller du Roi en tous ses conseils et premier aumônier de madame Adélaïde de France, aussi évêque de Meaux, etc. (4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1511-1788

- G 34 Domaine. - Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne que, dans les bois de l'évêché de Meaux, il sera fait distraction de 300 arpents, tant de ceux alors en réserve que du supplément à créer, jusqu'à concurrence du quart de la totalité desdits bois ; qu'il sera procédé par laies et bornes au partage des trois quarts restant, en 25 parties égales, pour demeurer réglées en 25 coupes ordinaires ; - requête du cardinal de Bissy, évêque de Meaux, présentée à M. de La Faluère, grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts

de France, au département de Paris, afin d'être autorisé à faire la coupe de 16 à 18 arpents de haut taillis restant de la réserve, et 15 baliveaux des plus anciens, pur chacun arpent, conformément à l'arrêt du 15 novembre 1726 ; - dépôt du procès-verbal de bornage dressé par Nicolas Collinet, arpenteur royal, à l'effet de séparer une portion de la terre de Germigny-l'Évêque, distraite de la capitainerie de Montceaux, par les arrêts du conseil privé, rendus entre l'évêque de Meaux, seigneur de Germigny, et les officiers de cette capitainerie ; - extrait d'un mesurage des bois de Meaux, appartenant à l'évêque, et contenant 1, 304 arpents 10 perches, etc. (2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier).

1726-1736

- G 35 Donations. - Copie informe de la donation d'une somme de 7, 500 livres de rente, faite par éminentissime seigneur Mgr Henri de Thiard, cardinal de Bissy, évêque de Meaux, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris, dépendant immédiatement du Saint-Siège, au profit de la chambre ecclésiastique du diocèse de Meaux, à charge de rentes envers les paroisses de Lizy, Gandelu, Quincy, Jouarre, Saint-Denis de La Ferté-sous-Jouarre, Antilly (succursale), Sennevières, Guérard et Penchard, pour l'entretien de vicaires, et encore aux paroisses de La Ferté-sous-Jouarre, La Ferté-Gaucher, Rozoy et Dammartin-en-France, à chacune la somme de 150 livres pour l'établissement d'un maître de latin dans ces villes, qui seront chargées de loger les maîtres choisis par S. E. l'évêque de Meaux et ses successeurs ; ce accepté par messire Georges-Lazare Berger de Charency, prêtre, docteur de Sorbonne, grand archidiacre et chanoine de l'église cathédrale de Meaux, vicaire général et official de Son Eminence, etc. (1 pièce, papier).

1735

- G 36 Fondation de bourses au collège Louis-le-Grand. - « contrat de fondation des bourses de messire Étienne Braquet, conseiller au Parlement de Paris, passé le 13 janvier 1774, et homologué par arrêt du 4 février suivant, à la requête de M. le procureur général, pour être exécuté selon sa forme et teneur, » duquel il appert que messire Jean-François Revesché-Duperron, vicaire général, chanoine de Coutances et syndic général du clergé, stipulant tant en son nom comme proche parent dudit feu messire Etienne Braquet, que pour ses autres parents, d'une part, et les administrateurs du collège de Louis-le-Grand, d'autre part : sont convenus par l'article 16 dudit contrat, « qu'après la mort du sieur Revesché-Duperron, la nomination en pleine collation desdites bourses appartiendra à Mgr l'évêque de Meaux et à ses successeurs à perpétuité, lesquels seront toujours les conservateurs de ladite fondation, qui est faite pour des ecclésiastiques et pour les parents dudit messire Braquet, dont la famille est presque en entier dans l'étendue du diocèse de Meaux, » etc. ; - lettres de M. Duperron, chanoine d'honneur de l'évêché de Meaux, relatives à cette fondation. (3 pièces, papier (1 imprimée)).

1774

- G 37 Liste des ecclésiastiques du diocèse de Meaux qui doivent comparaître au synode général célébré en ladite ville le jeudi 6 septembre 1657, par vénérable

et discrète personne maître Antoine Caignet, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'insigne église de Meaux, et vicaire général de l'illustrissime et révérendissime évêque (Dominique Séguier), assisté de vénérable homme messire Charles Langlois, prêtre, licencié en droit canon, chanoine et official de ladite église, aussi vicaire général, archidiacre de Brie, et de maître Nicolas Ouen de Lormelée, curé de la cathédrale, promoteur ; lesdits ecclésiastiques tenus de comparaître personnellement, à peine d'être déclarés contumaces et condamnés en 6 livres d'amende, applicables à des oeuvres pieuses. - Appel des comparants : les archidiacres de Meaux et de Brie ; - les abbés de Saint-Faron, de Chaage, de Juilly ; - les curés des paroisses de la ville de Meaux ; - les curés des doyennés ruraux de Dammartin, d'Acy, de Gandelu, de Crécy, de Coulommiers et des Fertés (Feretalibus) ; - Saturnin Doniat, curé de Mauregard (Malo-respectu) ; - Jacques Denis, curé de Thieux (Thillis) ; - Joseph Duverger, curé de Lizy ; - Jacques Leclerc, curé de La Chapelle-sur-Crécy ; - Edmond Bachot, doyen rural de Crécy, curé de Rozoy ; - Jean Albout de La Palme, curé de Guérard et Hautefeuille ; - Guillaume Mallet, curé d'Ormeaux (Ulmellis), etc. (1 pièce, papier).

1657

- G 38 Domaine. - Bail emphytéotique passé sous le scel de Jean de Hodicq, « conseiller en court laye et garde pour le Boy, nostre sire, des sceaulx de la prévosté de Meaulx, » par lequel « Jehan Hommet, maistre charpentier, demeurant en ceste ville, de sa bonne volonté, sans force ni contraincte, recongneut et confessa avoir prins et retenu à tiltre de rente ou annuelle pension du jour de Pasque prochainement venant, que l'on dira mil cinq cens quarante-ung, jusques à 80 ans entre-suivans finiz et accompliz, de révérend père en Dieu Mgr Jehan de Buz, évesque de Meaulx, ad ce présent, bailleur et garantisseur audict tiltre, pour luy ses successeurs et ayans causes, c'est assavoir : le molin à draps de Germigny-l'Évêque, assis audict lieu, sur la rivière de Marne ; le perthuis près ledict molin, » moyennant 30 livres de rente ou annuelle pension, sous l'obligation de tous les biens dudit preneur et notamment sur « la moictié de ung molin assis sur la rivière de Marne, entre la ville et le marché de Meaulx, au lieu qu'on dict les molins d'Angleterre, appelé le molin du Meilleu, » etc. (1 pièce, parchemin).

1540

- G 425 Pouillé du diocèse de Meaux.

Ce diocèse est partagé en 2 archidiaconés : celui de France et celui de Brie. Le premier renferme cinq doyennés, savoir : Claye, Dammartin, Nanteuil-le-Haudouin, Acy et Gandelu. Le second comprend également 5 doyennés, qui sont : Crécy, Rozoy, Coulommiers, La Ferté-sous-Jouarre et La Ferté-Gaucher. Sous ces 10 doyennés il y a 239 cures. Le diocèse de Meaux possède 8 abbayes, dont 3 dans la ville épiscopale : Saint-Faron, aux Bénédictins ; Chaage, aux Chanoines réguliers, et Notre-Dame, aux Chanoines régulières ; 5 dans la campagne qui sont : Rebais, aux Bénédictins ; Faremoutiers et Jouarre, aux Bénédictines ; Chambre-Fontaine, aux Prémontrés, et le Pont-aux-Dames, aux religieuses de l'ordre de Cîteaux. Outre le chapitre de la cathédrale, il y a encore, dans le diocèse, 4 autres chapitres de chanoines : un

dans la ville, les 3 autres dans la campagne. Le premier est Saint-Saintin ; les 3 autres sont : Notre-Dame de Dammartin, Saint-Georges de Crécy, et Saint-Germain d'Oissery. On compte aussi 12 prieurés conventuels, dont 3 dans la ville : Noëfort, aux Bénédictines ; l'hôpital Jean-Rose ; aux Chanoines réguliers, et l'Hôtel-Dieu, aux Hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin ; les 9 autres, dans la campagne, sont : Saint-Fiacre, Reuil, Nanteuil-le-Haudouin et La Celle, aux Bénédictins ; Mont-Denis de Crécy, aux Bénédictines ; Fontaines et Colinances, aux religieuses de Fontevrault ; un monastère de Chanoinesses régulières, à La Ferté-Gaucher, et un de religieuses du tiers-ordre de Saint-Dominique, à Rozoy, etc. - Acte de baptême de M. Thuin, curé de Dontilly, évêque constitutionnel du département de Seine-et-Marne, élu le 1er mars 1791, au 3e tour de scrutin, contre M. l'évêque de Lidda (Palestine), par 179 suffrages sur 290 votants. « Le 21 février 1731, a été baptisé par un moy, prêtre, chanoine, Pierre, né d'aujourd'hui ce matin, fils de Pierre Thuin, marchand en cette ville, et de Marie-Anne Tissier, ses père et mère légitimes. Le parrain Étienne Macé, tanneur ; la marraine Jeanne Tissier, épouse de Louis Lestumier, marchand et échevin de cette ville, tous nos paroissiens. Ainsi signé : Jeanne Tissier, femme Lestumier ; E. Macé et J. Besnard, chanoine. Extrait des registres de la paroisse Saint-Loup, dans l'église collégiale Notre-Dame de Montereau. » (1 pièce, papier).

XVIIIème s.

- 9 G 1 Inventaire des titres. Première partie [Spirituel].
La seconde partie de cet inventaire, concernant le temporel, est conservée sous la cote G 25.
1771
- 9 G 2 Billet de la Marquise de Bissy relatif à la remise de la somme de cent livres à l'abbé Garnier en acompte des sept cent livres de rente pour la succession du cardinal de Bissy sur le Clergé de Meaux.
1748
- 9 G 3 Lettre de Monsieur Rossier à Monsieur Petit (gentilhomme de l'évêque de Meaux).
XVIIème s.
- 9 G 4/1-4/4 Mandements et instructions pastorales de l'évêque et cardinal de Meaux Henri-Pons de Thiard de Bissy : volume 1 à 4.
Le premier volume concerne notamment la défense, par le cardinal, de la bulle Unigenitus du pape Clément XI.
XVIIIème s.
- 9 G 4/5 Mémoire du cardinal de Bissy fait en 1717 où l'on démontre que l'appel interjetté de la bulle Unigenitus au futur Concile est manifestement nul et insoutenable.
1718

Série G – Clergé séculier

- 9 G 4/6 Jubilé universel accordé par le pape Clément XIV pour implorer l'assistance divine au commencement de son pontificat et la grace de gouverner saintement l'église catholique.
1770
- 9 G 5 Évêque de Meaux contre le chapelin de la chapelle du Petit Paris, nomination d'office suite à la non application d'une ordonnance par le chapelin.
11/02/1670
- 9 G 7 Extrait d'information faite par Monseigneur l'évêque de Meaux sur la requête de son promoteur à l'occasion de l'apparition de la figure de la Sainte-Vierge arrivée au château de Montigny le dimanche 21 juin 1676.
10/08/1676
- 10 G 1 Procès-verbal d'élection de Robert de Giresme en qualité d'évêque de Meaux.
1418
- 11 G 1 Bulle d'Alexandre VI confirmant un accord entre l'évêque et l'archidiacre de Meaux, au sujet de la juridiction spirituelle et temporelle de ce dernier.
1503
- 11 G 2 Lettres patentes de Louis XIV en faveur de l'évêque et de l'église de Meaux.
1699
- 11 G 3 Vidimus des lettres patentes du roi Henri II confirmant les amortissements accordés en 1522 au clergé de France.
1548
- 11 G 4 Lettre de Philippe d'Orléans, régent, au cardinal de Bissy, évêque de Meaux, au sujet, de la constitution Unigenitus.
1717
- 11 G 5 Arrêt du Parlement au sujet de l'administration du temporel des fabriques et charités des paroisses du diocèse de Meaux.
1787
- 11 G 6 Extrait du répartition général de la taxe du clergé pour le diocèse de Meaux.
1609

Série G – Clergé séculier

- 11 G 7 Lettre close du roi Louis XIV contresignée de Colbert, adressée à l'évêque de Meaux (J.B. Bossuet) annonçant la prise de Luxembourg par les armées et demandant de célébrer un Te Deum dans la cathédrale et dans les églises de son diocèse.
Note : Un tirage photographique du document a été réalisé sous la cote 11 G 7 REPRO.
10/06/1684
- 11 G 8 Lettre manuscrite du curé de Rampillon à Monsieur le Procureur au sujet d'empoisonnement.
1709
- 11 G 9 Table des jours où l'heure de l'office varie dans l'église de Meaux.
1782
- 12 G 1 Lettres pastorales et mandements imprimés.
Contient notamment un mandement de J.-B. Bossuet, du 20 février 1684.
1684-1781
- 12 G 3 Ordonnance de J.-B. Bossuet, évêque de Meaux, pour la police et le règlement des mœurs dans la paroisse de Germigny-l'Évêque.
1682
- 12 G 4 Requête présentée à l'évêque par les maîtres d'école de la ville de Meaux pour le maintien de leurs privilèges.
XVIIIème s.
- 12 G 5 Pièces concernant l'érection d'une chapelle en l'église de Betz (Oise) par l'évêque de Meaux suivant la requête que lui a présentée Louise-Marie d'Anglure de Savigny.
1676-1677
- 13 G 1 Bail par l'évêque d'une ferme sise à Etrépilly.
1622
- 13 G 2 Livre terrier de la seigneurie de Villenoy.
1727
- 14 G 1 Listes des ecclésiastiques devant prendre part aux synodes diocésains.
1606-1607

Série G – Clergé séculier

- | | | |
|--------|--|-----------|
| 15 G 1 | Chambre ecclésiastique. - Donation faite par Henry de Thiard de Bissy, évêque de Meaux, à charge pour la Chambre ecclésiastique de servir des rentes à diverses paroisses du diocèse, pour l'entretien d'écoles. | 1735 |
| 15 G 2 | Chambre ecclésiastique. - Extrait du registre des délibérations. | 1714 |
| 15 G 3 | Chambre ecclésiastique. - Mémoires et pièces diverses relatives à l'impression du Graduel de Meaux. | 1707-1714 |
| 16 G 1 | Bureau diocésain. - Ordonnance du roi, relative à sa composition. | 1786 |

Chapitres épiscopaux

Sources complémentaires : voir aussi la cote I 3 concernant les chapitres d'Amiens, Beauvais, Orléans, Troyes et Verdun.

Chapitre épiscopal de Saint-Étienne de Meaux

Siège du chapitre épiscopal sous l'Ancien Régime, puis fondé en 1803 par l'église concordataire de Meaux, le chapitre de la cathédrale est le premier corps ecclésiastique du diocèse. Il est exempt de la juridiction épiscopale et relève du Saint-Siège.

Sources complémentaires : voir aussi les documents déposés par l'Association diocésaine de Meaux, concernant la restauration des grandes orgues de la cathédrale (23 J), et deux documents microfilmés (1 Mi 5-7, 4 Mi 55).

G 40 Inventaire général de l'église cathédrale de Meaux, composé et rédigé par ordre chronologique, conformément aux originaux placés aux archives de cette église, par messire Ponthieu, chanoine, député à cet effet, suivant conclusion capitulaire du 26 octobre 1740. (1er volume.) - Exemptions et privilèges. - Bulles du pape Célestin III, portant confirmation des privilèges, dons et biens de l'église de Meaux, et qui l'exempte de la juridiction de l'évêque ; - de Grégoire IX, qui autorise le chapitre de Meaux à retirer et racheter toutes les dîmes ecclésiastiques des mains des laïques, du consentement des évêques diocésains et des curés des endroits où sont situées ces dîmes ; - de Nicolas V, pour l'excommunication de ceux qui détiennent le bien de l'église de Meaux et qui refusent de payer la dîme. - Lettres patentes du roi Charles VIII, par lesquelles il défend à l'évêque et au chapitre d'obéir à une bulle du pape qui avait interdit l'église de Meaux, à cause d'une prébende possédée par Philippe Lebrun ; leur ordonne d'y continuer le service divin, sous peine de la détention de leur temporel ; d'informer contre ceux qui ont procuré, poursuivi, obtenu et favorisé l'interdit, et de les faire mettre en prison. (*Registre, In-folio, papier, 312 feuillets*).

1190-1765

G 41 Inventaire général des archives de l'église de Meaux. (2e volume.) - Exemptions et privilèges. - Charte du roi Philippe le Bel, par laquelle il déclare que les gens de l'évêque de Meaux et du chapitre de son église, qui seront employés à la réfection des ponts de la ville et à la confection des chaînes et barricades, ne pourront préjudicier aux franchises et exemptions desdits évêque et chapitre, ni faire acquérir au Roi et au comte de Champagne aucun droit sur eux, ni sur leurs hommes ; - défense faite par le capitaine du marché de Meaux, de l'ordre du Régent, que, sous peine de la hart, nul ne soit si hardi de mettre le feu en l'église Saint-Étienne, ni aux maisons des chanoines et serviteurs de ladite église, ni de piller ; et en cas de pillerie, ordonne de restituer ce qu'on aura pris ; - charte du roi Charles VI, portant exemption, en faveur des gens d'église, de corvées et charrois pour le service de l'armée ; - lettres

du même Roi, pour l'évêque Dujeu, le chapitre de son église et l'abbé de Saint-Faron, contre le lieu tenant de Meaux, qui contraignait injustement leurs sujets à faire le guet sur le marché « avec grande extorsion. » - Charte de Louis XII qui permet aux habitants et manants de Meaux de construire des maisons sur le pont qui sert de communication de la ville au marché, à condition de rétablir à leurs frais ce pont qui menace ruine. (Donné à Troyes en avril 1510.) (*Registre, In-folio, papier, 309 feuillets*).

1278-1768

- G 42 Inventaire général des archives de l'église de Meaux. (3e volume.) - Seigneurie de Barcy. - Charte de l'abbé de Chaage et de Pierre, doyen de l'église de Meaux, contenant accord entre eux au sujet des main mortes arrivées à Barcy, par la mort des hommes de Saint-Faron, duquel il résulte, après information, que quand un homme de mainmorte vient à mourir à Barcy, sans héritiers, les biens qu'il tient de l'abbé de Saint-Faron retournent à cette abbaye, et que ceux qu'il tenait d'ailleurs, appartiennent entièrement audit chapitre ; - acquisition par le chapitre de 3 setiers de blé hybernage à prendre sur 9 quartiers de terre à Barcy au lieu dit La Mardelle, provenant de Garnier, maire dudit Barcy ; - compromis sur procès entre le chapitre et l'abbaye de Saint-Faron, au sujet de la succession des hommes et femmes de corps de Barcy que les religieux de cette abbaye disaient leur appartenir ; - charte de Jean de Boularre, chevalier, contenant acquisition par Pierre, évêque de Meaux, et le chapitre de son église, de 10 muids de grain d'hybernage à prendre sur la grange dîmeresse de Boularre ; - sentence du bailli de Meaux qui ordonne aux habitants de Boutigny de mettre leurs gerbes en discaux et de ne les enlever qu'après la perception de la dîme ; - acquisition par le chapitre de Meaux, de messire Guichard de Beaujeu et de madame Jeanne de Châteauvillain, son épouse, de la grange de Torrotte avec ses dépendances, ensemble de la terre et seigneurie de Champagnemer, moyennant la somme de 3, 000 livres et 100 livres pour les bijoux de la dame de Beaujeu, le tout amorti par le roi Philippe de Valois, etc. (*Registre, In-folio, papier, 245 feuillets*).

1223-1773

- G 43 Inventaire général des archives de l'église de Meaux. (4e volume.) - Titres relatifs aux paroisses ou lieux de Courtalin et à May-en-Multien. - Acquisition par le sieur Sauvage, chanoine de Meaux, de 6 livres de rente à prendre sur un moulin, maison et dépendances sis à Courtalin, paroisse de Pommeuse ; - donation entre vifs et irrévocable faite par messire James Girard, aux chanoines de Meaux, d'une ferme, jardin et accint, assis à Étavigny, avec 94 arpents de terre, à charge du cens envers les seigneurs ; - copie de l'acte de fondation des religieux Trinitaires, établis par Thibault, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, pour régir et gouverner l'Hôtel-Dieu de Meaux, du consentement de Pierre, évêque du lieu ; - procès-verbal d'union de la maladrerie de Saint-Ladre, fondée près du faubourg Sainte-Céline, au grand Hôtel-Dieu de Meaux ; - charte d'Adam, évêque de cette ville, contenant vente par Jean Bourdon, de Méry, à Simon Dupont, d'un muid de froment, 6 setiers d'avoine et une charretée de foin, à prendre sur les dîmes de Lizy et de Villiers-lez-Rigault ; - bail à vie par le chapitre de Meaux, au profit de

Jean Rée, du moulin de Marcilly, à charge de réparations et de 9 muids 4 setiers de grain par an. - Donation faite aux dames de Fontaine-les-Nones, par Roricq, archidiacre de Meaux, de toutes les dîmes de Rozoy-en-Multien, sur lesquelles le chapitre Saint-Étienne percevait 4 muids de grain, etc. (*Registre, In-folio, papier, 277 feuillets*).

1201-1772

G 44

Inventaire général des archives de l'église de Meaux. (5e volume.) - Titres relatifs aux paroisses du Ménil-Madame-Rance ou Amelot, à Ussy. - Acte de maintenue pour le chapitre de Meaux, dans la possession de percevoir les dîmes sur certaines terres situées au Ménil-Madame-Rance ; - charte de Renault, évêque de Meaux, portant confirmation d'un traité passé entre le chapitre Saint-Étienne de cette ville et Simon, trésorier, par lequel celui-ci et Pierre, son frère, ont cédé par engagement, pour 5 ans, tout ce qu'ils possédaient en la grande dîme de Nanteuil ; - donation par Jean, aussi évêque de Meaux, à Guillot, dit l'Enfant, de Saint-Germain, écuyer, son neveu, d'un muid de grain, moitié blé, moitié avoine, et 12 deniers de cens dus par chacun an sur des terres assises à Penchard, mouvant en fief de Guillot de Sancy ; - titres de propriété d'une maison située à Paris, rue Saint-Antoine, où pend pour enseigne la Nef-d'Argent, léguée au chapitre de Meaux par messire Jean de Courcelles ; - échange entre Pierre de Poincy, chanoine de l'église de cette ville, et Odon de Poincy, son frère, d'une redevance de 25 anguilles que le premier avait droit de percevoir sur le moulin de Poincy, appartenant à Odon, qui s'oblige à payer annuellement, en contre-échange, 20 sols de rente à Pierre, lequel les a légués au chapitre pour la fondation d'une messe du Saint-Esprit, pendant sa vie, à convertir en anniversaires après sa mort, pour le repos de son âme, etc. (*Registre, In-folio, papier, 322 feuillets*).

1161-1772

G 45

État des biens du chapitre de l'église épiscopale de Meaux, situés dans la ville, marché, faubourgs et autres dépendances dudit lieu, tenus à rente et à loyer, par : - maître Jacques Longuet, prêtre chapelain de la grande chapelle Saint-Nicolas-d'Été ; - l'office de Saint-Michel annexé à celui des enfants de chœur ; - le doyen, l'archidiacre de France, l'archidiacre de Brie et le trésorier doivent chacun 20 sols par an, pour l'an tienne solennelle O, qu'ils chantent dans le temps de l'Avent ; - Jean Dubord, maître sellier, 10 livres ; - les héritiers de maître Jean Maugé, maître tourneur en bois, 18 livres ; - Philippe Aubry, verger, 8 livres ; - Gilles Coltinart, 142 livres ; - demoiselle Roussin, 33 livres ; tous comme locataires des « petites maisons joignant l'église et le parvis aux Lions ; » - Frédéric Allart, imprimeur, 20 sols de rente foncière à cause d'une maison située devant Saint-Étienne, aliénée pour satisfaire aux taxes faites sur le chapitre, pour la subvention de 50, 000 écus de rente accordée au Roi ; » - les héritiers d'Isaac Mutel et de Catherine Guinon, sa femme, 100 sols de rente emphytéotique, à cause d'une maison sise en la rue Maldroite, devant l'arquebuse ; - François Toumery, laboureur à Germigny-sous-Coulombs, 7 livres de rente foncière pour un moulin et une pêcherie aux Vieux-Moulins,

appelé le moulin du Sceau ; - maître Nicolas Hardouin, bailli, chanoine et officiel de Meaux, doit par an 20 sols de rente foncière sur sa maison, sise en la rue des Lombards, etc. (*Registre, In-folio, papier, 202 feuillets*).

1560-1784

G 46

État des biens, dîmes et rentes de l'église épiscopale de Meaux, assis sur les territoires de diverses localités, au nombre de 36, classées par ordre alphabétique. - Dîmes d'Armentières tenues par messire Grégoire Ninonet, curé du lieu, moyennant 120 livres par an ; - la ferme d'Aigrefoin et dépendances, affermées à Simon Deshuissard, laboureur, et Jeanne Gréban, sa femme, moyennant 300 livres ; - les deux fermes de Barcy et autres biens affermés à Bernard Gibert, sous le cautionnement de Guillaume Gibert, son père, laboureur à Rosoy-en-Multien, moyennant 1, 600 livres en deniers, 14 muids de grain pour les dîmes, etc. ; - les grosses dîmes de Boutigny, affermées à Claude Le Roy l'aîné et autres, du même lieu, pour 16 muids 7 setiers de grain ; - droit de patronage, montant à 100 sols, à prendre sur les fruits et revenus de la cure de Coulombs ; - le droit de bac ou passage sur la rivière de Marne, à Changy, loué moyennant 18 livres ; - la pension de Fresnoy-lez-Gombries, consistant en un muid de blé et un muid d'avoine, due par les héritiers de messire Garlache de Villelongue, chevalier, seigneur dudit Fresnoy ; - les deux fermes de Gesvres, terres, prés et héritages qui en dépendent, avec les dîmes et champarts affermés à Jean-Baptiste de Sacy, moyennant 36 muids 3 setiers de blé-froment, 300 gerbées de même grain, etc. - Protestation par les chanoines de Saint-Étienne, le vendredi 7 août 1733, contre le livre intitulé : Histoire de l'église de Meaux, etc., par dom Toussaint Duplessis, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, etc. (*Registre, In-folio, papier, 302 feuillets*).

1457-1787

G 47

Recettes et dépenses. - Compte de l'office des anniversaires et autres, de l'église de Meaux. - Recettes : de monseigneur le duc de Chevreuse, seigneur de Coulommiers, chargé envers ledit office et le chapelain de Saint-Biaise de 20 sols de rente, donnés par lettres de l'année 1229 ; - cens et rentes au village de Trilport, légués au même office par monseigneur Du Dracq, évêque de Meaux, pour la fondation et l'antienne Inviolata qui se chante tous les samedis ; - somme totale des trois recettes : Anniversaires, Matines et Ave Regina, 10, 487 livres 4 sols 1 denier. - Dépenses : des obits pour le mois d'octobre 1760, 81 livres 1 sol ; - janvier 1761, pour la messe du Saint-Esprit, fondée par Louis XII, 2 livres 3 sols ; - pour l'antienne fondée par M. Frémin, chantre et chanoine, 11 livres 17 sols ; - pour la station à la chapelle de la Vierge, depuis le 7 jusqu'au 31, 18 livres 17 sols 7 deniers : - avril 1761 ; - pour le De profundis qui se dit au retour de la procession du mercredi des rogatons, 7 livres 12 sols ; - aux petits vicaires habitués, pour le psautier qu'ils ont récité pendant le carême, 2 livres ; - à maître Bibault, organiste, pour moitié de ses gages, 400 livres ; - aux pères Meunier, cordelier, et Camus, jésuite, prédicateurs de l'Avent et du Carême, 54 livres ; - au receveur des décimes du diocèse de Meaux, 2, 324 livres ; - pour les aumônes et autres menues dépenses, 59

livres, 2 sols 6 deniers. - Total de la recette ordinaire et extraordinaire, 12, 637 livres 5 sols 4 deniers. (*Registre, In-folio, papier, 69 feuillets*).

1760-1761

- G 48 Recettes et dépenses. - Fragments de comptes des offices du réfectoire et de la fabrique de l'église cathédrale Saint-Etienne de Meaux. - Recettes : de maître Étienne Meunier, curé de Saint-Soupplets, redevable, pour sa grange, d'un pain de la valeur d'un minot de blé ; - des Religieuses de Fontaine-les-Nones, à cause de leurs maison, granges et dépendances sises à Chambry, 3 sols ; - de l'abbé de Saint-Faron, pour trois processions qui se font en l'église de son abbaye, 12 sols, 2 muids de vin en 3 demi-queues, à prendre, choisir et goûter par l'officier du chapitre dans le cellier de ladite abbaye, et 60 pains blancs du poids de 36 onces chacun, lesquels sont distribués tant aux présents qu'aux absents, pourvu qu'ils aient gagné leur gros de Pâques précédent : savoir, aux chanoines prébendés grands chapelains, chacun 2 quartiers de vin et un pain ; aux vicaires habitués, deux pintes de vin, sans pain, etc. ; - de l'évêque de Meaux, par suite d'une transaction faite par M. Bossuet, son prédécesseur, par laquelle le chapitre lui a cédé la propriété d'une maison ci-devant canoniale et d'une ruelle, où était autrefois le four commun qui servait à la distribution du pain des chanoines ; - du sieur Antoine Dubarle, laboureur à Boularre, 26 livres 13 sols, etc. (*3 pièces, papier, ensemble 46 feuillets*).

1759-1774

- G 49 Mouvance censuelle. - Terrier du fief d'Assy, au territoire de Varreddes. - Censitaires : Laurent Fayot, mesureur et arpenteur royal demeurant audit lieu de Varreddes ; - Alexandre Tronchon, laboureur ; - Emery Collinet, vigneron ; - Nicolas Leriche, aussi laboureur ; - Pierre Leduc, vigneron et laboureur, tous demeurant à Varreddes ; - Simon Picart, demeurant à Chambry ; - Geneviève Devaux, veuve de Louis Lefroict, demeurant à Meaux, tutrice légitime de ses enfants ; - maître Antoine Robiche, prêtre, curé de Varreddes ; - Françoise Gilet, veuve de feu Yvon Desenclos, demeurant à Meaux, ayant la tutelle, charge et garde de Françoise Desenclos, sa fille ; - l'église et fabrique Saint-Arnoul de Varreddes ; - Thomas Delastre, blatier à Torcy ; - maître Louis Lemoine, procureur ès sièges royaux de Vernou, procureur dûment fondé de nobles hommes maître François Damonville, conseiller du Roi, lieutenant particulier ancien, civil et général criminel audit Vernon, et Pierre Dessuslepont, lieutenant particulier, assesseur et criminel au même lieu, à cause de Marie et Nicole de La Voisière, filles et héritières de feu noble homme Pierre de La Voisière, vivant conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Meaux ; - maître Charles Foucart, notaire royal en cette ville, etc. (*Registre, In-folio, papier, 144 feuillets*).

1631-1633

- G 50 Mouvance censuelle. - Terrier des seigneuries de Barcy, Mansigny, Crégy et Marcilly. - Censitaires : Nicolas Amelot, menuisier à Barcy ; - Étienne Debuy, plâtrier à Crégy, tant en son nom que pour Antoine Debuy, son frère, maître d'école à Villeneuve-le-Comte-en-Brie ; - Jeanne Leclerc, veuve de Nicolas Mauré, maréchal, à Marcilly, en qualité de douairière de son défunt mari et

comme tutrice d'Élisabeth Mauré, sa fille ; - Etienne Piètre, vigneron, à Varreddes ; - maître Etienne Baudichon, prêtre, curé de l'église paroissiale Sainte-Geneviève de Barcy, et autres, au nom de la fabrique du lieu ; - Germain Denisot, charron, et consorts ; - Philippe Thiriet, cabaretier à Barcy ; - François Grelbin, marchand de vin et maître tonnelier, demeurant au grand marché de Meaux ; - demoiselle Anne Hébert, veuve de maître Charles Leviez, notaire, avec lequel elle a été commune en biens, demeurant audit lieu de Meaux, rue de la Halle ; - Jean-Baptiste Cornillier, huissier royal en cette ville, fondé de procuration de maître Nicolas de La Vigne, ancien avocat en Parlement, demeurant à Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, etc. (*Registre, In-folio, papier, 60 feuillets*).

1708-1760

- G 51 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Boulard-en-Mullien, territoire de Germigny-sous-Coulombs, précédé des lettres obtenues en la chancellerie du palais à Paris et des procès-verbaux de leurs publications. - Censitaires : l'église Saint-Étienne de Boularre ; - Augustin Carlat, marchand en ce lieu ; - Nicolas Charles, huissier, sergent à cheval au bailliage de Meaux, et Étienne Charles, marchand au même lieu ; - Simon Daraine, aussi marchand à Compiègne, et autres, pour une ferme appelée les Boutrebault ; - Antoine Picart, laboureur à Brumetz ; - Jean de La Chaussée et Agnès Duru, sa femme ; - Guillaume Doyen, laboureur audit Boularre, et Jean Barré, demeurant à Beauval, paroisse du Plessis-Placy ; - noble homme Patrice Dem...bet, écuyer du corps du Roi, sous la charge du seigneur de Loco du nombre des Vingt-Cinq, demeurant à Boularre, au nom et comme amodiateur de vénérable et discrète personne maître Jean Malvault, prêtre, chanoine de Saint-... fondé à Paris, et chapelain de la chapelle Saint-Nicolas de Boularre ; - François Leloup, à cause de Simonne Damot, sa femme ; - François Decongy, laboureur, à Boularre ; - les héritiers de feu M. Guillaume Bourbonnoys, en son vivant chanoine de Meaux, etc. (*Registre, In-folio, papier, 280 feuillets*).

1577

- G 52 Mouvance censuelle. - « Partie du papier terrier de la terre et seigneurie de Boutigny. » (Commençant au 181^e feuillet.) " Le reste a esté déchiré par les huguenotz en l'année M. Ve LXII. » - Censitaires : l'église dudit Boutigny pour « le cymetière compris l'église estant dedans, le tout contenant en totalité 27 perches, tenant d'une part au prébistaire, etc. ; - une maison, cour et jardin, le tout s'entretenant, appelé la Malladerye, séant au lieudict le Bordel ; » - Bécarde, veuve de feu Urbain Le Boy, en son nom et comme tutrice de ses enfants ; - maître Guillaume Petit, prêtre, chanoine et official de Meaux ; - Jean Piedeloup, dit Jacques ; - Jean de Neufchâtel, demeurant à Fublaines ; - Nicolas Chassedieu, dit Le Piquier, à Trilport ; - Guiot Piédeloup, à cause de l'hôpital Jehan-Bose ; - Pierre Leloup, le jeune, demeurant à Prévilliers ; - Martin Champion, barbier, à Meaux ; - les grands chapelains du chapitre Saint-Étienne de cette ville ; - « Jehan Leloup, cousturier, en son nom ; » - le prieur de Saint-Fiacre ; - le grand prieur de France ; - Lyénarde, veuve de feu Jean Arquin, demeurant à Fublaines ; - l'église Saint-Jean, de la paroisse de Saint-Fiacre ; - honorables hommes maîtres Jean Blondel, licencié ès lois, et Nicole

Mathieu, seigneur de Bélou, général en la Cour des Aides de Paris, pour « une maison à deux estages, cour et jardin, le lieu comme il se comporte, assis au lieudict Pliasance, paroisse de Boutigny, etc. (*Registre, In-folio, papier, 201 feuillets*).

1550

- G 53 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Chambry. - Censitaires : messire Philippe Desvergers, écuyer, seigneur de Chambry, du Sannois et d'Annet, en partie, et dame Louise de Lonvilliers, son épouse ; - maître Pierre Janvier, curé de Crégy, en son nom et comme se portant fort de Gabriel Janvier, huissier au Châtelet de Paris, et de Pierre Bossé, huissier au bailliage du Palais, à cause de Catherine Janvier, sa femme, héritiers de feu Marguerite Lemadre, en son vivant femme de Boch Janvier, leur père ; - l'Hôtel-Dieu de Varreddes ; - MM. Leber et Cosset ; - le marquis de La Luzerne ; - madame de Bouguinville ; - maître Charles Hannier, conseiller et élu à Meaux ; - maître Charles Morin, en son nom et comme tuteur des enfants de Nicolas Olin ; - Claude Baron, vigneron ; - Charlotte Hubert, veuve de Jean Lourdin ; - Christophe Leblanc, laboureur ; - Étienne Ghambault, tailleur d'habits, tous demeurant à Chambry ; - Étienne Cholin, laboureur et vigneron à Mareuil ; - Françoise Bertheux, veuve de feu Isaac Hubert, demeurant à Penchard ; - Guillemette Moret, veuve de feu Étienne Trouet, vivant laboureur à Barcy ; - maître Jean Marteau, procureur fiscal de la terre et seigneurie de Chambry ; - Jean Pommart, marchand chaussetier à Meaux ; - Jean Trouet, laboureur à Barcy ; - Jean Devillenoy, maître d'école et clerc paroissial à Chambry ; - Jean et Roland Mocarre, laboureurs, l'un à Villeneuve-sous-Dammartin, l'autre à Marcilly ; - Jean Thibault, maître tanneur à Meaux, à cause de Marie Milly, sa femme ; - Jean Luart, archer en la maréchaussée dudit Meaux, marchand, maître boucher en cette ville, etc. (*Registre, In-folio, papier, 329 feuillets*).

1650-1656

- G 54 Mouvance censuelle. - Terrier ou cueilloir à 4 contins de la seigneurie de Changis. - Censitaires : la veuve et les héritiers de Bazin Roger, demeurant à Changis ; - Jean Yolant et Jean Richer, à cause de sa femme ; - Durand Bernard, Jean Honnet et Jean Groselère ; - Jean Treslong ; - Robert Ninart ; - Jean Mabile, etc. ; - ensuite sont les « cens deubs à MM. les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'esglise cathédrale Mgr Saint-Estienne de Meaulx, seigneurs de Changy à cause des maisons, masures, jardins, vignes, terres, préz et aultres possessions scituez et assis audict Changy et terrouer de ce lieu, par les personnes cy-après nommées, yceux cens payables par chacun an au dict lieu de Changy, à mesdicts seigneurs ou à leur maire et garde de leur justice, le jour de feste Saint-Remy, chef d'octobre, sur peine de 7 sots 6 deniers d'amende au pays et de 4 deniers tournois chacun arpent. - Et premièrement, du chapellain de la chapelle Saint Michel fondée en l'église Saint-Étienne de Meaulx, pour 9 arpens de terre, III sols X deniers ; - Pierre Ballotin pour sa tenure, XVII deniers tournois ; - Jehan Michel, pour six quartiers et demy de terre où il y a maison et jardin, doit VII deniers-obolet ; - Jehan de Marlieu, pour les terres de messeigneurs, qui souilloient estre à feu

Daniel de Houldré, outre ce que tient de présent à ferme ledit Marlieu, de messeigneurs ausquels appartiennent lesdictes terres, par laiz et donation que leur en a faicte feu messire Jean Montret, en son vivant chanoine de Meaulx, 35 sols tournois, etc. » (*Registre, In-folio, papier, 63 feuillets*).

1525

- G 55 Mouvance censuelle. - Terrier des seigneuries de Crégy, Meaux et du fief Gallois, à Monthion, reçu par maître Nicolas Charles, l'aîné, notaire, garde-notes du Roi héréditaire en la ville et bailliage de Meaux. - Censitaires : Nicole Treslong, veuve en dernières noces de Jean Trudon, demeurant à Crégy ; - Charles Villeré, vigneron au même lieu ; - Abraham Villeré, en son nom, tonnelier à Meaux ; - Isaac Villeré, vigneron, en cette ville ; - Pierre Cuveret, de même état, à Crégy, à cause de Madeleine Villeré, sa femme ; - Jean Devillars, tisserand en toile, demeurant au marché de Meaux, et autres ; - Alexandre Roty, vigneron et tonnelier, demeurant à Crégy ; - Cléophas Fremoncourt, vigneron, à Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux, à cause de Faronne Lecrocq, sa femme ; - Ozias Lecrocq, vigneron, à Fublaines, héritier de Faron Lecrocq et de Jeanne Villeré, ses père et mère ; - honorable homme Louis Croyer, marchand, demeurant au marché de Meaux ; - Esther Villeré, veuve de Joachim Demons, demeurant à Crégy ; - Abraham Villeré et Abraham Brouillard, tous deux vignerons, l'un à Crégy, l'autre à Meaux, pour et au nom d'Isaac Villeré, leur frère, absent du pays depuis longtemps y a ; » - Jeanne Absalon, veuve de Philippe L'Hoste, demeurant à Crégy ; - Chrestien Piètre, laboureur à la ferme de Chaillouët, comme tuteur et curateur des enfants de défunt Nicolas Piètre, son frère, et d'Agnès Duflocq ; - les religieux, ministre et couvent de la Sainte-Trinité de Meaux, fondés ès faubourg Saint-Remy, de l'Ordre et Rédemption des captifs, comparants par religieuse personne Gaspard Mannoury, prêtre religieux ministre dudit couvent ; - « Laurent Grégoire, maître ouvrier en vieil, demeurant à Meaux, " comme héritier de Claude Lebel, son aïeul maternel, etc. (*Registre, In-folio, papier, 105 feuillets*).

1630-1633

- G 56 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Fublaines, précédé d'un procès-verbal de bornage de ses limites avec celles de Trilport. - Censitaires : les religieux et couvent de Saint-Faron ; - Nicolas et Martin Blondel ; - « l'église et cymetière dudict lieu, a contenant par mesuraige faict 17 perches 1/2, tenant ladicte église et cymetière d'une part à la rue qui conduit de Fublaines à Saint-Fiacre, et, d'autre part, à Jehan Chibon et Estienne Langlois, » etc. ; - le presbytère et dépendances ; - les hoirs Jean Adam ; - Jean Chibon, dit le Jeune-Homme ; - maître Jean Houzet ; - l'église Saint-Christophe de Meaux ; - Nicolas Rose ; - le grand prieur de France ; - maître Jean Legendre, à cause de l'acquisition par lui faite des biens de Benoit Lebel ; - messire Jean Allart, prêtre ; - Jean Levesque, dit Bontemps ; - Jean Cramaille, dit Dorléans, héritier de Germain Cramaille, son père ; - les hoirs maître Charles Desmoulins ; - Antoine Bourdige, maréchal au faubourg Cornillon de Meaux ; - la veuve Antoine Blondel et Jean Poussemye, à cause de sa femme ; - Jeanne Maraud, femme d'Adrien Prouffit, manouvrier à Fublaines ; - Jean Loupvet, manouvrier à Trilport ; - Claude Godet, demeurant à Saint-Fiacre ; - Nicolas Mongrolle,

laboureur à Fublaines ; - Faron Missolier, « ouvrier de layne demeurant audit Saint-Fiacre, » etc. (*Registre, In-folio, papier, 77 feuillets*).

1500-1542

G 57

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Gesvres-le-Chapitre, dressé par Denis Maciet, garde-notes du Roi en la ville et bailliage de Meaux. - Censitaires : Jean Desprez, l'aîné, manouvrier à Gesvres ; - François Courtier, l'un des gardes du Roi, demeurant à Villenoy ; - Madeleine Cocbois, veuve de Christophe Pelletier, et Marguerite Dubarle, veuve de Claude Josset, demeurant à Gesvres, « détenteurs avec Marguerite Guyot, veuve de Gilbert Morienval, de 3 maisons, cours, jardins, accoint et pourpris, attenant l'un l'autre, y ayant granges et étables, contenant en fond de terre 9 quartiers ; » - Roland Faultras, prêtre curé de Gesvres ; - Pierre Laisné, charron, demeurant à Forfry, à cause de Jeanne Volin, sa femme ; - Antoine Courtier, laboureur à Gesvres ; - Antoine Buisson, de même état, demeurant à Viney, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de défunt Alexis Marin et de Marie Buisson, sa première femme, leurs père et mère, héritiers par bénéfice d'inventaire dudit défunt Marin, etc. ; - Christophe Dalmas, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneur de Roissy, Bourneville, Forfry et de La Petite-Ramée, demeurant à Paris, rue des Fossés-Montmartre ; - Jean Manche, sieur de La Fontaine-aux-Bois, gentilhomme de la vénerie du Roi, capitaine du château et marquisat de Ferrières, appartenant aux héritiers de M. de La Briffe, procureur général, demeurant à Lagny-sur-Marne ; - Jean Larsonnier, meunier du moulin de Forfry, demeurant à La Ramée, paroisse de Douy, etc. (*Registre, In-folio, parchemin, 18 feuillets*).

1688-1700

G 58

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Gesvres-le-Chapitre, établi par Charles Leviez et Guillaume Maciet, notaires, gardes-notes du Roi en la ville et bailliage de Meaux, sous l'autorité de Philippe-Auguste Le Hardy, chevalier, seigneur de Boliard, de Neufmontiers en partie, Penchard et autres lieux, bailli et capitaine de ladite ville de Meaux. - Censitaires : Noël Renard, manouvrier, à Gesvres ; - maître Jean-Baptiste Flament, prêtre curé de Trilbardou, premier administrateur de l'Hôtel-Dieu de cette paroisse, et Nicolas Ramart, marchand, y demeurant, receveur de l'établissement ; - maître Jean-Louis Barré, conseiller du Roi, auditeur ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, y demeurant rue des Bernardins ; - demoiselle Suzanne Troisvallets, veuve d'Antoine Navarre, chef de paneterie de la maison du Roi ; - Antoine Courtier, laboureur à Montagny-Sainte-Félicité ; - les dames prieure et religieuses du prieuré conventuel de Saint-Nicolas de Noëfort, Ordre de Saint-Benoît, établi au faubourg Saint-Nicolas de Meaux, représentées par dame Marie-Madeleine Lemaistre, prieure perpétuelle, Louise-Anne Devernon, sous-prieure, etc. ; - Jean-Louis Morin, émancipé en justice sous la curatelle de maître Claude Morin, son frère, avocat en Parlement, demeurant tous deux à Meaux ; - les prieure et religieuses du monastère de Fontaine, Ordre de Fontevrault ; - François Esmangart d'Ariocher, écuyer, demeurant à Meaux, à cause de dame Madeleine-Geneviève Urbain, son épouse ; - Nicolas Froisart, écuyer, sieur de Préanval, capitaine-lieutenant des chasses et des

gardes à cheval de la grande vénerie du Roi, demeurant à Meaux, rue du Château, etc. (*Registre, In-folio, papierr, 35 feuillets*).

1700-1742

- G 59 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Marcilly, établi par Lainé, arpenteur au même lieu, commis, nommé et reçu pour la confection dudit terrier, suivant lettres royaux obtenues en la chancellerie du palais à Paris. - Censitaires ; Pierre Marlieu, couvreur en chaume, demeurant à Marcilly, au nom et comme fondé de procuration de Barthélemy Gilliot, inspecteur des fontaines de Paris ; - dame Nicole Meunier, veuve de feu maître Jean Bernier, conseiller du Roi et son procureur au grenier à sel de Meaux ; - François Esmangart, écuyer, seigneur d'Ariocher, de La Motte, de Villeneuve et de La Brosse, demeurant à Meaux ; - Jean-Baptiste de Sacy, lieutenant, receveur et laboureur de la terre et seigneurie de Gesvres, au nom de demoiselle Hubert de Sablonnières, fille majeure, demeurant à Paris, rue Saint-Antoine ; - Pierre Bizié, bourgeois de la même ville, à cause d'Anne Gibert, son épouse, demeurant ensemble, rue du Temple, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs ; - maître Louis Chéron, notaire royal à Meaux, ayant pouvoir de Nicolas Acarin de La Vigne, écuyer, ancien avocat en Parlement, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, l'un des quatre anciens servants près le Parlement de Paris ; - dame Marie-Anne Petit, veuve de messire Jean-Jacques Bigeon de Courcy, lieutenant de robelongue en la capitainerie royale de Montceaux et subdélégué de l'intendant de la Généralité de Paris, pour l'Élection de Meaux, etc. (*Registre, In-folio, papier, 405 feuillets*).

1739-1742

- G 60 Mouvance censuelle. - Cueilleret des cens et rentes dus au chapitre de l'église cathédrale de Meaux, à cause de sa seigneurie de Marcilly, par : Germain Antheaume, chirurgien à Barcy, redevable chaque année de 11 sols 9 deniers ; - la cure et la fabrique du même lieu, doivent, la première, 2 sols 9 deniers ; la seconde, 1 sol 6 deniers ; - messire Claude-Isaïe Benoist, prêtre, 1 livre 4 sols 9 deniers ; - les grands chapelains de Saint-Etienne de Meaux, 2 sols 9 deniers ; - Claude-Hyacinthe de Marin de Moncan, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine au régiment des gardes françaises 1 sol 6 deniers ; - Laurent Marienval, clerc paroissial de Gesvres-le-Chapitre, 6 sols 9 deniers ; - Marie Delaverdin, veuve de Nicolas Lacour, et autres, 16 sols 9 deniers ; - Jean Gaillet, charron au Plessis-Belle-ville, 3 deniers ; - Guillaume Geoffroy, 3 deniers ; - l'hôpital Jean-Rose, 18 sols ; - Nicolas Leblanc, charron à Paris, 12 sols ; - Antoine Maucarré, manouvrier à Marcilly, 2 livres 12 sols 9 deniers ; - Nicolas Réaume, maçon au même lieu, 9 livres 12 sols ; - les chanoines de Saint-Saintin de Meaux, 15 sols 6 deniers ; - le sous-chantre de la cathédrale de cette ville, 16 sols 6 deniers ; - les religieuses Ursulines de Crépy-en-Valois, 1 sol 6 deniers, etc. (*Registre, In-folio, papier, 86 feuillets*).

1739-1742

- G 61 Mouvance censuelle. - Terrier ou cueilloir à 4 confins des seigneuries de Ségy et de Moulignon, aux territoires de Quincy, de Bouleurs, de Montpichet et de

Villiers-sur-Morin. - Censitaires ; les hoirs de défunte Marion Rossignol, en son vivant femme de Jean Forment, de Coulommès, pour une travée et demie de bergerie, cour et jardin, le tout contenant 5 perches, assis à Ségy, 15 deniers-oble ; - Nicolas Rossignol, pour sa maison, cour, grange, étable et jardin, contenant un arpent, 3 sols 1 de nier obole-pite ; - Guillaume Gibert, à cause de sa femme, pour sa maison de Ségy, contenant 2 travées, cour, mesure, jardins devant et derrière, 2 deniers ; - Abel de Meaux, seigneur de Charny, pour 9 perches de terre séant en Vignault, au long du ru, 1 obole-pite ; - Etienne Bizet de Montpichet, pour sa maison, cour et jardin contenant environ 3 quartiers, 8 deniers ; - Grillet Marguillier, à cause de sa femme, pour 29 perches de terre assises à Pénchien, 1 denier-pile ; - Jean de Verdun, pour 7 quartiers et demi de terre, assis au Champ-Désert, 7 deniers-oble ; - Nicolas Tréteau, à cause de sa femme, fille de Jean Ducharne, pour sa maison et jardin contenant 14 perches, avec autres héritages, 16 deniers-oble ; - Pierre Dantan, maison, pressoir, mesure, cour, jardin, etc., 9 deniers ; - maître Jean Teste, pour un arpent de vigne, assis à Lormoy, appelé le Jardin-Chevalier, 12 deniers, etc. (*Registre, In-folio, papier, 120 feuillets*).

1529

- G 62 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Ségy, comprenant aussi celles de La Signole et de Dainville, paroisse de Villiers-sur-Morin, précédé des lettres royaux obtenues par les chanoines de Meaux, et des publications de ces lettres faites par Leclerc, sergent royal au bailliage de Meaux, exploitant par tout le royaume de France, accompagné de Jean Chuquet, trompette et crieur-juré dudit bailliage. - Censitaires : Etienne Delabonne, laboureur à Ségy ; - Denis Robbecys, vigneron à Moulignon-le-Haut, paroisse de Quincy ; - Claude Verdin, meunier au moulin de La Rouette, paroisse de Bouleurs ; - André Thubur, marchand à Mousseaulx (Montceaux) ; - Jean Giverne, l'aîné, vigneron à Dainville ; - Pierre Charpentier, maître pâtissier et rôtisseur à Meaux ; - Philippe Contant, meunier au moulin à vent de Quincy ; Georges Boucher, " mollinier, demeurant au molin de La Saulx, paroisse de Couilly » ; - Jean Benoist, laboureur à Montpichet, paroisse de Bouleurs ; - Toussaint Moulin, vigneron à Quincy ; - Pierre Courtant, mercier à Meaux ; - Noël Ducharne, laboureur à Bouleurs, comme marguillier de l'église et fabrique Sainte-Marie-Madeleine du lieu ; - Antoine Gaveau et Pierre Raboullé, marchands, demeurant à Crécy ; - Nicolas Bégat, mégissier à Ruz, paroisse de Couilly, etc. (*Registre, In-folio, papier, 120 feuillets*).

1600-1611

- G 63 Censives. - Table personnelle du terrier de Villiers-sur-Morin et légendes ou clés du plan et du terrier de Dainville, paroisse dudit lieu de Villiers-sur-Morin. - Censitaires : Nicolas et Noël Boutillier ; - Guyonne Berthier ; - Denis, Jean et Nicolas Ducharne ; - Jean, Charles, Remy et Robert Giverne ; - les religieuses du Pont-aux-Dames ; - la veuve Jean-Pierre Picard ; - Jean-Alexandre Trudon ; - Brice Constant ; - Pierre-Antoine Nourry ; - Germain Cottin ; - Claude Leloup ; - Pierre Rossignol ; - veuve Pierre Giverne ; - Fiacre Remy et Jean Lhuillier ; - François Martin, demeurant à Mareuil ; - M. de Ligny ; - Jacques et Étienne

Jardin ; - la veuve Meignant, de Coutevroult ; - Fiacre Deshuissard, etc. (3 pièces, papier).

1600-1785

- G 64 Voiries et chemins. - Mémoires à consulter, consultations, sentences, arrêts et observations sur jugements rendus entre le chapitre de Meaux et messire Ange Royer, seigneur de Bélou, au sujet de plantations d'arbres exécutées sur le chemin Boscheret et sur ceux de Meaux à Coulommiers et de Saint-Fiacre à Paris, revendiquées par ledit chapitre comme seigneur haut justicier de la paroisse, terre et seigneurie de Boutigny ; - aveux et dénombremens ; - extraits de mesurages, etc. - « Sentence des requêtes du Palais du 22 avril 1551, qui assure à ce chapitre l'intégrité de la haute justice et voirie du lieu, notamment sur le chemin Boscheret, vers Bélou, contre et du consentement des seigneurs dudit lieu ; - griefs que met et donne par-devant vous nos seigneurs du Parlement en la 3^e chambre des requêtes, messire Ange-Louis Royer, seigneur de Bélou, conseiller en la Cour des monnaies à Paris, appelant d'une sentence rendue contre lui en la 1^{re} chambre des requêtes du Palais, le 28 juin 1763 ; » - réponses à ces griefs, servant de contredits et productions nouvelles fournies par les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Meaux, seigneurs voyers, censiers, etc., du territoire de Boutigny ; - consultation de maîtres Gillet, Merlet et de La Monnoye, pour servir de précis dans l'affaire du chapitre de Meaux, contre le sieur Royer ; - autre consultation donnée par M. Labourée, etc. (*Registre, In-folio, papier, 245 feuillets*).

1525-1767

- G 65 Voiries et chemins. - Mémoires à consulter sur le procès soutenu par le chapitre de Meaux, contre M. Royer, seigneur de Bélou, d'abord au sujet d'un rang d'arbres planté sur l'un des côtés du chemin Boscheret, et ensuite pour les arbres existant du côté opposé, revendiqués aussi par ledit chapitre en sa qualité de seigneur voyer, haut justicier : « par la raison qu'il ne pouvoit céder, par transaction, au sieur Royer le droit de voirie et haute justice sur moitié de ce chemin, attendu que s'il l'eût fait, le chapitre auroit visiblement excédé son pouvoir, d'où il suit que la concession seroit nulle, puisqu'au Roi seul appartient de donner et créer nouvelles juridictions par tout son royaume et que nul autre ne le peut faire sans son congé, etc. » - Consultation de MM. Dubois de Maisonneuve, Laudier, Duparcq et Doutremont, décidant que : " quand on a formé une demande moins étendue qu'elle ne pourroit l'être, rien n'empêche qu'on ne puisse ajouter des chefs différents, ou former de nouvelles demandes, soit devant, soit après le jugement. » (*Registre, In-folio, papier, 106 feuillets*).

1757-1767

- G 66 Voiries et chemins. - Transaction entre MM. du chapitre de Meaux et M. Royer, seigneur de Bélou, en la paroisse de Boutigny, portant désistement de la part de celui-ci au profit des premiers, de la détention et jouissance de tous les arbres et du terrain où ils sont plantés sur le chemin de la Grande, sur le chemin Boscheret et sur celui de Saint-Fiacre à Paris, en la censive et seigneurie de Boutigny, moyennant 1, 200 livres payées comptant audit sieur Royer ; -

lettres de rescision portant annulation de ladite transaction, et qui remettent les parties en tel et semblable état qu'elles étaient avant leur déclaration et reconnaissance ; - sentence des gens tenant les requêtes du Palais, conseillers du Roi en sa Cour de Parlement de Paris, qui « met les parties hors de Cour, condamne ledit Royer de Bélou aux deux tiers des dépens envers lesdits du chapitre de Meaux, même de ceux réservés et de ceux faits pour parvenir au compulsoire, etc. ; - arrêt du Parlement de Paris qui met l'appellation et sentence au néant, en ce que la totalité des arbres dont est question a été adjugée au chapitre ; entendant quant à ce, adjuge au sieur de Bélou les arbres plantés le long de son parc et autres fiefs dépendant dudit Bélou ; - transaction définitive sur le tout. » (*Registre, In-folio et in-4°, 113 feuillets, parchemin, 28 feuillets, papier*).

1756-1766

- G 67 Dîmes et limites. - Plan des dîmes de Congis, à percevoir par le chapitre cathédral de Meaux et les religieuses de Fontaine-les-Nonains. Ce dîmage contient 125 arpents 6 perches 1/10, compris 502 perches en chemin, 165 en remises, 341 en noales et 146 en friches, qui sont à déduire de la totalité ; soit en terres décimables, 113 arpents 51 perches 3/10, mesure de Roi ou 137 arpents 35 perches à 20 pieds ; - autres plans du dîmage de Monbout, à Chambry et Penchard, contenant 369 arpents 83 perches ; - d'un dîmage situé au territoire de Vaudoy, d'une contenance de 241 arpents 7 perches, toutes déductions faites des chemins, des prés, des noales et même d'une pièce de 296 perches en contestation ; avec les limites séparatives des territoires et seigneuries de Ségy, Quincy et Bouleurs, levé par Nicolas Lainé, arpenteur royal au bailliage de Meaux, à la réquisition des chanoines de l'église cathédrale Saint-Étienne de cette ville, seigneurs hauts, moyens et bas justiciers de Ségy et de Bouleurs en partie, et de messire François de Boula de Dourlon, seigneur de Quincy, de Charny et en partie de Bon-leurs, etc. (*Plans, 4 pièces, papier, dont 3 collées sur toile*).

1759-1772

- G 68 Dîmes. - Nomination et prestation de sernient d'expert, par-devant Marie-Louis-François Marquet de La Noue, chevalier, conseiller du Roi, président, lieutenant général aux bailliage et siège présidial de Meaux, à la poursuite et diligence des doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Etienne ; des prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Faron tous demeurant à Meaux ; des prieur et religieux de l'abbaye de Chambre-Fontaine et des dames prieure et religieuses du prieuré de Fontaine-les-Nones, ordre de Fontevrault, ensemble co décimateurs de la paroisse de Congis, conjointement avec les dames abbesse, prieure et religieuses de Jouarre ; - rapport du sieur François Guichard, laboureur à Grand-Champ, expert auquel les parties s'en sont rapportées à l'effet de fixer l'étendue de territoire sur laquelle chacune d'elles aura à exercer ses droits, après mesurage exécuté par Louis-Antoine Didier, arpenteur royal de la Maîtrise des eaux et forêts de Crécy ; - plan des lieux contentieux ; - calculs de superficie ; - procurations données par les communautés

indiquées ci-dessus, afin de se faire représenter aux opérations de l'expert et de l'arpenteur. (*Registre, In-4°, papier, 59 feuillets ; 1 plan*).

1774

- G 69 Dîmes. - Plan du dîmage de La Haute-Maison, appartenant à MM. du chapitre Saint-Étienne de Meaux pour deux tiers, et pour l'autre tiers au prieur dudit lieu de La Haute-Maison, levé par C. C. Scoquart, géographe à Crécy. - Lieux et objets indiqués sur ce plan : - le village de La Haute-Maison, les hameaux de L'Épineuse, de La Grande-Rue, le château de Montgodefroy, les fermes de la Grande et de la Petite-Loge, de Nesle, de Rademont, de La Maison-Blanche, de La Loge-Artus, de La Calabre, de Champ-Champy, etc. ; - les bois de Chaage, Brulé-d'Avion, de La Haute-Maison, du Parc, de La Loge, d'Arcery et du Parc-aux-Boeufs. (*Plan, 1 pièce, papier, collée sur toile avec baguettes*).

1779

- G 70 Dîmes. - État du dîmage de La Haute-Maison indiquant les numéros du plan, les noms des héritages détaillés dans ce plan en terres labourables, étangs, prés, bois, fermes, hameaux, friches et chemins : - le Bois- Brulé, contenant 40 arpents 72 perches ; - les prés de la Chabouillerie, 7 arpents 70 perches ; - la ferme du même nom et ses accoints, 10 arpents 54 perches ; - les bois de Chaage, 52 arpents 51 perches ; - le bois de la Cointre, dans lequel était une maison appartenant à Jean Le Cointre, 2 arpents 90 perches ; - l'étang de la Cointre, 10 arpents 24 perches ; - la ferme de Maison-Blanche, 63 perches ; - la ferme, le pré et le clos de Reddemont, 9 arpents 72 perches ; - le bois Scipion, 4 arpents 36 perches ; - les étangs de Moussignières, 23 arpents 27 perches ; - de la Boutique, 2 arpents 95 perches ; - du Château, 18 arpents 82 perches ; - la ferme de Nesle, dont une cheminée dépendant de la cuisine sert de borne au plan, par la lettre marquée X, etc. (*1 pièce, papier*).

1779

- G 71 Lods et ventes. - État de recettes des droits d'ensaisinement dus au chapitre cathédral de Meaux, par suite de mutations de propriétés. - Actes ensaisinés : contrat de vente de divers héritages situés à Fublaines, lieux dits Les Plantes, proche Les Fermes, l'Île Saint-Lazare et la terre aux Gâteaux, par Louis-Victor Walbin, laboureur à Monvoisin, paroisse d'OEuilly, diocèse de Soissons, à Jean-Martin Robiche, bourgeois de Meaux, y demeurant, rue Cornillon ; - autre contrat de vente de terres et vignes en 9 pièces, audit lieu de Fublaines, par Nicolas-François Beaudouin, cabaretier, demeurant à Meaux, rue de la Justice, au profit de Pierre Beaudouin, marchand au dit lieu de Fublaines, et de Marguerite Lonzième, sa femme ; - vente par Louis-Étienne Paton, charretier à Saint-Fiacre, et Marie-Marguerite Regnier, sa femme, à demoiselle Louise-Nicole Benoist, veuve de maître Nicolas-Denis Aublan, docteur en médecine à Meaux, rue aux Fromages ; - transport par maître Claude-Nicolas-Louis-René Morin, avocat en Parlement, demeurant à Nanteuil-sur-Marne, et dame Catherine-Geneviève Durec, son épouse, à maître Simon-Pierre Aublan, ancien officier de la capitainerie de Montceaux, de 4 livres de rente en 2 parties égales à prendre sur des héritages sis à Fublaines et à Boutigny, etc. (*Registre, In-folio, papier, 12 feuillets*).

- G 72 Jurisdiction temporelle. - Arrêt du Parlement de Paris, rendu sous Philippe le Bel, roi de France, pour cimenter la paix entre les chanoines et les nobles de la ville de Meaux, qui étaient en procès au sujet de l'occision de feu Audriet, clerc de maître Guillaume Martin, l'un desdits chanoines, et de la griève blessure de celui-ci, pourquoi il est dit : « que les faiz de l'occision et blecceures dessus dites pour les mièvres, vilenies et despiz faiz aus diz doyen et chapitre de Meaux, pourtant comme il appartient à eux communément et à leur église et pour les dépens et dommages que li diz doyen et chapitre ont euz, soutenez et encouruz pour y ces choses, li nobles dessus dit rendront aux diz doyen et chapitre ou à leur commandement en lieu seur dans la ville de Meaux, c'est assavoir à Saint-Faron ou en chapitre, trois mille livres de bons petitz tournois forte monnoie. - Item, nous disons encore que Jehans Du Rutel et Jehans Des Murs qui sont tout été banin du royaume de France pour le faiz dessus dit, des orendroit vident le dict royaume et se rendront en Chipre, terre d'outre-mer, et là demeureront par trois ans continuez sanz espérance de nul rappel, etc. - Sentence du bailli de Meaux relatives aux droits de justice du chapitre Saint-Etienne, tant en ladite ville qu'à Fublaines, etc. (4 pièces, parchemin).

1311-1533

- G 73 Privilèges, amortissements et exemptions. - Lettres patentes de l'amortissement accordé par le roi Philippe de Valois au chapitre de Meaux, pour l'acquisition d'un fief à Chauconin, terres et rentes, tant en ce lieu qu'au dit Meaux, moyennant 162 livres de finance ; - déclaration faite par les notaires, d'un vidimus contenant les lettres patentes du roi Henri II, baillées aux gens d'église et hôpitaux, en vertu desquelles les gens de main-morte sont déchargés de fournir déclaration des biens amortis par ses prédécesseurs ; - édit concernant le rachat des biens d'église ; - sentence rendue contre les gouverneur et échevins de la ville et du marché de Meaux, au sujet de l'exemption du logement des gens de guerre, accordée aux doyen, chanoines, chapelains et habitués du chapitre, par les rois de France, notamment par Charles VII ; - procuration donnée par tous les bénéficiers assemblés en l'hôtel épiscopal, par Guillaume Petit, chanoine, official et grand vicaire aux syndics généraux nommés en l'acte, pour comparaître en leur nom, devant les maîtres des requêtes commis par Sa Majesté, et demander l'entérinement de certaines lettres patentes du Roi, obtenues par M. Du Bellay, évêque de Paris, et par le clergé, touchant des déclarations demandées par les receveurs des francs-fiels et nouveaux acquêts. (6 pièces, parchemin).

1328-1548

- G 74 Donations. - Testament de maître Guillaume Froger, chanoine de Meaux, par lequel il donne au chapitre Saint-Étienne de cette ville une maison au même lieu, pour la fondation de deux anniversaires par an ; - délivrance du legs de maître Nicole Ledieu, par ses héritiers, pour la fondation de son obit, à savoir 4 livres de rente sur maître Oudart Pinot, grand chapelain, et 12 se tiers de froment sur Noël Desprez ; - autres délivrances faites audit chapitre, du legs

testamentaire de feu maître Martin Piot, chanoine, qui a laissé pour la fondation d'une messe quotidienne, avec un de profundis à la fin, 50 livres de rente à prendre sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, et 600 livres une fois payées pour acheter une semblable rente sur le même établissement ; - par feu Antoine Desjardins, de deux parties de rente, l'une de 8 livres, l'autre de 5, à la charge d'un obit. (Fragments.) (5 pièces, parchemin).

1386-1574

G 75

Remontrances faites au chapitre et à MM. les chanoines, par les semi-prébendiers, touchant le procès mû et pendant entre eux au sujet de la non résidence, protestant d'appeler comme d'abus au Parlement de Paris de tout ce que ledit chapitre ferait et ordonnerait à leur préjudice ; disant : " et quand MM. vous nous feriez égaux à vous, vous ne auriez pas grand diminution de ce que vous prenez. Parquoy, pouvez considérer que justement nous querellons les droictz de noz bénéfices pour vivre ce qui est de raison. Considérez que sommes résidons et servons Dieu et que le droictz ordonne que ès fruitz de nos prébendes, qui sont esgales aux vostres et que ont esté tenues par gens qui avoient des maisons comme vous avez, nous debvons estre csgaulx en perception de fruitz et ne debvez rien prendre plus que nous en non assistant au service divin. Comme ces choses par grande humilité vous avons remontrées par escript et instruction, comme dict est, espérons que de vous mesmes vous nous dussiez faire raison. Mais depuis, au lieu de ce faire, avons reçu injures et mesme quant avons requis le prieur de sçavoir quant on vacqueroit à regarder les lettres et tiltres, il a respondu à aucuns de nous que on ne luy avoit pas dit le temps que on devoit y vacquer, renvoyant le négoce ad kalandas grecas, etc. » (Fragment.) (1 pièce, parchemin).

1531

G 76

Trésorerie. - Titre de l'union d'une prébende faite à la trésorerie du chapitre de l'église Saint-Étienne de Meaux, par l'archidiacre Josias, de l'église de Paris, en exécution de la bulle du pape Nicolas V, du 16 septembre 1349, autorisée par lettres patentes de Charles VII, roi de France, en date du 11 avril 1450, ainsi conçues : « Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Notre amé et féal conseiller l'éuesque de Meaux nous a fait exposer que dès avant XXX ans, la dignité ou office de trésorier de l'église de Meaulx a esté et est demeurée ès mains de luy et ses prédécesseurs évesques d'ilec, parce que nul quelconque n'a voulu ou osé la dicte trésorerie accepter, par doubte des grans reddevances... la dicte église de Meaulx et jusques à naguères que nostre dit conseiller a donnée et conférée icelle trésorerie à maistre Évrart Boisserant, chanoine de icelle église qui l'a acceptée, espérant que Notre Saint-Père le Pape annexeroit et uniroit à la dicte trésorerie, la prébende qui vacqueroit en ladicte église pour luy ayder à supporter les charges des susdictes, etc. » (Fragment.) (1 pièce, parchemin).

L'évêque de Meaux dont il est question dans le document est Jean Meunier, abbé de Saint-Maur-des-Fossés, élu évêque de Meaux, le 2 janvier 1447, mort le 2 juin 1450.

1450

- G 77 Visa et prise de possession. - Visa de Jean Prieur, prêtre, chantre, chanoine et official de l'insigne église de Meaux, sous l'autorité de révérend père en Dieu Louis de Brezé, évêque de cette ville, des lettres de provision de prieur du prieuré et monastère Saint-Nicolas de Noëfort, accordées à dame Anne de Fleury, par le pape Grégoire XIII, après la résignation dudit prieuré par Jeanne de Buz. (1 pièce, parchemin).
- 1576
- G 78 Sentence rendue par Robert d'Estouteville, « seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Saint-Andry en la Marche, conseiller, chambellan du Roi et garde de la prévôté de Paris, sur le procès pendant au Châtelet de cette ville, entre les doyen, chanoines et chapitre de l'église Saint-Étienne de Meaux, demandeurs, d'une part, sur ce que lesdits demandeurs disoient et maintenoient que ladite église Saint-Etienne de Meaux estoit une belle et notable église et église cathédrale, jadis grandement fondée, douée et depuis augmentée de plusieurs dons, douairs, cens, rentes, revenus, franchises, libertés, seigneuries et autres possessions immeubles, et entre autres choses et droictz, vint sols tournois appartenant ausdicts demandeurs, à cause de l'office de matins d'icelle leur église, dont dix sols sur les vint sont déubs et constitués en et sur le cymetière : » pour quoi les défendeurs ont été condamnés à payer chacun an, le jour de Quasimodo, ladite somme de 20 sols, savoir : 10 sols pour raison dudit cimetière, et 10 sols pour les messes de messire Pierre Le Breton, à en payer 4 années d'arrérages, et de plus aux dépens, taxés à 30 livres, etc. (Fragment.) (1 pièce, parchemin).
- 1477
- G 79 Revenus divers. - Commandement fait par Pierre Thierry, sergent à cheval en la prévôté de Paris et ressort d'icelle, par lequel il recommande « avecques toute révérence et obéissance à son très chier seigneur, révérend père en Jésus-Christ, Mgr Jean Le Royer, évesque de Meaux, que le procureur des doyen et chapitre de ceste ville lui baillent leur complainte par escript pour les garder et défendre de tout tort, force, violence, oppression, molestes, empeschemenz, injures et nouvelletez indeus, et pour les tenir et maintenir en leurs justes possessions et saisines, franchises et libertez se deult » , que ledit seigneur évêque ait à payer au chapitre de son église, 3 muids d'avoine à la mesure de Meaux, de rente annuelle et perpétuelle, dus « sur la grange et sur les rentes de la ville de Villenoil (Villenois), appartenant audit Mgr l'évesque pour raison de son évesché, et lesqueix trois muis ont accoustumé d'estre paieez au terme de la Saint-Martin d'yver et depuis la dernière feste... par la main dudit Mgr l'évesque ou de sa gent pour li et de très si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire, etc. » (Fragment.) (1 pièce, parchemin).
- 1365
- G 80 Mouvance censuelle. - Sentence du Châtelet de Paris rendue entre madame la duchesse de Vendôme, dame de La Ferté-au-Col et le chapitre de Meaux, au sujet de 2 pièces de terre situées dans la mouvance de cette dame qui les revendiquait, tandis que les défendeurs « auraient tousiours joy, prins et perceu les fruietz, revenuz et levées en icelles ; avoit ladicte dame ou les officiers

de justice de La Ferté exercé tous actes de justice quant le cas s'estoit offert, comme estant des fins et mectier de sa dite seigneurie et haulte justice, desquelles choses lesdicts deffendeurs et adjoincts auraient toujours esté en bonne possession et joyssance paisible et autres plus à plain desduicts en icelluy procès. Desquelz droictz, possessions et saisines, ils auraient joy et possédé paisiblement par ung, deux, troys, quatre, cinq, dix, vingt, trente, quarante, cinquante ans, et plus, el par tel et si longtemps qu'il n'estoit mémoire du contraire, » etc. (Fragment.) (1 pièce, parchemin).

XVIème s.

- G 81 Acquisitions et échanges. - Vente par Jean Mesgret, marchand boulanger à Meaux, d'une part dont les 8 font le tout, dans une maison assise audit Meaux en la rue Saint-Christophe, où pend pour enseigne l'Estoille, à religieuse et honnête personne frère Mathieu Maronnier, prêtre ; - autre vente par Michel Garnier et Jeanne Judas, sa femme, demeurant en la paroisse de Saint-Fiacre, elle « de son dit mary suffisamment licenciée et auctorisée, » au profit « de vénérable et discrète personne maître Guillaume Petit, prebtre, chanoyne de l'église de Meaulx et promoteur du lieu, pour ce présent achepteur et acquesteur pour luy ou ses ayans cause, c'est à savoir ung jardin séant au lieu dit : sur le Monssel, le lieu comme il se comporte ; » - acquisition par les vénérables déan, cbanoynes et chapistre de l'esglise Saint-Estienne dudict Meaux, pour, au nom et au prouffict de l'office des anniversaires de ceste esglise, ce acceptant par vénérable et discrète personne maistre James Gérard, prestre, chanoyne d'icelle église, recebveur dudict office des anniversaires à ce présent, c'est assavoir le nombre et quantité de 10 arpens un quartier de terre en labour et ung arpent et demy de pré, etc. » (5 pièces, parchemin).

XVIème s.

- G 82 Domaine. - Baux à cens et rente d'héritages situés aux territoires d'Arinettières, Barcy, Coulommiers, Crégy, Changis, Fescheux, Fosse-Martin, Gressy, Mary, Meaux, Moulignon, Rutel et Trilport, consentis par les chanoines de l'église cathédrale Saint-Étienne de Meaux à : - Cantien Maillet, praticien à Armentières, pour 6 arpents de terre sis au territoire de ce lieu ; - Simon Mirault, de Chambry, etc. ; - bail des dîmes de grains du terroir de Barcy, pour Hyérosme Martin, Faron Geuffroy et Quentin Blulel ou Blutel, laboureurs audit Barcy ; - titres novels de rentes dues sur des héritages sis en ce lieu de Barcy, à Fescheux, Coulommies, Meaux, Fosse-Martin, Mary, Changy, Gressy et Moulignon ; - quittance de rachat d'une rente de 3 setiers de blé à prendre sur une maison et ferme à Rutel-lez-Grand-Champ, donnée auxdits sieurs chanoines, par maître Michel Tournant « licentyé en médecine, demourant à Chasteaux-Thierry, tant en son nom que comme pro- cureur spécialement fondé de Jeanne de Morgny, sa femme, lequel ès dicts noms confesse avoir eu et reçu des vénérables déan, chanoynes et chapittre de l'église cathédrale monsieur Saint-Estienne de Meaulx, la somme de 46 livres tournois, qui luy a esté promptement comptée et payée en 26 médalles, vallant chacune pièce trois testons, et le reste monnoye, etc. » (Liasse, 20 pièces, parchemin).

XVIème s.

- G 83 Domaine. - Baux à cens et rente d'héritages sis aux territoires de Barcy, Bouleurs, Boutigny, Chambry, Coulommiers, Crégy, Croutes, Etrépilly, Fublaines, Isles-lez-Villenoy, Lizy-sur-Ourcq et Marcilly, passés par les doyen et chanoines du chapitre de Meaux, et François Leber, écuyer, seigneur de Fossés, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, copropriétaire d'une maison en très-mauvais état sise à Barcy, donnée audit titre de rente, à Antoine Leclerc, maréchal en ce lieu, et à Lucienne-Angélique Aubry, sa femme, moyennant 15 livres par an ; - à Jean Hanoteau, laboureur à Marcilly, preneur pour lui et ses ayant cause, de 65 perches de terrain sur lesquelles il a fait édifier 5 travées de bâtiments ; - titres nouveaux et sentences en tenant lieu rendues notamment, contre mes sires Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Chevreuse, châtelain de Coulommiers, et Charles-Philippe d'Albert de Luynes, pair de France, tuteur aux actions immobilières dudit sieur duc de Chevreuse, fils et héritier de dame Léontine Jacqueline de Bourbon, duchesse de Luynes, condamnés à payer aux chanoines la somme de 20 livres, pour une année d'arrérages de la rente foncière due sur le domaine de Coulommiers, suivant le titre de fondation du 13 octobre 1377. (28 pièces, parchemin).
- 1723-1787
- G 84 Domaine. - Baux à cens et rente d'héritages situés en la ville et au territoire de Meaux, consentis par les chanoines de l'église cathédrale de cette ville, au profit de : messire Louis-Arnaud de Laurières de Thémines, chevalier, ancien maire perpétuel de Meaux, ci-devant lieutenant des gardes du corps de feu Monsieur, fils de France, frère unique du Roi, et dame Marguerite-Hélène Payen, son épouse ; - maître Étienne-Charles Durand, procureur ès sièges royaux de Meaux, preneur d'une « maison sise en cette ville rue des Vieils-Moulins, estant en très-mauvais état, non habitée et tombant en ruines ; - des pauvres de la maison et hôpital général de ladite ville « dont les bâtiments et jardins ne sont pas suffisants, ni assez commodes pour le nombre et les besoins de ceux qui y sont entretenus. » - Titres nouveaux de diverses parties de rentes à prendre sur les héritages cédés aux dénommés ci-dessus et autres. - Vente par lesdits chanoines au profit d'honorable personne Jean Royer, huissier, sergent à cheval au Châtelet de Paris, demeurant à Meaux, et à Nicole Fac, sa femme, de la somme de 18 livres tournois de rente faisant partie de celle de 19 livres à prendre sur deux maisons sises rue Saint-Nicolas et du Tan. Ladite vente faite « pour recouvrer la somme de 1, 116 livres à laquelle les vendeurs furent taxez et colligez par MM. les délégués de N. S. P. le pape, pour faire lever sur les ecclésiastiques de ce royaume la somme de 50, 000 escus de rente, suivant la bulle dudit Saint-Père, en date du 24e jour de novembre l'an 1568, etc. » (68 pièces, parchemin).
- 1531-1779
- G 85 Domaine. - Baux à cens et rente d'héritages sis aux territoires de Montgé, Neufonitiers, Pommeuse, Quincy, Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux, Saint-Martin-lez-Voulangis, Sannneron, Trilbardou, Ussy-sur-Marne, Vignely et Villenoy, passés par les doyen, chanoines et chapitre de Meaux, au profit des sieurs : Louis Vigner, laboureur au Charnoy, paroisse de Pommeuse, comme preneur

du moulin à huile de Courtalin, jardin, terres, prés et vignes en dépendant, chargés de 6 livres de rentes envers ledit chapitre. - Titres nouveaux ou reconnaissances de rentes par : très-haut, très-puissant et très-excellent prince monseigneur Louis-Joseph de Bourbon, prince de Coudé, pair et grand maître de France, colonel général de l'infanterie française et étrangère, etc., redevable envers le chapitre de Meaux de 13 livres 10 sols à prendre sur les terres et seigneuries de Montgé et de Vinantes, annexes du comté de Dammartin ; - illustrissime seigneur Joseph Green de Saint-Marsault, évêque de Bergame, premier aumônier de madame Adélaïde de France, abbé commendataire de l'abbaye de Longpont, Ordre de Citeaux, à cause de laquelle il doit à l'église de Meaux 15 setiers de grain, suivant transaction du mois d'août 1239, portant affranchissement général des dîmes de toutes les terres appartenant à ladite abbaye et dépendant de la ferme de Courtablon, etc. (17 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier).

1715-1788

- G 86 Domaine. - Baux emphytéotiques d'héritages situés aux territoires de Barcy, Boutigny, Changis, Chauconin, Congis, Couilly, Crégy, Etrépilly, Fublaines, Guérard, La Chapelle-sur-Crécy et Marcilly, consentis par les chanoines de l'église Saint-Étienne de Meaux, au profit de : Claude-Germain Antheaume, chirurgien, garçon majeur, demeurant à Barcy, preneur d'une maison sise audit Barcy, proche l'église ; - Jacques Garnot, vigneron à Boutigny, pour une autre maison dite de Baubry, jardin et aceeint ; - messire Pierre-Eustache Richer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, greffier en chef de la Chambre des Comptes à Paris ; - Jacques Drevault, vigneron, demeurant au Pont-aux-Dames, et Mathieu Lesueur, de même état, à Huiry, paroisse de Couilly, preneurs d'une maison consistant en deux demeures, logis, cour, jardin potager, terrasse attenante, avec un jardin à arbres et herbes, le tout situé audit Couilly ; - Louis-Henri Maréchal et Barbe Valbin, sa femme, demeurant à Fublaines, pour la place et les murailles de 4 travées de bâtiments dont une servait de demeure, telles que ces murailles sont restées après l'incendie arrivé le dimanche 19 octobre 1721. - Titres nouveaux et reconnaissances de rentes emphytéotiques résultant desdits baux, etc. (66 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier).

1698-1788

- G 87 Domaine. - Baux emphytéotiques de maisons, bâtiments, jardins, etc., situés en la ville et au territoire de Meaux, par les doyen, chanoine et chapitre de Meaux, au profit de : Nicolas Le Roy, marchand chapelier, et de Pierre Legras, chirurgien, preneurs de deux maisons où pendent pour enseigne les Trois Couronnes, dans le marché, vis-à-vis l'endroit où se vend le poisson d'eau douce ; - Françoise Chrestien, veuve de maître Jean Honnet, notaire royal héréditaire, Jean Honnet fils, notaire royal, Jacques Dazy, marchand orfèvre, et François Barré, procureur du Roi au grenier à sel de Lagny, pour une maison sise en la rue d'Arnetail (Darnetal), dépendant de l'office des anniversaires ; - Pierre Aublan, apothicaire, à cause d'une maison en face du petit parvis de la cathédrale ; ladite maison, donnée à l'église par feu Jean Urbain, apothicaire du Roi, en 1688, tient d'une part à l'ancienne auberge de la Madeleine et

d'autre à Frédéric Allart, imprimeur ; - baux d'une place couverte d'immon-
dices, au grand-marché, rue Troussevache ; - d'un jardin au même lieu, vis-à-
vis la place où se vend le blé ; - de la maison portant pour enseigne la Galère,
rue de l'Épicerie ; - d'un jardin, rue de la Bécote, sur le fossé, faubourg de
Chaage, près la porte Poitevine, etc. - Titres nouveaux ; - cessions et abandon-
nements respectifs entre le chapitre et maître Langlois, premier avocat du Roi
à Meaux ; - procédures, etc. (73 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier).

1635-1786

- G 88 Domaine. - Baux emphytéotiques d'héritages situés aux territoires de Boutigny,
Rozoy-en-Multien, Nantcuil-lcs-Meaux, Quincy, Saint-Souplets, Ussy et Vil-
lenoy, par les doyen et chanoines du chapitre Saint-Étienne de Meaux, sei-
gneurs spirituels et temporels, hauts, moyens et bas justiciers de Boutigny, -
notamment par Philippe Pidoux, doyen, licencié en théologie de la maison et
société royale de Navarre, Louis-Toussaint Pintrel, Claude-Louis Loret et
Pierre-Nicolas Gouin, chanoines délégués, au profit de : - Pierre Plique, vigne-
ron à Villenoy ; - René Veillet, receveur des tailles de la ville de Meaux, de-
meurant à Paris, rue Sainte-Catherine ; - Pierre-Simon Berteux, tisserand à
Villenoy ; - Benoit Gibert, laboureur à Rozoy-en-Multien ; - Jean-Pierre Rozé,
vigneron à Vincelles, paroisse de Boutigny ; - Pierre Rozé, aussi vigneron à
Nanteuil-lez-Meaux ; - Louis Milville, vigneron audit Nanteuil ; - Jean Duval,
Denis Cottard, Denis Lobin, Jacques et Claude Emery, Claude Herbault, Ni-
colas Leclerc, François Dubois, tous vigneron à Saint-Souplets ; - Etienne
Tructin, d'Ussy, etc. - Titres nouveaux de diverses rentes dues sur les mêmes
héritages, etc. (16 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier).

1733-1787

- G 89 Domaine. - Baux à loyer et emphytéotiques de fermes, maisons, terres, prés,
bois et dîmes à Armentières, Barcy, Boulard, Champagnemer, Charny, Crégy,
Coulommes, Etrépilly, Jouy-le-Châlel, Marcilly, Meaux, Moulignon et Nanteuil-
lez-Meaux, passés par les chanoines de l'église cathédrale de Meaux, au profit
de : - Gilbert Liébin, laboureur à Armentières, et Marion Pépin, sa femme, pour
les grosses dîmes des grains venant et croissant au terroir dudit lieu, avec une
ferme qui consiste en une maison, grange, cour, jardin et pré, vulgairement
appelée la Maison-Seigneuriale ; - Faron Geuffroy, aussi laboureur, deme-
urant à Barcy, pour 210 arpents 48 perches de terres et prés à la mesure de
roi, assis au terroir dudit Barcy, moyennant 15 muids et demi de grain ; - Jean
Joly, marchand à Neufvy, au diocèse de Troyes, preneur des terres et sei-
gneuries de Champagnemer et Thourotte. - Sentence de la prévôté de Paris,
rendue entre le chapitre de Meaux et Guillaume Fournier, acquéreur de la
terre, seigneurie et dépendances de Mansignv, le tout revendiqué par ledit
chapitre comme l'ayant loué précédemment « sur certaines conditions et ré-
servations à ung nommé Jean Hatris, aux vies de luy, sa femme et ses enfans,
aux charges et conditions à plain déclarées ès lectres de bail et prinse sur ce
faict, l'an 1442, le dimanche de Casimodo, 8e du mois d'avril, etc. » (*Liasse*,
38 pièces, parchemin).

XVIème s.

- G 90 Domaine. - Baux à loyer de fermes maisons, terres, prés, dîmes, etc., appartenant aux doyen, chanoines et chapitre de Meaux, à cause des offices du Réfectoire des anniversaires et de la mairie du chapitre, le tout situé sur les territoires d'Aulnoy, Barcy, Boutigny, Boulard, Bouleurs, Chambry et Changy, loué à : - Geneviève Boucher, veuve de Pierre Lefranc, laboureur à Barcy ; - Étienne Fleury, de même état, et Marie Lefranc, preneurs : la première, de 95 arpents de terre et pré ; les seconds, de 99 arpents 1/2 de mêmes héritages au territoire dudit lieu de Barcy ; - Robert Aubry, Claude-Robert Leroy, Jacques Gontier, Jean Lefèvre et Jacques-Antoine Garnot, tous laboureurs en la paroisse de Boutigny, locataires en commun de 101 arpents 98 perches de terres labourables, prés et jardins. - Procès-verbal de mesurage des terres et prés appelés le Grand-Marché de Barcy, dressé en exécution de la sentence du bailli de Meaux, rendue entre les chanoines du lieu et Jean Geoffroy, laboureur à Brégy, tant pour lui que comme tuteur de ses frères et soeurs, héritiers de Jean Geoffroy, leur père, locataire desdits héritages ; - autre procès-verbal de mesurage, avec figures, de la ferme et des terres et bois de Boulard, contenant 291 arpents 72 perches 1/4, dressé par Nicolas Lainé, arpenteur royal juré au bailliage de Meaux, résidant à Saint-Fiacre. (*7 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier*).
- 1735-1789
- G 91 Domaine. - Baux à loyer de fermes, maisons, héritages et dîmes appartenant aux offices des enfants de choeur, du réfectoire, des anniversaires et du trésorier, de l'ave regina, des mairies, etc., tous dépendant du chapitre Saint-Étienne de Meaux, aux territoires de Boissy-lez-Gombries, Charny, Chauconin, Chenois, Congis, Coulommes, Crégy, Dhuisy, Etrépilly, Fresnoy-lez-Gombries et Fublaines, consentis par les chanoines dudit chapitre, au profit de : - Robert Parain, laboureur, et Jean-Baptiste-Thomas Papillon, marchand, demeurant tous deux à Charny ; - Jacques Gérard, aussi laboureur en la ferme de Beauvais, paroisse de Chenois-en-Brie ; - François Prévost, de même état, et Marie-Louise Gaillet, sa femme, demeurant à Coulommes ; - Marie-Anne Michel, veuve de Jean-François Duflocq, laboureur à Crégy, pour les dîmes devins du territoire de ce lieu ; - Etienne Claudin et Marie-Geneviève Rhedon, sa femme, pour une ferme sise au village d'Étrépilly, en la rue Chef-de-Ville ; - haut et puissant seigneur messire François-Joachim, marquis de Mazancourt, chevalier, seigneur de Fresnoy et de Boissy-lez-Gombries, lieutenant au régiment des gardes-françaises, stipulant pour dame Marie Hardy Du Ménillet, sa mère, veuve de messire Joseph de Mazancourt, ancien capitaine de cavalerie, amodiateur de deux muids de grain à prendre dans la grange dîmeresse de Fresnoy. - Procès-verbal de mesurage, avec figures, de biens sis à Coulommes, Bouleurs, Sancy, Vaucourtois et Magny-Saint-Loup, dressé à la requête de François Prévost, par Louis-Antoine Didier, arpenteur en la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Crécy, résidant à Germigny-l'Évêque, etc. (*7 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier*).
- 1762-1789
- G 92 Domaine. - Baux à loyer de fermes, maisons, héritages et dîmes des offices du réfectoire, des enfants de choeur et autres du chapitre Saint-Étienne de

Meaux, situés sur les territoires de Gesvres-le-Chapitre, Guérard, La Haute-Maison, Marcilly et Meaux, consentis par Philippe Pidoux, prêtre, licencié en théologie de la maison et société de Navarre, doyen et chanoine, Louis Tous-saint Pintrel, Jacques Antheaume, et autres, tous chanoines dudit chapitre, à : - Jacques Leduc, laboureur, et Béatrix Longuet, son épouse, demeurant à Étavigny, preneurs des grande et petite fermes de Gesvres-le-Chapitre, avec les grosses et menues dîmes de la paroisse, moyennant 36 muids 4 setiers de blé, 1, 020 livres en deniers et 300 gerbées par année ; - Claude Deligny, fermier en la ferme de la Malmaison, paroisse de Guérard ; - divers, comme locataires de maisons, bâtiments et jardins en la ville et au territoire de Meaux, notamment en la prairie des Cordeliers. - Récolement de circonscription du territoire de Gesvres et des procès-verbaux dressés par Lainé en 1750 et 1759 ; - procès-verbal de mesurage, avec figures, des dîmes novales de La Haute-Maison, par Scoquart, arpenteur royal au bailliage de Meaux, à la requête des chanoines de l'église cathédrale, comparant par messire Louis de Courdemer, vicaire général de Rhodes, et Huet de Dampierre, maire, d'une part, et François Adenet, prieur- curé de la Haute-Maison, d'autre part, etc. (14 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier).

1741-1788

G 93

Domaine. - Baux à loyer de fermes, maisons, héritages et dîmes appartenant aux offices de la fabrique, du réfectoire, des anniversaires, des mairies, etc., dépendant du chapitre cathédral de Meaux, à Monthion, Nanteuil-lez-Meaux, Neufmontiers, Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux, Nanteuil-le-Haudouin, Quincy et Ségy, Saint-Pathus, Montagny, Oignes et Oissery, Sancy, Vaucourtois, Montdenis, Tancrou et Ghivres, Trilport, Ussy-sur-Marne, Varreddes, Villenoy et Villiers-sur-Morin, lesdits baux consentis au profit de : - Claude-Nicolas Heurlier, maître de la poste de Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux, et Jeanne Lambin, sa femme ; - Louis Fortier, preneur de la ferme de l'Aigrefoin, située aux Deux-Jumeaux, moyennant 400 livres par an ; - Louis Gibert, laboureur à Sarcy, paroisse de Bouleurs ; - Pierre-Julien Roussin, de Coulommès, et Pierre Colin, tous deux aussi laboureurs, pour les dîmes à percevoir sur les territoires de Sancy, Vaucourtois et Mont-Denis, dans lesquelles sont comprises celles de pois, vesces, lentilles, scourgeon, navettes et autres grains ou fruits décimables. - Procès-verbal de mesurage, avec figures, des biens du chapitre de Meaux, situés au territoire d'Ussy-sur-Marne, dressé par Jean-Pierre Lamy, arpenteur du Roi au Châtelet de Paris, priseur, estimateur et mesureur de terres, prés, vignes, bois, eaux et forêts, demeurant à La Ferté-au-Col, dite sous Jouarre, etc. (10 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier).

1765-1789

G 94

Domaine et revenus. - Expédition d'une déclaration d'héritages appartenant au chapitre de Meaux, fournie au terrier de la seigneurie d'Ussy-sur-Marne, étant en censive de messire Pierre-François Courtin, chevalier, seigneur d'Ussy, de Tanqueux, Mary, du Limon, Morintru, Averno, Favières, etc. - Constitution d'une rente de 580 livres, annuelle et perpétuelle, au profit de messire Paul Payen, chevalier, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes à Paris, et autres, par les syndics et députés du diocèse de Meaux,

comparant par messires Jacques-Saturnin Deelpy et Antoine Servant, prêtres chanoines de l'église de Meaux ; dont François de Retz, prêtre, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, demeurant en l'abbaye de Saint-Faron ; Joseph-Ponce Doury, curé de Germigny-l'Évêque, et René Carmel, curé de Monthion, pour remboursement des sommes avancées par Claude Dubreuil, auxdits sieurs syndics et députés, à raison du don gratuit accordé au Roi par le clergé général en l'année 1693. (2 pièces, papier).

1760-1772

- G 95 Procès. - « Factum pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Meaux, demandeurs, contre messire Jean de Boileau, conseiller et aumosnier du Roi, évêque dudit Meaux, défendeur, » concernant la question de savoir « si le sieur évêque est obligé de contribuer pour moitié aux réparations de son église, le chapitre et la petite fabrique contribuant pour l'autre moitié ; » - précis et arrêt notable du Parlement de Paris, pour les doyen, chanoines et chapitre, de l'église cathédrale de Meaux, contre les grands chapelains, hauts vicaires de la même église, qui prétendaient à une augmentation de traitement. - Domaine des grands chapelains, hauts vicaires. - Baux à loyer et emphytéotiques de maisons, jardins et terres situés à Meaux, Penchard et Nanteuil-lez-Meaux, au profit de : - Louis Sauvé, maître pâtissier-rotisseur ; - Joseph-Nicolas Bégat, boulanger ; - Jean-Nicolas Héret, vitrier ; - Jean-Louis Girault, procureur, et Guillaume Decan, conseiller du Roi, président au grenier à sel, tous demeurant à Meaux, ce dernier comme preneur, avec demoiselle Jeanne-Marguerite Duchemin, veuve de Denis Maîtrejean, marchand tapisier, d'une maison sise en la rue du Grand-Cerf, près le port aux chevaux, etc. (7 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier (3 imprimées)).

1635-1781

- G 95-1 Arrêt notable.

20/07/1781

- G 96 Fabrique de l'église cathédrale de Meaux. - Donations. - Lettres patentes de Charles VI, confirmatives de celles du roi Jean, 'portant : « Charles par la grâce de Dieu, roi de France, à nos amez et féaulx les gens de nos Comptes et trésoriers à Paris, salut et dilection. Receues avons l'umblé supplication de nos bien amez les doyen et chapitre de l'esglise de Meaulx, fondée par nos prédécesseurs rois de France, contenant que comme de raison et par la coutume et usage gardés en notre royaume, que chacune esglise cathédrale doie avoir tout à l'entour 18 piez d'alée, tant pour Donneur et révérence de l'esglise, tant pour faire la procession et recevoir l'esgout des eaues, faire les visitations et réparations nécessaires à icelles et y mettre les matières à ce convenables, quant il est besoing de y ouvrer, et doie icelle place ou alée estre censée et réputée appartenance d'icelle esglise. Et il soit ainsi que ia pieça feu nostre très chier seigneur et père, dont Dieux ait l'âme, pour lors régent de ce royaume, eust ordonné et octroïé ausdits doyen et chapitre qu'ilz peussent oster et faire oster toute opposition et contreditz... certains estaulx, loges ou

maisonnettes qui avoient esté édifiées contre ladite esglise, par aucuns singuliers à qui les places avoient esté baillées à cens ou rente annuele, par le grenetier ou receveur de Meaulx qui pour lors estoit, qu'elles redondoient au-dommage, deshonneur et inconvenance d'icelle esglise. Et depuis feu nostre très chier seigneur et ayeul le roi Jehan retourné d'Angleterre, ayant agréable et confirmant ce que dit est, eust octroïé ausdis doyen et chapitre de sa certaine (science) lesdits estaulx, loges, maisonnettes et autres empeschements mis ès lieux et places dessus dictes, fussent ostés sans ce que jamais l'en y en peust remettre, réédifier ou construire et de ce leur eust octrové ses lettres en chartre scellée... dont l'on dit la teneur estre tele : Johannes Dei gracia Francorum rex, etc. » (1 pièce, parchemin).

1411

- G 97 Fabrique. - Donations. - Testaments, fondations et délivrances de legs en faveur de la fabrique de l'église cathédrale de Meaux, à charge de services religieux. - Testament de messire Jean de La Porte, avocat et chanoine de ladite église ; - délivrance de legs par Nicolas Mardoulet, marchand à Meaux, héritier universel de feu Guillaume Mardoulet, son frère, aussi chanoine, de tout ce que celui-ci a légué à la fabrique poulies enfants de choeur, la fondation de son obit, l'antienne d'Ave, Regina, et des dons faits à Marguerite, sa servante, ainsi qu'aux enfants de celle-ci ; - sentence du prévôt de Paris, rendue contre les héritiers de feu messire Nicole Bourgoïn, prêtre, chanoine de l'église de Meaux, qui les condamne à délivrer au chapitre la somme, de 85 livres tournois, faisant moitié du prix de vente de la maison canoniale du sieur Bourgoïn, léguée à la fabrique pour son obit ; - fondation par messire Guillaume Rossignol, aussi chanoine de Meaux, d'une antienne solennelle au jour de l'Assomption de la Vierge, pour laquelle il a donné à la fabrique la somme de 250 livres, à condition d'employer cette somme en achat de fonds, etc. (6 pièces, parchemin).

1400-1576

- G 98 Revenus divers. - Titres d'une rente de 40 sols due au chapitre de Meaux à cause de la fabrique de son église, à prendre sur plusieurs héritages, notamment sur une maison située en ladite ville, rue Saint-Remy, léguée « par vénérable et discrète personne maître Jehan Cirot, prebtre, chanoine de l'église cathédral de Meaux et curé de Couilly, lequel recongneut et confessa de son bon gré, libérale volenté, propre mouvement et certaine science, sans aucune force, réduction ou contraincte, cognoissant et considérant l'église cathédral dudict Meaulx estre indigente de grandes réparations, et plusieurs bonnes et somptueuses réparations et édifices y estre commencez à faire, dont il dict avoir connoissance pour subvenir aux fraiz desdites réparations et autres raisons à ce le mouvans, avoir donné, ceddé, etc. ; » - acceptation par MM. du chapitre de Meaux de la donation dudict maître Jean Cirot ; - vente et constitution pour le chapitre, par honnête personne Thierry Chailiot, marchand à Meaux, de 8 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle, à prendre sur portion d'une ferme, terres et héritages séant au terroir de Silly et ès environs

; - sentence du bailli de Meaux, reconnaissance et titres-nouveaux concernant cette rente. (7 pièces, parchemin).

1524-1766

- G 99 Domaine. - Baux à loyer d'héritages appartenant au chapitre Saint-Étienne de Meaux, à cause de son église cathédrale, et situés à Bouillancy, Marcilly, Meaux, Puisieux, Oissery et Saint-Pathus, Claye, Dhuisy, Guérard et Messy, consentis par les receveur, sacristain et marguilliers de ladite fabrique, à : - Marie-Jeanne Huyot, veuve du sieur Guénof, laboureur à Bouillancy ; - Nicolas Laurent, maître de la poste de Claye ; - Robert Duflocq, laboureur, et Marie Delacour, sa femme, demeurant à Messy ; - Sébastien Braille, bourrelier, et Étienne Leclerc, son épouse, de Puisieux ; - Nicolas Gaillet, laboureur, à Saint-Pathus, qui a reconnu avoir pris et retenu pour neuf années « les terres, prés, jardins et héritages dépendant de la chapelle Saint-Antoine, qui étoit située dans le village de Saint-Pathus, sur le territoire d'Oissery, unie à l'office de la fabrique de l'église cathédrale, par décret de Mgr l'évêque de Meaux, du 30 juin 1744, etc. » (8 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier).

1771-1789

- G 100 Chapelles fondées en l'église cathédrale de Meaux. - Prise de possession, par Jean-Claude Hobin, de la chapelle Sainte-Geneviève ; - procès. - Baux à cens, rente, emphytéotiques et à loyer d'héritages situés à Bouleurs, Boutigny et Prévillers, Chambry, Fublaines, Meaux, Sanneron, Ussy, Varredes et Changy, consentis par : - messire Jean-Simon Noua, clerc tonsuré du diocèse de Paris ; - maître Nicole Le Conte, licencié en théologie, demeurant en cette ville ; - maître François Régnault, Antoine Mottet, maître Jean Legrand, chapelains titulaires des chapelles de l'Annonciation, de Saint-Biaise, de Sainte-Catherine, Saint-Eloi d'hiver, Saint-Eustache et Sainte-Geneviève, de la décollation de Saint-Jean-Baptiste, de la translation de Saint-Martin, de Saint-Loup et Saint-Gilles ou du Fideliuim, de Saint-Mathieu, de Saint-Nicolas d'été et d'hiver, de Saint-Sulpice, de Saint-Antoine, Saint-Jacques, Saint-Laurent, Sainte-Marie-Madeleine et de la Sainte-Trinité. - Procès-verbal de mesurage de biens appartenant à la chapelle Saint-Mathieu ; - titres-nouveaux de rentes foncières dues aux chapelains des chapelles Saint-Nicolas d'hiver et d'été, par : - les héritiers de demoiselle Foy Beauquesne ; - Jean Copeaux, vigneron à Prévillers ; - Jacques-Louis Régnault, à cause de Marie-Anne Copeaux, sa femme, et Antoine-Romain Bonnard, comme ayant épousé Marie-Jeanne Gaucher, fille et héritière d'Antoine Gaucher, etc. (26 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier).

1544-1787

- G 426 Nomination d'un doyen. - Sentence donnée par Henri Mondollot, official, prêtre, chanoine de Meaux, pour la fulmination des bulles accordées par le pape Innocent XII (à Rome, dans l'octave des ides de novembre 1693), en faveur de messire François Richer, maître en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de l'église de Metz, pourvu de la dignité de doyen de la cathédrale de Meaux, sur la résignation de messire Pierre de La Croix ; Bossuet étant

alors évêque du diocèse, et en présence de maîtres François Verdun et Jean Berson, prêtres de la même église. (1 pièce, parchemin).

1694

- G 427 Copie collationnée d'une transaction passée sous l'autorité de Thibault Le-sueur, licencié ès loix, seigneur d'Acy en Multien, garde des sceaux de la prévôté de Meaux, entre les chanoines de la cathédrale Saint-Étienne de cette ville, à cause de la chapelle Saint-Blaise fondée en ladite cathédrale, d'une part ; et Jean Le Ubid, prêtre, curé de l'église Saint-Germain du faubourg de Cornillon lez le Marché de Meaux, pour raison de toutes les dîmes, tant grosses, menues, mixtes, que novalles prétendues par chacune des parties ; lesquelles sont convenues « que ledit sieur Le Ubid aura, et lui appartiendra, les menues dixmes d'agneaux, cochons, oyes, et chanvres seulement, venant et accroissant en ladite cure et paroisse de Saint-Germain... Et quant au regard desdits du chapitre ils auront, et leur compètera et appartiendra, pour eux et leurs successeurs, toutes et chacunes les grosses dixmes et noualles de ladite cure et paroisse de Saint-Germain, etc. (1 pièce, papier).

1528

- G 428 Charte de Thibault VI, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, contenant transaction entre lui et les chanoines du chapitre Saint-Étienne de Meaux, pour l'usage des eaux de la Marne, après la construction du canal ou fossés de Cornillon, et par laquelle le seigneur Roi fait savoir, à tous, qu'un différend s'était élevé, sur ce que ledit chapitre disait que ses censives de Meaux étaient détériorées et diminuées par le fait de la forteresse et des fossés de la ville, et sur ce qu'il disait que ses moulins éprouvaient du préjudice, par la division de l'eau, causée par les fossés de Cornillon. Des gens de bien étant enfin intervenus, comme médiateurs entre les parties, la paix a été rétablie. Quant à la division de ladite eau, par les fossés dont il s'agit, il est convenu qu'il sera fait une porte à l'entrée des fossés ; laquelle devra être fermée, suivant l'occurrence, pour le besoin des moulins, et ouverte pour le passage des bateaux, etc. (Copie du XIXe siècle.) (Liasse, 1 pièce, papier).

1235

- G 429 Bail à loyer, par les chanoines et chapitre de l'église cathédrale Saint-Étienne de Meaux, et par messire Jean-Baptiste-Antoine Despotz ; actes de baptême de divers chanoines, chapelains, vicaires épiscopaux, etc. ; extraits de brevets de pensions accordées à quelques-uns d'eux ; lettres de provision de la chapelle Saint-Denis, fondée en l'église métropolitaine de Sens.

Bail à loyer, par les chanoines et chapitre de l'église cathédrale Saint-Étienne de Meaux, et par messire Jean-Baptiste-Antoine Despotz, prêtre, licencié en théologie de la Faculté de Paris, chancelier de ladite église, à Philippe Lenoble, vigneron à Quincy, et Marie-Marguerite Courtan sa femme, savoir : les grosses dîmes en grains, ensemble les dîmes novalles que les bailleurs ont droit de percevoir annuellement, chacun pour moitié, dans le territoire de Quincy, etc ; - baux à loyer, sous signatures privées, par M. Bonnet de Châteaurenaud, trésorier et théologal de la cathédrale de Meaux, aux sieurs

Bouchon, vitrier en ce lieu, et Denis Masson, plâtrier à Penchard, de trois pièces de terre désignées aux actes. - Personnel. - Actes de baptême de divers chanoines, chapelains, vicaires épiscopaux, etc. ; - extraits de brevets de pensions accordées à quelques-uns d'eux ; - lettres de provision de la chapelle Saint-Denis, fondée en l'église métropolitaine de Sens, délivrées à M. Guillaume-Marie Mesnidrieux, l'un des vicaires épiscopaux susdits, sur la démission de noble homme Louis de Barral, archidiacre de Sens et vicaire général de S. Em. le cardinal de Luynes, archevêque du siège ; - bulle du pape Pie VI, qui confère à M. Antoine-Théophile Collier de La Marlière, prêtre du diocèse de Meaux, conseiller du Roi, en son grand Conseil, la dignité de doyen du chapitre cathédral de Saint-Étienne, après le décès de M. Philippe Pidoux, vivant possesseur de cette dignité. - Baptêmes des ci-après nommés : Le 9 octobre 1732, a été baptisé par M. Marchant, curé de la paroisse de Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux, Jean-Baptiste-Armand-Félix, né le 7 du même mois, fils de Vincent Billiard, laboureur, et de Marie-Louise Rozet sa femme. Le parrain Jean Duret, chanoine de Meaux, licencié ès-lois, de la Faculté de Paris ; la marraine Geneviève Rozet, femme de sieur Pierre Lesclapau, libraire à Paris. - « Ce 8 décembre 1726, a été baptisé Jean, fils légitime de maître Pierre-Antoine Bonnet de Saint-Prieux, sénéchal de Bridiers, et de dame Catherine Delesme, bourgeois de la ville de La Souterraine ; » - extrait des registres de l'église paroissiale Saint-Michel, unie à l'église collégiale Saint-Martin d'Ainay, à Lyon. - « Le jeudi 6 janvier 1729, ensuite de la permission de l'évêque de Sinope, suffragant, vicaire général du diocèse, a été ondoyé un fils, qui est né ce même jour à 6 heures du matin, qui appartient à Jacques-Joseph de Dampierre et à Geneviève Boucher, ses père et mère, dans un légitime mariage ; le père n'a pas signé pour être absent. » Les cérémonies du baptême ont été suppléées, en la paroisse de Neufmontiers, le 10 octobre 1738, au fils de M. de Dampierre ; on lui a imposé les noms de Jean-Baptiste-Charles ; - le 5 février 1725 est né, à Coulommiers, Jean-Louis-Simon, fils du légitime mariage d'Antoine-Simon Duclos, chirurgien-juré, et d'Élisabeth Hébert, sa femme ; - extrait du registre des baptêmes de l'église collégiale Saint-Martin de Clamecy : « Le 2 août 1729, Charles François, né le 1er, fils légitime de Michel-François Le Pelletier, directeur des Aides, et d'Élisabeth Rousseau, a été baptisé » par M. Gaidon, prêtre, chanoine et vicaire de ladite église ; - l'an 1746, le 19 avril, en la paroisse Saint-Roch, fut nommé Alexandre-Armand, né l'avant-veille, fils d'Alexandre-Frédéric de Nanteuil et de Marie de Vaucourtois, son épouse. - Provisions de grand chapelain de la chapelle du titre de Saint-Éloi d'hiver, appelée grande-vicairie de l'église cathédrale de Meaux, accordées à M. Jean-Louis Berthier, prêtre du diocèse de Paris, chapelain de la chapelle vicariale de Saint-Leu et Saint-Gilles, dite du Fidelium, par messire Jean-Claude de Saluces, prêtre, licencié en théologie de la Faculté de Paris, abbé commendataire de l'abbaye de La Boissière, chantre en dignité de l'église de Meaux, vicaire général de Mgr Louis-Apollinaire de Polignac, évêque de Meaux. - Extrait des registres de l'église paroissiale Saint-Loup de Montereau-faut-Yonne. « L'an 1760, le 10 août, le soussigné, prêtre de cette église, a suppléé les cérémonies du baptême à un enfant mâle, né le 5 du même mois, du légitime mariage de Guillaume-André Mesnidrieux et de Marie-Catherine Barbazan ; ledit enfant ondoyé au moment de sa naissance, à raison du danger, par Jacques Delahaye, chirurgien-accoucheur ; a été nommé

Série G – Clergé séculier

Guillaume-Marie, par Guillaume- Claude Saugrain, libraire à Paris, et par Marie-Catherine Hémont, épouse d'Étienne Chineau, » etc., etc. (43 pièces, papier).

1718-1789

- 21 G 1 Bulle de Clément VII en faveur du chapitre.
1383
- 21 G 2 Bulle d'Innocent IV, confirmant le règlement fait par Pierre, évêque de Meaux, touchant la résidence des chanoines.
1246
- 21 G 3 Charte de Guillaume, archevêque de Sens, touchant l'exemption du chapitre.
1393
- 21 G 4 Lettres patentes, relatives au différend survenu entre le chapitre et les membres de la confrérie de Saint-Jacques, en la cathédrale, au sujet de la nomination d'un chapelain.
1723
- 21 G 5 Arrêt du Parlement homologuant un accord passé entre le chapitre et le chapelain de la chapelle Saint-Sulpice, en la cathédrale.
1545
- 21 G 6 Déclaration de Ch.-Fr. Richer, doyen du chapitre, au sujet du port de l'habit violet qu'il réclame comme son privilège exclusif.
1695
- 21 G 7 Arrêt du Conseil d'État pour le chapitre et contre les maire et échevins de la ville, touchant le logement des gens de guerre.
1666
- 21 G 8 Traité entre le chapitre et les officiers du bailliage, de l'élection et du corps de ville, au sujet des places qu'ils occuperont par ordre de préséance lors des cérémonies faites à la cathédrale.
1727
- 21 G 9 Pièces relatives au conflit survenu entre le chapitre et les officiers du siège, au sujet des privilèges de garde-gardienne.
1725-1727
- 21 G 10 Factums et mémoires pour ou contre le chapitre.
1737-1781

Série G – Clergé séculier

| | | |
|---------|---|-------------|
| 21 G 11 | État des biens appartenant au chapitre. | 1787 |
| 21 G 12 | État des biens et rentes du chapitre. | XVIIIème s. |
| 21 G 13 | Legs, par Henry Legrain, grand-chapelain. | 1642 |
| 21 G 14 | Baux et reconnaissances de rentes. | 1396-1772 |
| 21 G 15 | Arpentages et déclarations de biens appartenant au chapitre. | 1512-1753 |
| 21 G 16 | Arrêt du Conseil d'État supprimant les droits de péage que le chapitre prétendait percevoir à Changis. | 1740 |
| 21 G 17 | Visite de tombes en la cathédrale. | 1729 |
| 21 G 18 | Legs à la fabrique de la cathédrale, par Robert de Fay, chapelain de la chapelle du Fidelium. | 1481 |
| 21 G 19 | Pièces relatives à la saisie et à la vente des biens du chanoine Louis-Antoine de Foy. | 1746-1758 |
| 21 G 20 | Billet du chanoine Maury reconnaissant que les meubles de l'appartement que l'évêque de Meaux lui permet d'occuper dans son hôtel appartiennent à l'évêque. | 1773 |
| 21 G 21 | Échange de divers biens entre le chapitre et le chanoine Jean de La Salle. | 1507 |
| 21 G 22 | Rouleau de comptes des enfants de chœur pour la chapelle Saint-Michel de la Cathédrale. | 1339-1340 |

Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés

Officialité diocésaine de Meaux

| | | |
|------------------|---|-----------|
| 22 G 1 | Registre d'audiences (1691-1697) et un feuillet d'un registre du XVIIIe siècle. | 1691-1717 |
| 22 G 2 | Premier feuillet d'un registre d'écrou. | 1732-1733 |
| 22 G 3 - 22 G 20 | Requêtes, dépositions, informations et sentences. | 1616-1789 |
| 22 G3 | 1616-1688. | |
| 22 G4 | 1689-1736. | |
| 22 G5 | 1729-1744. | |
| 22 G6 | 1744. | |
| 22 G7 | 1745-1750. | |
| 22 G8 | 1748-1752. | |
| 22 G9 | 1752-1755. | |
| 22 G10 | 1749-1755. | |
| 22 G11 | 1762-1770. | |
| 22 G12 | 1766. | |
| 22 G13 | 1766. | |
| 22 G14 | 1766-1770. | |
| 22 G15 | 1770-1772. | |
| 22 G16 | 1738-1774. | |
| 22 G17 | 1772-1783. | |
| 22 G18 | 1783. | |
| 22 G19 | 1783. | |
| 22 G20 | 1783-1789. | |
| 22 G 21 | Enregistrement au greffe de l'officialité de deux ordonnances relatives à deux tableaux jadis donnés par le roi à Mgr de Fontenilles. | 1759 |

Série G – Clergé séculier

| | | |
|-------------------|--|------------|
| 22 G 22 | Tarif des taxes perçues par la cour de Rome pour les signatures, bulles, dispenses et privilèges | |
| | | XVIIème s. |
| 22 G 23 | Fulminations de bulles de provisions et prises de possession, pour les abbayes de chaage, Chambrefontaine, Faremoutiers, Jouarre, Sainte-Monique de la Ferté-Gaucher, Notre-Dame et Saint-Faron de Meaux, Notre-Dame de Montiers-en-Argonne, Pont-aux-Dames et Rebais. | |
| | | 1680-1760 |
| 22 G 24 | Fulminations de bulles de provisions et prises de possession, pour les prieurés de Fontaine-Cerise, Gournay, La Celle-en-Brie, La Madeleine-les-Rebais, Montbouchet, Mortcerf, Nanteuil-le-Haudouin, Reuil, Romainvilliers, Saint-Mesmes, Saint-Ouen, Saint-Rigomer, Sainte-Geneviève de Trilbardou. | |
| | | 1709-1784 |
| 22 G 25 | Fulminations de bulles de provisions pour le doyenné du chapitre épiscopal de Meaux. | |
| | | 1707-1782 |
| 22 G 26 - 22 G 39 | Bénéfices divers. | |
| | | 1653-1724 |
| 22 G 26 - 22 G 27 | Présentations, prises de possession, résignations. | |
| | | 1679-1724 |
| 22 G 26 | 1679-1689. | |
| 22 G 27 | 1724. | |
| 22 G 28 | Réquisitions. | |
| | | 1656-1666 |
| 22 G 29 | Présentations. | |
| | | 1662-1663 |
| 22 G 30 | Prises de possession. | |
| | | 1653-1662 |
| 22 G 31 | Déclarations, oppositions, réquisitions et prises de possession. | |
| | | 1654-1695 |
| 22 G 32 | Dispenses. | |
| | | 1768-1771 |

Série G – Clergé séculier

| | | |
|-------------------|--|------------------------|
| 22 G 33 - 22 G 35 | Résignations. | 1654-1663 |
| 22 G 33 | 1654-1663. | |
| 22 G 34 | 1662-1663. | |
| 22 G 35 | 1664-1666. | |
| 22 G 36 | Permutations. | 1661-1666 |
| 22 G 37 | Procurations pour prises de possession, suppressions ou réductions de pension. | 1660-1666 |
| 22 G 38 | Significations de grades. | 1658-1666 |
| 22 G 39 | Renouvellements de grades. | 1653-1666 |
| 22 G 40 - 22 G 48 | Dispenses d'empêchement canonique au mariage pour cause de consanguinité, d'affinité spirituelle, etc. | 1705-1789 |
| 22 G 40 | 1705-1735. | |
| 22 G 41 | 1738-1742. | |
| 22 G 42 | 1742-1747. | |
| 22 G 43 | 1750-1753. | |
| 22 G 44 | 1755-1757. | |
| 22 G 45 | 1759-1776. | |
| 22 G 46 | 1766-1776. | |
| 22 G 47 | 1777-1784. | |
| 22 G 48 | 1785-1789. | |
| 22 G 49 | Actes divers. | XVIIème s.-XVIIIème s. |
| 22 G 50 | Registre d'audience. | 1691-1695 |

Série G – Clergé séculier

- 22 G 51 Minutes du notaire Nicolas Berthault : renouvellement, prise de possession de bénéfiques.
1693-1695
- 22 G 52 Supplique adressée à l'Official par Emmanuel Joseph de Vigneron du Pont et Henry de Guenegaud afin d'obtenir attestation que certain contrat d'échange concernant la terre et seigneurie d'Égreville ont été conclus au profit du prieuré : pièces d'instruction, déclaration de l'Official.
1658
- 22 G 53 Rachat par le Clergé du Diocèse de Meaux des 957 10 s tournois de rente à laquelle il a été taxé pour sa part de la rente accordée au Roi en 1636 par le clergé de France, acte passé devant les notaires du Châtelet de Paris des 30 avril, 8 et 15 juillet, 1 et 9 août et 6 septembre 1659 suivi de la procuration donnée par le clergé du Diocèse de Meaux à Nicolas Roussin, receveur des décimes du Diocèse de Meaux, pour le rachat de ladite rente le 16 avril 1659 devant les notaires du bailliage de Meaux.
1659
- 22 G 54 Brevet de don des fruits de l'abbaye de Bassac, diocèse de Sainte, en faveur de Joseph Grain de Saint-Marsault du Verdier, vicaire général du diocèse de Meaux.
1762-1789

Séminaires

Sources complémentaires : voir aussi la cote I 4 concernant le Séminaire de Saint-Flour.

Grand-Séminaire de Chartres

- G 101 Domaine. - Bail à loyer d'une ferme sise à Mitry, appelée la ferme de la Vallée, composée de tous les bâtiments nécessaires à son exploitation, cour, puits, volièrre, jardin et clos, avec 116 arpents 8 perches tant de terres labourables que prés, consenti par messire Jacques-Louis Davelu, prêtre, procureur général de la maison de Saint-Lazare, à Paris, fondé de pouvoirs de messire Maur-Joseph-Valentin Didier, prêtre de la congrégation de la Mission et supérieur du grand séminaire de Chartres, au profil de Marie-Louise Danteny, veuve de Jacques-Isidore Dupuis, laboureur, demeurant audit lieu de Mitry, moyennant 2, 200 livres de fermage, outre les charges. (1 pièce, papier).

1782

Séminaire de Chaumes

Le séminaire a été fondé en 1747 par Monseigneur Languet de Gergy, suite à l'extinction de la manse monacale de l'abbaye Saint-Pierre de Chaumes.

- G 102 Domaine. - Expéditions de déclarations fournies au terrier d'Argentières et de Chaumes, en censive de messire Joseph-François-Xavier Rigaud, ancien vicaire général de Cambrai, visiteur général des Carmélites de France, abbé commendataire de l'abbaye royale Saint-Pierre de Chaumes, et à ce titre seigneur de ladite ville, d'Argentières, de Saint-Just, Chézy et autres lieux, à raison des héritages appartenant au séminaire de Chaumes, dirigé par messire Louis Gouelle, prêtre, supérieur. - Procès-verbaux d'arpentage d'un lot de terres, prés et vignes, situé au territoire d'Argentières, et de la ferme de Marderon, sise au faubourg et rue Gallier à Chaumes ; - plans des environs de Bonfruit, hameau d'Aubepierre ; - état des propriétaires d'héritages compris en ces plans et état des héritages faisant partie de la ferme de Bonfruit, appartenant audit séminaire ; - mesurage et plan d'une partie de dîme à Bombon ; - titres-nouveaux d'un muid de blé de rente, à prendre sur 18 arpents de terre à Ozouer-le-Voulgis, dû par André-Marie Léger, écuyer, receveur général des finances de La Rochelle, seigneur des fiefs de la Grange-Neuve et de Novion, à Ozouer-le-Voulgis ; - baux à loyer d'un lot de terre et pré à Argentières, d'une grange à Chaumes, et du moulin de Chessy à Ormeaux, consentis par messires Pierre-Denis Jomat et Louis Gouelle, supérieurs dudit séminaire. (12 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin ; 2 plans).

1778-1786

- G 103 Recettes et dépenses. - État des revenus et des charges du séminaire de Chaumes. - Revenus : 125 livres de rente à prendre sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, constituée dans le principe sur les Aides et gabelles, au principal de 5, 000 livres, au profit de Claude-Antoine Châtelard, qui en a fait donation aux religieux de Chaumes ; - 400 livres de rente foncière perpétuelle, duc par messire Pierre Grassin, seigneur de Mormant, à cause de l'échange de la terre seigneuriale d'Ozouer-le-Repos et autres biens entre ledit seigneur et les religieux de Chaumes ; - 300 livres de redevance à prendre sur le moulin de Chessy ou Chéry-lez-Ormeaux, pour raison du bail à loyer passé au profit de Thomas François et de Marianne Martin, sa femme. - Charges : 1, 600 livres de pension viagère accordée à dom Paul Le Sourt, prieur et chambrier, par Mgr Jean-Joseph Longuet, archevêque de Sens, en vertu de son décret du 27 septembre 1747, revêtu des lettres patentes du Roi, données à Fontainebleau, le 8 du mois suivant, portant suppression de la mense conventuelle et des offices claustraux de l'abbaye de Saint-Pierre de Chaumes, pour leur substituer rétablissement d'un petit séminaire, etc. (*Registre, In-folio, papier, 184 feuillets*).
- 1757-1790
- G 104 Journal général de recettes et de dépenses établi sous la régie de Marie-Étienne Coquentin, prêtre, directeur du petit séminaire de Chaumes, chargé des affaires de l'établissement. - Recettes : 72 livres payées par M. Arnoul, pour le premier quartier de la pension de son fils ; - reçu de M. Liger, de Melun, pour les mêmes causes, la somme de 72 livres, plus, pour abonnement du chirurgien, 6 livres ; - de M. de La Porte, seigneur d'Ozouer, la somme de 360 livres pour prix du muid de blé qu'il doit annuellement à l'établissement. - Dépenses : rendu à la soeur Savourat, 96 livres pour argent prêté ; - payé à MM. Ricard frères, négociants à Château-Arnoux, en Provence, la somme de 490 livres pour fourniture d'huile ; - au tailleur, pour les écoliers, 40 livres ; - au cordonnier, pour les mêmes, 31 livres 4 sols ; - rendu à M. l'abbé de Chaumes 504 livres prêtées par lui ; - 78 livres à Claude Igot, cuisinier, entré au traitement de 100 livres par an et 12 livres de gratification ; - à M. Vincent, pour un minot de sel levé chez lui, 64 livres 17 sols 9 deniers ; - à M. Rouftignac, chirurgien, sur l'abonnement des écoliers, à raison de 6 livres par tête, 300 livres, etc. (*Registre, In-folio, papier, 131 feuillets, dont 49 écrits*).
- 1788-1790
- G 105 Compte que rend Martin Piat, prêtre, économiste du petit séminaire de Chaumes-en-Brie, substitué à la mense conventuelle et aux offices claustraux de l'abbaye royale (le Saint-Pierre de cette ville, Ordre de Saint-Benoît de l'ancienne observance, à Mgr l'archevêque de Sens, des recettes et dépenses, tant en deniers qu'en grain et vin, des revenus dudit séminaire, ainsi que des recettes et dépenses concernant la pension annexée à l'établissement. - Recettes : du sieur Jean-Baptiste Lécuyer, amodiateur de la maison et des dîmes d'Yvernailles, Ozouer-le-Repos et La Fermeté, 1, 500 livres ; - de M. Julien Esnault, fermier des deux tiers de la dîme de Courtoiner, appartenant audit séminaire, au lieu de l'office claustral de Chambrier, 4, 001 livres ; - 1, 386 livres provenant de la vente de 6 muids de blé froment, vendus à raison de 19

et 20 livres le setier. - Séminaristes et pensionnaires : - reçu du sieur Jacques-Sébastien Dusommerard, pour 6 mois de pension, 300 livres ; - du sieur de La Guillaumye, pour 12 mois, 365 livres. - Dépenses, à cause de la pension du séminaire : payé à M. Piat, supérieur, pour ses honoraires, la somme de 200 livres ; - à M. Reveillé, professeur, 200 livres ; - au sieur Marais, maître boulanger, pour 19, 356 livres de pain et 93 livres de farine, la somme de 2, 308 livres 1 sol, etc. (*Registre, In-4°, papier, 12 feuillets (formule imprimée)*).

1789-1790

- G 106 Domaine. - Procès-verbal de mesurage et arpentage des terres, prés et bois de la ferme de Bonfruit, paroisse d'Aubepierre, appartenant au séminaire de Chaumes, dressé en présence de M. Tholimet, supérieur, et du sieur Alexandre Garnot, laboureur en cette ferme, par Gillier, arpenteur à Sens. - Récapitulation : solle des blés, 87 arpents 53 perches ; - solle des avoines, 78 arpents 46 perches 1/2 ; - solle des jachères, 84 arpents 37 perches 1/2 ; - prés, 15 arpents 8 perches 1/2 ; - bois Cavaille, 4 arpents ; total général, 269 arpents 44 perches 1/2. (*Registre, In-folio, papier, 28 feuillets*).

1758

- G 107 Domaine et revenus. - Baux à loyer : de 11 arpents 89 perches de terre et d'un quartier de pré, à Claude Crosnier, garçon majeur, laboureur à Beauvoir ; - de la ferme du Marderon, sise en la rue Gallier, faubourg des Barres, à Chaumes, au profit de Catherine Guignol, veuve de Paul Deviercy, laboureur, demeurant en ladite ferme ; - des dîmes et champarts de Beauvoir, de Crouilly, d'Argentières, de Bombon, des Trayants, de Montjay, de Courtomer et du tiers indivis avec les représentants de madame la marquise de Pezéz, dans la portion de la dîme de Vaudoy appartenant tant auxdits représentants qu'au séminaire de Chaumes ; ce dernier bail fait au profit de madame la comtesse d'Argouges, et accepté pour elle par M. Armand Mazier, régisseur de la terre de Courtavenel et Vaudoy ; - autre bail fait par messire Louis Gouelle, prêtre, supérieur du séminaire de Chaumes, au sieur Nicolas-Alexandre Garnot, laboureur, et à demoiselle Victoire-Charlotte Houdouin, sa femme, d'une ferme située à Bonfruit, paroisse d'Aubepierre, moyennant 6, 000 livres en argent, 30 boisseaux d'avoine, 20 fromages à la crème, 16 paires de pigeons et un agneau, gras et vifs, rendus au séminaire, etc. (*8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier*).

1778-1787

- G 108 Revenus. - Titres-nouveaux de diverses parties de rentes dues au séminaire de Chaumes. - Reconnaissances : Claude Lécuyer, vigneron à Grandvillé, paroisse d'Aubepierre, tant en son nom à cause de la communauté qui a existé entre lui et feu Marie-Madeleine Lemaître, sa femme, que comme tuteur en justice de Jean Pustal, son petit-fils, et autres ; - François Lécuyer, vigneron, et Marie-Louise Leroy, sa femme, demeurant à Bonfruit ; - Louis Malabre, laboureur à Courtomer, comme détenteur d'un arpent 65 perches 1/2 de terre, ci-devant en broussailles, en une pièce située au terroir de Bonfruit, lieu dit la Fontaine de Courfruit. - États des rentes de Clos-Fontaine et de Bonfruit dues au séminaire de Chaumes. - Constitution, sous signatures privées, d'une rente de 150 livres, au principal de 3, 000 livres, par le sieur Thérard, supérieur des petits

séminaires de Chaumes et de Sens, au profil des dames religieuses Annonciades-célestes de cette dernière ville. L'acte est signé des parties contractantes, approuvé et signé aussi par le cardinal de Luynes, archevêque de Sens. (5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1772-1776

Séminaire de Meaux et hôpital Jean-Rose

Le séminaire de Meaux, un des premiers en France, a été fondé en 1645 par l'évêque Dominique Séguier, dans les murs de l'hôpital Jean Rose de Meaux. L'installation se déroule dans les bâtiments de la fondation du marchand meldeois Jean Rose. Cette fondation comprend un hôpital pour 25 aveugles, un Hôtel-Dieu pour 10 passants, un orphelinat pour 10 enfants, sous la direction de 5 chanoines réguliers. Avec l'assentiment des intéressés, de la ville, du chapitre et du roi, l'évêque, sans rien supprimer des charges de la fondation, y ajoute la formation des futurs prêtres et un collège externat gratuit. Une intendance commune aux deux destinations de l'établissement explique l'abondance des titres et pièces de gestion classées en série G, alors que le fonds propre du séminaire (8J) comporte les archives de fonctionnement ainsi qu'une riche collection de manuscrits, ouvrages liturgiques et locaux.

Sources complémentaires : voir aussi le fonds déposé par le Grand séminaire de Meaux en 1963 (8 J) et restitué à celui-ci en 1988. Certains documents ont été microfilmés ou photographiés et peuvent être consultés sous cette forme (cotation en 1 Mi, voir la concordance des cotes dans l'inventaire). Ce fonds complémentaire comporte à la fois les archives de fonctionnement du Grand séminaire (livres de comptes et registres d'inscriptions), des documents manuscrits, des publications relatives à l'histoire religieuse ou locale, des archives provenant des chapitres, paroisses et établissements religieux de Seine-et-Marne.

G 109 *Compte des recettes en grains et en deniers faites par le comptable du séminaire de Meaux, commis à cet effet. - Reçu de Sébastien Lassault, pour une année du loyer de la ferme de Neufmontiers, 5 muids et 6 setiers de blé ; - de la prébende appartenant au collège, uni au séminaire, suivant billet de partition, 123 minots d'avoine ; - de M. Langlois, receveur des dîmes à Meaux, à la décharge de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Meaux, 3, 000 livres pour la rente de pareille somme donnée par feu Mgr le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, pour être remise annuellement au séminaire, savoir : 400 livres pour l'entretien d'un régent de philosophie ; 2, 000 livres pour la fondation de dix enfants et 600 livres pour la retraite de 60 curés ; - de M. Aubry, pour pot de vin du bail à loyer du prieuré de Saint-Pathus, 1, 500 livres, etc. (Registre, In-folio, papier, 52 feuillets).*

1753-1754

G 110 *Compte que rend messire Pierre-Gérard, prêtre de la communauté du Saint-Esprit à Paris, l'un des directeurs et économes du séminaire de Meaux, auquel sont unis l'hôpital Jean-Rose et le collège, à illustrissime et révérendissime seigneur Jean-Louis de La Marthonie de Caussade, conseiller du Roi en tous ses Conseils, évêque de Meaux, et en cette qualité supérieur dudit séminaire,*

de la recette et de la dépense faites pour l'établissement pendant quatre années. - Reçu du dépensier de l'abbaye de Chaage, 13 muids 4 setiers de blé, pour quatre années de la redevance de 3 muids 4 setiers due par la terre et seigneurie de Fescheux, dépendant de ladite abbaye ; - des sieurs Jean Borniche et François Rometin, 397 minots d'avoine pour le bail des terres de Villenoy ; - de M. Lucy, receveur des octrois de la ville de Meaux, 400 livres pour quatre années de la rétribution ou honoraire accordé par arrêt du Conseil du 22 mars 1692, aux régents du collège uni au séminaire, suivant délibération de l'assemblée générale des habitants du 27 mars 1737 ; - pensions des séminaristes pour quatre années, 8, 948 livres 15 sols 6 deniers, etc. (*Registre, In-folio, papier, 92 feuillets*).

1758-1761

- G 111 Compte que rend messire Joseph Roquelin, l'un des directeurs et économiste du séminaire de Meaux, à Mgr Camille-Louis-Apollinaire de Polignac, conseiller du Roi en tous ses Conseils, premier aumônier de la Reine, évêque dudit Meaux et comme tel supérieur du séminaire de cette ville, de la recette et de la dépense de l'établissement, pendant dix ans. - Reçu de la veuve du sieur Emery, pour le loyer de 23 arpents, un quartier 3 perches de terre et pré au Plessis-l'Evêque, 20 muids de blé ; - de Jean Borniche et Jérôme Lefèvre, pour location des terres de Villenoy, 1, 000 minots d'avoine ; - de M. Robiche, pour sa retraite de Noël pendant soixante-dix jours, 76 livres 2 sols 6 deniers ; - de M. Arbault, pour sa retraite de Pâques 1763, 34 livres. - Balance en deniers : recette générale 284, 408 livres 18 sols 11 deniers ; - dépense, 271, 878 livres 8 sols 9 deniers ; - excédant de recette, 12, 530 livres 10 sols 2 deniers. (*Registre, In-folio, papier, 92 feuillets*).

1762-1771

- G 112 Compte rendu par M. Joseph Roquelin, économiste du séminaire, à Mgr l'évêque de Meaux, de la recette et de la dépense. - Recette totale en blé, 513 muids 7 setiers 3 minots 5 mesures et demie ; - en avoine, 4495 minots ; - en deniers, reliquat du précédent compte, 12, 530 livres 10 sols 2 deniers ; - reprise de ce même compte, 20, 930 livres 2 sols 8 deniers ; soit, pour le 1er chapitre, 33, 460 livres 12 sols 10 deniers. - 2e chapitre, comprenant le revenu de tous les biens, droits et redevances, 163, 707 livres 13 sols 4 deniers. - 3e chapitre, pensions des séminaristes, produit des retraites et prix de pensions, 186, 991 livres. - 4e chapitre, recette en deniers provenant de la vente ou appréciation des grains, 7, 991 livres 9 deniers. - 5e chapitre, pots de vin, 3, 487 livres, - 6e chapitre, emprunts faits à constitution de rentes perpétuelles et viagères, secours accordés pour subvenir au paiement de la reconstruction du nouveau bâtiment du séminaire et autres objets extraordinaires, 25, 951 livres 19 sols. - 7e chapitre, remboursements de rentes, 2, 100 livres. - Récapitulation de la recette en deniers, 423, 688 livres 5 sols 11 deniers ; - dépense totale, 445, 513 livres 8 deniers ; - excédant des dépenses, 21, 824 livres 14 sols 9 deniers. (*Registre, In-folio, papier, 144 feuillets*).

1772-1782

- G 113 Domaine. - Acquisitions, donations, échanges et baux à loyer de biens situés à Chambry. - Vente par Giles Crochard, de Chambry, à Jean Brasdefer, clerc, demeurant à Meaux, de 3 arpents 22 perches et demie de pré, en la prairie dudit Chambry, moyennant 66 livres 13 sols 4 deniers ; - échange entre Marie, veuve de feu Étienne-Philippe-Pierre Pelet, de 6 arpents de terre pour et à l'encontre de une maison, cour et jardin, si comme tout se comporte, séant à Chambry, appelé l'ostel Didon ; - accord entre Pierre Pelet et Estime Philippe « pour raison de un certain puis estant en une grant cour en ladite ville de Chambery, en laquelle a deux maisons, en l'une desquelles demeure ledit Estène, lequel puis ledit Pierre disent estre assis en son héritage ; - vente par Nicolas Dubois à religieuse personne et honneste messire Richard Crouset, prêtre, maistre et gouverneur de l'ospital Jean-Rose, fondé à Meaulx, achetant et acquestant pour et au nom dudit hospital » 3 arpents 10 perches ou environ de terre et 20 sols de rente ; - testament de mes sire Jehan de La Perte, prêtre, chapelain en l'église de Meaux, par lequel il lègue à l'hôpital de Cornillon, fondé par Jean Rose, divers héritages désignés en la sentence de Pierre Monnet, prévôt de Meaux, rendue sur la requête de messire Denis Milot, prêtre, au nom et connue exécuteur des dernières volontés du testateur, etc. (51 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier).
- 1314-1780
- G 114 Domaine. - Acquisitions, donations et échanges de maisons, terres et autres héritages situés à Chauconin, Barcy, Coupvray, Crégy, Coulommès et Etrépilly. - Acquisition par Jean Rose, bourgeois de Meaux, de 18 arpents 93 perches de terre et pré au territoire de Chauconin, suivant contrat passé à son profit, par « Jean Dougnon, escuier, filz de feu Pierre Dougnon, et damoiselle Jeanne La Havière, sa femme, demourans à présent à Villiers-Saint-Framboust. » - Autres acquisitions par Jean Rose, des enfants mineurs de Jean de Rutel, de ceux de Girard de Solers et Marguerite, sa femme. - Baux à loyer et à emphytéose de 6 arpents un quartier et demi de terre à Coulomme, et d'une maison se consistante en un corps de logis contenant 2 travées, 3 travées de grange couverte de chaulme et 3 travées d'estables, estans tous lesdictz lieux fors indigens de grandes réparations, » lesdits baux consentis au profit des preneurs par dévotte et religieuse personne frère Antoine Guillemain, maître et administrateur de l'hôpital fondé à Meaux par feu Jean Rose et par maître Guérard Brin, prêtre de la mission, supérieur du séminaire « estably par Mgr l'évesque de Meaux, à l'hospital fondé comme dit est. » (33 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier).
- 1351-1787
- G 115 Domaine. - Acquisitions, échanges et baux à loyer de maisons, jardins, terres et vignes, situés à Mareuil-lez-Meaux, passés par les supérieur, directeurs et économe du séminaire de Meaux, à : - Simon Châtain, vigneron, et Catherine Messenger, sa femme, preneurs solidaires de 3 travées de logis, cour et jardin ; - Antoine Guillemot, de même état, et Marie-Françoise Bécherel, sa femme ; - demoiselle Charlotte Boyon, veuve du sieur Claude Legay, bourgeois à Mareuil, qui a reconnu avoir retenu à son profit deux pièces de terre étant de l'ancien domaine de l'hôpital Jean-Rose, et ci-devant dépendant d'une ferme

située au village dudit Mareuil, appelée l'hôpital ; - Jean-Baptiste Cadelle, vigneron ; - Pierre-Antoine Carré, boucher ; - Antoine Policard, plâtrier ; - Jacques Mutel ; - Laurent Picoizard ; - Antoine Boulevault ; - Pierre Leduc, etc., tous vigneron à Mareuil. - Procès-verbal de mesurage, avec figures, de la ferme dudit Mareuil, terres et dépendances, dressé à la requête des vénérables prieur et religieux chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, maîtres et administrateurs de l'hôpital Jean-Rose, par Nicolas Lainé, arpenteur royal résidant à Saint-Fiacre, etc. (5 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier).

1735-1789

- G 116 Domaine. - Acquisitions, échanges, baux à loyer, emphytéotiques et à rente de biens situés au territoire de Meaux, pour MM. les supérieurs, directeurs et économiste du séminaire de cette ville. - Baux à loyer d'une maison sise en la rue Saint-Bemy ; - de 7 quartiers de jardin à légumes en la prairie de Chaage ; - d'un autre jardin légumier contenant 94 perches 1/8, au lieu dit Montabord ; - d'un jardin à arbres et herbes, où il y avait une maison et un accoint fermé de haies vives ; - de 43 perches de terre au vignoble des Saints-Pères, consentis au profit de : Jacques Regnier le jeune, vigneron, et de Marie Regnier, sa femme ; - François Mirault, jardinier, et Marie-Madeleine Béguin, demeurant à Meaux, rue des Béguines ; - Étienne-François Lebrun, jardinier, et Jean-Philippe Désobeau, compagnon maçon en la même ville. - Bail emphytéotique d'une maison, bâtiments, cour et jardins, sis au faubourg Saint-Nicolas, passé à Philippe Torrè, jardinier. - Procès-verbal de mesurage d'un jardin situé audit faubourg, proche le chaufour ou le port des mariniers, dressé par Leblancq, arpenteur royal à Villenoy, etc. (43 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier).

1543-1788

- G 117 Domaine. - Baux emphytéotiques et à loyer, de vignes, friches de vigne et terres, sis à Nanleuil-lez-Meaux, consentis par les maîtres et administrateurs de l'hôpital fondé à Meaux par Jean Rose, et plus tard par les directeurs du séminaire de cette ville, auquel a été uni ledit hôpital, au profit de : Jean Denis, - Louis Pottier, Louis Lefèvre, et Jean Mirault, tous vigneron en la paroisse de Nanteuil ; - Pierre Musnier et Jean Bougras, aussi vigneron à Chermont, même paroisse ; - Louis Mirault, de même état, au Grand-Val ; - Louis Delaistre, jardinier à Meaux ; - Jean Dagron, vigneron, et Marie-Madeleine, sa femme, demeurant à Fublaines ; - Nicolas Legendre, aussi vigneron à Vincelles, paroisse de Boutigny ; - Marguerite Neveux, veuve de Pierre Copeau, demeurant à Chermont, paroisse de Nanleuil ; - état de division de 11 arpents de terre donnés ci-devant à bail emphytéotique pour 96 ans, à Pierre Gibert, mégissier à Meaux, dans lesquels MM. du séminaire sont rentrés en possession, suivant sentence du bailliage de Meaux du 14 janvier 1734, rendue contre le curateur à la succession vacante dudit sieur Gibert ; - titres-nouveaux de rentes emphytéotiques ; - procès-verbal de mesurage d'une pièce de vigne et friche, sise à Bois-le-Comte, etc. (10 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier).

1543-1788

- G 118 Domaine. - Baux à emphytéose d'héritages situés à Neufmontiers, consentis par les maîtres, administrateurs et gouverneurs de l'hôpital Jean-Rose, et plus tard par les supérieurs, directeurs et économiste du séminaire de Meaux, à : - Sébastien Desoyer, vigneron, - Antoine Payen, de même état, - Guillaume Masson, - Pierre Pellé l'aîné, - Denis Desoyer et Jean Pellé, etc, tous vigneron à Neufmontiers ; - rétrocession de bail emphytéotique au profit de l'hôpital Jean-Rose, par Michelle, veuve de feu Régnauld Pellé, de demi-quartier de vigne, assis au territoire dudit Neufmontiers, lieu dit le Tertre, afin d'être déchargée de 2 sols 6 deniers de rente ; - vente passée devant Raoul Cosset, tabellion juré à Meaux, par Girard Le Lièvre, laboureur à Penchard, et Henriette, sa femme, à Denis Pellé, marchand à Neufmontiers, de 20 perches de vigne au terroir de ce lieu, lieu dit Champ-d'Ardele, tenues à emphytéose de l'hôpital Jean-Rose ; - titres-nouveaux des rentes dues au même titre à cet établissement, par Jacques Desoyer, Étienne, son frère, et autres, passés devant les notaires de Meaux sous l'autorité de « François de Castille, seigneur de Villemareuil, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, secrétaire de sa maison et couronne, surintendant et général des maisons et finances de Monsieur, frère du Roi, et garde pour Sa dite Majesté des sceaux royaux de la ville, bailliage, prévôté, Election, grenier à sel et autres juridictions royales étant dans ladite ville, » etc. (73 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier).
- 1453-1787
- G 119 Domaine. - Baux emphytéotiques et à loyer de maisons, terres et vignes, sises à Neufmontiers, Charny, Ivorny, Villeroy, Oissery, Boutigny, Saint-Fiacre et Villemareuil, consentis par les administrateurs de l'hôpital Jean-Rose et ensuite par les directeurs du séminaire, uni à cet hôpital par l'évêque de Meaux, au profit de : Martin Maucarré, - Charles Hotelet, tonnelier, - Jean Baptiste Plé, manouvrier, - Antoine, Louis et Nicolas Grognard, vigneron, - Étienne Liévin, de même état, tous demeurant à Neufmontiers. - Procédure entre les supérieurs, directeurs et économiste du séminaire, d'une part, et messire Hilaire Rouillé, marquis du Coudray, seigneur du Plessis-aux-Bois, d'autre part, pour obliger ce dernier à se dessaisir et abandonner aux demandeurs, 8 perches de terre faisant partie d'une pièce de 7 quartiers 8 perches, sise au terroir de Charny, lieu dit les Rieux. - Vente par Girard de Saint-Fiacre, demeurant à Bussières, et Marguerite, sa femme, à Clément Le Rideret, de Meaux, et à Jeanne, son épouse, de trois arpents 39 perches 1/4 de terre, « pour le prix de vingt livres tournois chacun arpent quitte aus-dis vendeurs, des quieux deniers ledit vendeur se tient pour bien paiez, » etc. (31 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier).
- 1329-1787
- G 120 Domaine. - Baux à loyer d'héritages situés à Précý, Puisieux, Saint-Jean-lez-Deux-Jume, aux Varreddes et Villenoy, passés par les vénérables religieux, prieur et chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, maîtres et administrateurs de l'hôpital dit de la Passion, fondé à Meaux, par feu Jean Rose, à : - Nicolas Clément, laboureur à Poligny, paroisse de Puisieux ; - Etienne Bitard, garde-chasse de Mgr l'évêque de Meaux, en sa terre et seigneurie de Villenoy ; - Dominique Duval, dépensier du séminaire de

Meaux ; - Marie-Valentine Nantier, veuve de Pierre de La Place, vivant vigneron à Villenoy ; - Nicolas Berthault, cavalier de robe-courte à Paris et laboureur à Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux ; - Jean Moreau et Marie Charpentier, sa femme, demeurant à Varreddes ; - donation par Geoffroy Auberon, manouvrier à Villenoy-lez-Meaux, d'une maison et autres héritages sis au même lieu, en la rue Neuve, « pour la singulière dévotion qu'il a de l'esglise et hospital fondé à Meaux par feu Jean Bose et affin qu'il soit participant et associé ès prières et oraisons qui journellement y sont faites. » - Baux emphytéotiques, transports et reconnaissances de rentes concernant lesdits héritages. (82 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier).

1454-1789

- G 121 Domaine. - Baux emphytéotiques de maisons, terres et vignes situées aux territoires d'Étrépilly, de La Chapelle-sur-Crécy et de Mareuil, consentis par les directeurs du séminaire de Meaux auquel ont été unis les biens dudit hôpital, au profit de : Noël et Pierre Pasquier, vigneron à Étrépilly ; - Jacques Mahu, de même état, demeurant à la Rue-Légoust, paroisse de Bouleurs ; - Jehan Pelletier, aussi vigneron à La Chapelle, Notre-Dame-des-Marets, paroisse de Couilly ; - Antoine Marguillier, demeurant à Montbabin, paroisse de La Chapelle-lez-Crécy ; - noble homme messire Guillaume Frémin, conseiller du Roi, son lieutenant général au bailliage et siège présidial de Meaux, preneur d'un arpent et demi de vigne au territoire de Mareuil ; - Jacques Duchesne et Marie-Madeleine Robert, sa femme, demeurant au même lieu ; - Philippe Bataille, jardinier audit Mareuil ; - Étienne Rabeau, laboureur, pour « quatre petites travées de logis, tant foyer, astables, que sellier, couvertes de tuiles, estant en éminent péril et indigentes de grandes réparations, avec la cour et les mesures d'alentour d'icelles en nombre de 10 travées ou environ et jardin derrière. » - Rétrocessions, titres-nouveaux, etc. (35 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1525-1775

- G 122 Domaine. - Baux emphytéotiques consentis par MM. Michel David, Jacques Lars, Alexis Guilbert, Simon Le Bançais, Jean Olivier et autres, tous prêtres de la communauté du Saint-Esprit, à Paris, supérieur, directeurs et économiste du séminaire de Meaux, au profit de ; - Antoine Courtois et Pierre Leguay, jardiniers ; - messire Louis Denis Muly, prêtre de l'Oratoire, supérieur de la maison de Montmorency ; - Claude Grignon, marchand chausseur-drapier, pour une maison couverte de tuiles, sise à Meaux, rue Croix-aux-Chapeaux, en la place ou marché au poisson ; - François Thomas, maître menuisier, preneur d'une autre maison en la rue des Vieils-Moulins ; - ; Jean-Nicolas Jolly, maître maçon, et Toussaint Donnard, sa femme, aussi preneurs d'une maison sise rue des Lombards. - Hypothèques et titres-nouveaux au profit de l'établissement, par : - Jean Ploque vigneron, demeurant à Chambry, et consorts ; - noble homme Abraham Pressouer, conseiller du Roi, lieutenant en la maréchaussée de Meaux, à cause de demoiselle Marie-Madeleine Prieur, sa femme, et demoiselle Marguerite Prieur, fille majeure, toutes deux héritières de noble homme Roland Prieur, leur père, vivant lieutenant en l'Élection de Meaux ; - transports de baux emphytéotiques ; - sentences qui condamnent

divers détenteurs d'héritages à payer les rentes dues sur les biens dont ils jouissent, etc. (79 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier).

1450-1770

- G 123 Domaine. - Baux emphytéotiques de maisons, bâtiments, cours et jardins situés à Meaux, faubourgs Saint-Nicolas et Saint-Remy, consentis par les administrateurs du séminaire de cette ville, à : - Marguerite Legrain, veuve du sieur Augustin Gaudefroy ; - Pierre Aublanc, marchand apothicaire, preneur d'un jardin à arbres et légumes ; - Jean-Pierre Baudoin, marchand boulanger, et Marie-Françoise Jarry, sa femme ; - Pierre-Éloi Fiat, bourrelier, et Marie-Anne Lallouette, sa femme, pour une maison sise vis-à-vis la rue de la Coulommière ; - Yvon Garnot, marchand, « demourans ès faulxbourg Saint-Nicollas dudict Meaulx, preneur pour lui ses hoirs et ayans causes, c'est assavoir : trois thoicts à porqs de présent baptiz et édifiiez au lieu (lesquelz souloit avoir d'ancienneté une maison manable et jardin derrière, le lieu ainsy comme il s'étend et comporte, scitué et assis en la rue des Béguynes, anciennement appelée la rue de Gilbert de La Monnoye. » - Sentence rendue par Claude de Buz, chevalier des Ordres du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Villemareuil et de Nogent-l'Artault, bailli et capitaine de Meaux, qui coudamme Denise Parotel à payer au frère Aulthaire de Marlieu, comme maître et administrateur de l'hôpital Jean-Bosc, les sommes portées en ladite sentence, etc. (87 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier).

1425-1770

- G 124 Domaine. - Baux emphytéotiques d'héritages situés aux territoires de Nanteuilles-Meaux, Neufmoutiers, Saacy, Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux et Villenoy, consentis, notamment, par dévot et religieuse personne frère Antoine Guillemain, prêtre religieux, prieur, recteur, maître et administrateur de l'hôpital feu Jean-Rose, au profit de : - Benjamin Du Houx, écuyer, seigneur de Bois-le-Comte, des fiefs du jardin et du pré, sis à Verneuil-sur-Marne, capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied, au régiment de Bourgogne, pour une pièce de friche contenant 11 arpents, sise au terroir de Bois-le-Comte, lieu dit Les Louarts ; - Antoine Tricot, vigneron, et Noëlle Gallet, sa femme, demeurant à Neufmontier-en-France ; - Claude Duviquet, de même état, audit lieu ; - Pierre Bouchet, l'aîné, et Pierre Bouchet, le jeune, père et fils, aussi vignerons au même lieu ; - Jean Hubert, laboureur ; - Antoine Butor, berger ; - René Bitard, vigneron, tous demeurant à Villenoy-lez-Meaux. - Rétrocessions et titres-nouveles de rentes emphytéotiques. - Sentence rendue par Philippe Ramet, écuyer, licencié ès lois, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel du bailliage de Meaux, « entre frère Jehan Brunoy, prebste, maître et administrateur de l'hospital Jehan-Rose, demandeur, garny de conseil et procureur d'une part, contre Nicolas Cotelle, Pierre Boyvin, Mathieu Hissé, etc., défendeurs, d'autre part, condamnez à payer audit hospital 60 sols tournois de rente, comme détenteurs d'héritages lui appartenant, » etc. (52 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier).

1249-1771

- G 125 Domaine. - État informe des baux à loyer et emphytéotiques, ainsi que des rentes dues à ce dernier titre, lesdits baux passés par les maîtres et administrateurs de l'hôpital Jean-Rose et ensuite par les supérieur, directeurs et économiste du séminaire de Meaux. - Preneurs : - Nicolas Picoust, laboureur à Gesvres-le-Chapitre, de 24 arpents de terre à Marcilly, moyennant 25 setiers de blé et 2 chapons ; - Jacques-François Vavasseur, demeurant à Meaux, 45 perches de vignes, sises au lieu dit les Saints-Pères ; - Nicolas Pagot, vigneron à Mareuil, 4 arpents 80 perches de terre audit lieu, moyennant 66 livres. - Débiteurs de rentes emphytéotiques : - Boutry, tapissier à Meaux, doit par an 60 livres, sur la maison ou ferme dite de l'hôpital, cour, jardin et clos, le tout situé à Mareuil, en la Grand'Rue, suivant bail pour 96 ans, fait à Claude Legai et à Charlotte Boyon, sa femme ; - Sébastien Lefèvre, Denis Chaufourier, et Paul Liévin, tous demeurant à Neufmontiers, doivent chacun an 24 livres, à prendre sur une maison et dépendances, au même lieu, etc. (*Registre, In-folio, papier, 28 feuillets*).

XVIIIème s.

- G 126 Domaine et revenus. - Baux à rente, donations et échanges d'héritages situés à Boutigny, Chambry, Chauconin, Coupvray, Dammartin-en-Goële, Etrépilly et Mareuil-lez-Meaux. - Prise à rente par Jean Musnier, vigneron, et Jeanne, sa femme, demeurant à Sainte-Céline, de 22 perches de vignes en façon, sises à Préwilliers, cédées par Denis Judas, laboureur au même lieu, moyennant 6 sols 3 deniers par an ; - cession de cette rente par Jean Mahu, aux maître et religieux de l'hôpital Jean-Rose ; - autres prises à rente par Claude Girardin, portier de l'hôtel abbatial de Saint-Faron-lez-Meaux ; Pierre Clérot, François Maquigny et Jean Chariot, vignerons à Grégy ; - par Louis Lebel, vigneron et Jeanne Meunier, sa femme, preneurs en commun, avec Louis Meunier, aussi vigneron, tous demeurant à Chambry, de 3 maisons à bas étage, contenant 3 travées à cheminée et 2 travées de cellier. - Donation aux maître et frères de l'hôpital Jean-Rose, par Jean-Thomas Vergier et Jeanne, sa femme, d'un quartier de « vigne en savart, pour la bonne amour et dévotion qu'ils avaient et ont en l'esglise et hospital feu Jehan-Rose, fondé à Meaulx. » - Echanges de biens situés à Dammartin entre les administrateurs dudit hôpital, d'une part, et Gillet Delaistre, Pierre Meunier et Jean Letellier, etc., d'autre part. - Titres-nouveaux, sentences, etc. (*79 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier*).

1456-1770

- G 127 Domaine et revenus. - Baux à cens et rentes de maisons situées à Meaux et titres-nouveaux des sommes dues pour ces causes, par : - maître Jean Durand, prêtre curé du Plessis-Feu-Aussoux, comme détenteur d'une maison sise à Meaux, rue Saint-Remy, baillée à défunt Didier Durand, vivant menuisier audit lieu ; - Nicolas Louis Lefebure, maître maçon, et Jeanne Montauban, sa femme, détenteurs d'une maison située en ladite ville, cul de sac de la rue Juiverie ; - dame Marie de La Garde, veuve de feu maître Gabriel Rossignol, vivant prévôt de Coudé, héritière de vénérable et discrète personne messire Guillaume de La Garde, chanoine de Meaux, héritier bénéficiaire d'honorable homme Jean de La Garde, son père, vivant bourgeois de la même ville. - Donation par « Antoinette Dubois, veuve de feu Jehan Le Saige, demourante à

l'hospital Jehan-Roze, fondé à Meaux, dès 10 ans et plus, comme elle a dict et affirmé en son nom, laquelle en faveur des biens à elle faitz et qu'elle a receuz dudict hospital, et que son dict feu mary a esté noury et logé jusques à son trespas et elle semblablement jusques à huy, et sera cy après tant que le vouloir de Dieu sera luy donner la vye, estant sur ce bien advisée et conseillée, » de la somme de 7 livres tournois de rente, à prendre sur celle de 9 livres 10 sols due à ladite Dubois, sur une maison où pend pour enseigne La Corne de Cerf, sise au faubourg Saint-Nicolas, rue de La Coulommière, baillée à rente par défunt Jean Le Saige, maître marinier, et elle, à Denis Bouchart, archer de la compagnie du prévôt des maréchaux, au pays et gouvernement de Brie ; - titres-nouvells de cette rente, etc. (39 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier).

1476-1741

- G 128 Domaine et revenus. - Baux emphytéotiques et à rente de maisons, cours, jardins et autres héritages situés en la ville de Meaux et titres-nouvells des sommes dues à l'hôpital Jean-Rose, et plus tard au séminaire de cette ville, par : - Catherine Chrestien, veuve de feu maître Martin Guillemin, vivant procureur ès sièges royaux de Meaux, comme « detentresse, propriétresse et possesseurse d'une maison qui cy-devant souloit estre en deux maisons, scise en ceste dicte ville de Meaux, rue des Lombartz, court et un petit corps d'hostel en apentil derrière ; » - noble homme messire Nicolas Cousinet, conseiller du Roi, correcteur en sa Chambre des Comptes à Paris, y résidant, proche et paroisse Sainte-Marine ; - « Jehan Guillot et Denis de La Postolle, pigneur et cardeurs demourans à Meaux, disans estre détempteurs de moictié d'une maison contenant deux corps d'hostel, allée, court et jardin, le lieu comme il se comporte, assis audict Meaux, rue Poictevine ; » - Geoffroy Coulombier, boulanger ; Pierre Clément, tonnelier ; Nicolas Despiez, maître foulon ; Jehan Lariné, maître tisserand en draps, tous demeurant à Meaux et successivement détenteurs « d'une maison manable et logeable, le lieu comme il se comporte séant audict Meaux, rue Saint-Remy, et en laquelle pend pour enseigne la Garde de Dieu, » etc. (64 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1462-1757

- G 129 Domaine et revenus. - Baux à rente et à emphytéose de maisons, bâtiments, cours et jardins situés à Meaux ; - titres-nouvells et reconnaissances de sommes dues au séminaire de cette ville pour raison desdits baux, par : - Jehan Oudet, cordonnier audit lieu de Meaux, comme « ayant prins et retenu à tittre de surcens et rente de Pierre de Champdemanche, procureur en Court Laye, et Ysabeau, sa femme, de Geuffroy Le Cousturier, marchand et bourgeois demeurant à Paris, soy faisant et portant fort en ceste partie de Perrette, sa femme, soeur de ladicte Ysabeau, c'est assavoir une maison séant audit Meaux, rue de la Vieille-Boucherie, tenant d'une part à l'église de Fontaines-Nonains, ausdictes femmes appartenant à cause de feu Marie la Grant-Rue, chargée de 3 mailles de cens envers le vicomte de Meaux, sans autres charges. » - Sentence rendue par Antoine Hiacinthe de Mommerel de Mainville, chevalier, seigneur de Champversy et Bezu-le-Guéry, capitaine d'une compagnie de cavalerie pour le service de Sa Majesté, bailli et capitaine de Meaux, qui condamne Roland Dazy, marchand en ce lieu à payer, à l'hôpital

Jean-Rose, la somme de 12 livres « sur une maison en laquelle il est demourant, assise en ceste ville, rue Saint-Crislofle, à plain déclarée en la demande, » etc. (51 pièces, parchemin).

1467-1770

G 130

Domaine et revenus. - Baux à rente d'héritages, sis à Montceaux, Nanteuil-lez-Meaux, Saint-Fiacre, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Vendrest et Villenoy, par les chanoines réguliers de Saint-Augustin, administrateurs de l'Hôtel-Dieu de la Passion, fondé à Meaux, par Jean-Rose, et ensuite par les supérieur, directeurs et administrateurs du séminaire, étant uni et mis aux droits de l'Hôtel-Dieu. - Sentence rendue au bailliage de Meaux, pour raison d'une rente de 52 sols, due par les héritiers Thibault Chapitre, charbonnier à Saint-Fiacre. - Titres-nouveaux fournis par : - Claude Oudart, marchand à La-Ferté-au-Col ; - noble homme François Leber, seigneur des Fossés, avocat au Parlement de Paris, héritier de feu Isaac Leber, son père, aussi seigneur des Fossés, conseiller du Roi, président et lieutenant particulier au bailliage, et siège présidial de Meaux ; - Claude Plicque le jeune, marchand à Villenoy. - Sentence du Châtelet de Paris rendue au profit de maître Gibert, procureur des supérieur, directeurs et économe du séminaire de Meaux, contre le sieur Mesnard, capitaine et gouverneur de La Tournelle Saint-Bernard, à Paris, tuteur des mineurs Poteron, pour raison d'une rente de 6 livres ; - autre sentence pour Joachim Vère, prêtre, prieur, maître et administrateur de l'hôpital Jean-Rose, contre maître Pierre de Villiers, élu en l'Élection de Meaux, à cause du legs fait en augmentation de la fondation dudit hôpital, par Gilles de Cahours, vivant notaire à Meaux, etc. (29 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier).

1578-1771

G 131

Dons et legs. - Constitution de 1, 600 livres de rente, au principal de 32, 000 livres, provenant d'un legs de messire Dominique Séguier, évêque de Meaux, envers le séminaire de cette ville, par la Chambre ecclésiastique du diocèse, composée de messire Antoine Caignet, docteur en théologie, chanoine théologal, chancelier de l'église de Meaux et grand vicaire de l'évêché ; Charles Langlos, Daniel Petit, Louis Caignet, etc. - Extrait du testament olographe de monseigneur Dominique de Ligny, conseiller du Roi en ses Conseils, évêque de Meaux, du 2 janvier 1680, en ce qui concerne un legs envers le grand Hôtel-Dieu de Meaux, et un autre legs de 200 livres de rente en faveur du séminaire uni à l'hôpital Jean-Rose ; ladite somme à prendre sur les rentes dues au seigneur évêque, par le clergé de la ville de Meaux. - Titre d'une rente de 200 livres, due au séminaire sur les Aides et gabelles de la ville de Paris. (2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier).

1667-1766

G 430

Actes de baptême de : Louis Rustaing de Saint-Jorry, vicaire, supérieur du séminaire de Meaux, né en la paroisse Saint-Sulpice de Paris. « L'an 1734, le 10 juillet, est né, et le lendemain a été nommé Louis, fils de Louis Rustaing de Saint-Jorry, et de Frédéric-Armande Morcais, son épouse ; - Charles-Augustin, fils légitime de Charles Le Bel, marchand apothicaire, et de Marie-Thérèse

Merlier, est né le 1er juillet 1747, et a été baptisé le lendemain, par le soussigné, prêtre de la paroisse Saint-Germain de la ville d'Amiens. Le parrain Alexandre-Augustin Boullard, prêtre et chappier de cette Paroisse, et la marraine Charlotte Godequin, » qui ont signé ; - Dominique Déglicourt, professeur au grand séminaire de Meaux, né à Allenay. Le 5 août 1740, est né, en légitime mariage d'Antoine Déglicourt, laboureur, et de Catherine Thirou, son épouse, un garçon qui a été nommé Dominique, par Nicolas Déglicourt, son oncle et son parrain, et par Marguerite-Geneviève Beauvisage, sa marraine ; il a été baptisé le même jour par le sieur Fruictier, vicaire de la paroisse. (4 pièces, papier).

1734-1740

28 G 1 Inventaire des titres.

XVIIIème s.

28 G 2 Arrêts du Conseil relatifs à l'établissement du séminaire en l'hôpital Jean- Rose et à l'union du collège à cet hôpital.

1650-1736

Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet de Paris

G 140 Domaine. - Procès-verbal dressé par Claude-Charles Scoquart, géographe et arpenteur de la Maîtrise royale des eaux et forêts des bailliages de Meaux et Crécy, à la requête de MM. les supérieur et procureur du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, établi à Paris, contenant mesurage d'une pièce de terre destinée à être plantée en bois, sise à Villeneuve-le-Comte, lieu dit le Pré de la Bonde, près et attenant la forêt de Crécy, avec devis estimatif de la plantation de cette pièce de terre, ainsi que le toisé, devis et estimation des fossés, le tout suivant arrêt du Conseil d'Etat, du 6 décembre 1785. - Procès-verbal de réception de la plantation, dressé par Philippe-Toussaint Dumoulin-Dulys et Simon-Antoine Duclos, agents de l'administration forestière de Crécy. (2 pièces, papier).

1787

Séminaire de Saint-Sulpice de Paris

G 132 Domaine. - Baux à loyer par messire Jacques-André Emery, prêtre, supérieur du séminaire Saint-Sulpice, à Paris, au profit de Nicolas Hédelin, du moulin Boursier, sur le ruisseau de Gondoire, à Couches ; - un tiers de la dîme de la Jonchère, le surplus appartenant à l'abbaye du Pont-aux-Dames, etc. - Bail au même de la ferme de Saint-Laurent, appartenant audit séminaire, et située au faubourg de Lagny, de 340 arpents de terre, 78 arpents de pré et 3 arpents de vigne, sous la réserve de la chapelle située dans la ferme, et moyennant 5, 700 livres de fermage annuel ; - emphytéose de divers héritages, pour messire Louis-Robert Guérin, prêtre, procureur du séminaire Saint-Sulpice, au profit de

Marie-Michel Scoquart, et de Reine-Louise Chauvin, de Lagny ; - nouveau bail du moulin Boursier, au profit de Jean-François Durocher, meunier, et Marie-Anne Sylvain, sa femme, etc. (5 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin).

1771-1784

Grand Séminaire de Sens et prieuré de Saint-Loup-lez-Moret

G 133 Censives. - Atlas parcellaire de la directe du prieuré, de Pont-Loup-lez-Moret, uni à perpétuité au grand séminaire de Sens, dressé d'après un terrier établi en 1786, et portant indication : - du bois Prieur, contenant 30 arpents 39 perches ; - de partie du hameau de Veneux ; - des climats du Closeau, - des grandes et petites Gueffières, - des Poiriers, - des Baillis, - des Grouasses, - des Masures, - des Bas-du-Tartre, - des Fourneaux, - des Vieux-Bois, - des Carrières, - du Veuve, - des Cadottes, - des Belles-Mères, - de La Chapelle, - de La Pierre-Morin, - de L'Île-du-Gué, - la Porte-de-Samois, à Morel, - le jeu de paume et une partie du mur d'enceinte de cette ville, etc. (Les 1^{re}, 2^e et 3^e planches manquent.) (*Atlas, In-folio, grand-aigle, papier, 13 feuilles*).

1786

G 134-1 - G 134-6 Censives. - Plans parcellaires d'une partie du territoire et seigneurie de Moret, comprenant aussi celui de Veneux-Nadon (qui autrefois dépendait du premier), en censive du prieuré de Pont-Loup. - Climats : - Le clos de Mont-Richard, - la Rivière-aux-Mouches, - les Hautes-Folies, - La Gravière, - les Bois de Mont-Richard, - le Clos de Huit-Livres, - le Clos du Noyer-Cholier, etc. - Censitaires : - le sieur Derichemont, hôtelier, - Nicolas Charmeux, - Savinien Rigault, - Jean-Louis Pinot, - Jacques Parvenchère, - Jérôme Prieur, - Jean Voisin, - Louis Michin, - Léon Boiseau, - Jean-François Gillin, - Jean-Baptiste Dagon, - Nicolas Rigault, l'aîné, à Veneux, - Antoine Lez, - Sébastien Larpenteur, - Laurent Chamaillard, etc. ; - autre plan de maisons, bâtiments et héritages en la censive de Pont-Loup, situés au faubourg de Moret, indiquant : - l'église du prieuré, - le petit cimetière, - une partie des anciennes fortifications de Moret et la porte de cette ville, du côté de la Bourgogne. (*Plans, In-plano, 6 feuilles papier*).

XVIII^{ème} s.

G 134-1 Plan du fief de la Motte près Moret.

Il est indiqué que le plan a été levé en 1777, par Monsieur Lucien Noël

G 134-2 Plan du fief des Follier près Moret.

Il est indiqué que le plan a été levé en 1777.

G 134-3 Plan du terrier de Pont-Loup.

G 134-4 Plan du bois prieur Vignes.

G 134-5 Plan du prieuré de Pont-Loup [Pont-Loue].

G 134-6 Plan du fief de Bouron.

- G 135 Censives. - Plans parcellaires d'une partie du territoire de Saint-Mammès, en la censive du prieuré de Pont-Loup, uni au grand séminaire de Sens. - Climats : - les Palottes, - les Fonds, - les Chailloux, - La Acquière et le village, - La Mothe et le Donjon, - La Robinette, - La Longue-Raye, - La Montagne de Rechèvre, etc. - Censitaires : - André Luneau, détenteur de 1 arpent 4 perches de terre ; - les héritiers Henri Panier, vignes, 17 perches 10 pieds ; - Jean Deshayes, à cause de Jeanne Bourry, sa femme, fille de Clément, maison, jardin et 5 quartiers de terre ; - Jean Chalopin, pour 20 perches 17 pieds de terre ; - Simon Labeaume, le jeune, vigne, 45 perches 5 pieds ; - François Montgermont, terre, 17 perches 10 pieds ; - Savinien Chalopin, terre et vigne, 57 perches 8 pieds ; - Charles Bronchard, vigne, 20 perches 10 pieds ; - Pierre Tillocher, vigne, 28 perches ; - Jean Lepage, le jeune, vigne, 54 perches ; - Vincent Larpenteur, vigne, 25 perches, etc. (*Plans, 2 pièces, papier*).

XVIIIème s.

- G 136 Limites. - Procès-verbaux de bornage des limites du fief de Pont-Loup, de la seigneurie de Moret et fief de Veuve ou du Clos-Ministre, territoire dudit Moret, dressés par Denis-François Vincent, notaire en la même ville, à la requête : - du mandataire de messire Antoine-Louis-François Lefèvre de Caumartin, chevalier, marquis de Saint-Ange, comte de Moret, seigneur de Caumartin, Boissy-le-Châtel, Dormelles, Challeau, Villemert, Villecerf, Ville-Saint-Jacques, Montarlot, la Commanderie, Flagy, Ferrottes, etc. ; - de messire Nicolas Poinson, docteur de Sorbonne, conseiller et aumônier du Roi, ministre des Trinitaires de Fontainebleau, seigneur du fief de Veuve ; - et de maître Claude Tabouillat, prêtre de la congrégation de la Mission, procureur du grand séminaire de Sens, auquel est uni le prieuré de Saint-Pierre de Pont-Loup-lez-Moret. - Bornage entre M. de Caumartin, seigneur de Moret, le séminaire de Sens, à cause de Pont-Loup, et maître Pierre-Étienne Geoffroy, notaire royal et procureur au bailliage de Moret, seigneur du fief de Grand-Maison ou des Granges, relevant en plein fief du comté de Moret. (*2 pièces, papier*).

1758-1759

- G 137 Revenus. - Expédition du titre-nouvel d'une rente de 6 setiers de blé et 2 sols de cens à prendre sur 110 arpents de terre à Montarlot, et dus par divers habitants de Moret, dudit Montarlot et de Ville-Saint-Jacques, à noble homme messire Martin de Masparault, prieur de Saint-Pierre de Pont-Loup-lez-Moret ; - transaction au sujet des terres de Montarlot, passée devant Lemoine et Fieffé, notaires à Sens, entre messire François Montault, prêtre de la congrégation de la Mission, supérieur du grand séminaire de Sens, et le sieur Jean-Baptiste Voisin, peintre d'attributs, et demoiselle Claude Bécheret, sa femme, demeurant à Paris, rue aux Juifs, paroisse Saint-Gervais ; laquelle transaction constate que les 110 arpents de terre en une seule pièce, avec les masures, granges et étables appelées la Grange-aux-Moines, qui s'y trouvaient édifiées, avaient été donnés à cens et rente, en 1463, par frère Thibault Lambert, alors prieur de Pont-Loup, à Denis Parquet, bourgeois de Moret, etc. (*2 pièces, papier*).

1560-1781

- G 138 Devenus. - Baux à cens et rente d'héritages situés en la ville, faubourg et territoire de Moret, consentis par messire François Vatliton ou Vahiton, prêtre-supérieur de la maison de la Mission de Fontainebleau, curé de la paroisse royale de Saint-Louis dudit lieu, mandataire de messire Antoine Holleville, supérieur du grand séminaire de Sens, auquel est uni le prieuré de Pont-Loup ; - par messire Nicolas Bobinol, prêtre de la congrégation de la Mission, procureur du même séminaire, etc., au profit de maître Denis-François Vincent, notaire au bail liage de Moret, et de dame Henriette Dagon, son épouse, preneurs d'une foulerie, sise en ladite ville de Moret, près l'église. - Reconnaissance passée devant François Hédelin, conseiller du Roi et de S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, Valois, Chartres et Nemours, président, lieutenant général au bailliage de celte dernière ville, et juge conservateur de la juridiction du canal du Loing, envers messire Jean-Louis Guérin de Tenein, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, prieur titulaire de Saint-Pierre de Pont-Loup, d'une somme de 69 livres 19 sols, pour raison des terrains dépendant de ce prieuré, occupés par la construction du canal, etc. (*14 pièces, parchemin*).

1748-1773

- G 139 Domaine et dîmes. - Baux à loyer des biens du prieuré de Pont-Loup-lez-Moret et des dîmes perçues sur le territoire de Noisy, aux lieux dits : Jérusalem, Les Molières, Les Blanchis, Le Tartre-Beauceron, Les Puisats, Les Griottes, La Champagne, Les Terres-Fortes, Chamfol, etc. ; - lesdits baux consentis tant par messire Jean-Louis Guérin de Tencin, prieur titulaire du lieu, que par maître Nicolas Bobinot, prêtre de la Mission, procureur du grand séminaire de Sens, et par messire François Montault, supérieur du même séminaire, etc. - État des terres délaissées en 1636, par le sieur curé de Moret, dans la censive de Pont-Loup. - État des biens dépendant dudit prieuré et marché conclu pour leur amodiation, entre Edme Perreau, sieur de Grattery, directeur des affaires du Roi, à Moret, fondé de pouvoirs de M. de Brémont, prieur de Saint-Pierre de Pont-Loup, d'une part, et Sébastien Cardon, laboureur à Moret, d'autre part, moyennant 18 bichets et demi-annuels méteil, mesure de Montereau. - Promesse de bail des mêmes biens, par François Petit de Ravanne, prieur, au profit d'Antoine de Richemont, marchand au faubourg du pont de Moret. - Bornage de 22 arpents de pré, situés dans la prairie de cette ville, etc. (*7 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier*).

1636-1780

Séminaire des Missions-Étrangères

- G 141 Mouvance censuelle. - Copie informe du terrier de la seigneurie de La Celle-en-Brie, dépendant du prieuré de ce lieu, et appartenant aux supérieur, prieur et directeur du séminaire des Missions-Etrangères, établi à Paris, rue du Bac (1er volume). - Censitaires : - Louis Boucher, syndic perpétuel de la paroisse de La Celle ; - Jacques-Louis Collinet, maître cordonnier à Faremoutiers ; Jacques-Jean Gondard, vigneron à La Villeneuve, paroisse de La Celle ; - Louis-Hubert La Place, jardinier à Pommeuse ; Michel Herpé, charron à Coulommiers ; - Marcel-Nicolas Lcvol, notaire au bailliage de La Celle ; - Denis

Soyer, messenger pour la ville de Paris, demeurant audit lieu de La Celle ; - Augustin-Alexis-Michel Marne, maître vitrier à Mauperlhuis ; - Marie-Louise Duchâteau, veuve de Pierre Grandhomme, demeurant à Faremoutiers ; - Denise-Elisabeth de Verneuil, veuve de Mathieu Blondel, tant en son nom que comme tutrice de Marie-Elisabeth, Marguerite-Benée et Marie-Louise Blondel, ses enfants mineurs ; - Guillaume Cambrousse, maçon à La Celle ; - Denis Coquillard, laboureur à Courmery, paroisse de La Croix-en-Brie ; - Louis Picard, tonnelier à Faremoutiers ; - Charles Touprise, de même état, à Montgnet, paroisse de Signy-Signels ; - Martin-Louis Testard, vigneron, demeurant au Mesnil, paroisse de Pommeuse, etc. (*Registre, In-folio, papier, 593 feuillets*).

1740

- G 142 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de La Celle-en-Brie et du fief de La Boche (2e volume). - Censitaires : - Claude Deligny, laboureur à La Malmaison, paroisse de Guérard ; - Nicolas Defert, aubergiste à Faremoutiers ; - Claude Nicolas Aureau, laboureur à Dammartin-en-Brie ; - Jean-François Louis, marchand de chevaux audit lieu de Faremoutiers ; - Jean-François-Sulpice Cordelier, notaire royal au bailliage de Meaux, procureur des bailliage, ville et châtellenie du même lieu de Faremoutiers ; - Barthélemy-Louis Delagarde, négociant à Courtalin, paroisse de Pommeuse, au nom et comme se portant fort de dame Marguerite- Jeanne Prousel, veuve de Louis Delagarde et de Jean-Louis Delagarde, son frère ; - André Auger, maître serrurier à Bomainvillers, paroisse de Bailly ; - Jean-Baptiste Fleuriot, laboureur à Courbon, paroisse de La Celle ; - Claude- Barnabé Turlin, marchand huillier, au Petil-Charonne, paroisse de Faremoutiers ; - Nicolas-Valentin Barbier, marchand-tanneur à Coulommiers, comme marguillier en charge de l'oeuvre et fabrique de la paroisse Saint-Denis, du lieu ; - messire Antoine-Nicolas Aubert de La Boissière, écuyer, conseiller du Roi, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, représenté par Pierre Laurent Thévenot, laboureur à Courbon, paroisse de La Celle, etc. (*Registre, In-folio, papier, 464 feuillets*).

1780-1781

- G 143 Mouvance censuelle. - Guilleret des cens et rentes dus au prieuré de La Celle-en-Brie, à cause de la seigneurie du lieu, et du fief de La Boche, appartenant au séminaire des Missions-Étrangères. - Censitaires : - messire Bené Du Tillet, officier de la Reine, demeurant à Coulommiers, doit par année, 9 sols 11 deniers ; - Sulpice- Louis Denest, marchand à Faremoutiers, 10 deniers-obole et semi-pite ; - messire Affroidise Despontys de Sainte-Avoye, chevalier, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement à Paris, seigneur du Plessis-Sainte-Avoye, des Fresnoys et autres lieux, 3 sols 4 deniers-pile et semi-pite ; - messire Guillaume-Boger Le Grand, écuyer, sieur de Beauregard, demeurant à Belleville, près Paris ; 2 deniers-obole ; - messire Thomas Dargy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie et dame Jeanne-Élisabeth Le Boy de La Villeneuve, son épouse, 9 sols 4 deniers-obole, pile et semi-pite ; - Jean-Baptiste Mutel, marchand épicier à Crécy, 1 denier ; - messire François Mansor Des Combes, ci-devant garde du corps du

Roi, ayant rang de capitaine de cavalerie, pensionnaire de Sa Majesté, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, 1 sol 9 deniers ; - messire Auguste-Henri Langlois, chevalier, conseiller au Parlement de Paris, seigneur de Pommeuse et autres lieux, curateur créé à la liquidation de messire Alexandre- Philippe Langlois, clerc tonsuré du diocèse de Paris, seigneur de Guérard, 3 livres 2 sols 8 deniers. (*Registre, In-folio, papier, 143 feuillets*).

1782

- G 144-1 - G 144-26 Censives. - Plans parcellaires terriers de la seigneurie de La Celle-en-Brie et du fief de La Roche, dépendant du prieuré de ce lieu de la Celle, et appartenant au séminaire des Missions-Etrangères ; portant indication des maisons, bâtiments, terres, vignes, prés, bois et autres héritages, tant en domaine qu'en mouvance ; - lesdits plans suivis de tables des noms de censitaires, dressées par ordre alphabétique, contenant la date des déclarations, les noms des champniers ou climats, les articles de la déclaration, les numéros des plans, la quantité de chaque article et le total de chacune desdites déclarations fournies par : - Marie-Catherine Amiard, veuve de Jacques-Jean, vivant laboureur à Touquin ; - messire Antoine-Nicolas Aubert de La Boissière ; - Jean Boissier, menuisier à Maisoncelles ; - Louis-Foy Bernard, marchand à Coulommiers ; André Bourjot, pour sa tante et ses frères ; - Jean-François Delaroche ; - Étienne Desécoutes, pour l'Hôtel-Dieu de Coulommiers ; - messire Georges-Martin Denest, curé de Faremoutiers ; - Pierre Masson, pour M. le curé de Thury ; - Claude Marest ; - Marie-Louise- Madelaine Opoix, veuve de maître François Picard, vivant notaire royal à Quincy ; - Henri-Jacques Lecuir, représentant messire Jean Mondollot, chevalier, mestre de camp de cavalerie, etc. ; - maître André-Louis-Charles Prévost, conseiller du Roi et son procureur en l'Election de Coulommiers ; - maître Piat, procureur en la même ville, au nom de madame Marie-Jeanne-Marguerite La Baby, veuve de Nicolas Bertrand de Chatenay, écuyer, seigneur d'Echalot, en Bourgogne. (*Plans, In-plano, grand-aigle, papier, 42 feuillets*).

1780

- G 144-1 Plan du fief de la Roche.
- G 144-2 Plan A (n° 1). - Domaines en propriété des Mances prieurale et conventuelle.
- G 144-3 Plan B (n° 2). - Détail de la pièce de bois contenue entre le bois de l'Essart, la seigneurie et paroisse de Faremontier, la seigneurie de la Malmaison et paroisse de Guerard, le bois Jolton.
- G 144-4 Plan D (n° 4). - Détail de la pièce de bois entourant la Seigneurie de la Malmaison, paroisse d'Hautefeuille, Bois Saint-Pierre.
- G 144-5 Plan G (n° 7). - Champnier appelée la Garenne de Monstavot.
- G 144-6 Plan H (n° 8). Champnier du bas de Montsavot, prairie de Montsavot, champnier appelé le champ de Lorraine ou la pièce du Mesnil.

Série G – Clergé séculier

Concerne aussi la fontaine Jamblin, le champtier du Paradis, les fourneaux et les terres rouges.

Il est à noter qu'une partie du plan est effacée.

- G 144-7 Plan J (n° 9). - Champtiers du Paradis et des Avernoes, coulée de Montsavot, fontaine Jamblin, fontaine Montsavot.
- G 144-8 Plan L (n° 11). - Champtier appelé des Brieres guelle du Loup.
- G 144-9 Plan M (n° 12). - Champtier appelé Les Vigneaux.
- G 144-10 Plan N (n° 13). - Bas du village de la Celle.
- G 144-11 Plan O (n° 14). - Champtier des Ruelles Moctonneau.
- G 144-12 Plan P (n° 15). - Champtier de La Folle enprise.
- G 144-13 Plan Q (n° 16). - Champtier appelé le champ du Faye, le Pré Charlot ou petit prés.
- G 144-14 Plan R (n° 17). - Champtier des Brosses.
- G 144-15 Plan S (n° 18). - Champtier appelé le Clos Jolly Martin Fontaine du Clos et Rû de la Maladerie.
- G 144-16 Plan T (n° 19). - Champtier appelé le Clos Jolly Martin Fontaine du Clos et Rû de la Maladerie ; village de Montbaron.
- G 144-17 Plan X (n° 21). - Champtiers du Verre Galland, Bour du Chemin, Clos Cherlier ou Chertier, champtier de Montbardon.
- G 144-18 Plan Y (n° 22). - Haut village de La Celle.
Concerne notamment la paroisse de Guérard et la seigneurie de La Celle.
- G 144-19 Plan Z (n° 23). - Haut village de La Celle.
- G 144-20 Plan CC (n° 27). - Champtier appelé la Courte Roy Jean de Jouy chemin de Becoiseau.
- G 144-21 Plan DD (n° 28). - Champtiers du Gabot et pré Jottin, champ Fleury, pré dix sols, champ du Ballû, climat du pré de la Pierre Duchesne.
- G 144-22 Plan EE (n° 29). - Champtiers de l'Épinette.
- G 144-23 Plan FF (n° 30). - Champtiers de Villefollet [Villesottet].
Concerne aussi La Bretonniere et les prés Sorans.
- G 144-24 Plan GG (n° 31). - Champtiers de la Pierre du Chesne et de la Collée, prairie de Courbon, bois Saint Pierre.
- G 144-25 Plan HH (n° 32). - Champtiers de la Maison Brulée ou Grange Brulée, hameau de Courbon, champtier de la Bonne, pré de la marre Diart.
- G 144-26 Plan JJ (n° 33). - Champtier de l'Essart et vieux près ou près Jotton [Sotton].
- G 145 Domaine. - Déclarations de biens dépendant de la mense conventuelle du prieuré de Saint-Pierre de la Celle, passées aux terriers des seigneuries de

Touquin et Pezarches, pour M. le marquis de Montesquiou-Fezensac ; - de Villeneuve-le-Comte et Hautefeuille, étant en censive de Mgr Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, comte d'Eu, de Brie-comte-Robert, Crécy-en-Brie, etc., par les directeur et procureur du séminaire des Missions-Etrangères. - Déclaration du domaine utile tant de la mense priorale que de la mense conventuelle du prieuré de La Celle, dépendant de la seigneurie du lieu ; - baux à loyer des fermes du Chemin et de l'Essart, à La Celle, de la ferme des Loges à Bailly-Romainvilliers, - etc. - Procès-verbal de mesurage des biens du séminaire des Missions- Etrangères, situés au territoire de La Celle, La Malmaison, Dammartin et Courtry. - Commission de garde-chasse délivrée au sieur Viez, de Villeneuve-Saint-Denis, pour la seigneurie de Saint-Blandin, dépendant dudit prieuré, etc. (12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin).

1779-1789

G 146

Domaine. - Projet dressé par Olivier Le moine, clerc-substitut-juré du tabellion royal de Crécy, en la branche de La Celle, pour le Roi et la Reine mère, seigneur et dame dudit Crécy, contenant bail à loyer par N... Richer, prêtre, seigneur-prieur de La Celle, des moulins à blé de ce lieu, avec jardin, étables, îlots et chaussées ; du moulin Bertrand et dépendances, etc., au profit de Nicolas Lefernot, dit Sanson, et de dame Marie Delaistre, sa femme, moyennant 2 muids de blé froment à 12 deniers tournois près du meilleur, par setier, 6 muids de moutures, 2 pour ceaux gras, ou pour chacun d'eux 100 sols tournois, le jour Saint-André, G chapons, 2 gâteaux la veille des Rois, bons et suffisants, et 32 anguilles, etc. (1 pièce, papier).

1565

Églises collégiales

Sources complémentaires : voir aussi la cote I 5 concernant l'église collégiale Notre-Dame de La Chapelle-Gauthier.

Collégiale Notre-Dame de Bray-sur-Seine

Sous le vocable de Notre-Dame, la collégiale, fondée en 1168, fut un chapitre sous l'Ancien Régime. Elle appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Traînel. Le collateur était alternativement l'archevêque de Sens et le seigneur du lieu.

G 147 Domaine. - Déclarations et extraits de déclarations d'héritages fournies au terrier de la seigneurie de Bray-sur-Seine, appartenant à madame la duchesse de Nemours, par vénérable et discrète personne messire Antoine Jamart, prêtre, et par MM. Jean Chauvet, Antoine Cullier, aussi prêtres, Nicolas Cornet, diacre, tous chanoines, au nom de l'église collégiale de Notre-Dame de Bray ; - déclaration par messire François Robin, chanoine et chambrier de la même église, de divers immeubles situés dans la censive de dom René Lanneau, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, prieur titulaire de Saint-Sauveur-lez-Bray ; - autres déclarations passées par messire Michel Chevalier, docteur en théologie, doyen de Bray, au terrier de M. de Rochecouart, duc de Mortemart, seigneur d'Éverly. (6 pièces, papier).

1541-1776

G 148 Domaine. - Baux et extraits de baux à loyer de biens et héritages situés à Bray, Gouaix, Jaulnes et Mousseaux-lez-Bray, par les doyen et chanoines du chapitre de Notre-Dame de Bray-sur-Seine, au profit de : - Pierre Sébastien Dugornay, hôtelier aux Trois-Rois, audit lieu de Bray ; - Pierre-Louis Gressier, meunier à Choyau, paroisse de Jaulnes ; - Louis Cuisrard, aubergiste Au Lyon-d'Or, à Bray, faubourg de la porte Jaulnes ; - Martin Bauceron, maréchal-fermant à Gouaix ; - Etienne Blaise Chevalier, prêtre, licencié en droit civil et canon, doyen de ladite église de Bray, etc. - Procès-verbal de mesurage dressé par Fiacre Lefranc, arpenteur des eaux et forêts de Bray, à la requête du chapitre de cette ville, de biens situés à Mousseaux et Moisy (Mouy), tenus ci-devant par Claude Courtois, et repris à ferme en l'année 1721, par Edme Bernard, boucher à Bray, etc. (6 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier).

1721-1789

G 149 Domaine. - Bau emphytéotiques d'héritages situés sur les territoires de Bray, Mouy, Maçon (Aube), Mousseaux-lez-Bray et Saint-Hilliers, consentis par le chapitre de Notre-Dame de Bray-sur-Seine, devant Blaise Mercier et Nicolas Bijolle, notaires au bailliage, baronnie et pairie-réelle de Bray, pour Mgr le duc de Mortemart ; - bail à vie paroissiale d'une maison à Bray, proche l'église, par messire Etienne-Blaise Chevalier, doyen de la collégiale du lieu, au nom du chapitre, à Jean-Jacques Cayez, bourgeois de Paris, et à dame Louise Paulin,

sa femme ; - acensements consentis au profit de Pierre Sébastien Dugornay, bourgeois de Bray ; - d'André Drot, cabaretier et laboureur au même lieu ; - de Nicolas Baudin, jardinier à Mousseaux-lez-Bray ; - de Nicolas Nourry, aussi jardinier aux Clos ; - de Nicolas Desmeaux, vigneron à Cutrelles, paroisse de Vimpelles, etc. (7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier).

1773-1781

- G 150 Domaine et rentes. - Baux à rente d'héritages situés à Bray, Jaulnes, Maçon, Mouy, Saint-Sauveur et Villenauxe-la-Petite, par les chanoines de l'église collégiale de Bray ; - titres-nouveaux, cessions, échanges, sentences pour raison desdites rentes, etc. - Vente d'une place à bâtir, en la ville de Bray, par maître Pierre Lhuillie, licencié ès lois, demeurant à Sens, au profit de messire Jacques Lelong, prêtre chanoine de Notre-Dame de Bray ; - sentence rendue par Antoine Le Blanc, conseiller et bailli pour le Roi en la ville, baronnie et châellenie de Bray, contre Jean Poullain ; - titres-nouveaux souscrits par maître Michel Damas, élu pour le Roi en l'Élection de Nogent-sur-Seine, au siège particulier de Bray, et par Gratien Tappin, huissier, sergent royal en la même Election ; - Testament par lequel Louise Mercier, épouse de maître Martin Guillot, notaire royal à Champigny-sur-Yonne, laisse au chapitre de Bray 7 livres 10 sols de rente, à charge de services religieux ; - titre-nouvel passé au profit du même chapitre, par messire François Boger, prêtre chantre et chanoine de Bray, au nom et comme trésorier de la charité du lieu, pour raison d'une maison sise en la rue de la Poterie, etc. (14 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier).

1540-1788

- G 151 Domaine. - Procès-verbal de mesurage des terres et près de l'église collégiale de Notre-Dame de Bray, sis aux territoires de Bazoches-lez-Bray, Courlon, Dontilly, Gravon, Jaulnes, Les Ormes, Maçon, Montigny-le-Guesdier, Saint-Hilliers, Villenauxe-la-Petite et Vimpelles, dressé à la requête de M. Chevalier, doyen du chapitre, par Etienne Masson, arpenteur royal audit Vimpelles. - Principaux climats : - à Jaulnes, La Gaude, Blanchard, près la chapelle Saint-Lié, la chapelle Saint-Aubin ; - à Vimpelles, Les Grèves, La Croix-Jean-le-Bel, le fond d'Enfer, la justice Mircelidique ; - à Saint-Hilliers, le clos Jean-de-Beauvais, la haie de Choisy ; - à Montigny, la dîme des Quarts, la dîme des Auges ; - à Bazoches, la vallée des Fourches, le Champ-rouge, Crépy ; - à Mouy, le pré de la Scie, le haut de Veuze ; - aux Ormes, le moulin de Longpont, le pré Gallois, etc. (Registre, In-folio, papier, 59 feuillets).

1776

- G 152 Domaine. - Expédition du procès-verbal de mesurage des biens de l'église collégiale de Notre-Dame de Bray, dressé par Etienne Masson, arpenteur à Vimpelles, en présence de Nicolas et François Drot ; Pierre Lebeuf, laboureur à Mouy ; Antoine Friollet, de même état, à Neuvry ; Paul Haquin, de Saint-Sauveur ; Nicolas Masson, de Dontilly ; Jacques Drège, de Gravon ; Louis Billy, laboureur aux Ormes ; Victor Grivoy, aussi laboureur à Courlon ; Etienne Charpentier, de Montigny, etc. - Ledit procès-verbal comprenant les terres et près de Mouy et Peugny, les terres de Neuvry, les terres et près de Saint-

Sauveur, les près des Ormes, deux pièces de terre sises à Courlon, les terres de Montigny et de Villenaux-la-Petite, les dîmes des Quarts et des Auges, à Montigny, le petit et le grand labourage de Jaulnes, les terres de Dontilly, Vimpelles et Saint-Hilliers, le pré de Gravon, les fosses des Vauvettes, etc. (*Registre, In-folio, papier, 54 feuillets*).

1776

- G 153 Chapelle de la Madeleine fondée en l'église collégiale Notre-Dame de Bray. - Extrait des registres du chapitre portant prise de possession de cette chapelle, par maître François-Nicolas-Joseph Moutier, cleric tonsuré, pourvu en cour de Borne, sur la résignation de messire Jean Brouillard, « aux charges accoutumées, et notamment à celles de faire chanter, le jour des Rameaux, un libera pour M. de Richebourg, fondateur de la chapelle, de fournir deux cierges le jour de la fête de l'autel, et de fournir la quantité de blé nécessaire pour la moitié du pain à célébrer. » - Grosse et expédition d'un bail à loyer des biens de ladite chapelle, consenti par Jean-Louis Faule, cleric tonsuré du diocèse de Sens, chapelain, au profit d'Étienne Lombard, laboureur à Bazoches, et de Marie- Anne Barbier, sa femme, moyennant 60 livres et une paire de poulets, etc. (*1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier*).

1757-1786

- G 154 Suppression et union de la trésorerie et de trois canonicats de l'église collégiale de Bray à la mense capitulaire. - Copie de l'ordonnance de Mgr Paul d'Albert de Luynes, cardinal de la Sainte Église romaine du titre de Saint-Thomas in Parione, archevêque, vicomte de Sens, primat des Gaules, commandeur du Saint-Esprit et aumônier de madame la Dauphine, portant suppression de la dignité de trésorier et de trois canonicats en la collégiale de Bray, pour unir leurs revenus à la manse capitulaire de ce chapitre, à condition que M. le duc de Mortemart, seigneur, aura la présentation au canonicat dont est pourvu le sieur Bateau ; que les curés de Sainte-Croix de Bray seront chanoines honoraires de la collégiale Notre-Dame ; que la nomination à cette cure appartiendra alternativement à l'archevêque de Sens et au seigneur baron de Bray, etc. (*1 pièce, papier*).

1759

- G 155 Suppression du chapitre collégial de Bray. - « Mémoire pour démontrer que la réunion demandée de ce chapitre à celui de Sens est sans utilité et que rien ne peut autoriser ce projet, » où l'on rapporte que jamais les chanoines de Sens n'ont donné de biens pour fonder le chapitre de Bray, dû à la libéralité des comtes de Champagne et de Brie, seigneurs du lieu au XIIe siècle. Ce mémoire fait mention : d'un concordat de 1163, signé entre Henri, comte de Champagne, seigneur de Bray, et l'archevêque de Sens, par suite duquel le doyen de Bray fut dans la suite un chanoine de Sens ; d'une bulle du pape Innocent II, de 1175, qui confirme aux chanoines de Bray la possession de leurs biens ; d'une charte de la même date, relatant tous les biens donnés à cet établissement par les comtes de Champagne. - Les chanoines eux-mêmes attribuaient à Milonde Bray, fils de Thibault-File- Etoupe, forestier du roi Robert, l'édification de leur église, consacrée en 1169 par Guillaume aux

Blanches-Mains, cardinal, archevêque de Sens ; et, en 1343, Philippe le Bel confirma la donation des comtes de Champagne, en exemptant les chanoines de Bray de la banalité et en leur accordant de nouveaux privilèges. - Projet de suppression dudit chapitre ; - correspondance de madame la duchesse de Mortemart, douairière du duc son fils et de l'abbé de Monbourg, vicaire général de Sens, sur le même objet. (8 pièces, papier).

1770

- G 431 Actes de naissance des chanoines ci-après nommés : « Le 9 août 1729 est né, en légitime mariage, et le lendemain a été baptisé Jean- Pierre, fils de Pierre Chaumard, maître chirurgien, et de Colombe Cochoix. Le parrain a été Jean-Baptiste Blanchef, marchand épicier, et la marraine demoiselle Anne-Louise Poncy, épouse de maître Louis Cochois, notaire royal, » qui ont signé avec le sieur Louis Cruel, vicaire de la paroisse de Villeneuve-sur-Vanne ; - d'un acte inscrit à la première minute des actes de naissance de la paroisse Saint-Paul, à Paris, pendant l'année 1750, folio 55, a été extrait ce qui suit : « L'an 1750, le 4 octobre, est né Georges-François, fils de François-Jean-Germain Guénégaud de Ferrières et de Marie-Jeanne Thierry, son épouse ; » - extrait des registres de naissances, mariages et sépultures de la paroisse d'Argenton (Indre). « L'an 1736, le 10 du mois de Mai, a été baptisé Antoine, fils d'Étienne Rataud, greffier au grenier à sel de cette ville, et de Marie Devallentienne, sa femme, né d'hier. Le parrain a été Antoine Devallentienne ; la marraine Renée Mounaud. » (3 pièces, papier).

1736-1750

- 37 G 1 Vente par les chanoines à Balthazard Taveau, pour le duc de Nemours, de la neuvième partie du minage de Bray-sur-Seine.

1561

- 37 G 2 Registre mortuaire.

1731-1789

Collégiale Saint-Martin de Champeaux

Le fonds de cette collégiale est l'un des plus anciens et des plus complets des archives ecclésiastiques. Pour la période moderne, voir les documents déposés par l'Association diocésaine en 1980, principalement des registres de catholicité et comptes (104J).

Sources complémentaires : voir aussi les documents de l'église Notre-Dame (137 G 1-2).

- G 156 Inventaire général des titres du chapitre et communauté de l'église royale et collégiale de Champeaux, rédigé par M. Pascal Verdier, archiviste et féodiste. Charte de Philippe..., roi de France, donnée à Fontainebleau, par laquelle il déclare qu'il lui appartient, en la terre et seigneurie de Champeaux, l'exercice entier de la justice, les droits de taille, de confiscation pour cause de rapt,

meurtre et homicide, etc. - Acquisition par le chapitre de Champeaux, des enfants et héritiers d'Yvon de La Cour et d'Héloïse d'Aunoy, son épouse, de toutes les terres labourables qui leur appartiennent aux environs d'Aunoy, à cause de leur mère. - Arrêt du Parlement de Paris, confirmatif d'une sentence de la prévôté de Champeaux, qui condamne un manouvrier natif de la Bourgogne à être pendu et étranglé à une potence dressée à cet effet en la place publique de Champeaux, son corps être exposé sur le grand chemin de Quiers à Paris, et ses biens acquis et confisqués au profit de qui il appartiendra. - Quittances données par l'archevêque de Paris, pour droit de visite en l'église Saint-Martin de Champeaux. - Copie collationnée du testament de sainte Fare étant en la possession de l'abbaye de Faremoutiers. - Information faite à la requête du chapitre de Champeaux, par maître Louis Bardou, conseiller au siège présidial de Melun, duquel il résulte « que les régiments des princes de Coudé et de Conty ayant forcé les portes du bourg de Champeaux, y firent des ravages considérables, entre autres excès et violences, tuèrent un habitant du lieu, en firent pendre un autre, blessèrent et maltraitèrent plusieurs d'iceux, se logèrent avec leurs chevaux et des femmes de mauvaise vie, dans l'église collégiale Saint-Martin, après en avoir brûlé la grande et principale porte d'entrée, prirent les vases et ornements de ladite église, brisèrent la porte du trésor où étaient déposés les titres et papiers de cette église, jetèrent une grande partie d'iceux dans un puits d'où on les retira pourris, et une autre partie dans les rues du bourg, » etc. (*Registre, In-folio, papier, 317 feuillets*).

1172-1786

- G 157 Inventaire général des titres de la seigneurie de Fouju, de celles des Bordes-d'Andy et de Saint-Méry, appartenant au chapitre collégial de Saint-Martin de Champeaux, dressé par M. Pascal Verdier, archiviste. - Acquisition par ledit chapitre de 4 arpents et demi de pré, moyennant 42 livres parisis, provenant d'Henri de Vilenies, écuyer, et de demoiselle Alix, son épouse. - Sentence du bailliage de Melun, rendue entre les chanoines de Champeaux et noble homme Christophe de Campremy, écuyer, demeurant à Fouju, laquelle main tient les premiers en possession du titre de seigneurs du village de Fouju-lez-Champeaux. - Inféodation par ledit chapitre à Jean de Blaisy, écuyer, seigneur de Villecomte, d'un hôtel sis en la ville de Fouju, grange, colombier, bergeries, cour, étables, jardin et mesures. - Aveu et dénombrement rendus au chapitre de Champeaux, pour raison de la seigneurie de Fouju, par Antoine Sayve, écuyer, seigneur du Pré-lez-Chartrettes, des deux tiers du fief des Tournelles, sis audit Fouju. - Cession faite en mars 1284, à l'église et chapitre Saint-Martin de Champeaux, devant l'official de Paris, par Aubert, écuyer, sire d'Andrezel, et Jeanne, sa femme, du fief de Villeblin, qu'ils tenaient en leurs mains et qu'ils ont reconnu depuis ne pas leur appartenir, mais bien audit chapitre, etc. (*Registre, In-folio, papier, 177 feuillets*).

1256-1786

- G 158 Inventaire général de la seigneurie des Hauts-Champs, de La Chapelle-Gauthier, en partie, de Quiers, de Fleury à Courpalay, et de Beauregard à La Chapelle-Iger. - Procédure entre MM. du chapitre de Champeaux et dame Luce-Françoise de Cottentin de Tourville, épouse séparée, quant aux biens, de

messire Guillaume-Alexandre de Gallard de Béarn, marquis de Brassac, au sujet du paiement de lods et ventes. - Bail à cens et champarts au profit de noble homme Pierre de Prennes, écuyer, demeurant à Bombon, de 200 arpents de terres et prés situés à Bailly, paroisse de Saint-Méry. - Actes d'hommes vivant et mourant fournis au chapitre de Champeaux par : - les religieuses de Saint-Louis de Poissy, dames du Châtelet-en-Brie ; - les églises et fabriques d'Ailly et Milly-lez-Granges ; - de Sainte-Marie-Madeleine du Châtelet ; - de Courtry ; - de Saint-Laurent des Écrennes, etc. - Bail à loyer d'une maison à Quiers, sous la réserve d'une chambre haute, pour y tenir les plaids, servir au chapitre de lieu de recette des cens et coutumes dus à la seigneurie du lieu et pour servir aussi de prison. - Procédure entre les chapitres collégiaux de Champeaux et de Courpalay, d'une part, et les religieux de l'abbaye Saint-Pierre de Chaumes, pour raison des réparations du choeur de l'église paroissiale de La Fermeté. - Aveu et dénombrement fournis par messire Jean Frémyn, conseiller du Roi, prévôt de Melun, de la terre et seigneurie de Beauregard, ayant haute, moyenne et basse justice. (*Registre, In-folio, papier, 170 feuillets*).

1243-1786

- G 159 Inventaire ou copies et extraits d'ordonnances, constitutions, etc., des évêques et archevêques de Paris, arrêts du Parlement de la même ville, concernant la division des prébendes et la suppression de certaines chanoines et chapelles. - Accord entre la communauté du chapitre de Champeaux et les habitants du lieu, touchant le four banal et portant, ledit accord : « que les habitants sont tenus d'y cuire et doibuent 4 sols parisis pour la cuisson de chacun setier, et à faulte d'y cuire par lesdits habitants, pour chacune fois doibuent l'amande de 60 sols parisis ; le tiers d'icelle appartient au fermier et le reste auxdits sieurs de la communauté. » - Lettres patentes de François Ier et de Henri III, rois de France, qui permettent aux « manants et habitants de Champeaux-en-Brie de faire clore et fermer ledit lieu de murailles, tours, canonières, barbicanes, pontz-levis, portes, porteaux, boulevers, fossés et autres forteresses. » - Aux conclusions du chapitre général de l'année 1585, citées en ce registre, on lit : « Les chaires du coeur ont esté a faites à Paris, par maistre Richard Falaize, menuisier demeurant audit Paris, en l'an 1522, et a esté payé au- dit Falaize, pour lesdites chaires, 450 livres, ainsy qu'il est declairé au compte rendu par maître Guillaume Clément ; - a esté payé à Macé Caricque, serrurier, pour avoir ferré ces chaires et le tour de l'autel, 20 livres. » - Ordonnance d'Eustache Du Bellay, évêque de Paris, qui prescrit aux chanoines de Champeaux de faire l'inventaire de l'or, de l'argent, des reliquaires, joyaux, calices ou autres choses de quelque qualité ou manufacture qu'ils soient, conformément aux lettres patentes données à cet effet, etc. (*Registre, Petit in-folio, papier, 65 feuillets*).

1205-1640

- G 160 Statuts et ordinations ou actes capitulaires du chapitre Saint-Martin de Champeaux (partie en latin, partie en français).
 Chapitres généraux célébrés en l'église collégiale dudit chapitre et listes des ecclésiastiques tenus d'y assister. - Procurations données afin de poursuivre

le recouvrement de diverses créances ; - réception de chanoines ; - partage du service par mois et renouvelé chaque année entre les chanoines de Champeaux, au nombre desquels figurent : maîtres Christophe Gouffier, Nicolas Arbaleste, Nicolas Foucquet, Étienne de Troyes, etc. - Fondation de deux messes basses à perpétuité dans l'église de Champeaux, par messire Denis Lequot, prêtre, curé de Notre-Dame de Roye et chapelain de Saint-Dosne ; - baux par les chanoines à messire Nicolas Foucquet, chantre, l'un d'eux, de la mare dite Le Marchais de Colevieux, moyennant 2sols parisis de cens ; - procuration donnée à maître Pierre Poucet, pour déclarer au bailliage de Melun les biens ayant appartenu à Denis Desbordes, exécuté à mort, et débiteur des chanoines, pour raison de laquelle dette ils ont fait saisir ceux desdits biens situés dans leur haute justice et seigneurie ; - don d'une cloche cassée aux habitants de Champeaux, pour en employer le prix à la clôture de la ville ; - foi et hommages, aveux et dénombremens de divers immeubles et fiefs, sis à Quiers, Fouju, Villeblin, etc., reçus par les chanoines ; - délibérations relatives à un procès pendant entre ceux-ci et messire Robert Talon, seigneur de Rouvray, au sujet de la chapelle Saint-Julien du lieu ; - permis à messire Nicole Tourré, chanoine, de s'aider des deniers qu'il a entre les mains, sauf compte au retour de sa captivité ; - délibération qui « permet aux échevins et habitants de Champeaux de loger en la maison Saint-Liénart un nommé Nicolas Bachelot, déclaré lépreux, jusqu'à demi- an, à charge de faire nettoyer et entretenir cette maison, pendant qu'ils contraindront l'administration de la maladrerie, pour y pourvoir ; » - déclaration faite par maître Denis Garnier, naguère procureur du chapitre, portant qu'il avait reçu en son logis 15 seliers de grain, lesquels ont été pillés par les gens d'armes durant les troubles ; - paiement d'un setier de blé à Pierre Fallet, « pauvre soldat, qui demandait récompense pour les services d'avoir gardé les gens d'armes de venir à Champeaux, » etc. (*Registre, In-folio, papier, 288 feuillets*).

1539-1572

G 161

Délibérations et actes capitulaires du chapitre Saint-Martin de Champeaux, contenant le chapitre général célébré le 15e jour de juillet 1691, où assistaient MM. François Coisnard, Charles Remercier, Jacques Le Roy, Jacques Bordier, Jacques Maigrot Saint-Victor, Nicolas de Vaucouleurs, Georges Robert, François Jésus, etc. ; - payé à Louis Labelil, horloger à Mormant, la somme de 13 livres, pour six jours employés à raccommoder l'horloge du chapitre ; - acte donné au révérend père Célestin, religieux pénitent, de la mission et des prédications qu'il a faites dans l'église de Champeaux ; - enregistrement des provisions accordées à différents chanoines ; - alignement donné sur requête verbale au sieur Nicolas Boutillier, lieutenant en la justice de Champeaux, pour clore le jardin d'une maison à Fouju, proche le fief des Tournelles ; - révocation de la personne de Jean Cordier, des charges de grand voyer et de garde-chasse en toute l'étendue de la justice, seigneurie, et prévôté de Champeaux et de la mairie de Quiers ; - ordre au receveur du chapitre de payer la somme de 200 livres aux ouvriers qui ont réparé la fontaine de Varvannes ; - désistement d'opposition donné à M. le comte de Vaux (Nicolas Foucquet) au sujet de la résolution par lui prise de faire fermer son parc, conformément à l'arrêt de la Cour (du Parlement de Paris) qui a entériné les lettres patentes de Sa

Majesté autorisant cette fermeture, etc. (*Registre, In-folio, papier, 154 feuillets*).

1691-1700

- G 162 Délibérations et comptes généraux de communauté, contenant : - bail à loyer du four banal de Champeaux, avec tous les droits y attribués, au profit de Louis Riotte, marchand boulanger à Boissise-la-Rertrand ; - présentations de comptes au chapitre, la communauté assemblée, par les procureurs successifs chargés des recettes de l'établissement ; - règlement pour le loyer des maisons de communauté ; - promesse de renouvellement de bail du moulin de Flagy, faite à Martin Belledent, tenancier de ce moulin, à charge, entre autres, d'y remettre deux meules neuves ; - bail à rente non rachetable consenti au profit de M. Prévost, gendarme de la garde du Roi, demeurant à Quiers, de 40 arpents de terre en ce lieu, moyennant 12 setiers de blé, mesure de Champeaux ; - marché conclu avec les sieurs Pierre et Barthélemy Hardouin, pour le rétablissement de la conduite d'eau du moulin de Flagy ; - propositions de rembourser aux chanoines de Champeaux une rente de 7 livres 10 sols constituée à leur profit, et due par le sieur Raimon, fermier à Aulnoy, et par Marguerite Dufestel, sa femme, fille et héritière de feu Pierre Dufestel, vivant chirurgien à Champeaux, etc. (*Registre, In-folio, papier, 84 feuillets*).

1713-1790

- G 163 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Champeaux, établi en vertu des lettres obtenues par les chanoines et chapitre de l'église collégiale Saint-Martin de Champeaux-en-Brie, de fondation royale, seigneurs dudit Champeaux, du Petit-Champeaux, de Courtenet, de Fouju, des Bordes-d'Andy, du territoire du Mont-Saint-Martin, de Saint-Méry, de Bailly, des Vallées en partie, des Hauts-Champs, de Quiers, de La Noue-Saint-Martin, des Loges de Beauregard, de Fleury, etc. ; sur lesquels lieux ils ont toute justice, haute, moyenne et basse, le droit de grands voyers, droit de mesures de grains, étalons, aunage, mesures à liqueurs, hallage, marché, voirie, fours banaux, dîmes, champarts, coutumes, chapons, gélines, abreuvements, cens, rentes, usages, prairies, étangs, moulins, saussaies, bois, buissons, avénages, confiscations, aubaines et plusieurs autres droits. - Censitaires : - Louis Canet, laboureur à Écharcon, au nom et comme tuteur de ses enfants et d'Anne Dumondé, sa femme ; - François Barbin, écuyer, sieur de Courcennes ; - Jean Bouquet, curé d'Andrezel ; Anne Beauchemin, veuve de Jean Piveleau, maître chirurgien, demeurant à Créon, proche Bordeaux, pays de Guyenne ; - l'église et fabrique de Saint-Méry ; - maître Jean Pellehaste, greffier du bailliage de Blandy, et consorts ; - maître Charles Boutillier, directeur des postes de Lyon ; - Pierre Le Boy, maître de musique de l'église Saint-Martin de Champeaux ; - dame Denise-Marie Riotte, veuve de M. Louis Nivelles, avocat en Parlement, demeurant à Paris, rue Poupée, paroisse Saint-Séverin ; - messire Alexandre Le Boy, seigneur de La Grande-Poille et de La Baste, chefciér de l'église cathédrale de Beauvais, censeur royal des livres et avocat en Parlement, demeurant à Paris, cul-de-sac de Guémenée ; - Jean-Baptiste

Chabert, seigneur haut, moyen et bas justicier de la terre d'Aunoy, etc. (*Registre, In-folio, papier, 480 feuillets*).

1708-1745

- G 164 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie des Bordes-d'Andy et du Mont-Saint-Martin, territoire de Crisenoy, appartenant à l'église collégiale Saint-Martin de Champeaux. - Censitaires : - Louis Desmoulins, conseiller du Roi, trésorier de France en la Généralité de Paris, seigneur de Champigny ; - Robert Houdan, laboureur aux Fontaines, paroisse de Saint-Sauveur-sur-École, et autres ; - Germain Chanteclerc, de même état, demeurant à Réau, tant en son nom que se faisant fort et ayant charge de Marie-Anne et de Louise Jardin, filles de défunt Louis Jardin et de Jeanne Harly, sa femme ; - messire Louis Chauvelin et demoiselle Madeleine-Françoise Chauvelin, enfants mineurs de défunt messire Louis Chauvelin, chevalier, seigneur de Crisenoy, Champdeuil, Genouilly, Périgny et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses Conseils, etc. ; - Claude Chamoin, laboureur à Mélian, paroisse de Soignolles ; - Nicolas Mirvault, curé de Crisenoy ; - Jean-Georges Le Féron, écuyer, sieur des Tournelles, demeurant à Saint-Méry ; - Jean de Frémont, écuyer, seigneur de Gressy ; - Michelle Dedalle, veuve de maître Pierre Mesny, en son vivant procureur au châtelet de Melun, demeurant à Fontainebleau, etc. (*Registre, In-folio, papier, 145 feuillets*).

1714-1744

- G 165 Mouvance censuelle. - Terrier, non signé, de la seigneurie de Quiers. - Censitaires : - Robert Pion, laboureur à Vaux-sous-Valière ; - Robert Pion, de même état, demeurant à Lady, tant en son nom qu'en ceux de Pierre Lambin et de Marie-Louise Pion, sa femme, ainsi que de Louise Pion, veuve de Pierre Taté ; - Thomas Prévost, écuyer, sieur du Fort, conseiller du Roi, prévôt en la connétablie et maréchaussée de France, demeurant à Quiers ; - messire Louis-Mathieu Fontaine, prêtre, curé de Pezarches ; - Jeanne-Françoise Sanson, épouse séparée, quant aux biens de Jérôme Surat, sieur du Puineuf ; - Jean Biberon, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France ; - Louis Colleau, laboureur à Pecqueux, et Madeleine Millot, sa femme ; - Louis-Gaspard Martin, avocat en Parlement, bailli de Nangis ; - Antoine Rousseau, prêtre ordinaire en la chapelle du Roi et chanoine de l'église royale et collégiale Notre-Dame de Melun ; - maître Denis-François Person, avocat en Parlement, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Coulommiers, et Charles-Étienne-Catherine Person, étudiant en droit ; - Louise-Elisabeth Saulnier, veuve en premières noces de Louis Girard, et à présent femme de Jean-François Bonnet, maître chirurgien à Brunoy ; - Étienne Montagne, boulanger à Quiers, etc. (*Registre, In-folio, papier, 375 feuillets*).

1704-1748

- G 166 Censives. - « Comptes des cens, voiries et rentes, tant en grains qu'en deniers et autres redevances, appartenant à l'office de Grand'Chambre de l'église collégiale M. Saint-Martin de Champeaux-en-Brie, que rend vénérable et discrète personne maistre Guillaume Clément, chantre, chanoine, procureur et rece-

veur général de ladite église, aux chanoines et chapitre d'icelle église. » - Re-devables : - « messire Oudin de Troyes, dit Hallouyn, pour sa maison, court, jardin, le lieu comme il se comporte, assis près la grand'porte du cloistre de Champeaux, 8 sols parisis ; - les religieux de Saint-Victor, pour maison, court et jardin, 8 deniers parisis ; - la maison de la prévosté, court, jardin et prisons ; - messire Guillaume Laumosnier, le jeune, maison, court et jardin assis sur la rue tendant de Saint-Liénard à la petite porte du cloistre, doit par chacun an aux prébendiers, 3 deniers parisis de cens ; à la communauté, 6 sols parisis de rente, et à ladite Grand'Chambre 14 deniers de voirie ; - Frémynet de Beaumarchaiz, pour mesure, court et jardin, doit aux prébendiers, par chacun an 8 deniers parisis de cens ; - les héritiers feu Jehan Le Bourgoing, dit Guénault, pour sa maison, mesure, grandie, court et jardin assis devant Le Marchais, etc. » - Recette des voiries de Champeaux, appartenant à l'office de Grand'Chambre, 23 livres 6 sols 4 deniers parisis et 3 deniers tournois, etc. (*Registre, In-folio, papier, 214 feuillets*).

1519-1523

- G 167 Censives. - Livre de recettes des Censives et coutumes en avoine, chapons et autres droits, dus au chapitre de Champeaux à cause de sa seigneurie du lieu, par : - Louis Bauger, fermier de M. le président Riotte, 50 boisseaux d'avoine et 7 chapons ; - Renart, maître tonnelier à Melun, pour son jardin, 3 boisseaux d'avoine et un quart de chapon ; - messire de Carvoisin, pour 3 années de censive sur un jardin et mesure, 30 sols 6 deniers ; - M. de La Rivière, gratis, « pour sa maison, de ce qu'il peut devoir, veu la peine qu'il a eu de faire la recepte ; » - maître Jean Juchart, praticien, demeurant à Saint-Méry, doit 3 boisseaux 4 rondins d'avoine, pour un demi-arpent de terre en coutume ; - Noël de Montperreux dit de l'Orme, un setier d'avoine ; - Jean Bourguignon, fermier de M. VERNY, maître chirurgien à Paris, 43 boisseaux et 2 rondins d'avoine ; - madame Riotte, pour sa maison sise à Champeaux, proche la halle, à cause d'autres maisons qu'elle a enfermées dans son jardin, 25 sols 3 deniers ; - Guillaume Dumaine, fermier des terres de l'église de Saint-Méry, 5 boisseaux 3 rondins d'avoine ; - la veuve Boulier, pour 2 maisons réunies, sises proche les halles, doit par an 9 sols 11 deniers, etc. (*Registre, In-folio, papier, 46 feuillets*).

1671-1708

- G 168 Censives. - Lettres à terrier obtenues en la chancellerie du Palais à Paris, par les chanoines de l'église Saint-Martin de Champeaux, pour toutes leurs terres et seigneuries ; - commission de messire François Leroy, chevalier, seigneur de La Grange, Montigny, Charigny, Briancy, Villeneuve, Roilly et Le Chaffault, gentil homme ordinaire de la chambre du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, bailli de Melun, capitaine et gouverneur pour Sa Majesté des villes et château de ce lieu, pour l'exécution des lettres ci-dessus ; - procès-verbaux d'apposition d'affiche rédigés par Spire Targanne, sergent au châtelet de Melun, qui atteste s'être transporté, à cet effet, à la porte Saint-Jean, aux carrefours des Petites-Halles et de la Pointe, à la porte du Châtelet, aux carrefours de Saint-Étienne et de Saint-Ambroise sis en ladite ville de Melun, et ensuite

à Champeaux, Fouju, Saint-Méry, Quiers, etc. (5 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier ; 1 sceau).

1625-1682

- G 169 Mouvance censuelle. - Minutes de déclarations sous signatures privées passées au terrier de la seigneurie des Bordes-d'Andy, en Censives des chanoines de l'église royale et collégiale Saint-Martin de Champeaux. - Censitaires : - les hoirs de feu Charles Brisset et de Philippe, sa femme ; - Pierre Chevalier, demeurant à Vert-Saint-Père ; - ; Éloi Clément, charron à Crisenoy ; - « Je- han Corgion, marchand cousturier demeurant à Melun, pour ses terres situées et assises au terroir des Bordes- Dandi et ès environ ; » - Anne Angenost, bourgeois de Paris, demeurant en cette ville, rue de la Mortellerie, veuve de feu Jean Cousson ; - Philippe Pichon, huissier en la prévôté de Melun ; - Marie-Marguerite et François-Léon Pichon, enfants et héritiers de défunt maître Étienne Pichon et de Jeanne Courpon ; - Simon Feuillet, marchand bourgeois de Paris ; - Bastien Girard, laboureur à Lady ; - Jacques Montargon, de même état, aux Bordes-d'Andy, paroisse de Crisenoy ; - Regnault Du Bourg-l'Abbé, conseil 1er du Roi, garde en sa Cour des Monnaies, et Jacqueline Du Bourg-l'Abbé, veuve de feu maître Nicolas Noblet, vivant avocat en Parlement, etc. (26 pièces, papier).

1526-1636

- G 170 Mouvance censuelle. - Expéditions collationnées de déclarations passées au terrier de la seigneurie de Champeaux, fournies aux chanoines du lieu, par : - messire Jean-François Picon, chevalier, vicomte d'Andrezel, marquis de Maliane, ancien capitaine au régiment de la couronne, Louis-René Picon, aussi chevalier, seigneur de la Mothe-Saint-Méry, et Louise-Jacqueline-Adélaïde-Philippine Picon d'Andrezel, frères et soeur ; - dame Louise-Marie Nivelles, veuve de messire Pierre-Nicolas Robert de Saint-Vincent, conseiller au Parlement, commissaire aux requêtes du Palais et doyen desdites requêtes, demeurant à Paris, rue Hautefeuille, paroisse Saint-Côme ; - Louis-Nicolas Courcier, laboureur à Fouju ; - Henri Bodson, serrurier à Champeaux ; - François-Urbain Le Sourt, bourgeois, demeurant à Guignes ; - Tiburce Morisot, maréchal audit Champeaux ; - Louis Deshayes, tailleur d'habits à Saint-Méry-en-Brie ; - François Fontaine, pâtissier et hôtelier à Guignes ; - Jean-Charles Remon, laboureur en la ferme de Rouvray, paroisse de Mormant ; - Etienne-Marie Pérou, marchand à Champeaux, et demoi selle Marie-Jeanne Pagot, son épouse ; - François-Marie Guibert, aussi laboureur à Servigny, paroisse de Lieusaint ; - demoiselle Élisabeth-Louise-Claude Séron, fille mineure de défunt maître André-Joseph Séron, docteur, régent de la Faculté de médecine en l'Université de Paris, docteur de celle de Montpellier, conseiller, médecin ordinaire du Roi en son artillerie de France, et de dame Marguerite-Louise-Charlotte-Françoise Boullenois, son épouse, etc. (48 pièces, papier).

1750-1780

- G 171 Mouvance censuelle. - Minutes de déclarations faites au terrier de la seigneurie de Champeaux, reçues par Bédassier et Guérin, son successeur, notaires

au dit lieu, et déposées par lui aux archives du chapitre Saint-Martin. - Censitaires : - Jean-Baptiste Froc, laboureur, demeurant au Truisy ; - messire Pierre-Augustin Pelletier, prêtre, curé de Champeaux ; - messire Jean Viltard, chanoine, recteur et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Champeaux ; - maître Philippe Châtelain, avocat en Parlement, ancien greffier au châtelet de Paris ; - Yves Lenoir, laboureur à Malvoisine, paroisse de Champeaux, représentant haute et puissante dame Anne-Louise-Claude Nivelles, veuve de haut et puissant seigneur messire Jean-Louis Le Jarial de Forges, chevalier, seigneur de Forges, de Sainte-Catherine- du-Val-des-Écoliers à Paris, Chardonnais, La Mallette, Lauoy, Sandouin, Le Douaire, L'Ecu de Bourbon, La Bretonnière, L'Orme-le-Gras, etc., chambellan de feu Sa Majesté le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, bienfaiteur de l'Ordre de Malte, écuyer de main du Roi et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis ; ladite dame demeurant à Paris en son hôtel, quai Dauphin, île Notre-Dame, paroisse Saint-Louis ; - messire Achille-Etienne-Marie Gigault de Crisenoy, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, seigneur de Crisenoy et autres lieux ; - messire Jean-François Dufour, écuyer, ancien avocat en Parlement, maître des requêtes de Monsieur, frère du Roi, pour dame Marie de Ville, veuve de messire Antoine Le Gendre, écuyer, demeurant à Champeaux ; - Étienne Portant, laboureur au même lieu, etc. (51 pièces, papier).

1783-1789

- G 172 Mouvance censuelle. - Minutes de déclarations fournies au terrier de la seigneurie de Saint-Méry, en censive du chapitre de Champeaux, reçues par Bédassier, notaire en ce lieu, et déposées par lui aux archives de l'établissement. - Censitaires : - Louis Le-pâtre, - Louis Delafosse, - Nicolas Jacob, - Pierre Vallois, - Jean Gallé, - Martin Genest, - Louis et Jean Vallois, - Edme Hadré, - Claude Bonhomme et autres, tous vigneron, demeurant à Saint-Méry ; - Charles-Jean Henry, curé de Bréau ; - Marie-Marguerite Féliciton, veuve Henri-Toussaint Delafosse, demeurant au même lieu ; - haute et puissante dame Charlotte Dupuy de Digny, dame de Mormant, Lady, Ozouer-le-Repos et autres lieux, veuve de haut et puissant seigneur messire Charles-Nicolas-Mathieu Le Bascle, chevalier, marquis, de Moulins, seigneur d'Ancy, Serveux et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, etc. ; - Marie-Suzanne Laurent., veuve de Tiburce Morisot, vivant maréchal à Champeaux ; - Adrien-César Devé, curé de Saint-Méry ; - Simon Bureau, garde-chasse de la seigneurie d'Andrezel, en son nom et comme ayant épousé Élisabeth Martin ; - Louis Delannoy, arpenteur à Saint-Méry, fondé de procuration de Nicolas De-neuchâtel, meunier au moulin de Voie, paroisse dudit lieu de Saint-Méry, etc. (116 pièces, papier).

1783-1784

- G 173 Censives. - Cueilleret des cens, rentes seigneuriales, coutumes en avoine et en chapons, abreuvements et autres droits dus à la seigneurie de Saint-Méry, dressé d'après les déclarations reçues par Bédassier et Guérin, notaires à Champeaux. - Censitaires : - Jean-Baptiste Dumaine, vigneron à Saint-Méry, doit par an, pour cens et abreuvements, 2 sols 10 deniers ; rentes, 1 livre 10 sols

; coutumes en avoines, 3 rondins et demi ; coutumes en chapons, un seizième ; - Jean-Baptiste Lejeune, charretier à Fouju, comme marguillier de l'église du lieu cens ; 2 sols 8 deniers ; avoine, 1 boisseau 6 rondins ; coutumes en chapons, un quart ; - Jean Chenas, vigneron à Voisenon, comme ayant épousé Marie-Thérèse Vallois, cens, 8 deniers ; - François Deschênes, tailleur à Melun, à cause de Marie Huré, sa femme, cens, 2 sols 3 deniers ; coutumes en avoine, 1 boisseau 1/2 ; coutumes en chapon, 1/5 ; - Michel Dumaine, vigneron à Saint-Méry, cens et abreuvages, 2 sols 11 deniers ; rente, 1 livres 10 sols ; coutumes en avoine, 3 rondins/2 ; coutumes en chapons, 1/16 ; - Étienne Derigny, meunier au moulin de Flagy, paroisse de Saint-Méry, cens, 3 sols 3 deniers ; - Laurent Guilbert, jardinier au château de Lalloussaye, près Fontenay-en-Brie, cens, 4 sols 6 deniers-obole ; coutumes en avoine, 1 boisseau 3 rondins ; coutumes en chapons, 1/4, etc. (*Registre, In-folio, papier, 24 feuillets*).

1783-1789

- G 174 Dîmes, coutumes et champarts. - Procès-verbal de mesurage et de bornage des dîmes, coutumes et champarts dus aux chanoines de Champeaux, à cause de leurs seigneuries de Saint-Méry, des Bordes- d'Andy et de Champeaux, avec plans figurés des climats du territoire de Saint-Méry et des Bordes, chargés du droit de coutume : le tout dressé par Jacques Richard, Jean Pinon et Nicolas Roquet, tous arpenteurs-jurés au bailliage de Melun, en résidence à Bombon, Rubelles et Mormant ; - transaction sur procès entre le chapitre de Champeaux, d'une part, l'abbé du Jard et le prieur des Trayans, d'autre part, portant ce qui suit : - « c'est le double de la veue et du département de la disme de Bombon, appartenant à révérend père en Dieu, frère Estienne Gallé, abbé du Jard, et frère Jean Bardin, prieur des Trayans, à cause de son prieuré, pour la grand disme de Bombon, et messieurs de Champeaux, comparans par vénérables et discrettes personnes messires Guillaume Garnier et Marc Commenault, prebtres, chanoines et prieurs de ladite église, pour les dismes de Saint-Méry, » etc. (*11 pièces, papier ; 4 plans ; 1 pièce, parchemin*).

1491-1780

- G 175 Limites. - Procès-verbaux d'arpentage et de bornage, avec plans des limites de plusieurs climats de la seigneurie des Hauts-Champs, à La Chapelle-Gauthier, pour les chanoines de Champeaux, seigneurs du lieu, et les religieuses de Poissy, dames du Châtelet et des Écrennes ; notamment d'héritages situés audit lieu des Hauts-Champs et appartenant à différents particuliers ; - d'un climat appelé Le Bouchet, limitrophe de la seigneurie des Hauts-Champs, à la requête du chapitre Notre-Dame de Melun, du prieur de Saint-Sauveur de cette ville et des chanoines de Champeaux, par Yvonnet Comas, Simon Pierre, arpenteurs royaux jurés au bailliage de Melun, et Jean Croq, aussi arpenteur royal au bailliage de Meaux, Denis Montergon et Pierre Charton, l'un demeurant à Melun, l'autre à Bressoy, paroisse de Mormant. (*13 pièces, papier ; plans*).

1494-1747

- G 176 Domaine et Censives. - Plans parcellaires terriers de la seigneurie de Champeaux, appartenant au chapitre Saint-Martin du lieu, indiquant les églises collégiale et paroissiale, la halle, toutes les maisons du village et les fossés de clôture ; les ferme et fief de Neuvy, mouvant de ladite seigneurie de Champeaux, etc. - Censitaires : - Modeste Fontaine ; - l'Hôtel-Dieu de Champeaux ; - M. de Broglie, à cause de sa ferme d'Aunoy ; - M. de Blézy ; - M. Duguet ; - M. Legendre ; - les églises et fabriques de Fouju, d'Andrezel, etc. ; - M. Boudet ; - madame veuve Billot ; - M. Nouette ; - François Amiard ; - les héritiers Cailly ; - M. Olivier, pour sa « maison où a demeuré sainte Fare, » etc. (*Plans, In-plano, grand-aigle, 18 feuilles*).
- XVIIIème s.
- G 177 Domaine et Censives. - Copie informe du plan parcellaire terrier de partie des seigneuries de Champeaux et de Saint-Méry, appartenant au chapitre Saint-Martin dudit Champeaux, comprenant les climats de : - la Potence à Martin Guénaud, - La Haute-Borne, - Le Buisson-Coussart, - L'Orme-Josset, - la Pièce excommuniée, - le Pont-aux-Anes ; - Les Hautes-Loges, - Le Buisson gras ou Le Poirier-Germain-Sou, - Le Truisy, - Le Petit-Noyer, - Les Binneries, - Le Genistroy, - La Tempête, - le bois de Saint-Martin, etc. ; - les moulins de Varvanne et de Voie ; - les fermes de Malvoisine, des Hautes-Loges, etc. (*Plans, 15 pièces, papier*).
- XVIIIème s.
- G 178 Domaine et Censives. - Plans parcellaires terriers de la seigneurie de Fouju et d'une partie du territoire de Crisenoy, dressés pour les chanoines de Saint-Martin de Champeaux. - Censitaires ; - M. Mariette ; - M. Thuin, fermier ; - M. de Saint-Germain ; - M. de Rivière ; - M. Gerbier, à cause de sa ferme de Fouju ; - la cure de ce lieu ; - M. Gigault, seigneur de Crisenoy ; - M. de Praslin ; - M. de Blézy, pour son fief du même nom ; - la prévôté du chapitre Saint-Martin de Champeaux ; - la cure de Crisenoy ; - M. Guérin, - M. le Féron, - M. Boudet, - MM. les chanoines de Saint-Laurent de Sens ; - la chapelle Saint-Léonard ; - la cure de Blandy, etc. - Objets principaux indiqués aux plans : - le village et l'église de Fouju ; - le fief de Blézy ; - le hameau des Bordes-d'Andy ; - le bois de Villeblin et remplacement de la ferme du lieu, etc. (*Plans, 11 pièces, papier*).
- XVIIIème s.
- G 179 Mouvance censuelle. - Papier terrier de la seigneurie de Champeaux, assise au village de Fleury, territoire de Courpalay, appartenant à honorable homme et sage maître Georges de Braban, licencié ès droit, seigneur de Bezanges-sur-Marne et grand prévôt de l'église collégiale Saint-Martin de Champeaux. - Censitaires : - Jehan, Loïsc et Perrette Angevyn ; - Jehan Maisson, peigneur et cardeur de laine, demeurant audit Fleury ; - Pierre Thorigny, vigneron ; - la veuve et les héritiers de défunt Jacques Sadron ; - Pierre Maroy, Jehan Nauldie, Pierre Lescuyer, Barnabé Maçon et Gillet Royer, - Guillaume Maçon, laboureur à Tilloy, paroisse de Courpalay ; - Cardine Angevin, jeune fille à marier, âgée de 26 ans ou environ, demeurant audit Fleury ; - François Jogan, marchand, bourgeois de Melun ; - Simon James, laboureur à Fontenailles ; -

Guillaume James, de même état, au Thuisseau, paroisse de Quiers ; - honorable homme Pierre Ménard ; - la veuve Jean Dumondé et ses hoirs ; - Jean Raoulin, au nom et comme tuteur de Jean et de Barnabé, ses enfants ; - Perrette de Saint-Omer, Jacques de Lalande, Jehan de Saint-Omer, Gillet Guérard et Isaac Berthier, tous demeurant à Dempnemye (Dammarié), etc. (*Registre, Petit in-folio, papier, 33 feuillets*).

1546

- G 180 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Fleury, en censive du grand prévôt de Saint-Martin de Champeaux, dressé par Raimon Caderon, notaire royal au lieu de Courpalay (Courpalay) et environs, bailliage de Melun, à la réquisition de Denis Lescuyer, laboureur, fermier et amodiateur de la terre, ferme et métairie dudit sieur grand prévôt. - Censitaires : - Etienne Burlin, ferreur de chanvre ; - Pierre Lescuyer, laboureur, tous deux demeurant à Fleury ; - Jeanne Grelard, veuve de feu maître Julien Guillemyn, praticien, demeurant à Courpalay ; - l'église et fabrique Saint-Martin de ce lieu ; - Chariot de Dampnemye (Dannarié) ; - Jacques Colot, mercier à Aubepierre ; - Jean Coupepeux, tailleur d'habits à Fleury ; - Simon Goëlard, laboureur à Bois-Guiot ; - Nicolas Duchastellet, marchand, demeurant à Rozoy ; - Jean Gallé, praticien, demeurant à Saint-Méry ; - Claude Noël, laboureur à Bonfruit, paroisse d'Aubepierre, à cause de Claudine Roulin, sa femme ; - maître Pierre Cailleau, receveur de monseigneur de Beauvais-Nangis ; - maître Charles Riotte, élu pour le Roi notre Sire, à Melun ; - madame de Lignières, dame de La Grange, de Courpalay et de Bernay, etc. (*Registre, Petit in-folio, papier, 84 feuillets*).

1586

- G 181 Censives. - Fragments de registres des cens dus au grand prévôt de l'église collégiale de Champeaux, sur sa seigneurie de Fleury, payable chaque année au jour du dimanche d'après la Saint-Martin d'hiver. - Redevables : - Sébastien Chastel, 2 deniers tournois ; - Étienne Barbin, suivant sa déclaration, 6 deniers tournois ; - la fabrique Saint-Martin de Courpalay, suivant la déclaration fournie par Charles Dryard, marguillier en charge, 2 sols 9 deniers ; - Denis Burlin, pour un jardin assis à Fleury, 2 deniers tournois ; - « Collin Burlin, pour demy arpent de terre assis à la fousse Caillé, devant les jardins, doit 6 deniers tournois ; - Jacquin Sadron, pour sa maison contenant troys chaatz (travées), court, jardin derrière, avec un autre petit jardin et 2 travées d'estables, doit 10 deniers tournois ; - Jehan Favrault, pour une travée de maison couverte de gluy (paille), un appentilz au bout, court et jardin derrière, comme le lieu se comporte, 3 deniers tournois ; - Pierre Ménard, pour 17 arpents 5 perches de terre contenus en la déclaration par lui baillée, doit 8 sols 5 deniers tournois, etc. (*15 pièces, papier*).

1486-1613

- G 182 Domaine. - Baux à loyer de fer mes, moulins, terres et prés situés sur les territoires de Champeaux, Andrezel, Fouju, La Chapelle-Gauthier, Saint-Méry et Yèbles, ainsi que des dîmes à percevoir sur ces territoires, consentis par les chanoines de Champeaux, au profit de : - maître Eustache Pellehaste, procureur fiscal et laboureur à Andrezel, preneur de 53 arpents 15 perches de terres

et prés ; - Martin Beldent, meunier au moulin de ville, paroisse de Saint-Méry, qui a reconnu avoir retenu à titre de loyer le moulin de Flagy, assis sur le rû de la fontaine de Varvannes ; - François Malécot, bouclier à La Chapelle-Thiboust-de-Berry, pour la grosse dîme tant en grains de blé, avoine, qu'autres grains, avec la grosse dîme de vin et les novalles du lieu ; - Antoine Hennequin et Louis Tribouilleau, locataires des moulins à eau de ville et de Varvannes ; - Étienne Portant, laboureur, et Marie-Louise Lambert, comme preneurs de la ferme appelée le Pain-du-Chapitre, située à Champeaux ; - Jean-Baptiste Vannier, aubergiste et péager du pont des seigneurs, paroisse d'Yèbles, pour 53 arpents de terres labourables en plusieurs pièces, au territoire de ce lieu ; - Louis Avisse, laboureur à Santeny, près Brie-Comte-Robert, et demoiselle Jeanne-Éléonore-Victoire Chatté, sa femme, preneurs de la ferme dite de la Communauté, sise audit Champeaux, etc. (31 pièces, papier ; 27 pièces, parchemin).

1514-1789

- G 183 Domaine. - Titres de propriété du fief de Beauregard, à La Chapelle-Iger ; - transaction sur procès entre le chapitre de l'église collégiale Saint-Martin de Champeaux et la communauté des habitants de Quiers, de La Noue et des Loges, par laquelle cette communauté promet et s'oblige, pour être quitte, exempte et déchargée à l'avenir de 20 livres parisis de taille et corvée par elle due chaque année, d'assigner à ses frais et dépens, au profit dudit chapitre et dans l'espace de trois ans, sur différents biens, lesdites 20 livres parisis ; - assiette et assignation faite au profit de ladite église, par Jean, sire de Courpalay, chevalier, pour les habitants de la ville de Quiers, de 20 livres parisis de rente à percevoir chaque année sur « une grange située à La Chapelle-Iger, avec son acceint, terres labourables, prés, rentes et coutumes, le tout à prendre par assise de bonnes gens en la ville et paroisse du lieu ; » - homologation de cette assiette par Guillaume, évêque de Paris ; - charte d'amortissement par Louis X, le Hutin, des 20 livres de rentes sus-énoncées ; - main levée donnée au chapitre de Champeaux par les commissaires du Roi, sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts, de la saisie faite, sur ledit chapitre, de la seigneurie de Beauregard, appréciée valoir 20 livres parisis de rente ; - vente par les députés du clergé du diocèse de Meaux, du consentement du chapitre de Champeaux, à messire Jean Frémin, prévôt de Melun, moyennant 262 écus soleil 5 sols tournois et 18 deniers pour livre, de la terre de Beauregard, consistant en haute, moyenne et basse justice, 66 perches de cour et mesure où était autrefois le manoir dudit Beauregard, etc. (29 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier).

1312-1782

- G184 Revenus. - Titres de rente. - Baux à cens et rente par le chapitre Saint-Martin de Champeaux d'héritages situés en ce lieu, consentis : - à Jean Millet et Agnès, sa femme, preneurs, d'une maison, moyennant 17 sols parisis de cens et rente payables en deux termes ; - à MM. de Saint-Victor de Paris, possesseurs d'une double chanoinie ou prébende en l'église de Champeaux, qui ont reconnu avoir pris au même titre une maison, cour, jardins, aisances et dépendances, sis au cloître du lieu, vis-à-vis les églises collégiale et paroissiale,

moyennant 2 sols parisis de chef-cens et 20 livres tournois de rente, rachetables de 600 livres ; - à Charles Saget, laboureur à Andrezel, une portion de terrain proche la grange dîmeresse de Courtenet, sous la réserve du droit d'échelles pour cette grange ; - à l'église et fabrique Notre-Dame de Champeaux, de partie des remparts, contenant 10 perches et 1/5 de longueur sur 20 pieds de largeur, tenant au cimetière. - Constitutions au profit du chapitre et de la communauté de Champeaux, par : - messire Pierre Dormont, prêtre, chanoine du lieu, de 16 sols parisis de rente perpétuelle ; - Jacques Ballot, laboureur à Champeaux, de 40 sols tournois ; - Marin Moreau, tailleur d'habits au même lieu, de 9 livres 5 sols tournois, au principal de 66 livres 18 sols 1 denier ; - titres-nouvells de plusieurs parties de rentes. - Procédures et transactions au sujet du droit de champart à la 9^e gerbe, la dîme comprise, des grains qui croîtront sur divers héritages situés dans la seigneurie de Champeaux. (58 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier).

1375-1789

- G 185 Revenus. - Titres de rentes. - Baux à cens et rentes d'héritages situés au territoire de Fouju, consentis par les chanoines de Champeaux, à : - la veuve Driard, de Chanoy, d'un demi-arpent de pré tenant à la horde du sieur Pierre Quotelois ; - Perrin Moreau, des Bordes d'Andy, et Jeanne, sa femme, de 2 arpents aussi de pré à prendre en une pièce de 4 arpents, sise près la fontaine Fourbiau ; - Jean Bidault, laboureur à Villeblin, de 2 arpents de terre sis proche l'hôtel de ce lieu ; - Denisol Du Cymetière, d'une mesure nommée anciennement La Grange-Saint-Martin, cour, jardin et terre appartenant au chapitre de Champeaux, comme s'en étant mis en possession par défaut d'homme et par vertu des criées générales qu'il en a fait faire ; - « Perrin Julian le jeune, laboureur aux Bordes d'Andy, en la paroisse de Crissonnay (Crisenoy), lequel de son bon gré et bonne volonté, sans aucune fraude, erreur, décevance ou contrainte, reconnu et confessa avoir prins et retenu à titre de chefs-cens et champart annuelz et perpétuelz, c'est assavoir 5 arpents et 1 quartier de terre en triche, en une pièce, sise au finage des Bordes-d'Andi, tenant d'une part au chemin Parré, etc. » - Titres-nouvells de plusieurs parties de rentes, notamment de 6 setiers de blé à prendre sur héritages désignés aux actes. - Sentences de la prévôté de Champeaux qui condamnent Toussaint Bonnet et Pierre Hélistant à payer et continuer au chapitre Saint-Martin du lieu les rentes qu'ils lui doivent. (30 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1304-1787

- G 186 Revenus. - Baux à cens, croît de cens et rentes, d'héritages sis aux Bordes d'Andy, paroisse de Crisenoy, à Quiers et à Saint-Méry, consentis par les chanoines de Champeaux, à : - Pierre Rigon, ouvrier de bras, demeurant à Crisenoy ; - messire Louis Desmoulins, écuyer, conseiller du Roi, président, trésorier général de France, en la Généralité d'Amiens ; - Jean Gauthier, de Saint-Méry et Jean Jannequin de Rouvray, preneurs « de toutes les maisons, jardins et cours que lesdits chanoines avoient à Saint-Merry, à eulx venuz et descenduz par la mort de feu Jehan Judas, de Saint-Merry, lequel avoit esté justiciez à Melun pour ses démerites ; » - noble homme Guérin de La Coustrandière, écuyer, demeurant au Châtel-d'en-bas de Nangis ; - noble homme

Claude de Louviers, écuyer, seigneur de Grigny et de Saint-Méry, en partie. - Transaction entre le chapitre de Champeaux et honorable homme maître Isaïe Fournier, architecte des bâtiments du Roi, par laquelle il est permis à ce dernier de démolir 2 travées de granges et les 2 tiers d'un demi-chaas (travées) de maison, le tout situé à Bailly, avec autorisation d'en transporter les matériaux où bon lui semblera ; titres-nouveaux ; sentence en tenant lieu ; procès ; etc. - Mouvance active : - foi et hommage du fief de Blézy, situé à Fouju, fourni aux chanoines de Champeaux, seigneurs du lieu, par maître Louis-Jean-Charles Boullenois, avocat en Parlement, fondé de pouvoirs de dame Louise-Charlotte-Françoise Boullenois, veuve de maître André-Joseph Séron, régent de la faculté de médecine de l'Université de Paris, docteur en celle de Montpellier, et conseiller-médecin ordinaire du Roi, en son artillerie de France, etc. (42 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier).

1554-1787

G 187

Lettres et papiers dugreffé du chapitre, remis à M. Guérin, le 4 avril 1787. - Sentence d'Adrien Du Drac, chevalier, vicomte de Chessy, seigneur de Pécy, Beau-lieu, Cornefèvre, Melenfroy, Dannemois, Pavant-lez-Rozoy-en-Brie, Villiers-sur-Seine etc, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, son conseiller et bailli de Melun, rendue entre les chanoines de Champeaux et la communauté de leur église, au sujet d'une portion de terrain joignant la grange des Champarts. - Ordonnance de monseigneur Antoine-Eléonore-Léon Leclerc de Juigné, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, etc, rendue en conséquence du procès-verbal dressé dans le cours des visites de son diocèse, par laquelle il « exhorte les chanoines de Champeaux, et néanmoins leur enjoint de faire changer, le plutôt qu'il sera possible, les figures bizarres et singulières qui se trouvent dans les stalles ; - lettre d'envoi de cette ordonnance portant recommandation d'envoyer, au secrétariat de l'archevêché, un double de l'inventaire des titres et papiers de la fabrique de l'église collégiale de Champeaux ; modèle de provisions et provisions de garde-chasse ; - notes et certificats concernant le même objet ; - correspondance de soeur Angélique Pignard, secrétaire du chapitre de l'abbaye de Faremoutiers, annonçant aux chanoines de Champeaux la mort de plu sieurs religieuses de ladite abbaye ; - lettres de l'archevêque de Paris relatives : à l'entrée des grands chapelains de Champeaux, au chœur de l'église, par la porte collatérale seulement ; au droit de déport de la cure de Fouju ; - réponse du curé de cette paroisse à la question que lui faisait le secrétaire du chapitre, afin de savoir jusqu'à quel point de son territoire il viendrait au devant de la procession du mardi des Rogations, faite par les chanoines, etc. (29 pièces, papier).

1608-1788

G 188

Chapelles fondées en l'église royale et collégiale Saint-Martin-de-Champeaux, sous l'invocation de : Saint-Jean-Baptiste, - Saint-Nicaise, - Notre-Dame-de-derrrière, - Saint-Laurent, - Saint-Dôme, ou Saint-Dosne, - Sainte-Fare, - et Saint-Michel. - Baux à loyer des biens appartenant à ces chapelles, consentis par : - messire Charles-Nicolas Bonnet, de Mouchy, - Charles- Rue, - Pierre-Paul Léger, prêtre du diocèse d'Angers, curé de Saint-Barthélemy, en Anjou,

Série G – Clergé séculier

- Jean-Baptiste- Luc-Denis Lesueur, prêtre curé de Goussainville, près Goussainville, - Charles-Antoine Martinet et Henri-Joseph Goudemetz, - Jean Marson, prêtre, diacre d'office en l'église de Champeaux, et Antoine Cussac, tous chapelains desdites chapelles, au profit de : Jacques Rogue, laboureur à Aunoy, paroisse dudit Champeaux ; - Aubin Dupré, de même état, demeurant à Andrezel ; - Étienne Portant, aussi laboureur à Champeaux ; - Jean-Baptiste Rousseau, demeurant à Villeblin, paroisse de Fouju, etc. (11 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin).

1550-1787

G 432 Naissances des sieurs Pinon, chanoine, et Dubourdieu, maître de musique. - Du double registre des baptêmes de la paroisse Saint-Aspais de la ville de Melun, pour l'année 1752, déposé au greffe du Bailliage dudit Melun, a été extrait ce qui suit : « Ce jour- d'hui 10 octobre 1742, est né et a été baptisé, parle sieur Bec, vicaire de ladite paroisse, Jacques-Charles- Étienne, fils de M. Jacques-François Pinon, conseiller en l'Élection de Melun, et de dame Marie-Madeleine Marsal, son épouse. Le parrain a été sieur Etienne Bourdin, bourgeois de Paris, et la marraine, dame Marguerite-Catherine Martin, veuve de maître Charles de Noinville, avocat en parlement, procureur au Châtelet de Paris ; » - L'an 1747, le 27 novembre, a été baptisé Gabriel-François Valentin, né le jour précédent, du légitime mariage de François Dubourdieu, chantre-choriste en l'église collégiale Saint-Martin de Champeaux, et de Marie Gallois, son épouse, demeurant en ce lieu. Le parrain a été Jacques-Valentin Guestre de La Sauvage, prêtre, chanoine de ladite église, et la marraine Marie-Gabrielle Joly, épouse de Jean-Baptiste Chabert, qui tous ont signé avec le sieur Louis Loiselle, curé de Champeaux, doyen rural, etc. (3 pièces, papier).

1742-1747

38 G 1 Pièces relatives à l'aliénation et au rachat du greffe du tabellionage de Champeaux.

1583-1612

38 G 2 Reconnaissances de rentes.

1592-1693

38 G 3 Comptes.

1788-1791

38 G 4 Recueil des répons et antiennes qui se chantaient à la procession durant le Temps pascal.

XIIIème s.-XVIIIème s.

38 G 5 Attestation de dépôt au greffe du Châtelet de Melun du double du registre de sépultures de l'année 1785.

1786

38 G 6 Bail à rente.

1727

Collégiale Sainte-Marie-Madeleine de Courpalay

La collégiale a été fondée en 1213 par Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, qui établit un doyen élu par le chapitre et confirmé par l'archevêque.

Le lecteur pourra trouver dans ce fonds les seuls exemplaires, conservés par les Archives départementales de Seine-et-Marne, de statuts et règlement d'un chapitre.

G 189 Statuts et règlement pour le chapitre de Courpalay, dressés par ordre de Mgr Jean-Joseph Languet, archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, conseiller d'État ordinaire, supérieur de la maison, collège et société royale de Navarre, supérieur immédiat dudit chapitre, fondé en 1213, par Pierre de Corbeil, l'un de ses prédécesseurs. Chapitre Ier : - de la résidence des chanoines et de l'assistance au service divin ; - du temps d'assistance requis pour gagner les fruits de la prébende ; - des crastines ; - des petites heures. - Chapitre II : - des droits, prérogatives, fonctions et obligations du doyen. - Chapitre III : - du chapitre et des affaires capitulaires, etc. - Ordonnance de visite de Mgr Paul d'Albert de Luynes, cardinal prêtre de l'Église romaine du titre de Saint-Thomas, archevêque, vicomte de Sens, abbé comte de Corbie et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, par laquelle il statue sur quelques différends survenus entre le doyen et les chanoines, notamment au sujet de la place à occuper dans l'église par ledit sieur doyen, ainsi qu'au transport qui a été fait de l'autel à la romaine dans le rond-point du choeur et du déplacement des stalles qui en a été une conséquence nécessaire. (*Registre, Petit in-folio, papier, 20 feuillets*).

1750-1771

G 190 Domaine, mouvance passive, etc. - Extrait d'une déclaration faite au terrier des seigneuries de La Grange-Bléneau et de Courpalay, par MM. François Saleur et Charles Artus de Narjoux, prêtres, chanoines de Sainte-Marie-Madeleine, pour M. Louis Dupré, seigneur des dits lieux ; - foi et hommage fourni aux mêmes seigneuries par messire Pierre Douville, prêtre, aussi chanoine de Courpalay, au nom et comme ayant été choisi par le chapitre pour son homme vivant et mourant. - Dépôt du bornage de la dîme des Bouleaux et des Ponts de Bernay, suivi du procès-verbal de ce bornage, dressé « à la réquisition de très-haut et très-puissant seigneur messire François-Félix Dorothee Berthon Des Balbes, comte de Crillon, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Crillon en Beauvoisis, ci-devant marquisat de Saisseval, de Vaux, a Valloux, Vermoisson et autres terres en Bourgogne ; de a Bernay, Bazille, Villenevotte, en Brie, » d'une part, et de MM. les doyen, chanoines et chapitre de Sainte-Marie-Madeleine de Courpalay, par Louis Delannoy, géomètre-arpenteur royal à la Maîtrise des eaux et forêts de Fontainebleau, etc. (*2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier*).

1744-1787

- G 191 Domaine et dîmes. - Baux à loyer des terres de Cordoux, de Tilloy, de La Cantonnerie et de Sainte-Marie à Courpalay ; de maisons et jardins au même lieu ; de terres à Bernay ; de la ferme de Bouron à Nangis et des terres circonvoisines ; de terres et prés appelés le lot du Mont-de-Nesles, sis en ce lieu de Nesles ; - baux des dîmes de Vilbert, Malnoue, Courpalay et Crisenoy, consentis par messires Pierre-Jacques Droin, Pierre-Étienne Josset, Charles Artus de Narjoux, Bertrand Plaine, Julien- Antoine Le Chien de La Croix, Jean-Nicolas Casquar de Muno, Louis-Antoine Devaux et Pierre-Nicolas Darce, tous prêtres chanoines et successivement doyens ou procureurs de l'église collégiale de Courpalay, au profit de ; - Louis Placide Colleau, laboureur à Vilbert ; - Pierre Bidault, de même état, demeurant à Bonfruit, paroisse d'Aubepierre, et Geneviève Maria, sa femme ; - Alexandre Granday, à Caillou, paroisse de Courpalay ; - Pierre-André Levot, tuilier ; - Antoine Girbe, marchand de chevaux à Bernay ; - Jean Herluison, receveur de la terre des Manteresses, y demeurant, paroisse de Nangis ; - Claude Bronin ou Brouin, fermier de la ferme seigneuriale de Nesles-la-Gilberde ; - Louis-Pierre Mourette, hôtelier à Rozoy, en la maison où pend pour enseigne L'homme Sauvage, etc. - Cession d'héritages à Courpalay, à charge de 5 livres de rente en vers le chapitre du lieu. (27 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier).

1728-1781

- G 192 Domaine. - Ventes, par les chanoines de Courpalay, de plusieurs maisons canoniales dépendant de leur domaine, au profit de : - Loys Lecuïer, clerc- et marguillier du chapitre ; - Jacques Jullien ; - maître François Saleur, clerc tonsuré du diocèse de Meaux ; - Pierre Douville, clerc-mineur du diocèse de Paris, maître ès-arts en l'Université de cette ville ; - Julien-Antoine Le Chien de La Croix ; - messire Charles Robin de La Jonchère, sous-diacre du diocèse de Paris, etc, tous pourvus de canonicats au chapitre de Courpalay. - Cartes imprimées des rois Charlemagne, Charles-le-Simple, Lothaire, etc., justificatives de la propriété des maisons canoniales de l'église de Paris au cloître Notre-Dame. - Procès-verbal de mesurage, avec figures, de 16 pièces de terre et pré, sises au Thuisseau, territoire de Quiers, à la requête d'Eustache, comte de Béthisy, chevalier, seigneur de Mézières, Campvernon, Châteaufort et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, etc, et de MM. les chanoines de Courpalay, appartenant audit comte de Béthisy, aux termes d'un acte de cession de 1718, et revenues en la possession desdits chanoines, suivant conventions arrêtées en 1787 ; - correspondance à ce sujet ; - grosse de l'acte de cession desdites terres ; - récépissé, par les chanoines de Courpalay, d'un calice et autres ornements, du prix de 500 livres, en considération de la vente faite par eux à M. Grassin, auteur de M. de Béthisy, etc. (22 pièces, papier (1 imprimé) ; 9 pièces, parchemin).

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 814-1786

- G 193 Domaine et dîmes. - Plans des climats du Haut-Chailot, au dessous des Fontaines-Blanches, - de La Hayeuse, - des Fontenis, - des Petits-Prés, - de La Fontaine, - des Praillons, - du Goutte-Pluie, - du Pré- Monteux, - de la grande prairie de Cordoux, - et d'une partie du hameau de Fleury ; - des territoires de

Courpalay, Nangis et Quiers, indiquant les dîmes noales anciennes et nouvelles, provenant de défrichements opérés dans l'étendue de la baronnie de Cordoux et autres lieux, notamment par suite de la construction d'une route de Nangis à Rozoy, passant près de la ferme du Cuisseau, paroisse de Quiers. (*Plans, 14 pièces, papier*).

1768

- G 433 Naissance de MM. Casquar et Ledru, chanoines. - Extrait des registres de la paroisse Saint-Loup de Montereau, en l'église collégiale Notre-Dame du lieu, diocèse de Sens. « L'an 1736, le 16e de février, a été baptisé par le prêtre, chanoine soussigné, de cette église collégiale et paroissiale, un fils né le même jour, du mariage d'André Ledru, marchand de toiles, et de Jeanne-Rose Préau ; lequel a été nommé Claude- André, par Claude Champagne, marchand, et Marguerite Rativeau, qui a déclaré ne savoir signer. » signé à la minute : Champagne et Prudent (Jean-Charles), prêtre, bachelier ès lois, chantre et chanoine ; - « Jean-Nicolas Casquar, fils de Pierre et de Catherine Thirion, a été baptisé le 14 août 1718, et a eu pour perein le sieur Nicolas de Malmaid y et pour mareine Anne-Catherine Casquar, comme il parait dans le registre du baptême. Je soussigné, frère André Javaux, certifie que le présent extrait contient vérité, en foy de quoy j'ai signé, à Muno (Munot?) dans la maison paroissiale, avec la permission du pasteur dangereusement malade, le août 1735. Signé : F. André Javaux, prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Augustin. » (*2 pièces, papier*).

1718-1736

Collégiale Saint-Georges de Crécy

Le chapitre au XIIIe siècle est constitué par quatre chanoines : deux à la nomination du doyen, les deux autres à la nomination du seigneur de Crécy.

- G 194 Domaine. - Baux à loyer et à rente d'héritages situés aux territoires de Crécy, Coutevroult, Dammartin-en-Brie, ou sous-Tigeaux, Montbarbin, paroisse de la Chapelle-sur-Crécy, Quincy et Villiers-sur-Morin, consentis par messire Jean-Joseph Fildesoye, Jean-Louis Notté, Pierre-Charles Grossier, et Nicolas-Charles Gourpy, prêtres chanoines de l'église royale et collégiale Saint-Georges de Crécy au profit de : - Nicolas Lhuillier, meunier au moulin à blé de Crécy ; - Nicolas-Guillaume Scribe, marchand ; - Abraham Jannaire, cordonnier ; - Pierre-Roussin et Marie-Marguerite Duclos, son épouse, tous demeurant audit lieu de Crécy ; - titres-nouveles de rentes dues aux chanoines de cette ville, par : - Antoine Abit, chapelier à Crécy et Pierre Abit, bourgeois de Paris, comme possesseurs d'un attérissement situé entre les murs de fortification du bourg et marché de Crécy et le petit bras des tanneries ; - Louis-Charles Leclerc, vigneron à Villiers-sur-Morin et cousins ; - Nicolas Chamberlan, l'aîné, ancien garde-vente de bois et de port, demeurant à Tigeaux, et autres. - Donations d'immeubles et rentes faites au chapitre de Crécy, par les héritiers de sieur Jean Diénert et de demoiselle Jeanne Cavillier, son épouse

; - maître Pierre-Noël Opoix, avocat au Parlement, conseiller du Roi, son procureur en la juridiction de police de la ville de Crécy, au nom des présomptifs héritiers absents ou non connus de feu maître Jacques Daniel, vivant chanoine de l'église collégiale de ladite ville, etc. (33 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier).

1667-1786

- G 195 Fabrique de l'église collégiale et paroissiale Saint-Georges de Crécy. - Domaine. - Baux à loyer des biens de cette église et fabrique, consentis par messires Pierre-Jacques Chéron, prêtre curé et chanoine, Jean-Joseph Fildesoye, Pierre-Antoine Caillard, aussi chanoines de ladite collégiale ; Simon Boudart et Louis Véron, marguilliers en exercice ; maître Charles-Denis Dubois, conseiller du Roi, lieutenant général de police et particulier des eaux et forêts de Crécy ; maître Noël Opoix, avocat en Parlement et substitut de M. le procureur du Roi au bailliage de cette ville. - Titres de rentes dues à ladite fabrique par ; - Jacques et Anne Moreau ; - Pierre Phélipot, hôtelier ; - Pierre-François Muidebled, bourgeois de Crécy, et Denise-Charlotte Cain, son épouse, détenteurs d'une maison sise en cette ville, rue Jean-de-Compans, près la porte de la Chapelle ; - constitution de 31 livres de rente par messires Jean-Joseph Fildesoye, Pierre-Antoine Caillard et Michel-Antoine Nazeret, tous trois prêtres chanoines de Saint-Georges, au profit de leur église et fabrique, à les avoir et prendre spécialement et par privilège, sur tous les biens qui composent la mense capitulaire de leurs prébendes, etc. (151 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier).

1550-1771

- G 434 Naissance du sieur Goupy, chanoine. - D'un acte inscrit au registre des naissances de la paroisse Saint-Paul, à Paris, a été extrait ce qui suit : L'an 1738, le 30 mai, est né Nicolas-Charles, fils de Charles Goupy qui a ainsi signé : Legoupil, et de Marie Habert sa femme. Les témoins furent : Nicolas Huart et Marie Dufay. - Du testament de messire Jean-Pierre Grossier, prêtre, chanoine de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Georges et Saint-Louis de Crécy, reçu par Juvigny, notaire au même lieu, le 22 décembre 1784, appert : « Et pour exécuter le présent testament, ledit sieur testateur a déclaré qu'il nomme M. Louis-Joseph Berlin, avocat en Parlement, doyen des procureurs au Bailliage de Crécy, demeurant à La Chapelle, duquel il espère ce dernier service pour marque de l'amitié qu'il lui a toujours portée, etc. » (2 pièces, papier).

1738-1784

Collégiale Notre-Dame de Dammartin

Notre-Dame de Dammartin fut fondée en collégiale en 1480 par Antoine de Chabannes, seigneur de Dammartin, pour six chanoines, dont un devait être pris parmi les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Le doyen et quatre chanoines étaient institués par l'évêque, sur la présentation du Prince de Condé, seigneur de Dammartin ; le collateur était

le recteur du collège des Jésuites de Paris (Louis-le-Grand), représentant l'ancien abbé de Saint-Martin-du-Bois, diocèse de Beauvais.

G 196 Copie de l'acte de fondation du chapitre Notre-Dame de Dammartin, par Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, baron de Toucy, seigneur de La Puisaye et grand maître d'hôtel de France, qui fait savoir, « à tous présents et à venir, que pour la bonne dévotion qu'il a envers Notre Seigneur, ferme espérance en l'aide de la glorieuse Vierge Marie, affin qu'icelle soit toujours envers Notre Seigneur, vraie intercesseresse pour lui et sa très-aimée compagne, ses prédécesseurs père et mère, frères et soeurs et aussi pour le salut et remède de l'âme du feu prince de bonne mémoire, le feu roi Charles septième, etc., il fonde un collège perpétuel de neuf personnes ecclésiastiques, savoir : un doyen qui sera le chef de l'église, cinq chanoines, dont l'un, le premier après le doyen, sera frère Jean Babusthe, prieur, curé commandateur ès prieuré et cure de Saint-Jean duce dit Dammartin et ses successeurs qui seront présentés par l'abbé du monastère de Saint-Martin de Ruricourt, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Beauvais ; un marguillier corios, et deux enfants corios, » etc. . (1 pièce, papier).

1486

G 197 Déclaration et extrait de déclaration par tenants et aboutissants, des terres appartenant aux chanoines de l'église collégiale Notre-Dame de Dammartin situées sur les territoires d'Éve, Orcheux, Othis, Rouvres et Saint-Leu, montant lesdites terres, d'après la déclaration, à 62 arpents 22 perches 1/2, etc. (2 pièces, papier).

1724-1750

G 198 Domaine. - Baux à loyer de fermes, maisons et autres héritages situés aux territoires d'Éve, d'Ermenonville, Dammartin, Juilly, Mitry, Montgé, Rouvres, Saint-Mard et au Mesnil-Amelot, consentis par les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale dudit Dammartin, au profit de : - Jean-Charles Pingard et demoiselle Claudine Gibert, sa femme, pour la ferme et fief d'Eve, avec 170 arpents de terres labourables et prés ; - Denis Brunard, laboureur, et Marie-Geneviève Nancelle, sa femme, demeurant à Sarcelles, au-dessus de Gonneville ; - Marin Chôtel, marchand hôtelier, preneur d'une maison sise à Dammartin, où pend pour enseigne Le Grand Saint-Martin, faisant face à la place du bourg ; - Honoré-Martin Lancry, maître de la poste aux chevaux et laboureur en ce lieu de Dammartin ; - Louis-Alexandre Souplet, fermier laboureur, et demoiselle Marie-Philippine Boulé, sa femme, pour la ferme et fief du Colombier, sis à Mitry-en-France, plus 273 arpents 46 perches de terres et prés ; - Dame Geneviève Bernier, veuve de Jean Hannoteau, pour un fief sis à Saint-Mard, en la rue Montaubert et dépendances. - Procès-verbal de mesurage, avec figures, de 9 pièces de terre, sises au Mesnil-Amelot, dressé par Louis Lépine, arpenteur royal en ce lieu, etc. (27 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1570-1788

- G 199 Domaines et rentes. - Titres-nouveaux de diverses parties de rentes foncières ducs au chapitre de l'église collégiale Notre-Dame de Dammartin, par : - Jean-Baptiste Barbier, serrurier, et Germain Rougemont, marchand épicier, détenteurs de deux maisons appelées Le Cadran, sises à Dammartin, en la Grande-Rue, devant la boucherie ; - Catherine Blesimart, veuve d'Étienne Frénet, vivant bourgeois de Paris, elle y demeurant, rue de Richelieu ; - Charles Bruslot, de La Feuille, trompette du Roi, résidant à Dammartin, et Charles-Laurent Lescaillier, hôtelier au même lieu, aussi détenteurs de deux maisons sises en la Grande-Rue de ladite ville de Dammartin, l'une ayant pour enseigne Le Pot d'étain, l'autre, Le Mouton, - le chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Senlis, débiteur d'une rente de 5 setiers de blé à prendre sur 32 arpents de terre, à Éve ; - bail à rente par les chanoines de Dammartin, au profit de haut et puissant seigneur messire Claude-Gédéon-Denis Dumetz de Rosnay, chevalier, conseiller du Roi en tous ses Conseils, honoraire au Parlement, président honoraire en la Chambre des Comptes de Paris, comte de Rosnay, seigneur d'Éve, de 26 arpents de terre, lieu dit la Remise des Vignettes, terroir dudit lieu d'Éve, etc. (5 pièces, papier ; 38 pièces, parchemin).
- 1728-1789
- G 200 Domaine. - Échange d'héritages entre le chapitre de l'église collégiale Notre-Dame de Dammartin et demoiselle Marie de Mollard, fille majeure, demeurant à Paris, au nom et comme se portant fort de Claude de Mollard, son frère, écuyer, sieur de Dieu-l'Amant, tant pour lui que pour Paul-Louis de Mollard, écuyer, ingénieur en chef du Roi à Brest, son père, propriétaire de la ferme de La Corbie, sise à Dammartin ; - autre échange consenti par messire Claude-Gédéon Dumetz, chevalier, seigneur d'Éve, Montifaut et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses Conseils, président en sa Chambre des Comptes, à Paris, au profit des doyen, chanoines et chapitre de ladite église, représentés par le sieur Pierre Chardon, doyen et chanoine, frère Henri de Buisine, prêtre prebendé, maîtres Julien Boullenger et Jean-François Le Camus, tous deux prêtres et chanoines. (1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier).
- 1711-1715
- G 201 Recettes et dépenses. - Comptes rendus aux chanoines de l'église collégiale Notre-Dame de Dammartin par les sieurs Louis-Auguste Le Tessier, prêtre doyen, et Jean-Nicolas Jubline, chanoine de ladite église, des deniers qu'ils ont reçus et dépensés pendant leur gestion. - Recettes de grains et fermages : - de M. Rolland, fermier à Saint-Mard, 502 livres 10 sols ; - de M. Pingard, aussi fermier à Éve, pour une année de son fermage, -1, 632 livres 10 sols ; - de M. Benoist, fermier à Mitry, 2, 824 livres 17 sols 6 deniers. - Dépenses : - payé au sieur Miocque, facteur d'orgues, à compte sur son marché, 279 livres ; - au sieur Lointier, sculpteur à Paris, à compte sur les sculptures de l'orgue, dont la moitié est à la charge de la fabrique, 75 livres ; - à M. Le Clerc, fondeur à Paris, à compte sur la fourniture d'un aigle, 200 livres ; - pour les enterrements de M. le doyen et de M. Desmotels, 250 livres ; - payé pour décimes, 1, 475 livres ; - aux prédicateurs des avents et carêmes, pour 2 années 18 livres ; - au sieur Portefin, marchand cirier, 669 livres ; - au premier chantre, pour

avoir tendu l'église au service du Roi, 3 livres, etc. (*2 pièces, papier ; contenant 22 feuillets*).

1768-1774

- G 202 Fabrique érigée en l'église collégiale de Dammartin. - Domaine. - Baux à loyers passés par les marguilliers de l'oeuvre au profit de Claude Benoit, laboureur à Mitry-en-France ; - de Nicolas Gilles, fermier à Thieux ; - bail emphytéotique consenti par le marguillier en charge, les anciens marguilliers et les principaux habitants de Dammartin, en présence des chanoines du lieu, à Pierre-Paul Ferret, chantre de l'église collégiale Notre-Dame, d'un bâtiment en appentis, jardin, allée et puits commun avec les soeurs de l'école des filles ; - titres de rentes ducs à ladite fabrique, par : - Pierre Portefin, marchand épicier à Dammartin, comme détenteur d'une maison sise en la Grande-Rue du lieu, où pendait pour enseigne Les Trois-Bois ; - maître Pierre Lemaire, procureur au bailliage de Dammartin, et demoiselles Anne- Catherine et Gabrielle Lemaire, ses soeurs, aussi détenteurs d'une maison au même lieu, ayant autrefois pour enseigne, Les Balances ; - l'hôpital Saint-Jacques de Dammartin, représenté par maître Jean-Claude Rousquin, avocat en Parlement, lieutenant au bailliage et comté du même lieu ; Pierre-Louis Royer, procureur fiscal, administrateurs nés de l'établissement, et maître Martin Rousquin, conseiller du Roi, assesseur de la ville, administrateur laïque dudit hôpital, nommé par S.A.S. monseigneur le prince de Coudé, comte de Dammartin, etc. (*42 pièces, papier ; 65 pièces, parchemin*).

1418-1788

- G 203 Fabrique de l'église collégiale Notre-Dame-de-Dammartin. - Délibérations du bureau, concernant : - la reconstruction de l'orgue, l'ancien n'étant plus susceptible de réparations ; - l'emploi de diverses sommes léguées à la fabrique par demoiselles Marguerite de La Planche et Rose Gouilliard ; - marché conclu avec le sieur François Lointier, sculpteur, de l'académie de Saint-Luc, demeurant à Paris, pour la sculpture à faire aux deux buffets d'orgue, conformément aux dessins qui lui ont été présentés, et moyennant 250 livres payables par moitié, entre le chapitre et la fabrique ; - vente de l'ancienne tribune de l'orgue ; - réception, par le sieur Cliquot, facteur du Roi, demeurant à Meaux, du nouvel orgue construit par le sieur Miocque, aussi facteur, demeurant à Paris ; - adjudications des biens de l'église ; - opposition à la saisie réelle des biens de l'abbaye de Chaalis, pratiquée à la requête de messire Jean- François Depuses, chevalier, seigneur d'Astagnol, demeurant à Avignon, et de demoiselle Françoise-Barbe-Agnès Depuses, épouse, non commune en biens, de messire Jean- François-Augustin Perrin de Savigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel d'infanterie ; ladite opposition ayant pour objet de conserver à la fabrique de Notre-Dame de Dammartin les droits qu'elle possède au paiement de 200 livres de rente, constituées à son profit par les prieur, procureur et religieux de l'abbaye de Chaalis, etc. (*Registre, In-folio, papier, 49 feuillets*).

1746-1788

G 435 Actes de naissance de divers chanoines du chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Dammartin, et extrait d'un bail à loyer consenti par l'un d'eux ; acte de baptême ; extrait des registres de naissances de la paroisse de Mouroux ; extrait d'un acte portant bail à loyer.

Baptême de M. Le Roy, doyen du chapitre de ladite église, né à La Ferté-Gaucher. « Du 14 avril 1740 a été baptisé Pierre-François Romain, né la veille, fils de Nicolas Le Roy et de Louise-Catherine Garnot, son épouse. Le parrain Denis-François Margoullier, marchand à Coulommiers ; la marraine Marie-Marguerite Pinondel, » qui ont signé au registre, avec le sieur Sénéchal, vicaire de la paroisse ; - extrait des registres de naissances de la paroisse de Mouroux : le 26 février 1730, a été baptisé François Barthélemy, né le jour précédent, du légitime mariage de Louis-Barthélemy Chatton, maréchal au faubourg de Coulommiers, faisant partie de ladite paroisse, et de Geneviève-Agnès Évrard, ses père et mère. Les témoins : Barthélemy Chatton, aussi marchand à Coulommiers, et Agnès Régnauld, veuve de François Évrard, vivant demeurant à La Ferté-Gaucher, lesquels ont signé avec le vicaire, Guéret de La Bretesche ; - aujourd'hui, 26 septembre 1740, est né et a été baptisé (en la paroisse Saint-Gervais de Pompoint, diocèse de Senlis), Nicolas, fils de Philippe-François Sennelier, cleric de cette paroisse, et de Marie-Jeanne Delamothe, sa femme. Il a eu pour parrain Nicolas Fercot, marchand épicier, et pour marraine Marie-Françoise Hennequin, tons deux du lieu de Pont-Sainte-Maxence. A cet acte est jointe une approbation ainsi conçue : « Étienne- René Potier de Gesvres, par la miséricorde divine, cardinal, prêtre de la sainte Eglise romaine, évêque, comte de Beauvais, vidame de Gerberoy, pair de France ; étant informé des bonnes vie, meurs, suffisance et capacité du nommé Nicolas Senelier, originaire de Saint-Gervais de Pompoint, et qu'il professe la religion catholique, apostolique et romaine, Nous l'avons approuvé et approuvons, par ces présentes, pour cleric et maître d'école de la paroisse de Sarron, de notre diocèse, et pour y exercer les fonctions aux gages et émolumens accoutumés, et au désir de son acte de réception en date du 18 juin dernier, à la charge, par lui, de se conformer à ce qui est prescrit aux clerics et magisters, par les status synodaux, de ne point enseigner d'autre catéchisme que celui de notre diocèse, et de se servir des livres imprimés par nos ordres, à l'usage des écoles. Donné à Beauvais, le 19 juillet 1757. » Signé : Leclerc, vicaire général ; - extrait d'un acte passé devant Chantepie, notaire à Dammartin, le 7 juin 1784, portant bail à loyer, par M. Jean-François Randon, chanoine de l'église collégiale Notre-Dame du lieu, prieur de Bouquy, près Compiègne, à sieur François Prévôt, laboureur à Champluie, et Geneviève Colas, sa femme, de la maison prieuriale dudit Bouquy, bâtiments et jardin, plus de 250 mines de terres et prés, mesure du pays, moyennant 1, 500 livres en argent, outre les charges. (8 pièces, papier).

1647-1784

41 G 1 Ordonnance de visite, sous forme de règlement, par Henry de Thiard de Bissy, évêque de Meaux.

1733

- 41 G 2 Dons et legs. 1690-1693
- 41 G 3 Concessions de bancs en l'église collégiale. 1630-1729

Collégiale Saint-Saintin de Meaux

L'église élevée sur le tombeau de Saint-Saintin avait le titre d'abbaye au IXe siècle, puis fut réduite au titre de cure et de collégiale. C'est Gauthier de Chambly qui la donna au chapitre de la cathédrale à la fin du XIe siècle. Tous les chanoines de Saint-Saintin étaient présents à la nomination du chapitre de la cathédrale.

- G 204 Conclusions de la police intérieure du chapitre collégial Saint-Saintin de Meaux. - Réquisition de M. Hurand, l'un des chanoines, qui, « se trouvant « dangereusement malade demande à la compagnie la « consolation de recevoir les sacrements d'extrême- « onction et d'eucharistie ; MM. pour se conformer aux pieuses intentions du malade, ont choisi l'heure de six heures pour se rassembler au son de la cloche du chapitre qui servira d'avertissement. M. Longuet, l'ancien, portera le saint-ciboire ; le corps du chapitre ira processionnellement et on observera dans cette cérémonie ce que de coutume ; » - envoi d'une requête par le chapitre Saint-Saintin, à celui de Saint-Étienne, comme supérieur, afin, par le premier, d'obtenir l'autorisation de mettre les matines à 6 heures du matin, l'été comme l'hiver, et les fêtes et dimanches, prime à 8 heures 1/2, toute l'année, pour l'utilité de la paroisse, excepté les jours de chappe, où matines seront avancées d'une demie heure ; - approbation des comptes rendus par les héritiers de M. Hurand, décédé chanoine et receveur de Saint-Saintin ; - demande du sieur Henry, l'un des chanoines de ce chapitre, nommé à la cure d'Esbly, afin d'être nommé chanoine honoraire, ce qui lui a été accordé par MM. Le Pelletier, Caro, Bros, Mangin, Delafond, Hattingais, Froment, Dardare et Lyon, ses confrères, etc. (*Registre, In-4°, papier, 150 feuillets*).
- 1674-1787
- G 205 Fragment d'un inventaire des titres du chapitre collégial Saint-Saintin de Meaux : - donation de 4 livres de rente par Eudelme, femme de feu Pierre Bourdé, meunier, à prendre sur des héritages au port à la Bûche, au profit des chanoines dudit chapitre (Aubelet Cornu, notaire, 13 février 1338) ; - sentence de la prévôté de Meaux, rendue pour raison de ladite rente, contre Roland Guérin, possesseur de ladite maison où pend l'Image Notre-Dame, sise au port à la Bûche ; - titre- nouvel par Robert Féart, valet de chambre de M. le duc de Nemours ; - bail à toujours d'une maison, en la rue du Pont-roide, à Meaux, au profit de messire Jean de Poney, chanoine de Saint-Étienne de la même ville ; - bail par Jean de Mons, prêtre, procureur de l'hôpital Jean- Rose, à Gillet-Aubert Pelletier, d'une maison avec jardin, moyennant 5 livres 10 sols de rente (Luquet, notaire, 26 septembre 1362) ; - donation de rente à prendre sur 2 maisons, faite au profit des chanoines de Saint-Saintin, par maître Gilles

Plumart, licencié ès lois, et Catherine, sa femme ; - bail à cens et rente d'une maison rue Saint-Remy, à Gervais Grandin, ouvrier en laine, au marché de Meaux ; - autre bail d'une maison faisant le coin des rues Saint-Remy et Poitevine, autrefois des Vieilles-Étuves, etc. (*Cahier, In-folio, papier, 2 feuillets*).

1362-1731

- G 206 Recettes et dépenses. - Fragment de comptes rendus par messire Nicolas Hébert, prêtre, l'un des chanoines de l'église collégiale Saint-Saintin de Meaux (en latin). - Recettes : - des héritiers Pierre Lhermitte, pour cens et loyer de jardin, 4 deniers-obole ; - de Jean de la Grange, 12 deniers tournois de cens échu à la Saint-Michel, sur deux maisons qu'il tient dans le marché de Meaux ; - de Denis Hervillard, pour les maison et jardin, proche la porte Cornillon, provenant de Jean Pillot..., 1 denier tournois ; - des héritiers Guyot de Puysieux et Merlin Thibault, pour leur maison du marché de Meaux, 2 deniers tournois ; - de Pierre Franne, au lieu de Jean Brasdefer, pour une maison au même lieu ; - de Faron Chalemot, procureur et receveur de la ville et marché de Meaux ; - de Jean Hazart, Guillaume Malherbe, Louis Ledieu, Jean Foulé, curés et chanoines, sur leurs prébendes. - (Les dépenses manquent.) (*Registre, In-folio, papier, 24 feuillets*).

1521-1522

- G 207 Recettes des deniers provenant du legs testamentaire fait par maître Jean Saintyon à la communauté des chanoines de Saint-Saintin, établis au grand marché de Meaux. - Compte rendu par Charles Maillet, prêtre, l'un des chanoines et receveur du chapitre. - Reçu : de Pierre Gréban, fermier des terres de Rouvres, laissées par ledit Saintyon, 101 livres 10 sols tournois ; - de Claude Ruault, héritier du défunt, pour un sixième dans les frais et dépens d'un procès taxés à 15 écus sols 15 sols 6 deniers, 7 livres 12 sols 7 deniers tournois ; du même héritier, pour sa part dans une autre taxe de dépens montant à 10 livres 17 sols tournois ; - de M. Langlois, receveur et procureur de la communauté en l'année précédente, un reliquat de 20 écus sols et 50 sols tournois. - Dépenses : payé aux chanoines, pour accomplir la volonté de feu Saintyon et dire une messe basse par jour pendant un an, 89 livres 5 sols tournois ; - frais de procès contre les héritiers de ce donataire, etc. - Récapitulation : les recettes montent à 208 livres 9 sols 10 deniers-obole tournois ; - les dépenses à 146 livres 1 sol 8 deniers tournois ; la différence en recette a été distribuée et partagée entre les chanoines qui ont approuvé le compte : Nicole Langlois, Jean Dangu, Hubert de Marolles, Léon Broussel, Jean Fadin, Laurent de La Grange, Lambert Lecomte, Pierre Drouyn et Charles Maillet. (*Registre, In-4°, papier, 12 feuillets*).

1585-1586

- G 208 Recettes et dépenses. - État des rentes dues aux chanoines de Saint-Saintin de Meaux ; - mémoire des recettes à faire ; - comptes des recettes et dépenses faites par Vilmontel, chanoine ; - quittance donnée par M. Costel, aussi chanoine, des arrérages qui lui étaient dus sur sa pension ; etc. - Débiteurs de rentes : - Pierre Hébert, chanoine, pour sa maison, 40 sols ; - M. Privé, pour la maison de La Sereine (Syrène), 8 livres ; - M. Terrier et mademoiselle

Série G – Clergé séculier

Marquelet, pour deux maisons près l'Écu de France, 12 livres ; - les marguilliers de Saint-Saintin, pour l'accroissement de leur cimetièrre, 40 sols ; - Simon Gouin, son jardin, 7 sols 6 deniers ; - Pierre Dusautoy, maison et jardin, 7 sols 6 deniers ; - Jean de Puyieux, l'aîné, sa maison, 60 sols ; - le receveur des deniers communs de la ville de Meaux, pour la boucherie, 40 sols ; - Jean Fontaine, maison rue de l'Écorcherie, 25 sols ; - Catherine Chéron, veuve de Roland Notin, doit, sur un quartier de pré, 20 sols ; - M. Hanier, chanoine de Saint-Etienne, pour une maison à Mareuil, 3 livres ; - M. de Reilhac, demeurant à Montry, à cause de 2 maisons, 10 sols ; - Christophe Le Courtois, Robert Jean et consorts, de Quincy, 20 sols ; - M. de Vernou, curé de Boutigny, pour 5 quartiers de vignes, 9 livres ; - Mgr l'Archevêque de Paris, sur ses biens d'Armentières, 300 livres, etc. (5 pièces, papier, contenant ensemble 44 feuillets).

1667-1727

G 209

Recettes et dépenses. - Comptes rendus aux chanoines du chapitre Saint-Saintin, par Guillaume Maciet, notaire à Meaux. - Recettes : - de Claude Lefèvre et de Jean Bertachon, de Saint-Fiacre, pour une maison et un jardin au même lieu (fondation d'une messe par Pierre Delorme), 10 sols ; - de Roland et Marie Cosset et de la veuve Le Roy, détenteurs de maisons sises au carrefour Saint-Rémy, où pend l'enseigne des Trois-Rois, baillée à toujours au profit de René Gailleron, devant Léger, notaire, le 13 mai 1424, 8 livres 10 sols ; - des religieux de l'hôpital Jean-Rose, sur une maison en la rue Saint-Rémy, donnée à cet établissement par ledit Jean Rose, à charge de 20 sols de rente au profil de la collégiale de Saint-Saintin ; - de Mgr l'Archevêque de Paris, pour la ferme de Saint-Saintin et 50 arpents de terre à Armentières, baillés le 20 juillet 1545, moyennant 300 livres, etc. - Dépenses : - payé à Nicolas Cavillier, pour la cire, l'huile et l'encens, 38 livres 18 sols ; - au comptable, pour une année de sa charge, 90 livres ; - à Denis Vasset, fermier à Magny-Saint-Loup, pour remboursement de la contribution dans la subsistance des pauvres de Boutigny, 16 sols 6 deniers. - Reliquat des dépenses sur les recettes à la charge des chanoines, 842 livres 6 sols 6 deniers ; - part contributive de chacun d'eux, et clôture du compte signé : Delanoë, Mutel, Verjus Le Plaideur, Dedun, Thuret, Baudin, Haranger, Chabouillé, Olin et Montguiot. (Registre, In-folio, papier, 47 feuillets).

1424-1711

G 210

Domaine. - Déclaration des terres du chapitre Saint-Saintin de Meaux, sises à Mitry et à Mory, passée au terrier de la seigneurie desdits lieux par le mandataire des chanoines, au profit de Mademoiselle, fille unique de monseigneur le duc d'Orléans, fils de France, dame de Mitry ; - procuration donnée par vénérables et discrètes personnes messires Christophe Richard, Pierre Bazier, François Le Redde, Claude Benoist, Jean Du Catel, curé, Jean Guiotin, Martin Dantan, et Guillaume Dupin, tous chanoines de Saint-Saintin, pour passer la déclaration desdits immeubles, consistant en un demi-arpent au lieu dit Clériame ; un quartier au chemin de Compans ; 28 perches 1/2 au chemin des Prés-Neufs ; 29 perches 1/2 au Poirier du Clos ; 84 perches au même lieu ; 50 perches à La Pointe-Maillard ; 162 perches près le chemin de la voie de

Chelles ; 75 perches à La Glaisière et même quantité près du Saule-Harlu ; ensemble : 5 arpents 79 perches et demi-quartier. (2 pièces, papier).

1641

- G 211 Domaine. - Déclarations passées aux terriers du fief de Saint-Clair, paroisse de Mareuil-lès- Meaux et de la commanderie de Choisy-le-Temple, membre du grand Prieuré de France, - la première : par messire Jean-Jacques-François Longuet, prêtre chanoine et syndic du chapitre Saint-Saintin de Meaux, pour messire François Boula de Dourlon, chevalier, seigneur de Quincy, Charny, Montgodefroy, Mareuil, Nanteuil, Coulommès, Couilly, et Saint-Germain, à raison de 2 arpents d'héritages sis au fief Saint-Clair, lieu dit Les Madeleines ou Les Pucelles ; - la seconde déclaration, par messires Charles-François Le Pelletier, chanoine, curé de Saint-Saintin, et Jean-Baptiste-Armand-Félix Billard, chanoine syndic du chapitre de la même église, au profit de S.A.R. monseigneur le duc d'Angoulême, grand prieur de France, fils du comte d'Artois, pour héritages situés dans la haute justice et mouvance directe de sa commanderie de Choisy, à Charny, La Trace, etc. (2 pièces, papier).

1765-1780

- G 212 Domaine. - Baux à loyer de biaux, jardins, terres et autres héritages situés au territoire de Bercy, Boutigny, Charmentray, Chauconin, Claye, Crégy, May, Meaux, Messy et Vineuil, Mitry, Montceaux, Nanteuil-lez-Meaux, Chambry, Coulommès, Douleurs et Ségy, Germigny-l'Évêque, Neufmontiers, Penchard, Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux, Saint-Soupplets, Villenoy et Varredes ; Le Plessis-Bouillancy et Villiers-Saint-Genest (Oise), consentis par Denis Maciet, Charles-Antoine Lyon, Antoine de Beauvais, Etienne-Charlemagne Tréteau, Hyacinte-Marie Caro, Jacques-Antoine Bros, Jean-Louis Fremont, Jean-Marie-Arnould de Lafond, Jean-Baptiste-Armand-Félix Billard et Nicolas-Charles Mangin, tous chanoines de Saint-Saintin ; - bail d'un jardin à Montceaux, près la halle, appartenant, tant auxdits chanoines, qu'à M. Louis-Charles de La Morlière, seigneur de Bois-Poussin, Allonges et autres lieux, lieutenant-colonel de cavalerie, demourant à Meaux, place du château, et à M. Louis-Antoine Dujay, chevalier, capitaine de dragons au régiment de Languedoc, demeurant aussi à Meaux, rue Saint-Rémy ; - mesurage des terres du chapitre Saint-Saintin, sises à Messy et Vineuil, par Nicolas Rousseau, arpenteur et géomètre royal à Charny ; - bail pour 20 années, d'un jardin à arbres et herbes, fermé de murs, situé à Meaux, près le canal de Cornillon, tenant d'un bout à une ruelle appelée anciennement Pierre-Chéron, etc. (74 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin).

1711-1788

- G 213 Domaine. - Baux emphytéotiques de maisons, cours, jardins, terres, etc, sis à Boutigny, Claye, Mareuil-lez-Meaux, Meaux, Messy, Nanteuil-lez-Meaux, Neufmontiers, Penchard et Rouvres, Armentières, Barcy, Charmentray, Chauconin, Couilly, May-en-Multien, Saint-Fiacre et Villenoy, passés par les chanoines de Saint-Saintin de Meaux, au profit de : - Marie-Antoine André Courtier, laboureur à Charmentray ; - Jean-François Emmanuel Camus Du Martroy, de Paris ; - Charles Tartier, marchand à Claye ; - Pierre Simon Hannier de Magny, ancien mousquetaire du Roi, à Meaux ; - Philippe-Charles Macquin,

chapelier, et dame Marie-Charlotte Bellot, son épouse ; - maître Louis Gobert, changeur titulaire pour le Roi, en la ville et Élection de Meaux, et dame Marie-Geneviève de Circourt, sa femme ; - Valéry-Guillaume Chéron, marchand épici-er-mercier, tous demeurant en ladite ville de Meaux ; - Jean Delaporte, char-ron à Chermont, paroisse de Nanteuil, preneur d'une petite ferme, maison ou hôtellerie ayant pour enseigne Au Moulinet, située à Saint-Fiacre, près l'église. - Titres-nouveaux, reconnaissances, etc ; - accensement d'une place vague fai-sant autrefois partie de la rue Pastour, le long du jeu des fusiliers de Meaux, etc. (60 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier).

1550-1788

G 214

Domaine et revenus. - Baux à rente d'héritages situés aux territoires d'Armen-tières, Bouleurs, Couilly, Fosse-Martin, Meaux, Nanteuil-lez-Meaux, Oissery, Signets et Trilbardou, consentis par les cha-noines de Saint-Saintin de Meaux, au profit de : - Joseph Jacquinet, de Trilbardou ; - Jean-Baptiste Tarisien, d'Ar-mentières ; - Nicolas Delagarde, demeurant à Romain- Villers ; - Jean-Charles Gobert, conseiller du Roi en l'Élection de Meaux, héritier de Jean-François Gobert, marchand de draps, son père ; - Étienne Carre, cabaretier à Quincy ; - Claude-Nicolas-René Morin, avocat en Parlement, à Meaux ; - Philippe Thierry, charron à Signets ; etc. - Titre-nouvel par messire Ange-Nicolas Royer de Bélou, écuyer, lieutenant au bataillon de Beau- vois ; Ange-Pierre-Charles Royer Du Vivier, écuyer lieutenant au 1er régiment d'État-major ; Angélique-Catherine Royer de Bélou et Angélique-Marguerite Royer de Maulny, tous hé-ritiers de messire Ange-Louis Royer, leur père, seigneur de Bélou et de Maulny, conseiller du Roi honoraire en sa Cour des monnaies, etc. - Titre-nouvel et affectation hypothécaire pour 26 sols de rente, sur divers héritages à Bouleurs, par Jérôme Cadelle, de Quincy, et Jean Guesse, de Bouleurs ; - rétrocession d'une maison à Meaux, par les héritiers de Guillaume Benaud ; - sentence portant titre-nouvel d'une rente due sur héritages situés à Fosse-Martin, etc. (21 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier).

1550-1787

G 215

Testament d'Étienne Michel, notaire royal au grand marché de Meaux, par le-quel il exprime le désir d'être inhumé en l'église Saint Saintin, sa paroisse, proche la sépulture de Pierre Michel, son père ; que, pendant l'année de son décès, il soit dit tous les jours une messe basse, et, à cet effet, lègue aux chanoines et chapitre Saint-Saintin la moitié de 10 arpents de terre, sis au territoire de Coulommès, indivis et à partager avec M. Claude-Denis Duchemin, son cousin germain, notaire à Meaux, de laquelle moitié le donateur retire 20 livres par année, pour, par lesdits chanoines, en jouir à toujours, à la charge de payer et acquitter les cens et droits seigneuriaux ; de dire et célébrer à perpétuité, en leur église, à pareil jour de son décès, un obit pour le repos de son âme et de celles de ses parents, et de payer aussi à toujours 60 sols par année, au receveur en charge de la fabrique dudit Saint-Saintin, et de fournir, pour l'acquit de cet obit, pain, vin, luminaire et autres choses nécessaires, etc. (1 pièce, parchemin).

1728

Série G – Clergé séculier

- G 216 Fabrique de l'église collégiale et paroissiale Saint-Saintin, fondée à Meaux. - Domaine et rentes. - Baux à loyer, emphytéotiques et à rente, d'héritages situés à Mareuil, à Meaux et à Nanteuil, passés par les curés et receveur en exercice de ladite fabrique, au profit de : - Pierre-Joseph-Benjamin Jouglard, maître vannier, et Marie-Geneviève Pamplun, sa femme ; - Jean Martin, vigneron au faubourg Cornillon ; - Nicolas Dubois, voiturier par terre, au grand marché ; - Jean Persin, le jeune, maître maçon, et Louise Linga, sa femme ; - Robert Lejeune, maître boulanger ; - Jean Legave, maître chirurgien-juré, preneur, à titre d'emphytéose, de 7 perches de terre tenant par-devant au pavé du Roi, sur lesquelles était ci-devant construite l'église paroissiale Saint-Germain de Cornillon, démolie en vertu d'un décret de Son Éminence Mgr le cardinal de Bissy, du 23 juin 1734, et les matériaux en provenant vendus au profit de la fabrique Saint-Saintin ; - titres-nouveaux de rentes emphytéotiques, etc. (14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).
- 1676-1786
- G 436 Actes de naissance de chanoines et d'un chantre de la collégiale Saint-Saintin de Meaux. - Extrait du registre des baptêmes et mariages administrés dans l'église de Cherbourg, diocèse de Coutances. Le 22 janvier 1759, a été baptisé, par le curé dudit Cherbourg, Antoine-Louis Mathieu, né dans l'après-midi du même jour, du légitime mariage de François Delapierre et de Louise-Françoise Prévastel. Il a été nommé par Marguerite-Marie-Antoine Prévastel, représenté par Jacques Le Chaffetais, assisté de Marie-Thérèse Durand, qui ont signé, avec M. Paris, curé ; - le 6 novembre 1734, a été baptisé, en l'église paroissiale Notre-Dame de Chaage, à Meaux, Jean-Louis-Marie, né la veille, fils de Jean Dardare et de Marguerite Grogniard, son épouse. Le parrain a été sieur Jean-Louis-Marie Mayette, et la marraine Marie-Louise Aubry ; - l'an 1749, le 26 novembre, est né, en la paroisse Saint-Martin de Meaux, et a été baptisé le lendemain, Pierre-Charles, fils de Pierre-Charles De Boeuffles, menuisier, et de Marie-Geneviève-Céline Boucheret, sa femme. Parrain, Charles De Boeuffles, marraine, Marguerite Hutinot ; - du 18 août 1754, baptême de Jean-Marie, né le même jour, à 9 heures du matin, en la paroisse Saint-Martin de Montmirail, fils de Louis-Charles-Arnoult Lafond et de Jeanne Musset, son épouse. Le parrain, Jean-Jacques Guillou, fils de feu Jean Guillon, laboureur ; la marraine, Marie-Élisabeth Murger, etc. (5 pièces, papier).
- 1734-1759
- 42 G 1 Quittance pour frais d'enterrement.
- 1777
- 42 G 2 Procès-verbal de visite des tombes étant dans le chœur et dans la nef de l'église Saint-Saintin.
- 1732
- 42 G 3 Comptes.
- 1722-1796

- 42 G 4 Recettes et dépenses.
1722-1723
- 42 G 5 Mémoire imprimé pour les chanoines de Saint-Saintin contre le chapitre de la cathédrale.
1748

Collégiale Notre-Dame de Melun

L'abbaye Notre-Dame de Melun fut transformée en collégiale en 1030. Le chapitre nommait à la cure de Saint-Ambroise.

- G 217 Ordonnances et délibérations capitulaires de MM. du chapitre de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Melun, contenant enregistrement de provisions, nominations et réceptions de chanoines ; - actes de visite des maisons claustrales ; - « convocation des chapellains perpétuelz fondez en ladite église, ordonnée estre faite suivant la coustunie et selon l'ordre de leur fondation, ainsi qu'il ensuit : - le chapellain de Saint-Laurent, messire Jullien Chevallier, prebtre ; - le chapellain de Saint-Vincent, maître Pierre Doué ; - le chapellain de Saint Léonard, messire Richard Bezard, aussi prebtre, » etc. - Vente de la seigneurie et du moulin de Perthes, à messire Henri Chausse, seigneur de Fleury. - Elections de chambriers et de fabriciers. - Ordonnance qui enjoint au chantre, à MM. Nioche, Boullier et Bordier, chanoines, Benoist, Massin et Duchange, officiers de la collégiale, « de se rendre le jour de Saint-Paul au lieu de Chailly-en-Bière, afin d'y célébrer le service auquel le chapitre est tenu. » - Prières ordonnées au sujet de la contagion qui régnait en 1619. - Réception, comme enfant de choeur, de « Louys Marescot, âgé de huit ans et demi, fils de Jean Marescot et de Jeanne Chrestien, demourans à Pic-du-Plet, en Normandie, proche d'Argentan, diocèse de Séez, présenté par messire Jacques Marescot, prêtre curé de Maugiron, son oncle paternel, » etc. (*Registre, In-folio, papier, 185 feuillets*).
1611-1621
- G 218 Délibérations et autres actes capitulaires du chapitre de l'église royale et collégiale Notre-Dame de Melun. - Pouvoir à M. Cassier, chanoine, de vendre à M. le duc de Praslin « une censive et seigneurie directe appelée le fief et cens du Châtel, située sur les territoires de Maincy et de Rubelles, avoisinant le village de Trois-Moulins. » - Réception de François Évin pour troisième choriste de la collégiale, aux gages de 150 livres en argent, 6 setiers de méteil et le logement ordinaire : - Règlement concernant la célébration, l'ordre et la dignité du service divin, conformément à la charte de Gautier (Cornu), archevêque de Sens, de l'an 1233, et aux statuts de 1390, contenus au cartulaire de l'église, conservé dans son trésor. - Suppression des doubles bas-côtés de ladite église, projetée d'après l'avis et le procès-verbal du sieur Louis, architecte du Roi de Pologne, desquels « il appert qu'il est avantageux et même nécessaire d'opérer cette suppression, ce qui rendra l'église plus saine, plus claire, plus solide et moins sujette, par la suite, aux réparations et entretien. »

- Députation pour aller à Perthes, faire l'office de Saint-Gervais, le jour de sa fête. - Consentement du chapitre à la vente et aliénation de la maison appartenant ci-devant aux Ursulines de Melun, en vertu des lettres patentes du Roi, du mois de septembre 1774, obtenues par le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, sous la réserve des droits du seigneur dont les biens à aliéner peuvent relever, etc. (*Registre, In-folio, papier, 144 feuillets*).

1768-1782

- G 219 Délibérations et autres actes capitulaires du chapitre Notre-Dame de Melun. - Nomination, comme chambrier et receveur, de messire Jean-Pierre de Villiers, prêtre et chanoine. - Protestation de M. Quillier, l'un des chanoines, de se conduire conformément au désir de l'article V des statuts de 1390, et de contribuer désormais à la décence et dignité du service divin. - Délibération du chapitre portant qu'il serait présenté une requête au Parlement de Paris, à l'effet d'obtenir un arrêt ordonnant que les chanoines qui ne résideraient pas au moins neuf mois de l'année seraient privés de leur gros, en entier. - Arrêté qui prescrit que la pointe sera faite à l'issue de chaque office par le chanoine le plus nouveau reçu qui s'y trouvera et contrôlée tous les jours à vêpres, pendant le Magnificat, par le président du choeur. - Nomination et députation de M. l'abbé Pinon, l'un des chanoines, à l'effet de comparaître à l'assemblée générale des trois États du bailliage de Melun, pour représenter le chapitre, concourir avec les autres membres du clergé à la rédaction du cahier des plaintes, doléances et remontrances qui sera dressé conjointement ou séparément, et concourir à l'élection des députés qui seront envoyés aux États-Généraux. - Protestation contre la suppression des églises collégiales, etc. (*Registre, In-folio, papier, 96 feuillets*).

1782-1790

- G 220 Enregistrement des actes de prise de possession de canonicats, chapelles et autres bénéfices de l'église royale et collégiale Notre-Dame de Melun, par : - messire Michel Tison, curé de Crisenoy, nommé à la chapellenie de Saint-Léonard, vacante par suite de la démission pure et simple de messire Charles-Nicolas Mangin, curé de Saint-Germain-Laxis ; - Charles- Alexandre Quillier, clerc du diocèse de Sens, nommé à un canonikat vacant, suivant brevet du Roi ; - messire Charles-Édouard Rutlige, sous-diacre du diocèse d'Ypres, demeurant à Paris, au séminaire des Trente-Trois, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, aussi nommé à un canonikat vacant, par le décès de messire Jean-François Cassier, prêtre, dernier titulaire et paisible possesseur. - Actes de sépulture de messires : - Jean-Baptiste Hugueteau, âgé de 76 ans, vivant prêtre et chanoine de l'église collégiale de Melun, dans laquelle il a été inhumé ; - Nicolas Guichard, âgé de 66 ans, etc. (*Registre, In-folio, papier, 48 feuillets*).

1771-1780

- G 221 Domaine et rentes. - « Déclaration » des possessions, rentes et revenus des chantre, chapitre et communauté de l'église collégiale Notre-Dame de Melun, tant amortis que autres, fournie à la Chambre des Comptes, » en vertu d'un commandement des gens du Roi, et portant désignation d'un « molin sur ung petit ruissel nommé Escolle que de nouvel ont baillé à rente à ung muid de

grain, moitié froment, moitié seigle. - Item une vieille place ou souloit avoir ung molin tout démoli assis au-dessus du précédent molin, en un lieu ou souloit passer ung petit ruissel nommé Rebez. - Item, en la ville de Perthes, rouaige, foraiage, tonly, et minaige. » - Cens et rentes dus audit chapitre, sur : - « une maison séant en la ville de Melun, rue de la Juifverie, faisant le coing d'une petite ruelle par où l'on va au puy de la rue Neufve, où pend pour enseigne l'Image Saint-Christophe, appartenant à Pierre Le Maire » etc. - Inventaire des biens et rentes acquis à l'église Notre-Dame de Melun, des deniers donnés par Etienne Chevalier, trésorier de France, exécuteur des dernières volontés d'Agnès Sorel, etc., pour la fondation d'une messe quotidienne. (*Cahiers, In-folio, papier, 63 feuillets*).

1449-1489

- G 222 Recettes des rentes et revenus de la communauté de l'église collégiale Notre-Dame de Melun, tant en grain qu'en argent, faites par Denis..., prêtre- chapelain bénéficié de l'autel des Innocents, depuis la Toussaint jusqu'à la Saint-André. - Recette de froment : - de messire Guichart de Chartrettes, chevalier, pour la rente que la communauté prend chaque année sur son hôtel et appartenances de la ville dudit Chartrettes, demi muid ; - de Pierre de Néelle, écuyer, à cause de sa femme, un setier de blé, sur sa terre de Berceau. - « Recepte de deniers pour cause de croît de cens et rentes en la paroisse Saint-Espais et ès parties de la Brie : - des religieux de Saint-Père de Melun, pour leur boucherie du Martroy, si comme tout se comporte et les appartenances, dont ils doivent par an, terme de Noël, 10 sols, à la Saint-Remy 8 sols, et à la Saint-Père, en juing, 10 sols ; - des religieux du Jard, pour la maison qui fut Oudin Le Cousturier, séant à la porte du marché de Meleun, pour l'an, au terme de Noël, 4 sols ; - Richart Pichon, pour sa maison séant devant la porte de la geôle, 7 sols ; - Adam Bigot, pour sa maison de la rue Jehan Chastellain, tenant à l'ostel de l'Ymaige Saint-Martin, 10 sols, » etc. (*Registre, Grand in-4°, parchemin, 32 feuillets*).

1379-1380

- G 223 Censives. - Mémoire de ceux qui ont passé déclaration des héritages situés au Traveteau, chargés de champarts : - Madeleine Villain, femme séparée de Martin Guespereau ; - Jacques Lheureux, laboureur au Mesnil, paroisse du Châtelet ; - Jean Halan, de pareil état, demeurant à Bréau, à cause de sa femme ; - Remy Leroy, aussi laboureur, à Saveteux ; - Marie Tan, veuve Claude Delaserve, demeurant à Melun ; - Claude Chertemps le jeune, laboureur à Courtry ; - Claude Guespereau, de même état, aux Grandes-Maisons, paroisse du Châtelet ; - Robert Rousselet, marchand à Blandy ; - Antoine Gilson, maître pâtissier à Melun ; - Noël Gilson, laboureur au Châtelet ; - maître Pierre Guespereau, officier aux chasses, demeurant au même lieu ; - Henri Revesche, marchand à Nangis ; - Paul Dhié, avocat en Parlement, prévôt de la prévôté royale de Tournan ; - dame Marguerite Tarade, veuve du sieur Jean Haniche, architecte, entrepreneur des bâtiments du Roi, demeurant à Paris, rue Villedo, etc. (*Registre, Petit in-folio, papier, 18 feuillets*).

1645-1719

- G 224 Mouvance censuelle. - Déclarations passées au terrier du chapitre de l'église royale et collégiale Notre-Dame de Melun, de maisons et autres héritages situés tant dans la ville, que dans la varenne dudit Melun, ainsi qu'au territoire de La Rochette, par : - Nicolas Riotte, écuyer ; - damoiselle Gabrielle Navet, fille majeure ; - Claude-François Biberon, écuyer, conseiller du Roi, receveur général des domaines et bois de Sa Majesté, en la Généralité de Paris ; - dame Françoise-Hélène Moreau, veuve de maître Jacques-Philippe Ragueneau, vivant greffier du grenier à sel de Melun ; - Jean Debeine, maître vitrier ; - Léonard Verneau ; - Noël Gittard, marchand ; - dame Marguerite Le Vincent, veuve de maître Rémond Musnier, vivant conseiller du Roi, président en l'Élection de Melun ; - Jean Cousin, chauxfournier, demeurant aux Fourneaux, paroisse Saint-Barthélemy de Melun ; - Françoise Laurent, veuve de Nicolas Jauvart, huissier audiencier de police au Châtelet de Melun ; - Claude Morisot, maître serrurier ; - Paul Gobinat, laboureur, rue de Haute-Grâce ; - Gabriel Thomas, maître charpentier, tous demeurant à Melun, etc. (*Registre, In-folio, papier, 96 feuillets*).

1709-1748

- G 225 Mouvance censuelle. - Déclarations fournies aux terriers des seigneuries de la varenne de Melun, de Perthes et du Traveteau-Bouron, en la paroisse du Châtelet, appartenant au chapitre de l'église Notre-Dame de Melun. - Censitaires : - Pierre-Joseph Desplisses (Despliehez), marchand à Melun ; - maître Pierre Cadot, cleric du diocèse de Sens, chapelain de la chapelle Saint-Vincent, fondée en ladite église, pour « une place et mesure où fut autrefois la maison de messire Jean Boissonnet, dite pour lors assise devant le grand orme de Notre-Dame ; » - Jean-Baptiste Leclerc, marchand culottier ; - demoiselle Marguerite Marsal, veuve de Robert-Jérôme Ravault, tous demeurant à Melun ; - Laurent Bardou, laboureur à Perthes, au nom et comme tuteur de Laurent Bardou, son fils mineur, et de défunte Marie- Anne-Élisabeth Champlipeux, sa femme ; - Jean-Baptiste Poulard, boulanger au même lieu ; - Charles-Jacques Garnot, laboureur à Saint-Sauveur-sur-École ; - messire Mathurin Nollet, prêtre-curé de la paroisse du Châtelet-en-Brie ; - Nicolas Barthélemy, perruquier au même lieu, comme ayant épousé Charlotte Sou ; - Marie-Anne Dupré, veuve de Jean Chertemps, vivant sergent de la prévôté du Châtelet ; - Jacques Chaveau, maréchal aux Écrennes ; - Nicolas Lair, boulanger à Melun, rue aux Oignons ; - Jean-Louis Robbe, pâtissier au Châtelet ; - Catherine Langelin, veuve d'Antoine Jouin, demeurant au Traveteau-Bouron, etc. (*Registre, In-folio, papier, 260 feuillets*).

1767-1781

- G 226 Mouvance censuelle. - Déclarations passées au terrier de la ville et de la varenne de Melun, en ce qui concerne la partie mouvant du chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame, à cause du prieuré de Saint-Sauveur, uni audit chapitre. - Censitaires : - Spire Rougelin, jardinier à Melun, hors et près la porte de Bière ; - Nicolas Pilli, maître corroyeur, pour sa maison sise en la grande rue Saint-Étienne, appelée les Pourcelets ; - Jean Boy, voiturier par terre ; - Jacques Corbinat, marchand mercier ; - Jacques Couturon, boucher ; - les religieuses du monastère de Sainte-Ursule, pour les maisons et bâtiments

étant incorporés dans ceux qui composent présentement leur église, maison, couvent, clos et accint, tenant du septentrion à la rue Saint-Ambroise, du midi au passage allant à la cour de la Clef et à la maison de Marie Bormant ; - Étienne Morisson, marchand bourgeois de Paris ; - Suzanne Paillard, veuve de maître Étienne Chollin, en son vivant exempt de la maréchaussée de Melun et Nemours ; - sieur Henri Bavault, conseiller du Roi, receveur des droits patrimoniaux de la ville de Melun ; - messire Pierre Berraud, prêtre, docteur de Sorbonne, demeurant dans l'appartement situé en dehors du monastère des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Melun, etc. (*Registre, In-folio, papier, 120 feuillets*).

1710-1747

G 227

Mouvance censuelle. - Déclarations fournies aux terriers des seigneuries de Melun, en partie, de La Rochette, d'Aubigny, des fiefs de Sainte-James, au Châtelet, de Vert-Saint-Père, à Crisenoy, en censive de l'église collégiale Notre-Dame de Melun, par suite de l'union du prieuré de Saint-Sauveur au chapitre de cette église. - Déclarants : - Antoine Lebeau, marchand épicier audit Melun ; - Marguerite Hureau, veuve de Pierre Ledoyen, demeurant à Guignes ; - demoiselle Marie-Françoise Vernois, veuve de Pierre-Jacques Leroy, vivant marchand de chaux ; - François Pillias, couvreur à Melun ; - Etienne Legros, charpentier de bateaux, à cause de Marie-Anne Lebeau, sa femme ; - maître Charles Corbinat, notaire royal au Châtelet de Melun, à la résidence de Mormant ; - Jean-Baptiste-Charles Augis, receveur de la chancellerie présidiale de Melun ; - André :Petit, Hôtelier en l'hôtellerie des Anges de cette ville de Melun ; - Marie-Anne Guittard, veuve de Pierre Duranton, vivant vigneron à La Rochette ; - Justin-Antoine Dubreuil, cavalier en la maréchaussée de France, au département de Melun ; - Jean Hérisson, ouvrier en bas au métier, demeurant en ladite ville de Melun ; - Jean-François Gallé, maître cordonnier au Châtelet-en-Brie ; - Charlotte Moreau, veuve de Pierre Dufestel, demeurant à Champeaux ; - Jean Girard, mégissier à Melun, rue aux Oignons, etc. (*Registre, In-folio, papier, 452 feuillets*).

1767-1771

G 228

Mouvance censuelle. - Déclarations faites aux terriers des seigneuries de Melun, de Perthes, du Traveteau-Bouron, de La Rochette, d'Aubigny, des fiefs de Sainte-James et de Vert-Saint-Père. - Censitaires : messire Étienne Pastoris, prêtre chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, curé de la paroisse Saint-Ambroise de Melun ; - maître Louis-Nicolas Maria, conseiller du Roi, juge-magistrat au bailliage et siège présidial du Châtelet de la même ville ; - Jean Prioux, manouvrier à La Borde-au-Vicomte ; - sieur Louis-Martin, maçon, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Melun ; - Jacques Bazin, marchand boulanger au Châtelet-en-Brie ; - Jean Pinon, meunier à Rubelles ; - Charles-Azel Guillaumot, intendant général des bâtiments du Roi, demeurant à Paris, rue du faubourg Saint-Martin, paroisse Saint-Laurent ; - dame Marguerite-Denise Ravault, veuve du sieur Esprit Delatour, décédé receveur des droits de rivière à Melun ; - Louis Bureau, marchand de farine, demeurant en cette ville, tant en son nom personnel que se faisant et portant fort de sieur Alexandre Privé, greffier au bailliage de Provins, et de demoiselle Adélaïde Bureau, son

épouse, ainsi que d'Antoine Bureau, ses frère et soeur ; - Louis-François Préau, voiturier par eau, demeurant à Melun, etc. (*Registre, In-folio, papier, 35 feuillets*).

1781

G 229

Censives. - Cueilleret des cens et rentes dus aux seigneuries de la varenne de Melun et de La Rochette, appartenant au prieuré de Saint-Sauveur, uni au chapitre collégial de Notre-Dame, reçus par frère Patry, procureur dudit prieuré. Censitaires : - les hoirs feu « maître Artus de Vauldcter (Vaudetar?), pour une maison séant à Saint-Etienne, en la rue de Malicorne, doivent pour ce, 7 deniers parisis ; - le couvent des carmes de Melun, pour un quartier et demy de vigne qui fut feu Pierre Hédin, séant en la varenne, un double-obole parisis ; - maître Jehan Thiéry, curé de Saint-Etienne, pour demi-arpent 10 perches ou environ, tant vigne que pré, séant à la Rochette, 14 deniers tournois ; - Antoine Boucheroy, pour sa maison ayant pour enseigne Les Poucellez, séant à la paroisse Saint-Etienne, et qui fait le coing de la rue par où l'on va à Nostre-Dame de Melun, 15 deniers parisis ; - les hoirs feu Jehanne, naguères femme de Jehan Le Bourgoing, pour une maison et place ou souloit estre les estables de Saint-Sauveur, avecques deulx jardins ou souloit anciennement estre la granche dudit Saint-Sauveur, tenant d'une part à la rue par où l'on va au chasteau et d'autre part à la ruelle des Estufuez, 8 deniers parisis ; - Phélippot de Barneaulz, à cause de sa femme, pour 5 quartiers de vignes, séant en la varenne, aboutissant d'un bout sur le chemin de Larchant et d'autre bout sur le chemin de Liz, 10 deniers parisis, » etc. (*Registre, In-folio, papier, 34 feuillets*).

1505

G 230

Censives. - Cueilleret des cens et rentes dus à l'église collégiale de Melun, par : - Étienne Guyot, maître chirurgien, pour sa maison à Saint-Étienne où pend l'enseigne de la Bride, 1 denier tournois ; - Guillaume Champagne, au lieu de feu Henri Chevalier et Jean de Lamare, pour sa maison faisant le coin de la rue Marcognet, 2 deniers parisis ; - Gabrielle Pinot, pour sa maison qui fut à Jacques Ryotte, en la paroisse Saint-Etienne, où pend pour enseigne l'Etoile, - Jean Ménard et les hoirs Gilles Moreau, pour leurs maisons, foulerie et accoint, assis en la rue des Buffetiers, 3 deniers parisis - maître Jehan Chuber, apothicaire, pour sa maison de la Fleur de Lys, grande rue Saint-Étienne, 4 deniers parisis ; - maître Jacques Lallemand, greffier au Châtelet de Paris, à cause de sa maison où pend pour enseigne l'Image de Saint-Sébastien, rue de la Juiverie, 4 deniers parisis ; - maître Antoine Charlot, lieutenant criminel, pour sa maison et dépendances, par lui acquise de Laurent Pot, Jehan de Viercy et autres, 8 deniers parisis ; - Étienne Lefèvre, au lieu d'Ambroise Girardin, pour 30 perches de vignes en la varenne de Melun, lieu dit la Fosse-Royer, 4 sols parisis ; - Sansonne Bourgeois, pour une part de maison acquise par elle de Nicolas Marchand, en la paroisse Saint-Étienne et joignant la maison des Pourcelletz, 3 deniers parisis, etc. (*Registre, Petit in-folio, papier, 38 feuillets*).

1560-1576

- G231 Censives. - Cueilleret des cens et rentes dus au chapitre de l'église collégiale Notre-Dame de Melun, reçus sous le portail d'icelle, par Jacques Joubier, prêtre, chapelain perpétuel en ladite église, procureur de la communauté. - Redevables : - Jehan Gillet, pour sa maison assise à Saint-Étienne, rue du Four, 2 deniers parisis ; - le même, à cause de son jardin situé près la Courtille Notre-Dame, aboutissant d'un bout sur la rivière et d'autre sur les murailles de la ville, 15 deniers parisis ; - messire Fleury de Cossay, pour sa maison qui fut à Hubert Richer, où pend pour enseigne le Champ-Royal, 8 deniers parisis ; - maître Jean Spifanne, sieur des Granges, pour sa maison faisant le coin de la rue Saint-Etienne, 4 deniers parisis ; - Jacques Chevy, demi arpent 5 perches de vignes, assis en Bourgogne, 4 deniers-obole ; - Jean Joubier, un quartier de vignes en Ponceaux, 4 deniers parisis ; - Jehan Tixier, au lieu de Denis Liger, 14 perches de vignes assises aux Carrières, 2 deniers parisis ; - Jean Chachignon, pour demi quartier de vignes au rôle Notre-Dame, aboutissant d'un bout sur le chemin de Champeaux, 1 denier parisis ; - Jean Force, un quartier et demi de vignes en Ponceaux, 8 deniers parisis, etc. (*Registre, Petit in-folio, papier, 48 feuillets*).
- 1580
- G 232 Censives. - Ceuilleret des cens dus au chapitre Notre-Dame de Melun, comprenant l'ancien domaine de l'église, savoir : la ville, en ce qui est de la communauté, Perthes, Aubigny et Le Traveteau-Bouron ; - le domaine du prieuré de Saint-Sauveur, en ce qui concerne aussi la ville, la varenne, La Rochette et Sainte-James, dressé par M. Jean Devilliers, chanoine et chambrier dudit chapitre. Censitaires : - Antoine Bardou, demeurant à Perthes, doit par an, 2 sols 3 deniers ; - Nicolas Baillant, d'Aubigny, 13 sols 9 deniers-obole ; - Jean-Baptiste Chantourelle, demeurant à Melun, 5 deniers ; - Marie- Anne Deschamps, veuve Bonrose, 2 livres 6 sols 6 deniers ; - Moreau des Essards, à Aubigny, 1 sol 2 deniers ; - Thérèse Boucherat, veuve Miloche, au Traveteau-Bouron, paroisse du Châtelet, 3 sols 6 deniers parisis, etc. (*Registre, In-folio, papier, 19 feuillets*).
- 1773
- G 233 Censives. - Plans parcellaires terriers de la seigneurie d'Aubigny, en censive du chapitre de l'église collégiale Notre-Dame de Melun, indiquant les noms des possesseurs d'héritages et la contenance superficielle de chaque propriété. - Censitaires : - M. Issaly, - M. de Brégy, - M. de Saint-Germain, - le sieur Dolibaud, - M. Hédelin, - les Chartreux de Paris, - M. de Villars, - la fabrique de Saint-Germain-Laxis, - M. Hériard. - Localités indiquées au plan : le village, le château et le parc d'Aubigny ; - le chemin de Corbeil à Saint-Germain et à Champeaux ; - les bois de Rubelles et de Launoy, etc. (*Plans, 9 pièces, papier*).
- XVIIIème s.
- G 234/1 Plan de la terre et seigneurie de La Rochette appartenant à messieurs du chapitre de Notre-Dame de Melun à cause de Saint-Sauveur.
- 1768

- G 234/2 Plan du fief d'Olibon : le Pet au Diable, les Sablons, les Chantes-Merles, le Gord, les Jamettes, la Basse-Mare, le Paradis, les Pets à vents, le Colombier, le Puis Notre-Dame, le Trou de Cerf, les Pisserotes, fontaine Messire Jean, la Fontaine Merdeuse, les Grouettes.
XVIIIème s.
- G 234/3 Plan du village et d'une partie de la seigneurie de La Rochette appartenant à messieurs du chapitre de Notre-Dame de Melun à cause de Saint-Sauveur.
XVIIIème s.
- G 234/4 Plan de Villars Jumeau.
XVIIIème s.
- G 235 Domaine. - Déclarations d'héritages situés aux territoires de Moisenay et de Chailly, en censive du chapitre saint-Martin de Champeaux : - de très-haut et très-puissant seigneur Louis-Hector, duc de Villars, pair et maréchal de France, prince de Martigues, vicomte de Melun, etc., à cause de sa seigneurie et de son fief de Saint-Martin-des-Champs, unis et incorporés à son duché de Villars ; - de dame Marguerite Le Vincent, veuve de maître Raymond Musnier, vivant conseiller secrétaire du Roi, président en l'Élection de Melun, dame de Fay, paroisse de Chailly-en-Bière ; - foi et hommage, aveu et dénombrement portant aussi fournissement d'homme vivant et mourant, pour messire Olive-Samuel-Jacques Bernard, chevalier, comte de Coubert, seigneur de ce lieu, de Fontaine, de Soignolles, de La Burelle, Barneau, Tancarville, Yèbles, Nogent, Guignes, Vitry, etc., à raison d'un fief dit de Jumeau, consistant en 10 arpents et demi, moins 5 perches deux tiers de perche, assis au territoire de Moisenay ; - procès-verbaux de mesurage de biens au même lieu et aux Bordes-d'Andy, dressés à la requête des chanoines de Melun, par Jean Pinon, arpenteur à Rubelles, etc. (*10 pièces, papier*).
1646-1787
- G 236 Domaine. - Baux à loyer : des fermes de Sainte-James et du Traveteau-Bou-ron, au Châtelet ; de 7 arpents de terre à Blandy ; d'un clos et d'un lot de terre à Moisenay ; de maisons, chambres, écuries et caves, des moulins de Notre-Dame et de Saint-Sauveur, des greniers à sel, etc., le tout situé à Melun, consentis par les chanoines de l'église collégiale de cette ville, au profit de : - Laurent Garrier, laboureur au Châtelet ; - Marguerite-Catherine Libernet, veuve de défunt Adrien Verny ; - Louis Vénard, ancien directeur des Aides de la ville de Beauvais, demeurant à Melun- ; - Pierre-Laurent Lebon, boulanger en la même ville, preneur d'un local où était autrefois le pressoir du prieuré de Saint-Sauveur ; - Pierre Dupont-Dabbadie, fourrier des logis de la maison de Mgr le comte d'Artois et receveur des gabelles de la ville de Melun ; - M. le baron de Fourg, maréchal des camps est armées du Roi ; - Jean-François Trémelle, directeur de l'illumination de la ville de Melun ; - Esprit- Jérôme Latour, meunier, et demoiselle Charlotte Sorré, son épouse ; - Louis-Jean-Baptiste Bézy, de pareil état à Dammarie-les-Lys, preneurs des moulins de Saint-

Sauveur et de Notre-Dame, situés sur la rivière de Seine ; - M. Julien Alaterre, adjudicataire des fermes unies de France, et autres fermiers généraux du Roi. - Autres baux à loyer de biens situés à Pecqueux, Perthes, Saint-Germain-Laxis et de la ferme de Pierre Gauthier, en la paroisse des Écrennes, louée à Aubin Legras et à Marie- Madeleine Maréchal, son épouse, etc. (32 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier).

1646-1789

G 237

Domaine et revenus. - Baux à cens et rente de la seigneurie censuelle d'Aubigny, par les chanoines de Melun, à très-haut et très-puissant seigneur Léon-Marguerite Leclerc, baron de Juigné, seigneur de saint-Germain-Laxis, et à madame Adélaïde-Olive de Courterner, son épouse, de terres, maisons, bâtiments et autres héritages situés à Broles, au Châtelet, à Châtillon-la-Borde, aux Écrennes, à Fontainebleau, à La Rochette, à Maincy, Melun, Moisenay, Saint-Méry et Trois-Moulins, au profit de : - Jean Vaury, laboureur à Saveteux ; - Pierre-Jean-Louis Bedassier, vigneron au Châtelet ; - demoiselle Marie Benoît-Duportail, demeurant à Paris, etc. - Titres nouveaux de cens et rentes dus à MM. du chapitre de Notre-Dame de Melun, par : - messire Noël-Joseph Isaly, écuyer, seigneur d'Aubigny, ancien conseiller du Roi, trésorier, receveur général et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, greffier en chef du Bureau des finances et Chambre du Domaine y réunie, de la Généralité de Paris, comme détenteurs de la ferme des Rémons, sise au village d'Aubigny, acquise par lui de Mgr Charles- François-Christian de Montmorency-Luxembourg, premier baron chrétien de France, prince de Tingry, comte de Beaumont, etc. ; ladite ferme chargée de 50 seliers de froment envers le chapitre collégial de Melun ; - messire François-Ferdinand, comte de Launoy et du Saint-Empire, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment provincial d'Arras, seigneur de Wosnes, Annapes, Surville et autres lieux, demeurant ordinairement à Paris, rue Férou, de présent en son château de Surville, paroisse Saint-Nicolas de Montereau, propriétaire de la ferme de Bois- Louis, au Châtelet-en-Brie, comme l'ayant acquise du sieur Antoine Labarre, chargée de 40 livres de rente, tenant lieu de dîme. - Baux emphytéotiques de maisons à Melun et du fief de Trousseauville à Moisenay, etc. (55 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier).

1736-1787

G 238

Dîmes. - Baux à loyer de dîmes à percevoir sur les territoires d'Aubigny, de Chailly-en-Bière, du Châtelet, des Écrennes, de Melun, Maincy, Perthes et Rubelles, consentis par les religieux du prieuré de Saint-Sauveur de Melun et par les chantres, chanoines et chapitre de l'église collégiale Notre-Dame de la même ville, au profit de : Jacques-Charles-Henri Huard, laboureur à Champigny, et Marie-Henriette Roubourdin, sa femme ; - Étienne- Antoine Courtellemont, maître tonnelier à Saint-Sauveur-sur-École ; - François Detousson, marchand boucher à Chailly ; - messire Martin Lepesme, prêtre-curé du Châtelet-en-Brie ; - maîtres Pierre Guespeureau et Nicolas Dupont, praticiens au même lieu ; - messire Claude-Louis Métier, curé des Écrennes ; - Nicolas Charron, laboureur, demeurant à

Melun ; - Jean-Nicolas-Charles Tabouillot, curé de Rubelles, etc. (15 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier).

1628-1768

- G 239 Dîmes. - Procédure entre les religieux du prieuré de Saint-Sauveur de Melun et les chanoines de l'église collégiale de la même ville, étant aux droits des premiers, contre le curé du Châtelet, prétendant que le gros qui lui est habituellement payé par ses adversaires, comme gros décimateurs de la paroisse qu'il dessert, doit lui être livré à mesure comble, en ce qui concerne l'avoine, tandis que les premiers soutiennent qu'ils l'ont toujours payé à mesure râcle. - Requêtes, assignations, citations, sentences, arrêts, salvations et réponses à causes et moyens d'appel, servant de contredits, présentés au Parlement de Paris ; - inventaires de production de pièces ; - quittances de la quantité de 32 setiers de blé et de 16 seliers d'avoine, données aux chanoines de Melun, par le curé du Châtelet, produites à l'appui de leurs prétentions respectives, etc. (196 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin).

1520-1780

- G 240 Rentes passives. - Constitutions de rentes créées par les chanoines de l'église collégiale Notre-Dame de Melun, au profit de ; - maître Philippe-François Moreau, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Melun, pour 160 livres de rente au principal de 4, 000 livres ; - damoiselle Françoise-Hélène Moreau, veuve de feu maître Jacques-Philippe Raquet, greffier en chef au grenier à sel de Melun, pour 100 livres au principal de 2, 000 livres ; - Simon Voullereau, capitaine du château de Cramayel ; - Jean Dauvergne marchand, demeurant en sa maison des Fourneaux, paroisse Saint-Barthélemy de Melun ; - damoiselle Marie Gelée, veuve de maître César-Pierre Pameray, en son vivant avocat en Parlement, greffier en chef du bailliage et siège présidial de Melun, pour 150 livres de rente, etc., toutes lesquelles sommes ont été empruntées pour eu employer le produit principalement à solder les dettes du prieuré de Saint-Sauveur de Melun, uni au chapitre Notre-Dame, suivant un arrêt du Grand-Conseil, en date du 24 juillet 1693, et les frais de cette union ; - au rétablissement du clocher de la paroisse de Perthes, dont ledit chapitre était gros décimateur ; - à la restauration de l'une des tours de son église collégiale qui menaçait ruine ; - aux réparations de deux moulins situés sur l'un des ponts de Melun, dégradé par les glaces de 1768 ; - quittances de rachat et de remboursement, etc. (10 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier).

1645-1768

- G 241 Fabrique de l'église collégiale Notre-Dame de Melun. - Recettes et dépenses. - Comptes rendus par messire Jean-Pierre Devilliers, l'un des chanoines, fabricant nommé capitulairement. - Recettes : 1, 000 livres versées par le procureur de la communauté pour l'acquit de l'office divin, des messes et fondations, etc. - Recette extraordinaire : - 10 livres 18 sols 9 deniers provenant de l'offrande, à la messe chantée pour le Roi, au mois de janvier 1784 ; - 4 sols pour l'offrande, à l'exposition du chef de Saint-Liesse. - Dépense : - 944 livres 16 sols, payés aux chanoines qui ont fait l'office, depuis le 1er juillet 1783 jusqu'au

même jour 1784 ; - 53 livres 10 sols pour les distributions manuelles, messes, offrandes, diacre et sous-diacres aux services de MM. Guérin et Dumoutier, ainsi qu'à celui de la demoiselle Dumoutier ; - 4 livres payées au sieur Thome-lin, organiste, pour avoir rétabli les soufflets de l'orgue ; - aux chanoines, pour leurs cierges de la Chandeleur, 11 livres 8 sols. - Emploi d'une somme de 900 livres remise au rendant avec liberté d'en disposer pour l'ornementation de l'église. - Payé : pour toile à faire des aubes, 182 livres 6 sols 3 deniers ; - pour 2 chasubles, 64 livres 15 sols ; - 2 tableaux de Saint-Vincent et de Saint-Laurent, 120 livres, etc. (2 pièces, papier, contenant 11 feuillets).

1783-1785

- G 242 Chapelles érigées en l'église collégiale Notre-Dame de Melun, sous l'invocation de Sainte-Croix, Saint-Georges, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Sainte-Madeleine première, Sainte-Madeleine seconde, Saint-Martin, Saint-Ouen et Saint-Vincent. - Fondation de la chapelle Saint-Georges, par Pierre de La Barre, clerc, bourgeois de Melun, pour laquelle il cède et abandonne les maisons, cens et rentes qu'il possède en cette ville et aux environs, notamment « 12 arpents 1/2 de terre arable en une pièce séant et estant au lieu que l'on dit Benays-les-Buissons de Mallecroissante, entre Pouilly et Montereau ; » - état des biens et revenus de ladite chapelle ; - baux à rente ; - titres-nouveaux ; - déclarations à terrier, etc. - Baux à cens par Guy Beaudouin et Jean Rogot, chapelains, de la chapelle Saint-Laurent, à Bernard, dit Le Bourguignon, et à Emeline, sa femme, de deux maisons situées à Melun, rue des Juifs, et à maître Etienne Bossu, d'une place dite le port Saint-Léonard, sise aux Fourneaux, près la maison de la Santé, appartenant à la ville de Melun. - Déclaration « des cens, rentes, terres, prés et autres héritages scitués et assis en la ville et finage de Lieusaint en Brie, appartenant au chapellain monseigneur Saint-Martin, fondée en l'église Notre-Dame de Melun ; » - bail à loyer d'une maison en cette ville, paroisse Saint-Étienne, consenti par les chanoines de ladite église, à cause de la chapelle Saint-Ouen, érigée en leur collégiale, au profit de dame Joséphine Le Canonne, veuve de maître Du Chenoy, vivant médecin ordinaire du Roi, etc. (29 pièces, papier ; 12 pièces, parchemin).

1348-1788

- G 437 Naissance du sieur Devilliers, chanoine. - L'an 1724, le 1er novembre, a été baptisé Jean-Pierre, né l'avant-veille, fils de Jean Devilliers, pompier au château de La Muette, à Passy (banlieue de Paris), et d'Anne Prenet. Le parrain, Jacques Devilliers, fils dudit Jean et de défunte Marguerite Poussin ; la marraine, demoiselle Anne Chanterelle, fille d'André, charpentier, et de Marie Lamotte, demeurant à Davau-le-Château, près Reims. (1 pièce, papier).

1724

- G 438 Copie informe d'une déclaration du temporel appartenant au prieuré de Saint-Sauveur, uni en 1693 à celui du chapitre collégial Notre-Dame de Melun ; faite par frère Georges de Cathelan, prieur, pour satisfaire à l'ordonnance du Roi du 23 mars 1672, concernant les francs-fiefs et nouveaux acquêts, que Sa Majesté « entend estre leuez dans l'estendue de son royaume, sur ses sujets et gens de main-morte... Premièrement, le lieu prioral consistant en église,

cour, cloistre, dortoirs, autres bastimens et jardin, le tout tenant d'un long à la rue du Chateau, et d'autre sur la rue Saint-Sauveur ; d'un bout sur les maisons qui donnent sur la grande rue Saint-Etienne, à laquelle maison se joint un autre corps de logis et jardin, servant d'infirmierie et d'appartement audit sieur prieur... au-dessus de laquelle rue Saint-Sauveur est un petit archelet qui fait la communication de la maison claustrale avec ledit corps de logis. » Item, un moulin à eau situé sur la rivière de Seine ; droits de cens à prendre sur plusieurs héritages dans les paroisses Saint-Étienne et Saint-Ambroise de Melun ; au village de La Rochette, à Boissise-la-Bertrand, Vert-Saint-Père ; ... la seigneurie et terre de La Nosaye, paroisse de Nonville, consistant en 100 arpents de terre sable, de peu de valeur, au bout desquels il y a chapelle, maison, aunaie et jardin, avec la maison du jardinier ; huit arpents de pré, sis en la prairie du Landy, justice haute, moyenne et basse « sur tous les sujets, en l'estendue de ladite terre et seigneurie, où il y a préuost et autres officiers exerceans ladite justice, avec prisons, carcan et pilliers patibulaires, » etc. ; - ordre ou tableau des prébendes de MM. les chanoines de l'église royale et collégiale Notre-Dame de Melun, et des chapelains de cette église, suivant leurs fondations, etc. (*Liasse, 3 pièces, papier*).

1672-1789

- G 439 Plan, arpentage, divisions et bornage d'une pièce de bois, dite de Combault, située en la forêt de Sénart, appartenant à MM. du chapitre Notre-Dame de Melun, contenant en superficie, non compris les routes, la quantité de 40 arpents 52 perches, dont le quart, en réserve, est de 10 arpents 13 perches, et les trois autres quarts divisés en quatre coupes, conformément à l'arrêt du Conseil du 18 juin 1776, et à l'ordonnance de Mgr le grand-maître des Eaux et Forêts, du 1er septembre suivant. Ledit plan rapporté à la mesure de l'ordonnance du mois d'août 1669, par Pierre-Antoine Rivière, géomètre et premier arpenteur de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Paris. On trouve sur ce plan les routes des champs d'Étioles, de Monperthuis et d'Étioles, avec les carrefours de Marigny et des Bois-Normand. (*Plan, 1 pièce, collée sur toile, papier*).

1776

- 43 G 1 Pièces relatives à un différend entre le seigneur de Chailly et le chapitre, au sujet du droit de ce seigneur à prendre place au choeur parmi les chanoines.

1680-1789

- 43 G 2 Cession et transport par le chapitre au chanoine Edmond Prévost, d'une somme de 22 livres parisis que Guillaume des Barres a été condamné à payer pour raison des arrérages d'une rente annuelle impayée.

1470

- 43 G 3 Bail à loyer d'un quart de dîmes à Rubelles.

1780

- 43 G 4 Quittance délivrée au fermier des dîmes de Perthes.
1747
- 43 G 5 Aveu rendu aux chantres chanoines de la chapelle par Madeleine Clause.
1642-1643
- 43 G 6 Enregistrement, au bailliage de Melun, d'un arrêt du Parlement du 15 mai 1551 entre Claude de Villiers, écuyer, seigneur de Chailly, et les chantres, chanoines, chapitres et communauté de Notre-Dame de Melun relatif à un accord passé entre les intéressés.
25/05/1551

Collégiale Notre-Dame-et-Saint-Loup de Montereau-Fault-Yonne

De l'activité du chapitre n'a été conservée qu'une relique ancienne. Le chapitre collégiale Notre-Dame fut supprimé par décret le 1er juin 1772 et ses biens réunis à la cure de Saint-Loup.

Sources complémentaires :

- voir aussi les documents concernant la fabrique Saint-Loup (G 318, G 482, 400 G 1).
- voir aussi les documents déposés par l'Association diocésaine de Meaux (80 J), ainsi que la pièce isolée achetée en 1970 (985 F 1).

- 44 G 1 Couverture en parchemin d'un registre des délibérations.
XVIIIème s.

Collégiale Notre-Dame-du-Val de Provins

L'église collégiale fut fondée en 1190, érigée en chapitre. Elle appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins.

Sources complémentaires : voir aussi la cote I 6.

- G 243 Domaine et dîmes. - Baux à loyer de biens et dîmes à Bezalle, Bonsac, Boisdon, Chalautre, Champcouelles, Chenoise, Everly, Hernié, Landoy, Léchelle, Longueville, Mortery, Poigny, Rouilly, Saint-Brice, Sainte-Colombe, Saint-Hilliers, Saint-Loup-de-Naud, Saint-Martin-des-Champs, Soignolles, Sourdun et Vulaines, Saint-Bon et La Saulsotte, lesdits baux consentis par les doyen, chanoines et chapitre de l'église royale et collégiale Notre-Dame-du-Val de Provins, comparants par MM. Massiez, chantre ; Caquiat de Maubourg, prévôt ; de La Condamine ; Roger, théologal ; Drouet, Gou, Pelée des Tanneries, chambrier ; Hue, Marchand et Prieur, au profit de : - Louis Foy, laboureur à Boisdon ; - Jean Mareuil, de même état, à Palais, paroisse de Beauchery ; -

Fergel Perrin, vigneron à Chalautre-la-Petite ; - Claude Gaucher, laboureur à Champcouelles ; - Jean Perrin, laboureur et hôtelier à Chenoise, et Geneviève Dartique, sa femme ; - Etienne et Louis Jacques, frères, aussi laboureurs, demeurant au Plessis-aux-Tournelles, paroisse de Cucharmoy ; - Lupien Longuet, tisserant à Cormeron, paroisse de Léchelle ; - Nicolas Jeannelle, laboureur en la ferme de la basse-cour du château du Houssay ; - Jean Jeannard, de même état à Vulaines, preneur d'un lot de terre et pré en 20 pièces, etc. - Procès-verbaux de mesurage de diverses pièces d'héritages louées aux dénommés ci-dessus. (87 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier).

1742-1789

- G 244 Domaines. - Baux à loyer de maisons, jardins, terres, prés et vignes, situés en la ville et au territoire de Provins, passés par les chanoines de Notre-Dame-du-Val, au profit de : - Charles Potrot, vigneron audit Provins, comme preneur de 2 maisons se joignant, sises en la rue de Culoison, cour et jardin en dépendant ; - Laurent Gillet, voiturier à Provins ; - Amable-Jacques Babée, garçon majeur, bourgeois de cette ville, pour un jardin situé entre la-rue du Puits-Béjard et celle des Allemands ; - Antoine Martinet, cavalier de maréchaussée, preneur d'une pièce de pré de 125 perches, sise en la prairie de Notre-Dame des Champs, proche la montagne des Épamailles ; - Antoine Gérard, l'aîné, manouvrier, et Marie Ruffier, sa femme, aussi preneurs, pour 9 années, d'une maison près le Moulin-Neuf ; - Pierre-Bernard Legrand, marchand boucher à Provins, pour 445 perches de pré en la prairie de l'hôpital de celte ville ; - Joseph Gendron, meunier du moulin de La Ruelle, y demeurant, et Anne Mignot, son épouse, qui ont déclaré avoir retenu audit titre de loyer, 61 arpents 24 perches 5 pieds de terre, faisant partie des lots de Champfleury et des Gorgeats, etc. (64 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier).

1724-1786

- G 245 Domaine. - Titres justificatifs de la propriété d'un lot de terre situé en l'étendue de la seigneurie de Cucharmoy, appartenant pour les deux tiers, au chapitre de l'église royale et collégiale Notre-Dame-du-Val de Provins, et, pour l'autre tiers, à la confrérie de la Conception fondée en l'église Saint-Ayoul de la même ville et réunie à la fabrique de cette église. - Délivrance de legs par maître Pierre Du Boschet, prêtre-chanoine de Notre-Dame-du-Val, « exécuteur du testament de feu maistre Jehan Thomassin, prebtre, en son vivant aussi chanoine de l'église monseigneur Saint Quiriace de Provins ; Claude Thomassin, vefve de feu Colin Bernard, pelletier ; Nicole Thomassin, vefve de feu Loys Baudenot, et Anthoinette Thomassin, vefve de feu Guillaume Cuer, soeurs et héritières du donateur. » - Baux à loyer des biens légués par le dénommé ci-dessus, consistant en 16 arpents 1/2 de terre en plusieurs pièces. - Échange entre Jacques Pétard, agent des affaires du château du Plessis-aux-Tournelles, paroisse de Cucharmoy, fondé de pouvoirs de très-haut et très-puissant seigneur André-Hercule de Bosset, duc de Fleury, pair de France, gouverneur et lieutenant général de Lorraine et du Barrois, gouverneur particulier des ville et citadelle de Nancy, colonel du régiment du Roi-Dragons, gouverneur d'Aiguemortes, en Provence, sénéchal de Carcassonne, Béziers et Limoux, seigneur de Florenge et autres lieux, baron du Plessis-aux-Tournelles,

à cause de très-haute et très-puissante dame Anne-Madeleine, Françoise de Monceaux d'Auxy, son épouse, d'une part, et les doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame-du-Val, d'autre part. - Délivrance de legs par honorable homme Sanson Lespine, Jacques Bernard et Claude Roger, tous demeurant à Provins, exécuteurs du testament et ordonnance de dernière volonté de feu maître Nicole Joquère, en son vivant, prêtre habitué en l'église paroissiale monseigneur Saint-Ayoul, etc. (12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1545-1789

- G 246 Domaine. - Baux emphytéotiques de maisons, bâtiments, terres, prés, etc., situés aux territoires d'Angers, Chalautre-la-Petite, Poigny, Bouilly, Provins, Saint-Brice et Sourdun, consentis par les chanoines de Notre-Dame-du-Val, au profit de : - Jean-Claude Médard, marchand de bois, demeurant à Fontainebleau, preneur d'un jardin sis à Provins, rue des Marais ; - Jean- Nicolas Dupain, maître charcutier et vannier en ladite ville, pour une pièce de pré et osiers contenant 1 arpent 30 perches, sis hors la porte de Troyes, lieu dit Ponthuseau ; - Potentien Chasnon, vigneron à Provins, et Geneviève Moreau, sa femme, preneurs de deux maisons joignant l'une et l'autre, sous un même toit, en la rue du Moulin-Neuf ; - noble homme et sage Philippe Durant, conseiller du Roi, seigneur de Villegagnon, représenté par discrète personne maître Augustin Barat, prêtre-curé de Rouilly, pour « une place où de présent y a commencement de maison qui n'est pas parfaite, cour derrière, le lieu comme il s'extend, poursuit et comporte, séant en ceste ville de Provins, rue du Murot, au-dessus des Jacobins ; » - Nicolas Herbault, maître tailleur d'habits, preneur d'une maison, jardin et demi arpent de terre, le tout situé à Augers, etc. (71 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier).

1531-1788

- G 247 Domaine et revenus. - Baux à rente de maisons, jardins, bâtiments, terres, prés et autres héritages situés à Bannost, Chalautre-la-Grande, Cour-champ, Jouy-le-Châtel, Léchelle, Provins, Poigny, Saint-Brice, Sainte-Colombe, Saint-Hilliers, Soisy et Villegruis, passés par les doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame du-Val ; - titres nouveaux et reconnaissances de rentes fournis audit chapitre, par : - maître Jean-Baptiste Picot, ancien procureur ès-sièges royaux de Provins, y demeurant, Grande-Rue, paroisse Sainte-Croix ; - maître François Bourgogne, prêtre vicaire perpétuel de l'église royale et collégiale Saint-Quiriace de Provins, Charles Rodon, maître vitrier, Jeanne Bourgogne, sa femme, et Marguerite Bourgogne, fille majeure, seuls héritiers de défunt sieur Nicolas Bourgogne, aussi vitrier et de Jeanne Hamard, leurs père et mère ; - sentence rendue par Louis de Clermont, chevalier, comte de Chiverny, marquis de Monglas, baron de Rupt et de Delain, grand bailli de Dôle au comté de Bourgogne, gentilhomme d'honneur de monseigneur le duc de Chartres, ambassadeur pour le Roi en Danemarck, conseiller d'État, bailli d'épée et gouverneur pour Sa Majesté de la ville et vicomté de Provins, laquelle sentence condamne par défaut d'assises Antoine Chomard, vigneron au grand Flégny, paroisse de Rouilly, à exécuter la reconnaissance de rente foncière passée au profit du chapitre de Notre-Dame-du-Val, par Claude Camuset, aux droits duquel il se trouve, comme ayant épousé Marie Moreau, légataire de Marguerite

Série G – Clergé séculier

Camuset, seule héritière dudit Claude Camuset, - etc. (96 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier).

1616-1789

45 G 1 Adjudication de la ferme des dîmes.

1675

45 G 2 Procès.

1686-1756

45 G 3 Quittances.

1785-1786

45 G 4 Bail.

1770-1772

Collégiale Saint-Nicolas de Provins

Le chapitre Saint-Nicolas du Martroy fut fondé en 1218.

G 248 Domaine. - Baux emphytéotiques de maisons, bâtiments, dîmes et héritages divers, en la ville et au territoire de Provins, consentis par les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale Saint-Nicolas de cette ville, au profit de : - Antoine Hiersant, jardinier, preneur d'une maison nouvellement bâtie, sise en la rue Saint-Nicolas ; - Jean Lefebure, maître charcutier, et Marguerite Martin, sa femme, aussi preneurs d'un jardin assis aux Grandes-Planches de la rivière de Durteint ; - Gabriel Pezard, cabaretier et jardinier ; - Louis Moreau, aussi jardinier, et Marie-Françoise Degoix, sa femme ; - Charles Lemaitre, vigneron au Châtel de Provins, preneurs d'une maison située en la rue du Puits-Sanctorum. - Titres- nouveaux de rentes emphytéotiques dues audit chapitre, par : - Auguste Chevalier et Gabrielle Josse, sa femme ; Nicolas Picard et Anne Josse, sa femme ; - Pierre et Jacques Chrestien, frères, vignerons, comme détenteurs d'une pièce de terre située près du chapitre Saint-Nicolas. - Baux à loyer des dîmes de Léchelle ; - de la ferme et métairie d'Heurtault, en la paroisse de Landoy, et d'autres héritages situés à Provins, Jouy-le-Châtel, Poigny et Cucharmoy. (34 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier).

1648-1788

G 249 Domaine et revenus. - Baux à rente de maisons, bâtiments, cours et jardin situés à Provins, passés par les chanoines du chapitre Saint-Nicolas de cette ville, au profit de : - « Jehanne de Saint-Jehan, vefve de feu Médard Boilleau, dict Mouchin, qui a recongnu avoir prins et retenu une grande maison couverte de thuelles, court, jardin et accoint, séant à Provins, rue du Puits-Sanctorum ; - item une pièce de jardin assise près les « buttes des harquebusiers ; » - transport de bail à rente d'une maison située en la rue des Marais, fait par

Jacques Lucain, charpentier, et Edmée Georget, sa femme, au profit de Simon Barbelet, couvreur. - Titres-nouveaux fournis par : - Pierre Béjard, maître bourrelier, et Marie Lauvergnant, sa femme, comme détenteurs d'une maison sise au Châtel de Provins, vis-à-vis le fort Cadas ; - Pierre Ruffier, vigneron à Fontaine-Riante, paroisse Sainte-Croix- de Provins ; - Pierre Létang, de même état, audit lieu, etc. (22 pièces, parchemin).

1647-1787

Collégiale Saint-Quiriace de Provins

L'église existait déjà au XIe siècle, avant de devenir collégiale ; Saint-Quiriace était également une cure appartenant au diocèse de Sens, doyenné de Provins.

Sources complémentaires : voir aussi la cote G 335. Voir aussi le don du Tribunal de Provins (52 J 2), couvrant le XXe siècle.

G 250 Domaine. - Baux à loyer et emphytéotiques de maisons, cours et jardins situés à Provins ; de terres, prés et vignes aux territoires d'Augers, Beauchery, Boisdon, Bonsac, Chalautre-la-Grande, Gimbrois, Jouy-le- Châtel (Bois-le-Comte), Melz, Poigny, Mortery, La Chapelle-Saint-Sulpice, Saint-Brice, Saint-Hilliers, Saint-Martin-des-Champs, Rouilly, Sancy, Villiers-Saint-Georges et Villegruis, consentis par les doyen, chanoines et chapitre de l'insigne et royale église Saint-Quiriace de Provins, représentés par MM. Tissart de Rouvres, Ythier, Bunel, Fayau, Duval, Bachey, Simon l'aîné, Simon le jeune et autres, au profit de : - Pierre Barbier, huissier à Provins ; - Nicolas Charbonnier, manouvrier à Rupereux, preneur de 6 arpents 14 perches de terres labourables à Augers ; - Pierre Thénard, laboureur à Saint-Hilliers, pour un lot de terre de 28 arpents, au finage de ce lieu ; - Charles Parisot, laboureur à La Brosse, paroisse de Chenoise, 56 arpents 89 perches de même nature d'héritages en plusieurs pièces, aux environs de Bois-Bourdin et de Mortery. - Prise à emphytéose par Louis Josse et Antoine Rousseau, jardiniers à Provins, d'une pièce de terre entièrement en prés, et depuis comprise dans le terrain qui forme la pépinière royale, près la porte du Buat, contenant 192 perches. - Mesurage d'un lot de terre sis à La Chapelle-Saint-Sulpice, dressé par Étienne Vidis, priseur et arpenteur royal au bailliage de Provins, demeurant à Vieux-Champagne, etc. (91 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier).

1702-1789

G 251 Dîmes. - Baux à loyer par les chanoines de Saint-Quiriace, à Provins, de dîmes à percevoir : à L'Agrepoix, paroisse de Chenoise ; à Chanteloup, paroisse de Beauchery ; à Jouy-le-Châtel, à Léchelle, aux Marets, à Louan, Poigny, Provins, Saint-Brice, Saint-Martin- Chennetron, Sancy, Savigny, paroisse de Saint-Hilliers ; et notamment des dîmes de grains de la paroisse Saint-Quiriace, dites dîmes de Villeran, moyennant 9 livres pour les vins de la fabrique, 1045 boisseaux de blé froment et 1045 boisseaux d'avoine, avec condition expresse de serrer tout le produit à percevoir dans la grange dîmeresse du fort

Cadas. - Transaction entre les chapitres de Saint-Quiriace et de Notre-Dame-du-Val de Provins, qui fixe à 10 setiers (ou 80 boisseaux, mesure râcle du lieu) la redevance due par les chanoines de Notre-Dame-du-Val, pour raison de la dîme de Mortery, suivant conventions passées le samedi avant la Madeleine 1289 ; - autre transaction intervenue entre le doyen et chanoines de Saint-Quiriace et la communauté des chapelains de leur église, par laquelle ces derniers reconnaissent qu'ils ont le droit de passer seulement des baux de 9 ans, sans le concours des premiers. - Adjudication des dîmes du Saint-Esprit ou des Mottes, sur 6 arpents de terre au Limon, Mortery et Chenoise, à la requête des chanoines de Saint-Quiriace, etc. (13 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1696-1789

G 252

Domaine et revenus. - Titres-nouveaux et reconnaissances de rentes à prendre sur héritages situés à Boisdon, Hermé, fief de Bois-le-Comte, paroisse de Jouy-le-Châtel, Provins, Bonsac, Séveilles et Saint-Remy-de-la-Vanne ; lesdits contrats souscrits au profit du chapitre de Saint-Quiriace de Provins, par : - messire Louis Tacheret, chapelain de Saint-Étienne, en l'église de ce chapitre ; - Marie-Madeleine Lelorgne, veuve de Pierre Genneau, marchand à Provins, devant la grande fontaine de Saint-Ayoul ; - Louis-Nicolas Rivot, de Vienne, officier de M. le duc d'Orléans, demeurant à Provins, rue du Murot, fils de messire Pierre-Étienne Rivot, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial du lieu ; - Louis Amiard de Beaupré, écuyer, mandataire de Jeanne-Edmée-Barbe Pijon, de Rozoy, héritière, en partie, de maître Edme Pijon, avocat et conseiller en l'Élection de Provins ; - Charles-André Gervais, écuyer, sieur du Carroy, officier au régiment de Penthièvre-cavalerie, aide de camp de M. le duc de Brancas, et Joseph-Jean-Jacques Gervais, écuyer, officier de la marine du Roi ; - dame Marie-Jeanne Baudier, veuve du sieur Paul Naudot, chirurgien à Provins, et épouse de Jacques Cardou, aussi maître en chirurgie, etc. - Sentences obtenues au bailliage de Provins, pour raison des mêmes rentes, par maîtres Edme Pijon et Gabriel Labalme, avocat et procureur, représentant les doyen et chanoines de Saint-Quiriace, etc. (70 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier).

1598-1788

G 253

Chapelles érigées en l'église collégiale de Saint-Quiriace, à Provins, sous l'invocation de Saint-Denis, Saint-Etienne, Saint-Jean l'Évangéliste, la Madeleine, Saint-Martin, Notre-Dame, Saint-Michel, Saint-Nicolas, Saint-Vincent ; - autel de Prusse et confrérie du Saint-Sacrement, fondés dans la même église. - Domaine et revenus. - Baux à loyer, emphytéotiques et à rente de maisons, jardins et autres héritages situés en la ville et au territoire de Provins, consentis par les chapelains. - Amodiation, par vénérable et discrète personne Toussaint Sergier, chanoine de Saint-Étienne de Sens, des biens lui appartenant comme chapelain de l'une des portions de l'autel Saint-Denis ; - titre-nouvel d'une rente de 10 sols et de 3 deniers de cens, par Louis Bernard, tanneur, et autres, au profit de Ponce-François Copette, prêtre, docteur de Sorbonne, ancien principal du collège de Reims, chapelain de l'autel dit de Maubertin, en la collégiale royale de Saint-Quiriace de Provins ; - bail de 3 pièces de terre et vignes, par

MM. les curés, marguilliers et anciens marguilliers de la confrérie du Saint-Sacrement, établie en la paroisse Saint-Quiriace du Châtel, etc. (31 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier).

1581-1789

G 440

Privilèges.

Copie de la grande charte de l'église collégiale Saint-Quiriace de Provins, par laquelle Henri le Libéral, comte palatin de Troyes, « déclare qu'il est tenu de chérir cette église du fond du coeur et exempte de toute justice, exaction, taille et violence, le cloître et les maisons des chanoines ; le grand et le petit marché qu'il leur a donnés, leurs maisons du Forcadas, et les boucheries qui y sont adhérentes ; les hôtels qu'ils possèdent aux foires de mai, de Saint-Martin et de Saint-Ayoul ; les boulangers qui moudront à leur moulin de l'Étang, ou cuiront à leur four, dans le marché et hors la porte de Troyes ; leurs marguilliers, avec leurs femmes et leurs enfants, partageront la même exemption. Il déclare que l'hôtel de la Monnaie, à Provins, ne pourra être transporté hors du territoire de Saint-Quiriace, qui en percevra le cens, tant qu'on y frappera monnaie. Puis, confirmant les dons faits au chapitre, par sa femme Marie, son frère Guillaume, Mathieu, doyen de Saint-Quiriace ; Élisabeth de Troyes, Gauthier de Bouy, Robert de Bray, Gauthier Le Maréchal, et une foule d'autres ; le comte donne lui-même, aux séculiers, l'imposition du pain, même pendant les sept premiers jours des foires de Provins ; la moitié de l'impôt sur le vin, l'impôt sur les bestiaux, le rouage des charrettes, le moulin de la Fontaine, avec le meunier, son gendre, sa femme et leurs bestiaux ; Le Boisdon et ses hommes, qui devront à leur seigneur la taille, et au comte de Champagne « le droit de guerre, soit avec sa personne, soit pour la défense du pays ; » le village de Bonsac ; les serfs du comte qui iront s'établir dans la paroisse Saint-Quiriace ; deux parts de la dîme des foires de mai et de Saint-Martin ; le tiers du minage de Sézanne ; les droits qu'il percevait sur les moulins de Bray ; le partage des enfants qui naîtront de mariages entre les serfs du comte et ceux de Saint-Quiriace ; enfin, il accorde au chapitre la faculté d'élire son doyen, à celui-ci le pouvoir de donner, par l'imposition des mains, la liberté à tous les hommes du comte qui voudront devenir clercs, et le droit de justice sur les serviteurs des clercs ; au chantre, la direction de toutes les écoles de la châtellenie de Provins ; au trésorier, l'impôt du chanvre, du lin et des cordes ; aux marguilliers, le bois des loges où se tiennent les plaids, aux foires de mai, et le pouvoir de permettre ou d'empêcher le combat judiciaire, à Provins, avec une redevance de quatre deniers pour les armes ; le nombre des prébendes est réduit à quatre-vingts, et les chanoines ne peuvent perdre ce titre qu'après avoir résigné, non-seulement dans les mains du comte, mais dans celles du doyen. (Cartulaire de Michel Caillot, folio 167.) (1 pièce, papier).

1176

G 441

Lettres de prêtrise accordées à M. Jean-Baptiste-Louis de La Pujade de Cauboue, et titres de famille. - Acte de naissance du sieur de La Pujade, « fils à noble homme François de La Pujade, sieur de Cauboue, et à damoiselle Marie de Fargia, mariés, lequel enfant a été donné, pour être tenu sur les fonts, à dame Magdeleine Dambes, marquise de Saint-Léonard ; » actes de tonsure,

Série G – Clergé séculier

des ordres mineurs, de diacre et- de prêtrise, donnés par Mgr Paul Robert de Beaufort, évêque et seigneur de Lectoure ; - donation au sieur de La Pujade, par ses père et mère, d'une somme de 100 livres de rente viagère pour lui servir de titre sacerdotal ; - certificat de bonne vie et moeurs, délivré au même, par l'évêque susnommé ; - nomination à la cure de Cardeilhan et prise de possession de ce bénéfice ; - nomination, par le roi Louis XV, du sieur Jean-Baptiste-Louis de Clémens » de La Pujade, à la chantrerie de l'église royale et collégiale Saint-Quiriace de Provins, et à un canonicat vacant par suite du décès du sieur de Beaufort, dernier titulaire, etc. (14 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin).

1709-1753

| | | |
|--------|---|------|
| 47 G 1 | Arrêt du Parlement en faveur du chapitre contre le curé de Sainte-Croix de Provins. | 1784 |
| 47 G 2 | Procédure contre les habitants de Saint-Hilliers. | 1671 |
| 47 G 3 | Procédure contre le curé de Saint-Martin-Chennetron. | 1718 |
| 47 G 4 | Baux. | 1696 |
| 47 G 5 | Comptes. | 1781 |
| 47 G 6 | Mémoires et quittances. | 1728 |

Chapitres hors département

Sources complémentaires : voir aussi la cote I 7, concernant les chapitres de Saint-Martin à Corbie, Saint-Étienne de Dreux, Ligny, Saint-Pierre du Mans, Oiron (Deux-Sèvres), Saint-Honoré de Paris, la Sainte-Chapelle de la même ville, et Péronne, et la cote I 8, concernant le chapitre de Notre-Dame-du-Vigan.

Chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier de Fontenay-Trésigny

| | | |
|--------|---|------|
| 51 G 1 | Lettres d'investiture d'un chapelain en la Sainte-Chapelle (Sceau). | 1687 |
|--------|---|------|

Chapitre de Saint-Méry de Linas

Proche de Montlhéry, le chapitre fut fondé, au milieu du XIIIe siècle, sur le site d'une abbaye dans laquelle reposait le corps de Saint-Méry. Il appartenait au diocèse de Paris.

- G 39 Plan du fief de Linois, situé au territoire de courtry (canton de Claye), contenant au total 45 arpents, y compris les enclaves, sur lesquels 40 arpents 3 quartiers appartiennent au chapitre de l'église collégiale Saint-Méry de Linas. Ledit plan mesuré à raison de 20 pieds pour perche et 100 perches pour arpent, par Hennequin, arpenteur royal à Montfermeil. (*Plan, 1 pièce, papier*).

1698

Chapitre de la Sainte-Chapelle de Paris

La Sainte-Chapelle du palais, dans l'enceinte du palais de justice, fut bâtie sous le règne de Saint-Louis. Le chapitre possédait quelques propriétés en Seine-et-Marne.

- 49 G 1 Procès-verbal de reconnaissance de l'état des bâtiments des fermes d'Auxy et de la Rue.

1775

Collégiale Saint-Laurent de Sens

- G 254 Domaine. - Déclarations passées par les chanoines de Saint-Laurent de Sens, au terrier des seigneuries de Blandy et de Moisenay, en censive de hauts et puissants seigneurs Louis-Hector, duc de Villars, pair et maréchal de France, vicomte de Melun, seigneur de Blandy et de Moisenay ; Honoré-Armand, duc de Villars, prince de Martigues, aussi vicomte de Melun, etc. - Déclaration de la ferme de Saint-Maur et du Monceau, à Moisenay ; - des terres du chapitre situées au même lieu, et relevant des fiefs des Chapellenies et de Saint-Martin-des-Champs, appartenant à MM. de Villars. - Bail à cens et rente du moulin de La Ronce, par messires Joseph-René de Sartan, grand archidiacre, premier dignitaire de Quimper, prieur-seigneur de Gahard ; - Philippe Poussain, chantre et chanoine de Sainte-Croix d'Étampes ; - Jacques- François Le Pellerin, prieur-commendataire de Notre-Dame de Chevalines, et autres, tous chanoines ou chapelains de l'église Saint-Laurent de Sens, fondée au palais archiépiscopal ; - baux à loyer du quart des dîmes de Dormelles et de Flagy ; - de la ferme du Montceau, à Moisenay, etc. - Mémoire des biens appartenant aux chanoines de Saint-Laurent de Sens, dans la seigneurie de Champeaux, et pour lesquels M. de Polanges, prêtre, bachelier en théologie, chanoine, a été donné comme homme vivant et mourant, au chapitre Saint-Martin dudit Champeaux. (*22 pièces, papier*).

1718-1784

Chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes

- G 255 Mouvance passive et domaine. - Foi et hommage, portant aveu et dénombrement, fourni à messire François-Joseph Lelièvre, chevalier, marquis de La Grange-le-Roi, seigneur de Fourilles, sous-lieutenant des mousquetaires noirs du Roi, maréchal de ses camps et armées, par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Vincennes, à cause de leur fief de La Touche, sis au terroir d'Écoublay, dépendant de la seigneurie du Vivier-en-Brie, et relevant en plein fief du marquisat de La Grange. - Bail à rente d'un arpent de friche, à Presles, passé devant Louis Richard, tabellion du comté d'Armainvilliers et de la châtellenie de Tournan, en la branche de Presles, Liverdy et fief de Rellys, par les trésoriers, chantres et chanoines du chapitre de la Sainte-Chapelle royale du bois de Vincennes. - Déclaration des terres dépendant de l'ancienne ferme de la Carbaneterie réunie à la terre de Villegenard, par le chapitre de la Sainte-Chapelle, à laquelle se trouve annexée celle de Notre-Dame-du-Vivier, au profit de messire Louis-Pierre, comte de Jaucourt, chevalier, maréchal des camps et années du Roi, baron d'Huban, seigneur de Brinon, en Nivernais, de Presles et Combreaux, etc. - Baux de la ferme de Villegenard ; de celles de La Cour, à Favières, avec les 2/3 indivis des grosses dîmes de la paroisse ; des Norris, à la Madeleine ; du moulin banal de Tournan et du moulin de Villegenard, paroisse de Presles, etc. (*10 pièces, papier*).
- 1735-1775
- G 256 Censives. - Plans parcellaires du terrier de la baronnie de Mirvaux, sise aux territoires de Pécy et de Jouy-le-Châtel, appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle royale de Vincennes, levé par François Juris, arpenteur à Sézanne et indiquant : - le village de Pécy, en partie ; - la ferme de La Cour, appartenant au chapitre de l'église métropolitaine de Paris ; - la ferme des Gérard ; - l'emplacement de l'ancien château de Mirvault, avec fossés de défense, hutte ou tumulus ; chapelle Saint-Vincent et maison pricurale ; - les hameaux des Hauts et Bas-Orbis ; - le chemin Perré (voie romaine de Boulogne à Sens), etc. - Censitaires : - le prieur de Mirvaux ; - les héritiers de Noyeux ; - la fabrique de Pécy ; - Claude Demetz ; - Ferdinand Herbin ; - veuve Claude Madin ; - le comte d'Ossun ; - les héritiers Amiard ; - la commanderie de Chevru ; - le sieur Tavost, pour une ferme, jardin et clos, sis à Mirvaux ; - l'église et fabrique de Jouy-le-Châtel ; - Nicolas Sintier ; - la dame de Beaulieu, pour ses fermes de Boissy et de Nuisance ; - Romain Grand-Jean ; - les héritiers Nicolas Bourgeois ; - Charles Versault ; - Jean Réchaux ; - Bernard Verrier ; - M. de Crillon ; - Jacques Coluche ; - Denis Dubois ; - François Girard ; - le seigneur de Chevry ; - l'Hôtel-Dieu de Vaudoy ; - la dame de Courtavenel ; - Aubin Gérard ; - le sieur Ramond ; - la fabrique de Vaudoy, etc. (*Plans, 2 pièces, papier, collés sur toile*).
- 1775
- 50 G 1 Adjudication de bois-taillis.
- 1773

Églises paroissiales et leurs fabriques

Documents concernant plusieurs établissements

Dans le premier inventaire-sommaire des archives de la série G, l'archiviste Côme Lemaire avait parfois rassemblé dans une même liasse des archives provenant de paroisses différentes : il s'agit des cinquante cotes décrites ci-après. Dans l'inventaire, l'ordre numérique des cotes correspond toutefois à l'ordre alphabétique des paroisses. La description et l'indexation documentaire de chacune des cotes mentionnent les paroisses concernées.

Les suppléments successifs qui ont suivi ce 1er inventaire-sommaire sont venus ajouter des cotes ne concernant parfois qu'une église paroissiale et sa fabrique, mais qui était déjà présente dans ces liasses à plusieurs paroisses. Ainsi, les archives concernant une même paroisse pourront donc se trouver à deux endroits différents dans le plan de classement : à la fois dans la présente partie "Documents concernant plusieurs établissements" et dans un niveau propre à cette paroisse.

Exemple avec la paroisse d'Andrezel, dont les Archives départementales conservent des documents à la fois dans la cote G257 (Documents concernant plusieurs établissements) et dans les cotes 59 G1-33 (dans un niveau "Église d'Andrezel").

G 257 Fabriques des paroisses d'Achères, Andrezel, Annet, Arbonne, Argentières, Attilly, Aubepierre, Aubigny, Augers, Aulnoy et Avon.

Immeubles, dîmes et rentes. - Déclaration informée des terres de l'église d'Andrezel, situées dans la censive du chapitre Saint-Martin de Champeaux. - Autre déclaration passée au terrier d'Annet, par le curé et les marguilliers de la fabrique Saint-Germain du lieu, au profit du prieur de Saint-Martin-des-Champs, seigneur haut et bas justicier d'Annet, lequel a seul dans l'église tous droits honorifiques, et ses officiers toute juridiction ordinaire et séculière ; le chœur, autrefois chapelle Saint-Martin, ayant été concédé pour le culte, en 1697, par M. de Lyonne, alors prieur, etc. - Titres-nouveaux, dons et legs en faveur de l'église dudit lieu d'Annet. - Titre-nouvel d'un legs de 20 sols de rente fait à l'église Saint-Bon, d'Argentières, par les héritiers Baudet. - Déclaration des biens de l'église Saint-Julien d'Attilly, passée au terrier de messire Claude de Bullion, seigneur du lieu, de Longchêne, Panfou, etc. - Bail, par les curés et marguilliers d'Aubigny, des dîmes dites de la Vierge, sur Saint-Germain-Laxis, au profit de messire Nicolas Blondeau, curé de cette paroisse, moyennant 26 livres 10 sols ; - titre-nouvel de 7 livres de rente dues à l'église et fabrique d'Aubigny, par M. Noël-Joseph Issaly, écuyer, conseiller du Roi, payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, seigneur d'Aubigny, etc. (79 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier).

1587-1789

G 258 Paroisses de Baby, Bailly-Carrois, Bailly-Romainvillers, Bannost, Barcy, Bassevelle, Beaubourg, Beauchery et Beauvoir.

Immeubles, dîmes et revenus. - Déclarations des biens de la fabrique de Baby, fournies au terrier de messire Louis-Nicolas-Augustin- Valentin de Cullant, seigneur de Savins, Jutigny, Briotte, en partie, Baby et autres lieux. - Donation, à charge de services religieux, de 18 pièces de terre, au profit de l'église et de la cure de Bailly (Carrois), par Joseph Gervais, laboureur au Périchoy, paroisse de Bailly. - Déclaration des biens de l'église de Bailly-Romainvillers, passée au terrier de messire Gilbert-Antoine Ligier de La Prade, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneur de Bailly-Romainvillers, Montguillon, La Rivière-en-Brie, Bassins, Les Cardinaux, Les Merlants, Bois-de-Citry, Bois-des-Grains et autres lieux ; - baux à loyer de ces mêmes biens et titres de rentes ducs à ladite église. - Baux à loyer des terres et prés de l'église et fabrique de Bassevelle, dont un passé au profit de seize preneurs, moyennant 507 livres, savoir : 402 livres pour la fabrique et 104 livres 16 sols pour la cure. - Transaction sur procès portant déclaration d'héritages, passée entre haut et puissant seigneur Louis Joseph de Tissart de Rouvres, marquis de Tissart, officier au régiment des Gardes-Françaises, seigneur de Beaubourg et les sieurs curé et marguilliers du lieu, etc. (41 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier).

1652-1789

G 259 Paroisses de Bellot, Bernay, Beton- Bazoches, Bezalles, Blandy, Boisdon, Bois-le-Roi, Boissise-le-Roi, Boissy-aux-Cailles et Boissy-le-Châtel.

Immeubles et revenus. - Baux à loyer des prés appartenant à l'église de Bellot. - Adjudication au même titre des terres de l'église de Bernay, montant à 44 arpents 69 perches 1/2, divisées en 54 pièces et louées à quinze particuliers, moyennant une somme totale de 812 livres 2 sols. - Autre bail à loyer consenti par Jean Lafon, marchand de bestiaux à Beton-Bazoches, marguillier en charge de l'oeuvre et fabrique du lieu, à Pierre Legrand, d'une maison vulgairement appelée La Béguinerie. - Acte qui accorde à maître Géraud Boudet, avocat en Parlement, demeurant à Paris, rue Guénégaud, la jouissance et administration d'une grange de deux travées à Blandy, et de 3 arpents 26 perches de terre, dépendant de la succession du feu sieur Gérard de Chapuy, à la charge de 9 livres 5 sols de rente envers la fabrique de Blandy ; 4 livres 11 sols à la Charité du lieu et 5 livres au sieur Cailly, tous créanciers de ladite succession. - Déclaration fournie au terrier du Roi, à cause de son domaine de Melun, des biens de l'église de Bois-le-Roi. - Titres d'une rente de 20 livres due à la fabrique de Boissise-le-Roi, et reconnue, notamment, par maître Jean- François Borderel, avocat au Parlement de Paris, et dame Elisabeth-Françoise Sarrebourg, son épouse, demeurant eu ladite ville de Paris, paroisse Sainte-Marine, en la Cité, etc. (16 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier).

1664-1788

G 260 Paroisses de Bombon, Bonsac, Boutlancourt, Bourron, Boutigny, Bray-sur-Seine, Bréau et Le Breuil.

Immeubles, revenus et comptes. - Déclarations des biens de la fabrique de Bombon ; - donation d'une somme de 20 livres au profit de la même fabrique, par honnête et discrète femme Jeanne Martin, suivant son testament reçu par messire Jean Delalande, curé du lieu. - Compte rendu devant l'archidiacre du Gâtinais, au cours de ses visites, par Séverin, fils, et Louis Tillet, marguilliers de l'oeuvre et fabrique Saint-Denis de Boulancourt, des recettes et mises par eux faites pendant leur gestion. - Baux à loyer des biens de la fabrique de Boutigny, consentis par les marguilliers de l'oeuvre, à Thomas Camus, Pierre Dagon, vigneron, Michel Le Boy, laboureur, Étienne Richard, Antoine Benoist et Cécile Potier, sa femme, tous demeurant à Magny-Saint-Loup et à Prévillers, paroisse de Boutigny. - Déclaration des terres appartenant à la fabrique de la paroisse Saint-Nicolas de Bréau, mouvant en censive et directe seigneurie de messire Claude Geoffroy, écuyer, conseiller du Roi, maison et couronne de France, seigneur du comté de Bombon, de Montjay, de Neuvy, du Breuil et autres lieux, etc. (28 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier).

1661-1786

G 263 Paroisses de Bussières, Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Cannes, Carnetin, Cély-en-Bière, Cerneux, Cesson, Chailly-en-Bière et Chailly-en-Brie.

Immeubles et revenus. - Vente par Nicolas Varin, manouvrier à Jossigny, au profit de l'oeuvre et fabrique de Bussy-Saint-Georges, ce accepté par messire Eustache de Pellevé, curé du lieu, de 100 sols faisant moitié de 10 livres de rente foncière, à prendre sur une grande travée de bâtiment sise à Torcy. - Titres de plusieurs parties de rentes dues à l'oeuvre et fabrique Saint-Antoine de Carnetin, par ; - Louis Robert ; - Do manche Robert, comme détenteur de 64 perches et demie de terre, prises à rente de messire Antoine Gédoin, seigneur de Carnetin ; - Jacques et Pierre Lallemand, etc. - Baux à loyer des biens de l'église de Cerneux passés au profit de Georges Paupe, Georges Langlois, Jacques Barronnat et Jean-Gallot, - Déclaration des terres et prés de l'église et fabrique de Cesson, fournie au terrier des Bénédictins du Mont-Saint-Père-lez-Melun, par Jean- Rameau et François Adam, marguilliers et proviseurs de ladite église. - Etats des revenus de la fabrique Saint-Paul de Chailly-en-Bière, en rentes, loyers et fondations ; - baux à loyer des biens de la même fabrique, d'une contenance de 48 arpents 12 perches 5/6. (60 pièces, papier ; 61 pièces, parchemin).

1598-1789

G 264 Paroisses de Chalautre-la-Grande, Chalautre-la-Petite, Chalifert, Chambry, Chamigny, Champdeuil et Champeaux.

Immeubles, revenus et délibérations. - Conventions entre Jean-Baptiste Auget de Monthion, seigneur de Chambry, d'une part, messire Claude Hugué, prêtre, Denis Jourdain et Pierre Geoffroy, marguilliers de l'église de Chambry, d'autre part, au sujet de l'opposition que voulaient former les derniers, au décret volontaire de la terre dudit lieu de Chambry, pour raison d'un recours en garantie à l'occasion d'une rente de 11 livres, due à la fabrique, sur cette terre

; - baux à loyer et procès-verbaux de mesurage des biens de la même fabrique. - Déclaration des héritages appartenant aux fabrique et cure de Chamigny, situés en l'étendue des baronnie et châtelainie de La Ferté-au-Col, fournie, au papier terrier de très-haut et très-puissant seigneur messire François de Roye de La Rochefoucauld, comte de Rosnay. - Procès-verbal de mesurage, avec figures, des terres de l'église de Champdeuil. - Baux à loyer de 30 arpents, ou environ de terres labourables appartenant à l'église de Chaulautre-la-Petite ; - délibérations du bureau des fabriciens de ce même lieu. - Mesurage et arpentage des terres labourables et prés de l'église et fabrique Notre-Dame-de-Champeaux, fait à la requête de Jacques Blondel, marguillier en charge, par Pierre Charton, arpenteur royal au bailliage de Melun, demeurant à Bressoy ; - bail à loyer de ces mêmes biens, consentis par messire Augustin Pelletier, curé, Sébastien Vialle et Étienne Portant, marguilliers en exercice, etc. (39 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier).

1622-1789

- G 266 Paroisses de Champs, Changis, Charmentray, Chartranges, Châteaubleau, Château-Landon (Notre-Dame et Saint-Thugal), du Châtel-lez-Nangis, Châtres, Chauconin et Chanteloup.

Immeubles et revenus. - Baux à rente et à loyer des biens appartenant à l'église et fabrique de Champs, passés, par les marguilliers en exercice : à Henri Bonfils ; - Jacques Troisvallets, vigneron ; - Jean Balestier, maître chirurgien, et autres, tous demeurant audit lieu. - Mesurage, baux à loyer et emphytéotiques de biens appartenant à la fabrique de Changis. - Extrait du testament olographe de messire Dominique Duchesne, prêtre du diocèse de Meaux, ancien curé de Compans et chapelain de la chapelle Sainte-Geneviève, érigée en l'église Saint-Jean-en-Grève, à Paris, par lequel il donne à l'église et aux pauvres dudit Changis un contrat de 75 livres de rente à prendre sur l'ordre du Saint-Esprit. - Bail à loyer de la totalité du terrain entourant l'église de Chanteloup et qui anciennement servait de cimetière, passé au profit du sieur Louis Lemoré, curé de la paroisse ; - à rente, par le marguillier en charge de l'église et fabrique de Châtres, assisté de messire Jean de Saint-Vinéon, curé du lieu, au profit de Philippe Morial, sieur du Noyer, écuyer de Mgr de Breteuil et capitaine de son château de Fontenay, de 3 arpents et demi de terre, sis au Petit-Boitron, etc. (57 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier).

1554-1789

- G 269 Paroisses de Chenoise, Chenou, Chessy, Chevru et Choisy-en-Brie.

Immeubles et revenus. - Baux à loyer et arpentages des biens dépendant de la fabrique Saint-Loup de Chenoise. - Déclaration du cimetière et des biens de la fabrique Saint-Nicolas de Chessy, passée au terrier de M. Micault d'Harvelay, seigneur haut justicier et comte du lieu ; - titres-nouveaux de rentes souscrits, au profit de la même église, par : messire Jacques-François-Maxime de Chastenot, marquis de Puy-ségur, aussi comte de Chessy, colonel du régiment de Vexin-infanterie, comme détenteur de deux pressoirs banaux et d'une grange de deux travées, chargés de 3 livres 16 sols de rente ; - Nicolas Coudart, vigneron, Jeanne Vallet, veuve d'Alexandre Coudart et autres. - Baux à

loyer, par adjudication, des terres labourables et prés de la fabrique de Chevru, faits à la requête de M. Jean-Gabriel-François Delamarre, prêtre-curé du lieu, poursuite et diligence des marguilliers en charge de l'oeuvre. - Autres baux à loyer d'immeubles de l'église de Choisy-en-Brie, passés devant Alexis Louis, tabellion des branches de Choisy et Marolles, par les marguilliers de la fabrique et le sieur Nicolas Delamarre, curé. (45 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier).

1695-1789

G 270 Paroisse de Citry, Claye, Clos-Fontaine, Cocherel et Collégien.

Immeubles et revenus. - Baux emphytéotiques et baux à loyer de biens dépendant de l'église et fabrique Saint-Étienne de Claye, par le prieur- curé du lieu et par les marguilliers en charge ; - bail par les mêmes, au profit de Jean-François Solenne, meunier à Tigeaux, de la perception à faire sur le domaine de Crécy-en-Brie, d'une rente de 2 muids de grain, 2/3 froment, 1/3 orge, et de 3 livres argent, créée originellement en faveur de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine-de-Bonne- Fontaine, dite de l'Ortie, à Dammartin-sur-Tigeaux, réunie à la fabrique de Claye, à charge de faire célébrer le 22 juillet une messe basse dans ladite chapelle, et moyennant un loyer annuel de 136 livres ; - fondation d'une rente de 5 livres envers l'église de Claye, par M. Jehan Lebeau, prêtre, licencié en droit, chanoine de Saint-Honoré à Paris ; - autres fondations envers ladite église, par : le sieur Talon, prêtre de l'Oratoire ; M. de Champin, son neveu, doyen des chanoines de Saint-Thomas du Louvre à Paris, etc. - Baux des terres de la fabrique de Saint-Laurent à Clos-Fontaine, reçus par Vaudremer, notaire à Nangis. - Fondations par messire Jean Gousard, curé de Germigny-sous-Coulombs, et autres, au profit de l'église Saint-Christophe de Cocherel, notamment de 21 messes basses, par maître Raphaël Royer, avocat au Parlement de Paris, etc. (36 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier).

1555-1788

G 276 Paroisses de Compans, Conches, Congis, Cossigny, Couberon, Coubert, Couilly, Coulommès, Coulommiers et Coupvray.

Immeubles et revenus. - Baux à loyer des biens de l'église de Compans reçus par Jacques Gervais, notaire du bailliage et comté du lieu, pour Mgr Jean-Baptiste-Paulin d'Aguesseau, doyen du Conseil, conseiller des Conseils royaux du commerce et des dépêches, maître des cérémonies et commandeur des Ordres du Roi, marquis de Manoeuvre et Viney, comte de Compans-la-Ville, seigneur de Fresnes, Précý, etc. - Titres d'une rente de 22 livres créée en faveur de la chapelle Sainte-Anne, fondée en l'église de Conches par Robert Leroy, bourgeois de Paris, et payée ensuite à la fabrique Notre-Dame dudit Conches, par Jacques Lafond, maître maçon, entrepreneur de bâtiments à Paris. - Testament et legs de messire François Le Clerc, curé de Coubert, mort le 29 mai 1687. - Titres nouveaux et baux à loyer concernant les rentes et héritages de l'église de ce lieu. - Fondation de 2 messes basses, en l'église Saint-Georges de Couilly, par Pierre Roger, natif de ce lieu, demeurant à l'Hôtel royal des Invalides à Paris ; - baux à loyer des biens de la fabrique et de la

cure ; - constitution de rentes ; - sentences rendues contre MM. de La Barre de Martigny et autres, etc. - Bail par adjudication des biens de l'église Saint-Denis de Coulommiers, à la requête de Nicolas-Valentin Barbier, tanneur en ladite ville, marguillier en charge de la paroisse, etc. - Attestation du prêtre vicaire certifiant que le procureur au baillage de Coulommiers Maître Denis fait profession de religion catholique. (76 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier).

1550-1786

G 278 Paroisses de Courquetaine, Courtacon, Courtomer, Courtry (Meaux).

Immeubles, dons et revenus. - Déclarations informes des terres et prés de l'église de Courquetaine, et extraits de baux à loyer des mêmes biens. - Délivrance d'un legs fait à la fabrique de Courtacon par défunte Madeleine Bouchot, femme de Jean Lebeigue, hôtelier au même lieu. - Déclaration des biens de l'église et fabrique de Courtomer, passée au terrier des religieux prieur et couvent de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris, seigneurs justiciers et censiers universels de la baronnie de Cordoux, Courtomer et La Fermeté. - Procès-verbal de mesurage des terres de la fabrique de Courtry et plan à l'appui, dressés par Jean Marteau, arpenteur-mesureur de terres, prés, vignes, bois, eaux et forêts, demeurant à Lagny ; - baux à rentes de divers héritages appartenant à la même église ; titres-nouveaux et reconnaissances de ces rentes ; - donation au profit de cette église d'une somme de 100 livres, en une seule fois, pour être employée en achat d'ornements, et d'une maison sise audit Courtry, par messires Denis Pichon, écuyer, conseiller du Roi, ci-devant trésorier de France, et Nicolas Pichon, conseiller du Roi et correcteur en la Chambre des Comptes, à Paris, au nom et comme légataires universels de défunt Denis Pichon, vivant écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, etc. (60 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 1 plan).

1600-1789

G 280 Paroisses de Courtry (Melun) et Coutevroult.

Immeubles, revenus et comptes. - Compte portant décharge donnée par les habitants de Courtry, à messire René-Louis d'Escoubleau, marquis de Sourdis, seigneur de Courtry, Lormois, Massoris, Le Goulet et autres lieux, par suite du testament de madame la marquise de Sourdis, sa mère, qui avait reçu diverses sommes pour la fabrique dudit Courtry et en avait payé plusieurs autres en son acquit ; - baux à loyer des terres et prés de cette fabrique, consistant en 25 arpents, assis au terroir du lieu et environs, consentis par François Milloche, charron, marguillier en charge, au profit de Charles Idoine, laboureur, et de Nicolas Boucherat, menuisier à Courtry ; - transport d'une maison incendiée depuis quelques années, et d'autres héritages, par Edme-Laurent Sautier, aussi marguillier en exercice, au profit dudit seigneur marquis de Sourdis, moyennant 15 livres de rente envers le nommé Chertemps, laboureur à Champigny-en-Brie. - Titre-nouvel d'une rente de 46 sols, due à la fabrique de Coutevroult, par François Constant, ancien maître d'école de la paroisse. (3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1751-1754

G 281 Paroisses de Crégy, Crépoil, Crèvecoeur, Crisenoy, Crouy-sur-Ourq, Cuchar-moy et Cuisy.

Immeubles et revenus. - Baux à loyer et emphytéotiques des biens de la fabrique de Crégy, consentis par messires Jacques-Denis Buat, Richard Pierre et Jean-Baptiste-Armand-Félix Billard, successivement curés de la paroisse, assistant les marguilliers de la fabrique, au profit de : Noël Villeré ; - Jacques Régnier ; - Jacques Potellet et Claude Cretté ; - Charles-Alexandre Bacuet et autres, tous vigneron à Crégy. - Procès-verbal de mesurage, avec figures, de plusieurs pièces de terre appartenant à l'église de Crépoil, dressé par Jean Évrard, arpenteur royal à Sammeron ; - cession et subrogation au profit de la même église, d'une rente de 5 livres 5 sols, par Antoine Bernier, ancien chirurgien-major consultant des armées du Roi et inspecteur général des hôpitaux de Franche-Comté, demeurant à Besançon, représenté par Antoine Terredde, maître chirurgien à Jouarre. - Déclarations des biens de la fabrique de Crèvecoeur, fournie au terrier de monseigneur Louis-Jean- Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, de Château-Villain, de Rambouillet, d'Aumale et de Gisors, prince d'Anet, comte d'Eu, de Dreux, de Brie-comte-Robert, d'Armainvilliers et de Crécy, baron de Sceaux, de Lésigny et autres lieux, etc. (20 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier).

1676-1789

G 283 Paroisses de Dammartin-en-Brie ou sur Tigeaux, Dampmart, Diant, Donnemarie-en-Montois, Dontilly, Doue, Douy-la-Ramée, Ecuelles, Égligny, Égreville, Esbly et Esmans.

Immeubles et revenus. - Baux à loyer de biens appartenant aux églises de Dammartin, Dampmart, Diant, Donnemarie, Dontilly et Doue. - Grosses de 19 titres-nouveaux d'autant de parties de rentes dues à la fabrique de Douy-la-Ramée, par : - Jean Barbier, Jacques Lefebure et autres, manouvriers audit lieu ; - Claude Boivin et Antoine Marty ; - Geneviève Eve, veuve de Nicolas Dusautoy, à La Ramée ; - François Chef- d'hôtel, tailleur d'habits à Douy, etc. - Devis de travaux à faire en une maison sise à Égreville appartenant à l'église du lieu, dressé par Jean Lamy, charpentier et Adrien Colliège, maçon. - Déclaration de partie des biens de l'église d'Esbly, passée au terrier de messire Louis-Henri Charlet, chevalier, seigneur du lieu, de la Grande cour d'Isle, d'Isle-lez-Villenoy en partie, et autres lieux, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement à Paris. - Bail à loyer des terres de la fabrique d'Esmans, montant à 43 arpents 55 perches 1/4, passé au profit d'Edme Gervais, laboureur et aubergiste à Fossard, paroisse de Cannes, etc. - Compte-rendu des recettes et dépenses de la paroisse d'Esbly pour les années 1778 et 1783. (30 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier).

1694-1789

- G 285 Paroisses d'Éverly, Evry-les-Châteaux, Favières, Fay, Féricy, Ferrolles, Ferrières, Flaix, Fleury-en-Bière, Fontaine-Fourches, Fontaine-sous-Montaiguillon, Fontains et Fontenailles.

Immeubles, revenus et réparations d'églises. - Bail à loyer des terres de l'église d'Évry-les-Châteaux, montant à 28 arpents 97 perches 3/4, en 17 pièces, consenti par le marguillier en exercice de la fabrique, au profit de Jean Samson, vigneron, chantre de la paroisse, moyennant 15 livres 1 sol par arpent ; - donation d'un arpent de terre à l'église de Fay, par messire Louis de Meaux, chevalier, conseiller du Roi, gouverneur pour Sa Majesté des ville et château du Pont-de-... seigneur dudit Fay, à la charge par les marguilliers de faire dire, au retour des processions dominicales et des fêtes annuelles, le Vexilla Regis, sous le crucifix. - Titres d'une rente de 10 livres due à la fabrique de Ferrolles, par Simon Ménage et autres, comme détenteurs d'héritages pris à toujours par Marc Ménage, vigneron à Chennevières-sur-Marne. - Bail à rente de 6 arpents de terre friche sis à Pontcarré, lieudit le Gros-Buisson, à prendre dans une pièce de 100 arpents entourée de fossés, avec 9 à 10 travées de logis, tuilerie, etc, consenti par Jean-Baptiste Josseau, marchand chauxfournier à Mortcerf, au profit d'André Houbé, à la charge de 24 livres de redevance envers la fabrique de Favières ; - arrêt du Conseil d'État qui règle le paiement des dépenses à faire pour les réparations du presbytère de Fontaine-sous-Montaiguillon, et ordonnance du Roi qui enjoint à l'intendant de Champagne de faire exécuter cet arrêt etc. (46 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 1 sceau).

1640-1788

- G 286 Paroisses de Fontainebleau, Fontenay, Forfry, Fouju, Fourches et Fresnes.

Immeubles et revenus. - Etat des terres de l'église de Fontainebleau situées aux territoires d'Achères, de Melun, du Vaudoué et de La Chapelle-la-Reine, montant à 23 arpents 1/4. - Cession au profit de la fabrique de Fontenay-en-Brie, par le fondé de procuration de messire Louis-Philippe de Rouvray, abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-Chaage, diocèse de Meaux, seul héritier de la succession en cote-morte de feu messire Ménardeau, vivant prieur-curé de Fontenay, de la ferme de La Boissière consistant en 70 arpents de terres labourables, prés et bois. - Titres-nouveaux de rentes dues à la fabrique de Forfry, par : - Joseph Tracas, de Marcilly ; - Jacques Dutroux, - Catherine Lebon, - Jean Charles, - François Baudin, - Gilbert Legrain, tous demeurant à Forfry, et autres. - Déclaration des biens de l'église de Fouju situés au terroir de Moisenay, tenus en roture, censive, haute, moyenne et basse justice de haute, puissante et sérénissime dame Madame Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, princesse souveraine de Neufchâtel et Valengin en Suisse, dame de la châtellenie de Blandy. - Baux à loyer des biens de la fabrique Saint-Sulpice de Fresnes et titres de plusieurs parties de rentes passées à son profit, etc. (44 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier).

1700-1789

G 287 Paroisses de Fromonville, Fublaines, Gastins, Germigny-l'Évêque, Germignysous-Coulombs (la fabrique, la cure et les pauvres en commun), Gesvres-le-Chapitre, Gondelot, Grand-Puits, Gravon, Grégy, Gressy et Gretz.

Immeubles, revenus et délibérations. - Extrait des registres du greffe de la juridiction du canal du Loing, portant règlement d'indemnité tant au profit de la fabrique que de la cure de Fromonville, à raison des terrains dont elles ont été dépossédées pour la construction dudit canal. - Inventaire des titres, papiers et renseignements de l'église et fabrique de Gastins, dressé à la requête des marguilliers en exercice, par Jacques Gilbert, notaire à Nangis, en présence de maître Jean Soufflard, prêtre-curé du lieu. - Baux à loyer de biens et titres de rentes appartenant en commun à la fabrique et à la cure de Germigny-l'Évêque. - Déclaration des héritages de l'église Notre-Dame-de-Germignysous-Coulombs, en censive de haut et puissant seigneur monseigneur le duc de Chevreuse ; - procès-verbal de mesurage des biens de la même église, étant communs à la cure et aux pauvres du lieu. - Déclaration des terres, prés et autres héritages appartenant à la fabrique de Gravon, faite entre les mains de Jean Saulsoy, élu pour le Roi en la ville de Provins, suivant le commandement des commissaires députés par Sa Majesté, sur le fait des francs-fiefs et nouveaux-acquêts, etc. (36 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 1 cahier de 48 feuillets).

1595-1789

G 288 Paroisses de Grisy, Guérard, Guermantes, Guignes, Gurcy, Hautefeuille, Héricy, Hermé, Isles-lez-Meldeuses, Isles-lez-Villenoy, Iverny, Jablines, Jaulnes et Jossigny.

Immeubles et revenus. - Déclaration des biens de l'église de Grisy fournie au terrier de M. Le Lièvre, seigneur de La Grange-le-Roi. - Titre-nouvel d'une rente de 7 livres 10 sols due à la fabrique de Guermantes par François Coger, laboureur en ce lieu, messire Jean-Claude Coger, prêtre, professeur émérite en l'Université de Paris, curé de Roquencourt, près Versailles, et messire Mathurin Coger, maître ès-arts en la même Université. - Concession de bancs et places à vie dans l'église Saint-Jacques de Guignes, consentie par les sieurs Charles Faye, charron, et François Gradoux, bouclier, marguilliers de la fabrique du lieu, avec le consentement de messire Nicolas Roubourdin, curé de la paroisse, au profit des sieurs Pierre Guyot, maître en chirurgie ; - Geneviève Rousseau, veuve de Charles Deguingand, et autres. - Reconstitution sur titres-nouveaux de rentes dues à l'église d'Héricy, sur le clergé et sur les aides et gabelles. - Procès-verbal de mesurage des biens de la fabrique d'Hermé. - Baux à loyer, baux emphytéotiques et acte de partage de biens appartenant à l'église d'Iverny. - Notes et mémoire relatifs à une maison destinée au service de l'école, dépendant de la fabrique de Jablines, et pour laquelle M. le marquis de Puységur, seigneur de la paroisse, réclamait des droits d'indemnité. - Fondation de deux messes à l'église d'Héricy. (25 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier).

1697-1779

G 289 Paroisses de Jouarre, Jouy-le-Châtel, Jouy-sur-Morin, La Brosse-Montceaux, La Celle-sous-Moret, La Celle-sur-Morin, La Chapelle-Gauthier et La Chapelle-la-Reine.

Immeubles, revenus, comptes, délibérations. - Baux à loyer des biens de la fabrique de Jouy-le-Châtel et titres-nouveaux de rentes passés à son profit. - Procès entre les sieurs François Régnault, scieur de long, et Anne-Noël-Louis Bazin, tisserand à Jouy-sur-Morin, au sujet de la vente d'une maison que celui-ci prétendait n'avoir achetée que comme prête-nom de la fabrique du lieu, laquelle maison était destinée au logement du maître d'école et aux classes des enfants. - Arpentage des terres de l'église Notre-Dame-de-la-Brosse-Montceaux, dressé à la requête des marguilliers, du consentement de messire Laurent de Lavau, curé de la paroisse, par Nicolas Hézard, arpenteur juré du Roi, reçu au bailliage de Morot. - Comptes rendus par les marguilliers de l'église Saint-Pierre de La Celle-sous-Moret. - Dépenses : - payé au curé de la paroisse, pour l'acquit de fondations religieuses, décimes et autres avances, 92 livres 5 sols ; - remboursement à madame la marquise de Fresnoy, dame de ladite paroisse, d'une somme de 300 livres, pour prix des ornements énoncés en la facture du sieur Des Marais, marchand chasublier à Paris. - Délibérations du curé, des marguilliers et habitants de la paroisse de La Chapelle-Thiboust-de-Berry, vulgairement dite la Chapelle-Gauthier, etc. (9 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier 1 cahier de 50 feuillets).

1760-1789

G 291 Paroisses de La Chapelle-Iger, La Chapelle-Saint-Sulpice, La Chapelle-sur-Crécy, la Croix-en-Brie, La Ferté-Gaucher, La Ferté-sous-Jouarre et Lady.

Immeubles et revenus. - Procès-verbal d'arpentage, avec figures, de deux pièces de pré appartenant à la fabrique de La Chapelle-sur-Crécy ; - baux à loyer des biens de cette fabrique ; - titres de rentes passées à son profit, dont une de 20 livres 12 sols, commune tant à l'église du lieu, qu'à celle de Saint-Pierre en Saint-Martin-lez-Voulangis, à prendre sur les tailles de l'Élection de Meaux, suivant quittance de finance de la somme de 1, 030 livres, au denier 50, signée en fin : Paris de Montmartel, et déposée pour minute à de La Guillaumie, notaire à Meaux, par messire Étienne Hardy, curé, et Louis-Denis Bertin, faisant fonctions de marguillier de ladite église de La Chapelle, pour haut et puissant seigneur Paul-François de Charost, duc de Béthune, pair de France, comte engagiste de Crécy, seigneur de La Chapelle et autres lieux. - Titres de rentes dues à l'église et fabrique de La Croix-en-Brie et inventaire des papiers et enseignements de cette fabrique. - Titres, baux et mesurage figuré d'un lot de terre de 9 arpents 80 perches, sis au terroir de Choisy-en-Brie, appartenant à l'église de La Ferté-sous-Jouarre ; - cueilleret des rentes et loyers dus à la même église, etc. (111 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier).

1550-1789

G 292

Paroisses de La Genevraye, Saint-Furcy de Lagny, la Haute-Maison, La Houssaye, Landoy, La Tombe, La Trétoire, Le Châtelet et Léchelle.

Immeubles et revenus. - Quittance du receveur général des domaines et bois de la Généralité de Paris, délivrée à la fabrique de La Haute-Maison, pour droit d'amortissement au 6e, à cause d'un arpent de terre estimé 100 livres, donné pour fondation perpétuelle par Jeanne Briand, suivant son testament du 22 avril 1734. - Compte rendu devant le curé, les marguilliers et paroissiens de l'église Saint-Furcy, principale paroisse de Lagny-sur-Marne, patron de la ville, par Laurent Isart, greffier du bailliage et comté de Lagny, de la charge de marguillier de ladite paroisse, tant en recettes que dépenses, pendant 2 années. - Baux à loyer des biens de l'église de La Houssaye, consentis par les marguilliers en charge, à plusieurs habitants du lieu. - Titres de rentes dues à l'oeuvre et fabrique Sainte-Marie-Madeleine du Châtelet-en-Brie, par : - Vincent Martin, serrurier à Champeaux, comme détenteur d'une maison située devant la halle du lieu ; - Jean-Charlemagne-François Cochelin, huissier royal au Châtelet, cessionnaire d'une maison au même lieu, vis-à-vis l'auditoire ; - Gaspard Liénard, maréchal à Crisenoy ; - état des rentes dues à la même fabrique, montant à 425 livres 16 sols, et baux à loyer de ses biens. - Titres de rentes dues à l'église de Léchelle et baux de ses terres, vignes, etc. - Accord conclu entre Jean Groult, curé de Lagny, Jacques Bourdet, maître taillandier, et Claude Desmoullins, maître boulanger, marguilliers de l'église Saint-Paul dudit Lagny, d'une part, et Charles Chevalier, procureur au bailliage dudit lieu, d'autre part ; en vue du rachat par ce dernier de 20 de rente dues par lui à la fabrique de l'église comme héritier de feu Pierre Chevallier et Elisabeth Civenne, ses père et mère, rente constituée par eux par acte du 25 janvier 1693 passé devant Maître Simon Chartier, notaire royal de Torcy, au profit de feu Anne Miné, et léguée avec d'autres rentes à ladite fabrique par ladite Miné, et pour l'amortissement de 3 de rente dues par lui comme étant aux droits de Gilles Flament, docteur en médecine à Paris, et de 20 sous de rente qu'il doit solidairement avec le sieur Demonteril comme étant aux droits de Charles Civenne et d'Henry Gobin ; par lequel accord pris ensuite de délibération de la fabrique en date du 8 décembre 1703 reçue devant le notaire sous-signé chevalier cède une maison sise à Lagny, dans la grande rue, où pendait autrefois l'enseigne de Notre-Dame de Lorette, destinée à servir de logement au vicaire, et pour la plus-value représentée par cette maison, la fabrique rétrocède une autre maison sise à Lagny rue de la Planchette. Sous le seing de Maître Philippe Basile, tabellion à Lagny. (42 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier).

1608-1718

G 295

Paroisses du Pin, du Plessis-aux-Bois, du Plessis-l'Évêque, du Plessis-Placy, des Chapelles-Bourbon, des Écrennes, de Lescherolles, de Lésigny, des Marts et des Ormes.

Comptes, revenus et immeubles. - Recettes et dépenses de l'oeuvre et fabrique du Pin ; - titres de rentes dues à la même fabrique, par : - Louis Aubert, vigneron ; - les héritiers Brésillon ; - Hilaire Ferron et consorts ; - Nicolas Fournier, comme détenteur d'une maison cédée à l'église du Pin, par maître Laurent Du Rider et dame Marguerite Poncet, son épouse, « pour servir de sûreté

à la fondation du catéchisme, faite par messire Étienne Guérin, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, et dame Jeanne Goblin, son épouse, auteurs des précédents ; » - maître Le Maire, prêtre, docteur de Sorbonne, doyen rural de Montmorency, curé de Vémars ; - messire François Neyret, conseiller du Roi en Cour de Parlement, à Paris, commissaire aux requêtes du Palais, chevalier, seigneur du Pin, Courgain et autres lieux. - Baux à loyer de biens appartenant aux fabriques du Plessis-aux-Bois, du Plessis- l'Évêque et du Plessis-Placy. - Déclaration des biens de la fabrique des Chapelles-Bourbon. - Délivrance de legs à l'église des Écrennes, par « dom Jacques Baudelot, religieux ancien de Cluny, prieur, vicomte spirituel et temporel de Sainte-Jemme, diocèse de Soissons, prieur de Saint-Barthélemy-du-Buisson, au même diocèse, au nom et comme se portant fort de messire Claude Gros de Boze, intendant des devises et inscriptions des édifices royaux, l'un des 40 de l'Académie Française, secrétaire perpétuel de celle des Belles-lettres et garde du cabinet des médailles du Roi, exécuteur du testament et codiciles olographes de messire Charles-César Baudelot, l'un des membres de l'Académie des Belles-lettres, du consentement de dame Marie-Marguerite Baudelot, veuve de Pierre Baudelot, écuyer, capitaine-major au régiment de La Marche, contrôleur ordinaire de la maison du Roi, ladite dame seule et unique héritière du sieur Charles-César Baudelot, son oncle paternel, » etc. (76 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier).

1585-1787

G 296

Paroisses de L'Étang, de Limoges-Fourches, de Leudon, de Lissy et de Liverdy.

Bail à loyer par adjudication et déclaration des biens de la fabrique de Leudon. - Titres d'une rente de 20 livres due à l'église de Saint-Louis de L'Étang-Vernouillet, par Michel Bisson, marchand, demeurant à Champeaux, et Marie-Genève Utille, sa femme, détenteurs d'une maison, bâtiments, jardin et dépendances, sis en ce lieu, sur la rue et carrefour des halles, comme ayant les droits cédés d'Étienne Préteux, à cause de Jeanne Foisy, sa femme, et d'Élisabeth Foisy, héritières de Jean Foisy et de Marie Chéret, leurs père et mère. - Mesurage par nouveaux tenants et aboutissants des terres de la fabrique de Limoges-Fourches, fait à la requête de maître Simon-Louis Caperon, curé de la paroisse, et de Nicolas Sintier, marguillier en charge, par Nicolas-Pierre Jollain, arpenteur-géographe de l'Intendance de Paris, expert au bailliage de Melun. - Baux à loyer des terres de l'église de Lissy, passés au profit de divers particuliers du lieu. - Titres de renies dues à l'oeuvre et fabrique de Liverdy, par : - François Giraud, concierge du château, pour M. de Beaurepaire ; - Denis Dormy, manouvrier, demeurant aux Fontaines-de-Liverdy, à cause de Marie-Anne Fadin, sa femme ; - Marguerite-Élisabeth Gamard, veuve de Henri-François-de-Paule Bourdelet ; - Charles-Denis Dreux, marchand à Brie-Comte-Robert, comme détenteur d'une maison et autres héritages situés à Liverdy, etc. (57 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier).

1603-1789

- G 301 Paroisses de Lizines, Lizy-sur-Ourcq, Lognes et Lumigny.
- Immeubles et revenus. - Baux à loyer et à rente de biens appartenant à l'église de Lizines. - Déclaration à terrier des héritages de l'oeuvre et fabrique de Lizy-sur-Ourcq, situés sur le territoire de Vendrest, mouvant en censive, directe seigneurie, haute, moyenne et basse justice de mesdames les nobles et vénérables abbesse, prieure, religieuses et couvent de l'abbaye royale Notre-Dame de Jouarre ; - procès-verbaux de mesurage et baux à loyer des biens de la même fabrique ; - transport de 90 livres de rente en plusieurs parties, pour la fondation d'un vicaire, au profit de la fabrique dudit lieu de Lizy, par demoiselle Renée-Henriette Douaire, veuve de maître Jacques Gréban, vivant lieutenant du bailliage de Lizy et marquisat de La Trousse. - Donation d'une somme de 100 livres pour 2 messes basses à dire perpétuellement en l'église de Lognes, par messire François de Tournière, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, receveur général des finances de la Généralité de La Rochelle, et demoiselle Marie-Françoise Écrémans, fille de défunt sieur Charles Écrémans, médecin de S. A. Électorale Mgr le duc de Bavière et de la vélanerie (vénerie ?) du Roi d'Espagne. - Déclaration des biens et revenus de l'église et fabrique Saint-Martin de Luisetaines, donnée pour satisfaire à la déclaration de l'assemblée générale du clergé de France du 12 décembre 1726. - Titres de rentes dues à l'église de Lumigny par divers particuliers, etc. (56 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier).
- 1647-1784
- G 302 Paroisses de Luzancy, Machault, Magny-le-Hongre, Maincy, Maisoncelles et Marcilly.
- Immeubles et revenus. - Donations de rentes foncières faites à l'oeuvre et fabrique de Luzancy, ainsi qu'au curé de la paroisse, par : - maître Hippolyte Lamy, prêtre- curé de Germigny-sous-Coulombs, ci-devant curé de Saint-Germain dudit Luzancy ; - demoiselle Madeleine de Gomer, dame de Luzancy, donataire de noble et scientifique personne messire François de Gomer de Luzancy, chevalier, prêtre, docteur de la maison et société de Sorbonne, archidiacre honoraire de Brie, en l'église de Meaux, et abbé commendataire de l'abbaye Noire-dame de Vertus, en Champagne, son frère ; - demoiselle Anne-Françoise Lecamus, demeurant à Paris, rue Férou, paroisse Saint-Sulpice. - Déclaration de partie des biens de l'église de Machault, en censive et mouvance de la seigneurie de Villiers-Chapuis, appartenant à messire Barthélemy-Gabriel Rolland, chevalier, comte de Chambeaudoin, seigneur des fiefs Rolland et Blondeau, ainsi que des terres et seigneuries de Charmont, Fromonvilliers en Beauce, dudit Villiers-Chapuis, des Quatre-vingts en Brie de Sa-mois, près Fontainebleau, conseiller du Roi en ses Conseils et en sa Cour de Parlement de Paris et Grand'Chambre d'icelui, premier président de la Chambre des requêtes du Palais. - Titres de rentes dues à la fabrique de Magny-le-Hongre. - Baux à loyer des biens de l'oeuvre et fabrique de Marcilly, consentis aux preneurs y dénommés, par messire Jean-Baptiste Le Duc, curé de la paroisse, Pierre Éloi, chaufourinier, et Jean-Pierre Pinsard, charpentier, tous marguilliers de l'oeuvre, etc. (27 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier).
- 1541-1786

G 303 Paroisses de Mareuil-lez-Meaux, Marles, Mary-sur-Marne, Mauperthuis et May-en-Multien.

Immeubles et revenus. - Baux à loyer des biens de la fabrique de Mareuil, consentis par messire François-Louis Dutremblay, prêtre, bachelier de Sorbonne ; Jean-Baptiste- Nicolas Bégast et François-Thomas Giot, successivement curés du lieu, et par les marguilliers en charge, au profit de : - Jean Mutel, plâtrier ; - Claude Dantan, marchand de chevaux ; - Pierre Cholin et autres, tous demeurant à Mareuil. - Déclaration à terrier et baux à loyer des terres et prés de l'église de Maries. - Bail à loyer de biens appartenant à l'oeuvre et fabrique de Marly-la-Ville, situés au territoire de Moussy-le-Neuf. - Testament de Jeanne Brochard, veuve de Jean Thibault, vivant voiturier par eau, demeurant à Mary-sur-Marne, par lequel elle lègue à l'église de sa paroisse 15 livres de rente à prendre sur une maison sise à Lizy-sur-Ourcq ; - fondations ou donations d'autres rentes faites en faveur de la même église, par : - Nicolas Théodon, marchand et cabaretier à Mary ; - Marguerite Hémé, fille majeure ; Marguerite et Marie-Anne Hémé, veuves des sieurs Antoine-Thomas Gibert et Jacques-Philippe Massé. - Déclarations des biens de la fabrique de Mauperthuis, fournies aux terriers de très-haut et très-puissant seigneur Anne-Pierre de Montesquiou, marquis de Montesquiou, premier baron d'Armagnac et de Normandie, seigneur de Mauperthuis, de Fontaine-Archères, du fief de Bréard, etc. - Échange entre ledit seigneur et les marguilliers de la paroisse de Mauperthuis, etc. (45 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier).

1607-1788

G 315 Paroisses de Meigneux, de Melz-sur-Seine, de Méry-sur-Marne et de Messy.

Immeubles et revenus. - Baux à loyer et emphythéotiques des biens de la fabrique de Melz. - Testament d'honnête fille Claudine Vasse, âgée de soixante-dix ans, fille de feu honnête personne Léonard Vasse, en son vivant marchand charron à Messy, et de Nicole Du Jardin, sa femme, ledit testament reçu par Louis de Corbie, prêtre indigne, curé de Messy-en-France, diocèse de Meaux ; » - autre testament fait par Nicolas Cayeu, curé dudit Messy, dans lequel il lègue à l'église de sa paroisse 1 arpent 55 perches de terre en plusieurs pièces, à charge de services religieux ; - titres- nouveaux de diverses parties de rentes dues à la même fabrique, par : - Marie Gesner, veuve de Philippe Langlois ; - Claude Javillard, serrurier à Messy, détenteur de deux maisons au même lieu, en la rue de Saint-Mesme ; - donation de 40 sols de rente obituaire, par Martin Bonenfant, maçon et laboureur à Messy, sur une maison sise en la rue de Moulignon ; - autre donation par honnête femme Martine Decoudun ; - titre-nouvel d'une rente de 18 livres reconnue par sieur Louis Le Comte, salpêtrier à Messy, comme détenteur d'une maison, au même lieu, rue de Moulignon, etc. (70 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier).

1634-1789

G 316 Paroisses de Milly-lez-Granges, Mitry, Moisenay et Moissy-Cramayel.

Immeubles et revenus. - Baux à loyer des terres de la fabrique de Milly-lez-Granges, au profit d'Antoine Tiercé et de Charles Rabourdin, laboureur au

même lieu ; - déclaration et mesurage des terres tenues de la fabrique Saint-Martin de Mitry, par Jacques Sénicourt, et baux à loyer de ces terres consentis par les marguilliers en charge, à : - Jacques-Isidore Dupuis, Jean-Pierre Sénicourt, Jean Morel, Antoine Coindart et autres, tous laboureurs demeurant à Mitry ; - bail à rente d'une place et mesure consistant en deux travées, cour commune et jardin derrière, fait à François Lejeune, manouvrier audit Mitry, et à Geneviève Col, sa femme, ce bail reçu par le greffier et tabellion on chef de la prévôté, terre et seigneurie de Bois-le-Vicomte, La Villette (aux Aulnes), Bourcière, Novion-le-Comte, Mitry, Mory-en-France et leurs dépendances, appartenant à messire Jean- Frédéric de La Tour-Gouvernet, prêtre du diocèse, docteur en théologie et chanoine de l'église de Paris, seigneur desdits lieux, de Murs en Dauphiné, du Haut et du Bas-Landser, du Grand-Huningue en Alsace, et autres lieux. - « Déclaration des logis, terres et prés, appartenans et dépendans de l'église et fabrique messire Saint-Martin de Moisenay, estant en la mouvance de madame la princesse de Carignan et de monseigneur le duc de Nemours, dame et seigneur de Blandy, Moisenay, » etc. - Baux à loyer du domaine de l'église de Moissy, passés au profit de vingt-trois particuliers, moyennant 1, 348 livres 15 sols 6 deniers. (37pièces, parchemin ; 83 pièces, papier).

1634-1789

G 317 Paroisses de Mons, de Montarlot et de Montceaux-lez-Provins.

Immeubles et revenus. - Baux à loyer des terres et prés de l'église de Mons-en-Montois, passés au profit d'Anne Delettre, veuve de Charles Beaugrand, - Jean-Baptiste Beaugrand, - Nicolas Beaugrand, vigneron et aubergiste, tous demeurant audit lieu ; - Laurent Le Bel, laboureur aux Verrines, paroisse de Lizines ; - Edme Deschu, de pareil état à Cessoy, etc. - Bail à loyer des biens de la fabrique et église Saint-Mammès de Montarlot, consenti par Edme Verjus, marguillier en exercice, à demoiselle Marie-Anne Simonnot, veuve de Jean Pudé, vivant maître de la poste aux chevaux à Moret. - Échange d'héritage entre Jean-Robert Naret, marchand à Jouy-le-Châtel, et les anciens habitants et marguilliers de la paroisse de Montceaux-lez-Provins ; - constitution d'une rente de 30 livres au profit de la fabrique du lieu, par Hébert et Jacques Barost, demeurant à Coulgivaux ou Courgivaux, débiteurs de pareille somme envers Marguerite Prudhomme, veuve de défunt Jacques Carbonnet, dit La Pique, qui l'avait léguée à ladite fabrique, à titre de donation, suivant son testament du 30 octobre 1686 ; - titre- nouvel d'une autre rente de 2 livres 5 sols, due à la même fabrique par messire Henri-Louis Crespin, écuyer, lieutenant de la prévôté générale des monnaies, à Paris, demeurant à Provins, etc. (16 pièces, parchemin ; 15 pièces papier).

1680-1789

G 319 Paroisses de Montereau-sur-le-Jard, de Montevrain, de Monthion et de Montigny-sur-Loing.

Mesurage des terres de l'église de Montereau, dressé à la requête de la veuve Nicole Bourdin, laboureuse et fermière de ces terres, par Jean Pinon, arpenteur du Roi, commis du grand-maître arpenteur-général de France. - Baux à

loyer du port de Montevrain, à prendre depuis le lieu où était anciennement le moulin des Gords, à M. le président de Fourcy, jusqu'à l'arche Arpaux, appartenant à l'église et fabrique Saint-Rémy dudit Montevrain, consentis par Nicolas Aubert, laboureur de vignes, et Jean Champagne, tonnelier, demeurant au même lieu, à Antoine Chapelle, laboureur à Dampmart ; - à Guillaume Mabilie et Chrestien Lardy, vigneron à Montevrain. - Titre-nouvel d'une rente de 32 livres 1 sol 7 deniers due à la fabrique de Monthion, par messire Philippe-Joseph Perrotin, seigneur de Barmont, du Coupoy et autres lieux, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, garde des registres du contrôle général des finances, sur une maison, sise à Paris, rue Saint-Martin, vis-à-vis la Croix de fer ; - fondations diverses de MM. Jean et Jean-Baptiste-Robert Auget, barons de Monthion, en faveur de la fabrique du lieu, à charge entre autres d'une messe basse à perpétuité, qui sera dite le dimanche de la Pentecôte, en mémoire de feu Étienne Le Roy, cocher de M. Jean Auget, noyé dans le gué de la fontaine de Monthion en faisant boire ses chevaux ; d'une autre messe chaque dimanche et fête en considération du grand nombre d'habitants de la paroisse qui se trouvent dans l'impossibilité d'assister à la messe ordinaire, etc. - Église Saint-Pierre de la seigneurie de Montigny-sur-Loing, administration de la fabrique : obligation de déclarer foi et hommage au terrier des terres et seigneurie de Ravannes, Écuelle, Monyigny-sur-Loing, Épisy et fief i joint ; Avis rendu après le recrutement d'un vaché ; - comparution devant le procureur fiscal des marguilliers Claude Pasquet et Sébastien Coureau ; avis concernant une adjudication pour travaux. (36 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier).

1604-1787

G 320

Paroisses de Montolivet, Montry, Mortcerf, Mortery, Mormant, Mory, Mouroux, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Mouy et Nandy.

Immeubles et revenus. - Inventaire des titres de la fabrique de Montry, fait à la réquisition de messire Nicolas Faverolle, curé, et de Nicolas Blanchard, marguillier en charge, en présence de messire Augustin-Philippe de Reilhac, chevalier, seigneur en partie des Carliers, de Montry et de La Grange-Justin, ancien capitaine au régiment Dauphin-infanterie ; - extrait du testament de dame Marie-Anne Héron, veuve de messire Étienne-Bernard Langlois, alors seigneur de Montry, écuyer ordinaire de la feuë reine, par lequel testament ladite dame lègue à la fabrique de Montry 400 livres de rente pour l'entretien à perpétuité d'un vicaire, plus une maison sise au même lieu, vis-à-vis l'église, pour servir de logement à cet ecclésiastique. - Déclaration des biens de la fabrique Saint-Féréol de Montolivet, situés sur le territoire de Montenils, baronnie, châellenie et justice de Montmirail. - Titres de rentes ducs à l'église et fabrique de Mormant, par : - messire Guillaume-Louis Grassin, conseiller du Roi, prévôt provincial des maréchaussées de Melun et Nemours, seigneur de Mormant, Bressoy et autres lieux ; - les héritiers de Louis Colleau et ceux de Noël Thibault, détenteurs des hôtelleries du Cheval-Blanc et du Sauvage, sises audit Mormant ; - testament de maître François Courcier, chirurgien, par lequel il lègue à la paroisse la somme de 30 sols de rente à prendre sur sa maison, à la charge d'un obit à perpétuité, chaque année ; - donation par Charles Colleau, laboureur, d'une rente de 40 livres au profit de l'église Saint-Germain de Mormant, à condition de faire dire annuellement, à l'intention du donateur, les

prières des 40 heures et autres obligations contenues en l'acte, etc. (32 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier).

1608-1789

G 323 Paroisses de Nanteau-sur-Essonne, Nanteuil-les-Meaux, Nanteuil-sur-Marne et Nantouillet.

Immeubles, revenus et comptes. - Titre-nouvel d'une rente de 6 livres 10 sols due à la fabrique de Nanteau-sur-Essonne et bail à loyer de partie de ses biens. - Bail emphythéotique de 46 perches de vignes au territoire de Nanteuil-les-Meaux, appartenant à l'église et fabrique du lieu ; - titres de rentes dues à la même église et reconnues par : - Pierre Oudot, à cause de Marie Martin, sa femme ; - Louis Chardon, vigneron ; - Jean Delaporte, charron ; - Pierre Chambault et autres, tous demeurant à Nanteuil ; - comptes de recettes et dépenses de la fabrique de ce lieu ; - sentence de la prévôté dudit Nanteuil, qui condamne les héritiers de Michel Giraud, maître chirurgien, et Lucienne Talon, sa femme, à payer la somme de 1, 583 livres 15 sols, pour 35 années de rente due sur une maison donnée à emphythéose audit Giraud, par les marguilliers et principaux habitants de la paroisse. - Déclaration des biens de l'église de Nanteuil-sur-Marne, étant en la censive de messire Pierre Pérachon, chevalier, marquis de Saint-Maurice ; - titres de rentes dues à la même église, par : - François Leroy et Marie Baguelin, de Saacy-sur-Marne ; - Antoine Mathieu, meunier à Bitiboue, paroisse d'Orly, tuteur des enfants mineurs issus de son mariage avec défunte Élisabeth Agron, sa femme ; - Marguerite Jacquet, veuve de Claude Fallet ; - Claude Mayeu, sabotier à Saacy, et consorts, etc. (45 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier).

1524-1789

G 324 Paroisses de Nemours, Nesles-la-Gilberde, Neufmontiers, Nogent-sur-Seine, Ocquerre, Oignes, Oissery, Orly, Ormeaux, Othis, Ozouer-la-Ferrière, Ozouer-le-Repos et Ozouer-le-Voulgis.

Immeubles et revenus. - Baux à loyer des biens de l'église et fabrique de Nesles-la-Gilberde, dont un passé devant Pierre Chauvin, prévôt, juge et garde de la prévôté du lieu, pour haut et puissant seigneur messire Louis de Foucault, chevalier des Ordres du Roi, maréchal et vice-amiral de France, seigneur de Nesles, de La Fortelle, de Cerqueux, du Plessis, de La Mothe-lez-Nesles et d'Ormeaux, en partie. - Baux emphytéotiques de maisons appartenant à la fabrique de Neufmontiers, consentis : à Denis Plé et Marie-Anne Bauban, sa femme ; - Étienne Miral et Marie-Anne Guillemain ; - Joseph Delcour, tisserand, tous demeurant audit lieu de Neufmontiers ; - donation à la même fabrique de 109 livres 19 sols 4 deniers, par dame Marie-Josèphe Mareuil, veuve de Jacques Féraud, marchand bourgeois de Paris-, officier mouleur de bois en cette ville ; - procès-verbal de mesurage, avec figures, de plusieurs pièces de terre, bois et prés appartenant à l'église d'Orly, dressé par Pierre Duguénel, arpenteur royal au bailliage de Meaux. - Testament d'Anne Portefin, femme de Pierre Da, manouvrier, demeurant à Beaumarchais, par lequel elle lègue à la fabrique d'Othis 10 livres de rente à prendre sur ses biens, etc. (64 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier).

1659-1789

- G 326 Paroisses de Sainte-Opportune-de-Paris, Paroy, Pecy, Penchard, Perthes, Pezarches, Pierrelez, Planoy, Poigny, Pontault, Préfontaine, Pringy, Pontcarré, et Puisieux.

Bail à loyer de 28 arpents de terre, en 42 pièces, sis au Mesnil-Amelot, consenti par les sieurs Isidore Ternois, marchand drapier, Jean-Louis-Baptiste Duru, épicier, et Nicolas-Claude Friou, maître ès-arts et de pension, tous trois marguilliers en exercice de la fabrique et église paroissiale Sainte-Opportune de Paris. - Baux à loyer des terres et prés de la fabrique de Pecy, notamment d'un lot de 49 arpents 1/2, passé par Jean La Marche, jardinier à Melanfroy, marguillier de cette fabrique, à Charles Versault, marchand boucher et laboureur à Pecy ; - comptes des recettes et dépenses de l'oeuvre et fabrique de Préaux. - Testament de Jean Rigault, portant legs à l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais de Perthes de 18 perches de vignes en 3 pièces, provenant de ses propres. - Quittance d'une somme de 16 livres 17 sols pour droits d'amortissement et de nouvel acquêt, délivrée à la fabrique de Pontcarré, par Nicolas de Frémont, conseiller du Roi en ses Conseils, garde de son trésor royal en la Généralité de Paris, etc. (39 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier).

1651-1787

- G 337 Paroisses de Quiers, Quincy, Rampillon, Réau, Rebais, Recloses, Roissy et Romainvillers.

Immeubles, revenus et délibérations. - Baux à loyer des biens de l'oeuvre et fabrique de Quiers. - Donation, au profit de l'église Saint-Denis de Quincy, d'une somme de 200 livres, par Jeanne Revault, veuve de Claude Bardot. - « Plan visuel de l'église de Quincy, pour faire connaître que la voûte du chœur ne peut se soutenir sans les bas-côtés. » Ce plan (gravé) paraît avoir été fait à l'occasion d'un procès soutenu par les habitants de la paroisse, contre les chanoines de l'église cathédrale de Meaux, gros décimateurs du territoire de Quincy, et comme tels chargés des réparations à faire aux collatéraux, au clocher et à la travée adjacente au chœur. - Procès-verbal de mesurage, avec figures, des biens de la fabrique de Rampillon. - Baux à loyer des terres de l'église de Réau, consentis au profit de Pierre Fagot, laboureur, tant pour lui que pour Julienne de Laporte, sa mère, Charles Cogris, Germain Plessis, Pierre Caillemet, Jacques Siraudin, bourrelier, et autres ; - titres d'une rente de 30 livres, léguée à la fabrique dudit Réau, par Pierre Dumondé, suivant son testament en date du 4 avril 1709, et reconnue en dernier lieu par Jacques Alexandre Nau, marchand grainetier à Paris, comme ayant épousé demoiselle Jeanne-Françoise Mangon, etc. (99 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier, 1 plan).

1622-1779

- G 344 Paroisses de Rouvres, Rozoy, Rubelles, Rumont, Saint-Barthélemy, Saint-Cyr, Sainte-Colombe, Saint-Denis-lez-Rebais, Saint-Fargeau et Saint-Fiacre.

Immeubles et revenus. - Titre-nouvel de 16 livres de rente et un grand panier de raisin, passé au profit de la fabrique de Rouvres, par les héritiers de Marc

Dufour et de Marie Dezeaux. - Bail de la ferme des Amis située à Voinsles, appartenant pour moitié à la fabrique de Rozoy, et pour l'autre moitié à la cure du lieu ; - procès-verbal de mesurage des terres et prés de la grande ferme de la même fabrique, sise à Rozoy, en la rue de Rome ; - titres de rentes et donations. - Titre-nouvel d'une rente de 13 livres, due à l'église de Rubelles, par l'hôpital Saint-Nicolas de Melun, représenté par messire Simon de Mauroy, prêtre, abbé-commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre-d'Auxerre, chanoine et chantre en dignité de l'église royale et collégiale Notre-Dame-de-Melun, comme administrateur dudit hospice. - Catalogue des obits fondés en l'église de Rumont, outre ceux étant à la charge du curé. - Déclaration à terrier des biens de la fabrique de Saint-Barthélemy-en-Beaulieu, étant en censive de la seigneurie de La Ferté-Gaucher. - Baux à loyer et à rente des biens appartenant aux églises de Saint-Cyr, Sainte-Colombe, Saint-Denis-lez-Rebais, Saint-Fargeau et Saint-Fiacre, etc. - Constitution d'une rente de 7 livres 4 sols par Jean Vallot, avocat en parlement, et Marie Magnan, son épouse, demeurant à Saint-Fargeau, au profit de la fabrique dudit lieu, représentée par Étienne Poinsellier et Nicolas Boileau, marguilliers ; - Remboursement de ladite rente par dame angélique Françoise Naullet, veuve de Maître Charles-Alexandre Le Maigre, demeurant à Saint-Fargeau. (38 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier).

1517-1789

G 349 Paroisses de Saint-Germain-Laval et Saint-Germain-Laxis.

« Déclaration des héritages que tient et possède l'oeuvre et fabrique Saint-Germain- Laval, sous la censive de haut et puissant seigneur, messire Jean-Baptiste de Brion, chevalier, marquis de Marolles, seigneur de Motteux, Fresnières et autres lieux, à cause de son marquisat de Marolles ; » - baux à loyer de biens appartenant à ladite fabrique, à : François Trennet, laboureur au Petit-Buisson ; - Jean- Fournier, de même état ; - Pierre Chaigné, manouvrier ; - Marguerite Cornet, veuve de Denis Turpin, tous demeurant en la paroisse de Saint-Germain-Laval. - Baux à loyer d'un dîme-reau appelé le dîme-reau de la Vierge, qui se perçoit sur 77 arpents 99 perches 1/2 de terre en 24 pièces, dans l'étendue des seigneuries de Saint-Germain-Laxis et de Pruneloy, consentis par les marguilliers de la fabrique du lieu, au profit de : Nicolas Dupré, Jean Larchevêque et Jacques-François Thuin, tous laboureurs demeurant en ladite paroisse ; - bail à loyer des biens de la même fabrique, consistant en 30 arpents 27 perches 1/2 de terres labourables, retenues audit titre, par Éloi Geoffroy, Françoise Delary, Louis-Martin, Martin Poire et autres, etc. (13 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier).

1664-1789

G 351 Paroisses de Saint-Germain-lez-Couilly, Saint-Germain-sous-Doue, Saint-Hilliers, Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux, Saint-Just et Saint-Mars.

Immeubles et revenus. - Constitutions et reconnaissances de rentes au profit de l'église et fabrique de Saint-Germain-lez-Couilly, par : Gabriel Gaudin vigneron à Montguillon ; - Philippe Vineuil, bourrelier, demeurant à Crécy ; - les héritiers de François Lévesque et de Claude Husson, sa femme. - Baux à loyer

des biens de l'église de Saint-Germain-sous-Doue, notamment des bâtiments, jardins, clos, terres, bois et buissons composant la ferme du Chemin, appartenant à la fabrique et aux pauvres de la paroisse du lieu, moyennant 876 livres par an. - Déclaration des héritages de l'église et fabrique de Saint-Hilliers, tenus en censive de la baronnie de Cour- champ. - Reconnaissances de rentes au profil de la fabrique de Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux, par : Catherine Leduc, veuve de feu Guillaume Belliard, et ses enfants ; - Pierre Ledru, à cause de Marie-Madeleine David ; - messire Jean Burel, prêtre-chanoine de l'église cathédrale Saint-Etienne de Meaux, et autres ; - Théodore Guinet, concierge du château royal de Montceaux ; - les Minimes de Crécy ; - François Lefèvre, hôtelier à Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux, chargé de fournir le vin de la communion, pendant la quinzaine de Pâques, comme détenteur de la maison dite du Cheval-blanc, - déclaration, baux à loyer et emphytéotiques des biens de l'église de Saint-Mars, etc. (41 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier).

1576-1789

G 352

Paroisses de Saint-Martin-Chennetron, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Martin-lez-Voulangis, Saint-Méry, Saint-Mesmes, Saint-Soupplets, Saint-Ouen, Saint-Remy-de-la-Vanne, Saint-Siméon, Saints et Saint-Thibault-des-Vignes.

Baux à loyer et emphytéotiques de biens appartenant à la fabrique de Saint-Martin-lez-Voulangis et en partie à la cure du lieu, passés au profit de ; Louis-Pierre Lantenois, vigneron à Villiers-sur-Morin ; - Antoine Lhuillier, de pareil état, demeurant à Voulangis ; - Pierre-Louis et Vincent Giverne ; Etienne Barrois, voiturier, tous trois audit Villiers. - Constitution de 52 sous 6 deniers de rente perpétuelle en faveur de l'église de Saint-Méry, pour la fondation d'un salut, d'une messe et recommandations aux prières, par les enfants de Jean Martin, vivant vigneron au même lieu. - Baux à loyer des biens des églises de Saint-Mesmes, Saint-Ouen, Saint-Remy et Saint-Siméon. - Déclaration des biens de la fabrique de Saints, mouvant en censive de M. de Montesquiou-Fezenzac. - Transaction, ratification, accord, quittance, traité et titre-nouvel pour l'église et fabrique de Saint-Soupplets, contre Jacques-Gabriel Belleville, cabaretier, et Jeanne Leclerc, sa femme, pour raison d'une rente de 10 livres par eux due à cette fabrique, sur une maison sise audit Saint-Soupplets. - Donation par messire François Magnien, prêtre, directeur du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, de 2 arpents d'héritage, à l'église de Saint-Thibault-des-Vignes. (70 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier).

1515-1789

G 353

Paroisses de Sammeron, Sancy (Meaux), Sancy (Provins), Savigny-le-Temple, Savins et Serris.

Immeubles et revenus. - Titres et nouvelles reconnaissances de rentes dues à l'église de Sammeron par : maître Louis-Claude Ronsin, avocat au Conseil, demeurant à Paris, rue de l'Estrapade ; - Pierre Decret, laboureur, receveur de la terre de Sammeron, et autres ; - Charles Duchesne, bourgeois de Paris ; - fondation de saluts et exposition du Saint-Sacrement par les héritiers dudit Pierre Decret, Jacques Rozet et Renée Bougour, sa femme, avant veuve de

Charles Carcas, vivant fermier du bac de Fay, paroisse de Sammeron. - Bail à loyer des maisons, terres et autres héritages, appartenant à l'oeuvre et fabrique de la paroisse de Sancy (Provins). - Fondation de services religieux en l'église de Savigny-le-Temple, et en la chapelle du château de La Grange-la-Prévôté, par messires Charles-Louis Mithon, prêtre, prédicateur ordinaire du Roi, abbé commendataire de l'abbaye de Préseigne, ordre de Cîteaux, seigneur en partie de Vitry, et Jean-Louis Mithon, écuyer, sieur de Lécossois, gouverneur de Saint-Louis, île de Saint-Domingue, en Amérique, exécuteurs du testament et ordonnance de dernière volonté de messire Jean-Jacques Mithon, leur frère, conseiller d'État, intendant de justice, police et finances et des fortifications au département de Toulon ; messire Charles-Gabriel Mithon, chevalier, seigneur de La Grange-la-Prévôté, officier des Gardes-Françaises, fils mineur émancipé d'âge dudit défunt sieur Jean Jacques Mithon, et Nicolas Veillart, écuyer, avocat en Parlement, au nom et comme tuteur de Jacques, Louis, Catherine-Marguerite, Claude et Louise-Marie-Marguerite Mithon, aussi enfants mineurs du défunt, ses héritiers chacun pour un sixième, au moyen de l'abandon de droits successifs qui leur en a été fait par messire Jean-Pierre de Monliart, chevalier, marquis de Rumont, grand bailli, gouverneur du duché de Nemours, et dame Marie-Élisabeth Mithon, son épouse, etc. (41 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier).

1633-1789

G 355

Paroisses de Servon, Signy-Signets, Sigy, Sivry, Sognolles et Soignolles.

Immeubles et revenus. - Déclarations des biens de la fabrique de Servon, mouvant en censive de messire Pierre-Laurent de Villedeuil, chevalier, conseiller du Roi en tous ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, seigneur de Villemenon, Bombon et autres lieux, et de madame Marie-Catherine de Lyonne, veuve de messire Michel-Archange Duval-Dumanoir, ayant la garde noble de son fils mineur, seigneur du comté de Servon ; - titre d'une rente constituée sur les États du Languedoc, au profit des pauvres et de la fabrique dudit lieu de Servon. - Baux emphytéotiques des logis et bâtiments d'une petite ferme, appelée vulgairement la petite ferme du Pressoir, sise à Signets, près la Fontaine-de-Voisins, et de 42 arpents 1/2 de terre labourable, appartenant aux deux églises de Signy et de Signets. - Procès-verbal de mesurage, avec figures, des biens de la fabrique de Sigy, dressé par Mathieu Poulain, arpenteur royal à la résidence de Vimpelles. - Assemblée des habitants de Sivry, portant nomination d'homme vivant et mourant fourni à monseigneur le duc de Praslin, seigneur du lieu, au moyen de la vente que lui en a faite le duc de Villars. - Déclarations des biens de l'église et fabrique de Soignolles, étant en censive des seigneuries du lieu et de Barneau, appartenant à messire Samuel Bernard, chevalier de l'un des Ordres du Roi, conseiller d'État, comte de Coubert ; - baux à loyer et procès-verbaux d'arpentage des mêmes biens. - Baux à loyer de biens appartenant à l'église et à la chapelle Saint-Michel de Sognolles, en Montois, consentis par les marguilliers de la paroisse, au profit de plusieurs particuliers, etc. (22 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier ; 1 plan).

1645-1789

G 356 Paroisses de Solers, Souppes et Sourdun.

Immeubles et revenus. - Bail à loyer des biens de la fabrique de Solers consenti par Louis Artaud, marguillier en charge, à Nicolas Maillard, Jean-Louis-Martin Chevalier et Pierre-Martin Bazille, tous trois demeurant audit lieu. - Déclaration des biens de l'église de Sourdun et de la confrérie du Rosaire, fondée en cette église, movant en censive de MM. du collège de Montaigu, établi à Paris, sei-gneurs de Sourdun et de Montbron ; - baux à loyer des mêmes biens en ce qui concerne la fabrique ; - sentences portant titres-nouveles de rentes à elle dues ; - baux, au même titre, d'héritages provenant de son domaine, et procédures ; - inventaires des titres et papiers déposés en 1706 dans le trésor de l'église de Sourdun, par messire Charles Gresset, prieur-curé du lieu, et fragment d'un autre inventaire dressé en 1651 ; - devis de réparations à faire à l'église, à la tour et au beffroi ; - acquisition par Pasquier Herbelin et Martin Boisaubert, au nom et comme marguilliers, d'une maison couverte de chaume, avec jardin et verger, pour le logement d'un vicaire, tenant lesdits lieux à la rue de Vilour, et des autres parts à Joseph Nivert, écuyer, sieur de Borbitou (Bourbitou?). - Baux à loyer et emphytéotiques des biens de l'église Saint-Clair et Saint-Léger de Souppes. (23 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier).

1579-1789

G 362 Paroisses de Suscy, Tancrou, Thénisy, Thieux, Thillay, Thorigny et Tigeaux.

Immeubles et revenus. - Baux à loyer des biens de l'église de Suscy, consistant en 56 arpents de terres labourables et prés, loués en plusieurs lots à divers particuliers, moyennant 710 livres 5 sous. - Inventaire des titres, papiers et renseignements relatifs aux biens et revenus de l'église et cure de Tancrou, d'ancienne fondation ; - testament de messire Denis Piolot, curé du lieu, par lequel il lègue par moitié à ces établissements 100 livres, pour être employées en achat de biens, à charge de deux obits annuels ; - titre- nouvel de 10 sous de rente obituaire, par messire François de La Fosse, chevalier, seigneur de Létancourt, au profit desdites églises et cures. - Titres-nouveles, au nombre de 35, des rentes dues à l'église de Thénisy. - Déclaration des biens de la fabrique de Thieux, movant en censive de monseigneur Louis-Joseph de Bourbon, prince du sang, pair et grand-maître de France, comte de Dammartin, à cause de la seigneurie du lieu ; - baux à loyer des terres de la même fabrique ; - titres-nouveles de rentes à charge d'obits envers cet établissement, par : - maître Jacques Guenot, procureur ès sièges royaux de Villers-Cotterets ; - demoiselle Marie-Théodore de Romme, veuve de défunt sieur Martin Lenfant, vivant laboureur à Bouillancy, et autres. - Reconnaissances de rentes dues à la fabrique de Thorigny, par : - Marie-Sainte Courtier, veuve de Nicolas Marot, vivant boulanger à Lagny ; - Claude et Louis Lebret, Gabriel-Fiacre Houdart, à cause de Marie Lebret, sa femme, comme détenteurs d'une maison sise à Thorigny, au lieu dit le But, etc. (64 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier).

1600-1787

G 364 Paroisses de Touquin, Trainel, Trilbardou, Trilport, Ury, Vaires, Valence, Valery, Vanvillé, et Varennes.

Immeubles, revenus, comptes, inventaire de titres. - État du revenu annuel de l'église et fabrique de Trilbardou, titre des actes, quantité et situation des biens, noms des débiteurs, etc. ; - échange, entre les marguilliers de ladite fabrique et Étienne-Philippe Séguin, d'un terrain pour y transférer le cimetière devenu trop étroit, attendu « que la fabrique n'a pas de terrain dans un lieu commode à cet effet, et que Sa Majesté, par sa déclaration du 10 mars 1776, concernant les inhumations, a ordonné que les cimetières qui seraient insuffisants seroient agrandis, et ceux placés dans l'enceinte des lieux habités, portés hors de ladite enceinte, suivant que les circonstances le permettraient ; » - baux à loyer et emphytéotiques de biens appartenant à l'église dudit Trilbardou, et titres de rentes à elle dues. - Baux emphytéotiques d'héritages appartenant à l'oeuvre et fabrique de Trilport, consentis par les marguilliers de cette paroisse : à Pierre Dure, marchand boucher ; - à Pierre Cinot, laboureur ; - à Jean Lelièvre, marchand, tous demeurant audit lieu de Trilport. - Reconstitution, d'après titres-nouveaux, d'une rente de 32 livres 6 sous 8 deniers, sur les Aides et gabelles, à l'oeuvre et fabrique Saint-Nicolas de Valence-en-Brie, et au profit du maître d'école de la paroisse, auquel les arrérages seront remis à mesure de leur perception. - Comptes de la fabrique de Valjouan. - Dépenses ordinaires et extraordinaires : payé au maître d'école, pour une année de ses appointements, 24 livres ; - au sieur Delonne, menuisier, pour façon et fourniture des bancs de l'église, 166 livres, etc. (43 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier).

1566-1789

G 367 Paroisses de Vaux-le-Pénil, Vaux-sous-Coulombs, Verdelot, Verneuil, Vernou et Vert-Saint-Denis.

Immeubles et revenus. - Inventaire des objets servant au culte et des titres de l'église de Vaux-le-Pénil. - Déclarations informées des biens de l'oeuvre et fabrique de Verdelot, passées aux terriers des seigneuries de ce lieu, de Replonges et du prieuré ; - baux à loyer des biens de ladite fabrique et titres de rentes à elle dues par : Nicolas Sandrin, vigneron au Charneau, paroisse de Verdelot ; - Crépin Molet, de pareil état, demeurant à Couargues, même paroisse ; - haut et puissant seigneur Charles-François-Ferdinand, marquis de Champagne, brigadier des armées du Roi, ancien colonel du régiment d'Auvergne, seigneur de Chaption, La Villeneuve, La Noue-Regnault, Frécul, Saint-Prix, La Grange-aux-Bourgeois, Coubretin, etc. - Mesurage des terres de la fabrique de Vert-Saint-Denis, situées à Pouilly ; - déclaration des biens de la même fabrique étant en la censive des Bénédictins de Mont-Saint-Père-lez-Melun ; - échanges d'héritages entre les marguilliers de ladite fabrique et Louis Boileau, laboureur au Bréau, paroisse de Villiers-en-Bière, - Louis Mélinard, marchand à Pouilly-le-Fort, - dame Louise de L'Hospital, veuve de feu messire Henri de Vaudetar, vivant chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine et gouverneur pour Sa Majesté du château de Fontainebleau, grand-forestier de la forêt de Bière, maître particulier des eaux et forêts du bailliage de Melun et anciens ressorts, baron de Persan, seigneur de Pouilly-le-Fort, Boissise-la-Bertrand, etc. (24 pièces, parchemin ; 104 pièces, papier).

1627-1789

- G 368 Paroisses de Vieux-Champagne, Vieux-Maisons, Vignely, Villecerf et Villegagnon.
- Immeubles et revenus. - Procès-verbal, avec figures, des biens appartenant à l'église et fabrique de Vieux-Maisons-Sainte-Colombe, dressé à la requête du curé, des marguilliers et des fabriciens du lieu, par François-Louis Despinat, arpenteur royal à La Ferté-Gaucher. - Titres de rentes dues à la fabrique de Vignely, notamment de 192 livres, par messire Jean-Baptiste Halma de Belmont, seigneur de Montigny, conseiller du Roi en ses Conseils, grand audien-cier de France, etc., comme détenteur de cinq quartiers de pré et de deux îles, l'une dite de Notre-Dame, l'autre appelée l'île du Pont ; - autre rente de 8 set-tiers de blé, reconnue par messire Denis Navarre de Longuejume, écuyer, che-valier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, et dame Marie- Louise-Hyacinthe Navarre de Maison-Neuve, son épouse ; Mar-guerite Lainé, veuve de Jean Parain, maçon, etc. - Sentence rendue par Louis-Antoine Lecrocq, maire-juge de Vignely, pour messire Louis-René Veillet-de-Vaux, seigneur de Vignely, receveur ancien des tailles de l'Élection de Meaux, entre les marguilliers dudit Vignely et Victor Danvin, manouvrier, condamné à passer titre-nouvel d'une rente de 20 livres 10 sols, au profit de l'église Saint-Hildevert de Vignely, etc. (22 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier).

1574-1790

- G 369 Paroisses de Villegruis, Villemareuil, Villemer, Villenauxe-la-Petite, Ville-neuve-le-Comte, Villeneuve-les-Bordes, Villeneuve-sous-Dammartin, Ville-neuve-sur-Bellot, Villeneuve-la-Hurée et Villeneuve-Saint-Denis.
- Immeubles et revenus. - Baux à loyer et à rente de maisons et terres apparte-nant à l'oeuvre et fabrique de Villegruis, au profit de : - François Bouillon, gar-çon majeur d'âge, demeurant à La Queue-aux-Bois ; - Antoine Serpillon, - Jean Gobinot, - Médard Chevrolle et Charles Danton, tous demeurant en ladite pa-roisse de Villegruis. - Inventaire des titres de l'église de Villemareuil, dressé par Michel Hattingais, receveur de Son Altesse madame la princesse de Ro-han-Soubise, comtesse de Marsan, dame du lieu. - Baux à loyer des biens de la fabrique de Villeneuve-le-Comte. - Partage d'un lot de terre de G arpents entre l'église de Villeneuve-la-Hurée et Aubin Grandjean, charron, demeurant à Jouy-le-Châtel. - Procès-verbal d'arpentage des terres et prés dépendant de l'église Saint-Pierre de Villeneuve-sous-Dammartin, dressé par Louis Lepape, arpenteur royal, demeurant à Mitry-en-France. - Baux à loyer de la ferme des Fangs, appartenant à la fabrique de Villeneuve-sur-Bellot, et adjugée à Nicolas Gouin, laboureur audit lieu des Fangs, etc. (25 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier).

1583-1790

- G 370 Paroisses de Villenoy et de Villeparisis.
- Immeubles et revenus. - Baux emphytéotiques de plusieurs pièces de terre appartenant à l'église Sainte-Aldégonde de Villenoy, consentis au profit de Mi-chel Caillot, Michel Plâtrier, Pierre Libert et Nicolas Gibault, Faron Plique et Louis Piètre, tous vigneron audit lieu ; - titres-nouveaux passés au profit de la

même église, par : Simon Campot ; - Marie Chefd'hôtel, veuve de Jacques Leduc ; - Michel Fordrain, tisserand en toile ; - les héritiers de Jean Hubert, détenteurs d'une maison en la grande rue de Villenoy, sur laquelle ils doivent par an 2 pintes d'huile. - Testament de Jean Velou, manouvrier à Villeparisis, qui lègue à l'oeuvre et fabrique Saint-Martin du lieu 4 livres de rente à prendre sur les biens désignés en l'acte ; - transport et abandon de 72 livres de rente foncière en quatre parties, fait au profit de ladite fabrique, par Pierre Soupplet, receveur de la terre et seigneurie de Villeparisis, fermier au même lieu, et Marie-Elisabeth Flichy, son épouse ; - quittance délivrée par M. Savalete de Langes, garde du Trésor royal, à M. Jean-Joseph Deschambeaux, ancien notaire à Paris, fondé de pouvoirs du curé et des marguilliers de Villeparisis, et par laquelle il reconnaît avoir reçu la somme de 183 livres 6 sols 8 deniers, pour le remboursement d'une rente perpétuelle de 9 livres 3 sous 4 deniers, etc. (66 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier).

1670-1789

G 372 Paroisses de Villiers-en-Bière, Villiers-lez-Rigaux, Villiers-Saint-Georges, Villiers-sous-Grez, Villiers-sur-Seine et Villiers-sur-Morin.

Immeubles, revenus et comptes. - Dépenses faites par Louis Briquet, marguillier de l'église de Villiers-en-Bière, et dont il rend compte à son successeur par-devant M. Héaulmé de La Neuville, archidiacre de Melun : - pour pain et vin nécessaires à la célébration du culte, 30 sous ; - pour le port des saintes huiles, 25 sous ; - « payé au sieur Duval, peintre et doreur à Paris, pour un tabernacle et ses gradins, le tout doré, et un grand tableau au-dessus, représentant Notre-Seigneur Jesus-Christ avec les pèlerins d'Émmaüs, placé sur le maître-autel de ladite église, de l'avis des habitants de la paroisse, à cause de l'extrême vétusté du tabernacle qui y estoit, 140 livres ; » - Baux à loyer, titres de rentes des églises et fabriques de Villiers-les-Rigaux et Villiers-sur-Morin ; - testament d'Antoine Chevrain, vigneron, demeurant à Villiers-sur-Morin, par lequel il lègue à sa paroisse deux travées de logis et un jardin, situés audit lieu ; - obligation de 120 livres fournie à la fabrique du même lieu, par Étienne Josselin, vigneron à Dainville, pour prêt de pareille somme ; - testament de messire Jean-Joseph Houdiart, curé de Villiers-sur-Morin, portant legs de 8 livres de rente à partager entre la fabrique et les pauvres de la paroisse, etc. - Rente de la fabrique de l'église Saint-Eloy. (49 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier).

1600-1789

G 373 Paroisses de Vinantes, Vincy-Manoeuvre, Voulx, Vulaines (Provins) et Yèbles.

Immeubles et revenus. - Sentence rendue par Gabriel-Rémi-Simon Trichet, avocat en Parlement, bailli du marquisat de Manoeuvre et Vincy, pour haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste-Paulin d'Aguesseau de Fresnes, chevalier, conseiller d'État ordinaire, comte de Compans-la-Ville et de Magli-gny, laquelle condamne François Collinet, laboureur à Vincy, à se désister, au profit de la fabrique du lieu, d'une pièce de terre contenant 62 perches 1/2, sise au canton de l'Eau-Répendue ; - titre-nouvel de 84 livres 10 sous de rente, au profit de la même fabrique, par sieur Pierre Buisson, laboureur à Étrépilly,

demoiselle Claudine Buisson, demeurant à Rincy ; M. maître Claude Gibert, seigneur de Rozoy (en Multien), et dame Marguerite Buisson, sa femme. - Bail à loyer, par Jean-Baptiste Philippe, marguillier de l'oeuvre et fabrique d'Yébles, à Vincent Lecestre, maçon au même lieu, d'une maison appelée le Vicariat, dépendant de l'ancien domaine de cette fabrique ; - reconnaissance de rentes à son profit par : - Martin Marié, meunier au moulin de Guignes ; - Charles Favre, demeurant à Vitry, paroisse de Guignes ; - Jacques Boutillier, de Lissy, et autres, etc. (67 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier).

1591-1789

Andrezel

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Champeaux et relevait directement de l'autorité de l'archevêque de Paris. Le chapitre de Champeaux en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi la cote 104 J 2, registre de fabrique déposé par l'Association diocésaine de Meaux.

59 G 1 Obituaires et martyrologes.

XVIème s.-XVIIème s.

59 G 2 - 59 G 3 Dons et legs.

1534-1630

59 G 2 1534-1572.

59 G 3 1584-1630.

59 G 4 Testaments concernant des legs en faveur de la fabrique.

1618-1679

59 G 5 - 59 G 8 Dons et legs ; acquisitions et échanges.

1518-1785

59 G 5 1518-1598.

59 G 6 1604-1636.

59 G 7 1608-1687.

59 G 8 1705-1785.

59 G 9 Baux.

1489-1772

59 G 10 Droits d'amortissement.

1607-1741

Série G – Clergé séculier

- 59 G 11 Déclarations et arpentages.
1530-1542
- 59 G 12-13 Mesurages et arpentages des biens de la fabrique.
1586-1768
- 59 G 12 1586-1631.
- 59 G 13 1639-1768.
- 59 G 14 Copie de la déclaration faite au terrier d'Andrezel en 1778 ; État des rentes dues à la fabrique.
XVIIIème s.
- 59 G 15 Déclarations et reconnaissances de biens.
1713-1780
- 59 G 16 Marché de la tour d'Andrezel pour la charpente.
03/02/1556-30/03/1556
- 59 G 17 Mémoires et quittances (1639-1690), mémoire des réparations et ouvrages à faire au logis d'Andrezel et à la tour (20 août 1656).
1639-1690
- 59 G 18 Quittances, délibérations des habitants, impositions, comptes, mémoires.
04/01/1635-17/11/1785
- 59 G 19 Travaux de l'année 1769 : visite avec le curé (9 août), approbation des travaux par les habitants (3 septembre), quittance de 120 livres au marchand-laboureur Remond à Mainpincien (11 septembre), mémoires (27 septembre). Administration de la fabrique : extrait d'un jugement impliquant notamment Michel Belot [env. 1765], note concernant une rente due par Monsieur Remond [XVIIe siècle].
[1765] - 27/09/1769
- 59 G 20 Quittances (1785), mémoires de travaux de menuiserie (1781-1790).
08/12/1785-1790
- 59 G 21 Mémoires (dont les appointements du maître d'écoles), impositions, quittances, factures.
1786-1788
- 59 G 22 Quittances, mémoires, impositions, comptes.
1788-1791

Série G – Clergé séculier

| | | |
|-------------------|---|------------|
| 59 G 23 - 59 G 29 | Comptes. | 1495-1780 |
| 59 G 23 | 1495-1530. | |
| 59 G 24 | 1554-1599. | |
| 59 G 25 | 1576-1587. | |
| 59 G 26 | 1593-1615. | |
| 59 G 27 | 1616-1680. | |
| 59 G 28 | 1707-1759. | |
| 59 G 29 | 1760-1780. | |
| 59 G 30 | Procès. | 1489-1768 |
| 59 G 31 | Pièces relatives à un différend entre le seigneur d'Andrezel et la fabrique. | 1731-1766 |
| 59 G 32 | Nominations de marguilliers (1566, 1716). | 1566-1716 |
| 59 G 33 | Fabrique d'Andrezel : copie du rôle nominatif des aides accordées aux habitants ayant eu à loger des cavaliers. | XVIIème s. |

Attilly

Sous le vocable de Saint-Julien-de-Brioude, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Lagny. L'archevêque de Paris en était le collateur.

| | | |
|--------|---|-----------|
| 65 G 1 | Inventaire du mobilier de l'église et des biens de la fabrique. | 1557 |
| 65 G 2 | Dons et legs. | 1493-1791 |
| 65 G 3 | Baux. | 1518-1787 |
| 65 G 4 | Comptes. | 1668-1793 |
| 65 G 5 | Estimations de travaux ; mémoires et quittances. | |

1702-1793

65 G 6 - 65 G 10 Procès.

1630-1779

Aubepierre

Sous le vocable de Saint-Christophe, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'abbé de Chaumes en était le collateur.

66 G 1 Procès-verbal d'arpentage des terres et prés de la fabrique (plans).

1787

66 G 2 Lettres patentes du bail à loyer pour 9 ans, à compter du mois de mars, des terres de la paroisse, en 27 lots, pour un total de 254 livres, 2 sols, passé devant Foix, notaire à la résidence de Chaumes.

05/03/1775

Bailly-Romainvilliers

L'église succursale de Villeneuve-le-Comte, sous le vocable de Notre-Dame, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Crécy. Elle était desservie par le curé-doyen de Crécy. L'abbé de Saint-Germain-des-Prés à Paris en était le collateur.

L'annexion des paroisses de Bailly-Romainvilliers, Magny-le-Hongre, Serris et Neufmoutiers à Villeneuve-le-Comte a eu pour conséquence, pour les périodes déterminées ci-dessous, la tenue de registres de catholicité communs à toutes ces paroisses.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 430 G 1 (paroisse de Neufmoutiers) et 607 G 1-5 (paroisse de Villeneuve-le-Comte), ainsi que les documents déposés en 1975 par l'Association diocésaine de Meaux (37 J).

75 G 1 Bail des terres de la fabrique.

1792

Bazoches-lès-Bray

L'église paroissiale, sous le double vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Traînel. L'archevêque de Sens en était le collateur.

Les documents sont issus d'un don de Monsieur Huet, provenant de la municipalité, en 1893.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 52 G 1 (documents trouvés au tribunal de Provins), et 48 J 1-2 (dépôt de l'Association diocésaine de Meaux en 1978).

Série G – Clergé séculier

| | | |
|---------|--|----------------------|
| 82 G 1 | Dons et legs. | 1651-1728 |
| 82 G 2 | Reconnaisances de rentes. | 1569-1761 |
| 82 G 3 | Procès-verbaux d'arpentages. | 1712-1714 |
| 82 G 4 | Cens et rentes dus à la fabrique. | 1540-1613 |
| 82 G 5 | Baux et adjudications. | 1618-1781 |
| 82 G 6 | Marchés et travaux. | 1594-1664 |
| 82 G 7 | Comptes. | 1579-1680 |
| 82 G 8 | Procès : extraits (novembre 1565, 15 octobre-17 décembre 1607, 17 janvier-29 mai 1608). | 11/1565-29/05/1608 |
| 82 G 9 | Enregistrement des pièces, entre 1536 et 1628, produites, dans la contestation entre Jehan Michau et Billault. | XVIème s.-XVIIème s. |
| 82 G 10 | Fin d'actes : contestation d'un arpent de terre, légué pour célébrer l'obit de Lupienne veuve de Jean Belin [XVIe siècle], référence à un arrêt de la cour des Aides de Paris du 31 août 1569 déchargeant les habitants de Bazoches du paiement des droits de subsides et production de témoins attestant qu'il n'y a pas eu de foire ni de marché depuis au moins 40 ans ni de paiement de ces droits [fin XVIe siècle], liste de pièces produites ou à communiquer dont un testament et un procès-verbal [début XVIIe siècle]. | XVIème s.-XVIIème s. |
| 82 G 11 | Pouvoir donné par les habitants de Bazoches à l'un des leurs d'aller emprunter 600 livres tournois, avec intérêts, à Provins pour subvenir aux dépens de la communauté (18 novembre 1618), caution solidaire donnée par eux sur une pièce de pré de 22 arpents et autres biens, pour une rente de 37 livres 10 sols (22 novembre 1618). Jean Michau (maréchal) et Jérôme Dussault (laboureur) mettent fin à leur procès avec Nicolas Métayer (laboureur et marguillier) et | |

renoncent à faire appel (15 juin 1620). Extraits du greffe (5 février 1627, 7 juillet et 6 septembre 1628).

18/11/1618-06/09/1628

- 82 G 12 Procès entre l'abbesse et les soeurs de la congrégation Notre-Dame, à Provins, contre Jacques Moreau, laboureur à Bazoches, pour 29 ans d'arrérages de rente échus en mai, soit 516 livres (27 mai 1700). Mémoire pour Louis Coppé, laboureur à Balloy, contre les dames de la congrégation de Provins (14 septembre 1705). Paiement de sentence (3 août 1707). Droits d'amortissement (4 janvier 1713). Notes d'audience (avril 1725). Supplique au prévôt par le curé de Bazoches contre André Guérin l'aîné, laboureur à Bazoches (8 février 1730). François Noury et Loup Chastellain, marguilliers, contre François Thibault, Jean Guérin et consorts, héritiers de Marin Noury (20 mai, 23 juin et 9 novembre 1732), titre nouvel de 3 livres 11 sols de rente au profit de la fabrique passés par eux (4 juin 1761). Expertise de grains devant les commissaires du bailliage de Saint-Sauveur, délégués par le Parlement de Paris, pour la cause de Jean-Baptiste Huerne, prieur d'Aubigny, curé de Bazoches, contre Pierre Rigault, maréchal, et Nicolas Bachot, laboureur, administrateurs des grains de dîme du lieu (février 1739).

27/05/1700-04/06/1761

- 82 G 12-1 Sentence condamnant à passer un titre nouvel de la rente de 37 livres 10 sols du 18 novembre 1618 au profit des dames de la congrégation Notre-Dame à Provins (1707), fragment d'acte (1729), pièce incomplète relative au testament d'une femme avec legs pour des messes (XVII^e siècle), 2 extraits du greffe du bailliage de Saint-Sauveur relatifs à la cause de Jean-Baptiste Huerne contre Pierre Rigault et Nicolas Bachot (6 décembre 1740).

[1608] - 06/12/1740

- 82 G 13 Bailliage de Bray : 2 sentences (août 1751, mai 1752), pièces de procédure entre Edme Lefranc et consorts (défendeur originaire) contre Paul Lamy (demandeur originaire) pour un titre nouvel de rente (21 juillet et 22 septembre 1752), 2 mémoires (4 avril et 28 mai 1753).

08/1751-03/10/1755

- 82 G 14 Fragments de titres divers.

XVI^{ème} s.-XVII^{ème} s.

- 82 G 14-1 Fragment concernant l'affaire des habitants de Bazoches contre Philbert Michaud, registre d'audience.

XVI^{ème} s.

Berchères

Sous le vocable de Saint-Pierre-ès-Liens, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Lagny. Le prieur de Gournay en était le collateur. Hameau de Pontault-Combault, la paroisse de Berchères a été rattachée à cette commune en 1793.

| | | |
|--------|---|-------------|
| 87 G 1 | Délibérations. | 1764-1793 |
| 87 G 2 | Procès-verbaux d'arpentage. | 1777 |
| 87 G 3 | Baux. | 1773 |
| 87 G 4 | Droits d'amortissement et nouveaux acquêts. | 1691-1692 |
| 87 G 5 | Déclaration des biens dépendant de la cure, faite au terrier de Roissy-en-Brie. | 1778 |
| 87 G 6 | Inventaire partiel du mobilier de l'église. | XVIIIème s. |
| 87 G 7 | Comptes. | 1752-1786 |
| 87 G 8 | Mémoires et quittances. | 1786 |

Bezalles

Sous le vocable de Sainte-Madeleine, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. L'archevêque de Sens en était le collateur.

| | | |
|--------|---|------------|
| 89 G 1 | Procès-verbal d'arpentage. | 1737 |
| 89 G 2 | Biens de la fabrique : adjudication des terres et prés de l'église devant Antoine Judas notaire à Bazoches. | 26/05/1782 |

Béton-Bazoches

Église Saint-Denis.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 5 V 310 à 5 V 310/3.

88 G 1 Registre des délibérations des paroissiens pour les affaires de la fabrique (17 mars 1748-25 septembre 1778). Inventaire et description détaillée des titres, papiers et renseignements sur les biens de la fabrique du 20 mars 1672 au 14 janvier 1728 (3 décembre 1769). Location de 48 jachères (30 avril 1759). Location de 33 pièces de terre (15 mai 1767). Rente foncière de cinq livres six sols huit deniers due chaque année (1682-1809).

Date de production : 1682-1809 ; date de contenu : 1672-1809

Blandy-les-Tours

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Maurice, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'archevêque de Sens en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi la cote I 10.

90 G 1 État des rentes et revenus annuels.

XVIIIème s.

90 G 2 Comptes.

1786-1789

Boissettes

Sous le vocable de Saint-Louis, l'église paroissiale a été érigée en cure en 1673. Elle appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'archevêque de Sens en était le collateur.

G 442 Fabrique de l'église Saint-Louis de Boissettes. - Bail à rente foncière, annuelle et perpétuelle, par Jacques Châtelain, vigneron à Boissettes, mar-guillier en charge de ladite église, du consentement de messire Étienne Baron, curé du lieu, à Louis Vignot, vigneron, et Marie Regnaudin, sa femme, de 55 perches de vigne, en deux pièces, sises aux lieux dits le Clos- Robin et les Chesnes, en censive de M. Faure, seigneur de Boissettes, et assujéties à la banalité de ses pressoirs. Ce bail fait aux charges qui s'y trouvent stipulées, et, en outre, moyennant la somme de 7 livres 12 sous ; - du 25 mars 1736, promesse faite aux curé, marguilliers et habitants de Boissettes, par Michel Vignot, fils du sus-nommé, de passer titre nouvel, devant notaire, à leur volonté, de la rente précitée ; - du 7 septembre 1764, titre nouvel de cette rente, par sieur Pierre Tur-

Série G – Clergé séculier

reau, ancien apothicaire du Roi, demeurant ordinairement à Paris, rue d'Orléans-Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache, étant, à l'époque, en sa maison de Boissettes. (*Liasse, 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier*).

1715-1764

94 G 1 Copie de l'acte d'érection de l'église en paroisse, de différentes donations ; sépultures et événements mémorables survenus dans la paroisse.

1673-1875

94 G 2 Bulle du pape Clément XI accordant des indulgences à ceux qui visiteront l'église de Boissettes le jour de la fête de Saint Louis et le jour de la fête de Saint Vincent.

29/03/1720

Boissise-la-Bertrand

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Germain, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun ; elle avait pour collateurs les Bénédictins de Melun, puis l'archevêque de Sens.

Sources complémentaires : voir aussi les registres de catholicité et les archives modernes de la paroisse, déposés en 1976 sous la cotation 38 J. Certains des documents ont été rendus après microfilmage (cotes 1 Mi 1614-1616).

95 G 1 Revenus de la fabrique : état des rentes.

1789-1792

95 G 2 Rentes : titres nouveaux de 28 livres 1104 deniers.

1659-1760

95 G 3 Comptes.

1779-1791

95 G 4 Vingtième reçu.

1631

Bombon

Sous le vocable de Saint-Germain, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'abbé de Chaumes en était le collateur.

Cet ensemble comporte uniquement des délibérations et comptes de la fabrique d'Ancien Régime.

G 443 Église et fabrique Saint-Germain de Bombon. Comptes rendus ; recette du premier compte.

Comptes rendus : le premier devant l'archidiacre de Melun et les habitants dudit Bombon, par Savinien Bellemère et Guillaume Bourquié, « marguilliers et proviseurs de l'église et fabrice Mr Saint-Germain ; » le second devant les habitants, seulement, par François Cappronier et Antoine Thibault ; « de tous et ung chascun les biens et revenus temporels appartenant à ladicte fabrice, et par eux gérez durant lesdites années » (1640- 1663.) - Recette du premier compte : premièrement, la somme de 48 livres 16 sous 5 deniers, provenant de la fin du compte rendu par François Brandin et Thomas Plessier, précédents marguilliers ; - de Roger Delafosse, fermier des terres de la fabrique, 134 livres tournois ; - de Lyesse Prestot, veuve de Jacques Brisset, la somme de 8 sous 9 deniers pour un obit, que l'église a droit de prendre sur les héritages de maître Abel Malteste, notaire ; - pour la vente des dîmes appartenant à la fabrique, 96 livres tournois ; - quêtes faites pendant l'année de la charge desdits sieurs Bellemère et Bourquié, 24 livres 12 sous ; - vente de pain bénit et jambon, baillés à la fabrique susdite, 39 livres. - « Item, font estat de la somme de 10 livres tournois par eux receue du feu seigneur de Monjay, pour damoiselle Rose de Brennes, sa soeur, affin d'être mise aux prières qui se font dans ladicte église, ès quatre festes annuelles à perpétuité ; - plus font estat de la somme de 60 sols tournois, par eux receue de Jacques Evrard, pour le droict d'ouuerture de la terre sainte où a été inhumée feu Louise Dallée, sa femme. - Ier chapitre des mises faictes par iceux rendants, pendant l'année de leur charge, pour les affaires de ladite fabrice. Premièrement, requèrent les rendants, leur estre alloué la somme de six-vingts liures tournois, par eux payée au sieur Le Thuillier, prebtre, chapellain de ladicte église, pour une année de ses gages ordinaires ; » payé au prédicateur de l'Avent et du Carême, 8 livres 10 sous. (Il n'a été alloué pour cet article que cx sous) ; - au cirier, Edme Geanelle, demeurant à la Chapelle-Gauthier, 39 livres ; - achat de 4 boisseaux de blé pour faire le pain de la cène, 5 livres 10 sous ; - achat de « demy liure de champdelle et demy liure de vieille-oyne, pour fournir aux sonneurs le jour de la Thoussaincts, suiuant la coustume, x sols tournois ; » - payé auxdits sonneurs, pour une pinte de vin et un pain, XII sous ; - à Nicolas Lebrun, vitrier à Melun, pour ses gages ordinaires de l'entretènement des vitres de l'église, pendant un an, c sous. - Ie chapitre des mises. Payé à M. François Brisset, prévôt de Bombon, envoyé à Paris afin d'obtenir modération des droits d'amortissement, dus à Sa Majesté, auxquels la fabrique a été taxée, L livres, etc. (*Cahiers, In-folio, papier, 32 feuillets, en 2 cahiers*).

1640-1663

100 G 1 Etat des rentes et revenus annuels.

XVIIIème s.

100 G 2 Comptes.

1778

Bourron

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Sevère, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Milly. L'archevêque de Sens en était le collateur.

105 G 1 Procédure.

1662

Bréau

L'église paroissiale, sous le vocable de Notre-Dame, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'archevêque de Sens en était le collateur.

108 G 1 Baux.

1766-1783

108 G 2 Comptes.

1785-1793

Brie-Comte-Robert

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Étienne, appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Vieux-Corbeil. L'archevêque de Paris en était le collateur.

G 261 Paroisse Saint-Étienne de Brie-Comte-Robert. - Délibérations de l'oeuvre et fabrique de cette paroisse, cotées et paraphées par François-Marie Gréban, avocat en Parlement, conseiller du Roi, bailli de ladite ville de Brie. - Payment de 800 livres à M. Robert, prêtre, sur le prix d'un ornement rouge, par lui vendu à la fabrique. - Réception, comme organiste de l'église de Brie, du sieur Nicolas-Jean-Pierre Chauvet, ancien organiste de la paroisse Saint-Hilaire de Paris. - Conventions entre les marguilliers et les Minimes de Brie, par lesquelles ceux-ci s'obligent à dire la messe dans l'église paroissiale pendant un an, moyennant 200 livres payables par quartier, outre 14 sols pour chaque messe. - Réparations à la chapelle et au charnier du cimetière. - Marché avec le sieur Hardon, charpentier en cloches à Paris, pour retourner les quatre cloches de l'église. - Autorisation de payer une somme de 38 livres pour restauration du serpent. - « Marché consenti entre le bureau de la fabrique et le sieur Giovanni Alemand, italien de nation, demeurant à Paris chez le sieur Baroche, marchand de vins, rue Meslée, pour le nettoyage et le blanchissage de tout l'intérieur de l'église, moyennant 450 livres. » - Dépôt chez les dames de la Croix, d'une somme de 4, 892 livres 1 sol, tirée de l'armoire aux archives, pour cause de réparations. - Acceptation d'un legs fait à la fabrique, par S.A.S. Mgr

le comte d'Eu, à charge d'un service solennel pour le repos de son âme, etc.
(*Registre, In-folio, papier, 350 feuillets*).

1767-1789

- G 262 Immeubles et revenus de la fabrique Saint-Etienne de Brie-Comte-Robert. - Baux à loyer consentis par Jean-Louis Savary, chapelier, et Pierre Geneveux, marguilliers de ladite fabrique, à Antoine-Thomas- Jacques-François Courtin, François Coger, Nicolas Josse et autres, tous laboureurs demeurant à Brie. - Titres d'une rente de 22 livres 4 sols 6 deniers due à l'église de Brie, par suite de donations faites en sa faveur, notamment par : Marguerite Morin, en son vivant fille de défunt Simon Morin et de Claudine Bertrand, sa femme ; - Louis Jardin, marchand à Brie, etc. - Titre-nouvel d'une rente de 6 livres dite par Jean Leriche, aussi marchand au, même lieu, qui a reconnu avoir acquis « de Jehan Rebourtin, l'esné, thuilleier demeurant audit Braye, tout et tel droit, part et portion qui audict Rebourtin pourroit compecter et appartenir en une thuilleerie qui se consiste en fourneau, place à mectre thuille, loge et mare, etc. » (*78 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier*).

1493-1787

Cerneux

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Brice, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. L'archevêque de Sens en était le collateur.

- 120 G 1 Procès-verbal d'arpentage (plans).

1770

Chailly-en-Bière

Sous le vocable de Saint-Paul, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. Le chapitre Notre-Dame de Melun en était le collateur.

- 123 G 1 Lettre du curé Guignard au sujet de son église, adressée au marquis de Marigny, à la mort de Madame de Pompadour, sa soeur.

1764

Chalautre-la-Grande

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Georges, appartenait au diocèse de Troyes, doyenné de Pont-sur-Seine. L'évêque de Troyes en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi la cote J 654, issue d'un don de 1994.

- G 444 Église et fabrique de Chalautre-la-Grande. - Titres de rente. - Transport de 3 livres de rente foncière, au profit de cette église, passé devant Jacques Hérim, notaire et tabellion royal au Bailliage de Provins, en la branche de Chalautre, par maître Michel Bertin, lieutenant aux Eaux et Forêts de Provins ; Charles Charon, notaire au même Bailliage, et honnête fille Anne Bertin, demeurant audit lieu de Chalautre ; en leurs noms et se portant fort de maître Louis Tisserand, procureur au Bailliage et présidial de Troyes. Ladite rente à prendre sur un jardin situé hors de l'enclos de Chalautre, près la Fosse Boileau, et appartenant à Michel Prévost, sergent en la justice du lieu ; - baux à rente, par les marguilliers de la fabrique susdite, au profit de : Marguerite Aumée, veuve de Claude Bourelier, demeurant à Pijoly (Puits-Joly) ; Nicolas Troispieds, vigneron à Bouy, paroisse de Chalautre-la-Petite ; Jacques Billieux, de même état, audit Pijoly, et Madeleine Bourelier, fille de Claude ; d'une maison sise en ce lieu de Pijoly, moyennant 8 livres par an ; - Vincent Prévost, vigneron aux Chaises, de 15 perches de terre labourable, au lieu dit les Laturières, au prix de 15 sous de redevance annuelle ; ledit bail portant reconnaissance, par le preneur, de 3 livres 10 sous de rente, comme possesseur d'un jardin appelé le Jardin de la Porte du bois, fermé de baies vives, tenant d'orient aux fossés de clôture dudit Chalautre ; - titre nouvel d'une rente de 5 livres due à l'église du lieu, par Edme Ferrant, vigneron aux Chaises, comme détenteur d'une maison, alors en mesure, cour commune devant pour y accéder, etc. (*Liasse, 4 pièces, parchemin*).

1698-1760

Chalautre-la-Petite

Sous le vocable de Saint-Martin, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. L'abbé de Bonneval en était le collateur.

- G 445 Église et fabrique de Chalautre-la-Petite. - Titres de rentes. - Du 7 janvier 1696, cession de 9 livres de rente, à ladite fabrique, par Martin Moreau, vigneron, et Jeanne Mignot, sa femme, ce accepté par François Macé, marguillier, en présence du sieur Philippe Le Court, curé de la paroisse ; laquelle rente était due aux vendeurs par Claude Gillegault, aux causes du contrat de bail à lui fait, d'une maison et autres héritages, des propres de la dame Moreau. Cette vente ainsi faite, moyennant la somme de 180 livres, argent franc, que les vendeurs ont reconnu avoir reçue comptant, et qu'ils ont déclaré devoir être employée au rachat de deux rentes dont une de 6 livres 5 sous, due à la confrérie de la Conception de la Vierge, fondée en l'église Saint-Ayoul de Provins, et pour laquelle leurs auteurs avaient été poursuivis, ainsi que le constatent les actes de procédure joints au transport susdaté ; - du 21 mars 1751, vente par Edme Contat, bouclier à Bouy, et Louise Vendre, sa femme, à Jean Gaunion, vigneron, et Geneviève Bertrand, sa femme, d'une maison sise à Chalautre-la-Petite, au Bout d'En-Bas, près du moulin, avec cour et jardins ; ladite vente faite, outre les charges, moyennant 9 livres de rente envers la fabrique dudit lieu de Chalautre ; - bail à rente d'un demi-arpent d'héritage, en trois pièces, tant en vigne que terre labourable, consenti par Nicolas Trois-pieds, marguillier, en

présence de maître Nicolas Pailla, curé de la paroisse, au profit d'Antoine, Nicolas et Jean Verrier ; Jean Bacquet, Marie Verrier, sa femme ; Jacques-Vincent Camuset, Anne Verrier, sa femme, et autres ; ledit bail fait moyennant 3 livres de rente perpétuelle, non rachetable, etc. (*Liasse, 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier*).

1649-1783

Chalifert

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-André, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Crécy. L'évêque de Meaux en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi la cote 49 J 1 (registre de catholicité), issue d'un don de 1978.

129 G 1 Déclaration des biens et revenus de la cure, faite à l'assemblée générale du clergé de France.

1728

129 G 2 Lettres de provisions pour la cure, délivrées à Jean Gossart.

1693

Chamigny

Sous le vocable de Saint-Étienne, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Gandelu. Le prieur de Reuil en était le collateur.

G 446 Paroisse de Chamigny, diocèse de Meaux. - Nécrologe de l'église Saint-Étienne du lieu.

« L'obit des fondateurs de l'église de Chamigny est tel, que le curé dudict lieu doibt dire messe pour lesdictz fondateurs et biens-faiteurs d'icelle église, tous moys de l'an, la première sepmaine et se doibt rementeuoir au prosne, le dimanche de deuant, affin que chacun ait plus grant déuotion d'y bien faire ; et se doibt dire la messe à note, pour les trespasés. » - Antoinette Chiboust a donné à l'église et au curé 21 livres, pour être recommandée aux prières, le jour de la Purification, et pour avoir une messe ; - « Marie Michon, femme de Charles Roulier, par son testament, a délaissé à l'église de céans, à tousiours, troys pintes de vin et les eschaudez qu'il conuendra avoir le jour absolu, pour faire la coene ; à prendre sur 8 perches et demie de vignes, séant au lieu dit les Plantes, à la charge qu'elle sera recommandée aux prières de l'église le jour de Pasques ; - maistre Claude Hardy, en son vivant grand chapelain de l'église Mgr Saint-Étienne de Meaulx, par son testament de dernière volonté, a donné, à l'église et cure de Chamigny, la somme de 30 soubz tournois, annuels et perpétuels, sur tous et chascuns ses biens, tant meubles que immeubles, à la charge que ledit curé, ou son vicaire, seront tenus dire une

messe haulte de requiem, à tel jour qu'il déceddera, et ung libéra à la fin de ladite messe. Il sera offert, par les marguilliers dudict Chamigny, pain, vin, argent et chandelle ; - messire Nicolas Deron, seigneur de Bréuilliers, a donné à l'église de Chamigny et cure, 30 perches de vigne, près ladite église, pour estre recommandé, le jour de Pasques, aux prières et pour auoir, le jedy après ladicte feste, une messe haulte ; » - le 4 mai 1707, cession à l'oeuvre et fabrique de Chamigny, par M. Auget, doyen des trésoriers de France, à Paris, de 80 livres de rente, au denier 16, sur la ville dudict Paris, en l'acquit du legs fait, à la paroisse de Chamigny, par l'abbé Auget, son frère ; de laquelle somme de 80 livres, il en demeurera 30 à la fabrique, sur quoi elle fera acquitter deux messes basses pour ledit sieur Auget et ses parents. Les autres 50 livres seront données à un vicaire pour instruire les pauvres enfants ; en cas d'absence de ce vicaire, il sera donné 15 livres au maître d'école, et le reste aux pauvres veuves de Rouget et de Vaux. Après les changements survenus dans les finances par divers édits du Roi, celle rente a été réduite à 36 livres. « Le 20e jour de mai 1657, a esté donné, à l'église Saint-Étienne de Chamigny, par Philippe Gratiot, marchand, bourgeois de Paris, et Germain Lallier, marchand tapissier en la même ville, natifs dudict Chamigny, une estolle de satin cramoisi à fond d'or, garnie de franges, avecq une bourse garnie de son voile de damas aurore et de dentelle, or et argent fin, avecq la palle de mesme façon, à la charge d'être recommandés aux prières des gens de bien ; » - « en l'année 1676 ont esté donnez, à l'église de Chamigny, par madame Courtin, dame de Rougebourse, les ornemens cy-après nommez, sçauoir : une chasuble, estolle, et manipule, la bourse, palle (pale) et voile ; trois chappes, un deuant d'autel pour la chapelle de la Cave (crypte), et une robe pour l'image de la sainte Vierge, et une autre petite pour l'image de l'enfant Jésus ; le tout de couleur blanche et de mesme étoffe, garny de bandes et croix de tapisserie ; en reconnaissance de quoy elle soubaitte estre recommandée aux prières en qualité de bienfaitrice, les quatre bons jours de l'année. » (Manuscrit donné aux archives du département, par M. Durécu, employé à la préfecture, fils de M. Durécu, instituteur communal à Melun, officier de l'Instruction publique, chevalier de la Légion d'honneur.) (*Registre, In-4°, 33 feuillets, vélin*).

1460-1707

Champagne-sur-Seine

- G 499 Paroisse Notre-Dame de Champagne-sur-Seine : arrêt du Conseil d'État du Roi réglémentant le régime des coupes des bois de la paroisse, dont le prix doit être employé aux réparations les plus urgentes de l'église (18 avril 1747 ; 1 pièce, parchemin), adjudication d'une coupe de 5 arpents 6 perches de bois-taillis et chênes (30 janvier 1764 ; 1 pièce, papier), décision du Conseil d'État du Roi autorisant la vente de 5 arpents de bois de réserve pour payer les réparations de l'église estimées 4.000 à 4.500 livres (8 septembre 1778 ; 1 pièce, parchemin).

18/04/1747-08/09/1778

Champdeuil

Sous le vocable de Saint-Marcel, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'abbé de Saint-Père de Melun en était le collateur.

- | | | |
|---------|--|-----------|
| 136 G 1 | Comptes et inventaire des titres de la fabrique. | 1553-1578 |
| 136 G 2 | Comptes et inventaire des titres de la fabrique. | 1585-1710 |

Champeaux

Église Notre-Dame.

Sources complémentaires : pour la période moderne, voir les documents déposés par l'Association diocésaine en 1980, principalement des registres de catholicité et comptes (104 J).

Voir aussi les documents concernant l'église collégiale Saint-Martin (G 156-188, G 432, 38 G 1-5).

- | | | |
|---------|---|-----------|
| 137 G 1 | Déclarations des terres et biens appartenant à la fabrique. | 1704 |
| 137 G 2 | Comptes. | 1768-1798 |

Champigny-en-Brie

Sous le vocable de Sainte-Madeleine, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'archevêque de Sens en était le collateur. Fermée à la Révolution, elle fut réunie à celle de Crisenoy. Située sur le territoire de la commune de Couilly.

- | | | |
|-------|---|--|
| G 265 | Paroisse de Champigny-en-Brie. - Délibérations et comptes de la fabrique cotés et paraphés par Pierre-Philippe-Clair-Antoine de Maison-Rouge, con seiller du Roi, lieutenant particulier civil au bailliage et siège présidial de Melun. - Rétablissement d'une croix de fer située au carrefour des chemins de Saint-Germain et d'Aubigny à Champigny ; - projet de vente de la super ficie, avec condition de défrichement, d'un petit bois dit le vieux cimetièrre, par la raison qu'il sert de retraite aux malfaiteurs et qu'il était peu sûr de passer auprès, le soir ; - procès-verbal du serment prêté par le sieur Huart de Senneville, curé de Champigny, conformément au décret de l'Assemblée Nationale ; - résolution prise par le bureau de la fabrique de déposer les titres et papiers chez le | |
|-------|---|--|

marguillier en exercice, pour cause de fermeture de l'église, etc. (*Registre, In-folio, papier, 100 feuillets, dont 33 écrits*).

1785-1789

Charmentray

Fabrique de la Très-Sainte-Trinité.

145 G 1 Livre de comptes.

1725-1778

Château-Landon

Château-Landon comptait quatre paroisses : Notre-Dame, Sainte-Croix, Saint-Séverin et Saint-Thugal (ou Tugal) qui furent réunies le 24 mai 1653 pour former une collecte. Notre-Dame, Sainte-Croix et Saint-Thugal étaient des prieurés-cures à la nomination de l'abbé de Saint-Séverin, abbaye bénédictine.

Sources complémentaires : voir aussi les pièces déposées par la municipalité de Château-Landon (188 EDT 12, recotée 1 Mi 501-502).

Église Notre-Dame

148 G 1 Inventaire des titres.

Inventaire des titres et papiers, depuis le 2 avril 1580, de l'église et de la fabrique de Notre-Dame, dressé par Gabriel Tournois, prêtre chanoine régulier de la Congrégation de France, prieur-curé, et Denis Pierre Philippe Thoison, maître aubergiste, marguillier (juillet 1770).

XVIIIème s.

148 G 2 - 148 G 11 Comptes.

1582-1793

148 G 2 1668-1669, 1670-1681, 1690-1693.

148 G 3 1582-1584, 1605-1606, 1609-1614.

148 G 4 1615-1618, 1631-1632, 1641-1642, 1643-1646, 1653-1654, 1657-1658, 1666-1667.

148 G 5 1682-1689, 1694-1697.

148 G 6 1700-1709, 1716-1717.

148 G 7 1718-1719, 1720-1726, 1728-1733.

148 G 8 1734-1741, 1743. (1734-1746).

Série G – Clergé séculier

Contient également des documents relatifs au procès entre les marguilliers Pierre Grapperon (demandeur) et Simon Miger (défendeur) (15 janvier 1743-21 septembre 1746).

- 148 G 9 1744-1745, 1748, 1758, 1760-1764, 1766-1767.
- 148 G 10 Cahiers (1772-1777, 1780-1781), pièces justificatives (1780-1782).
- 148 G 11 1787-1788, 1789-1793.
- 148 G 12 Inventaires des meubles, ornements, linges, livres, titres, etc. (1584-1705). État de 51 titres de rentes allant de 1668 à 1761 [XVIIe-XVIIIe siècles]. État, par numéro d'article, de 56 baux à loyer, suivis d'autres sans numéro, avec référence à un acte avec le seigneur de Préfontaine en 1689 [XVIIe siècle].
11/09/1584 - [1762]
- 148 G 13 Testaments et donations (29 juin 1586-3 septembre 1714), copie de testaments (1587-2 mai 1591), liste de legs et donations (29 mars [1587]-30 juillet 1588).
29/06/1586-03/09/1714
- 148 G 14 Livre des rentes foncières dues à l'établissement, des legs testamentaires ou donations de maisons, bâtiments, terres, et autres biens immobiliers (1557-1778), état des prés appartenant à l'église [XVIIe siècle]. Liquidation de rente (1793).
1557-1793
- 148 G 15 Habitants de la paroisse : assemblée (1587, 1751, 1789), registre des délibérations des habitants sur les affaires de la fabrique (1785-1790), registre additionnel (1791-1792), ébauche du compte rendu du 2 avril 1792. Actes de nomination comme "homme vivant et mourant" de François Prochasson (1737), de Pierre Lamy (1755) et récépissé (1755), déclarations d'héritages (1689, 1747, 1771, 1773). Location et concessions de bancs et places (1666-1687, 1725, 1698-1731), liste générale des 23 bancs (1732, 1751, 1749-1751, 1761). Paiement des impôts et droits sur les francs fiefs et nouveaux acquêts (1677, 1690), liste par terres léguées depuis juillet 1642 des droits d'amortissement à payer (1690), quittances d'impôts (1692, 1701, 1736). Marché de fabrication de l'autel (1691), quittances (1692), charges et devis pour l'enlèvement des tombes et le comblement du trou du cimetière Notre-Dame, avec liste des habitants composant l'assemblée [XVIIIe siècle].
04/10/1584-02/04/1792
- 148 G 16 Domaine : baux à loyer des prés (1719-1789), baux à loyer (1629-1785).
20/05/1629-01/09/1789
- 148 G 17 Confrérie de Saint-Séverin : enregistrement des sommes reçues.
1773-1780

Église Saint-Thugal

- 149 G 1 Baux et échanges. - Domaine : échange (20 mai 1655), bail (24 octobre 1666), affiche annonçant pour le 28 février le bail au rabais et l'adjudication des travaux (17 février 1697), inventaire des meubles et ornements (31 janvier 1687).
1655-1697
- 149 G 2 Châsse de Saint Thugal : procès-verbaux de son ouverture.
Les procès-verbaux sont notamment relatifs au transfert des reliques dans le tabernacle et de leur retour dans la châsse.
1773
- 149 G 3 Suppliques et ordonnance de l'archevêque de Sens relatives aux châsses conservées dans l'église.
1681-1693

Châtillon-la-Borde

Sous le double vocable de Saint-Thibaut et Saint-Loup, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'abbé d'Hermières en était le collateur.

- 153 G 1 Comptes.
1778-1789

Chaumes

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Pierre, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'abbé de Chaumes en était le collateur.

- G 267 Paroisse Saint-Pierre-de-Chaumes. - Donations, immeubles et revenus. - Testament et codicilles de Geneviève Soret, veuve du feu Pierre Tourneur, vivant maréchal à Chaumes, qui, après avoir « recommandé son âme à Dieu le créateur, à la glorieuse et benoïste vierge Marie, à Saint-Pierre et Saint-Paul, ses patrons, à Mgr Saint-Michel, ange et archange, et à tous les saints et saintes du paradis, que leur plaise soyt vouloir conduire après son décès, son âme au royaume céleste de paradis, sitost qu'elle sera partie de son corps, » a légué à l'église de sa paroisse 2 écus-sol, pour être recommandée aux prières générales du dimanche pendant un an, la quantité de 23 arpents de terres et prés sis à Pecqueux, aux Trois-Maisons, à Verneuil, Croquetaines (Courquetaines) et environs, ainsi que plusieurs autres désignés auxdits testament et codicilles ; - baux à loyer des biens de ladite paroisse consentis par les curé et marguilliers, au profit de : Jean-Morant, blâtier et laboureur à Chaumes ; - Pierre Boulanger, meunier au grand moulin du Vivier ; - Jean Forqueray, marchand boucher ; - Étienne Guay, maître maçon audit lieu de Chaulmes, etc ; - donations et titres-nouveaux de biens et rentes légués à la

même fabrique ; - bail à rente d'une maison sise à Arcis, paroisse de Chaumes, et autres héritages, consenti par Laurent-Charles Normand, contrôleur des actes des notaires de cette ville de Chaumes, au nom et comme marguillier en charge de la fabrique du lieu, à Pierre Bassier, vigneron, et Françoise Minet, sa femme, moyen nant 35 livres par an. (68 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier).

1514-1786

G 449 Église et fabrique Saint-Pierre de Chaumes. - Inventaire des titres concernant les rentes dues à cette fabrique, par divers particuliers qui en ont demandé la liquidation et offert le rachat.

Bail à rente d'un arpent de terre labourable, en une pièce, par Thomas Cambous, marchand à Chaumes, au profit de Pierre- François Bourgoïn, maçon, et Marie-Charlotte Frèrebeau, sa femme, à la charge de 8 livres de rente foncière ; titre nouvel de cette rente par Jacques-Pierre Guèpereau, procureur au Châtelet de Melun, comme tuteur des enfants de François Colleau et de Jeanne-Françoise Chauvinot, sa femme ; - délivrance de legs, par les héritiers de Marguerite Desmoulins, à l'oeuvre et fabrique de Chaumes, de 21 livres de rente, en trois parties, mentionnées dans son testament, non signé, en date du 9 août 1678, jour de son décès ; - du 28 mai 1514, donation à ladite fabrique, de 12 sous parisis de rente, par Pierre Lemaître et Marion, sa femme ; ladite rente à prendre sur deux arpents de terre situés au lieudit Chilon ; - 9 septembre 1522, vidimus du testament de Gillette, femme de Philippe Robillard, portant legs, à l'église de Chaumes, de 5 sous parisis de rente, à prendre sur un demi-arpent de terre, en une pièce, près la tuilerie, à la charge de deux messes ; - 15 juillet 1527, délivrance d'une rente de 15 sous, laissée à l'église de Chaumes, par Jacques Andouze, suivant son testament du 3 du même mois, reçu par Blondeau ; ladite rente à prendre sur une maison, cour et jardin, situés à Chaumes, rue de la Poterne, et tenant à l'Hôtel-Dieu ; - titre nouvel, de 4 sous parisis de rente, par Nicolas Malteste, comme détenteur d'une travée de bâtiment de l'hôtellerie où pend pour enseigne La Corne de Cerf, etc. ; - du 25 septembre 1634, délivrance de legs, par les héritiers de Jacques Desmoulins, au profit de l'église de Chaumes, d'une rente de 5 livres 10 sous, en deux parties, l'une de 3 livres 15 sous, à prendre sur une maison et dépendances, sise à Chaumes, rue Ventelet ; l'autre de 35 sous, due sur 14 perches de vigne, au lieudit le Clos aux Colines, etc. (*Cahier, In-folio, papier, 11 feuillets écrits*).

1514-1771

157 G 1 Comptes.

1757-1784

157 G 2 Mémoires et quittances.

1756-1758

Chelles

Sous l'Ancien Régime il y avait deux paroisses à Chelles : Saint-André, dans le bourg et Saint-Georges, paroisse de l'abbaye. L'abbesse avait la collation de ces deux cures qui appartenaient au diocèse de Paris, doyenné de Chelles. Saint-Georges semble avoir échappé à la juridiction de l'archevêque de Paris : en vertu d'une bulle d'Innocent III, l'abbaye relevait directement du Saint-Siège.

G 268 Paroisse Saint-André et Saint-Georges de Chelles. - Immeubles, revenus et comptes. - Baux à loyer des biens de l'église Saint-André de Chelles, passé par messire Henri-François Geoffroy, curé de la paroisse, et les marguilliers en exercice, au profit de : Philippe- Alexandre Ledoux, vigneron ; - Marie-Anne Grélon, veuve Jean-Pierre Pesta, vigneronne ; - Marie-Michel-Simon Guillard ; - Pierre Bordreau ; - Jean-Pierre Lopin ; - Philippe-Alexandre Ledoux, tous aussi vigneron demeurant à Chelles ; - baux à rente de terres et vignes données à ladite fabrique, et retenues audit titre par : Philippe Leroy, laboureur à Chelles ; - Adrien Sellard et Jeanne Bourelle, sa femme ; - Hubert Guiot, jardinier ; - Vincent Tremier et Pierre-Charles Bardou ; - Jean Coquet, berger ; - maître Nicolas Huppin, conseiller du Roi, as sesseur en l'Élection de Paris ; - maître Jean Louis, pro cureur fiscal et notaire-tabellion du bailliage de Chelles. - Dépenses : - payé au curé, pour ses honoraires, 253 livres ; - au même, pour l'office de la Saint-Vincent, 5 livres ; - au maître d'école, pour les mêmes causes, 125 livres ; - au sieur de Rouvoy, fondeur à Paris, pour avoir refondu les paillées de deux grosses cloches et avoir fourni le métal nécessaire, 86 livres 10 sols. - Donations de rentes et d'héritages au profit de l'église et fabrique Saint-Georges, par : sieur Simon Huvin, garde en titre des chasses et plaisirs du Roi, en sa capitainerie royale de Livry et Bondy ; - Catherine Piot, femme de Jacques Chignard, marchand de bois à Chelles ; - Marie Bréval, veuve de défunt Fiacre Guérin, vivant charpentier au même lieu, etc. (81 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier).

1628-1786

Chenou

L'église paroissiale, sous le double vocable de Saint-Sulpice et Saint-Antoine, appartenait au diocèse de Sens, doyenné du Gâtinais. L'archevêque de Sens en était le collateur.

160 G 1 Bail.

1792

Chevrainvilliers

G 502 Église Saint-Pierre : liste des obits et anniversaires célébrés de janvier à décembre.

XVIème s.-XVIIIème s.

Cocherel

Sous le double vocable de Saint-Jacques et Saint-Christophe, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Gandelu. L'évêque de Meaux en était le collateur.

170 G 1 Décret d'érection de la confrérie du Saint-Sacrement.

1731

Collégien

Sous le double vocable de Saint-Remi et Saint-Hilaire, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Lagny. L'archevêque de Paris en était le collateur.

171 G 1 Comptes.

1761-1793

Combault

Sous le double vocable de Saint-Côme et Saint-Damien, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Lagny. L'archevêque de Paris en était le collateur.

G 271 Paroisse de Combault. - Immeubles. - Adjudication et baux à loyer des biens de l'église Saint-Médard, Saint-Côme et Saint-Damien du lieu, pas-sés en présence de Paul Blondeau, maire, juge et garde de la justice, pour noble homme Claude De Belloy, écuyer, seigneur de Combault, par les curés et marguilliers, au profit de : - Jacques Rousselet, - Nicolas Destret, - Adrien Dargan, - Pierre Galleran, etc ; - autres baux passés devant Antoine Guesdon, greffier et tabelion, pour madame Geneviève Garnier, veuve de messire Jean-François Ouffdermour, vivant chevalier, capitaine d'une compagnie au régiment des gardes suisses du Roi et capitaine lieutenant desdites gardes pour Mgr le comte de Soissons, colonel général des Suisses et Grisons, dame dudit Combault, de divers immeubles dépendant de l'église paroissiale ; - nouveau bail, fait sous le bon plaisir de madame Marie Le Camus, veuve de messire Adrien Hanbyeul, comte de Mainneullette, marquis de Crèvecoeur, seigneur d'Émery, Courcerin, Malnoue et Pontault. (1 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier).

1600-1706

G 272 Recettes et dépenses. - « Comptes rendus aux manants et habitants de Combault, à vénérable personne maître Jacques Duys, prebtre curé, et aux nouveaux marguilliers, procureurs et receveurs, par les anciens marguilliers-trésoriers, des recettes et dépenses dont ils ont été chargés pour le compte de la fabrique. - Recettes : - pour le luminaire que les paroissiens de Combeaulx doivent chacun an, 46 sols tournois ; - pour la prière de la fille du manchot de La Queue, 15 deniers tournois ; - quête Notre-Dame, 3 livres tournois, etc. - Dépenses : - payé pour 4 jour- nées d'hommes vacquées à Laigny, porter le

luminaire et le retourner quérir, 20 sols tournois ; - aux sonneurs qui ont passé la nuit de la Toussaint, 20 sols tournois ; - pour une pinte de vin baillée aux habitants le jour du jubilé, 2 sols 6 deniers tournois ; - dépense faite par le curé et les habitants, au retour de la procession de Mallenos (Malnoue), 20 sols tournois. - En 1616, reçu de la femme Jean Soyer, pour ce que son mari a été ensépulturé dans l'église, 60 sols tournois. - Payé à ceux qui ont sonné le jour de la Toussaint, 32 sols tournois ; - fait mise pour les échaudés qu'il a convenu avoir le jeudi absolu, 20 sols tournois ; - pour 8 pintes de vin tant pour le jeudi absolu, qu'à Pâques pour les communians, 37 sols ; » - payé à M. le doyen, pour son droit de visite de 2 années, 20 sols tournois ; - en 1623, payé à un sergent, pour signification au fondeur de la cloche, 5 sols ; - 2 voyages à Paris, pour achat d'une bannière, 32 sols, etc. *(11 pièces, papier ; contenant ensemble 209 feuillets).*

1578-1623

G 273

Recettes et dépenses. - Comptes rendus par les marguilliers de la paroisse de Combault. - En 1638 et 1639 ; - payé la journée d'un homme envoyé à Paris pour porter une déclaration, 26 sols ; - achat d'un goupillon, 5 sols tournois ; - une paire de petites burettes, 12 sols ; - pour la chandelle brûlée à la messe de minuit, 4 sols ; - payé en plusieurs fois au prédicateur, 52 sols ; - pour les échaudés du jeudi absolu, en 2 ans, 100 sols ; - vin de la cène et du jour de Pâques, aussi en 2 ans, 40 sols ; - payé à Malnoue, pour le vin et autres dépenses après la procession, suivant la coutume, 30 sols pour les 2 années ; - aux sonneurs de la Toussaint et de la nuit des trépassés, en 2 ans, 5 sols ; - à Jean Ripault, bourrelier, pour fourniture d'un baudrier de cuir à la grosse cloche, 15 sols tournois ; - pour avoir refait la cuvette des fonts, 15 sols ; - en 1665, réparations de l'église par Marc Bonier, maçon à Lagny, 151 livres ; - fourniture d'un pupitre par Vierdo, menuisier à Villiers, 18 livres ; - payé à Guesdon, pour l'inventaire des titres et des ornements de l'église, 4 livres 10 sols, etc. - Ces comptes sont visés, dans le cours de leurs visites, par M. Savary, curé d'Étiolles, commis à cet effet ; par MM. Lhosdier et J. de La Brunetière, vicaires généraux du diocèse de Paris. *(17 pièces, papier ; ensemble 211 feuillets).*

1624-1687

Combs-la-Ville

Sous le vocable de Saint-Vincent, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Vieux-Corbeil. L'abbé de Saint-Germain-des-Prés à Paris en était le collateur.

G 274

Paroisse de Combs-la-Ville. - Immeubles et revenus. - Baux à loyer des biens de l'église et fabrique du lieu, passés par messire François Voyant, prêtre-curé, et par les marguilliers en exercice de la paroisse Saint-Vincent de Combs-la-Ville, à : - Jean-Baptiste Merelle, meunier au moulin du Breuil ; - Denis-Noël Perrot, vigneron ; - Jacques Viret, de même état ; - Gabriel Boucher, meunier à Vaux-la-Reine, etc. - Déclaration, fournie au terrier de la seigneurie de Combs-la-Ville, des biens de ladite paroisse, mouvant en censive

de dame Marie-Jeanne Colbert de Croissy, dame dudit lieu, de Vaux-la-Reine et d'Égrenay, épouse séparée quant aux biens de messire François-Gilbert Colbert, marquis de Chabanois, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant général pour Sa Majesté, dans la ville, comté et évêché de Nantes ; - autre déclaration des mêmes biens passée au terrier de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, duc d'Anjou, d'Alençon et de Brunoy, comte du Maine, du Perche et de Senonches, Monsieur, frère du Roi, à cause de sa seigneurie de Combs-la-Ville, dépendant du duché de Brunoy ; - titres de propriété de plusieurs parties de renies fondées en faveur de l'église dudit Combs-la-Ville par : - messires Antoine Lemoine et Léger Moinet, anciens curés de la paroisse ; - Jeanne Roze ; - Léonard De Sauvreuse ; - André Descharons, maître pâtissier privilégié, traicteur suivant la Cour, et Marguerite Tesfray, sa femme, etc. (*105 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier*).

1535-1789

G 275

Recettes et dépenses. Comptes rendus par les marguilliers en charge de l'église Saint-Vincent de Combs-la-Ville.

Recettes : - montant des quêtes pendant une année, 5 livres 17 sols ; - rente due par M. le marquis de Brunoy, 8 livres ; - vente des gerbes offertes à l'église pendant la moisson, 20 livres 1 sol ; - reçu de M. de La Monnoye, pour la concession de la chapelle Saint-Roch, 100 louis. - Dépenses : - au fondeur, pour l'augmentation de la grosse cloche, 208 livres ; - au maître d'école, pour ses gages, 100 livres ; - reconstruction du banc de M. l'abbé Paillard, docteur de la faculté de Paris, professeur royal au collège de Navarre, 44 livres ; - achat d'un soleil, d'un calice et d'un ornement complet, 1, 663 livres ; - rochets, purificatoires, lavabos, 450 livres ; - payé au sculpteur-doreur, pour le chandelier pascal, 100 livres ; - travaux de la maison d'école : payé au maçon 780 livres ; au charpentier 489 livres ; au serrurier 318 livres ; au peintre-vitrier 72 livres ; - réparations de la couverture de la tour, de la grille des fonts baptismaux et de l'horloge, 1, 800 livres ; - remboursement des décimes, bref pour la sacristie, registres de baptêmes, mariages et sépultures, nouveau rituel donné par Mgr l'archevêque de Paris, achat de cire, 105 livres 5 sols 6 deniers, etc. - Visites et visas de messire. Jean-Baptiste Desplasse, archidiacre de Brie, qui, « après avoir conféré avec messire François Voyant, curé de Combs-la-Ville, le 27 septembre 1773, sur le bien spirituel et temporel de son église, ordonne que les débiteurs de rentes soient obligés de passer titres-nouveaux ; qu'inventaire soit dressé des papiers de l'église ; que les marguilliers aient à se pourvoir pour la réparation de la chapelle Saint-Roch ; exhorte les pères et mères à envoyer leurs enfants à l'école et au catéchisme, étant responsables devant Dieu des fautes que le défaut d'instruction ferait commettre à ces derniers ; exhorte aussi les habitants à sanctifier les fêtes et dimanches, en assistant à l'office et s'abstenant, au moins ces saints jours, des cabarets et des travaux,... etc. » (*Registre, In-folio, papier, 138 feuillets, dont 84 restés en blanc*).

1769-1789

Coupvray

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Pierre, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Crécy. L'évêque de Meaux en était le collateur.

186 G 1 Legs, acquisitions, échanges, partages, titres nouveaux, baux et procédure.

1512-1786

186 G 2 Comptes et mémoires.

XVII^{ème} s.-1709

Courpalay

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. La Grange-Bléneau, actuel écart de Courpalay, constituait, sous l'Ancien Régime, une paroisse sous le vocable de Notre-Dame. L'archevêque de Sens en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi la cote 24 J 19, déposée par le frère Goutière en 1972.

G 277 Paroisse de Courpalay. - Revenus, dons et legs ; - procès. - Testament d'Anne Dumondé, femme de Claude Coquillard, maître chirurgien, demeurant audit lieu, laquelle, après avoir prié Dieu de « recevoir son âme quand elle partira de son corps et la colloquer au royaume céleste avec ses esleus et bienheureux, jusqu'au jour de la résurrection, » a légué à l'église de sa paroisse 1 quartier de pré à charge de services religieux ; - bail à rente foncière par les marguilliers de la fabrique de Courpalay, assistés de messire Louis Pellois, curé, de 7 arpents 36 perches 1/2 de terres labourables, prés et pâtures, en plusieurs pièces désignées audit bail, fait au profit d'Antoine Poix, laboureur, et de Marie Guesdon, sa femme, moyennant 30 livres par an ; - titres-nouveaux de plusieurs parties de rentes dues à la même église, par : - Louis Brossier, vigneron à Grand-Bréau ; - Hubert Camus, vannier à Gastins ; - Louis Notaire, deuxième du nom, laboureur à Chaumes, et consorts ; - Pierre Perrin et Marie-Anne Fricolel, sa femme. - Procès soutenu par Claude Prost, charpentier à Courpalay, contre les marguilliers de la fabrique du lieu, pour ouvrages neufs et réparations exécutés à l'église, au clocher, aux murs du cimetière et à la nouvelle sacristie ; - assignations, requêtes, sentences, mémoires de travaux, comptes de fabrique, etc. (17 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier).

1674-1789

Courquetaine

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Leu, appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Vieux-Corbeil. L'archevêque de Paris en était le collateur.

190 G 1 Legs.

1652

Courtacon

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. L'archevêque de Sens en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi la cote 944 F 165, copie de procès-verbal issue du fonds Ogier de Baulny.

G 279 Paroisse de Courtacon. - Recettes et dépenses. - Comptes rendus à leurs successeurs, par les marguilliers sortants, en présence des principaux habitants et du curé, des recettes et dépenses faites pour l'oeuvre et fabrique de ladite paroisse, par-devant messires : Élisabeth-Théodore Le Tonnellier de Breteuil, prêtre, licencié en théologie de la Faculté de Paris, maison de Navarre ; - Michel-Jérôme Bouvard de Fourqueux, prêtre de la maison et société de Sorbonne ; - Charles-François d'Heslin de Hauteville ; - Louis Bourras, prêtre, docteur de Sorbonne, et Charles-Pierre de Biencourt, bachelier en théologie, licencié en droit civil et canon, successivement vicaires généraux de l'archevêque de Sens, promoteurs généraux de la Cour et juridiction archiépiscopale et métropolitaine, archidiacres de Provins dans l'église de Sens. - Recettes : - de Charles Bacon, recteur des petites écoles de la paroisse, 6 livres 6 sols de rente constituée suivant contrat du 15 avril 1729. - Dépenses : - payé au curé, pour l'acquit des obits et autres fondations, la somme de 54 livres ; - pour une chaire pastorale et son marche-pied, 22 livres 10 sols ; - capitation de 2 années, 26 livres 10 sols ; - au menuisier, pour lambris du chœur et du sanctuaire, 140 livres ; - peinture et sculpture, suivant quittance signée Soyer, 28 livres ; - droits de registres de baptêmes, mariages et enterrements, 3 livres 9 deniers ; - à M. l'abbé Hardy, somme avancée par lui pour 2 tableaux d'église faits à Paris, 50 livres 15 sols ; - acquisition de 2 vieux draps de toile blanche employés à faire des surplis aux chantres, 13 livres 9 sols ; - remboursement à madame de La Vienne, dame de Courtacon, d'une somme de 50 livres, pour 4 chandeliers de cuivre dorés, etc. (19 pièces, papier).

1737-1777

Coutevroult

Sous le vocable actuel de Saint-Jean-Baptiste (anciennement Saint-Pierre), l'église paroissiale appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Crécy. Le collateur fut l'abbé de Marmoutier jusqu'au XVIIIe siècle, puis l'évêque de Meaux.

191 G 1 Comptes.

1791-1793

Crécy-en-Brie

Sous le vocable de Saint-Georges, l'église paroissiale fut collégiale jusqu'au XVIIIe siècle. Elle appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Crécy. Le doyen de la cathédrale de Meaux en était le collateur.

198 G 1 Comptes.

1790

198 G 2 Reconnaissance de 9 sols 3 deniers de rente pour l'église.

1630

Crouy-sur-Ourcq

L'église paroissiale, sous le double vocable de Saint-Cyr et Sainte-Juliette, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Gandelu. L'évêque de Meaux en était le collateur.

206 G 1 Délibérations.

1746

Cuisy

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Pierre, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Dammartin. L'abbé de Chambrefontaine, hameau de la paroisse de Cuisy, en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les documents déposés par l'Association diocésaine de Meaux, comportant quelques baptêmes d'enfants de la paroisse, faits en l'église du Plessis-l'Évêque, des actes paroissiaux concernant Saint-Mard, Montge et Rouvres, etc. (18 J).

208 G 1 Confirmation par l'abbé de Notre-Dame de Chambrefontaine d'une donation faite à l'église par Agnès de Cuisy.

1335

Dammartin-en-Goële

Sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Dammartin. Le recteur du collège des Jésuites de Paris en était le collateur.

G 282 Paroisse Saint-Jean-Baptiste de Dammartin-en-Goële. - Immeubles et revenus. - « Déclaration des maisons, terres, vignes, rentes et revenus appartenant à l'oeuvre et fabrique de l'église paroissiale Saint-Jean de Dammartin et que les marguilliers d'icelle, pour satisfaire à l'édit du mois de décembre 1691, baillent et fournissent à MM. les députés et syndics du diocèse de Meaux ; » - donation par soeur Catherine de Ligny, ancienne fille dévoie, d'une rente de 10 livres à prendre sur une maison et dépendances, sise à Senlis, ce accepté par Jean Bitel, chirurgien à Dammartin, marguillier de ladite église, en présence de messire César Le Blanc, docteur de Sorbonne de la Faculté de Paris, grand-vicaire de l'évêque de Meaux ; - titres-nouveaux de rentes dues à la fabrique de Dammartin, par : - Jacques Versigny, marchand ; Charles Brulot, sieur de La Feuille, trompette des gardes du corps du Roi, et demoiselle Catherine Du Rozelle de Glatigny, son épouse ; - Antoine Dhuit, arpenteur-juré du comté de Dammartin ; - Pierre Ganneval et Catherine Carré, sa femme, tous demeurant audit lieu de Dammartin ; - baux à loyer de plusieurs héritages, consentis au profit de Vincent Defert, marchand et hôtelier à Dammartin ; - Nicolas Rollin, agent de la dame veuve Bernier, laboureur à Villeneuve-sous-Dammartin, etc. (61 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier).

1703-1784

Dammartin-sur-Tigeaux

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Crécy. L'évêque de Meaux en était le collateur.

212 G 1 Règlement pour l'administration des biens et revenus de la fabrique.

1780

Dampmart

L'église paroissiale, sous le double vocable de Saint-Médard et Sainte-Anne, appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Chelles. L'archevêque de Paris en était le collateur.

213 G 1 Dons et legs.

1696-1710

213 G 2 Notes brèves sur la paroisse, par le curé Nicolas de Merlat.

XVIII^{ème} s.

Donnemarie-en-Montois

L'église paroissiale, sous le vocable de Notre-Dame, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Montereau. Le chapitre Saint-Martin de Tours en était le collateur.

216 G 1 Fragment d'obituaire.

XVIème s.

Égreville

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Milly. L'archevêque de Sens en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi la cote J 629.

225 G 1 « Recueil des fondations faites en l'église ».

1594-XVIIIème s.

225 G 2 Baux et revenus.

1663-1738

225 G 3 Legs et fondations.

1594-1700

225 G 4 Listes nominatives des membres de la confrérie de l'Assomption et de la Nativité de la Vierge.

1721-1722

225 G 5-8 Comptes.

1612-1775

225 G 5 1612-1630.

225 G 6 1631-1675.

225 G 7 1676-1722.

225 G 8 1724-1775.

225 G 9 Droits d'amortissement.

1693-1738

225 G 10-13 Mémoires et quittances.

1713-1777

225 G 10 1713-1722.

225 G 11 1716-1746.

225 G 12 1744-1770.

225 G 13 1771-1777.

225 G 14 Concessions de bancs en l'église.

1731-1774

225 G 15 Titres divers.

1713-1780

225 G 16 Marché passé avec un menuisier de Nemours pour la construction de seize stalles dans le chœur de l'église.

31/10/1773

Esmans

L'église paroissiale, sous le vocable de Notre-Dame, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Marolles. Le prieur de Saint-Germain-des-Prés de Paris en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les documents concernant la cure d'Esmans (G 489-490).

G 450 Fabrique de l'église Notre-Dame d'Esmans. - Martyrologe (nécrologe) et mémoire des messes de fondation et autres prières qui se disent, par chacun an, en ladite église.

Le 2 janvier, une messe haute et vigiles, à trois leçons, pour Edmée Fontaine, veuve de Nicolas Le Maistre ; - le 13, pour maître Jean Soultré, ci-devant curé, une messe haute, vigiles à neuf leçons et libera, sur sa fosse ; - le 16, pour M. Guillaume Houynet, aussi ancien curé, une messe haute, etc. ; - « le 25, une messe haulte de Sainte-Croix, pour messire Guillaume Brissonnet (Briçonnet), évêque de Meaux, (depuis 1516 jusqu'en 1535) ; vigiles à neuf leçons, libera et recommandation. La Fabrique fait porter à l'offerte une pinte de vin, un pain de 4 solz, un cierge d'un quarteron et une pièce de 5 solz attachée audit cierge ; » - le 26, une messe des trépassés, pour le même ; - le vendredi de la Passion, une messe basse de Notre-Dame de Pitié, et libera à la fin, pour honnête femme Anne Salmon ; - le jour de Pâques, un libera pour M. Honoré Dubois, ancien curé, et De profundis sur sa fosse, qui est au côté gauche de M. de Meaux ; - le 1er vendredi d'après Pasques, une messe haute, pour M. Jean Demoretz, ancien curé ; - le 14 octobre, une messe basse pour M. Claude de Foissy ; - le 27, une messe haute, vigiles à trois leçons et libera après la messe, pour M. Gravier, ancien curé, qui est enterré au-dessous de M. de Meaux, etc... « Outre lesquelz obiitz, cy-dessus enoncez, la fabrique est chargée de faire acquitter deux messes basses, par chascun mois de l'année, qui se diront, autant que faire se pourra, les premiers et derniers vendredys de chascun mois, pour damoiselle Marie de Vandre, vivante femme de deffunct messire Bertrand de Foissy. - Ensuict les laigz qui ont esté faitz par les bien-faicteurs de ladite église Messire Guillaume Brissonnet, euesque de Meaux,

seigneur d'Esmans. » On n'a de lui aucun testament, mais l'ancien martyrologe mentionnait des rentes léguées sur certaines vignes. On doit dire deux messes pour ledit seigneur évêque de Meaux, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris. Il a été enterré (en 1535) dans l'église Notre-Dame d'Esmans, sous la lampe, etc. ; - damoiselle Prudence de Bérulle... « On assure qu'elle a fait un testament, postérieur à celui de damoiselle Marie de Vendray, et légué 100 solz de rente qui, estant jointz avec les 19 livres leguez par ladite de Vendray font celles de 24 livres que les sieurs de Foissy payent. Lesquelles demoiselles de Vendray et de Bérulle ont esté femmes de sieur Bertrand de Foissy, » etc. - L'indication des legs faits en faveur de la fabrique d'Esmans est suivie de l'inventaire général des titres, papiers et enseignements qui lui appartenaient, et qui ont été trouvés au presbytère du lieu, le 1er juillet 1704. (*Cahier, In-folio, papier, 28 feuillets*).

1572-1722

G 451

Journal en forme d'inventaire contenant l'indication des renies dues à l'église d'Esmans, avec les biens et terres légués, qui doivent être payées, chaque année, le jour Saint-Martin d'hiver.

Premièrement : une rente de 3 livres 4 sous, due par la veuve Guillaume Barbe, à prendre sur un arpent de terre, sis au finage d'Esmans, près des vignes de Montgirard ; - une rente de 25 sous, due par Guillaume Landry, vigneron, sur une maison et héritages situés audit lieu d'Esmans, proche la Goulotte de la Fontaine, donnés ci-devant à Pierre Camillion, tuilier, et possédés depuis par demoiselle Marie- Anne de Foissy, à cause de son acquisition, et plus tard par Jean Pérignard, meunier au grand moulin de Fossard, etc. ; - un ancien martyrologe (nécrologe), couvert en parchemin, contenant les deux premiers mois de l'année, lequel justifie les legs faits à ladite fabrique par : Florentin de Marchères, Pierre Charron, messire Guillaume Briçonnet (évêque de Meaux), Renault Duval..., « et noble fils de Pierre de Saintray ; » - une recon-naissance, en forme de décharge pour l'église d'Esmans, de deux vases d'argent donnés à l'église Saint-Martin de Montmachoux, secours d'Esmans, pour lors en dépôt entre les mains de maître Pierre Joly, curé de ces lieux ; ladite décharge en date du 7 décembre 1592 ; - livre des obits, à la charge de la fabrique susdite, envers les ci-après nommés, bienfaiteurs de l'église d'Esmans : Jacqueline Rousseau, qui a laissé à cette église un arpent 3/4 de perche d'héritage, sis au lieudit Montgirard. « On doit lui dire une messe haute de requiem et un libera, après le 9 octobre ; il y a pour le sieur curé 32 sous ; » - Charlotte Cretté a laissé à la même église, par son testament passé devant G. Barbe, le 30 août 1683, la somme de 80 livres à prendre sur tous les biens de maître Louis Guillot, son héritier, et une rente de 4 livres, qui lui était due par la veuve et héritiers Guillaume Barbe ; - demoiselle Marie de Vendrez, qui a légué 5 arpents de terre, sis aux Bordes de Cannes, évalués 24 livres, payées par Anne et Louis de Foissy. On doit dire pour elle, tous les vendredis de l'année, une messe basse et un De profundis, pour lesquels il est alloué au curé la somme de 20 livres ; - testament d'Anne Gaillard, femme de Louis Depresle, vigneron à Montmachoux, qui a déclaré vouloir, « le sort aduenant qu'elle meure et aille de vie à trespas, son corps estre inumez et conduit au lieu d'Esmans, d'où elle est venue, pour, son corps, estre enterré au sepmetière

du dict lieu, proche ses parens et amis, et nontament, en la fosse de sa mère ;
 » et après avoir recommandé son âme à Dieu, et ordonné divers services religieux, la testatrice a dit vouloir léguer à l'église d'Esmans trois quartiers de terre labourable, assis au lieudit Gollement, et 18 perches de vigne à Montgirard. Ce testament est suivi de la ratification de Françoise Fontaine, veuve de Jean Vincent, unique héritière de ladite Anne Gaillard ; - bail à loyer, par les marguilliers de l'église et fabrique d'Esmans, avec l'agrément du sieur Pierre-Joseph Humbert, curé du lieu, au profil de Charles Limosin, marchand y demeurant, de toutes les terres appartenant à ladite fabrique, consistant en 43 arpents 96 perches 1/2, en quatre-vingt-cinq pièces, moyennant 4 livres 5 sous par arpent, soit, au total, 187 livres, outre les charges. (*Liasse, 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin*).

1533-1752

- G 452 Domaine. - Baux à rente et à loyer. - Du 24 janvier 1619, bail judiciaire, à titre de rente perpétuelle, passé sous l'autorité de Pierre Hervieulx, procureur au siège royal de la ville, bailliage et châtellenie de Montereau-fault-Yonne, prévôt, juge et garde du scel de la prévôté d'Esmans, pour le seigneur du lieu, d'un quartier de vigne, assis à la Rue-Chèvre, légué à ladite fabrique par Pierre Nauldin, laboureur. Ce bail a été adjudgé, après criées et publications faites au prône de la messe paroissiale, par messire Jacques Picasse, vicaire de l'église, au profit de Philippe Landry, laboureur, moyennant 36 sous par an ; - 3 et 9 novembre 1788, adjudication de bail à loyer, à la requête de Charles Decornoy, laboureur, et Barthélemy Martelet, charron, marguilliers de l'oeuvre et fabrique d'Esmans, de 43 arpents 53 perches -1/2 de terre appartenant à ladite fabrique, au profit d'Edme Gervais, laboureur à Fossard, moyennant 7 livres 10 sous par arpent ; - du 7 juin 1793, ratification par la municipalité d'Esmans, représentée par Michel Dromigny, maire ; Antoine Nezondet et Jean-Benoit Decornoy, officiers municipaux, et Jacques Charpentier, procureur de la commune, d'un bail à rente fait en exécution d'un acte d'assemblée tenue au banc d'oeuvre de la fabrique, le 27 décembre 1789, de 64 perches 5 pieds de terre labourable, à Jacques Landry, manouvrier, et à Marie-Madeleine Charpentier, sa femme, moyennant une redevance annuelle de 9 livres, franche d'impôts. (*Liasse, 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier*).

1619-1788

- G 453 Donation de 8 perches de terre, pour l'agrandissement du cimetière, par dame Anne Salmon, veuve, en premières noces, de Jean Cretté ; ladite donation faite au profit de l'église et fabrique de ladite paroisse d'Esmans ; ce accepté par les sieurs Pierre Delamotte, curé ; Charles Sédillon, et Pierre Rochet-, marguilliers en charge ; à la condition, par eux et leurs successeurs, de faire dire chaque année, à l'intention de la donatrice, un salut le vendredi de la Passion, avec les prières ordinaires du répons Sicut dolor meus ; l'hymne Vexilla, l'antienne Magnificat ; le verset et le répons convenables au temps, etc. ; pour la rétribution de ces prières, il sera payé au curé, par les marguilliers, 10 sous, et aux sonneurs, 4 sous, etc. (*Liasse, 1 pièce, parchemin*).

1730

G 454

Rentes actives.

Titres de rentes dues à l'établissement, par : les mineurs Auger et Pierre Decornoy, leur cessionnaire ; - Charles et Jacques Barbe ; - Nicolas Barbe, tous demeurant à Esmans ; - Pierre Barbe, Jeanne Beauvais, veuve d'Edme Simonnet, laboureur à Fresne, paroisse dudit Esmans ; - Jacques Brisemur ; - Pierre Blanchard, vigneron en la paroisse de Dormelles ; - Nicolas Blondeau ; - Marie-Jeanne Bouillon, héritière de Denis Cochet, son oncle, surnommé Denison, garçon majeur, demeurant aussi à Esmans ; - Geneviève Bru, veuve d'Edme Daveneau, vivant charretier au même lieu ; - Jean-Augustin Cousin, carrier à Montmachoux, et consorts ; - Charles, Pierre et Marguerite Cochois, etc. Lesdites rentes provenant de dons et legs testamentaires faits au profit de l'oeuvre et fabrique d'Esmans, par les susnommés ou par leurs auteurs. - Titre nouvel d'une rente de 3 livres 16 sous, par Charles Malin, laboureur à Boullains, comme tuteur de Louis et Pierre Auger, enfants de Simon Auger, vivant mégissier au faubourg Saint-Nicolas de Montereau, et d'Anne Briquet, sa femme ; laquelle rente a été créée et constituée, envers ladite fabrique, par Edme Beausseron, manouvrier à Tertre-Doux, paroisse d'Esmans, suivant acte passé devant Jacques Cretté, notaire, tabellion royal en ce lieu d'Esmans, pour le tabellion royal de Moret ; - testaments : d'honnête fille Jeanne Dumont, qui, après avoir recommandé son âme à Dieu le Créateur, à la glorieuse vierge Marie, sa patronne, sainte Jeanne sa marraine, et à tous les saints et saintes du Paradis, a déclaré vouloir donner à la fabrique de sa paroisse la somme de 50 sous de rente à prendre sur tous ses biens, possédés pour partie, en dernier lieu, par Charles et Jacques Barbe, vigneron à Esmans ; - de Jacques Barbe, manouvrier au même lieu, reçu par Louis Gorat, curé de la paroisse, et déposé, pour minute, en l'étude de Jean Cretté, susnommé ; - de Nicolas Barbe, laboureur et marchand à Noisy-le-Sec, qui a laissé, à l'église Notre-Dame d'Esmans, un arpent de terre labourable, en trois pièces ; - assignation donnée à Pierre Blanchard, vigneron au Bois-de-Dormelles, afin de l'obliger à payer, entre les mains des marguilliers dudit Esmans, une rente de 3 livres 6 sous, créée originairement par Catherine Besnard, veuve de François Blanchard, vivant vigneron à Dormelles ; - du 29 mars 1535, constitution, au profit de la fabrique susdite, d'une rente de 25 sous, par Mathurin Dumas, charron à Esmans ; cette rente a été reconnue, le 14 novembre 1772, par Geneviève Bru, veuve d'Edme Daveneau, Victor Gollocher, manouvrier à Dormelles, et Julienne Bru, sa femme, tant en leurs noms que se portant fort de Claude Bru, demeurant à Vimpelles-sur-Seine ; - du 6 février 1774, titre nouvel d'une rente de 6 livres 9 sous, en trois parties, reconnue par Jean-Augustin Cousin, Gaspard-Pierre-Nicolas Cousinet, laboureur, et Marie Cousin, sa femme, demeurant au faubourg Saint-Maurice de Montereau ; - délivrance du legs de 6 quartiers de terre, fait au profit de l'église d'Esmans, par Denis Cochet, suivant son testament du 14 juin 1724, reçu par M. Pierre Delamotte, curé de cette église ; - titres d'une rente de 17 livres créée le 5 mai 1720, par Jean Cochois, vigneron à Fresne, paroisse d'Esmans, et Barbe Audiger, sa femme, ladite rente reconnue le 2 octobre 1773, par Charles, Pierre et Marguerite Cochois, etc. (*Liasse, 28 pièces, papier ; 24 pièces, parchemin*).

1535-1774

G 455 Titres de renies dues à la fabrique de l'église Notre-Dame d'Esmans.

Par : Hubert Dagueneu, laboureur, et Jeanne Auxerre, sa femme, demeurant à la Justice, paroisse de Vallery ; - Barthélemie Decornoy, femme d'Edme Beausseron, demeurant à Tertre-Doux ; - Edmée Decornoy, femme de Jean Cretté, laboureur à Fossard ; - Véronique Decornoy, Louis-Pierre, Charles et Jean Decornoy, ses frères, tous demeurant à Esmans ; - Pierre Delamotte, curé de ce lieu et de Montmachoux ; - Jean-Baptiste Devost, vigneron à Noisy-le-Sec, et Jean Blochet, maréchal-expert à Nemours, ayant épousé Jeanne-Appoline Devost ; - Edmée Granger, veuve d'honorable homme Cyprien Pitel, demeurant en la ferme et métairie de madame Gon, dame de Cannes ; - Laurent et Michel Gauchard, vignerons à Flagy, enfants et héritiers de feu Étienne Gauchard et de Marie-Anne Boche ; - René Haye, vigneron à Noisy, et consorts ; - Jean et Marie-Elisabeth Huger, habitant à Tertre-Doux, paroisse d'Esmans ; - Adrien Joineau, manouvrier à La Brosse-Montceaux, et Marguerite Delafaye, sa femme ; - Pasquette Joineau, veuve, en dernières noces, de Guillaume Vincent, vivant laboureur à Esmans. Lesdites renies provenant de dons et legs testamentaires, ou de constitutions, le tout fait au profit de l'oeuvre et fabrique dudit Esmans, par les susnommés, ou par leurs auteurs. - Du 8 juillet 1766, reconnaissance, par Hubert Dagueneu et sa femme, de la somme de 200 livres qui leur a été prêtée par les marguilliers de la paroisse d'Esmans ; laquelle somme provenait du remboursement d'une rente de 10 livres, due à la fabrique du lieu par le sieur Jean Dagueneu, curé de Dordives : - testament de Barthélemie Decornoy, susnommée, qui a légué, à la fabrique de sa paroisse, un demi-arpent de terre, à la vallée Laurent ; - litre nouvel de 56 sous de rente, par Véronique Decornoy et autres, comme détenteurs d'une grange construite sur 10 perches de terre à chénevière, prises à rente des marguilliers de ladite fabrique, par Marguerite Barbe, veuve de Claude Decornoy, aïeule des reconnaissants ; - testament de M. Pierre Delamotte, dénommé plus haut, qui a ordonné : « son corps mort estre mis dans un cercueil de bois, pour estre inhumé dans le choeur de l'église Notre-Dame d'Aymans, au lieu et place de MM. les anciens curés, ses prédécesseurs. » Le testateur a légué : aux pauvres les plus nécessiteux de sa paroisse, la somme de 30 livres une fois payée ; à Colombe Destin, sa servante, 60 livres en reconnaissance des soins qu'elle a eu de lui, « déclarant qu'il lui appartient son coffre dont il ne sera point fait ouverture, estant certain de sa fidellité ; » à l'oeuvre et fabrique de l'église paroissiale, 100 livres pour être employées en fonds d'héritages ou en rentes ; - reconnaissance d'une rente de 5 livres par René Haye, vigneron à Noisy, et consorts, détenteurs d'une grange et autres héritages situés au même lieu, etc. (*Liasse, 28 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier*).

1636-1778

G 456 Titres de rentes dues à la fabrique de l'église Notre-Dame d'Esmans.

Par : Marie Legrand, fille majeure demeurant à Montereau ; - Barthélemy Martelet, charron et Marie-Anne Landry, sa femme ; - Louis Mégret ; - Marguerite Nicolas, veuve, en premières noces, de Léonard Cotty, à son décès maçon à Noisy, et, en secondes, de Jean Jadrat, manouvrier au même lieu ; - Jeanne Noël, veuve d'honorable homme Pierre Dumondé, vivant marchand à Nangis ; - Jacques Pasquier, vigneron à Esmans, et les mineurs de François Pasquier

; - Simon Perrotin, berger du sieur Rivière, receveur de la terre et seigneurie dudit Esmans ; - Bernard-Philippes de Toury, marchand de bois et de vins en gros, demeurant à Paris, grande rue du Faubourg-Saint-Antoine, et autres ; - la succession de demoiselle Marie de Vendré, épouse de M. Bertrand de Foissy, écuyer, sieur de Motteux ; - Geneviève Quinet, veuve de feu Pierre Foucault ; - Claude Salmon, laboureur à Esmans, et Anne Salmon, sa femme, avant veuve de Jean Cretté, vivant aussi receveur de la terre et seigneurie du lieu ; - Denis Venet, vigneron à Esmans, et Louise Vincent, veuve d'André Gangnard, laboureur à Varennes. Lesdites rentes provenant de même origine que celles des deux articles précédents. - Du 25 octobre 1633, fondation, à perpétuité, en l'église Notre-Dame d'Esmans, par Marie Legrand, de deux messes hautes chaque année, « sçavoir : une le jour et feste du très saint nom de Jésus, et l'autre le jour et feste de la présentation de la bien heureuse sainte vierge Marie, qu'elle supplie très-humblement d'intercéder auprès de son cher fils, notre seigneur Jésus-Christ, pour lui obtenir le pardon de ses fautes, » etc. Cette fondation ainsi faite, moyennant le prix et somme de 100 sous par an, au principal de 100 livres ; - constitution d'une rente de 115 sous, au profit de la fabrique susdite, par Barthélemy Martelet et sa femme ; à prendre sur une maison sise à Esmans, anciennement appelée la Maison d'En-Haut, etc. ; - délivrance d'un arpent de terre, à l'église d'Esmans, par Edme Mercier, jardinier en ce lieu, exécuteur testamentaire de Louis Mégret, vivant domestique de feu messire Jean-Jacques Soustré, curé de Cannes ; - testaments de : Jeanne Noël, veuve Dumondé, qui a ordonné que son corps soit enterré dans l'église de Nangis, en la même place où a été inhumé son mari, et que le jour de son enterrement il soit donné du pain aux pauvres, jusqu'à la quantité de 12 boisseaux de blé ; - dudit sieur Soustré, natif de la ville de Mauriac en Auvergne, diocèse de Clermont ; - du 22 novembre 1766, reconnaissance de 5 livres de rente envers la fabrique d'Esmans, par le sieur Bernard-Philippes de Toury, les héritiers Chauveau et autres, notamment Blaise Legrand, aubergiste à Moret, en l'hôtellerie où pend pour enseigne La Belle Image, le premier comme détenteur de divers immeubles situés à Fossard ; - des 15 avril 1637, 4 décembre suivant et 23 janvier 1638, testament et codiciles de demoiselle Marie de Vendré, épouse de M. Bertrand de Foissy, écuyer, seigneur de Fossard et de La Tombe, en partie, avant veuve de Jean de Chalmaison, demeurant audit Fossard ; par lesquels la dame susnommée a légué, à l'église de sa paroisse, la somme de 24 livres de rente, à prendre sur le meilleur de ses biens ; - du 28 septembre 1726, dernier titre nouvel de cette rente, passé par messire Alexandre Cadeau de Bourdarault, major de la marine, chevalier de l'Ordre royal militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris, propriétaire d'une ferme à Fossard, terres et héritages en dépendant, consistant en 160 arpents, plus 5 arpents de terre à choisir, parmi les meilleures, dans une pièce de 80 arpents, au finage des Bordes de Cannes ; au moyen de l'acquisition qu'en a faite le reconnaissant, de messire. Louis de Foissy, fils et héritier de messire Bertrand de Foissy, à la charge de la rente précitée, etc. (*Liasse, 23 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier*).

1637-1773

Étrépilly

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné d'Assy. L'évêque de Meaux en était le collateur.

- G 284 Paroisse d'Étrépilly. - Immeubles et revenus. - Baux à loyer des terres et prés de l'église du lieu, passés par les sieurs curé et marguilliers au profit d'Étienne Piettre, laboureur à Brunoy ; - de Jean-Alexis Dufaye, meunier à Étrépilly ; - de Claude Daubrené, cabaretier au même lieu ; - d'Étienne Fleury, laboureur à Charny-en-France ; - de Jacques Delair, voiturier audit lieu, et autres. - Délivrance du legs d'une somme de 1, 000 livres fait au profit de l'église d'Étrépilly, par Marie Geneviève Boche, veuve de Pierre Buisson, vivant laboureur au même lieu ; - constitution de 600 livres de rente, au principal de 1, 400 livres, par messire Élie Bourjot, curé, et Michel Delahaye, marguillier de la fabrique d'Étrépilly, au profit de Martin Lhoste, laboureur à Brunoy, et autres, pour prêt de pareille somme de 1, 400 livres, destinée à payer les frais de restauration de l'église ; - testament de messire Henri de Louvilliers, chevalier, seigneur d'Étrépilly, y demeurant, par lequel il exprime le désir d'être inhumé dans l'église paroissiale, et qu'après son décès il soit dit 900 messes basses, dont 600 par les Capucins et les Cordeliers de Meaux et 300 par les Carmes de Crégy ; - titres-nouveaux de plusieurs parties de rentes, etc. (135 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier).

1670-1781

Éverly

La paroisse a été créée en 1633, par démembrement de celle de Chalmaison. L'église paroissiale, sous le vocable de Sainte-Catherine, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. L'abbé Saint-Jacques de Provins en était le collateur.

- G 459 Église et fabrique d'Éverly. - Titres de rentes. - Du 28 mars 1740, testament de Marie Thénard, veuve de François Quillet, demeurant à Veisein, paroisse de Soisy, chez le sieur Joseph Fleury, vigneron en ce lieu, par lequel elle a légué à la fabrique d'Éverly, 100 sous de rente faisant moitié de celle qui lui était due par Nicolas Mirvault, vigneron au même lieu, à la charge, par les marguilliers, de faire célébrer, à perpétuité, dans l'église paroissiale, quatre messes basses de requiem, une tous les trois mois, pour le repos de son âme, et de celle de Geneviève Juris, sa mère ; lesquelles seront payées, au curé, à raison de 12 sous chacune ; - titre nouveau de cette rente par Jean Verrier, sabotier-vigneron à Éverly, comme héritier de Jeanne Mirvault, sa mère. (Liasse, 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier).

1740-1783

- 231 G 1 Mémoire au sujet des revenus de la cure, anciennement démembrée du prieuré-cure de Chalmaison.

XVIII^{ème} s.

Évry-les-Châteaux

Sous le vocable de Saint-Germain, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Vieux-Corbeil. L'abbesse d'Yerres en était le collateur.

- 232 G 1 Quittance. 1772
- 232 G 2 Legs. 1617-1618

Favières

Sous le vocable de Saint-Martin, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Vieux-Corbeil. L'abbé d'Hermières en était le collateur. Saint-Martin était un prieuré-cure relevant de l'abbaye d'hommes Notre-Dame et Saint-Nicolas d'Hermières (ordre des Prémontrés), écart de la collecte de Favières.

1496

- 234 G 1 Procuration donnée à Michel de Viterbe, Nicolas Brégère, Pierre de la Ferrière et Nicolas Bernard, pour recevoir les provisions de la cure. 1496

Féricy

L'église paroissiale, sous le vocable de Sainte-Osmanne, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Montereau. L'abbé de Saint-Denis en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 792 F 1-2 issues d'un don de l'abbé Fulchiron en 1945 (à noter que la cote 236 G 3 est également issue de ce don). Voir aussi la cote J 806.

- 236 G 1 Comptes. 1657-1774
- 236 G 2 Mémoires et quittances. 1670-1783
- 236 G 3 Obituaire. Registre parchemin, vignettes enluminées, 48 feuilles parchemin, reliure bois. XIVème s.-1744
À signaler aux folios XXXVI recto et XLIII recto : voeu d'Anne d'Autriche 1637, neuvaine de Marie Thérèse.

- 236 G 4 Documents concernant les reliques de Saint-Osmanne.
XVIIème s.-XIXème s.
- 236 G 5 Registre des délibérations.
Le registre couvre la période an IX-1855. Quelques documents se trouvent également à l'intérieur de celui-ci datés de 1741, 1776, 1793 et du 1er ventôse an VIII.
1741-1855

Fontainebleau

Sous le vocable de Saint-Louis, l'église paroissiale a été créée en 1661, par démembrement de celle d'Avon. Elle appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Milly. Le supérieur de la mission de l'ordre de la Trinité en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi la cote G 492.

- 242 G 1 Legs en faveur des confréries du Saint- Sacrement, du Rosaire et de Saint-Sébastien.
1761

Fontaine-le-Port

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. Le prieur de Saint-Martin-des-Champs en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 55 J 1-54.

- 244 G 1 Déclarations d'hypothèques.
1686-1743

Fourches

L'église paroissiale, annexe de Limoges, sous le vocable de Saint-Médard, appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Vieux-Corbeil. Le prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris en était le collateur.

- 251 G 1 Mémoire au sujet de la situation misérable de l'église paroissiale de Fourches, annexe de l'église de Limoges.
XVIIIème s.

Frétoy

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Germain, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. L'archevêque de Sens en était le collateur.

G 460 Église et fabrique de Frétoy. - Transaction portant résiliation d'actes et constitution de rente, sous obligation, le tout consenti entre sieur Pierre-Fiacre Lécuyer, ancien juré-vendeur et visiteur de poisson de mer, frais, sec et salé, en la ville de Meaux, et demoiselle Marie Mercier son épouse, demeurant en ladite ville, place du Marché-au-Poisson ; Pierre Tillez, ancien laboureur au Grand-Frétoy, et Denise-Françoise Garnier, sa femme, avant lui veuve de Claude Boisset, et François Jonchery, aussi ancien laboureur à Frétoy, tant en son nom que se portant fort de Marie-Jeanne Leclerc, sa femme ; lesquels ont dit, devant maître Antoine Judas, notaire à la résidence de Bazoches, que le sieur Lécuyer et son épouse, du chef de cette dernière, comme seule héritière de Michelle Ralu, sa mère, à son décès femme de Nicolas Mercier, demeurant à Meaux ; laquelle demoiselle Ralu était aussi seule héritière de M. Gabriel Ralu, son frère, décédé curé de Frétoy, avaient vendu, à feu Claude-Éloy Boisset et à Denise-Françoise Garnier, alors sa femme, 12 arpents de terre, prés et bois situés aux territoires de Frétoy, Bazoches et Boisdon, moyennant 940 livres de principal, etc. Que les héritages, vendus auxdits Boisset et Jonchery, avaient été précédemment légués par ledit sieur Ralu à l'église de Frétoy, pour servir de logement et de gages à un maître d'école, ainsi qu'il est constaté par le testament olographe du donateur, du 6 octobre 1758, déposé en l'étude de Gillier, notaire à Jouy-le-Châtel, le 15 mai suivant. Que pour raison de l'exécution de ce testament les habitants de Frétoy avaient intenté une action en délivrance du legs y contenu, tant contre le feu sieur Mercier et sa femme, que contre Pierre Mercier, curé de Bannost, exécuteur du testament susdaté, etc., suivent l'indication des procédures et les clauses de la transaction. (*Liasse, 1 pièce, papier*).

1779

Germigny-l'Évêque

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Barthélemy, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné d'Acy. L'évêque de Meaux en était le collateur.

261 G 1 Procès-verbal d'arpentage des terres de la fabrique (plans).

1767

261 G 2 Nominations de marguilliers.

1728

261 G 3 Comptes.

1511-1648

| | | |
|---------|-------------------------|------------------------|
| 261 G 4 | Comptes. | 1647-1705 |
| 261 G 5 | Comptes. | 1705-1756 |
| 261 G 6 | Mémoires et quittances. | XVIIème s.-XVIIIème s. |

Germigny-sous-Coulombs

Sous le vocable de Notre-Dame, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Gandelu. Le chapitre cathédral de Meaux en était le collateur.

| | | |
|-------|---|-----------|
| G 461 | Extrait du nécrologe de l'église et fabrique de Germigny-sous-Coulombs, arrêté par M. Berger de Charencey, le 5 juin 1734. - Décembre, 5. Service solennel pour messire Pierre de Marnoul, chevalier, seigneur dudit lieu, qui a donné au curé seul, 4 setiers de blé, un pichet et une mine de pois à recevoir sur le champart appartenant au donateur, reconnu par arrêt du Parlement de Paris, du 14 août 1724. - 18. Service solennel à l'intention de messire Gillaume Hugues, chevalier, aussi seigneur de Germigny, pour la donation de 3 setiers et un pichet de blé. - 12. Service pour messire Pierre Milles de Cramoiselles, donateur de 8 setiers de blé. - 23. Service pour messire Godefroy de Chat et sa femme, qui ont donné audit curé seul, 7 pichets de blé. - 27. Service célébré en mémoire de madame Rose Denvers et messire Jean Le Briois, son fils, chevalier, pour le don fait par eux au curé de Germigny, de 7 pichets de blé à prendre sur le champart du lieu. Tous ces obits, avec celui de Marie Ermine, célébré au mois d'avril, montent à 23 setiers de blé et une mine de pois. (1 pièce, papier). | 1724-1737 |
|-------|---|-----------|

Gravon

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Maurice, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Marolles. L'archevêque de Sens en était le collateur.

| | | |
|---------|-----------------------------|-----------|
| 271 G 1 | Inventaire des titres. | 1677 |
| 271 G 2 | Dons, legs et acquisitions. | 1654-1666 |

Série G – Clergé séculier

| | | |
|---------|--|-------------|
| 271 G 3 | Déclaration des biens appartenant à la fabrique. | 1634 |
| 271 G 4 | Extrait du livre censier du finage de Buloy, relatif aux terres appartenant à la fabrique. | XVIIIème s. |
| 271 G 5 | Procès-verbaux d'arpentages. | 1634-1716 |
| 271 G 6 | Baux. | 1620-1676 |
| 271 G 7 | Droits d'amortissement. | 1690-1693 |
| 271 G 8 | Comptes. | 1671-1684 |
| 271 G 9 | Procès. | 1692-1777 |

Gretz

Sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, l'église paroissiale, créée en 1240 par démembrement de celle de Tournan, appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Vieux-Corbeil. L'archevêque de Paris en était le collateur.

| | | |
|---------|---|------|
| 273 G 1 | Échange de terres entre la fabrique et Louis de Bourbon-Penthièvre, comte d'Armainvilliers. | 1790 |
|---------|---|------|

Grez-sur-Loing

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Étienne, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Milly. L'abbé de Molesme en était le collateur.

| | | |
|---------|---|-----------|
| 275 G 1 | Requête et mémoires imprimés relatifs aux accusations portées contre Jean-Baptiste-Guillaume Havet, curé de Grez. | 1754-1760 |
|---------|---|-----------|

Guérard

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Georges, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Crécy. Le séminaire des missions étrangères en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 5 V 15 à 5 V 15/2.

| | | |
|---------|---|-----------|
| 277 G 1 | Déclaration au terrier de la Malmaison. | 1763 |
| 277 G 2 | Cueilleret des revenus. | 1785-1786 |

Hermé

L'église paroissiale, sous le double vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. L'archevêque de Sens en était le collateur.

| | | |
|---------|---------------------|------|
| 285 G 1 | Délivrance de legs. | 1706 |
|---------|---------------------|------|

Jossigny

Sous le vocable de Sainte-Geneviève, l'église paroissiale était d'abord un prieuré-cure. Elle appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Lagny. L'abbé de Sainte-Geneviève de Paris en était le collateur.

| | | |
|---------|----------|-----------|
| 295 G 1 | Comptes. | 1727-1792 |
|---------|----------|-----------|

Jouarre

Sous le double vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de La Ferté-sous-Jouarre. L'abbesse de Jouarre en était le collateur.

| | | |
|---------|----------|-----------|
| 296 G 1 | Comptes. | 1783-1784 |
|---------|----------|-----------|

Jouy-le-Châtel

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Aubin, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Rozay. Le chapitre de Meaux en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 5 V 295 à 5 V 295/1.

| | | |
|-----------|---|-----------------------|
| 297 G 1 | Inventaire des titres. | XVIIIème s. |
| 297 G 2 | Délibérations. | 1707-1791 |
| 297 G 3 | Liste des obits fondés en l'église. | XVIIIème s. |
| 297 G 4 | Redevances dues à la fabrique; état des rentes, revenus et charges annuelles. | XVIème s.-XVIIIème s. |
| 297 G 5 | Droits d'amortissement. | 1722-1750 |
| 297 G 6 | Marchés et adjudications. | 1770-1777 |
| 297 G 7 | Mémoires et quittances. | 1703-1792 |
| 297 G 8-9 | Comptes. | 1566-1789 |
| 297 G 8 | 1566-1730. | |
| 297 G 9 | 1731-1789. | |
| 297 G 10 | Procès. | 1761-1781 |
| 297 G 11 | Procès-verbaux d'arpentage de biens de la fabrique (1746, ventôse an III). Quittances, cahiers des charges des adjudications pour la location des biens des héritiers de la veuve Ferrand et autres à Villerschevrel (ventôse, germinal an III), les ventes de produits ou biens de Pierre de Reghat à cause de son fils émigré (thermidor an II-thermidor an III), la vente du cheval du brigadier de gendarmerie de la commune (fructidor an II), la vente du presbytère et dépendances (vendémiaire an III). Décret de la Convention incluant tous l'actif de l'Eglise et des fabriques dans les biens nationaux (brumaire an II), inventaires | |

des effets de l'église (pluviôse an II). Livraison des cloches, ornements et métaux : arrêté, états, correspondance (frimaire an II, brumaire an III). Certificat des officiers municipaux de Villegagnon à ceux de Jouy-le-Châtel qu'Anne Barry, domestique chez le citoyen Balesdan, ex-curé, est victime de dysenterie "maladie régnante" chez eux et qu'ils doivent lui remettre une livre de riz et reçu (fructidor an II).

27/10/1746 - thermidor An III [19/07/1795-17/08/1795]

La Chapelle-la-Reine

Sous le vocable de Sainte-Madeleine, l'église paroissiale dépendait du diocèse de Sens, doyenné de Milly. L'abbé de Saint-Maur-des-Fossés, puis le chapitre du Louvre en étaient le collateur.

G 290 Paroisse de La Chapelle-la-Reine. - Inventaire général des titres et papiers de l'église et fabrique Sainte-Geneviève du lieu : - testament de Richarde Rousseau, fille de Pierre Rousseau, laboureur à La Chapelle, contenant legs (l'un arpent 1/2 de terre, à la charge de 3 services solennels par an, avec vigiles et libera, - sentence du bailliage de La Chapelle, qui condamne, de son consentement, Barnabé Souchard, laboureur audit lieu, à se départir d'un quartier de terre-ouche, situé à Buteaux, et légué à la fabrique Sainte-Geneviève, par Marie Fourgnal, belle-mère du défendeur ; - indulgences plénières accordées par le pape Innocent XI, à l'église de La Chapelle-la-Reine, pour le 3 janvier, jour de la fête patronale ; - imprimé sur parchemin intitulé : « Preuve de la sainte relique de Sainte-Geneviève appartenante à l'église de La Chapelle-la-Reine, du diocèse de Sens, à la suite duquel sont deux certificats de religieux qui attestent la vérité d'un miracle opéré par ladite relique ; » - copie informe de l'acte de fondation du maître d'école ; - ordonnance de l'archevêque de Sens, portant suppression de la procession de Saint-Mathurin de Larchant, etc. (*Registre, In-folio, papier, 25 feuillets*).

1784

La Chapelle-Rablais

Sous le vocable de Saint-Bonnet, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Montereau. L'archevêque de Sens en était le collateur.

140 G 1 Comptes.

1792-1793

La Chapelle-sur-Crécy

Sous le vocable de Notre-Dame, l'église est une collégiale de 1453 jusqu'en 1676, date à laquelle elle est réduite à l'état de simple cure. Elle appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Crécy. Le prieur de Saint-Martin-les-Voulangis en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les archives entrées par voie extraordinaire (954 F).

G 447 La Chapelle-sur-Crécy.

L'église de ce lieu, simple chapelle dépendant du prieuré de Saint-Martin-lez-Voulangis, avant l'année 1202, fut érigée en collégiale au mois de décembre de cette année, par Anceau, évêque de Meaux, qui, du consentement du prieur de Saint-Martin, y établit six chanoines. Cette collégiale fut supprimée par un décret de Mgr Dominique de Ligny, aussi évêque de Meaux, en date du 15 juin 1676, pour cause de non-résidence des chanoines, basée sur la modicité de leur revenu, qui ne s'élevait qu'à 600 livres environ. Transaction passée sous l'autorité de Jehan Demontion, garde du scel de la baillie de Crécy en Brie, lieutenant de noble homme et sage messire Denis, seigneur de Chailly et de La Motte de Nangis, chevalier, conseiller, chambellan du Roi, bailli de Meaux et dudit Crécy ; entre vénérables et discrètes personnes messire Denis Brigault, prêtre, curé de l'église paroissiale Notre-Dame de La Chapelle-lez-Crécy ; Damp (dom) Jacques Sallé, prieur de Saint-Martin-lez-Idit Crécy, et chanoine de l'église Notre-Dame dudit lieu de La Chapelle, autorisé du curé susnommé ; maître Mathurin de La Rosière, prêtre, maître ès arts, curé de l'église Saint-Georges de Crécy ; messires Simon Maugier et Guillaume Boisbouen, prêtres et chanoines de la même église de Notre-Dame de La Chapelle, faisant et représentant la plus grande et saine partie desdits chanoines, d'une part ; et Jehan de Meaulx, écuyer, demeurant à Coulommiers, héritier seul et pour le tout, à cause de demoiselle Marie de Charny, sa femme, de défunt Jehan Le Barrois, en son vivant écuyer, demeurant à Crécy, d'autre part ; « disans icelles parties comme procès feust meü entre iceulx curé et chanoines de ladite église Notre-Dame de La Chapelle, et ledit Jehan de Meaulx, à cause de sadite femme, pour raison de la somme de 4 escus d'or, pesans leur poix, de rente annuelle et perpétuelle que ledit défunt Jehan Le Barrois vendit à damoiselle Guiotte de Noment, veufve de Jehan de Chaumont, pour elle et ses ayans cause ; et icelle rente prendre et percevoir par chacun an, au jour et terme de la feste de Toussains, à touiours, » suivant lettres passées sous les sceaux de la baillie de Crécy, l'an 1423, le 4 novembre, laquelle rente a été cédée, par la demoiselle de Noment, à messire Guillaume de Punont, prêtre, curé de l'église Notre-Dame de La Chapelle ; lesdiles parties « pour escheuer toute matière de plait et procès, et nourrir paix et amour ; et mesmement que à icelluy Jehan de Meaulx, a esté remontré par les assistans, qui là estoient présens, que les anciens parens et amis de ladicte damoiselle Marie, femme dudit Jehan de Meaulx, auoient esté mis et enterrés en ladicte église Notre-Dame de La Chapelle, icelles parties auoient, et ont traictée » ainsi qu'il est expliqué en la transaction, afin que leurs biens restent francs et quittes des 4 écus d'or de rente, et de tous les arrérages qui en pouvaient être dus, « de temps et termes passés jusques à huy, qui

pouoient monter à la somme de quatre-vins vielz escus d'or, ou enuiron, etc. »
(1 pièce, parchemin).

1453

142 G 1 « Extrait de pièces qui regardent l'église ».

1673

La Croix-en-Brie

L'église paroissiale, sous le double vocable de Sainte-Croix et Saint-Maur, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Montereau. Le commandeur de La Croix-en-Brie en était le collateur.

205 G 1 Comptes.

1786-1793

205 G 2 Coeuilleret.

11/11/1789

La Ferté-Gaucher

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de La Ferté-Gaucher. L'abbé de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les documents déposés par l'abbé Horn en 1972 (132 J).

635 G 1 Titre des propriétés et rentes par nom de commune.

1346-1762

635 G 2 Dons, legs et rentes en argent (1443-1775). Titres de propriétés (1427-1778).

1427-1778

La Ferté-sous-Jouarre

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Nicolas, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de La Ferté-sous-Jouarre. L'abbé de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons en était le collateur.

314 G 1 Dons, legs et fondations.

1637-1679

Série G – Clergé séculier

| | | |
|----------------|--|-----------|
| 314 G 2 | Reconnaisances de rentes hypothèques. | 1607-1765 |
| 314 G 3 | Baux. | 1737-1789 |
| 314 G 4-11, 14 | Comptes. | 1580-1700 |
| 314 G 14 | 1580. | |
| 314 G 4 | 1600-1623. | |
| 314 G 5 | 1629-1631. | |
| 314 G 6 | 1636-1640. | |
| 314 G 7 | 1653-1655. | |
| 314 G 8 | 1659-1670. | |
| | <i>Le compte 1669-1670 a été approuvé par J.-B. Bossuet, évêque de Meaux (signature autographe).</i> | |
| 314 G 9 | 1675-1676. | |
| 314 G 10 | 1679-1680. | |
| 314 G 11 | 1683-1700. | |
| | <i>Les comptes des années 1687-1688, 1691-1692 et 1695 ont été approuvés et visés par J.-B Bossuet, évêque de Meaux, lors de ses visites pastorales à la Ferté-sous-Jouarre (signatures et notes autographes).</i> | |
| 314 G 12 | Quittance. | 1699 |

La Houssaye

| | | |
|---------|--|-----------|
| 287 G 1 | Livre journal de la fabrique de l'église Saint-Nicolas : avertissement du curé, recettes et dépenses, inventaires, assemblées des paroissiens, règlement des petites écoles. | 1705-1816 |
|---------|--|-----------|

La Madeleine-lez-Tournan [Tournan]

Tournan avait deux églises : Sainte-Madeleine, église matrice, et Saint-Denis, ancien prieuré, église succursale. Sainte-Madeleine appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Vieux-Corbeil. L'archevêque de Paris en était le collateur.

G 293 Paroisse de La Madeleine-lez-Tournan. - Actes d'assemblées de l'oeuvre et fabrique de Sainte-Marie-Madeleine du lieu. - Autorisation donnée au curé, pour lever un extrait du testament de défunt messire Jacques de Guébillion, écuyer, seigneur de La Mothe, ancien lieutenant-colonel du régiment des vaisseaux, afin de se pourvoir en délivrance de legs contre les héritiers ; - pouvoir audit sieur curé, par les habitants assemblés, de remettre ès mains de maître Guyot, notaire, les titres et papiers de l'église pour en faire inventaire ; - attestation du même curé, relative au don fait à la fabrique de son église, par le sieur Jean-Baptiste Anguerrand, marchand, bourgeois de Paris, propriétaire du fief des Jarrys, et par dame Didier Louis, son épouse, d'un dais de damas cramoisi à bandes brodées, avec une chasuble de satin, étole, manipule et odile ; - acceptation du remboursement de la somme de 800 livres provenant du legs de M. de Guébillion ; - réparations à l'église : détermination du bureau de la fabrique de se pourvoir par-devant l'archevêque de Paris, comme gros décimateur de la paroisse, pour la restauration du chœur, et par-devant l'intendant de la Généralité de Paris, pour qu'il donne les ordres nécessaires afin qu'il soit établi une imposition sur les habitants et biens-tenants, pour faire réparer la nef de ladite église, etc. (*Registre, In-folio, papier, 103 feuillets*).

1711-1789

Le Mesnil-Amelot

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Dammartin. L'évêque de Meaux en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les documents déposés par l'Association diocésaine de Meaux en 1968 (17 J 1-18).

G 294 Paroisse du Mesnil-Amelot. - Fabrique de l'église, bourse des trépassés et maîtresse d'école. - Immeubles et revenus. - Procès-verbaux d'arpentage, dont un avec figures, des terres de l'église Saint-Martin du lieu, dressés à la requête des fermiers, par Jean Le Theuil, arpenteur résidant à Villeneuve-sous-Dammartin, et César-Martin Richard, arpenteur royal en la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Fontainebleau, demeurant à Mitry-en-France ; - cession par Pierre Landry, laboureur au Mesnil-en-France (Amelot), à l'église et fabrique du lieu, de 4 perches de terrain pour être réunies au cimetière, à prendre dans un jardin nommé vulgairement l'Enfer ; - bail à loyer de 80 arpents de terre appartenant à ladite fabrique, consenti par messire Jean-Baptiste Dassy, doyen rural de Dammartin, curé du Mesnil, et maître Auguste Lecourt, procureur fiscal, marguillier et receveur en charge, au profit du sieur Charles-Julien Le Duc, et autres. - Titres de rentes ; - bail à loyer de 2 pièces

Série G – Clergé séculier

de terre appartenant à la Bourse des trépassés du Mesnil-Amelot ; - donation par messire Charles Amelot, chevalier, marquis de Mauregard, seigneur du Mesnil, tant en son nom que comme exécuteur testamentaire de demoiselle Louise Amelot, sa soeur, d'une somme de 6, 000 livres à placer au trésor royal, pour fonder à perpétuité une maîtresse d'école chargée aussi d'assister les pauvres malades et autres pauvres de la paroisse ; - bail à rente foncière, par Louis Noël, maçon au même lieu, moyennant 36 livres 5 sols par an, d'une maison et dépendances pour servir de logement à la soeur des écoles, etc. (51 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 1 plan).

1609-1786

- | | | |
|---------|--|----------------------|
| 387 G 1 | Inventaire des titres. | 1694 |
| 387 G 2 | Obituaire. | XVIIème s. |
| 387 G 3 | État des revenus et des dépenses ordinaires de la fabrique. | XVIème s.-XVIIème s. |
| 387 G 4 | Coutumier de la paroisse et notes sur les travaux d'art effectués dans l'église. Dispense d'empêchement canonique au mariage accordée à des paroissiens du Mesnil-Amelot et portant la signature autographe de J.-B. Bossuet, évêque de Meaux. | XVIIème s. |
| 387 G 5 | Inventaire des ornements et vases sacrés de l'église. | 1641 |
| 387 G 6 | Ordonnance de J.-B. Bossuet, évêque de Meaux, portant règlement au sujet des obits célébrés dans l'église. | 1698 |
| 387 G 7 | Délibérations. | 1791-1793 |
| 387 G 8 | Devis de travaux. | 1792 |

Les Écrennes

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Laurent, aurait été érigée en cure en 1232. Elle appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. Le chapitre de la cathédrale de Sens en était le collateur.

222 G 1 Délivrance de legs.

1725

Léchelle

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Aignan, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. L'abbé de Saint-Nicolas de Provins en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les documents déposés par l'Association diocésaine de Meaux en 1992 (137 J). Voir aussi les cotes 5 V 312 à 5 V 312/2.

330 G 1 Comptes de la fabrique.

1545-1793

330 G 2 Pièces d'un procès entre la Fabrique et les héritiers Régnier au sujet d'une rente foncière de 80 livres 15[0].

XVIIIème s.

Liverdy

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Étienne, appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Vieux-Corbeil. L'archevêque de Paris en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les documents déposés par l'Association diocésaine de Meaux en 1977 (46 J).

G 297 Paroisse de Liverdy. - Publications et délivrance des locations de terres et prés de la fabrique du lieu, contenant aussi les délibérations relatives aux affaires intérieures de l'église. - Décharge des taille, milice et autres impositions, accordée à Louis Desmarets, maître d'école, par la pluralité des habitants ; - « déclarations générale et particulière de tous les domaines et biens de l'église et fabrique Saint-Etienne de Liverdy, diocèse de Paris, que je soussigné, prêtre-curé du lieu, pour et en l'acquit du marguillier, ay donnée à M. Vatboy greffier des domaines des gens de main-morte du diocèse de Paris, pour satisfaire à l'édit du Roi du mois de décembre 1691 ; » - inventaire du linge, des ornements, livres, meubles et ustensiles de ladite église ; - visite de M. l'abbé Holdier, chanoine de l'église de Notre-Dame de Paris et vicaire général de M. l'abbé de La Roche, archidiacre de Brie, pendant laquelle il a ordonné : « que pour l'école, les garçons fussent séparés des filles et instruites en des lieux

et heures différents ; » - visite d'un autre archidiacre qui prescrit que les noms de ceux qui n'auraient point encore fait leurs pâques, lui soient donnés ; d'avertir au prône les pères et mères d'envoyer leurs enfants au catéchisme et, en cas de négligence, les menacer de les y contraindre par les censures, etc. (*Registre, In-folio, papier, 92 feuillets*).

1690-1789

G 298

Paroisse de Liverdy. - Recettes et dépenses. - Comptes rendus devant messire Damien Colandière, prêtre-curé de Liverdy, par les anciens marguilliers, à leurs successeurs et aux habitants de cette paroisse, des gestion, manie- ment et administration des biens et revenus temporels de l'église et fabrique dudit Liverdy. - Mises et dépenses : - payé au R. P. Martiel, carme, pour avoir prêché la parole de Dieu, pendant le saint temps de Carême, 3 livres ; - au R. P. Bourgoigne, cordelier, prédicateur de l'Avent, même somme ; - à la veuve Flaminien Barbot, pour avoir fourni le pain, le vin et les oeufs aux processions des rogations, et le vin aux communicants dans la quinzaine de Pâques, 4 livres 14 sols 4 deniers ; - à Claude Thibault, sonneur et bedeau, pour ses gages, 20 livres ; - au secrétaire de M. l'archidiacre, pour son droit de visite, 10 sols ; - au curé, pour la rétribution des messes d'obits, 80 livres ; - au maître d'école, pour une année de ses gages, 30 livres ; - à Antoine Bélesme, pour avoir chanté aux services de feu MM. de Liverdy et Goulas, 30 sols ; - à Nicole Decoeur, cordière à Chaumes, pour fourniture de 2 cordes de cloches, 7 livres 10 sols, etc. (*Registre, In-folio, papier, 98 feuillets*).

1685-1696

G 299

Paroisse de Liverdy. - Recettes et dépenses. - « Règlements concernant les comptes des marguilliers, tirés des conciles, des ordonnances royales, statuts synodaux et arrêts du Parlement. » - Élection des marguilliers : « - dans les statuts de Meaux est fait mention de l'ordonnance de Mgr Dominique de Ligny, évêque en 1675, prescrivant d'élire les marguilliers d'année en année, ou de deux en deux ans, selon les coutumes des lieux. Le 4^e concile de Milan défend de laisser trop longtemps les marguilliers dans leur charge. » - Emploi des revenus : - « défense est faite à tous marguilliers d'employer aucuns deniers de l'oeuvre et fabrique des églises qui sont dédiées à Dieu et pour entretenir son service, aux affaires des communautés, si ce n'est pour peu de temps. » - Les seigneurs ou patrons des églises ne peuvent et ne doivent se mêler du temporel. - Défenses sont faites aux marguilliers de vendre le pain bénit. - « Nous défendons aussi aux curés et marguilliers de faire aucune buvette dans les églises et sacristies pour quelques causes et prétextes que ce soit, principalement le jeudi-saint, et de faire emploi des deniers des fabriques, en achat de vin et échaudés (Henri de Gondy, statuts de l'an 1620). - Les églises et chapelles étant uniquement dédiées au service de Dieu, nous défendons très-expressément à toutes personnes d'y tenir aucune assemblée profane (ni dans les cimetières), de faire aucune vente ou achat, même de pain et de vin, le jour des morts, d'y faire aucun feu le même jour ou la veille, d'y boire et manger le jeudi-saint à la Cène (statuts de Mgr Hardouin Fortin de la Hoguette, archevêque de Sens. » (*Registre, In-folio, papier, 122 feuillets*).

1700-1722

- G 300 Paroisses de Liverdy. - Recettes et dépenses. - Mises ordinaires et extraordinaires : - payé à M. le curé, pour fourniture du pain à chanter pendant une année, 3 livres ; - à M. le doyen rural, pour son droit d'apport des saintes huiles, 10 sols ; - à Claude Retort, marchand de vin, pour fourniture de pain, vin et oeufs fournis aux processions dans la quinzaine de Pâques et deux pains bénits, 17 livres 12 sols ; - à M. des Barres, seigneur de Liverdy, pour une année de rente que lui doit l'église, 20 livres 13 sols ; - au sieur de Launay, libraire, rue Saint-Jacques, à Paris, pour avoir acheté et fait relier un missel nouveau, 37 livres ; - à M. le curé, pour sa rétribution des services et messes d'obits acquittés pendant une année, 112 livres 14 sols ; - pour fourniture de luminaire et d'encens, 81 livres 3 sols ; - à M. Brunet de Molan, receveur des décimes, pour impositions dues au Roi par la fabrique 5 livres, 9 sols, etc. (*Registre, In-folio, papier, 285 feuillets*).
- 1723-1787
- 352 G 1 Comptes et délibérations.
- 1765-1790

Livry-sur-Seine

Sous le vocable de Saint-Étienne, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'archevêque de Sens en était le collateur.

- 353 G 1 Reconnaissances de rentes.
- 1733-1775
- 353 G 2 Comptes.
- 1595-1781

Lizy-sur-Ourcq

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Médard, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Gandelu. L'abbé de Sainte-Geneviève de Paris en était le collateur.

- 355 G 1 Registre des délibérations de la fabrique.
- 1735-1783
- 355 G 2 Registre des revenus, état des rentes de la fabrique.
- 1761-1820
- 355 G 3 Comptes de la fabrique.
- 1618-1786

LOURPS

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Merge, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. L'archevêque de Sens en était le collateur.

- 360 G 1 Mémoires à consulter, au sujet d'un droit de propriété présumé de la fabrique sur l'emplacement de l'ancien cimetière.
- 1770

LUISETAINES

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Montereau. L'archevêque de Sens en était le collateur.

- 361 G 1 Procès.
- 1669

LUMIGNY

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Pierre, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Rozay. L'évêque de Meaux en était le collateur.

- 362 G 1 Procès-verbal de la bénédiction d'une croix.
- 1760
- 362 G 2 Notes sur les événements survenus dans la paroisse pendant l'année 1707.
- XVIIIème s.

MACHAULT

Sous le vocable de Saint-Vincent, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Montereau. Le chapitre de Notre-Dame de Paris en était le collateur.

- 364 G 1 Acquisitions.
- 1744
- 364 G 2 Mémoires et quittances.
- 1741-1745

Maisoncelles-en-Brie

Sous le vocable de Saint-Sulpice, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Coulommiers. L'évêque de Meaux en était le collateur.

G 462 Paroisse de Maisoncelles en Brie. - Comptabilité.

Mémoires de marchandises fournies à la fabrique, et de travaux faits à l'église, précédés d'un fragment de consultation, en deux feuillets, relative à la reddition des comptes à rendre par les marguilliers ; dans laquelle on remarque le passage suivant : « Inutilement la fabrique invoquerait-elle, par moyen d'exception à la loi générale, l'incendie de 1676, qui peut avoir occasionné la perte de ses litres, puisque la prescription dont les débiteurs ou débiteurs annoncent vouloir se prévaloir, remonte à celle de cet incendie. L'allégation des vols faits dans l'église et presbitère, à différentes époques, notamment en 1787, ne pourroit servir utilement à la déffense de la fabrique, qu'en constatant, judiciairement, que les titres constitutifs de la propriété des héritages ou rentes à réclamer, ont été emportés ou supprimés par les voleurs, » etc. ; - reçu du greffier en chef du baillage de Meaux, constatant qu'il lui a été remis, le 31 janvier 1789, l'un des deux registres qui ont servi à inscrire les actes de baptêmes, mariages et sépultures dressés en la paroisse de Maisoncelles ; - quittances : de la somme de 24 sous, donnée à M. François-Blandin Vignier, marguillier en charge de la fabrique, par le sieur Jacques Henry, manouvrier, pour le buis qu'il a fourni en 1789, lors de la cérémonie des Rameaux ; - de 8 livres 6 sous, pour un repas donné aux chantes de l'église de Maisoncelles, par ordre dudit sieur Vignier ; - mémoire quittancé du sieur Pourcelle, marchand orfèvre à Meaux, pour livraison faite le 11 mai 1789, d' « un calice et sa patène à festons et ornemens, avec une fausse coupe, façon, 150 livres ; un grand ciboire doré en dedans et orné, façon, 85 livres ; plus trois boêtes à saintes huiles des plus à la mode, 42 livres ; - poids : 5 marcs 4 onces 6 gros, à 59 livres le marc, compris le contrôle, 330 livres ; - étui du calice, 6 livres ; plus le 4 juin livré une custode en argent, contrôle et façon, 66 livres ; - plus trois boêtes en fer blanc, 6 livres. Total, 685 livres ; » - quittance de la dame veuve Cinot, receveuse de la seigneurie de Maisoncelles, d'une somme de 33 livres 15 sous, pour quarante-cinq années de cens et rentes dues à cette seigneurie, par la fabrique du lieu, etc. (*Liasse, 37 pièces, papier*).

1788-1790

367 G 1 Comptes et délibérations.

1706-1758

367 G 2 Mémoire à consulter, pour la fabrique.

XVIIIème s.

Marchémoret

L'église paroissiale, sous le vocable de Notre-Dame, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Dammartin. Le chapitre d'Oissey en était le collateur.

- 369 G 1 Obituaire.
XVIème s.-XVIIIème s.
- 369 G 2 Liste des fondations.
XVIIème s.
- 369 G 3 Dons et legs.
1739-1744

Marles-en-Brie

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Germain-d'Auxerre, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Rozay. L'évêque de Meaux en était le collateur.

- 372 G 1 Mémoire et requête du curé contre le maître d'école.
1766-1768

Marolles-en-Brie

Sous le vocable de Saint-Georges, l'église paroissiale, d'abord succursale de la paroisse de Choisy-en-Brie, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de La Ferté-sous-Jouarre. L'évêque de Meaux en était le collateur.

- 373 G 1 Administration de la fabrique : rôle de la paroisse de Marolles de 1763, état des terres de Marolles, projet de délibération au sujet du changement du chœur et des autels de la nef de l'église, copie de la transaction passée entre la communauté des habitants et le prieur de Marolles devant Dauvergne le jeune à Brie-Comte-Robert (13 avril 1764), liste des diverses ratifications (23 avril-3 juillet 1764). Gestion des biens de la fabrique et pièces corrélatives : adjudications d'herbe (1655-1723). Procédure de saisie par Robert Houdry, laboureur et marguillier en charge, sur la veuve Denise Boudegout, marguillier en 1683, défendue par Nicolas Philippe, manouvrier (1684-1690). Assemblée des habitants, pour autoriser Louis Camus, laboureur et marguillier et syndic, à accepter le legs de Nicolas Millet (19 novembre 1719) ; pour autoriser Jean Barbier, marguillier, à passer les baux (30 mars 1728). Gestion financière de la fabrique : quittances et pièces justificatives (1682-1757).
1655-1764

- 373 G 2 Comptes rendus par les marguilliers.
Lacunes : 1616-1626, 1628-1645, 1682, 1685, 1689-1691, 1695, 1710, 1719-1723, 1727-1728, 1731-1735, 1738-1755.
1614-1757
- 373 G 2-1 Comptes rendus par les marguilliers (avril 1691-avril 1692, mars 1739-mars 1740).
04/1691-03/1740

Marolles-sur-Seine

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Germain ou Saint-Georges, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Marolles. Le prieur de Saint-Germain-des-Prés de Paris en était le collateur.

- G 463 Paroisse Saint-Germain de Marolles-sur-Seine. - Domaine et revenus. - Déclarations des terres, prés, bois et rentes appartenant à la fabrique du lieu. - Du 30 mai 1593, requête présentée par Jean Martin, tisserand, et Jean Pineau, marguilliers en charge de ladite fabrique, au lieutenant du baillage de Marolles, afin qu'il ait « à rédiger et mettre par écrit tous et un chacun les héritaiges tant terres labourables, prez, saulçois, isles, escrués (accrués), que bois et buissons appartenant à ladite fabrique, et que ayons, iceux héritaiges, faire mecttre et rédiger par escript et par tenans et aboutissans, scituations et assiette en quelques partyes et lieux qu'ils soient scituez et assis, et, de ce, leur en faire délivrer un procès-verbal, pour et au profit de ladicte fabrice. » Suit la désignation des héritages ; - mémoire des rentes dues à l'église Saint-Germain de Marolles : Premièrement. 4 livres de rente foncière à prendre sur une maison et héritages possédés par Antoine Desplats, suivant contrat passé. devant Jolly, notaire à Barbey, le 7 novembre 1673, etc. ; - déclaration des terres, prés et rentes possédés par l'église de Marolles, depuis 1641 jusqu'en 1690 ; - le 24 juin 1755, devant le notaire-tabellion institué au baillage dudit Marolles, ont comparu maître Charles Bouvet, curé de la paroisse ; Etienne Rondeau, laboureur, et Jacques Moulin, manouvrier, tous deux marguilliers de la fabrique, qui ont déclaré qu'elle possédait, sous la censive de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste-Marie de Brion, chevalier, marquis de Marolles, seigneur de Motteux, Fresnières et autres lieux, à cause de son marquisat de Marolles, toutes les terres labourables situées entre les rivières de Seine et d'Yonne, prés et bois, en 121 articles ; - du 13 juillet 1758, supplément à la déclaration susdatée. (*Liasse, 11 pièces, papier*).
1593-1758
- G 464 Domaine. - Baux à loyer des biens de l'église et fabrique de la paroisse Saint-Germain de Marolles-sur-Seine.
Baux à loyer des biens de l'église et fabrique de la paroisse Saint-Germain de Marolles-sur-Seine, passés sous l'autorité ou devant : Mathurin Guillin, ancien praticien au baillage et châtellenie de Marolles ; - Couet, notaire et tabellion ;

- Jean Chineau, licencié ès lois, avocat en Parlement, bailli et garde du scel aux contrats de la baronnie et châellenie susdite, pour messire Jean de La Barde, chevalier, conseiller du Roi, son ambassadeur en Suisse, etc. ; - Guillaume Fauvelet, premier élu, assesseur de la ville de Sens ; - Louis-François Fillemin, ancien juge-conservateur du canal de Briare, bailli, juge civil, criminel et de police du bailliage, marquisat, châellenie, gruerie et grairie dudit Marolles, pour haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste-Marie de Brion, chevalier, marquis de Marolles, seigneur de Motteux, Fresnières et autres lieux, etc. Lesdits baux faits à la requête des marguilliers-proviseurs de l'église M. Saint-Germain, au profit de : François Bezault, moyennant 81 livres 5 sous, à la charge de payer les cens, rentes et redevances seigneuriales dont pouvaient être grevés les terres et prés faisant l'objet de son bail ; labourer lesdites terres, par solles et saisons convenables, sans les pouvoir dessaisonner ; les fumer chaque année, suivant la coutume de Paris ; « faucher les prés en fauchaison ordinaire, et les tenir nets de bois et buissons, » etc. ; - Jean Compagnon, laboureur à Marolles, qui a reconnu avoir pris, à litre de loyer, 6 quartiers de pré en trois pièces ; - Jean Verjus et Jean Gouby, preneurs, au même titre, de différents héritages, au prix de 3 livres 8 sous par arpent ; - Jean Mullet, laboureur audit lieu de Marolles, qui a déclaré avoir retenu la quantité de 18 arpents de terres labourables et 3 arpents de prés, en plusieurs pièces et climats ; - Jean et Étienne Bezault ; - Étienne Saviart et Marguerite Chollet, sa femme, aussi preneurs à titre de bail, de 24 arpents de terre, 9 arpents de pré et 3 quartiers de bois taillis, moyennant 180 livres par an, etc. (*Liasse, 6 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier*).

1632-1727

G 465

Dons et legs.

Testaments faits au profit de l'église et fabrique de la paroisse Saint-Germain de Marolles-sur-Seine. par : François Mitantier, receveur de la terre et seigneurie dudit Marolles, qui a exprimé le désir d'être inhumé dans l'église, devant l'autel de la Vierge, au lieu le plus commode que faire se pourrait ; - Perrette Menault, veuve de Jean Merlin, laquelle a délaissé, à l'église de Marolles, neuf quartiers de terre et un demi-arpent de pré ; - Marie Pouger, qui, après avoir fait ses dispositions testamentaires, entre les mains du sieur Hébert, curé, et en avoir entendu la lecture, a persisté dans ses dires, en présence d'honorables hommes Antoine de Sainctyon, receveur de la terre de Marolles, et Jean Tissier, maître d'hôtel de M. de La Barde ; - Jean Gouby, lieutenant ordinaire du bailliage dudit Marolles, âgé de soixante-dix-huit ans et quatre, mois, qui a dit vouloir que son corps soit inhumé dans l'église, en la place où a été enterrée Louise Bourgoïn, sa femme : « qui est sous le coffre des trépassés, ou auprès, d'un costé ou d'autre ; veut qu'aussitôt son inhumation il soit dit, à son intention, trois douzaines de messes basses, sçavoir : moitié dans l'église dudit Marolles, par le sieur curé, et l'autre moitié par les Récollets de Montereau, dans leur église ; veut aussi qu'il soit donné, aussitôt son décès arrivé, aux églises de Marolles, Saint-Georges, Barbey, La Tombe et Villeneuve-la-Cornue (Salins), sçavoir : à la première la somme de 3 livres, et à chacune des autres, 20 sols pour estre mis aux prières d'icelles ; » - Antoine de Sainctyon, marchand à Marolles, après avoir recommandé son âme à Dieu

et à tous les saints, a dit qu'il souhaitait que son corps soit inhumé en l'église de Marolles, au lieu et place de ses défunts père et mère ; a voulu aussi, ledit testateur, qu'il soit fourni, le jour de son inhumation, 12 torches ou flambeaux de cire blanche, pesant chacun une livre, et deux douzaines de pointes de même cire, pesant chacune demi-livre ; lesdits flambeaux et pointes portés par les pauvres du lieu, si faire se peut ; - donation par Anne Guéron, veuve de Gabriel Dubois, vivant tailleur d'habits à Paris, rue des Marmousets, paroisse Sainte-Marine ; à l'oeuvre et fabrique de Marolles, d'une petite maison couverte de chaume, étable, jardin et un quartier et demi de terre où il y a plusieurs ormes, comme le tout se consiste, sis au village de Barbey, en la Grande-Rue ; plus 2 arpents 9 perches de terre labourable, en sept pièces ; - testaments de : Georges Hébert et de Noëlle-Antoinette, sa femme, par lequel ils ont légué, à l'église de leur paroisse, plusieurs sommes à charge de services religieux : à l'Hôtel-Dieu dudit Marolles, 500 livres, pour être employées en achat « de fonds de terre ou autres biens solides, afin d'en avoir la rente qui sera distribuée secrètement, tous les ans, aux pauvres vieilles gens de la paroisse, tant hommes que femmes, qui ne pourront plus gagner leur vie ; » - Pierre Saviard, procureur, âgé de cinquante-sept à cinquante-huit ans ; - René Gouby, procureur fiscal du bailliage de Marolles, âgé d'environ soixante-neuf ans ; - honnête femme Jeanne Compagnon, femme d'honorable homme Etienne Saviard, laboureur ; - Renée Morin, femme de feu Claude Thibault, ci-devant fermier de La Grange ; - Louise Leblois, fille jouissant de ses droits, par bénéfice d'âge, etc. etc. ; - constitutions de renies ; - délivrances de legs ; - dépôts de testaments et procédures. (*Liasse, 10 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier*).

1634-1751

- G 466 Fragments d'un martyrologe ou nécrologe de l'église et fabrique de Marolles, contenant extraits authentiques des testaments, dons et legs, laits en faveur de cette fabrique, par : Claude Racynes, qui lui a laissé un arpent de terre, au lieudit le Carreau-Franc ; - Jehan Rogier, demi-arpent de pré ; - Jehan Bezault, laboureur, un quartier de terre situé près Saint-Donain, « pour l'administration de son corps, en ladite esglise ; » - Louise Menault, qui a légué à la même église plusieurs héritages, à la charge d'un obit qui se doit dire au mois de juillet ; - honnête femme Jehanne Dumont, veuve d'Edme Jolly, un arpent de terre labourable, situé près le lieudit les « Couldres ; » - Jehanne Larré, en son vivant femme de Jacques Faultrier, demeurant à Troyes-sur-Bezaulde, un demi-arpent de terre labourable, lieudit le Cours des... ; - Marguerite Carrel, vivant femme de François Lacaille, 5 quartiers de terre, en une pièce, sise au chemin des Chanvres (?) ; - défunts Gilles Menault et Marguerite Thevenon, sa femme, chacun un arpent de terre, l'un au bout du chemin des Anes ; l'autre aux Couldres, près Barbey, à la charge de deux messes et de deux obits, pour le remède de leurs âmes, etc. (*Liasse, 3 pièces, 11 feuillets, parchemin*).

1519-1675

- G 467 Amortissements, francs-fiefs et nouveaux acquêts.

Du 17 mai 1640, déclaration faite devant Claude Le Court, ancien praticien au bailliage de Marolles, par les marguilliers de l'église M. Saint-Germain du lieu,

« lesquelz ont dict que, depuis huit ans en ça, » ilz ont enuoyé, en la ville de Paris, messire Urbain Hébert, pbrestre, curé dudict Marolles, pour traicter, avecq celuy quy a les droictz d'amortissemens, pour le bien de l'esglise ; » - extrait de l'état de recouvrement des sommes que le Roi a ordonné de payer, avec les 2 sous pour livre, en exécution de sa déclaration du 5 juillet 1689, par les communautés ecclésiastiques et religieuses, et autres gens de main-morte, des élections de Sens et Nogent, pour les droits d'amortissement et de nouveaux acquêts, par eux dus, pour les immeubles qu'ils possèdent, et non valablement amortis. N° 37. La fabrique Saint-Germain de Marolles-sur-Seine, etc., - 15 janvier 1690, acte de comparution, devant Pascal Pineau, lieutenant ordinaire du bailliage, marquisat et châellenie de Marolles, du sieur Claude Lefieux, l'un des marguilliers de la paroisse, qui a déclaré que, le 5 dudit mois, il lui a été signifié une taxe, faite au Conseil royal des Finances, tenu à Versailles le 13 décembre 1689, par laquelle lesdits marguilliers, au nom de la fabrique de Marolles, ont été cotisés « tant pour droict d'amortissement du bien de ladicte esglise, que nouveaux acquêts, à 1, 098 livres 13 sols 8 deniers, scavoir : pour admortissement, 942 livres 6 sols 8 deniers, et nouveaux acquêts, 156 livres 7 sols ; » pour le paiement desquelles sommes commandement ayant été fait auxdits marguilliers, et ladite taxe regardant le général des habitants de la paroisse, le comparant a requis le lieutenant du bailliage de convoquer une assemblée pour aviser aux moyens à employer pour parvenir audit paiement. Cette assemblée, après avoir entendu la lecture de la taxe et du commandement précités, a été d'avis qu'il fallait se transporter à Sens, à Paris « et partout ailleurs où besoing serait, pour agir, poursuivre, débattre, contester, et mesme de sauver, en tant que besoing, la déclaration que l'on pourroit auoir faicte où elle se trouveroit non conforme à la vérifié, soit par héreur et surprise, » etc. ; - 15 mars et 15 juin 1675, quittances : de 175 livres et de 25 livres pour droits de nouveaux acquêts, sur biens usagers, données par M. Etienne Johannot de Bartillat, garde du trésor royal, aux marguilliers de la fabrique de Marolles, taxée à ces sommes par le rôle arrêté à cet effet, etc., etc. (*Liasse, 10 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier*).

1640-1742

- G 468 Marché passé devant Claude Lecourt, notaire et tabellion-juré en la baronnie, bailliage et châellenie de Marolles, entre les marguilliers et habitants de la paroisse, d'une part ; et Edme Rendu, « maistre charpentier de la grande congnee demourant à Montereau, » qui est convenu de faire bien et dûment, à dire d'experts « et gens congnoissant la charpenterye, » la couverture qu'il y avait à exécuter à l'église de Marolles, et autres ouvrages, en fournissant le bois, la latte, clous, plâtre, etc., « fors et excepté la thuille, festières et plomb. » Ce présent marché fait moyennant la somme de 950 livres tournois, etc. (*Liasse, 1 pièce, papier*).

1638

- G 469 Mobilier de la fabrique de Marolles. Inventaires des meubles, ornements, livres et papiers de l'église du lieu, « que Claude Compagnon et Jean Bezault, de naguère marguilliers de ladicte église, ont mis èsmains de Edme Fresnel et Louis Rongnon, leurs successeurs. - 17 décembre 1656. Premièrement, 23

nappes qui sont de nulle valeur ; sept serviettes a main : cinq aubes garnies de leurs amicts et ceintures : un grand drap à mettre devant le crucifix ; onze livres à dire la messe et vêpres, tant processionnaires que livres de morts et mariages ; treize chandeliers de cuivre et quatre d'étain ; trois lampes de cuivre ; sur la chaire à faire le prosne, s'est trouvé un tapy de camelot bleu et un petit ciel de thoiile blanche où il y a de la dentelle de point coupé ; » sept chapes de diverses couleurs et étoffes ; six chasubles de pareille nature, trois tuniques, sept étoles et six manipules ; le ciel (dais) du jour de la fête Dieu ; deux draps de morts et les parements de l'autel ; deux sonnettes garnies de leurs battants ; « deux coffres, dont celui des trépassés en est un ; » le corbillon à porter le pain bénit ; un grand et un petit vase d'airain, pour l'eau bénite ; la croix et la bannière ; un paquet de vieux contrats et de comptes de la fabrique ; le livre des confrères de Saint-Marcoul ; le livre du martyrologe. - 28 mai 1709, ornements : premièrement, une grande croix d'argent, avec son pied revêtu de feuilles d'argent ouvragées ; deux calices et leurs patènes, deux burettes, un soleil, un reliquaire, une petite boîte à porter le viatique, un ciboire, les vaisseaux des saintes huiles, le tout d'argent ; plus six chandeliers de bois doré, quatre autres chandeliers, une lampe, un aubénitier, deux encensoirs, avec navettes, et une croix, ces derniers objets en cuivre. (*Liasse, 5 pièces, papier*).

1656-1709

- G 470 Procès soutenus par la fabrique de l'église de Marolles. - Du 7 octobre 1649, jugement, rendu par Jean Chineau, licencié ès lois, avocat en Parlement, bailli de Marolles, pour M. Jean de La Barde, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, « ambassadeur dans les cantons de Suisse et Grisons, baron et seigneur châtelain dudit Marolles. Boumille et autres lieux, » entre Balthasar Hébert et Jean Verjus, marguilliers de ladite église, demandeurs en saisie, d'une part ; Jean Mion et Jean Nurlin, précédents marguilliers, défendeurs, opposants à ladite saisie, pratiquée sur eux, pour cause de reliquat de compte ; - procédure entre messire Noël-François de Brion, chevalier, seigneur, marquis et châtelain de Marolles, demandeur en droits de cens et rentes seigneuriales, contre Jean Leclerc et Jean Roussel, anciens marguilliers de la fabrique susdite ; Jean Pezon et Pierre Roussel, marguilliers en exercice, demandeurs en dénonciations de poursuites, contre Jean Merlin, laboureur à Barbey-sur-Yonne, comme tuteur de Jeanne Merlin, fille d'Edme et de Jeanne Thibault ; afin de l'obliger, audit nom, à faire cesser les poursuites dirigées contre la fabrique de Marolles, par ledit sieur marquis de Brion, pour raison des droits qui lui étaient dus, au moyen du legs fait à cette fabrique, par le feu sieur Edme Merlin, etc. (*Liasse, 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier*).

1649-1775

- G 471 Revenus. - Reconstitution, sur titres nouveaux, d'une rente de 25 livres, au principal de 500 livres, par MM. Jean-Baptiste-François de La Michaudière, chevalier, comte d'Hauteville, seigneur de La Michaudière, conseiller d'État, prévôt des marchands de la ville de Paris ; Jean-Denis Levé ; Guillaume-Gabriel Chapus et autres, écuyers, commissaires nommés par le Roi, suivant ses Lettres patentes données à Compiègne, le 30 juillet 1765 ; lesquels ont créé,

constitué et promis, au nom du Roi, garantir à l'oeuvre et fabrique de la paroisse Saint-Germain de Marolles, diocèse de Sens, pour l'acquit de douze saluts du saint sacrement, qui seront célébrés dans l'église de ladite paroisse, le 1er dimanche de chaque mois, 25 livres de rente que les constituants ont promis de faire payer par le sieur Joseph Micault d'Harvelay, garde du Trésor royal, etc. (*Liasse, 1 pièce, parchemin*).

1778

- G 472 Domaine et revenus. - Accord consenti entre Michel Bonnemain et Claude Thibault, marguilliers de la paroisse de Marolles, d'une part ; Jean et Étienne Bezault, laboureurs, fermiers de partie des terres et prés appartenant à l'église Saint-Germain, d'autre part ; ces derniers poursuivis, notamment Étienne, pour le paiement d'une somme de 50 livres tournois, qu'il devait pour moitié d'une année de bail : « Et comme il s'est trouvé presque insolvable et hors d'état de payer lesdites 50 livres, ensemble les droits seigneuriaux, » les habitants de la paroisse ont trouvé bon que les sieurs Bezault remettent à l'église les biens qu'ils tenaient d'elle, pour, par les marguilliers : « en faire faire nouveau bail aux guérets prochains... et que pour le paiement de ladite somme de 50 livres deube par ledit Estienne Bezault, il donnera, à ladicte église, ung arpent de terre à luy appartenant, en 2 pièces qui sont : trois quartiers assis derrière la garenne Saint Donin ; ... et l'autre quartier assis proche la croix de Saint Jacques, » etc. (*Liasse, 1 pièce, parchemin*).

1663

- G 473 Domaine et revenus. - Titre nouvel d'une rente de 12 livres au profit de la fabrique de l'église de Marolles, reconnue par Sébastien Roche, maçon à Barbey-sur-Yonne, en son nom et en celui de ses enfants mineurs, et encore comme se portant fort de Pierre Roche, charretier de rivière demeurant à Melun ; Sébastien Roche et Madeleine Sadron, sa femme, etc., détenteurs d'une maison, sise en la Grande-Rue dudit Barbey, cour et jardin, avec sept pièces de terre et quatre perches de pré, désignées et attenancées au titre nouvel précité (1723-1787 ; liasse, 1 pièce, parchemin). Bail à rente pour Fiacre Rousol contre Louis Monin sur les susdites pièces (25 avril 1723 ; 2 pièce, parchemin). Copie d'un arrêt du Conseil d'État au sujet des rentes de 10 et 5 livres, constituées les 15 février et 16 avril 1741 au profit de la fabrique de la paroisse Saint Germain, par Marie Saviard, veuve de Victor Cantes, laboureur, pour lesquelles Bernard, leur fils et héritier, a passé titre nouvel le 6 décembre 1758, exécuté jusqu'en 1770 Compiègne (23 août 1772).

1723-1787

- G 474 - G 479, G 481 Recettes et dépenses.

1632-1793

- G 474 Comptes rendus devant le grand-archidiacre de Sens ou son commis, par les marguilliers de la paroisse Saint-Germain de Marolles, de la gestion et administration qu'ils ont eu des biens et revenus de l'oeuvre et fabrique dudit lieu. - Recettes. 1er chapitre du compte de 1631-1632. Location des terres et prés, 414 livres 10 sous. Ile chapitre. Deniers

provenant des quêtes et des inhumations faites dans l'église. Quêtes, 61 livres : de François Mitantier et Jean Verjus, pour deux fosses ouvertes dans ladite église, 6 livres. - Dépenses. Payé à Jean Gouby, pour la conduite de l'horloge, 18 livres ; à Jean Briand, chaudronnier à Donnemarie en Montois, pour avoir raccommo­dé le seau à porter l'eau bé­nite, 8 sous ; à Lazare Ouldin, serrurier à Villeneuve-la-Guyard, pour avoir dégraissé l'horloge, 20 sous ; à Denis Courtois, pour fourniture d'une corde à la grosse cloche. 4 livres ; aux sonneurs de la Toussaint, 20 sous, etc. Ce compte a été vu et arrêté par le sieur Edme Leriche, prêtre, bachelier en droit canon, chanoine de l'église de Sens, qui a reconnu les rendants reliquataires de 246 livres 6 deniers tournois, et les a condamnés à en vider leurs mains dans le jour et fête Saint-Martin 1632, entre celles de leurs successeurs, « par toutes voyes deues et raisonnables, mesme par emprisonnement de leurs personnes, avec imploration du bras séculier. » - Compte de 1633-1634. Dépenses. Pour le pain bé­nit et le vin de la Cène, 77 sous ; fourniture de pierre pour la niche d'un tableau, 16 sous. - Compte de 1634-1636. Dépenses. Payé à Léonard Rappeau et Jean Cousturier, maîtres maçons, pour achat d'outils nécessaires aux travaux de l'église, 60 livres ; à Michel Bremet, peintre à Villeneuve-la-Guyard, pour avoir peint les images de ladite église, 12 livres ; déboursé par Mathieu Bonnemain, marguillier, pour avoir été, avec le curé, en la ville de Sens, afin d'obtenir « permission d'aller, en procession, dans le grand cimetière qui a esté pollué par ung accident d'ung homme qui a esté tué en iceluy, 8 livres ; » - Compte de 1636-1638. Recettes, 583 livres tournois. - Dépenses. Payé à Henri Beigne, compagnon tailleur, pour avoir raccommo­dé des ornements de l'église, 48 sous ; à Pierre Croisé, vitrier à Montereau, pour reste du compte de ses travaux, 40 livres ; à Edme Rendu, maître charpentier de la grande cognée, pour compléter la somme de 950 livres, à lui due pour ses travaux de charpenterie, 237 livres 10 sous ; au sieur Narbonne, marchand audit Montereau, pour fourniture de luminaire, pendant deux années, 66 livres, etc. - Compte de 1650-1653. Dépenses. Payé à Jean Meusnié, vitrier à Montereau, pour raccommo­dage de vitres, 19 livres 12 sous ; à Perrot, maître d'école, pour la conduite de l'horloge, pendant deux années, 48 livres ; à Claude Bourgeois, charpentier, pour la char-penterie et maçonnerie de la grande porte de l'église, 18 livres tournois, etc. (1632-1664). (*Liasse, 12 pièces ou cahiers, papier*).

G 475

Comptes rendus devant le grand-archidiacre de Sens ou ses dépulés, par les marguilliers de l'oeuvre et fabrique de ladite paroisse, de la gestion et administration qu'ils ont eu de ses biens et revenus. - Compte de 1669-1671. Recette totale. 740 livres 15 sous. - Dépenses. Payé au curé de Marolles, pour obits et services à la charge de la fabrique, 81 livres 10 sous ; au même pour avoir fait restaurer le calice et les burettes d'argent, avec autres choses nécessaires à l'église, 70 livres ; à maître Jean Gouby, lieutenant au bailliage de Marolles, pour son droit d'avoir enseigné les enfants du lieu, pendant l'espace de vingt et un mois, 35 livres ; à Marie Hébert, pour avoir blanchi le linge de l'église et fait des

aubes, surplis, etc., 9 livres 6 sous ; à Jacques Adrot, tuilier à Ville-neuve-le-Comte (les Bordes), pour 700 de carreaux employés dans l'église, 6 livres 15 sous. - Compte de 1671-1673. Recette totale, 848 livres 6 sous. - Dépenses. Payé à Lenfant, notaire à Montereau, pour la déclaration donnée au seigneur de Marolles, des terres et prés de l'église ; déclaration dont les marguilliers ont tiré copie, 100 sous ; à Marie, sonneur des cloches, pour deux quartiers de ses gages, 4 livres 15 sous ; au sieur de La Tombe, pour cinq années de cens qui lui étaient dues à cause d'un arpent de pré situé en l'étendue de sa seigneurie, 5 sous. - Compte de 1673-1675. Recette totale, 1, 132 livres. - Mises ou dépenses. Achat d'une croix d'argent et d'une bannière, 300 livres ; droits d'amortissement dus par l'église et fabrique, 36 livres, etc. ; total des mises, 874 livres 11 sous. - Compte de 1676-1677. Recette totale, 551 livres 19 sous. - Dépenses. Achat d'ornements en damas blanc et satin, 155 livres 6 deniers ; à l'archidiacre, pour sa visite de l'église, 4 livres. - Compte de 1679-1681. Recette totale, 804 livres 14 sous. - Dépenses. Payé à Nicolas Bourdin, brodeur à Paris, pour fourniture d'ornements de damas blanc et satin à fleurs, 125 livres 4 sous ; au maître d'école, pour deux années de ses gages, 40 livres ; à Noël Mabilie, bedeau, pour les mêmes causes, 52 livres. - Compte de 1685-1687. - Dépenses. Payé à des ouvriers « pour avoir raccommodé les fossés du grand cimetièrre de Marolles, » 30 livres ; à maître René Gouby, pour frais de voyage concernant le travail du rétable d'autel, 25 livres ; pour 20 pintes de vin, fournies aux ouvriers occupés au rétablissement de la croix dudit grand cimetièrre, par ordre du curé, 6 livres, etc., etc. (1669-1699). (*Liasse, 13 pièces ou cahiers, papier*).

G 476

Comptes rendus devant le grand-archidiacre de Sens ou son vice-gérant, par les marguilliers de l'oeuvre et fabrique de ladite paroisse, des deniers qu'ils ont reçu et employé pendant leur gestion respective. - Compte de 1689-1691. Recette totale, 915 livres 17 sous, 6 deniers. - Dépenses. Payé pour droits d'amortissement, 265 livres 1 sou 2 deniers ; à Claude Sou, maréchal, pour avoir fait 2 grilles de fer, 90 livres 10 sous ; « à Jean Fournier, pour 45 bichets de piastre blanc et 44 bichets de piastre noir qui ont été employés à ladicte église, » 13 livres 8 sous ; à René Hadrot, pour 2, 000 de carreaux, 18 livres, etc. - Compte de 1703-1705. Recettes. Reliquat du compte de René Gallot et Georges Berthault, précédents marguilliers, 285 livres 8 sous 10 deniers ; reçu de M. le président de La Barde, seigneur de Marolles, à titre de gratification faite à la fabrique, pour l'aider dans les réparations nécessaires à l'église, et notamment au porche, 100 livres, etc. ; total, 1, 118 livres 18 sous 10 deniers. - Dépenses. Achat d'ardoise et de planches, 73 livres 10 sous : payé au sieur Dauvergne, pour fourniture de bois employé audit porche, et à d'autres ouvrages, 68 livres 4 sous ; à Jean Gesteau, couvreur, tant pour son travail que pour fourniture de plomb, tuile et latte, 106 livres ; à Jacques Valloy, maître charpentier, pour la charpente du porche susdit, 48 livres ; façon de deux tambours, d'un banc de l'oeuvre, et fourniture de bois, 82 livres, etc. - Compte de 1705-1707. Recette totale, 993 livres 10 sous 10 deniers. - Dépenses. Payé au curé pour deux années d'obits, et autres charges de la paroisse, 190

livres ; remboursement fait audit sieur curé, pour achat d'un bâton de croix, etc., 19 livres 5 sous ; au sieur Pellé, receveur des décimes du diocèse de Sens, pour le secours extraordinaire de 4, 000, 000 de livres accordé à Sa Majesté, 29 livres 3 sous 6 deniers ; droit de greffe et contrôle des registres de baptêmes, mariages et sépultures, suivant deux quittances, 9 livres ; - Compte de 1709-1711. Recette, 1, 175 livres 17 sous 10 deniers. - Dépenses. Somme payée au défunt sieur Martin Hébert, décédé curé de la paroisse, pour desserte, obits, charges diverses acquittées par lui, et fourniture de luminaire, 105 livres ; au sieur Lebreton, curé en exercice, pour six mois des mêmes charges, 50 livres ; au recteur des petites écoles, pour deux années de gages qui lui sont payés sur les deniers de la fabrique, 60 livres, etc. - Compte de 1715-1717. Recettes. De Jean Pezon et Pierre Roussel, pour reliquat de leur gestion, 595 livres 8 sous 3 deniers ; de Jean de Vaucorbel, pour la récolte de l'herbe des deux cimetières, 7 livres ; quêtes et vente du pain bénit, pendant deux années, 8 livres 5 sous ; pour droits de fosses dans l'église, du port de la belle croix et des ornements fait aux enterrements de mademoiselle Varin, nièce du curé, et d'Edme Petit, fils d'Etienne, 12 livres ; - somme portée en dépense au compte de 1723-1725, pour diminution des espèces monnayées, arrivée le 15 février 1724, savoir : sur deux doubles louis d'or, de chacun 54 livres, sur un de 27 livres et sur une pièce de 6 livres 18 sous, etc. (1689-1737). (*Liasse, 15 pièces ou cahiers, papier*).

- G 477 Comptes rendus devant le grand-archidiacre de Sens ou son vice-gérant, par les marguilliers de l'oeuvre et fabrique de ladite paroisse, des deniers qu'ils ont reçus et employés pendant leur gestion respective. - Compte de 1737-1739. Recettes. Reliquat du compte des sieurs René Decante et Pierre Gallois, précédents marguilliers, 564 livres 13 sous 3 deniers ; revenus des terres et prés de la fabrique, 584 livres ; rentes foncières et constituées, 214 livres 12 sous ; vente : du blé donné à l'église, de l'herbe du cimetière, du pain bénit, produit des quêtes et des premières messes du matin, 29 livres 5 sous 6 deniers, total, 1, 392 livres 10 sous 9 deniers. - Dépenses. Payé à Eustache Lemoine, receveur de la seigneurie de La Tombe, en ce qui appartient à madame l'abbesse de Faremoutiers, pour deux années de cens, 2 livres 10 sous, etc. ; total des mises, 647 livres 8 sous 3 deniers. - Compte de 1739-1741. Recettes. 1, 854 livres 6 deniers. - Dépenses. 1, 075 livres 10 sous 10 deniers. - Compte de 1747-1749. Dépenses. Payé au nommé Mottet, ci-devant maître d'école, pour un mois et vingt jours de ses gages, 7 livres 10 sous ; au sieur Lamare, son successeur, pour une année et neuf mois de salaires, 87 livres 10 sous ; à René Poitevin et René Martin, l'un bedeau, l'autre sonneur, 86 livres ; achat d'un dais fourni par le sieur Piat, marchand à Sens, 157 livres 1 sou ; plus pour les bâtons et pommes de ce dais, 22 livres 2 sous ; à Bouvet, vitrier à Montereau, pour réparations des croisées de la nef, 88 livres 16 sous. - Compte de 1758-1760. Dépenses. Payé à M. le marquis de Marolles pour deux années d'arrérages de cens qui lui étaient dues sur les terres, prés et bois de la fabrique, 123 livres 10 sous 10 deniers ; à Antoine Hébert, maître d'école, pour une année et trois mois de ses gages, 75

livres ; à M. de Varennes, imprimeur à Sens, achat et port d'un antiphonier, 42 livres 12 sous ; au sieur Mercier, notaire à Donnemarie, pour une déclaration passée au terrier du fief de Marolles, appartenant aux dames de La Tombe, 2 livres 15 sous. - Compte de 1761-1764. Recette totale, 2, 663 livres 17 sous 7 deniers. - Dépenses. Payé au sieur Tabouillot, prêtre, desservant ladite paroisse, pour remettre à la demoiselle Robe, supérieure de la maison de la Providence, à Sens, pour fourniture et façon de linge, 54 livres 15 sous ; à Pierre Nézonnet, menuisier à Barbey, pour une armoire, placée dans la sacristie, 11 livres ; à Denis Devulaine, cabaretier à Marolles, pour dépenses des processions, aux Rogations, pendant deux années, 5 livres 4 sous, etc., etc. (1737-1768). (*Liasse, 17 pièces ou cahiers, papier*).

- G 478 Comptes rendus devant l'archidiacre de Sens ou son vice-gérant, par : Etienne Saviard et Bernard Rognon ; Louis-Félix- Victor Cuissard et Pierre Popelin ; Jean-Louis Corbinière et Félix Jollain, successivement marguilliers de l'oeuvre et fabrique de ladite paroisse, avec pièces à l'appui, comprenant celles fournies par Germain Gallois, marguillier pendant les années 1778 à 1781. (Son compte manque.) - Compte de 1774-1776. Recette totale, 1, 870 livres 17 sous 10 deniers. - Dépenses. Payé au curé, pendant le temps de l'exercice des comptables, 553 livres 6 sous ; à Denis Devulaine, maître d'école, 160 livres 12 sous ; au sieur Cretté, collecteur pour le presbytère, 52 livres 8 sous 8 deniers ; au sieur Laboise, taillandier, pour une croix de cimetière, 60 livres ; à Étienne Saviard, l'un des rendants, pour culture du calvaire, fourniture de semence, charrois, plâtre et ciment, 105 livres. Injonctions faites par l'archidiacre, aux sieurs marguilliers : acheter un missel, faire relier les anciens et les deux canons d'autel ; acheter une pierre d'autel et un confessionnal ; faire ensemençer, en sainfoin, le terrain du calvaire, etc. - Compte de 1776-1778. Recettes, 1, 508 livres 17 sous. - Dépenses. Payé au receveur des décimes, 48 livres ; au sieur Macquin, pour 5 bichets de graine de sainfoin destinée à l'ensemencement du calvaire, 12 livres 15 sous ; à Dordron, maître maçon, « pour avoir fait un piédestal à Saint-Germain, avoir fourni le plâtre et les chevilleletes, » 8 livres 10 sous ; au sieur Laboise, remboursement du prix d'un christ, acheté du sieur Desselles, fondeur à Paris, 26 livres ; au même pour fourniture et façon d'une croix en fer, pour ledit calvaire, 60 livres, etc. - Compte de 1781-1783. Recettes, 2, 212 livres 3 sous 5 deniers. - Dépenses, 1, 343 livres 14 sous 6 deniers, sur lesquels il a été payé, au Révérend Père Florent, gardien des Récollets de Montereau, pour vente de deux devants d'autel et d'une croix, 75 livres, etc. (1774-1783). (*Liasse, 144 pièces, papier (3 cahiers)*).

- G 479 Comptes rendus devant le grand-archidiacre de Sens et devant les officiers municipaux de Marolles, par : Charles- Narcisse Chomet et Jean-Baptiste Tissier ; Nicolas Cherrier et Jean-Louis Devulaine ; Joseph Chomet, Suzanne-Tristan Bertrand ; Nicolas Blochet, Jean Thibault et Pierre Lelu, tous successivement marguilliers de l'oeuvre et fabrique de ladite paroisse ; notes, mémoires et quittances à l'appui des comptes

ci-dessus. - Compte de 1783-1785. Recette totale, 2, 500 livres 11 deniers. - Dépenses. Payé au sieur de Boisanter, curé, pour obits et fondations, 283 livres 8 sous, et pour avances diverses, notamment pour achat de mousseline, 46 livres ; décimes, 9 livres 14 sous ; raccommodage d'ornements, 5 livres 12 sous ; une pierre sacrée, 16 sous, etc., etc., ensemble 482 livres 11 sous ; au sieur Lescuyer, cirier à Montereau, 92 livres 3 sous 9 deniers ; au sieur Lorillier, cordier, pour cordes de cloches, 40 livres ; à Coussinet, bourrelier, pour trois baudriers de cloches, 12 livres ; au sieur Hardouin, maréchal, pour : avoir ferré à neuf les trois cloches ; fourniture d'une barre de fer, pour le cintre d'entrée du chœur, etc., 108 livres ; à Charles Pacton, menuisier, pour avoir refait : le maître autel, un petit tabernacle à l'autel de la Vierge, fourni deux planches servant de support aux anges adorateurs, un petit tombeau... 109 livres 4 sous ; au sieur Lemaire, peintre, pour avoir décoré en marbre les trois autels, les portes du chœur, deux anges, peint et doré le tabernacle, mis en couleur les statues..., 360 livres 10 sous ; total des dépenses, 1, 888 livres 16 sous 9 deniers. - Compte de 1785-1787. Recettes. Reliquat du précédent compte, 611 livres 4 sous 2 deniers ; fermages des biens de la fabrique, 1, 364 livres ; vente des lilas du calvaire, 9 livres 15 sous, etc., total des recettes, 2, 395 livres 4 sous 11 deniers. - Dépenses, 1, 316 livres 16 sous 6 deniers. - Du 2 décembre 1789, marché passé entre les sieurs Danjou de Boisanter, curé de Marolles, et Suzanne-Tristan Bertrand, marguillier de la paroisse, d'une part ; et Jérôme Watrin, chasublier du Roi, demeurant à Paris, d'autre part ; ledit marché portant engagement, par le dernier, de fournir aux premiers un ornement complet, composé de trois chapes, une chasuble, un devant d'autel, de 6 pieds 6 pouces sur 2 pieds et demi, en dauphine blanche, brochée en soie de toutes couleurs, avec orfrois de drap noir, broché en argent et soie, garnis en galons, système or lin, accompagnés de deux veloutés verts ; la chasuble bordée du même galon ; les chapes bordées seulement en passepoils, or fauve, avec franges de 2 pouces et demi de haut, en or fin ; celles de l'étôle et du manipule, de 22 à 24 lignes ; le réseau du voile de 12 lignes, le tout doublé en bougrand aurore. Un autre ornement complet, composé de trois chapes, et une chasuble, etc., etc., moyennant la somme de 1, 532 livres, à solder en trois paiements, etc. (1783-1793). (*Liasse, 187 pièces, papier (3 cahiers)*).

G 481

Comptes rendus devant le grand-archidiacre de Sens ou son promoteur, et devant les officiers municipaux de la commune de Marolles, par : Pierre Bertrand, Gabriel Mulley, Joseph Beauvais, Louis-Félix-Victor Morin ; Étienne Mulley ; Nicolas-Gabriel Jollain et Pierre Gabriel Blochet, tous successivement et séparément marguilliers de l'oeuvre et fabrique Saint-Georges, de la gestion des biens, revenus et déboursés de l'établissement. - Compte de 1772-1774. Recettes. Reliquat du précédent compte, 45 livres 5 sous 2 deniers ; reçu de Louis-Félix-Victor Morin, fermier desdits biens, 296 livres, etc. Total des recettes, 469 livres 16 sous 2 deniers. - Dépenses. Payé au curé de Marolles, 120 livres 12 sous ; au receveur des décimes, pour deux années, 16 livres ; au sieur Tabouillot, desservant, pour l'acquit de fondations pieuses,

pendant trois mois, 12 livres ; à Félix Morin, premier chantre, pour avoir acquitté lesdites fondations et pour l'office du saint nom de Jésus, 24 livres, etc. ; - Compte de 1776-1777. Recettes, 551 livres 2 sous. - Dépenses. 489 livres 3 sous. - Compte de 1778-1781. Recettes. Reliquat du compte, 61 livres 18 sous 10 deniers ; fermage des biens de la fabrique, pour trois années, 516 livres ; rentes, quêtes, location de places dans l'église, etc., 638 livres 4 sous 8 deniers. - Dépenses. Registres paroissiaux de 1780 et de 1781, 6 livres ; payé au sieur Lefebvre, marchand cirier à Montereau, pour fourniture à l'usage de l'église, 193 livres 13 sous ; au sieur Roussel, tailleur d'habits, pour raccommodage d'ornements, 26 livres ; à M. Tarbé, imprimeur à Sens, pour un canon d'autel et un livre de mort, 5 livres 5 sous ; aux Récollets de Montereau, pour quatre années de la desserte des fêtes de Noël, 12 livres. - Compte de 1781-1783. Recettes générales, 723 livres 12 sous 6 deniers. - Dépenses, 448 livres 12 sous. - Compte de 1783-1785. Recettes. De Joseph Beauvais, précédent marguillier, 275 livres 6 deniers ; fermages, 344 livres ; arrérages de rentes, vente de vieille cire, quêtes, etc., 160 livres 16 sous. - Dépenses. Payé à M. de Boisnantier, curé de Marolles, desservant l'église Saint-Georges, pour acquit d'obits et fondations, pendant deux années, ainsi que pour déboursés faits au compte de la fabrique, 160 livres 5 sous, au sieur Lemaire, peintre, pour une toile neuve au tableau du maître-autel, et l'avoir retouché ; peinture et dorure du tombeau du même autel, ainsi que des statues de Saint-Georges et de Saint-Blaise, 80 livres, etc., etc. Les six derniers comptes sont appuyés de pièces justificatives des dépenses faites par lesdits sieurs marguilliers. (1772-1791). (*Liasse, 153 pièces, papier (9 cahiers)*).

G 480 Paroisse Saint-Georges de Marolles-sur-Seine. - Domaine, revenus, dons et legs.

Des 29 juin 1774 et 17 août 1783, baux à loyer, par les marguilliers en charge de cette paroisse, de 25 arpents de terres labourables, en plusieurs pièces, 2 arpents et demi de pré et un demi-arpent de bois taillis, au profit de Nicolas Chollet, laboureur, et Marguerite-Louise Desault, sa femme, moyennant 172 livres par an, pour le premier desdits baux, et 150 livres, seulement, pour le second, à la charge d'acquitter les cens et rentes dus, tant au sieur marquis de Marolles, qu'à madame l'abbesse de Faremoutiers ; - du 27 février 1728, extrait du testament de maître Claude Pineau, ancien procureur fiscal du bailage de Marolles, par lequel il a légué, à la fabrique de l'église Saint-Georges du lieu, la somme de 20 livres de rente à prendre sur le plus clair de ses biens meubles et immeubles, rachetables de 400 livres, à la charge, « par le marguillier en exercice, et ses successeurs, de faire célébrer annuellement, en ladite église, le service du saint nom de Jésus, au jour que la fête arrivera, solennellement et comme à fête annuelle, qui commencera aux premières vêpres, compiles, matines, laudes, prime, tierce, grande messe, sexte, noues, etc. ; ensuite, le soir, un salut avec exposition du Saint-Sacrement, et les prières accoutumées » ; - titres nouveaux de rentes, passés au profit de rétablissement, par : les héritiers de Jean-Louis Vendôme et de Marguerite Serré,

détenteurs de 3 quartiers et demi de terre labourable, situés sur la montagne de Tréchy, seigneurie de Marolles, lieudit Lary ; - Marie-Anne Caillou, veuve de Maurice Goix, vivant sergent à Misy, tutrice de ses cinq enfants ; qui a reconnu être propriétaire d'une maison sise audit Misy, près de l'église, jardin et droit de communauté au puits de la veuve Mathé ; plus d'un demi-arpent demi-quartier de terre, assis au Beauregard, etc. ; le tout chargé de 5 livres 10 sous de rente annuelle et perpétuelle, créée, au profit de ladite fabrique, par Noël Roussel, tailleur d'habits à Misy, suivant acte du 21 mai 1709 ; - reconstitution, sur titres nouveaux, par MM. Antoine-Louis Lefèvre de Caumartin, prévôt des marchands ; Jean-Charles Richer, Toussaint Bordenave, Louis-César Famin et Antoine-Édouard Magimel, tous échevins de la ville de Paris, d'une rente de 28 livres 6 sous 6 deniers, au profit de la fabrique susdite, etc. (*Liasse, 6 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier*).

1728-1789

- 2 G 1 Compte rendu par Maître P. De Vitry des revenus et emolumens du Doyenné de Marolles.
1366
- 2 G 2 Compte rendu par Maître Girard Chafot ou Chapot des revenus et emolumens du Doyenné de la chrétienté de Marolles.
1378

Mauperthuis

La paroisse aurait été créée en 1195, par démembrement de la paroisse de Saints. L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Nicolas, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Coulommiers. L'évêque de Meaux en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les documents entrés par voie extraordinaire en 1984 (don Rivière, 1984).

- 376 G 1 Délibérations.
1786-1798
- 376 G 2 Legs et fondations.
1692-1785
- 376 G 3 Déclaration des biens et revenus de la fabrique.
1689
- 376 G 4 État des rentes et revenus de la fabrique.
1690-1788

- 376 G 5 Procédure engagée par le curé et Jean Bonnefoy, procureur fiscal de la justice et prévôté de Mauperthuis, validée par l'assemblée des habitants, contre Barthélemy Charpentier, vigneron, qui refuse la charge de marguillier (20 février-13 août 1755). Début de la copie du transfert du bail d'organisation des chevaux de louage de la généralité de Paris par François Honnet, chargé de la procuration de M. de Louvois, à Antoine Houllier avec rappel du règlement du 26 février 1669 (7 juillet 1688). Extrait de la sentence dans la procédure sur la succession d'Anne Gutel acceptée par Jeanne Maqueret, leur mère et tutrice, le 5 janvier 1711 puis dans la succession de celle-ci, devant le siège de Rebais, bailliage de Meaux, entre Joseph, Sulpice et Pierre Gutel, d'une part et Étienne Gutel. Vente par Jean Naurois, vigneron à Mouroux, à Pierre Louis Chambenois, meunier au moulin de Multien à Saints, de pièces de terre à Saints, devant Maulnoir, notaire à Coulommiers (27 septembre 1786) et en-saisinevements par le fondé de pouvoir du marquis de Montesquiou (15 octobre 1786) et par Joseph de Montenard, coadjuteur de la Chartreuse de Paris.

07/07/1688 - [06/07/1787]

Meaux

Sous l'Ancien Régime, Meaux comptait huit paroisses :

- *Notre-Dame de Chaâge, église de l'abbaye de Chaâge, dont l'abbé présente à la cure ;*
- *Saint-Thibaut ; collateur l'abbé de Saint-Faron ;*
- *Saint-Rémy ; collateur le général des Trinitaires ;*
- *Saint-Christophe ; collateur le prieur de Reuil ;*
- *Saint-Martin et Saint-Saintin, collégiale ; collateur le chapitre de la cathédrale ;*
- *Saint-Germain-de-Cornillon, paroisse supprimée en 1726 ;*
- *Saint-Nicolas, église du prieuré de Sainte-Céline ; collateur le prieur de Sainte-Céline.*

Les archives d'Ancien Régime ne concernent que l'administration des biens des paroisses.

Église Saint-Christophe

- G 304 Paroisse Saint-Christophe de Meaux. - Baux à loyer de partie des biens de l'église de cette paroisse, consentis par les marguilliers en charge de l'oeuvre : à Pierre Marc et à Jacques Chapelle, jardiniers ; - à demoiselle Cécile Robert, veuve de Julien-Augustin Asselin, marchand mégissier ; - à Antoine Plicque, maître boulanger, et Victoire Béquet, sa femme, tous demeurant à Meaux. - Prise à titre de rente « ou annuelle pension jusques à 99 ans entre-suivans, finis et accomplis, par Estienne Méron, pescheur, demeurant à Meaux, de Jehan Gille, potier d'estain, Pierre Charron, marchand Pelletier et Jehan Benoist, marchand pescheur, es noms et comme marguilliers de l'église et fabrique de Saint-Christophe de Meaux, c'est asscavoir une maison ainsi comme le lieu se comporte, séant en la rue de la Juifrie ; » - compte de recettes et de dépenses rendu par messire Jean-Marie Chéron, ancien receveur des revenus temporels de ladite fabrique. - Dépenses extraordinaires : - achat de deux cordes et un cordon de bois blanc pour fondre une cloche qui a été manquée ; - payé à M. Després, fondeur de cloches à Paris, 567 livres 5 sols ; - au sieur Dassy, couvreur, pour travaux de son état, 188 livres 8 sols. - Titres

de rentes communs à la fabrique et à la cure de ladite paroisse Saint-Christophe, contenant : - délivrance de legs « par honorable homme maistre Jehan Chenroyer, licencié ès loix, et Pierre Louvet, marchand à Meaux, au nom et comme exécuteurs du testament et ordonnance de dernière volonté de defuncte Jehanne Dumont, naguères femme dudict Chenroyer ; » - titre-nouvel d'une rente de 12 livres, due par Marie-Nicole Dubois, veuve d'Alexandre Alaine, laboureur à Montry, Charles Turlure, de même état à Trilbardou, et autres, comme détenteurs de divers héritages situés en ce dernier lieu, etc. (41 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier).

1480-1787

- G 305 Paroisse Saint-Christophe de Meaux. - Baux à rentes, transports d'héritages et titres-nouveaux concernant des biens situés à Bouleurs, Boutigny, Chambry, Charmentray, Congis, Couilly, Germigny-l'Évêque, Mareuil et Meaux, lesdites rentes dues par : - Louis Blondel, vigneron à Ferrolles, paroisse de La Chapelle-sur-Crécy, à cause de Denise Bizet, sa femme ; - Marie-Louise Pottier, veuve de Jacques Mirault, vigneron à Nanteuil-lez-Meaux ; - Pierre Boitel, marinier à Germigny-l'Évêque ; - Michel Jauvin, charpentier à Meaux, et Geneviève de La Londe, sa femme, comme détenteurs de « la moitié d'un chantier à mectre busches, nioles (perches) et autres denrées » vendu en 1388, par Guillaume Le Nivier et Ysabel, sa femme, à Robin Le Lasseur, avec faculté « d'y faire édifice de maisons se il lui plaist ; » - Marie-Marguerite Leclerc, veuve de Louis Hubert, exécuteur des sentences criminelles de la ville et du bailliage de Meaux, y demeurant, rue de la Juiverie ; - Nicolas Fatoux, marchand épiciier-mercier et joaillier en la même ville, et consorts. - Testament de Pierre Bienvenu, marchand apothicaire, bourgeois de Meaux, par lequel il lègue à sa paroisse 8 livres de rente et autres sommes, à charge de services religieux et notamment de 50 messes basses à dire, autant que faire se pourra, en l'église où il sera enterré, etc. (105 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier).

1388-1787

- G 306 Paroisse Saint-Christophe de Meaux. - Titres de rentes sur biens et héritages situés à Montry, Nanteuil-lez-Meaux, Quincy, Saint-Germain-lez-Couilly, Sammeron, Trilbardou et Villenoy ; lesdites rentes reconnues par : - François Maslé, vigneron à Montry ; - Jean- Martin dit La Mouette, de même état à Nanteuil, lieu dit le Château, et autres ; - Laurent Racine, aussi vigneron à Quincy, et Anne Racine, veuve de François Vineuil, héritiers, chacun pour moitié, de Pierre Racine, leur oncle ; - les hoirs de Louis Berthault et d'Edme Drevault, de Saint-Germain-lez-Couilly ; - Alexandre Doyen, vigneron à Sammeron, à cause de Madeleine Rogué, sa femme, représentant par moyens Charles Hugues, aussi vigneron au même lieu ; - les mineurs de Claude Lefèvre et de Marie- Jeanne Foncier, sa femme, etc. - Sentence de bailliage de Meaux, pour l'église Saint-Christophe, contre la dame Croyer, demeurant en ladite ville, qui condamne la défenderesse à payer 3 sols de cens portant lods, vins, vente, saisine et amende, comme propriétaire de 18 arpents de terre à Trilbardou, en l'étendue du fief de Bois-Garnier ; - titre-nouvel d'une rente de 6 livres 10 sols

due par Nicolas Piètre et Jacques-Philippe Rigault, à cause de Geneviève Piètre, sa femme. (64 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier).

1527-1773

Église Saint-Martin

- G 307 Paroisse Saint-Martin de Meaux. - Immeubles et revenus. - Baux à loyer et emphytéotiques d'héritages situés à Nanteuil-lez-Meaux, Mareuil et Meaux, consentis par le curé et les marguilliers de cette paroisse, à : - François Pinguet, laboureur à Truel, et à Suzanne Aubry, sa femme ; - Nicolas-Denis David, scieur de long, demeurant au Grand-Marché de Meaux, près l'église de ladite paroisse ; - Nicolas Le Page, vigneron, et Marie- Claudine Voisin, son épouse, demeurant au faubourg Cornillon, de la ville de Meaux. - Titres-nouveaux de 40 livres de rente due à l'église Saint-Martin, par Claude Vasselard, maître rôtisseur et hôtelier à l'enseigne de la Croix-Blanche, comme détenteur d'une maison située à Meaux, en la rue Cornillon, tenant au parvis de l'église. - Délivrance de legs d'une rente de 8 livres au profit de l'oeuvre et fabrique Saint-Martin, par Marguerite-Geneviève Grelbin, épouse du sieur Pierre Mutel ; ladite délivrance consentie par les enfants et héritiers de la légataire, accompagnés de messire Nicolas Maciet, prêtre, licencié en théologie de la Faculté de Paris, chanoine et sous- chantre de l'église cathédrale Saint-Étienne de Meaux, exécuteur du testament de ladite dame Mutel, etc. (15 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier).

1502-1788

- G 308 Paroisse Saint-Martin de Meaux. - Sommier des biens et rentes de la fabrique de cette paroisse, établi par Jean-Pierre Dumont, receveur en charge. - Débiteurs : - Antoine Maciet, de Montceaux, doit par au 4 livres de rente ; - Denis Aubry, demeurant à Boutigny, 2 livres ; - Étienne Cholin, de Ségy, 2 livres 15 sols, provenant du legs fait par moitié à la fabrique et à la cure, par Marguerite Bourdet, veuve Jean Blondel, sur une maison audit Ségy ; - Étienne-Simon Vilmondel, chanoine de Saint-Saintin, 40 livres de rente sur une maison, rue Cornillon, à Meaux, faisant le coin du parvis Saint-Martin, vers le marché ; - François Tavernier, bourgeois de Versailles, 80 livres de rente ; - M. Meusnier, curé de Saint-Saintin, 15 livres ; - Jean Sauvage, tonnelier à Saint-Fiacre, 3 livres ; - Jean Desjardins, pêcheur à Trilport, 9 sols 6 deniers ; - le clergé du diocèse de Meaux, 21 livres 12 sols de rente constituée ; - Louise Benoist, veuve de Guillaume Diénert, marchand à Meaux, 12 sols de rente foncière et 5 deniers de cens sur une maison au marché de Meaux, vis-à-vis l'étape au vin, à côté de l'Image Sainte-Fare, - Marie Thériat, veuve Augustin Varnier, représentant M. le duc de Brancas, 12 livres de rente léguées à la fabrique et à la cure par Roland Frémin, avocat en Parlement, le 19 mars 1685 ; - Jean-Baptiste Costel, à Meaux, 45 livres, etc. (Registre, In-folio, papier, 71 feuillets).

1737

Église Saint-Nicolas

- G 309 Paroisse Saint-Nicolas de Meaux. - Immeubles et revenus communs en partie à la fabrique et à la cure. - Baux à loyer de biens appartenant à ces établissements et situés tant à Meaux qu'à Trocy et à Armentières, consentis par les curés et les marguilliers de la paroisse, à Madeleine Amonier, veuve de Jacques Marteau, jardinier à Meaux ; - à Claude Dusautoy, laboureur à Trocy ; - à Jean-Laurent Guillard, aussi jardinier en ladite ville de Meaux ; - à Charles Tarisien, cabaretier à Armentières, etc. - Titres de rentes foncières dues auxdites fabrique et cure Saint-Nicolas, par : - maître Guillaume Maciet, receveur des enregistrements des droits de mainmorte du diocèse de Meaux, et demoiselle Marie- Jeanne-Marguerite Lemaire, son épouse, connue détenteurs, avec leurs cohéritiers, de deux maisons contiguës sises au faubourg Saint-Nicolas, en la grande rue, près et au carrefour du puits Saint-Claude, où pend pour enseigne la Croix-Verte ; - Jean Drouet, vigneron, à cause de Marie Dubois, et Nicolas Dubois, charretier ; - Jean Nansot et Jeanne Dubois, tous demeurant à Chambry ; - messire Antoine- Théophile Collier de La Marlière, écuyer, prêtre-chanoine de l'église cathédrale de Meaux ; - concession par les maire et échevins de la ville de Meaux, au sieur Sulpice Bougard, charpentier, et à Louise Robert, sa femme, d'un terrain situé au lieu dit le port Ricoin, près et le long des fossés de ladite ville, à charge de 3 livres de rente envers la fabrique et la cure Saint-Nicolas, etc. (*86 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier*).

1493-1788

- G 310 Paroisse Saint-Nicolas de Meaux. - « Sommier où sont inscrits les titres concernant les revenus, tant en rentes qu'en loyers, dus à la fabrique de ladite paroisse, par : » - Pierre Feret, cribleur à Acy, héritier de Laurence Lucas, sa mère ; - M. Dubois, au lieu de M. Luce, comme détenteur d'une maison sise à Meaux, où pend pour enseigne le Grand-Cerf ; - M. Maciet l'aîné, notaire, doit 3 livres, dont moitié à la fabrique et moitié à la cure ; - l'Hôtel-de-Ville de Meaux, pour même somme, à la charge par la fabrique et le curé de faire chanter une grande messe pour messire Jean Leroy, prévôt des maréchaux ; - MM. Crétois, frères, Pierre Adam, notaire à Varreddes, et consorts, doivent solidairement à ladite fabrique 4 setiers de blé froment, mesure de Meaux, de rente foncière payable annuellement au jour de Saint-Martin ; - Louis-François Bongrand et Marie-Madeleine Terré, sa femme, 20 livres de rente emphytéotique ; - l'Hôtel-de-Ville de Paris doit à cette fabrique 35 livres de rente, suivant contrat passé devant Veillart, notaire à Paris ; - le clergé de France, 60 livres de rente, sans retenue, etc. (*Registre, In-4°, parchemin, 37 feuillets*).

1684-1778

Église Saint-Rémy

- G 311 Paroisse Saint-Rémy de Meaux. - Immeubles, revenus et comptes. - Baux à loyer et emphytéotiques d'héritages appartenant à la fabrique de ladite paroisse, consentis par les curé et marguilliers en exercice, au profit de : - Jean-Baptiste Reux, cabaretier, et Marie-Louise-Saintine Launoy, sa femme ; -

Série G – Clergé séculier

Pierre Marcq, jardinier ; - François Serrand de même état ; - Bonaventure Chauvet, marchand boucher ; - Jacques Potelet, le jeune, jardinier, tous demeurant à Meaux, etc. - Titres de rentes foncières reconnues par : - Christophe Chibon, maître des petites écoles de La Chapelle-sur-Crécy, et Marie-Jeanne Bacquoy, sa femme, cessionnaires de Jean- Baptiste-Benoît Huquet, marchand à Crécy, et à ce titre détenteurs d'un corps de bâtiment situé audit lieu de La Chapelle, sur lequel l'oeuvre et fabrique Saint-Rémy a droit de prendre 9 livres par an, conformément au legs qui lui en a été fait par M. Nicolas Charles, vivant notaire et greffier en chef triennal au grenier à sel du bailliage de Meaux ; - Robert-Paul Bernard, marchand, demeurant à Saint-Fiacre, comme seul héritier de Marguerite Dubois, sa mère ; - Louis Richer, à cause de Jeanne Bezon, et autres ; - demoiselle Marie-Angélique Chaussée, veuve de Jean-Charles Macquin, bourgeois de Meaux, elle y demeurant, rue du Pothuis, près le pont aux Nièces, etc. (51 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier).

1588-1789

G 312 Paroisse Saint-Rémy de Meaux. - Revenus communs à la fabrique et à la cure. - Testament de Jeanneton, femme de Jaquin Le Celier, par lequel elle donne à l'église et au curé de Saint-Rémy, par moitié, 40 sols de rente à prendre sur une maison située en la rue du même nom, tenant d'une part à l'habitation de Jean Dassy, à condition, par ledit sieur curé, de faire tous les ans deux annuels aux jours marqués par les exécuteurs dudit testament ; - titre-nouvel de cette rente, fourni par maître Jean Despotz, notaire, tabellion royal et échevin en ladite ville, comme détenteur de l'immeuble grevé, au moyen du transport que lui en fait Jean-François Marquelet, écuyer, seigneur de Rutel, conseiller du Roi, lieutenant général d'épée au bailliage et siège présidial de Meaux ; - délivrance de legs fait par feu noble homme maître Louis Roussin, avocat en Parlement, fils de demoiselle Marguerite Legendre, veuve de maître Louis Roussin, vivant contrôleur au grenier à sel de Meaux ; - titres d'une rente de 40 sols, reconnue en dernier lieu par Jean-Jacques Monnet, maître taillandier à Meaux, détenteur d'une maison sise en la rue Saint-Rémy, en face du séminaire, autrefois l'hôpital Jean-Rose, etc. (72 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier).

1418-1773

379 G 1 Dons, legs et acquisitions.

1444-1582

379 G 2 Bail à loyer.

31/12/1582

Église Saint-Thibault

G 313 Paroisse Saint-Thibault de Meaux. - Immeubles et revenus communs à la cure et à la fabrique. - Baux à loyer de partie de leurs biens consentis par messire Jean-Baptiste-François Guichard, curé, et Charles Boyard, jardinier au fau-

bourg Saint-Faron de ladite ville, receveur de la fabrique de l'église Saint-Thibault, au profit de Pierre Neuville, Pierre Barigny, jardiniers, et Jean Colly, charretier. - Constitution de 5 livres de rente, en faveur des fabrique et cure ci-dessus, par Pierre Picard, laboureur à Mansigny, paroisse de Chambry, moyennant 100 livres que le constituant reconnaît avoir reçues en louis d'argent et monnaie ayant cours ; - accord portant hypothèque de 6 livres tournois de rente passé entre les marguilliers de l'église Saint-Thibault et maître Guillaume Delagarde, chanoine en l'église cathédrale Saint-Étienne de Meaux, fils et héritier de défunt honorable homme Jean Delagarde, vivant marchand, bourgeois de cette ville, en la présence de maître Pierre Janvier, curé de la même paroisse ; lequel dit sieur Jean Delagarde avait pris à emphytéose, pour 96 ans, divers héritages appartenant à l'oeuvre et fabrique de Saint-Thibault, etc. (15 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier).

1564-1779

Melun

Sous l'Ancien Régime, Melun comptait cinq paroisses : Saint-Ambroise, Saint-Aspais, Saint-Barthélemy, Saint-Étienne et Saint-Lienne, ainsi que la collégiale Notre-Dame et l'abbaye de Saint-Pierre ou Saint-Père.

Église Saint-Aspais

- | | | |
|---------|---|-------------|
| 382 G 1 | Liste des biens appartenant à l'église et fabrique (1746), inventaire des titres (1746), inventaire du mobilier (1809). | 1746-1809 |
| 382 G 2 | Inventaire détaillé des titres et papiers. | 1720 |
| 382 G 3 | Martyrologe. | XVIIIème s. |
| 382 G 4 | État des offices de dévotions et des confréries ; tarif des inhumations. | XVIIIème s. |
| 382 G 5 | État des messes basses et hautes, saluts et autres fondations. | 1764 |
| 382 G 6 | État des fondations. | XVIIIème s. |

Série G – Clergé séculier

| | | |
|---------------------|---|-----------|
| 382 G 7 - 382 G 10 | Registres des délibérations. | 1702-1763 |
| 382 G 7 | 1702-1724. | |
| 382 G 8 | 1724-1739. | |
| 382 G 9 | 1739-1750. | |
| 382 G 10 | 1750-1763. | |
| 382 G 11 | Procès-verbal de visite de la maison presbytérale et d'une autre maison dépendant de la cure. | 1750 |
| 382 G 12 | Comptes et délibérations de la confrérie de Saint-Aspais. | 1738-1793 |
| 382 G 13 | Marchés pour l'agrandissement de l'église et réparations diverses. | 1516-1744 |
| 382 G 14 | Droits d'amortissement. Mémoires, requêtes et quittances. | 1691-1747 |
| 382 G 15 | Mémoires et quittances. | 1546-1548 |
| 382 G 16 | Fragments de comptes. | XVIème s. |
| 382 G 17 | Baux. | 1680-1788 |
| 382 G 18 - 382 G 19 | Procès. | 1500-1788 |
| 382 G 18 | 1500-1750. | |
| 382 G 19 | 1781-1788. | |

Église Saint-Barthélémy

| | | |
|---------|--|-----------|
| 383 G 1 | Pièces relatives au droit pour le curé d'administrer les sacrements en la maison abbatiale de Saint-Père de Melun. | 1688-1707 |
|---------|--|-----------|

383 G 2 Bail et fragment de procès-verbal d'arpentage.

XVII^{ème} s.

383 G 3 - 383 G 5 Comptes.

1517-1701

383 G 3 1517-1541.

383 G 4 1559-1648.

383 G 5 1649-1701.

Église Saint-Étienne

384 G 1 Comptes.

1787-1790

Églises Saint-Ambroise, Saint-Aspais et Saint-Barthélémy

G 314 Paroisses Saint-Ambroise, Saint-Aspais et Saint-Barthélémy de Melun. - Immeubles, revenus et comptes.

Extrait du testament de Jeanne Vivant, femme Lepetit, par lequel elle a légué à l'église Saint-Ambroise 2 sols parisis de rente annuelle, à prendre sur la maison de Jean de La Roche, située près la porte Coquerée, paroisse Saint-Étienne, tenant d'une part aux murs du Roi. - « Compte que rend par-devant vous M. le Doyen de Melun et MM. les promoteurs au doyenné de la même ville, Nicolas Poulllet, naguères marguillier M. Saint-Ambroise, tant en recettes que mises pour deux années. - Mises : - premièrement, a esté payé à Nicolas Duchemin, charpentier, la somme de 12 sols parisis pour ses peines et salaires d'avoir remonté la grosse cloche de l'église ; - à Nicolas Regnard, tailleur de pierres, la somme de 6 escus 18 sols tournois, pour avoir taillé des pierres pour faire la tour de ladite esglise ; - à Jehan devienne, lodoyeur (tailleur) demurant en ladite paroisse, la somme de deulx escus un tiers vaillant 112 sols parisis, pour avoir par luy racoustré les chappes de ladite église. - Recettes faites par le rendant, tant des dons faitz à ladicte esglise que pour inhumation en icelle de la personne feu M. de Luynes (1), en son vivant écuyer, qui seroit décédé au logis de Nicolas Poulllet, la somme de deux escus-sol, par luy légués pour estre inhumé en ladicte esglise, etc. » - Bail à rente foncière par le marguillier en charge de l'église et fabrique Saint-Aspais, au profit de Claude Briquet, maître boulanger à Melun, d'une place tenant à cette église où souloit cy-devant estre une porte qui estoit entre l'autel de Saint-Louis et la sacristie, et laquelle porte est à présent enclose dans ladite sacristie. » - Baux à loyer et déclarations à terrier des biens de l'église et fabrique Saint-Barthélémy, etc. (23 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier, dont un cahier de 94 feuillets).

(1) Honoré d'Albert, seigneur de Luynes, de Cadenet et de Brantes, chevalier des Ordres du Roi, chambellan du duc d'Alençon, gouverneur de Beaucaire, du Château-Dauphin et du Pont-Saint-Esprit, colonel des bandes Françaises

et maître de l'artillerie en Languedoc et en Provence, mort à Melun (à l'hôtel-lerie des Trois-Rois), au retour d'un voyage qu'il fit à la cour, sur la fin de l'année 1591, pour présenter au roi Henri IV, Charles d'Albert, son fils aîné, dont ce monarque fut le parrain et qui devint connétable de France. (Note communiquée par M. le duc de Luynes.).

1379-1789

Mitry

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Claye. L'évêque de Meaux en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 5 V 90 à 5 V 91/2.

390 G 1 Note sur les dommages occasionnés par la foudre au clocher de l'église.
1698

390 G 2 Comptes de la fabrique (1772-1774, 1778-1788).
1772-1838

390 G 2-1 Comptes de la fabrique.
1623-1667

Moisenay

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'archevêque de Sens en était le collateur.

391 G 1 Inventaire des titres et comptes de la fabrique.
1784-1788

Montereau-Fault-Yonne

L'église paroissiale, sous le double vocable de Notre-Dame et Saint-Loup, fut consacrée en 1395, à la suite de la fondation d'une collégiale. Le chapitre collégiale Notre-Dame fut supprimé par décret le 1er juin 1772 et ses biens réunis à la cure de Saint-Loup. Elle appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Montereau. L'archevêque de Sens en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi le document concernant la collégiale Notre-Dame (44 G 1).

G 318 Fabrique Saint-Loup de Montereau- fault-Yonne, à laquelle a été uni le chapitre de l'église collégiale Notre-Dame du lieu, supprimé par décret de l'archevêque

de Sens, en date du 1er juin 1772 ; ce décret confirme par lettres patentes du mois de juillet suivant, enregistrées au Parlement de Paris le 22 août 1774. - Immeubles et revenus. - Déclaration des biens de ladite fabrique, étant en la mouvance de messire Jean-Nicolas de Boullongne, à cause de sa seigneurie de Saint-Germain-Laval et de Laval-Saint-Germain ; - baux à loyer, emphytéotiques et à renies de maisons, bâtiments et jardins, consentis par les anciens chanoines et par les marguilliers de l'église royale et collégiale Notre-Dame et paroissiale Saint-Loup de Montereau au profit de divers particuliers, notamment à : messire Nicolas-Joachim Beauperrin de Villemont, écuyer, contrôleur honoraire des guerres, receveur des tailles en l'Élection de Montereau ; - messire François Marchant, écuyer, maître d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur de Varennes et autres lieux, etc. - Titres d'une rente de 40 livres en plusieurs parties, dont 20 livres léguées originairement au chapitre Notre-Dame, par Marguerite Cornu, veuve de maître Louis Cornu, conseiller du Roi, élu en la même Élection ; - titre-nouvel d'une autre rente de 24 livres, par les héritiers de feu Jérôme Gallot, vivant charron à Montereau, comme détenteurs d'une maison située au faubourg Saint-Nicolas de cette ville ; - transport de la propriété d'une maison par Michel Le Dulsin, veuve d'Adrien Le Comte, marchand de laines, à Jacques Roger, tisserand, et à Marie Ménard, sa femme, à charge de 30 livres de rente evers le chapitre de Montereau ; - rachat par messire Daniel-Charles Trudaine, chevalier, seigneur de Montigny- Lencoup, d'une rente de pareille somme de 30 livres, due audit chapitre, pour cause de bail au même titre, de 10 arpents de terre à Saint-Germain-Laval, etc. (50 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier).

1501-1777

- G 482 Fabrique Saint-Loup de Montereau-faut-Yonne, à laquelle a été uni le chapitre collégial Notre-Dame du lieu, supprimé par décret du 1er juin 1772. (Voir l'article G. 318.) Procès poursuivi par les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale Saint-Loup de Montereau, étant aux droits de la fabrique de cette église, contre-maître Edme Lenfant, notaire du Roi, garde scel et tabellion en ladite ville « à l'effet de voir déclarer exécutoire, contre lui, un contrat de constitution de 13 livres 10 sous de rente, comme héritier de demoiselle Louise Cornuet, sa mère ; ce faisant être condamné à payer, aux demandeurs, les arrérages de cette rente, à passer titre nouvel et aux dépens. » - Demandes, dires du défendeur, assignations et significations ; - renonciation à la succession de sa mère, par le sieur Lenfant ; - demande en intervention, dans la cause, formée par le sieur Nicolas Carré, marchand à Montereau, ci-devant marguillier de la fabrique Saint-Loup du lieu ; - avertissement donné devant le président du bailliage par les demandeurs ; - requête du sieur Lenfant, concluant à ce qu'il soit procédé au jugement de l'affaire, de renvoyer des fins de la demande les sieurs du chapitre et les condamner aux dépens, etc. (21 pièces, papier).

1729-1731

- 400 G 1 Ordonnance autorisant l'établissement d'un papier terrier des biens dépendant de la cure.

1693

Montévrain

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Remi, appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Lagny. L'abbé de Lagny en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi la cote J 676, achat d'un registre de fabrique en 1995. Voir aussi les cotes 5 V 142 à 5 V 142/1.

- | | | |
|---------|--|-----------------------|
| 402 G 1 | Procès-verbaux d'arpentage des terres de la cure. | 1768-1779 |
| 402 G 2 | Sentence pour Jean Hébert, curé de Montévrain contre Philippe et Claude Duchin. | 1690 |
| 402 G 3 | Suppliques à l'intendant, correspondance et procédure contre le meunier Lamotte au sujet de la propriété d'un terrain sis auprès du ru Bécheret. | 1772-1776 |
| 402 G 4 | Procès contre Jean-Denis Bernard, avocat en Parlement, propriétaire du fief de Belair au sujet de la concession de bancs en l'église. | 1782-1783 |
| 402 G 5 | Mémoires et quittances. | 1767-1775 |
| 402 G 6 | État de la recette des rentes et loyers (1786), copie d'actes (XVIII ^e siècle). | XVIII ^e s. |
| 402 G 8 | État des travées des bâtiments et nombre des arpents de terre étant dans l'étendue de la paroisse de Montévrain fait en exécution de l'arrêté de l'intendant de justice de la généralité de Paris en vue de la construction d'un presbytère. | 1731 |

Montmachoux

Sous le vocable de Saint-Martin, l'église paroissiale était une succursale de la paroisse d'Esmans. Elle appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Marolles. L'abbé de Saint-Germain-des-Prés de Paris en était le collateur.

- | | |
|-------|--|
| G 457 | Église et fabrique de Montmachoux, annexe de celles d'Esmans. - Acte de notoriété reçu par Charles Dumas, tabellion royal audit lieu de Montmachoux, devant lequel ont comparus : Geoffroy Cousin, boulanger ; Claude Venet et |
|-------|--|

Jean Parent, laboureurs ; Loup Joineau et Georges Josse, marguilliers ; Edme Decornoy, manouvrier ; Edme Génois, boulanger, tous anciens habitants de la paroisse, qui ont volontairement déclaré avoir « bonne et heureuse mémoire d'avoir ouï dire, à leurs leux pères et ayeux, que les sieurs abbé et religieux du couvent de Saint-Germain des Prez-lez-Paris, gros décimateurs de leur paroisse, étaient tenus, non seulement de toutes les réparations grosses et menues du choeur de l'église de Montmachoux, mais encore de celles de la tour, beffroy et charpente des cloches, » comme il a toujours été pratiqué, notamment, pendant la vie du défunt cardinal de Furstenberg, abbé commendataire de ladite abbaye de Saint-Germain. À l'acte, dont l'analyse précède, est jointe une lettre signée : Guillot (curé d'Esmans), adressée au sieurs Villiers, notaire à Villeneuve-la-Guyard, pour le prier de s'informer, auprès de maître Guespereau, son parent, tabellion au Châtelet en Brie, de l'issue d'un procès soutenu par les habitants de ladite paroisse, contre les gros décimateurs du lieu, dans un cas identique à celui énoncé plus haut. Le sieur Guespereau paraît avoir répondu à la question, par l'envoi d'un mémoire à consulter, pour les habitants du Châtelet, contre les chantre, chanoines et chapitre de l'église collégiale Notre-Dame de Melun, gros décimateurs du territoire du Châtelet ; lequel mémoire conclut en faveur des paroisses. (*Liasse, 3 pièces, papier*).

1716

G 458

Fondation, par Abraham Guillot, ancien marchand de bois à Paris, et Jacques Guillot, notaire du Roi, greffier en chef de l'Élection de Montereau, d'une messe basse et libera à la fin, qui seront célébrés, le 16 novembre, pour le repos des défunts Geoffroy et Edmée Lemoust, à la charge de 35 sous de rente, envers l'oeuvre et fabrique de l'église paroissiale de Montmachoux, à prendre sur une maison, cour, jardin, accoint et aisance sis audit lieu, le tout contenant environ demi-quartier ; et sur sept ou huit perches de terre, à faire chenevière, près ladite maison. Cette fondation a été faite dans le but de suivre la pieuse intention de feu maître Louis Guillot, ancien lieutenant des prévôts de Dormelles, Villecerf, Ville-Saint-Jacques et Montarlot, et de Louise Deveneau son épouse, père et mère des fondateurs, auxquels ils avaient exprimé leur désir, avant de mourir. Anciens titres de propriété des biens affectés à la rente précitée ; - du 26 juin 1644, bail à rente par Liger Deveneau laboureur à La Brosse, paroisse de Cannes, Pierre et Pasquier Depresle, et Jean Salmon, demeurant audit lieu de La Brosse et Montceaux, héritiers, à cause de leurs femmes, de défunts Denis Deveneau et Jeanne Joineau, au profit de Martin Venet, vigneron à Montmachoux, et de Marie Charron, sa femme, savoir : « une maison, une chambre tenant à icelle, avec une grange joignant ladite chambre, le tout de fond en comble, couverte de chaulme, qui sont néanmoins fort desmolie de massonnerie et couverture ny ayant aucune porte à icelle, avec l'accoint deuant et derrière, » sis au fieu appelé la Pierre-de-l'Orme. Ledit bail consenti moyennant la somme de 10 livres rachetable de 200 livres, etc. (*Liasse, 5 pièces, parchemin*).

1644-1748

Nangis

Sous le vocable de Saint-Martin, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Montereau. Le chapitre de Sens en était le collateur.

G 321 Paroisse de Nangis. - Immeubles et revenus. - Baux à loyer, par adjudication, de biens appartenant à l'oeuvre et fabrique de Nangis, notamment d'une ferme située au hameau de Lapsauve, paroisse du lieu, retenue par Alexis-Camus Berryer, aubergiste et laboureur, demeurant à La Bretauche, paroisse du Châtel, moyennant 940 livres par an ; - donation par honnête femme Denise Lambert, veuve de maître Pierre Lambert, vivant tabellion à La Fermeté, de 72 livres 10 sols de rente foncière et de bail d'héritage, au capital de 1, 450 livres, payables chaque année le 1er octobre, par messire Gorges d'Entraigues, seigneur de La Chapelle-sur-Crécy ; ladite donation ayant pour objet de fonder en l'église de Nangis « les prières des 40 heures aux expositions du Saint-Sacrement pendant le dimanche de la Quinquagésime et les deux jours suivants, pour porter les peuples à passer ces trois jours dans les exercices de piété, au lieu des réjouissances publiques qui, souvent, dégénèrent dans des excès que les mauvais usages semblent avoir autorisés ; » - autre donation d'une somme de 800 livres et de 7 arpents de terres et prés, par messire Éloi Maunoyer, prêtre, natif de Nangis, desservant la cure du lieu, à charge de divers services religieux, etc. (50 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier).

1484-1789

G 322 Paroisse de Nangis. - Dons et legs. - Donations d'héritages à l'église et fabrique Saint-Martin de Nangis, par : Jeanne Moreau, femme de Balthazard Burteaulx, tailleur d'habits ; - Jehan Godin, marchand à Nangis, substitut du tabellion de Melun ; - Nicolas Bureau, marchand bourgeois, demeurant audit lieu de Nangis ; - Jacques Benchard, sergent au bailliage ; - Pierre Boutonné, laboureur à Nangis ; - délivrance de legs au profit de l'église, par Ambroise Loiseau, beau-père de Jean Milot, laboureur à Lady ; - donation par Perrette Lecoq, tille d'honorable homme Martin Lecoq, chirurgien à Nangis, d'un arpent et 1/2 quartier de terre qui, faute de location, ont été convertis par le père de la donatrice en une rente de 45 sols ; - extrait du testament de maître Alexandre Richard, arpenteur royal et juré-priseur de biens, meubles et immeubles, par lequel il lègue à l'église de Nangis, une maison avec jardin dans lequel il y a un puits, sis audit lieu, près la porte des Granges-Paulin ; - délivrance de ce legs, par Marie Richard, soeur et légataire universelle du testateur ; - autre délivrance du legs d'un demi-quartier de terre, fait à ladite église par Jeanne Gambelin, veuve de Nicolas Sauval, « à la charge par les marguilliers de faire dire et chanter un obit haut à l'intention et pour le remède de l'âme de la testatrice, » etc. (53 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier).

1487-1741

Nemours

Sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Milly. Le collateur était l'archevêque de Sens.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 4 Op 333/1 et 5 V 79 à 5 V 81/1.

429 G 1 Arrêt du Parlement contre les officiers du bailliage au sujet des comptes de la fabrique.

1725

429 G 4 Vente du prés de la fabrique.

1793

Neufmoutiers

L'église paroissiale, sous le double vocable de Saint-Leu et Saint-Gilles, appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Vieux-Corbeil. L'abbé de Saint-Maur-des-Fossés en était le collateur.

L'annexion des paroisses de Bailly-Romainvilliers, Magny-le-Hongre, Serris et Neufmoutiers à Villeneuve-le-Comte a eu pour conséquence, pour les périodes déterminées ci-dessous, la tenue de registres de catholicité communs à toutes ces paroisses.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 75 G 1 (paroisse de Bailly-Romainvilliers) et 607 G 1-5 (paroisse de Villeneuve-le-Comte), ainsi que les documents déposés en 1975 par l'Association diocésaine de Meaux (37 J).

430 G 1 Listes des bienfaiteurs de l'église Saint-Gilles pour lesquels les curés et vicaires ont l'obligation de faire des prières aux quatre fêtes annuelles, nécrologue des fondations de l'église (1710).

XVII^{ème} s.-XVIII^{ème} s.

Nonville

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Michel, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Milly. L'archevêque de Sens en était le collateur.

433 G 1 Consultation pour la fabrique contre le seigneur de la Nozaye.

1768

Othis

L'église paroissiale, sous le vocable de Notre-Dame, appartenait au diocèse de Senlis, doyenné de Mortefontaine. Le chapitre de Senlis en était le collateur.

441 G 1 Délibérations.

1786-1829

Ozouer-le-Voulgis

Sous le vocable de Saint-Martin, l'église paroissiale dépendait du diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'archevêque de Sens en était le collateur.

G 325 Paroisse d'Ozouer-le-Voulgis. - Délibérations et autres actes du bureau de la fabrique Saint-Martin du lieu. - Adjudication de la récolte des prés de l'église par les curé, marguilliers, procureur fiscal et syndic de la paroisse ; - adjudication de la dîme Saint-Martin, dépendant de l'ancien domaine de la fabrique, et consistant en grains, vin, luzerne, trèfle, etc, à lever sur des héritages situés entre la grande rue d'Ozouer à Tournan, d'une part, entre les rivières d'Yères et de Marsange, et entre le fossé du pré Saint-Martin et le chemin de la Vallée vers la rue de l'Orme-à-Masson, d'autre part ; - élection de Pierre Bottier, marguillier en charge, en remplacement de Jean-Louis Bellesme ; - marché fait avec le sieur Michel Comble, horloger à Brie-Comte-Robert, pour réparer l'horloge d'Ozouer, moyennant 98 livres ; - vente des vieilles portes de l'église au curé de la paroisse, pour le prix de 30 livres ; - procès-verbal de pesage de la 3e cloche, cassée et qui doit être fondue par le sieur Jean Godiveau, de Mormant, accordée et remise en place, moyennant 300 livres ; - adjudication de coupes de bois ; - délibération autorisant le sieur Jean Bonnard, marguillier en charge, à faire opérer le mesurage des biens de la fabrique, à en passer bail, avec la plus grande division des lots, afin de permettre à chaque habitant de s'en rendre locataire, et à en distraire 3 arpents, le 1/3 en mauvaise terre, et 2/3 en bonnes, pour être donnés au maître d'école ; - location des bancs de l'église ; - élévation des honoraires du vicaire, sur sa réclamation, à la somme de 500 livres par année, etc. (*Registre, In-4°, 99 feuillets, papier*).

1770-1789

Penchard

Sous le vocable de Saint-Nicolas, l'église paroissiale était une succursale de la cure de Neufmontiers. Elle appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Claye. L'évêque de Meaux y nommait un vicaire amovible.

451 G 1 Comptes de la fabrique et inventaire des titres.

1604-1612

Pontault

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Denis, appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Lagny. Le prieur de Gournay en était le collateur. Le hameau de Berchères, réuni à Combault, était une paroisse qui avait pour vocable Saint-Pierre-ès-Liens. Le prieur de Gournay en était le collateur.

- | | | |
|--------------------|--|------------------------|
| 462 G 1 | Inventaire des titres et du mobilier de l'église. | XVIème s.-1750 |
| 462 G 2 | Obituaire. | XVIème s.-XVIIIème s. |
| 462 G 3 | Procès-verbaux d'arpentage des biens de la fabrique (plans). | 1755-1780 |
| 462 G 4 | Baux et reconnaissances de rentes. | 1623-1789 |
| 462 G 5 | Devis et projets de travaux. | 1715, 1756 |
| 462 G 6 | Mémoires et quittances. | XVIIème s.-XVIIIème s. |
| 462 G 7 - 462 G 11 | Comptes. | 1573-1811 |
| 462 G 7 | 1573-1588. | |
| 462 G 8 | 1599-1632. | |
| 462 G 9 | 1632-1764. | |
| 462 G 10 | 1764-1811. | |
| 462 G 11 | 1661-1718. | |
| 462 G 12 | Poursuites et procès. | 1713-1777 |
| 462 G 13 | Concession de la chapelle Saint-Roch et Saint-Sébastien, en l'église de Pontault, à François Yver. | 1647 |
| 462 G 14 | Impositions. | 1701-1731 |

Pontcarré

Cette paroisse a été érigée en 1506 par démembrement de celle de Favières. Sous le vocable de Saint-Roch, elle appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Lagny. Le seigneur du lieu en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les documents déposés en 1978 par le révérend Père Salvan, curé de Ferrières-en-Brie, desservant de Pontcarré (47 J). Ces derniers concernent principalement la confrérie Saint-Roch.

463 G 1 Comptes de la fabrique et délibérations de la commune.

1770-1807

Précy

Sous le double vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Claye. L'évêque de Meaux en était le collateur.

G 327 Paroisse de Précy.

Déclaration des biens de la fabrique du lieu, tenus en la seigneurie, directe censive, moyenne et basse justice de haut et puissant seigneur Jean-Baptiste-Paulin d'Aguesseau, conseiller d'État ordinaire, conseiller au Conseil royal des dépêches et au Conseil royal du commerce, commandeur, prévôt, maître des cérémonies des Ordres du Roi, marquis de Vincy, Manoeuvre, comte de Compans-la-Ville et de Maligny, seigneur de Fresnes, Précy et autres lieux ; - mesurage, avec figures, de plusieurs pièces de terre, contenant ensemble 25 arpents 40 perches 1/2, appartenant à ladite fabrique, dressé à la requête de Jacques-Antoine Dudouyt, curé, Noël Seveaux, marguillier en charge, et autres, par Antoine Havé, arpenteur royal à Messy ; - baux à loyer des mêmes biens ; - constitution de 7 livres 10 sols de rente au profit de l'église de Précy, par Antoine Gibaultet Jeanne Bergé, sa femme, reçue par Pierre de La Marche, greffier et tabellion-juré au bailliage et châtellenie de Fresnes, pour très-haut et très-puissant seigneur messire Henri-François d'Aguesseau, conseiller du Roi, chevalier, chancelier de France, seigneur de Fresnes et autres lieux ; - titre-nouvel de 4 livres de rente, par Étienne Louette, receveur de la terre de Sept-Sorls, et Madeleine Louette, sa soeur, comme détenteurs d'une maison située à Précy, etc. (40 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier).

1707-1789

G 328 Paroisse de Précy. - Recettes et dépenses de la fabrique. - Comptes rendus de leur gestion, par les marguilliers en charge, par-devant messire Jacques-Antoine Dudouyt, curé de l'église Saint-Pierre de Précy. - Recettes : - des fermiers, 520 livres 2 sols 9 deniers ; - pour prix de l'herbe de la grande île du bac, 123 livres 10 sols ; - de M. le duc de Gesvres, pour les noyers qu'il a donnés à la fabrique, 520 livres, etc. - Dépenses : - au sonneur, le lendemain

de Saint-Pierre et à la Toussaint, 4 livres ; - au prédicateur de l'Avent, du Carême et de la Passion, 9 livres ; - au curé, pour ses obits et fondations, 55 livres ; - au maître d'école, pour une année de ses gages, 100 livres et ensuite 200 livres ; - à Fiacre Bouchet, maçon, pour pavage du porche de l'église et avoir refait à neuf l'un des bancs de plâtre établis sous ce porche, 30 livres ; - au sieur Faussart, tailleur de pierres à Meaux, pour le rétablissement de la croix, des 4 bornes et de la peinture, 346 livres ; - à Mutel, marchand à Meaux, pour 3 camails, 39 livres 3 sols ; - à Lallemand, menuisier à Fresnes, pour ouvrages de son état dans les 2 sacristies, 729 livres ; - à Louis Charles, libraire à Meaux, pour 2 bréviaires, 13 livres 4 sols ; - au clergé, pour les rogations, 3 livres ; - à Faussart, pour carrelage de l'église, 1200 livres ; - au bedeau, pour une année d'exercice, 24 livres ; - une livre d'encens, 4 livres ; - payé aux héritiers de feu Dudouyt, curé, un bréviaire en 4 volumes, 9 livres ; - au sieur Chatourelle, horloger, pour l'entretien de la cloche, 12 livres, etc. (*Registre, In-folio, papier, 17 feuillets*).

1779-1789

Provins

Sous l'Ancien Régime, Provins comptait quatre églises collégiales : Notre-Dame-du-Châtel, Notre-Dame-du-Val (fondée en 1190), Saint-Nicolas du Martroy (fondée en 1218) et Saint-Quiriace (l'église existant déjà au XIe siècle). Saint-Quiriace était également cure, son chapitre en était le collateur. Il y avait trois autres paroisses : Saint-Pierre à la collation du chapitre Saint-Quiriace ; Sainte-Croix, prieuré-cure de l'ordre de Saint-Benoît à la collation de l'abbé de Moutiers-la-Celle (simple chapelle érigée en paroisse au cours du XIIIe siècle) et Saint-Ayoul, dans l'église du prieuré des Bénédictins (fondée en 1048), à la collation de l'abbé de Moutiers-la-Celle (diocèse de Troyes).

Église Notre-Dame-du-Châtel

Le chapitre devient au XIIIe siècle succursale de Saint-Quiriace.

466 G 1 Inventaire des ornements et du mobilier de l'église.

1669

Église Saint-Ayoul

Outre l'important volume des titres de la paroisse, le fonds concerne l'activité de la confrérie de la Conception de la Vierge, qui siégeait dans la paroisse.

G 329 Paroisse Saint-Ayoul de Provins. - Immeubles. - Baux à loyer et emphytéotiques de maisons, jardins, terres et vignes situés en la ville et au territoire de Provins, consentis par les curés et marguilliers de l'église Saint-Ayoul, à : - Jean Moussier, vigneron au Châtel ; - Louis Drouet, de même état, demeurant à Fontaine-Riante, preneur de 30 perches de terre labourable, situées au lieu

dit Chaude-Braise ; - Etienne Prévôt, aussi vigneron, au lieu de Fontaine-Riante ; - Jean Arnoult, maître de la posté aux chevaux de Provins, pour 4 arpents de terre labourable, en une pièce sise près le poteau faisant la séparation des finages de Provins et de Sourdun. - Délivrance du legs de 25 sols fait par messire Guillaume Fleurant, en son vivant prêtre demeurant à Provins, au profit de « la chapelle de madame sainte Marguerite, fondée près et joignant l'église M. Saint-Ayoul, accepté par Jehan Bardin, proviseur de l'église et paroisse dudit Saint-Ayoul. » - Titres justificatifs de la propriété de 8 arpents de bois en la forêt de Sourdun ; - procès-verbaux d'adjudication de coupes ; - arrêt du Conseil d'État rendu sur la requête présentée au Roi, par les curés, marguilliers et habitants de la paroisse, qui les autorise à disposer de 100 baliveaux, suivant la délivrance qui leur en sera faite par le sieur Du Vaucel, grand-maître des eaux et forêts du département de Paris, et à en employer le prix jusqu'à concurrence de 1095 livres aux réparations à faire à l'église de ladite paroisse, etc. (51 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier).

1530-1774

- G 330 Paroisse Saint-Ayoul de Provins. - Revenus. - Titres-nouveaux de diverses parties de rentes ducs à l'église et fabrique de cette paroisse, par : - Jean Mignot, vigneron à Septveilles, tant en son nom que comme tuteur subrogé de Marie-Anne et Colombe Mignot, ses soeurs, conjointement détenteurs d'une maison, jardin et accoint, sis audit Septveilles ; - Charles Simon, marchand tanneur, Marie Simon, sa soeur, et Etienne Brissot, marchand tisserand, débiteurs d'une rente de 3 livres 14 sols 2 deniers de rente constituée ; - sentence du Présidial de Provins qui condamne Marie-Anne Touzard, veuve de Jacques Marcol et autres, héritiers de défunt Simon Champcenest, vivant laboureur à Éverly, à passer titre-nouvel de 6 livres de rente, créée par ledit Champcenest au profit de demoiselle Marie-Gabrielle Gérard, qui en a fait don à la fabrique Saint-Ayoul ; - Joseph Tartarin, marchand tailleur d'habits, fondé de procuration de Louis Bernard, ci-devant tanneur à Provins, actuellement bourgeois de Paris, détenteur d'une maison sise en ladite ville de Provins, rue des Marais, cour des Beaujolois ; - extrait de l'acte de vente d'une maison en la même ville, rue et près la porte de Troyes, consentie par Jean-Baptiste Morel, officier chez le Roi, et dame Françoise Ruffier, son épouse, au profit de Joseph Guillaume, jardinier, à charge de 2 livres 10 sols de rente envers l'église Saint-Ayoul, etc. (79 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier).

1554-1784

- G 331 Paroisse Saint-Ayoul de Provins. - Revenus. - Titres justificatifs de la propriété de deux setiers de froment de rente foncière, due à la fabrique Saint-Ayoul, par les procureur, principal et discrets du collège de Montaigu, fondé en l'Université de Paris, comme seigneurs et propriétaires des fiefs du Bochet, de Gornay et des Salles, situés près Provins ; - anciennes reconnaissances de la même rente par : - messire Odart Drouart, chanoine de l'église cathédrale de Chartres, héritier en partie de défunte honorable femme Jeanne Poureau, sa mère ; - haut et puissant seigneur messire François de Montbron, chevalier, comte de Montbron, seigneur de Sourdun, Dampval et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, colonel-lieutenant du régiment d'infanterie de Sa

Majesté, son lieutenant général en Artois et gouverneur d'Arras, etc. - Procédures, correspondance entre les anciens détenteurs desdits fiefs et les marguilliers de l'église Saint-Ayoul. - Titres-nouveaux : d'une rente de 15 sols due par messire Rivot de Vienne, sur un lot de terre faisant partie d'une ferme dont les bâtiments étaient situés autrefois en la ville de Provins, rue de la Charonnerie ; - d'une rente de 2 livres reconnue par Cyr-Charlemagne Sanson, exécuteur des sentences criminelles du bailliage de Provins, comme propriétaire d'une maison, rue aux Juifs, etc. (54 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier).

1553-1781

- G 332 Paroisse Saint-Ayoul de Provins. - Fabrique et Confrérie de la conception de la Vierge, en commun. - Baux à loyer et emphytéotiques de maisons, bâtiments et jardins situés en la ville et au territoire de Provins, à Chevru et à Flégnny, consentis par les marguilliers en charge de ladite fabrique et les principaux habitants de la paroisse, à : Augustin Larivière, Jacques Gréblain, tous deux vigneron à Provins ; - Pierre Audot, laboureur à Chevru, et Marie-Françoise Farde, sa femme, preneurs d'une ferme sise audit lieu de Chevru ; - procès-verbal de mesurage des terres de cette ferme dressé par Jean Brouillard, arpenteur royal en la Maîtrise des eaux et forêts de Provins ; - déclaration fournie au terrier de la seigneurie de Chevru, pour M. le commandeur du lieu ; - anciens baux et procédures ; - titres de propriété d'un jardin situé à Provins en la foire aux chevaux, loué à Antoine Saint-Mars, jardinier au même lieu, rue de Troyes ; - cession de bail emphytéotique d'une maison sise à Provins, rue de Changis, vis-à-vis le couvent des Bénédictines, par les héritiers de Claude Allaire, au profit de Jacques Thomassin, marchand tanneur, moyennant, entre autres charges, 5 livres de rente envers la confrérie de la Conception, unie à l'oeuvre et fabrique Saint-Ayoul, etc. (64 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier).

1464-1789

- G 333 Paroisse Saint-Ayoul de Provins. - Fabrique et confrérie de la Conception de la Vierge. - Revenus. - Titre-nouvel d'une rente de 4 livres 10 sols due par Philippe et Marie Herbelin, comme possesseurs d'une maison à Sourduin, en la rue Mauperthuis ; - constitution de 35 livres de rente au profit de ladite confrérie, par honorables hommes Savinien Macé, Simon Baria, Jacques Jacquier, Pierre Legrand, Etienne Rousselet, Nicolas Legrand, Charles Bourgeois, Nicolas Jacquier et Charles Boutroux, tous marchands bouchers audit Provins. Cette rente et constitution faite moyennant la somme de 750 livres de principal, payée à l'instant en pistoles, écus d'or de poids, écus, demi-écus blancs et autre bonne monnaie. - Extrait d'une sentence d'adjudication de la ferme de Barlay, paroisse de Saint-Brice, saisie réellement sur dame Marie Malfilâtre, veuve du sieur Joseph Noël, vivant marchand à Provins, et adjudgée au sieur Joseph-Benoit Guérin de Vauceroy, officier chez le Roi, à la charge de payer à la confrérie de la Conception, unie à la fabrique Saint-Ayoul, 10 sols de rente foncière, sur 90 perches de vignes dépendant de ladite ferme, etc. (91 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier).

1559-1786

Série G – Clergé séculier

- 467 G 1 Pièces relatives à la confrérie de la Conception. 1686
- 467 G 2 Confrérie Notre-Dame de l'église : [jugement]. 1642
- 467 G 3 Documents relatifs à une erreur lors de la réception de reliques.
Il y avait eu une inversion avec des reliques destinées à une autre paroisse. 1755

Église Sainte-Croix

- G 334 Paroisse Sainte-Croix de Provins. - Immeubles et revenus. - Baux à loyer et baux emphytéotiques d'héritages situés à Provins, Saint-Brice, Villenauxe-la-Petite, Gouaix, Chalautre-la-Petite, Villiers-Saint-Georges, Le Plessis-aux-Tournelles, Savigny, paroisse de Saint-Hilliers, Soisy, Sourdun et Landoy, passés par les marguilliers en charge de la fabrique, à : maître Etienne Guyon, docteur en médecine à Provins, preneur d'une maison sise en cette ville, rue de la Chaussée ; - Antoine Thénard, vigneron à Saint-Brice ; - Esprit-Jean-Pierre Josse, avocat en Parlement, conseiller du Roi en l'Élection de Sézanne ; - maître Joseph-Benoit Guérin de Vauceroy, conseiller du Roi honoraire au bailliage et siège présidial de Provins ; - titres-nouveaux de redevances emphytéotiques ; - baux à rente d'héritages sis en la ville de Provins et paroisses environnantes, reconnus : - par François Létang, vigneron au Châtel ; Quiriace Létang, bourrelier à Épernay, en Champagne ; Isaac Leclerc, éperonnier audit lieu de Provins, à cause de Marie-Anne Létang, sa femme, détenteurs d'une maison en la rue des Prés, proche la porte Saint-Jean ; - par messire Charles Du Roux de Chevriers, chevalier profès de l'ordre de Malte, commandeur de Sours et d'Orville, demeurant au château de Varennes, au nom de messire Pierre-Jean-Baptiste de Retz, seigneur de Serviès ; de dame Charlotte Du Roux, son épouse ; de M. Du Roux de Chevriers, comte de Beuil ; de messire Charles-Marie-François Du Roux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, non profès, et de mesdames Charlotte-Gabrielle et Jeanne-Marguerite Du Roux de Varennes, chanoinesse du chapitre de Maubeuge, seigneurs et dames conjointement de la terre de Tachy, etc. (131 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier). 1479-1787
- 469 G 1 Arrêt du Parlement maintenant le curé dans tous ses droits honorifiques et utiles sur les bénéficiers et officiers du chapitre de Notre-Dame-du-Val de Provins. 1682
- 469 G 2 Procès-verbal de consécration de six autels dans l'église. 1635

- 469 G 3 Procès. 1681-1700
- 469 G 4 Mémoires et quittances. 1754

Église Saint-Pierre

- G 336 Paroisse Saint-Pierre de Provins. - Mouvance censuelle. - Papier terrier contenant déclarations d'héritages situés à Provins et aux environs, dans la censive de l'église et fabrique de ladite paroisse, par : - Gaston Ruffier, bourgeois de Provins, héritier, par sa femme, de feu Jean Freslon, marchand audit lieu, propriétaire d'une maison proche l'église Notre-Dame-du-Châtel ; - noble homme Claude Henry, lieutenant en l'Élection de Coulommiers pour sa maison de la Croix-Verte, rue du Morot, vis-à-vis la porte des Jacobins ; - Marguerite Plessier, veuve de François Lorret ; - Jacques Chaudieu, fils de Jacques, laboureur au Pressoir-Dieu, paroisse de Chalautre-la-Petite ; - Denis Lacord, sonneur de l'église Saint-Pierre, propriétaire d'une maison sise rue de la Table-Ronde ; - Marc Houllier, menuisier, bedeau de la même église, pour sa maison rue aux Juifs ; - François de Beaufort, écuyer, sieur de la Grand'Cour, conseiller du Roi au bailliage de Provins, héritier de son père, Etienne de Beaufort, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France ; - Jacques Jorré, père, trompette du Roi au bailliage et ancien ressort de Provins ; - Jacques Le Comte, maître chirurgien, à cause de sa maison du Soleil - d'Or ; - Gaspard Boutonnet, l'un des gardes à cheval des plaisirs du Roi, en sa capitainerie de Bec-Oiseau, paroisse de Mortcerf ; - Denis Saussoy et Jean Mercier, élus en l'Élection de Provins ; - noble homme Quiriace Frelon, conseiller du Roi, aussi élu en la même Élection, étant au lieu de M. Rose, secrétaire du Roi, héritier, à cause de la demoiselle sa femme, de M. Claude de Villiers, etc. (*Registre, In-folio, papier, 142 feuillets*). 1666-1669
- 468 G 1 Cartulaire de l'église : note sur les points les plus remarquables. XVIIème s.
- 468 G 2 Registre des places. XVIIIème s.

Église Saint-Pierre et Saint-Paul, et Saint-Quiriace

Les documents étaient en partie communs aux trois paroisses.

- G 335 Paroisses Saint-Pierre et Saint-Paul, et Saint-Quiriace de Provins. - Immeubles et revenus. - Baux à loyer et emphytéotiques de maisons, jardins et autres héritages situés à Provins, Poigny, Chalautre-la-Petite, etc., par les curés et marguilliers de ces paroisses au profit de : - demoiselle Anne Barrier,

demeurant à Provins ; - Aubin Canas, laboureur à Blunay, près le gué de Grand-Noue ; - Pierre-Remi Guillaume, meunier au moulin de la Ruelle, en la ville de Provins ; - Edme et Jean Picard, frères, vigneron au Plessis, paroisse du Mériot ; - Hector Pinard, tanneur à Provins ; - messire Jean- Baptiste-Augustin-Joseph-George de Clary, chevalier, seigneur de La Méville-aux-Bois, lieutenant par commission des maréchaux de France, pour les bailliages de Provins et de Sezanne. - Titres de rentes foncières reconnues par : - dame Marie-Anne Réal, veuve du sieur François Babuty, vivant libraire à Paris, comme propriétaire d'une maison sise à Provins, en la rue aux Juifs ; - Maurice Griès, laboureur à Rouillot, paroisse de Rouilly ; - Joseph Royer, père, maître maçon, et Madeleine Juin, son épouse ; - Nicolas Mouchin, vigneron au Châtel de Provins ; - Anne George, veuve du sieur Edme-François Chaperon, vivant hôtelier à l'enseigne de la Levrette ; - maître Jean-Jacques-Pierre Prévôt, avocat en Parlement, demeurant à Sourduin, etc. - Constitution d'une rente de 10 livres au profit de l'église Saint-Quiriace, par Jacques Paillard, vigneron, à prendre sur la maison où demeure le constituant, sise au hameau de Four, paroisse de Savins. (56 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier).

1702-1786

Puisieux

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Germain, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné d'Acy. L'évêque de Meaux en était le collateur.

470 G 1 Correspondance relative à un conflit survenu entre les habitants de Puisieux et le curé.

1778

Quincy

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Denis, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Crécy. L'évêque de Meaux en était le collateur.

G 337-1 Plan visuel de l'église de Quincy.
Il est notamment noté sur la plan : "Pour faire connoître que la voute du choeur ne peut se soutenir sans les bas cotés."

1776

472 G 1 Ordonnance de l'évêque de Meaux instituant un vicaire et une maîtresse d'école dans la paroisse de Quincy.

1734

- 472 G 2 Délibérations de la fabrique et de la communauté des habitants ; notes historiques sur la famille Boula de Quincy.

1723-1792

Rampillon

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Éliphe, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Montereau. Le grand prieur de France en était le collateur.

- 473 G 1 Mémoires et quittances.

1793-1794

Rouilly

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Loup de Troyes, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. L'archevêque de Sens en était le collateur.

- G 338 Paroisse de Rouilly. - Amortissements et nouveaux acquêts. - Extrait de l'état des recouvrements à faire sur les communautés séculières et régulieres, conformément à la déclaration du Roi du 5 juillet 1689, en ce qui concerne la fabrique de Rouilly, et arrêt du Conseil d'État du 3 avril 1708 qui ordonne aux gens de mainmorte de satisfaire aux déclarations du Roi des 4 octobre et 9 mars 1706 ; - testaments et délivrances de legs en faveur de ladite fabrique ; - marché pour la refoule d'une cloche, passé entre les marguilliers de cette même fabrique et Nicolas Chapelle, fondeur, demeurant à Paris, rue du Bout-du-Monde, tant en son nom que se portant fort de Pierre Bernard, aussi fondeur en la même ville ; - baux à loyer, à rente et emphytéotiques, consentis au profit de : Jehan Maslé, meunier au Moulin-Rouge, paroisse de Rouilly ; - Isaac Henry, laboureur à Rouillot ; - Jean Angenost, de même état à La Bretonnière ; - Louis Bonnet, vigneron au même lieu ; - échanges de biens et titres- nouveaux de rentes ; - procédure au sujet de 22 perches de terre, prises à rente par Marin Cuisot, troublé dans sa jouissance par Jean Barthélemy, se prétendant propriétaire de l'immeuble en litige, etc. (63 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier).

1737-1782

- G 339 Paroisse de Rouilly. - Recettes et dépenses. - Comptes rendus par Jean Maret, Antoine de Neufoy, Raoult Camusot, Siret Caillot, Jean Mollé, Gilles Camusot, Crespin Gentil, Pierre Champy et autres, successivement marguilliers en charge de l'oeuvre et fabrique de Rouilly. - Recettes : de Pierre Fleury, dit le Dauphin, et de la veuve Ayoul Lerede, dit Garneton, à cause de demi arpent de terre, au lieu dit le Bois-de-Rochat, 8 sous tournois ; - de maître Augustin Barat, prêtre, 2 sous de rente pour demi arpent de terre ; - des exécuteurs testamentaires de Jean Dupuys, 2 sous 6 deniers. - Mises : - pour les 3 messes basses de défunt Paul de Neufvy et Jeanne Mescréant, sa femme, 7

sous 6 deniers ; - fourniture de 9 bichets de blé pour le pain de Pâques et le jeudi absolu, 15 sous ; - achat d'un battant de cloche, 20 sous ; - au verrier qui a refait la verrière, 103 sous 6 deniers ; - achat de 1, 300 tuiles pour réparer la toiture de l'église, 13 livres tournois ; - « a esté payé pour les lectres des tableaux de devant le grand hostel et de Notre-Dame, 11 sous 8 deniers » , etc. (*Liasse, 22 pièces, papier*).

1571-1645

- G 340 Paroisse de Rouilly. - Recettes et dépenses. - Comptes rendus devant l'archidiacre de Provins ou son commis, en présence de messires Henri Catolle et Sarrazin, curés de ladite paroisse, par Toussaint Lancelot, Potentien Savoye, Claude Moussier, Étienne Barthélemy, Claude Camusot, Gabriel Garnier, Marin Poitevin, Edme Marchand et autres, tous anciens marguilliers de la fabrique de Rouilly. - Recettes : les rendants font état de la somme de 14 livres 5 sols 6 deniers pour les quêtes, charités et aumônes faites à l'église ; - 12 setiers de blé et méteil dus à ladite église au jour Saint-Martin d'hiver, lesquels ont été vendus à la porte, suivant la manière accoutumée, à raison de 19 sous le boisseau, soit 91 livres 4 sous ; - produit de la vente d'une vieille corde de cloche, 31 sous. - Mises : quatre messes pour défunt Ayoul de Neufvy, 20 sous ; - pour Pierre Moussier, une messe haute 20 sous ; - payé au curé, pour obits et messes, 24 livres 10 sous ; - à Pierre Senillon et Nicolas Masson, maçons à Provins, pour trois marches en pierre de taille, devant le grand autel, rehaussé et recarrelé autour de cet autel, élevé l'entablement, le tout à chaux et ciment enduit de plâtre, et four-nitures de matériaux, 60 livres ; - au brodeur qui a remonté la chasuble bleue, gâtée par les Lorrains, etc. (*Liasse, 36 pièces, papier*).

1647-1679

- G 341 Paroisse de Rouilly. - Comptes rendus devant l'archidiacre de Provins, par maîtres Antoine Sarrazin, Pierre Contant, Charles Bitat, François de Corbillon, successivement curés de Rouilly, en l'acquit des marguilliers de la fabrique du lieu, et plus tard par ceux-ci. - Dépenses ou mises : pour la fonte de la grosse cloche, 22 livres 10 sous, tant pour la façon que pour le métal ; - à Louis Quillou, menuisier, pour avoir fait l'autel de la Vierge, 60 journées, à raison de 18 sous l'une, non compris la nourriture, qui est de 15 sous ; - donné à M. le curé pour son voyage à Paris, afin d'acquitter les droits d'amortissement et nouveaux acquêts, la somme de 25 livres 13 sous ; - payé à madame Besnard, brodeuse, pour avoir remonté trois devants d'autel et fait les ornements blancs, 10 livres 6 sous ; - pour les registres de baptêmes, 3 livres ; - au menuisier qui a vendu le tabernacle, 60 livres ; - peinture de ce tabernacle, 30 livres ; - achat de cordes pour les cloches, 5 livres ; - à Quiriace Ferrand, maître d'école, pour une année de ses gages, 100 livres ; - achat d'un missel, 24 livres, etc. (*Liasse, 67 pièces, papier*).

1681-1762

- G 342 Paroisse de Rouilly. - Recettes et dépenses. - Comptes rendus devant M. Ange-François de Talaru de Chalmazel, prêtre, abbé commendataire du lieu de Dieu-en-Jard, bachelier en théologie, docteur en droit, vicaire général de

S. E. Mgr le cardinal de Luynes, chanoine de Sens, archidiacre de Provins, et à ses successeurs, par les marguilliers de l'église de Rouilly, avec pièces à l'appui desdits comptes. - Recettes : de Claude Gauost, pour le loyer de 33 arpents de terre qu'il tient de la fabrique, 30 livres 5 sous ; - vente des ornements du cimetière, 45 livres ; - dépenses extraordinaires : payé à Anne Brunot, couturière, pour 15 journées passées à raccommoder le linge et les ornements de la fabrique, 4 livres 10 sous ; - réparations urgentes faites aux ornements de l'église, 51 livres ; - échenillage des arbres du cimetière, 20 sous ; - au sieur Lebeau, menuisier, pour façon et fourniture de bancs d'église, 60 livres ; - bouquets de fausses fleurs pour la décoration du grand autel, 10 livres ; - pour avoir fait sonner la veille et le jour du service célébré pour le repos de l'âme de Mgr le cardinal de Luynes, etc. (*Liasse, 79 pièces, papier*).

1763-1787

Rouvres

D'abord annexe de Dammartin, l'église paroissiale de Rouvres, sous le vocable de Saint-Pierre, ne fut érigée en cure qu'en 1718. Elle appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Dammartin. Le collège Louis-le-Grand à Paris, représentant l'abbé de Saint-Martin-aux-Bois, en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les documents déposés par l'Association diocésaine de Meaux en 1968 (18 J 6-9). Ceux-ci concernent également la paroisse de Saint-Mard.

G 343 Paroisse de Rouvres. - Revenus, domaines et comptes. - « Livre de raison de l'église et fabrique Saint-Pierre de Rouvres, contenant l'état de ses rentes, les prix et dates des baux, l'état de ses charges, la nomination de ses marguilliers, les comptes des recettes et dépenses, etc. - Rente de 13 livres 6 sous 8 deniers donnée par feu madame de Verville, à l'église, pour l'entretien de la maison d'école ; - fondation d'un maître d'école, par cette même dame ; - baux de 15 arpents 1 quartier de terres labourables appartenant à l'église de Rouvres ; - élections de marguilliers par le prieur-curé et les habitants du lieu ; - procès-verbal de bénédiction solennel de trois cloches par messire Gaillard, prieur-curé dudit Rouvres, chanoine régulier de Notre-Dame de la Victoire-lez-Senlis : 1re cloche nommée Pierre, par Pierre- Charles Le Roux, de Paris ; marraine, Anne-Élisabeth Thierriat, veuve de François Gallien, tailleur de Mgr le Dauphin ; - 2e cloche nommée Laurence, par Marie-Bénigne Boquillon, mercier-bijoutier, gantier-parfumeur, officier de la volaille de Paris, parrain, et par demoiselle Laurence Baron, épouse du sieur Sautreau, marchand à Auxerre ; - 3e cloche nommée... par Jean-Baptiste Capron, chanoine régulier de l'abbaye royale Notre-Dame-de-la-Victoire, parrain, et demoiselle Élisabeth-Florence Thierriat, épouse de M. François-Gabriel Sagot, pourvoyeur de la bouche du Roi. - Comptes de gestion, dépenses : - achat d'un grand tableau représentant la Résurrection, placé au-dessus du maître-autel ; - pour une bannière de damas cramoisi, avec les figures de Saint-Pierre et Saint-Paul, des bois dorés aux

extrémités et des cordons de soie, 75 livres ; - payé au menuisier qui a posé le tableau du grand autel, 16 livres, etc. (*Registre, In-folio, papier, 90 feuillets*).

1737-1782

Rubelles

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Nicolas, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'archevêque de Sens en était le collateur.

485 G 1 Mémoire des rentes dues à la fabrique.

1683

485 G 2 Quittances.

1679-1716

Rumont

L'église paroissiale de Rumont, sous le vocable de Saint-Denis, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Milly. L'archevêque de Sens en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 73 J 1-13.

486 G 1 Extrait du terrier de la seigneurie de Rumont, concernant les biens de la cure.

Date de production : 1691 ; date de contenu : 1596

Sablonnières

Sous le vocable de Saint-Martin, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Soissons, doyenné de Chézy. L'évêque de Soissons en était le collateur.

489 G 1 Actes divers.

XVII^{ème} s.-XVIII^{ème} s.

489 G 2 Comptes.

1555-1792

Saint-Augustin

Sous le double vocable de Saint-Augustin et Saint-Lié, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Coulommiers. Le chapitre de Meaux en était le collateur.

- | | | |
|---------|--|--|
| 491 G 1 | Titres divers. | 1587-1737 |
| 491 G 2 | Comptes. | 1636-1793 |
| 491 G 3 | Inventaires du mobilier de l'église, état des revenus. | XVII ^{ème} s.-XVIII ^{ème} s. |

Saint-Barthélémy

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Barthélemy, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de La Ferté-Gaucher. L'évêque de Meaux en était le collateur.

- | | | |
|---------|----------|-----------|
| 493 G 1 | Comptes. | 1701-1738 |
|---------|----------|-----------|

Saint-Brice

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Brice, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. Le chapitre Notre-Dame-du-Val de Provins en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 1198 F 1-3.

- | | |
|-------|--|
| G 346 | Paroisse de Saint-Brice. - Immeubles et revenus. - Procès-verbal de mesurage, avec figures, de partie des biens de l'église de Saint-Brice, montant à 6 arpents 77 perches, dressé par Antoine-Jean Arnoul, arpenteur royal en titre d'office au bailliage de Provins, demeurant à Rouilly ; - baux à loyer de divers héritages appartenant à ladite église, consentis par les marguilliers en exercice, au profit de : - Claude Bacquet le jeune, et Jacques Chauché, vigneron à Provins ; - Antoine Dulieu, l'aîné, laboureur à Lugrand ; - André Besnard, de pareil état, demeurant à Lunars, paroisse de Mortery ; - Louis Baudin, vigneron à Saint-Brice ; - Simon Marchand, maître d'école du lieu ; - Michel Goix, aussi laboureur audit Lugrand ; - Jacques Arnoult, meunier du moulin de Saint-Brice ; - Jean et Jean-Pierre Cruel, vigneron ; - Claude Leclerc, de même état ; - Edme Faitre, laboureur à La Grande- Paroisse. - Titre-nouvel de 2 livres de rente dues à l'église de Saint-Brice, par maître Louis-Charles Guérin, conseiller du Roi, lieutenant criminel au bailliage et siège présidial de Provins, comme |
|-------|--|

héritier de demoiselle Janne-Élisabeth Guérin de Vauceroy, sa nièce, etc. (33 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier).

1755-1789

- G 347 Paroisse de Saint-Brice. - Recettes et dépenses. - Comptes rendus devant les doyen, chanoines et chapitre de l'église royale et collégiale Notre-Dame-du-Val de Provins, par les anciens marguilliers de la fabrique de Saint-Brice. - Recettes en grains : un setier de blé que l'église du lieu a droit de prendre sur les dîmes de Sancy, vendu 12 sous le boisseau, soit 4 livres 16 sous ; - reçu de Jacques Camuset et Nicolas Billolte un setier de froment de rente, vendu 21 sous 6 deniers le boisseau, 8 livres 12 sous ; - recettes en deniers aumônes à ladite église : quêtes 6 livres 11 sous ; - « reçu, tant aux reliques que bras de Saint-Brice, la somme de 11 sous 7 deniers. » - Mises ou dépenses : vin fourni aux communiantes à Pâques et autres jours, 8 sous ; - aux clercs qui ont aidé à chanter le service du sieur de Vaudoré, 12 sous ; - pour un missel in-folio, couverture et port, 12 livres 8 sous ; - à Michel Jolly, peintre, demeurant à Provins, la somme de 100 sous, pour avoir lavé et repeint le tableau de l'église ; - payé aux clercs qui ont aidé à chanter le service de M. Cellony, 20 sous ; - pour avoir fait empeser le couvre-chef de la rigee, 8 sous ; - aux clercs qui ont été assidus aux offices, pour une paire de souliers suivant la coutume, 6 livres, etc. (*Liasse, 20 pièces, papier*).

1653-1695

- G 348 Paroisse de Saint-Brice. - Recettes et dépenses. - Comptes rendus devant les chanoines de l'église collégiale de Notre-Dame-du-Val de Provins par les marguilliers de la fabrique du lieu. - Recettes extraordinaires : 800 livres données par demoiselle Marguerite Rayer, veuve de maître Jacques Jeunay, avocat en Parlement ; - de maître Simon Pijon, conseiller du Roi au bailliage de Montereau, comme exécuteur du testament de défunt messire André Rayer, vivant curé de la paroisse de Saint-Brice, savoir : 400 livres, dont le revenu doit servir à l'entretien d'un maître d'école qui sera établi en cette paroisse, pour instruire les enfants en la religion catholique, apostolique et romaine, et le surplus à charge de 4 obits par an, de 3 en 3 mois ; - 125 livres léguées à l'église de Saint-Brice, par Étienne Rousseau, suivant son testament passé devant Chaussin, notaire, le 23 octobre 1703, à charge de services religieux, dont 50 messes basses. - Mises sur recettes : pour Philippe de Vaudoré, écuyer, 3 services à 9 leçons, grande messe et « recommandises dans la semaine la plus proche d'après les fêtes de Noël, Pâques et Pentecôte, 100 livres - pour la capitation de la fabrique, 12 livres ; - payé au doyen rural, pour les saintes huiles, 25 sous, etc. (*Liasse, 23 pièces, papier*).

1697-1782

Saint-Fiacre

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Coulommiers. L'abbé de Saint-Faron de Meaux en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi la cote J 339, issue d'un achat en 1992.

G 345 Paroisse de Saint-Fiacre. - Inventaire des titres de l'église et fabrique Saint-Jean-Baptiste du lieu, dressé par Michel Hattingais, notaire royal, commis à cet effet par l'évêque de Meaux. - Mesurage des biens de cette église, dressé par Jean Gérard, de Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux, et comprenant 8 arpents 83 perches ; - testament de Catherine Roger, veuve de Nicolas Bontemps, portant legs à la fabrique de Saint-Fiacre ; - assignation à la requête de messire Jacques Sibourd, curé de ce lieu, contre M. François Perret, sieur de Montlevé, avocat au Parlement de Paris, demeurant au château de Villemareuil, pour s'entendre condamner, par le prévôt de Saint-Fiacre, à passer titre-nouvel d'une rente de 40 sous, due sur la maison du Pot-d'Étain, rue Saint-Jean ; - baux des hôtelleries et maisons dites anciennement la maison de la Chèvre où pend pour enseigne la Croix-d'Or, - les quatre fils Aymond, actuellement l'Image Saint-Jean, - le Gournaud, etc. - « Obit de Loys Gran-chier, pour l'allée du Bon-Puits, au profit et aisance des habitants de Saint-Fiacre, à charge d'une messe basse de requiem ; » - lettre de Bossuet, évêque de Meaux, au curé de Saint-Fiacre, datée du 27 mai 1691, pour obliger les marguilliers, sur les ordres du Roi, à rendre compte des revenus de la fabrique, dans un délai de 15 jours, etc. - Note constatant que l'église paroissiale, le presbytère et le cimetière, situés autrefois dans l'enceinte du monastère des Bénédictins de Saint-Fiacre, ont été transférés vers 1655 au lieu où ils sont encore. - Martyrologe et nécrologe de l'église Saint-Fiacre : - prières pour messire Jean Grésillon, enterré devant le crucifix, lequel a laissé à la fabrique la maison où se tiennent les écoles ; - messe pour demoiselle Catherine Le Meignant, veuve de M. Charles Ferret, qui a légué des biens à l'église, etc. (*Registre, In-folio, papier, 84 feuillets*).

1753

500 G 1 Comptes.

1768

Saint-Germain-Laxis

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Germain, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'archevêque de Sens en était le collateur.

G 350 Paroisse de Saint-Germain-Laxis. - Délibérations des assemblées générales et ordinaires de la fabrique de cette paroisse. - Nomination par les habitants, le marguillier en charge et le curé, de la personne de Nicolas-Jean-Baptiste-Denis Pillon, comme maître d'école, aux charges de tenir tous les jours la classe depuis 8 heures 1/2 du matin jusqu'à 11 heures, et depuis 1 heure 1/2

après midi jusqu'à 4 heures du soir ; après la prière du matin, les enfants seront conduits à l'église pour y chanter, devant l'autel de la Vierge, l'antienne conforme au temps, réciter le De profundis, avec les versets et oraison, pour défunte dame Marie-Anne Pénicher, veuve de haut et puissant seigneur Joseph-Antoine Le Menestrel de Hanguel, chevalier, seigneur en son vivant de Saint-Germain-Laxis, laquelle dame a légué à sa paroisse 100 livres de rente perpétuelle pour l'école de charité. - « Il sera payé, pour chaque enfant qui ne sera pas dans le cas de l'instruction gratuite, 6 sous pour ceux qui apprendront à lire, 12 sous pour ceux qui apprendront à écrire et 18 sous pour ceux qui apprendront l'arithmétique. » - Nominations de marguilliers ; - adjudication à titre de rente, au profit du sieur Louis Lamoureux, moyennant 36 livres, d'une maison appartenant à la fabrique de Saint-Germain-Laxis, etc. (*Registre, In-4°, papier, 66 feuillets*).

1782-1789

Saint-Hilliers

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Hilaire de Poitiers, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. Les chapitres de Notre-Dame-du-Val et de Saint-Quiriace en étaient les collateurs.

Sources complémentaires : voir aussi la cote 441 J 1, qui provient du bureau d'enregistrement de Provins, et qui est entrée aux Archives en 1976.

506 G 1 Lettres du curé au sujet de diverses affaires concernant la paroisse.

1766-1773

Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux

Sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de La Ferté-sous-Jouarre. L'évêque de Meaux en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les documents déposés par l'Association diocésaine de Meaux en 1980 (104 J) qui comporte de nombreuses pièces concernant la vie paroissiale. Les registres de fabrique entrés par voie extraordinaire (31 J) sont également à consulter.

507 G 1 Mémoire pour le curé, Pierre-Vincent Trumeau, contre Pierre et Marie- Aimée Rudet.

1756

507 G 2 Sentence rendue en faveur de la fabrique.

24/11/1523

Saint-Martin-en-Bière

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'archevêque de Sens en était le collateur.

518 G 1 Obituaire.

1526-XVIIIème s.

Saint-Méry

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Méry (Médéric), appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Champeaux. La paroisse relevait directement de l'archevêque de Paris, les chanoines de Champeaux en étaient les collateurs.

520 G 1 Inventaire des titres.

1783

520 G 2 Reconnaissances de rentes.

1680-1701

520 G 3 Comptes.

1788-1790

520 G 4 Copie des titres de fondation d'une chapelle en l'église par Jean et Pierre de Vaudetard.

Date de production : XVIIème s. ; date de contenu : 1390-1445

Sainte-Aulde

L'église paroissiale, sous le vocable de Sainte-Aulde, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Gandelu. Le collateur en était le chapitre cathédral de Meaux.

Sources complémentaires : voir aussi les documents déposés par l'Association diocésaine de Meaux en 1974.

492 G 1 Correspondance relative aux divers besoins de l'église.

1749

492 G 2 Ventes de pièces de terre.

1647

Sancy

L'église paroissiale, sous le vocable de Notre-Dame, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Coulommiers. L'évêque de Meaux en était le collateur.

G 354 Paroisse de Sancy. - Recettes et dépenses, délibérations, marchés, etc. - Comptes rendus à leurs successeurs par les anciens marguilliers de l'oeuvre et fabrique Notre-Dame de Sancy (Meaux). - Dépenses : payé à Louis Ramel, vitrier à Couilly, pour avoir peint la chapelle de Sainte-Marguerite et le confessionnal, 15 livres ; - achat d'une corde pour la moyenne cloche, 2 livres 8 sous ; - à M. le curé pour les messes, obits et services de la fabrique, 22 livres 10 sous ; - au maître d'école, pour son logement, y compris 3 livres pour les services de MM. de La Guelle, 15 livres ; - au sieur Brissot, orfèvre à Meaux, pour échange de la custode du Saint-Viatique, et fourniture d'une coquille d'argent servant aux baptêmes et à la bénédiction de l'eau, 14 livres ; - marché entre les sieurs Brulé, curé de Sancy, et Jean Dormoy, fondeur de cloches, demeurant à Robincourt, en Lorraine, pour la refonte de la grosse cloche de l'église, moyennant 54 livres ; - translation du cimetière, devenu insuffisant, au lieu dit le Vieux-Cimetière ; - bénédiction de la moyenne cloche, par messire Isaac-Joseph Venat, prêtre-curé de Sancy ; le parrain a été messire Augustin-Charles de Brussel, chevalier, seigneur de la paroisse ; la marraine, demoiselle Jeanne-Barbe de Comerford, qui ont imposé à ladite cloche les noms d'Augustine-Charlotte-Jeanne-Barbe, en souvenir de quoi ils ont fait don à l'église d'une lampe argentée, de deux burettes et d'un bassin d'argent ; - location de bancs et places, etc. (*Registre, In-folio, papier, 55 feuillets*).

1766-1789

Signy-Signets

Les paroisses de Signy et de Signets sont réunies par sentence des requêtes du Palais du 15 juin 1682, en radiant la qualification de paroisse attribuée à l'église de Signets.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 5 V 126 à 5 V 126/1.

545 G 1 Mémoire des titres, papiers, contrats et rentes, de 1627 à 1699, appartenant à l'église Notre-Dame de Signets. Cueilleret des rentes de l'église de Signets pour 1759 et quitus à Etienne Brochet (30 novembre 1763). Bail à rente par la fabrique et l'église à Louis Quin, Jouarre (6 décembre 1762). Mémoire pour les pauvres de la paroisse, légataires de 200 livres de rente par le testament dame Anne Danguelmur de Mainville du 29 novembre 1641, contre Maître Laideguive, ci-devant notaire à Paris 1756, procuration incomplète du curé et des habitants à Georges Lebègue, bourgeois de Paris, lettre du curé consultant de faire intervenir le marquis de Montebise. Sentence du Conseil d'État sur une amende de 1747 et le différend entre Jean-François Bernard marquis de Montebise et la communauté d'habitants relatif à l'usage de bois et d'étangs, avec obligation de consacrer le prix de vente de 30 arpents 6 perches de bois de 64 ans, moyennant des conditions de préservation d'arbres

contrôlées par la maîtrise des Eaux et forêts de Crécy, aux réparations les plus urgentes aux église, clocher et presbytère de Signy-Signets, sous réserve qu'un dixième du prix soit employé au soulagement des pauvres communautés de religieuses (14 février 1758). Copie de la requête des habitants de Signy à l'intendance, pour les autoriser à construire un presbytère à côté de leur église, et argumentaire [du subdélégué ?] à l'intendant (1782). Expédition d'une vente à Signets à Paul Velu, par devant Pierre Breron, notaire dépendant de Jouarre (12 novembre 1755), confirmation à Jean Velu, son frère et héritier (20 avril 1761), ensaisinement par le marquis de Cordouan de Montebise (15 octobre 1775).

1756-1782

Souppes

L'église paroissiale, sous le double vocable de Saint-Clair et Saint-Léger, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Milly. L'archevêque de Sens en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les documents déposés par l'Association diocésaine de Meaux en 1978 (50 J).

G 357 Paroisse de Souppes. - Inventaire des titres de la fabrique de Saint-Clair et Saint-Léger du lieu, au diocèse de Sens. - Testament olographe de Charles Caville, par lequel il donne à l'église de sa paroisse un arpent de terre situé près le bois de M. de Bésigny ; - autre testament fait par Jean Morisseau, marchand à Nargis, portant don à ladite église de 3 quartiers de pré à La Bonne-Maurie, d'une maison, jardin, cour et accoint sis aux Varennes, à la charge perpétuelle d'une grande messe et vigiles à 9 leçons ; - sommation aux marguilliers de l'église de Souppes, à la requête de dame Françoise Alexandre, veuve de feu messire Eustache de Voisines, vivant chevalier, seigneur de Chancepoix, de recevoir la somme de 300 livres pour le sort principal et extinction de 15 livres de rente, léguées à ladite église par feu Louis-Henri de Marcelle, vivant seigneur de Bunières. - Con-frères porteurs de reliques. - « Acte notarié duquel il résulte que, lors des processions publiques, on a peine à trouver des personnes pour porter les reliques, c'est pourquoi, en une assemblée des habitants, se sont présentés les ci-après nommés, qui se sont obligés, eux, leurs hoirs et ayants-cause à l'avenir, de porter lesdites reliques, savoir : Étienne Chaboust et Jacques Chagot, le chef de Saint-Clair, et ont encore donné la somme de 6 livres ; - Pierre Frot, l'aîné, et Pierre Frot, le jeune ; Jean-Baptiste Gourdet et Jean Vincent, la châsse de Saint-Clair, et ont donné la somme de 6 livres 5 sous ; Guillaume Gosdy et Antoine Pichon, le bras du même saint, et ont donné la somme de 2 livres 5 sous ; - Sébastien Jardin et Marin Mauregard, la relique de Saint-Sébastien, et ont donné la somme de 2 livres ; - Edme Martin et Jean Busserole, la châsse de Saint-Léger, et ont donné pareille somme de 2 livres ; - Louis et Pierre Morisseau, frères, le doigt de Saint-Clair, etc. (*Registre, In-folio, papier, 163 feuillets*).

1552-1784

- 554 G 1 Note au sujet des registres paroissiaux de Souppes, adressée par le curé Jean Le Cocq à « Messieurs les curés de Souppes dans la postérité ».

XVII^{ème} s.

Sourdun

Sous le vocable de Saint-Martin, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. L'abbé de Saint-Jacques de Provins en était le collateur.

- G 358 Paroisse de Sourdun. - Recettes et dépenses. - Comptes rendus devant le prieur de Sourdun ou son vicaire, et les habitants du lieu, par les marguilliers de l'église et fabrique de Saint-Martin du lieu. - « Recepte que queste le mari-glier les dimanches et festes, tant à la première messe que à la grande. - Sep-tembre. Le premier dimanche et premier jour de l'an neuf, reçu 5 sous 17 deniers ; - le jour de Noël, 117 sous 6 deniers ; - le jour des Roys, 10 sous 7 deniers ; - le 3^e dimanche d'avril, jour de Pasques, 27 sous 6 deniers ; - le 4^e dimanche, 8 sous 8 deniers. - Recepte des deux autres questes qui se font tous les dimanches et festes à la grande messe : - le 1^{er} dimanche de sep-tembre, 10 sous ; - le jour de Noël, 30 sous 2 deniers ; - le jour des Rameaux, 33 sous 5 deniers ; - le jour de Pasques, 56 sous ; - le 2^e dimanche de juin, jour de Pentecouste, 34 sous 3 deniers. - Recepte des sièges aux 4 bons jours de l'an : - le jour de Noël, 7 sous 2 deniers ; - le jour de Pasques, 7 sous 8 deniers ; - le jour de Pentecouste, 6 sous 9 deniers ; - le jour de Toussaint, 7 sous 3 deniers. - Mises : - payé à Claude Hadrot, hôtelier, pour la dépense qui fut faite en sa maison, lorsque M. l'archidiacre a fait la visitation en l'église de céans, la somme de 56 sous ; - à son promoteur pour son droit, 10 sous, » etc. (*Liasse, 14 pièces, papier*).

1600-1619

- G 359 Paroisse de Sourdun. - Recettes et dépenses. - Comptes rendus devant le prieur du lieu, par les anciens marguilliers de la fabrique ; - Recettes : trouvé parle rendant, pour la belle croix, 6 livres 14 sous ; - au tronc, 56 sous 8 deniers ; - pour les pardons, la somme de 42 sous 8 deniers ; - pour les deux tiers des dîmes de laines, tant mâles que femelles, appartenant à l'église, 34 livres 6 sous 6 deniers. - Dépenses : payé au maître d'école, pour ses gages ordi-naires, 36 livres ; - à M. Lecourt, vicaire, pour un quartier de ses gages, 50 livres ; - pour le targot (mercuriale) de l'appréciation des blés, 5 sous ; - cens dus par l'église de Sourdun, à M. de Montbron, seigneur du lieu, 1 livre 13 sols 5 deniers ; - au maître d'école, pour le sel de l'eau bénite, 10 sous ; - à Chériot, notaire à Provins, voyage à Sourdun, 1 livre 10 sous ; - à messire François Duhamel, prieur-curé du lieu, pour avoir dit et célébré 84 obits de fondation ancienne, 60 livres ; - au même, pour une messe dite chaque semaine à Saint-Hubert, 26 livres ; - achat d'une corbeille à donner le pain bénit, 17 sous ; - à Fleury, charpentier, pour avoir fait la charpente du beffroi des cloches, 18 livres ; - à Paul Guion, cordier, à Provins, façon de 3 cordes de cloches et d'une autre pour le petit poids de l'horloge, 10 livres, etc. (*Liasse, 36 pièces, papier*).

1681-1717

G 360 Paroisse de Sourdun. - Recettes et dépenses. - Comptes rendus devant l'archidiacre de Provins, le prieur de l'église et les syndics et habitants de ladite paroisse, par les anciens marguilliers. - Recette en blé, dû sur diverses maisons du village, la quantité de 426 boisseaux et un picotin ; - cens et rentes en argent, 179 livres 6 sous 3 deniers. - Mises : - capitation de la fabrique, 40 livres 14 sols ; - au rendant compte, suivant l'ordinaire, pour ses peines et gestion, 9 livres ; - au sieur Charbonnet, pour avoir raccommo­dé l'horloge, 50 livres ; - à Nicolas François, le jeune, pour avoir mené en charrette l'horloge à la ville de Bray, 4 livres ; - pour la diminution en 1721 des espèces d'or et d'argent, 38 livres 16 sous ; - à maître Godeau, charpentier, 15 livres 10 sous, pour la construction de l'impériale de la porte de l'église ; - au sieur Portier, doreur à Paris, 67 livres, pour un candélabre et sa caisse ; 9 livres 10 sous pour le port de ce candélabre ; et 13 livres 10 sous à compte sur le bâton et figure de Saint-Martin ; - payé à Taveau, couvreur, pour avoir réparé les dommages causés par un ouragan à la tour du clocher et à l'église, 36 livres ; - achat d'un bénitier de cuivre et de son goupillon, 17 livres 10 sous, etc. (*Liasse, 26 pièces, papier*).

1718-1743

G 361 Paroisse de Sourdun. - Recettes et dépenses. - Comptes rendus devant l'archidiacre de Provins, le prieur-curé de Sourdun, les syndics et habitants de cette paroisse, par les anciens marguilliers, a leurs successeurs. - Recettes : quêtes trouvées pendant une année, et pour la belle croix aux communians, 9 livres 8 sous 6 deniers ; - pour les 2/3 des dîmes de laine, 147 livres 19 sous ; - ornements fournis pendant une année, pour les défunts, 12 livres. - Dépenses extraordinaires : payé au sieur Guérard, horloger à Provins, la somme de 12 livres, pour avoir fait une roue de rencontre à l'horloge de la paroisse ; - à M. Soyé, sculpteur en la même ville, 120 livres, pour l'aigle en bois destiné à servir de pupitre à l'église ; - à M. Jannot, marchand libraire à Sens, la somme de 12 livres, pour un graduel ; - au R. P. Guillaume, procureur des Cordeliers de Provins, 200 livres, pour l'autel qui est présentement à l'église ; - au sieur Gutel, menuisier à Sourdun, 205 livres, pour la boiserie du sanctuaire et autres ouvrages faits à l'église ; - au sieur Piat, marchand à Sens, 838 livres 12 sols, pour fournitures d'ornements ; - achat d'une baleine de bedeau, 12 livres ; - au sieur Juris, arpenteur à Provins, 72 livres, pour mesurage des terres de la fabrique ; - au sieur Ozerée, maître d'école, 3 livres 10 sous, pour avoir labouré et épiné les arbres de la place et du cimetière, etc. (*Liasse, 41 pièces, papier*).

1744-1789

555 G 1 Baux.

1776

Suscy

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Sulpice, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'archevêque de Sens en était le collateur.

556 G 1 Baux à loyer.

1776

Thorigny

En 1789, l'église paroissiale de Thorigny-sur-Marne, dédiée à Saint-Martin, appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Chelles ; la cure était à la collation de l'archevêque de Paris. De 1809 à 1846, il n'y a eu qu'une seule paroisse pour Thorigny et Pomponne et le curé était à Thorigny.

562 G 1 Délibérations.

1784-1793

562 G 2 Lettres patentes accordant un délai à la fabrique pour mettre hors de ses mains des biens qui ont été légués aux pauvres de cette paroisse.

1786

Torcy

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Barthélemy, appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Lagny. L'archevêque de Paris en était le collateur.

G 363 Paroisse de Torcy. - Revenus. - Transports et reconnaissances de rentes envers l'église et fabrique de ce lieu, par : - Jean Corru, vigneron, et Jeanne Loison, sa femme ; - Marie Quetier, veuve en dernières noces de Cyr Huardeau, et en premières de Jacques Loison ; - maître Jean Le Noble du Petit-Bois, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, comme acquéreur, à titre de bail à rente, de divers héritages provenant de la fabrique dudit Torcy ; - Pierre- Jacques de La Malle, maître chirurgien-juré, demeurant à Champs, détenteur d'une travée et demi de bâtiments, avec jardin derrière, le tout situé en la grande rue Chef-de-Ville ; - consentement donné par messire Philippe Thomé, sieur de Ferrières, seigneur de Rentilly, à ce qu'une rente de 21 sols, à prendre sur une maison sise à Torcy, donnée au même titre à Jacques Lefèvre et à Anne Luce, sa femme, par Jean Levé, concierge du château de Rentilly, fondé de procuration de madame la princesse de Furstemberg, dame du lieu, soit payée à l'oeuvre et fabrique de l'église de Torcy, sur celle de 35 livres due audit sieur Thomé, étant aux droits de ladite

Série G – Clergé séculier

dame princesse de Furstemberg, par les héritiers et représentants Jacques Lefèvre, etc. (53 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier).

1654-1789

- | | | |
|---------|--|-----------|
| 564 G 1 | Règlement pour l'administration des biens et revenus de la fabrique. | 1785 |
| 564 G 2 | Fondation de la fabrique par Jacques de La Malle. | 1713 |
| 564 G 3 | Titres d'une maison, rue Vignette. | 1708-1744 |
| 564 G 4 | Pièces de procédure. | 1730-1732 |

Touquin

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Étienne, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Rozay. Le collateur était le séminaire des missions étrangères comme représentant du prieur de La Celle-en-Brie qui en fut le collateur direct jusqu'en 1701.

Sources complémentaires : voir aussi les documents déposés par le frère Goutierre en 1972 (24 J 25).

- | | | |
|---------|---|-----------|
| 565 G 1 | Délibérations. | 1787 |
| 565 G 2 | Dons, legs et fondations. | 1676-1687 |
| 565 G 3 | Acquisitions et échanges. | 1623-1686 |
| 565 G 4 | Baux. | 1689-1719 |
| 565 G 5 | Reconnaissance de rentes. | 1717 |
| 565 G 6 | Contrats de constitution sur le Clergé, au profit de la fabrique. | 1765-1775 |

565 G 7 Mémoires et, quittances.

1789

Ury

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Milly. L'abbé de Saint-Victor à Paris en était le collateur.

574 G 1 Arrêt du Conseil supprimant les droits de péage que prétendait percevoir la fabrique.

1740

Valence-en-Brie

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Nicolas, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Montereau. Le seigneur du lieu en était le collateur.

G 483 Paroisse de Valence en Brie. - Répertoire, par ordre alphabétique, des actes de baptêmes, mariages et sépultures célébrés en l'église Saint-Nicolas de Valence en Brie. - Du 26 juillet 1695, mariage de Claude Coupé et de Marie Aubry, tous deux veufs ; - du 26 septembre 1701, mariage de cette dernière avec Louis Fournier ; - 13 mars 1724, baptême de Laurent et de Marie-Jeanne, enfants jumeaux d'Étienne Bailly et de Marie Sargy ; - ...de Pesquet de Montigny, enfant (mâle) ondoyé à la maison, fils de messire Charles de Pesquet, écuyer, sieur de Montigny et de dame Anne- Jeanne de Poitou ; - 13 octobre 1719, sépulture de messire Anne-Charles de Pesquet de Montigny, âgé de vingt- cinq ans, fils des précédents ; - 21 juillet 1718, mariage de Jean-Baptiste Delatasse, fils de Jean, avec Marguerite- Louise Thibault ; - 7 septembre 1780, sépulture de Marie-Jeanne Desrez, âgée de cinquante-trois ans, femme, en troisièmes noces, de Louis-Nicolas Noury : - 31 mars 1693, sépulture de dame Anne de Baleine, femme de messire Louis Leclerc, écuyer, sieur de La Brosse, etc. (*Registre, In-folio, papier, 180 feuillets, le blanc compris*).

1692-1798

Valjouan

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Jean-l'Évangéliste, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Montereau. L'archevêque de Sens en était le collateur.

G 366 Paroisse de Valjouan. - Délibérations du bureau de la fabrique, concernant : - la construction d'un autel à la romaine, d'un tabernacle et d'un marche-pied au maître-autel, suivant le dessin présenté à l'assemblée ; - l'acquisition d'ornements sacerdotaux, etc. - Résolution de poursuivre différents particuliers qui se sont emparés d'une partie des terres de la fabrique, ainsi qu'il paraît par le

270

mesurage d'Étienne Masson, arpenteur royal ; - nomination du sieur Edme Croisy, comme premier chantre, sonneur, maître d'école et sacristain de la paroisse, le tout sous le bon plaisir et avec la permission de Mgr le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, à la condition, par ledit sieur Croisy, de se faire agréer et autoriser par M. le préchantre du diocèse ; - adjudication des biens de l'église au profil de Jean Berger, - de Nicolas Beaugrand, etc. (*Registre, In-4°, papier, 76 feuillets*).

1774-1780

Vanvillé

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Léonard, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. L'archevêque de Sens en était le collateur.

580 G 1 Comptes.

1788-1794

Varreddes

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Arnould, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné d'Acy. L'évêque de Meaux en était le collateur.

G 365 Paroisse de Varreddes. - Immeubles et revenus. - Baux à loyer par adjudication, en assemblées publiques, l'une desquelles était présidée par illustre et révérendissime seigneur Antoine-René de La Roche de Fontenilles, évêque de Meaux, de diverses parties d'héritages, au profit de : - Geneviève Butel, veuve d'Arnoult Le Bel ; - Philippe Mesnil et Jean Le Riche ; - Étienne Piètre, Nicolas Colinet et autres ; - Pierre Manche et Geneviève Deboeuf, sa femme ; etc. - Bail à vie de l'île, saulsaie et osiers, appelés l'île Saint-Arnould, en la rivière de Marne, près et au-dessus du pertuis des vanes du moulin de Varreddes, consenti par messire Nicolas Petit, prêtre-curé dudit lieu, Sébastien Hébuterne et Pierre Denis, dit Baron, marguilliers de la paroisse, au profit d'illustre et révérendissime seigneur Camille-Louis-Appollinaire de Polignac, évêque de Meaux, conseiller du Roi en ses Conseils, premier aumônier de la Reine, demeurant ordinairement à Paris, en son hôtel rue Saint-Louis, au Marais, paroisse Saint-Gervais, de présent en son château de Germigny-l'Évêque, etc. (*3 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier*).

1756-1780

582 G 1 Arrêts en faveur du curé.

1605-1613

582 G 2 Legs.

1680-1706

Série G – Clergé séculier

| | | |
|-------------------|---|-----------|
| 582 G 3 | Déclarations des terres appartenant à la fabrique et procès-verbaux d'arpentage | 1576-1706 |
| 582 G 4 - 582 G 5 | Baux. | 1565-1789 |
| 582 G 4 | 1565-1706. | |
| 582 G 5 | 1706-1789. | |
| 582 G 6 | Comptes. | 1608-1744 |

Vaux-le-Pénil

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Pierre, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. L'abbé de Saint-Père de Melun en était le collateur.

| | | |
|---------|--|------|
| 585 G 1 | Délibération relative au bail des terres de la fabrique. | 1789 |
|---------|--|------|

Verdelot

L'église paroissiale, sous le double vocable de Saint-Crépin et Saint-Crépinien, appartenait au diocèse de Soissons, doyenné de Chézy. L'abbé de Chézy en était le collateur.

| | | |
|---------|---|-----------|
| 590 G 1 | Procès. | 1704-1705 |
| 590 G 2 | Registre des biens et charges de la fabrique. | 1756 |

Vert-Saint-Denis

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Pierre, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Melun. Le prieur de Saint-Denis en était le collateur.

| | | |
|---------|----------------|-----------|
| 593 G 1 | Délibérations. | 1761-1846 |
|---------|----------------|-----------|

Vieux-Champagne

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Médard, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. L'archevêque de Sens en était le collateur.

594 G 1 Comptes.

1783-1793

Villecerf

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Milly. L'archevêque de Sens en était le collateur.

599 G 1 Procès-verbal de l'adjudication des prés de la fabrique.

1783

Villegruis

L'église paroissiale, sous le double vocable de Saint-Médard et Sainte-Syre, appartenait au diocèse de Troyes, doyenné de Sézanne. L'évêque de Troyes en était le collateur.

G 484 Paroisse de Villegruis. - Copies des actes de baptêmes, mariages et sépultures dressés par les sieurs Garnier et Le Fèvre.

Copies des actes de baptêmes, mariages et sépultures dressés par les sieurs Garnier et Le Fèvre, tous deux curés de cette paroisse, et adressées par eux à l'évêché de Troyes, d'où elles ont dû être renvoyées dans Seine-et-Marne, en exécution de l'article 4 du titre VI de la loi du 20 septembre 1792, sur le mode de constater l'état civil des Français. On lit au verso du dernier feuillet du 6e registre : « A monsieur l'abbé de Valmont, secrétaire de l'évêché, chanoine de l'église de Troyes, près la cathédrale : et ensuite : M. l'abbé de Valmont est prié, de la part de MM. les curés de Villegruis et de Bonsac, d'écrire un mot pour accuser la réception des présentes copies. » Ces copies étaient restées à la sous-préfecture de Provins, comme formant double emploi, depuis le 24 juillet 1816, époque de la remise au greffier du tribunal de l'arrondissement, des registres de même nature, conformément à l'article 43 du Code civil. Elles ont enfin été renvoyées à la préfecture, le 16 octobre 1860, après qu'on eut acquis la certitude que les collections du greffe et de la commune étaient complètes. - « Le mardy treizième juin mil sept cent quarante-un, messire Louis Garnier, prestre, curé de Villegruy, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, après avoir reçu les sacremens de pénitence et d'extrême-onction, est mort, et a été inhumé le quatorze, dans le choeur de cette église, par messire Charles Guérou, prestre, curé de Louan, doyen rural de Pont-sur-Seine, qui a signé et messieurs les curés soussignés, avec maître Jean-Baptiste Patris, docteur en médecine, neveu du defunt. Signé : H Adam, Ponce Juchat, Le Fébure, Guérou, A. Trippier, Bouchard, Davesne, Ythier (curé de Fontaine-

sous-Monlaiguillon), et Patris. » Cet acte est suivi d'un procès-verbal ainsi conçu : Nous Charles Guérou, prestre, curé de Louan : etc. ; étant en ce lieu de Villegruye pour rendre les derniers devoirs à maître Louis Garnier, curé de ce lieu, décédé le jour d'hier, 13e juin 1741, à l'age de quatre-vingt-un an, sur ce qui nous a été remontré que tous les actes contenus au présent registre de baptêmes, mariages et sépultures, célébrés par ledit sieur deffunt, écrits par son ordre et de la main de François Serpillon, recteur des petites écoles de ce lieu, ne sont pas signés dudit sieur deffunt curé, qui était en usage de ne signer tous lesdits actes qu'à la fin de l'année, nous avons doué (sic) le présent acte de cette omission, et avons, autant qu'il est possible, suppléé pour rendre lesdits actes authentiques, le tout en présence de messieurs nos vénérables confrères, qui ont signé : H Adam, curé de Mont-le-Potier ; Ythier, curé de Fontaine ; Bouchard, curé de Bouchy-le-Repos ; A. Trippier, Ponce et Guérou » avec paraphe. » (*Cahiers, In-folio et in-4°, 103 feuillets en 6 cahiers*).

1736-1768

Villeneuve-le-Comte

L'église paroissiale, sous le vocable de Notre-Dame, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Crécy. Elle avait pour collateurs les religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris.

L'annexion des paroisses de Bailly-Romainvilliers, Magny-le-Hongre, Serris et Neufmoutiers à Villeneuve-le-Comte a eu pour conséquence, pour les périodes déterminées ci-dessous, la tenue de registres de catholicité communs à toutes ces paroisses.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 75 G 1 (paroisse de Bailly-Romainvilliers) et 430 G 1 (paroisse de Neufmoutiers), ainsi que les documents déposés en 1975 par l'Association diocésaine de Meaux (37 J).

- | | | |
|---------|--|-------------|
| 607 G 1 | Inventaire partiel des archives de la fabrique. | XVIIIème s. |
| 607 G 2 | Coutumier à l'usage des curés et gros décimateurs de Villeneuve-le-Comte. | XVIIIème s. |
| 607 G 3 | Déclaration des revenus et des charges de la fabrique. | 1728 |
| 607 G 4 | Devis et adjudication des travaux de reconstruction du beffroi de l'église. | 1780-1781 |
| 607 G 5 | Mémoire relatif à un incident survenu à l'occasion de la distribution du pain bénit. | XVIIIème s. |

Villeneuve-sous-Dammartin

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Pierre, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Dammartin. L'évêque de Meaux en était le collateur.

Sources complémentaires : voir aussi les documents déposés par l'Association diocésaine de Meaux en 1968 (17 J 19-21), couvrant le XXe siècle.

| | | |
|---------|------------------------|-----------|
| 611 G 1 | Dons et legs. | 1547-1700 |
| 611 G 2 | Acquisitions. | 1618-1722 |
| 611 G 3 | Baux et titres divers. | 1597-1629 |
| 611 G 4 | Procès. | 1629 |

Villevaudé

Sous le vocable de Saint-Marcel, l'église paroissiale appartenait au diocèse de Paris, doyenné de Chelles. Le prieur de Gournay-sur-Marne en était le collateur.

| | | |
|-------|---|-----------|
| G 371 | Paroisse de Villevaudé. - Immeubles et revenus. - Baux à loyer des biens de l'église de cette paroisse, passés par les marguilliers en exercice, à Philippe Sollier, laboureur, demeurant au même lieu ; - titres de rentes léguées à la fabrique de Villevaudé, par : Denis Dauvet, marchand à Montjay, suivant son testament reçu par Gilles Pigon, notaire, garde-notes de la prévôté royale de Torcy-en-Brie, résidant à Pomponne ; - sentence de Gilles Gobin, bailli de la châtelainie et baronnie de Montjay et Thorigny, pour haute et puissante demoiselle Anne- Madeleine Potier de Tresmes, dame de Blérancourt, Bertigny, Chaudrancourt, Vaux-à-Ponis, Mareuil, Camelin, baronne de Montjay, etc., la-dite sentence portant délivrance du legs porté au testament ci-dessus ; - titres-nouveaux de plusieurs parties de rentes ducs à l'oeuvre et fabrique de Villevaudé, reconnues par : Antoine Lefèvre, vigneron à Montjay, et Marie-Marguerite Gosset, sa femme ; - Jacques de Gennes, écuyer, seigneur en partie de la moyenne et basse justice de Vaires ; - Pierre-Charles Dutheuil, vigneron, demeurant à Torcy, et consorts ; - Jean-Claude Clier, maçon à Villiers-sur-Marne ; tant en son nom que se portant fort d'Étienne, Michel et Marguerite Clier, ses frères et soeur ; - Antoine et Jean- Pierre Poulain, vignerons à Montjay, héritiers, chacun pour moitié, d'Antoine Poulain, leur père, etc. (72 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier). | 1686-1785 |
|-------|---|-----------|

Villiers-sur-Morin

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Remi, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Saint-Brice. Le chapitre cathédral de Meaux en était le collateur.

G 485 Paroisse de Villiers-sur-Morin.

Copies, signées David, des actes de baptêmes, mariages et sépultures, célébrés en l'église du lieu. - Du 7 janvier 1733, inhumation d'une fille d'Antoine Videcq, hôtelier à Paris, rue du Hurpoix, à l'hôtel des Trois-Maures, paroisse Saint-André-des-Arts, et de Marie-Madeleine Thomas ; - baptême de Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Desbureaux, berger au service du sieur Régnier, receveur de S. A. R. Madame d'Orléans, abbesse de Chelles, dame de Villiers, et de Marie-Anne Mouy ; il a eu pour parrain Jean Drevault et pour marraine Marie Lalou ; - du 18 janvier 1734, mariage de Fiacre Abit et de Marie-Anne Régnier, fille de Jean, susnommé, et de Marie Lalou, en présence de leurs parents et amis ; - 19 septembre 1734, baptême de Jeanne-Marguerite, fille de Charles Saulnier, cordonnier, et de Marguerite Raoult ; - 15 novembre, mariage de Jean Gautier, originaire de Tessé, diocèse du Mans, et d'Anne-Françoise Giverne, âgée de trente-huit ans, veuve de Claude Lepair ; - le 18 décembre 1734, à la réquisition de maître Jean Régnier, procureur fiscal des religieuses de Chelles, le curé de Villiers a inhumé, au cimetière paroissial, le corps de Louis Boulon, garde-chasse demeurant à Séry (Serris?) diocèse de Paris, trouvé mort auprès auprès du Chêne-Martin, rue des Pommiers ; - du 23 mai 1735, mariage de Claude Drevault, âgé de soixante-quatre ans, veuf de Marie Jardin, d'une part ; et Marguerite Tréteau, âgée de soixante ans, veuve d'Étienne Pottier ; - 4 septembre 1735, inhumation de Marie-Jeanne, décédée à seize mois, fille de maître Louis-Pierre-Charles-Nicolas Houdiart, tabellion audit lieu de Villiers, et de demoiselle Angélique Lefébure ; - le 23 du même mois, est né Joseph, fils desdits sieur et dame Houdiart. Il a été baptisé par M. Joseph Lefébure, curé de Coupvray et doyen de Crécy, son parrain ; marraine demoiselle Marie-Françoise-Angélique Le Boy de L'Espine ; - le 1er octobre, décès de Denis Guyon, et le 4 du même mois, naissance de Marguerite, sa fille, etc. (*Cahier, In-4°, 12 feuillets, papier*).

1733-1735

Vinantes

L'église paroissiale, sous le vocable de Notre-Dame, appartenait au diocèse de Meaux, doyenné de Dammartin. Le collateur en était le recteur du collège Louis-le-Grand à Paris, tenant la place de l'abbé de Saint-Martin-au-Bois (diocèse de Beauvais).

626 G 1 Déclaration des terres et revenus de la fabrique

1522

Série G – Clergé séculier

| | | |
|---------|-------------------------|-----------|
| 626 G 2 | Legs. | 1651 |
| 626 G 3 | Comptes. | 1613 |
| 626 G 4 | Mémoires et quittances. | 1671-1739 |

Bénéfices, chapelles, aumônerie, etc.

Documents concernant plusieurs établissements

Dans le premier inventaire-sommaire des archives de la série G, ainsi que dans son 1er supplément, l'archiviste Côme Lemaire avait parfois rassemblé dans une même liasse des archives provenant de bénéfices, chapelles, aumôneries, etc., différents : il s'agit des trente-huit cotes décrites ci-après. Dans l'inventaire, l'ordre numérique des cotes correspond toutefois à l'ordre alphabétique des institutions. La description et l'indexation documentaire de chacune des cotes mentionnent les institutions concernées.

Les inventaires supplémentaires qui ont suivi sont venus ajouter des cotes concernant parfois des établissements déjà décrits précédemment. Ainsi, les archives relatives à une même institution peuvent donc se trouver à plusieurs endroits dans le plan de classement : une ou plusieurs fois dans la présente partie "Documents concernant plusieurs établissements" et/ou dans un niveau propre à cet établissement.

Exemple avec la cure de Saint-Mesmes, dont les Archives départementales conservent des documents à la fois dans les cotes G415 et G497 (Documents concernant plusieurs établissements) et dans la cote G414 (dans un niveau "Saint-Mesmes").

Sources complémentaires : voir aussi les cotes I 11 (Mormant), I 12-13 (localités étrangères au département).

G 374 Prieuré-cure de Balloy, cures d'Andrezel, d'Armentières et d'Isle-lez-Meldeuses, d'Arville, d'Alilly, de Baby, Bailly-Carrois, Bailly-Romainvillers, Bannost, Baye (en Champagne) et de Bazoches-lez-Bray ; - chapelles Saint-Jacques de Maucouvent, à Argentières ; d'Ailly, à Milly-lez-Granges, et de La Grange-Justin, à Aulnoy.

Immeubles et revenus. - Baux à loyer, déclarations à terrier, titres de rentes, etc. - Déclaration par messire Nicolas Esnault, curé d'Armentières et d'Isle-lez-Meldeuses, son annexe, suivant arrêt du Conseil de Sa Majesté, des biens, revenus et charges de ce bénéfice. - Échange de biens situés à Bailly-Romainvillers et Villeneuve-le-Comte, conclu entre Nicolas Mondolot, curé de Notre-Dame de Bailly, et illustrissime et révérendissime seigneur Augustin de Maupeou, conseiller du Roi en tous ses Conseils, évêque de Castres. - Déclaration au terrier de la baronnie de Coupvray, par messire Antoine-Hugues Lambotte, avocat en Parlement, curé de Bailly-Romainvillers, des terres dépendant de son bénéfice et mouvant en censive de monseigneur Louis-Constantin de Rohan, baron de Coupvray, abbé commendataire de Notre-Dame de Lire, chanoine capitulaire de Strasbourg, à cause tant de sa terre de Magny-le-Hongre, que des fiefs de La Tournelle de Magny et des Cardinaux. - Copies des titres de fondation, par Jean de La Grange, écuyer, en 1234, et de dotation de la chapelle de La Grange-Justin, à Aulnoy, extraites des originaux conservés au prieuré de Sainte-Foy, à Coulommiers (en latin), etc. (10 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier).

1234-1784

G 375 Chapelle Notre-Dame de Beaumarchais ; - cures de Beaumont, Beauvoir, Belot, Berchères, Bernayet Blandy.

Immeubles. - Déclaration, par messire Jean-Pierre Grossier, curé de Saint-Pathus, chapelain de Notre-Dame de Beaumarchais, en la paroisse des Chapelles-en-Brie (Bourbon), des biens dépendant de l'ancien domaine et de la dotation de cette chapelle, dans la mouvance haute, moyenne et basse justice de messire Louis-Joseph Plumard de Dangeul, seigneur de Pavant, de La Houssaye, Maries en partie, etc. - Déclaration, par messire Jean-Louis Lemerat de Vaujourn, docteur en droit canon et civil, curé de Saint-Pierre-ès-liens de Berchères, des biens appartenant à son bénéfice dans la seigneurie de Lésigny, mouvant de monseigneur le duc de Penthièvre, comte d'Eu, de Dreux, de Crécy, Brie-Comte-Robert, Armainvilliers, etc. - Foi et hommage, portant aveu et dénombrement, par messire Thomas Delaunay, curé de l'église Saint-Pierre de Bernay, à messire Louis Dupré, chevalier, seigneur de La Grange-Bléneau et Courpalay, conseiller du Roi au Parlement de Paris. - Déclarations, par messire François Puissant, curé de Blandy, et curé-primitif de Châtillon-sous-Brétignoust, de divers biens mouvant de la seigneurie et justice de madame Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, princesse souveraine de Neufchâtel et de Valengin, châtelaine de Blandy, et ensuite de M. le duc de Villars, acquéreur de ce domaine, etc. (11 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier).

1704-1789

G 378 Cures de Bois-le-Roi, Bombon, Bonsac, Boutigny, Branles, Bray-sur-Seine, Brie-Comte-Robert, Bussièrès, Buthiers, Carnetin, Carrois, Cély, Chailly-en-Brie, Chaintreaux et Chalautre-la-Grande ; - chapelle Saint-Denis, fondée au château de Brie-Comte-Robert ; - prieuré simple de Saint-Pierre de Cannes.

Immeubles, dîmes et revenus. - Déclaration des biens de la cure de Sainte-Croix de Bray-sur-Seine, passée au terrier de messire Louis-Nicolas-Auguste-Valentin de Cullant, marquis de Cullant, seigneur de Baby, Savins, Jutigny, Briotte en partie, etc. - Transaction au sujet des dîmes de Brie-Comte-Robert, entre messire Jean-Baptiste Bossy, prêtre, docteur de Sorbonne, curé du lieu, et les abbessè, prieure et religieuses du monastère royal d'Yères, établi à Paris, rue de Charonne. - Donation par messire Marie-Jérôme Éon de Cély, comte du lieu, seigneur de Saint-Germain et Soisy-sur-École, colonel des grenadiers de France, de 44 perches de jardin, au profit de la cure Saint-Étienne de Cély, à charge d'un service solennel pour feu madame la comtesse de Cély, sa mère, le 13 juin de chaque année. - Ancienne déclaration des biens de la cure Saint-Médard de Chailly-en-Brie, faite devant le bailli de Meaux, commissaire en cette partie, par Pierre Coffineau, curé, etc. (20 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier).

1522-1789

G 379 Cures de Chalautre-la-Grande, Chalifert, Chambry, Champdeuil, Champigny, Champs et Changis ; prieurés-cures de Saint-Martin de Chalautre-la-Petite et de Chalmaison ; prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Chamigny ; - chapelles

de Saint-Jacques de Piffroux, à Chalautre-la-Grande, et de Notre-Dame, fondée en l'église de Charny.

Immeubles et revenus. - Transaction relative à la perception des dîmes de Chalautre-la-Petite, entre messire François Le Court, prêtre-curé du lieu, et le R. P. Michel Vatou, religieux Bénédictin de Saint-Maur, mandataire de dom Louis Jannet, titulaire du prieuré Saint-Martin de Chalautre. - Accord au sujet des dîmes de Chalifert, entre messire Jacques-François-Maxime de Chastenet-Puységur, seigneur du comté de Chessy, et maître Antoine Deshuissart, curé dudit Chalifert. - Baux à loyer par Renault Bourquelot, chanoine régulier de la congrégation de France, prieur-curé de Chalmaison ; - autres baux à loyer consentis par messire Louis Amy, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, y demeurant, prieur de Sainte-Marie-Madeleine de Chamigny. - Note sur la vente de meubles faite après le décès de maître Couvreur, curé de Champdeuil. - Déclaration des biens et du revenu de la cure de Champs-sur-Marne, par maître François Ourry, curé, etc. (9 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier).

1680-1789

- G 385 Prieurés-cures de Chenoise, de Choisy-en-Brie et de Claye ; - cures de Châtres, de Chessy, de Chevry, de Clos-Fontaine, de Cocherel, de Combs-la-Ville, de Compans et de Conches ; - chapelle Sainte-Anne de Chivres, paroisse de Tancrou.

Immeubles et revenus. - Adjudication, en la Maîtrise des eaux et forêts de Provins, des réparations à faire au prieuré de Saint-Loup, à Chenoise, et correspondance à ce sujet. - Déclaration des héritages appartenant à la cure Notre-Dame de Chevry, mouvant en censive et directe seigneurie de la terre du lieu, relevant de la baronnie de Lésigny, faite par messire François De Baize, curé au terrier de monseigneur Louis- Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, comte d'Eu, de Crécy, Brie-Comte-Robert, Armainvilliers et Dreux, baron de Sceaux, de Lésigny, etc. - Baux à loyer passés par messires : Antoine-Charles Boucher, chanoine régulier de la congrégation de France, curé de Claye ; - Jean Dif, prêtre-curé de Clos-Fontaine ; - Jean-Baptiste Sébastien Tronchet, prêtre-curé de Cocherel ; - Claude- Louis Marmotant de Savigny, curé de Compans-la-ville, docteur ès-lois de la Faculté de Paris et avocat en Parlement. - État des titres, baux et contrats de la cure de Conches. - Aménagement des bois de la chapelle Sainte-Anne de Chivres, dressé par maître Claude Danse, maître particulier des eaux et forêts des bailliages de Meaux, Crécy et Château-Thierry en partie, pour Jean-Pierre Grossiez, prêtre titulaire de ladite chapelle. (12 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier).

1738-1789

- G 386 Prieuré-cure de Congis ; - cures de Coubert, Cossigny, Couilly et Coulommès.

Immeubles. - Baux à loyer par messire François Simon et de Coulmiers, procureur du couvent de Chambrefontaine, prieur-curé de Congis, au profit de : Remi Lelong, - François Leclerc, - Jean Gousset, - Pierre Bourrette, etc. ; - mesurage des noales échangées et bornées entre madame Catherine-Hen-

riette de Montmorin, abbesse de Notre-Dame de Jouarre et ledit sieur de Coulmiers. - Déclaration fournie au terrier de M. Lelièvre, marquis de La Grange-le-Roi et du fief des Écoliers de Tours, par messire René Lorgery, curé de Saint-Vast de Cossigny. - Déclaration faite en la Chambre ecclésiastique, par messire Jacques-Amant Gudin, curé de Coubert, des biens et revenus de son bénéfice ; - bail à loyer de ses biens au profit de Pierre Pareux, hôtelier, et de Jean Louis-Rozier, maître d'école et greffier de Coubert. - Bail des héritages appartenant à la cure Saint-Laurent de Coulommès, par Jacques-Marie Capy, curé du lieu, au profit de François Prévost, laboureur, moyennant 360 livres de loyer annuel, outre les charges, etc. (8 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier).

1756-1788

G 389 Cures des paroisses de Coupvray, Courquetaine, Courtacon, Courtevroust, Crèvecoeur, Crisenoy, Croissy, Crouy-sur-Ourcq, Cucharmoy et Cuisy ; - prieurés- cures de Courtry et de Saint-Pierre de Coutevroult ; - chapelle de Saint-Martin, à Dammartin-en-Brie ou sur Tigeaux.

Immeubles et dîmes. - Bail à loyer des biens dépendant de la cure de Coupvray, consistant en 25 arpents 5 perches de terre et 2 arpents 37 perches de pré, passé par messire Louis-Germain Pillon, curé de la paroisse, à Louis-Jacques Marnet et à demoiselle Marie Louis, son épouse. - Déclaration des biens de la cure de Courquetaine, par messire Nicolas Leroux, curé de l'église Notre-Dame du lieu, tenus en censive de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste-Gaston de Maugiron, chevalier, comte de Mauléon, baron de Monblet, seigneur d'Empuy, juge, gouverneur de Vienne et pays de Viennois, seigneur de Courquetaine et Châteaufort, Beaumont et Villepayen. - Extrait de l'aveu et dénombrement des héritages du prieuré de Saint-Pierre de Coutevroult, fourni à Mgr Louis Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre ; - baux à loyer des prés, marais et terres de la cure de Crouy-sur-Ourcq, consentis par messire François-Nicolas Revesche, gradué en théologie, prêtre-curé du lieu, au profit de : Louis Demoucy, receveur de la seigneurie de Crouy ; - Jean-Noël Cochois, laboureur de marais ; - Nicolas Vasset et Charles Viet, de même état, demeurant à Froide- Fontaine, etc. - Donation de 5 arpents de terre, à la cure de Cuisy, sous l'autorité de Simon d'Iverny, humble abbé île l'église Notre-Dame de Chambre-Fontaine, de l'ordre de Prémontré, par « noble dame et sage Madame Agnès de Cuisy, jadis faîne feu monseigneur Jehan de Cigny, chevalier ; » - mesurage, avec figures, des terres de la même cure. (8 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier).

1335-1789

G 391 Cures de Donnemarie, Douy-la-Ramée, Échampeu, Émery ou Émérainville, Écuellen, Esbly, Évry-les-Châteaux et Ferrolles ; - chapelle Saint-Laurent de Brunoy, paroisse d'Etrépilly ; - prieuré-cure de Favières.

Personnel, immeubles, etc. - Acte d'assemblée des habitants de Donnemarie-en-Montois, passé en présence de messire Jacques Lemoigne, curé du lieu, portant accord au sujet du paiement des honoraires d'un vicaire. - Baux à loyer des terres de la cure de Douy-la-Ramée, passés au profit de : Sulpice

Sivé, laboureur, et d'Agnès Firon, sa femme ; - Jacques Marty, messenger des dames religieuses de Fontaine-les-Nones, et Catherine Réaume, son épouse, etc. - Mesurage des biens de la même cure, dressé par Louis-Antoine Didier, arpenteur ordinaire du Roi, en la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Crécy, Meaux et Château-Thierry en partie. - Contrat d'une rente de 18 livres 11 sous 4 deniers, au capital de 361 livres 7 sous, affectée sur le canal du Loing, par S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, au profit de la cure d'Écuellen, pour dépossession d'héritages nécessaires à la construction dudit canal. - Bail à loyer de toutes les dîmes tant grosses que menues, vertes et noales, appartenant à la cure d'Esbly, consenti par messire Antoine-François Bernier, avocat en Parlement, curé du lieu, à sieur François Gibert, tonnelier et vigneron audit Esbly, etc. (13 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier).

1640-1790

- G 392 Cures de Fontains, Forfry, Fresnes, Fromont, Fromonville, Fublaines, Germigny-l'Évêque, Germigny-sous-Coulombs, Gêvres-le-Chapitre et Gouaix ; - chapelle Saint-Jean et Sainte-Anne, fondée au château de Fleurigny, paroisse de Villenaux-la-Petite et de la Madeleine de l'Hôtel-Dieu de Varreddes, réunie à la cure de Germigny-l'Évêque.

Immeubles, dîmes, etc. - Inventaire général des titres de la cure de Fresnes, trouvés après le décès de M. Dalivost, curé du lieu. - Déclaration des biens de la cure de Fromont, fournie au terrier de messire Jean- Pierre de Monliart, chevalier, marquis de Rumont, seigneur de Fromont, des chapeaux et autres lieux. - Baux à loyer et à emphytéose des biens de la cure de Germigny-l'Évêque et de la chapelle de la Madeleine de Varreddes, y réunie. - Déclaration fournie au papier terrier de la seigneurie de Germigny-sous-Coulombs, par messire Louis-Christophe Le Camus, prêtre-curé du lieu, des héritages appartenant à son bénéfice, mouvant en censive de très-haut et très- puissant seigneur messire Charles-Louis d'Albert, duc de Chevreuse, pair de France, seigneur dudit Germigny et autres lieux, etc. (10 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier).

1578-1789

- G 394 Cures de Gretz, Grisy (Suisnes), Grisy-sur-Seine, Guercheville, Hautefeuille, Herbeauvilliers, Hermé, Ichy, Isles-lez-Villenois, Jablines, Jaulnes et Jouarre ; - prieuré de Notre-Dame-des-Chaises en la paroisse d'Hermé, chapelle Sainte-Anne de Vitry, à Guignes.

Immeubles, dîmes, revenus. - Déclaration des biens de la cure de Gretz, tenus et mouvants en toute justice, censive et directe seigneurie, portant profit de lods et ventes, défaut, saisines et amendes quand le cas y échet, suivant la coutume de Paris, de très-excellent prince monseigneur Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Pen- thièvre. - Bail à loyer de la totalité des dîmes de la paroisse de Grisy (Suisnes), par messire Jean-Baptiste Desplasse, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, de la maison et société de Sorbonne, chanoine, archidiacre de Brie dans l'église de Paris, conseiller du Roi en son Grand Conseil, patron et curé de ladite paroisse, à Théodore- Claude Laroche et à Marguerite Chatté, sa femme. - Baux à loyer des dîmes appartenant à la

cure de Jablines et du revenu temporel du prieuré de Saint-Denis de Varennes. - Déclaration de la chapelle Sainte-Anne de Vitry et des terres qui en dépendent, fournie au terrier de messire Samuel Bernard, chevalier de l'un des Ordres du Roi, conseiller d'État, comte de Coubert, etc., à cause de sa seigneurie de Vitry, etc. (7 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier).

1550-1789

- G 395 Cures de Jouy-le-Châtel, La Brosse-Montceaux, La Chapelle-Gautier, La Chapelle-sur-Crécy, La Grange-le-Roi, La Houssaye, La Gerville et La Haute-Maison ; - prieurés-cures de La Ferté-Gaucher, de Saint-Nicolas de La Ferté-sous-Jouarre et de Sainte-Madeleine de La Fontaine-aux-Bois.

Immeubles, dîmes et revenus. - Baux à loyer des dîmes appartenant à la cure de Jouy-le-Châtel, consentis par messire François-Denis Charles, bachelier en droit, curé du lieu, à Jacques-François Désert, Denis Legras, laboureurs à Bois-le-Comte, et François Brulé, de même état, demeurant à Villebourgignon. - Titre-nouvel d'une rente de 10 livres due à la cure de La Chapelle-Thiboust-de-Berry (Gauthier), par messire Louis-Antoine de Chavigny de Courbois, ancien capitaine de cavalerie, et dame Louise-Angélique de Nogent, son épouse, comme seigneur et dame de la terre de Moutils. - Baux à rente et à loyer des biens de la cure de La Chapelle-sur-Crécy ; - extrait de l'acte de vente de la terre de ce lieu, par messire Gerfroy de Laigue, chevalier, conseiller d'Etat et ci-devant capitaine des gardes du corps de Monsieur, frère unique de Sa Majesté, à très-haut et très-puissant seigneur messire Charles-Louis d'Albert de Luynes, pair de France, et à dame Anne de Rohan, son épouse, à charge de 200 livres de rente envers les chanoines et chapitre de l'église collégiale dudit lieu de La Chapelle, convertie plus tard en simple cure ; - déclaration donnée à MM. de l'assemblée générale du clergé, par Étienne Hardy, maître ès-arts en l'Université de Paris, curé de La Chapelle-sur-Crécy, des biens et revenus de son bénéfice. (51 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier).

1661-1789

- G 396 Cures de La Madeleine et de Saint-Denis de Tournan, son annexe, de La Queue-en-Brie, de Leudon, du Plessis-aux-Bois, du Plessis-Feu-Aussoux, du Plessis-Placy, des Ormes, du Vaudoué, de Lissy, Liverdy, Livry-sur-Seine et Lizines.

Bail à loyer des biens de la cure de Sainte-Marie-Madeleine-lez-Tournan et de celle de Saint-Denis de la même ville, annexée à la première, par messire Antoine-Évrard Pluquet, licencié en droit civil et canon, curé desdits lieux. - Déclaration des terres et prés de la cure du Plessis-Feu-Aussoux, fournie aux religieux prieur et couvent de Notre-Dame-de-Vauvert-lez-Paris, ordre des Chartreux, seigneurs du Plessis, par messire Jean Rogier, curé du lieu. - Déclaration des biens appartenant à la cure de Liverdy, passée au terrier de messire Claude de Beaurepaire, chevalier, seigneur de ce lieu. - Procès-verbal de mesurage de plusieurs pièces de pré, dressé à la requête de messire Antoine Pinard, curé de Lizines, par Antoine Vidis, priseur, mesureur et arpenteur royal au bailliage de Provins ; - baux à loyer des terres de la cure de Lizines, passés au profit de : Pierre Pionnier, vigneron à Savins ; - Jacques Jarry, de même

état, demeurant à Lizines ; - Vincent Bridou, aussi vigneron au même lieu, etc. (23 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier).

1503-1789

- G 397 Prieurés-cures de Lizy-sur-Ourcq et de Longperrier ; - cures de Lorrez-le-Bo-cage, Luisetaines, Luzancy, Maincy, Maisoncelles (Provins), Marcilly, Mareuil-lez-Meaux, Marles, Mary et May-en-Multien ; - chapelle Sainte-Marguerite de Bouillon, fondée en l'église dudit Mareuil.

Immeubles, revenus, dîmes, privilèges. - Baux à loyer des biens et dîmes dépendant du prieuré-cure de Longperrier, consentis par le bénéficiaire, au profit de : Claude Riché et Jacques Leplat, laboureurs à Éve ; - Nicolas Gilles, fermier à Thieux-en-France ; - François Collinet, receveur de la terre et seigneurie de Longperrier, etc. - « Déclaration des logis et héritages appartenant à messire Pierre Venard, prêtre-curé de l'église paroissiale M. Saint-Germain de Luzancy, à cause de sa cure dudit lieu qu'il reconnoist audict nom tenir, detempter et occuper, mouventz en censive et aultres droits de la terre et seigneurie de Luzancy, estant à noble et saige messire Charles de Gomer. - Arrêt du Grand Conseil du Roi, portant exemption des droits d'aides, de huitième et de courte-pinte, rendu en faveur de maître Ouen de Cornelles, prêtre, licencié en droit, promoteur de l'Officialité de Meaux et curé de Mareuil, pour le vin qu'il a vendu en détail, provenant des dîmes de sa cure. - Déclaration des terres et prés de la cure de Marles étant en censive de messire Louis-Joseph Plumard de Dangeul, chevalier, conseiller du Roi, maître en sa Chambre des Comptes à Paris, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, seigneur de Dangeul, Pavant, La Houssaye et Marles en partie. - Déclarations des biens de la cure de May-en-Multien, fournies aux terriers de monseigneur Joachim- François Bernard Potier, duc de Gesvres, seigneur de May, et de messire Louis Gibert, seigneur de Rozoy-en-Multien. - Lettres de provision et prise de possession de la chapelle Sainte-Marguerite de Houllion, par maître François- Nicolas Revesche, etc. (15 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier).

1643-1679

- G 398 Meaux. - Cures des paroisses Saint-Christophe, Saint-Martin, Saint-Nicolas et Saint-Thibault ; - prieuré-cure de Saint-Remy ; - chapelles Saint-Jean-Baptiste et Saint-Nicolas, l'une fondée en l'église Saint-Martin, l'autre au palais épiscopal.

Baux à loyer consentis par messires Jean-Louis Houbert, François-Bernard Germain, Jean-Antoine-Martial Gobert, successivement curés de Saint-Christophe ; - François-Louis Chaperon, curé de Saint-Martin, et Louis-Pierre Duchesne, curé de Saint-Nicolas. - Titres de rentes dues au prieuré-cure de Saint-Remy, par : les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, maîtres et administrateurs de l'hôpital fondé à Meaux, par feu Jean Rose ; maître Eustache-Marie Delaunoy, greffier en chef de l'Élection de cette ville, Isaac-Antoine Raulin et Toussaint Lucy, marchands, bourgeois, administrateurs du grand Hôtel- Dieu ; - Claude Despôts, meunier des moulins d'En-Bas de ladite ville de Meaux. - Bail à vie curiale d'un jardin

situé derrière l'église Saint-Thibault, par Caude-Denis Marlin, curé de la paroisse, au profit de Claude-Philippe Potier, négociant à Meaux, et de demoiselle Marie- Romaine Gobert, son épouse, moyennant 50 livres par an, etc. (26 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier).

1368-1789

- G 399 Cures des paroisses Saint-Aspais, Saint-Barthélemy et Saint-Liesne de Melun ; - cures de Messy, de Milly-lez-Granges, de Mitry, clergé de ce lieu et chapelle de la conception, desservie en l'église dudit Mitry.

Déclarations des biens de la cure de Saint-Aspais de Melun, fournies au terrier de la seigneurie de Maincy, mouvant en censive de messires Louis-Nicolas Foucquet, chevalier, comte de Vaux ; Louis-Hector et Honoré-Armand, ducs de Villars, par Nicolas Lenoir, François Prédeseigle et Jean-Edme Richard, successivement curés de ladite paroisse Saint-Aspais. - Autres déclarations passées au terrier de la seigneurie du Mée, des héritages appartenant à la cure Saint-Barthélemy de Melun. - Baux à loyer et copie d'un mesurage des terres de la cure de Messy-en-France. - Titre-nouvel de 5 livres de rente par maître Charles Domont, greffier et tabellion à Mitry, pour la procession qui se fait annuellement le dimanche de Quasimodo, à la croix de la mission. - « Déclaration et nouvel mesurage des terres et prés appartenant au curé de Mitry-en France, à cause de la cure dudit lieu, qui ont été mesurées et arpentées par nous Antoine Baillet et Pierre Fournier, etc. (3 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier).

1595-1787

- G 401 Cures de Montarlot, de Montenils, des paroisses Saint-Jean et Saint-Nicolas de Montereau-Fault-Yonne.

Immeubles et dîmes. - Baux des dîmes de Montarlot, par messire Jean-Charles Marcotte de Pyn, prêtre- curé de la paroisse. - Déclarations du presbytère et autres biens de la cure de Montenils, par messire François Dolorosoy, curé, au terrier de messire Louis-César, comte d'Estrées, maréchal des camps et armées du Roi, baron et châtelain de Montmirail. - Déclaration des biens de la cure de Saint-Nicolas, faubourg de Montereau, par Jean Briend, prêtre-curé, au terrier de messire Jean-Nicolas de Boullongne, chevalier, comte de Nogent-sur-Seine, baron de Marigny-le-Châtel, seigneur de Montereau, Marnay-la-Chapelle, Saint-Flavy, Prunay, Saint-Germain- Laval, Laval, fief du Refuge ou de Pontville, etc. - Déclaration au même terrier de Saint-Germain-Laval, par M. Pierre Marie Golbaut, curé de Saint-Jean-lez-Montereau- faul-Yonne, demeurant ordinairement à Saint Florentin ; - baux à loyer des biens déclarés, etc. (3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier).

1772-1781

- G 403 Cures de Montevrain, de Montgé, Monthion, Montry, Mory, Mousseaux-lez-Bray, Moussy-le-Vieux, Mouy, Nangis, Nanteuil-lez-Meaux et Nanteuil-sur-Marne ; - prieurés simples de Saint-Michel à Monthyon, de Montjay, paroisse de Villevaudé, de Montigny, de Lesches ; - prieuré-cure de Nemours et vicariat de Nangis.

Immeubles et dîmes. - Baux à loyer des biens de la cure Saint-Étienne de Montgé, par messire Louis- André Bohaire, curé. - Baux consentis par messire Nicolas Faverot, curé de Montry ; - par messire Claude- Louis Duchesne, chanoine régulier de la Congrégation de France, prieur-curé de Saint-Martin de Moussy-le-Vieil. - Bail de la ferme du prieuré de Monthion et dépendances, par messire Jean-Edmond de Tournachon de Montverrand, chevalier, acolyte du diocèse de Lyon, prieur-commendataire du prieuré simple Saint-Michel de Monthion. - Bail du prieuré de Montigny, paroisse de Lesches, par messire Georges-Mathurin de Gondt de Tourneville, gouverneur de l'Hôtel des nobles, à Douai, prieur dudit Montigny, au profil de messire Michel-Augustin Lhuillier, curé de Lesches. - Autres baux consentis par messire Pierre de Joigny de Bellebrune, prêtre-chanoine de l'église royale de Saint-Quentin, prieur de Saint Christophe de Montigny, près Lagny, etc. (6 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier).

1638-1789

- G 408 Prieuré séculier de Saint-Laurent de Nesles ; - prieuré-cure d'Ocquerre ; - cures de Nesles-la-Gilberde, Neufmontiers, Noisy-sur-École, Noyen, Oissery, Othis et Ormeaux.

Immeubles et dîmes. - Détail du domaine du prieuré Saint-Laurent de Nesles, dressé en 1582, par maître Thomas Le Petit, écolier résidant et étudiant en l'Université de Paris ; - baux des fermes et dépendances du même prieuré, par messire Jacques-François Le Rallier, clerc tonsuré du diocèse de Sens, prieur de Nesles et de Montier-Leu, dit Montleu-lez-Saint-Florentin. - Déclaration des biens de la cure de Neufmontiers, près Meaux, par messire Jean-Baptiste Pasquier, prêtre-curé de Saint-Barthélemy de Neufmontiers et de Saint-Nicolas de Penchard. - Bail des terres de la cure d'Ocquerre, par messire Nicolas-Louis-Alexandre-Raimond de La Bouverie, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin. - Inventaire des titres de la collégiale Saint-Germain d'Oissery, convertie en simple cure ; - accord entre les chanoines pour prendre chacun 40 jours de récréation par an, à leur nécessité ; - actes capitulaires ; - procès-verbaux de visites, dont un du 21 octobre 1689, signé de Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, contenant ordonnance aux chanoines d'Oissery d'être « soigneux d'assister aux offices divins, aux processions des rogations et de Saint-Marc ; de célébrer le service avec la décence requise, et de faire la psalmodie distinctement sans interrompre les versets ; » etc. - Baux des biens de la chapelle de Sainte-Marguerite, à Oissery, et de ceux de la chapelle Notre-Dame des Barres, au vieux château du même lieu. (13 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier).

1582-1789

- G 409 Cures de Paley, de Paroy, Passy-sur-Seine, Pecqueux, Perthes, Pontault, Précý et Presles ; - chapelles Sainte-Foy et Saint-Yves, fondées, la première, en l'église Notre-Dame de Paris, et la deuxième, en l'église Saint-Jean-en-Grève de la même ville ; chapelles de la Madeleine à Paroy, Sainte-Marguerite de Pontmolin ; prieuré simple de Saint-Quentin de Passy ; prieuré-cure de Pomponne.

Immeubles et revenus. - Baux à loyer de biens situés à Quincy-Ségy, par messire Anne-François Thibault, prêtre-chanoine de Notre-Dame- d'Étampes, et messire Philippe-Alexandre Picart, aumônier de Mgr le comte de La Marche, chapelains de Saint-Yves. - Bail d'immeubles dépendant de la chapelle Sainte-Madeleine de Paroy, par messire Pierre Ythier, doyen de Saint-Quiriace de Provins. - Déclaration par messire François Trumeau, prieur de Saint-Quentin de Passy-les- Feuillages (sur Seine), d'héritages dépendant de son bénéfice, situés dans la mouvance de messire Joseph-Marie Terray, conseiller au Parlement de Paris, seigneur de La Motte et de La Prée-d'Athis. - Bail des biens dépendant de la cure de Pecqueux, par messire Etienne Godoux, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, de la maison et société du cardinal Lemoine, curé de la paroisse. - Autre bail par M. Pierre Aubin, curé de Perthes. - Déclaration au terrier de Coulommiers des héritages appartenant à la chapelle Sainte-Marguerite de Pontmolin, tenue par messire Henri-Joachim de La Ronchère, chanoine de Saint-Vulfran d'Abbeville, etc. - Attestation de réception, par la chapelle de Passy, de la somme de trois cent livres en acompte de la somme dues. *(25 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier)*.

1617-1786

- G 411 Cure de la paroisse Saint-Pierre de Provins ; - chapelles de la salle du Roi, dite de Saint-Blaise, en l'enclos du Palais-Royal ; - de la Madeleine, érigée en l'église Notre-Dame du Châtel ; - de Saint-Blaise en l'église Sainte-Croix, et de Saint-Étienne, en celle de la paroisse Saint-Pierre de ladite ville de Provins.

Immeubles et revenus. - Procès-verbal de mesurage, avec figures, de 6 pièces de terre dépendant de la cure de Saint-Pierre, sises au finage du Mez-la-Madeleine et tenues à loyer par Martin Noriot, de Beaujard, paroisse de Poigny ; - bail de 99 ans par vénérables et discrètes personnes messire Isaure-Pierre de Bonnevaux, prêtre-vicaire-général du diocèse de Sens, prévôt de MM. les chapelains de la salle du Roi, en la ville de Provins, et frère Jean-Baptiste Gribauval, prieur et administrateur du grand Hôtel-Dieu de cette ville, l'un desdits sieurs chapelains, au profit de Claude Doptin, maître charron, demeurant au châtel de Provins ; - titre-nouvel de 12 deniers de cens et 40 livres de rente, dus à la même chapelle, par M. le duc et par madame la duchesse de Fleury, comme détenteurs d'un corps de logis où il y a pressoir à vin, acceint à vignes y joignant, contenant le tout 5 arpents ou environ, appelé le Clos-du-Roi, sis au hameau de Courton, paroisse de Saint-Loup de Naud. *(10 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier)*.

1756-1787

- G 412 Cures de Quiers, Rademont, Réau, Rozoy, Rubelles et Rouilly ; - prieuré-cure de Rouvres.

Immeubles, revenus, dîmes. - Bail à loyer des terres de la cure de Quiers, passé au profit d'Étienne-Justin Charbonnier, laboureur au même lieu, et de Marie- Madeleine Montagne, sa femme, par messire François Flizet, curé de la paroisse. - Déclaration des terres et héritages appartenant à messire Claude Courtinyer, curé de Réau, étant en la mouvance et censive du seigneur infirmier de l'abbaye Saint-Pierre de Chaumes, et chargés envers lui de 8 deniers

de cens l'arpent. - Bail à 99 ans, de 19 arpents de terre, tant en culture qu'en friche, consenti par vénérable et discrète personne messire Jean Fayot, prêtre-curé de Rouilly-lez-Provins, à Thévenin Guérin, laboureur à La Margotière, paroisse du lieu, moyennant 8 setiers de froment de rente annuelle, bon grain, loyal et marchand. - Acquisitions d'héritages par noble et discrète personne messire Pierre de Maublanc, curé de la paroisse Saint-Denis de Rumont ; - inventaire des titres de la cure de cette paroisse ; - extrait de l'état du recouvrement des sommes à payer par ladite cure, avec les 2 sols pour livre, en conséquence de la déclaration du Roi du 5 juillet 1789, pour droits d'amortissement et de nouvel acquêt, avec quittance de la somme de 10 livres pour les causes ci-dessus, délivrée par messire Jean-Baptiste Brunet, garde du trésor royal en la Généralité de Paris. - Relief d'appel en cour de Rome, formé par le prieur-curé de Rouvres, contre l'abbé de Saint-Faron-lez-Meaux, etc. (38 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier).

1511-1786

- G 413 Cures de Saacy, Saint-Barthélemy, Saint-Fiacre, Saint-Germain-Laval, Saint-Germain-Laxis, Saint-Germain-lez-Couilly, Saint-Germain-sur-École, Saint-Hilliers, Saint-Loup de Naud, Saint-Mard, Saint-Martin-lez-Voulangis, Saint-Mammès et Saint-Méry ; - prieuré de Saint-Martin-lez-Voulangis.

Immeubles et dîmes. - Déclaration des biens de la cure de Saint-Germain-Laval, tenus en la mouvance, censive, directe, seigneurie, haute, moyenne et basse justice, de haut et puissant seigneur Jean-Nicolas de Boullongne, chevalier, comte de Nogent-sur-Seine, baron de Marigny-le-Châtel, seigneur de Montereau, Marnay, La Chapelle-Saint-Flavy, Prunay, Écheminé, Saint-Germain-Laval et Laval-Saint-Germain, du fief du Refuge ou de Pontville, etc. - Echange de dîmes entre messire Nicolas Blondel, curé de Saint-Germain-Laxis, et les chanoines de la collégiale Notre-Dame de Melun, avec procès-verbal d'arpentage et plan à l'appui, dressés par Simon Rocher, arpenteur royal au bailliage de Melun, résidant à Guignes. - Bail à vie curiale de 12 arpents 45 perches de terre, passé par messire Jacques-Charles Doüay, curé de Saint-Germain-lez-Couilly, à Pierre Vaudescal et à Marie-Angélique Roger, sa femme ; - transport de 7 quartiers de terre glaise et vignes, faisant partie du fief du Sault, consenti par Gabriel Le Subtil de Boisemont, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi ès-anciennes maison et couronne de France, audiencier en la chancellerie de Paris, seigneur de Réau, du Sault, du Buisson, de Limery, et en partie de Soisy-sur-École, au profil de messire André Patin, curé de Saint-Germain-sur-École, etc. (16 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 1 plan).

1742-1789

- G 415 Prieuré-cure de Saint-Mesmes, prieuré-simple de Saint-Ouen, en la paroisse de Favières ; - cures de Saint-Pathus, Saints, Saint-Sauveur-lez-Bray et Saint-Soupplets ; - chapelle Saint-Leu, fondée en l'église de ce dernier lieu.

Immeubles et dîmes. - Baux à loyer de biens et dîmes du prieuré-cure de Saint-Mesmes et de la chapelle de la Madeleine, sise au même lieu, consentis par frère Claude-Charles Favre d'Aunoy et par messire Pierre-Charles Pelé,

prêtres, chanoines réguliers de la Congrégation de France, prieurs-curés et seigneurs successifs de la paroisse de Saint-Mesmes, au profit : de demoiselle Marie- Anne Jullien, veuve de maître Robert Puisieux, vivant procureur-fiscal de la seigneurie de Vineuil ; - de Simon- Jean-Antoine Tassu, laboureur à Messy ; - de Jean- Théodore Taveau, fermier à Saint-Mesme, etc. - Autres baux à loyer des terres du prieuré de Saint-Ouen-en-Brie, par messire Louis-Sylvestre de La Châtre, abbé commendataire de l'abbaye royale de La Couture et dudit prieuré, demeurant à Paris, au palais du Luxembourg. - Déclaration des biens de la cure de Saints, mouvant en censive de liant et puissant seigneur Anne-Pierre de Montesquiou, premier baron d'Armagnac, seigneur de Touquin, Pezarches, Mauperthuis et autres lieux ; - procès-verbal de mesurage des terres de la cure de Saint-Sauveur-lez-Bray, dressé à la requête de messire Louis-Alexandre Tonnelier, curé du lieu, etc. - Lettre du curé Tonnelier de Saint-Sauveur-lez-Bray adressée au procureur de Provins concernant le suivi d'une affaire. (10 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier).

1772-1791

- G 417 Cures de Sancy (Meaux), Sancy (Provins), Savigny-le-Temple, Savins, Serris et Sept-Sorts ; - chapelle de Sainte-Marguerite, à Sancy (Meaux).

Immeubles et dîmes. - Bail à loyer des dîmes novales de Sancy (Meaux), à percevoir sur 68 arpents 32 perches de terres en divers cantons, par messire Jean-Pierre Brulé, prêtre-curé du lieu, à Pierre Duval, concierge de M. de Sancy. - Baux à loyer des biens de la cure de Savigny-le-Temple, passés par : messire François-Hyacinthe Villeroy, curé de la paroisse, au profit d'Alexis et Jean Derosière, l'un aubergiste à Réau, l'autre manouvrier à Ourdy, preneurs de 30 arpents ou environ de terre en une pièce, sise au terroir du Petit-Plessis ; - Barthélemy Cochet, maréchal ; - Jean-Baptiste Girard, cordonnier ; - Jean-Claude Turplin, vigneron, et autres, tous demeurant à Savigny. - Bail à loyer de la ferme de Sept-Sorts, avec la recette et droits du domaine prieural du lieu, passé par messire Simon-Étienne Himbert de Flégny, titulaire et seigneur des prieurés de Sept-Sorts et de Beaulieu, au profit de Jean-Pierre Bataille, laboureur, et de demoiselle Marie-Catherine Duchesne, son épouse, etc. (4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier).

1770-1789

- G 419 Cures de Servon, de Soignolles, Solers, Souppes, Suscy, Tancrou et Thieux ; - vicariat de Servon ; - prieuré de Notre-Dame, à Soisy ; - prieuré-cure de Sourdun.

Déclarations des biens de la cure de Servon, fournies aux terriers de messire Pierre-Charles Laurent de Villedeuil, chevalier, conseiller du Roi en tous ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, seigneur de Villenon, Bombon, etc., et de madame Marie Catherine de Lyonne, veuve de messire Michel-Archange Duval Dumanoir, au nom et comme ayant la garde noble de son fils mineur, par messire Martin-Guillaume Laborie, prêtre du diocèse de Paris, bachelier en théologie, curé de la paroisse. - Homologation, au Parlement de Paris, de la signature de cour de Rome, portant création de 250 livres de pension annuelle, à prendre sur les fruits et revenus de la cure de

Suscy, résignée par Jean-Louis Rousselot, gradué en l'Université de Paris, au profit de M. Charles-Théodose Caille. - Baux à loyer des biens de la cure de Tancrou. - « Déclaration et plan figuré des pièces de terre du domaine de la cure de Thieux, par nouveaux tenants et aboutissants, suivant les quantités reconnues au dernier terrier, fournis par dame veuve Normand et Nicolas- Olivier Normand, son fils, fermiers solidaires desdites terres, à messire Thomas, curé du lieu, etc. (25 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier ; 2 plans).

1685-1789

G 420 Cures de Thorigny, Touquin, Trilbardou, Trocy, Ussy-sur-Marne, Vaires, Varreddes, Vaucourtois, Vaux-le-Pénil, Vaux-sous-Coulombs et Verdelot ; - chapelles Saint-Léger de Courcelles, à Tréloup ; de la Vierge, fondée en l'église de Varreddes, et de l'Hôtel-Dieu de Vaudoy.

Immeubles, revenus et dîmes. - Baux à loyer de partie des biens de la cure de Thorigny, consentis par messire Claude-Joseph Nègre, prêtre, bachelier en droit, curé du lieu, au profit de Louis-Claude Lallemand, vigneron ; - Jean-Toussaint Barbier, de pareil état ; - Jean Michel Boizard, fermier des dîmes, tous demeurant audit Thorigny. - Déclaration des terres de la cure de Touquin étant en censive de la seigneurie de ce lieu, appartenant à M. le marquis de Montesquiou. - Bail à loyer des terres et autres héritages dépendant de la cure de Varreddes, consenti par messire Nicolas-Alexandre Petit, curé de l'église paroissiale Saint-Arnould de Varreddes, à divers particuliers. - Bail à rente de deux travées de mesure, ci-devant en bâtiment, avec un quartier de jardin, passé par madame Élisabeth de Lorraine, princesse d'Épinoy, dame de Villemareuil, Vaucourtois et autres lieux, à messire Étienne Fieffé, curé dudit Vaucourtois ; - bail emphytéotique de 2 arpents de terre, situés au territoire de La Ferté-au-Col, à Jean et Claude Maillet, frères, fermiers à Marcy, par messire Jean-Baptiste-Louis-Marie Gérard, clerc tonsure du diocèse de Trèves, chapelain de Saint-Léger de Courcelles, paroisse de Tréloup, diocèse de Soissons, etc. - Copie d'un acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Verdelot tenue devant Monseigneur François, duc de Fitz-James, pair de France, évêque de Soissons, doyen et premier suffragant de la province de Reims, 1er aumonier du Roi, etc. (16 pièces parchemin ; 78 pièces, papier).

1610-1790

G 421 Cures de Verneuil, Vernou, Vert-Saint-Denis, Vieux-Champagne, Vignely, Villegruis, Villemareuil, Villenauxe-la-Petite, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-sous-Dammartin et Villeparisis.

Immeubles, dîmes, revenus. - Procès-verbal de mesurage des terres et prés appartenant à la cure de Verneuil, dressé par Jean Charton, commis des arpenteurs du Roi, au bailliage de Melun. - Copie informe de la déclaration des terres et prés de la cure de Vert-Saint-Denis, donnée par le sieur Le Canu, curé du lieu, suivant le mesurage fait par Pinon, arpenteur à Rubelles. - Transaction entre les prier et religieux des monastères de Saint-Faron de Meaux et de Saint-Fiacre-en-Brie, ordre de-Saint-Benoît, congrégation de France, et messire Pierre Hippolyte Houllier, curé de la paroisse Saint-Jacques et Saint-Christophe de Villemareuil, au sujet d'une redevance de 16 setiers de blé et

56 minots d'avoine, due à la cure de ce lieu, par lesdits religieux, pour la dîme novale, venue et à venir. - Déclaration des biens de la cure de Villeneuve-sous-Dammartin, par laquelle le bénéficiaire reconnaît qu'il tient, à titre de chef-cens, de dame Françoise-Dorothée d'Orléans, comtesse de Rothelin, dame haute justicière et directe seigneurie du comté de Moussy-le-Vieux, la pièce de terre désignée en ladite déclaration, etc. (10 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier).

1610-1789

G 422

Cures de Villenoy, Villeroy, Villevaudé, Villiers-Saint-Georges, Villiers-sous-Grez, Villiers-sur-Morin, Villiers-sur-Seine, Vimpelles, Vincy et Yèbles.

Immeubles, dîmes, revenus. - Déclaration des terres de la cure Saint-Pierre de Villeroy, mouvant de dame Jacqueline-Éléonore de Reclème de Ligoine, veuve de messire Louis-Marie-Joseph Frottier, comte de La Coste-Méselière, maréchal des camps et armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, vidame de Meaux et Trilbardou, Charmentray, Bois-Garnier et autres lieux. - Baux à loyer de partie des biens des cures de Villeroy, Villenoy, Villevaudé, Villiers-Saint-Georges et Villiers-sous-Grez. - Titres d'une rente de 8 livres, due en dernier lieu à la cure de Villiers-sur-Morin, par les héritiers des défunts André et Madeleine Mongrolle. - Acte par lequel messire Claude-Casimir Glotton de Villemont, bachelier en théologie, curé de Villiers-sur-Seine, déclare à messire Joseph-Marie Terray, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement et de Grand'Chambre, seigneur de La Motte-Tilly, Courcey, La Prée- d'Athis et autres lieux, qu'il se donne pour homme vivant et mourant, au lieu de messire Jacques-Savinien Gigot du Grand-Hôtel, dernier homme fourni à ce titre, audit seigneur. - Déclaration des héritages de la cure d'Yèbles, tenus en censive de messire Samuel Bernard, comte de Coubert, seigneur d'Yèbles, Saint Séverin, Vitry, etc. (13 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier).

1690-1787

G 490

Cures d'Esmans et de Montmachoux réunies.

Procédure entre M. Guillaume Houynet, desservant des deux paroisses, et Louis Venet, laboureur à Montmachoux, opposant à la perception des droits de dîmes, prétendus par le demandeur, sur les vignes du défendeur, à raison de huit pintes, mesure de Moret, par chaque muid de vin. - Du lundi 4 novembre 1673, assignation donnée par Guillaume Barbe, clerc tonsuré, demeurant à Esmans, audit Venet, à l'effet de l'ajourner à comparaître pardevant le sieur Pierre Bossu, doyen et chanoine de l'église collégiale Notre-Dame de Montereau, commissaire en cette partie, député par M. Paul Fauchot, prêtre, docteur en théologie, chanoine prébendé en l'église métropolitaine de Sens, et official de la cour archiépiscopale, juge ecclésiastique ordinaire, « pour jurer et reprocher, sy bon lui semble, les tesmoings dudit sieur Houynet, en la procédure, et qu'il veult faire oüyr, en l'enquête à faire, allencontre dudit Venet ; » sentence de l'official susnommé, rendue sur les conclusions du demandeur, tendant à ce que les vignes du défendeur soient déclarées décimables, et qu'il soit tenu d'affirmer les quantités de vin qu'il a eu en l'année 1673, « esdictes

vignes et en celles de Louis Deshayes, son beau-père ; » assignations à témoins ; enquête par le sieur Bossu, au sujet de la récolte, faite par Venet, et de la mesure à laquelle se percevait la dîme de vin, que le défendeur soutenait ne devoir être que de six pintes par muid, au lieu de huit ; significations d'actes de procédure, dits, contredits, requêtes, etc ; du 7 mars 1674, sentence de l'official de Sens, juge compétent en cette partie, qui condamne le défendeur à payer au demandeur la dîme sur huit poinçons et demi de vin, « à raison de huit pintes par muid, suivant la coutume, mesure du lieu, et aux dépens ; » appel de ce jugement, par Venet ; soumission de caution par Guillaume Barbe, marchand à Esmans, au profit du demandeur ; réception de cette caution, au bailliage de Moret ; du 2 juin 1675, sommation faite à la requête du curé d'Esmans aux sieurs Venet, Pasquier et Ménard, par laquelle le premier fait savoir à ceux-ci qu'une transaction, passée entre eux au mois de février, n'étant pas datée, elle se trouve être nulle ; à cet effet, le demandeur a mis en demeure les susnommés, de déclarer s'ils veulent que l'acte dont il s'agit soit considéré comme valable, et, en ce cas, de se transporter en l'étude de Pigeon, notaire à Montereau, pour faire rectifier l'accord consenti entre eux ; jugement du bailliage et siège présidial dudit Montereau, qui, après audition des parties, dispose qu'elles seront remises en tel et semblable état qu'elles étaient avant ladite prétendue transaction. « Ce faisant donne pleine et entière main-levée à Venet, de la saisie sur luy faicte ; permis aux partyes de se pourvoir comme elles verront ; » du 29 mars 1677, arrêt du Parlement de Paris, duquel il résulte « qu'il a esté nullement et abusivement procédé et ordonné, évoque le principal différend d'entre les parties, et, y faisant droict, condamne l'apelant à payer la dixme à raison de huit pintes, mesure de Moret, et, à l'esgard du passé, ordonne que le projet de transaction consenti entre les parties, sera exécuté, » etc. (*Liasse, 4 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier*).

1673-1677

- G 501 Prieuré de Saint-Blaise de Grandpuits : procédure entre Claude Tarteron, religieuse de l'abbaye de Saint-Denis, et Nicolas Michel, curé de Dontilly, au sujet de la possession du prieuré.

1662-1663

- G 486 - G 488, G 493 - G 498 Actes de naissance de prieurs, curés, vicaires, chapelains, etc. ; lettres de prêtrise, prises de possession et résignation de bénéfices, titres de pension et de propriété, etc.

Classés par ordre alphabétique de localités.

- G486 Achères à Buthiers (1729-1789).

Naissance de Jean-Michel Mahias, ancien curé d'Arbonne, né à Neuville (Calvados), le 4 octobre 1746, fils de Jean Mahias, laboureur, et de Jeanne Baugard ; lettres de prêtrise accordées à cet ecclésiastique par les évêques de Bayeux, de Troyes et d'Orléans, ainsi que par les archevêques de Paris et de Sens. - Extrait du registre des appréciations de la vente des grains, tenu au bailliage de Malesherbes, pour servir au

curé d'Amponville. Du mercredi 2 janvier 1782, l'élite du blé a été vendu 19 livres 10 sols ; le blé moyen, 18 livres 10 sous ; le méteil, 16 livres 5 sous ; le seigle, 12 livres ; l'orge, 10 livres 10 sous, et l'avoine, 8 livres ; du mercredi 6 octobre 1784 : blé vieux, élite, 28 livres 10 sous ; blé nouveau, 28 livres ; blé moyen, 26 livres 10 sous ; méteil, 25 livres ; seigle, 16 livres 10 sous ; orge, 15 livres 10 sous ; avoine, 10 livres 10 sous ; - du mercredi 1er juillet 1789, blé, élite, 50 livres ; blé moyen, 48 livres ; méteil, 45 livres ; seigle, 33 livres 10 sous ; orge, 30 livres ; avoine, 11 livres. - Le 7 octobre suivant, le prix du blé était descendu à 30 livres. - Provisions de chapelain de la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, fondée en l'église métropolitaine Notre-Dame de Paris, accordées par le doyen de cette église, au sieur Romain Pichonnier, prêtre du diocèse de Bayeux, docteur de la Faculté de Paris, curé d'Andrezel ; - naissance de M. Baudry ou Baudrie, curé d'Armentières : « Le 6 août 1734, nous a été apporté, par Louis Léger de Gouëy, lieutenant du premier chirurgien de Rouen, un enfant mâle qu'il nous a déclaré être né ce jourd'hui, chez Jean Olric Bronner, médecin suisse, du mariage de Adrien Baudrie, de la paroisse d'Orqueville, et de Marie Bréant, son épouse ; lequel, en péril de mort, a été baptisé le même jour que dessus, en attendant l'arrivée dudit sieur Baudrie, et a été nommé Adrien Henry, » etc. ; - lettres de provision de la cure Notre-Dame d'Aubigny, données par l'archevêque de Sens, Paul d'Albert de Luynes, à maître Nicolas Michel, prêtre du diocèse d'Évreux ; mise en possession du sieur Michel, par M. Gilles-Léonard Bertrand, curé de Saint-Aspais de Melun, et doyen rural au district de cette ville (4 mai 1776) ; - copie d'un acte d'homologation de la signature donnée en Cour de Rome, le 7 janvier 1765, au profit de Guillaume-François Champion, ancien curé de Bassevelle, chanoine de l'église cathédrale de Soissons, portant retenue d'une pension de 350 livres, sur la cure dudit Bassevelle, résignée par lui entre les mains de M. Maximilien-Claude Bompard ; . - résignation de la cure paroissiale Saint-Maurice de Blandy, pour cause de maladie, faite entre les mains du pape, par messire Jean Lainé, prêtre, curé du lieu, en faveur de messire Jullien Becquet, prêtre du diocèse de Paris, licencié en l'un et l'autre droit, ex-préfet apostolique des îles Saint-Pierre et Miquelon, et non d'autre, à la charge d'une pension annuelle et viagère de 1, 500 livres ; » consentement des habitants de Blandy aux conditions portées en l'acte sus-énoncé ; - baptême de M. Jacques Gayau, curé de Bois-le-Roi, né le 25 avril 1742, à Villers-Saint-Genest, diocèse de Meaux, fils de Pierre Gayan, clerc, maître d'école du lieu, et de Michelle Duvivier, son épouse ; lequel a eu pour parrain M. Jacques Biart, curé de la paroisse ; - bail sous signatures privées passé entre M. Louis Chenu, curé de Brie-Comte-Robert, titulaire de la chapelle Saint-Martin de Villemeneux, et Pierre Boudinot, fermier en ce lieu, paroisse Saint-Étienne de Brie, des terres de ladite chapelle, d'une contenance d'environ 12 arpents, moyennant 200 livres par an, etc. (54 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin).

G 487 Cannes à Cuisy (1723-1773).

Quittances du receveur des décimes du diocèse de Sens, données au prieur de Cannes, de « la somme de 340 livres 13 sous, à laquelle il a été taxé pour sa part de 207, 236 livres 4 sous 8 deniers imposés sur le diocèse, pour l'acquit d'anciennes impositions des Hôtels de Ville de Paris et Toulouse, prétendues assignées sur le Clergé ; des pensions annuelles accordées aux Ministres et autres convertis, » etc. ; - baptême de François-Noël Agron, curé de Chambry, né à Rebais le 24 décembre 1749, du mariage de Nicolas Agron, maître perruquier, et de Marguerite Bazier, sa femme ; - lettres de prêtrise accordées par messire Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, etc., au sieur Alexandre-Philippe Delonchamp, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin en l'abbaye de Saint-Victor-lez-Paris, ancien curé de Champeaux : - extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'église paroissiale Saint-Georges de Couilly, diocèse de Meaux, portant indication de la naissance du ci-après nommé, ancien curé de Chanteloup : « L'an 1760, le 27 mars, a été baptisé, sous condition, par moi curé soussigné, Antoine-Georges, fils d'Antoine Poyé, boulanger, et de Jeanne Le Normand ; » - naissance de M. Boyer, curé de Château-Landon, originaire de la ville de Bourges, paroisse Notre-Dame de Fourchault : « L'an 1752, le 22^e jour de janvier, a été baptisé Claude, né d'hier à 11 heures 1/2 du soir, du légitime mariage de Claude Boyer, conseiller du Roy, secrétaire de l'université de cette ville, juge-garde de la monnaie, et de dame Marie- Françoise Gay son épouse. Il a eu pour parrain Claude Violette-Dubois, maître chirurgien, son cousin issu de germain du côté paternel ; pour marraine dame Magdeleine Bonardel, épouse de Philippe Gay, oncle de l'enfant, du côté maternel, » etc. : - du 8 octobre 1775, mise en possession de la cure et église paroissiale Saint-Pierre de Chaumes, par M. Louis Pelois, curé de Courpalay, en vertu de la commission que lui a adressée messire Louis Colleau, curé de Vaux-le-Pénil, doyen rural au détroit de Melun, de messire Pierre Douville, prêtre du diocèse de Paris, maître ès arts, pourvu de ladite cure par Mgr l'archevêque de Sens, sur la présentation du sieur Couturier, abbé de Saint-Pierre de Chaumes. La mise en possession du nouveau titulaire « faite par sa libre entrée dans l'église, atouchement des clefs et portes, son des cloches, aspersion de l'eau bénite, prière faite deuant le maître autel, adoration de La croix, séance dans les chaires, place où le curé de la paroisse a coutume de se seoir et faire les instructions, et toutes autres cérémonies ; à la réserve de l'adoration du très-saint sacrement et visite du tabernacle, ainsy que des fonts baptismaux, qui ne sont point encore placés, attendu l'état actuel de l'intérieur de ladite église, à laquelle on a commencé à travailler depuis environ trois ans ; » résignation de la cure susdite, entre les mains du Pape, par le sieur Douville, en faveur de messire Louis Magne, prêtre du diocèse de Sens, bachelier en droit canon, de la faculté de Paris, et son vicaire, depuis plus de quatorze ans, sous la réserve d'une pension viagère de 600 livres (21 juillet 1773) ; certificat des maire, échevins, lieutenant de la prévôté, procureur fiscal et principaux habitants de la ville de Chaumes, Élection de Rozoy, constatant

que la somme réservée, par M. Douville, n'excède pas le tiers du revenu de la cure ; - arrêt du Parlement de Paris homologuant la signature de Cour de Rome qui porte création de ladite pension ; - extrait du registre de la paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris : « L'an de grâce 1726, le jeudi 7 mars, a été baptisé Antoine-Charles, né le jour précédent, fils de Simon-Pierre Boucher, employé dans les bureaux de la marine, et de Marie-Élisabeth Marcault, sa femme, demeurants rue des Lombards. Le parein Robert Muidebled, menuisier des bâtiments du Roy, et ordinaire de l'hôtel de cette ville ; la mareine Marguerite Charliet, veuve de Charles Marcault, marchand de drap d'or et de soye, demeurant rue Troussevache ; » - provisions de la cure de Couches, sous l'invocation de la vierge Marie, accordées par M. François-Bruno Tanveau, prêtre de la Faculté de Paris, docteur agrégé de Sorbonne, et en l'église métropolitaine de Paris, archidiacre de Brie, pour illustrissime et révérendissime seigneur de Beaumont, archevêque, à maître Étienne-François Geoffroy, prêtre du diocèse ; - du 10 mai 1756, naissance d'Élie-Nicolas Dorival, fils de Jean-Baptiste Dorival, concierge du château de Boissy-le-Châtel, et de Marie-Anne Renaud, etc. (68 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin).

G 488 Dagny à Fublaines (1680-1789).

Extrait des registres de l'église paroissiale Saint-Bénigne de Pontarlier, diocèse de Besançon : « Marie-Bonaventure, fils de M. Philippe-François Blondeau, juge des Eaux et Forêts, et de madame Marie-Scipionne Maillard, son épouse, est né, et a été baptisé, le 15 octobre 1749. Son parrain M. Claude-Bonaventure Maillard, avocat en Parlement ; sa mareine madame Marie-Madeleine Joly de Mentoge, épouse de M. Lemichaud d'Arcon. » Suit la copie de la légalisation de la signature du sieur Valinde, vicaire, qui a délivré ledit extrait, donnée par M. Claude-Ignace de Franchet de Rans, évêque de Rosy, suffragant du diocèse de Besançon, et chanoine haut- doyen de l'illustre chapitre de l'église métropolitaine dudit Besançon ; - prise de possession de la chapelle Sainte-Foy, fondée en l'église paroissiale de Tigy, diocèse d'Orléans, par messire Pierre Ripault, prêtre, chapelain de l'Hôtel-Dieu de cette ville, chapelain de la chapelle du Crucifix, érigée en l'église d'Orléans, plus tard, curé de Dampmart, au diocèse de Meaux, en vertu des provisions accordées au titulaire, par Mgr Louis-Sixte de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, etc. ; - naissance de Paul-Benjamin Foix, curé d'Échou-Boulains : « L'an 1761, le 4 septembre, ont été par nous, prêtre, vicaire, suppléées les cérémonies du baptême, à un enfant nommé Paul Benjamin, ondoyé à la maison, par Marguerite Vassault, notre sage- femme, né d'aujourd'hui, du légitime mariage du sieur Nicolas Foix, maître chirurgien (à Chaumes), et de demoiselle Jeanne-Françoise Baron. » Les parrain et marraine ont été : Pierre et Marie-Thérèse Foix, son frère et sa soeur ; - arrêt d'homologation, rendu par la Cour de Parlement, à Paris, de la signature donnée en Cour de Rome, portant brevet d'une pension de 300 livres retenue sur la cure de Montarlot, par Jean-François Perrache, prêtre, ancien curé du lieu, et ensuite d'Épisy ; - baptême de Charles-

Louis-Blaise Dorchemer de La Tour, curé d'Évry-les-Châteaux, fils de Louis-Blaise et de Suzanne- Marguerite Chardon-Desanville, né le 9 septembre 1748 ; - lettres de provision de la chapelle de Saint-Briex-des-Vaux, vulgairement appelée de Saint-Étienne-des-Boursiers, fondée dans l'église paroissiale de Saint-Barthélemy à Paris, accordées par le Roi, auquel la collation appartient de plein droit, au sieur Jean Laborey, acolyte du diocèse de Dijon, plus tard prieur de Vernelle, paroisse dudit Évry-les-Châteaux ; prise de possession de cette chapelle, par le titulaire, etc. ; - baptême de Pierre Hue, curé de Fleury-en-Bière, né le 27 février 1734, fils de François Hue, marchand drapier à la Ferté-Aleps, et de Marguerite Morise, sa femme ; - naissances des sieurs Louis-Joseph Bohard, Mathias Colchen, Jacques-Antoine- Barnabé Carpentier, François-Bruno Daye, Jean-Baptiste Lebeurier, Claude Lionnet, Louis-René-Yougans Marot et Jean-Paul Rodot, tous les huit prêtres de la mission de Saint-Lazare, desservant l'église paroissiale Saint-Louis de Fontainebleau ; - lettres de prêtrise accordées au frère Nicolas-Joseph Dubroux, de l'ordre de Cîteaux, devenu curé de Fontaine-le-Port, par Mgr Paul d'Albert de Luynes, cardinal, prêtre de l'Église romaine, archevêque et vicomte de Sens, primat des Gaules et de Germanie, abbé et comte de Corbie, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit ; - baptême de Germain Mestier, curé de Fontenailles, né à Ladon, diocèse d'Orléans : « Le second jour de janvier 1758, a été baptisé Germain, né d'hier, en, et du légitime mariage de Germain Mestier, marchand, et d'Anne Lefèvre ; » - extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Maclou de Mantes, diocèse de Chartres : « Le 27 avril 1750, Nous, Pierre-Augustin Bernardin, évêque de Chartres, étant dans le cours de nos visites, en cette paroisse Saint-Maclou de Mantes, avons conféré le sacrement de baptême à un fils, né du 25 du courant, du légitime mariage de M. Thomas Crafton, capitaine d'une compagnie de l'hôtel-royal des Invalides, et de dame Charlotte Hoët, de cette paroisse. Ledit enfant a été nommé Pierre-Eustache-Édouard, par Nous et par messire Eustache-Jean Carsillier, écuyer, secrétaire du Roy, et de feu Leurs Altesses Roïales Monsieur, de Mgr le duc d'Orléans, régent du roïaume, et de Mgr le duc d'Orléans (son fils?), et par dame Marie-Jeanne Guimont, épouse de messire Jean-Pierre-Nicolas de Sainte-Foy, écuyer, ingénieur en chef du Roi, et des villes et château de Nantes, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis ; lesquels parrain et marraine, ont avec nous, signé les présentes, le père présent. » P. A. B. (Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Rocozel de Fleury, « né au château de Pérignan, diocèse de Narbonne, » le 3 mai 1717, sacré le 16 octobre 1746), évêque de Chartres ; Marie-Jeanne Guimont de Sainte-Foy ; Carsillier, Crafton ; » - sentence de distraction d'un arpent de pré, appartenant à la cure de Fromonville, indûment compris dans la saisie de la terre et seigneurie des Chapelottes, paroisse de Grez, pratiquée à la requête de messire Charles Duret, chevalier, seigneur de Chevy en Sereine, à défaut de foi et hommage non faits, droits et devoirs non payés, etc. (80 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin).

G 493

Grisy-Suisnes à Luzancy (1638-1789).

Extrait des registres de baptêmes faits en l'église paroissiale Saint-Martin de la ville de Metz : « L'an 1750, le 15e janvier, a été baptisé un garçon nommé Antoine, né ledit jour et an. Le père François Le Lorrain, maître rotisseur, demeurant à l'hôtel Saint Nicolas, proche la porte Saint Thibault de cette paroisse ; la mère Marguerite Parquin, sa femme. Le parrain Antoine Raimond, clerc de procureur ; la marraine Anne Parquin, jeune fille de cette paroisse ; » - baptême de Pierre-Paul Corpechot, curé de La Chapelle-la-Reine, né le 14 octobre 1748, fils de Paul, marchand poulailler à Rois-Commun, et d'Anne Maitrassé ; - résignation de la cure de La Chapelle-Rablais, sous la réserve d'une pension canonique de 1, 000 livres, franche d'impositions, par M. Nicolas Pailla, prêtre du diocèse de Reims, chapelain de la seconde portion de la chapelle desservie à l'autel de prime en l'église collégiale Saint-Quiriace de Provins, curé de la paroisse Saint-Bonnet, dudit lieu de la Chapelle-Rablais, en faveur de M. Ponce Péchenard, prêtre du diocèse de Reims, vicaire de cette paroisse ; » - arrêt du Parlement de Paris, portant homologation d'une signature obtenue en Cour de Rome, d'une pension de 1, 000 livres à prendre sur les revenus de la cure Saint-Vincent des Chapelles- Bourbon, résignée par M. Jean-Charles Bouchez, au profit de Michel-François Boulanger ; certificat de plusieurs habitants des Chapelles-Bourbon, constatant que les revenus de la cure sont au moins de 3, 000 livres, année commune, et qu'elle a été desservie par le résignant, pendant plus de 25 ans, ce qui est aussi attesté par M. l'abbé Desplasse, chanoine de l'église de Paris, archidiacre de Brie ; - copie d'un décret de Mgr Antoine- Eléonor-Léon Leclerc de Juigné, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, supérieur de la maison de Navarre, qui ordonne la fondation d'un vicaire à Lésigny, sur ce qui lui a été représenté, par son promoteur général diocésain, « que. lors du procès-verbal d'audition des parties intéressées à la suppression de la mense conventuelle de l'abbaye d'Hyverneaux, ordre de Saint Augustin, faisant partie de la procédure commencée de son autorité, pour parvenir à ladite suppression, il auroit été exposé, par les curé, marguilliers, syndic et notables habitants de la paroisse de Lésigny, sur l'étendue de laquelle ladite abbaye se trouve située, que depuis la sortie des religieux composant la conventualité, cette paroisse est privée des secours que lesdits religieux leur procuraient, » etc. ; - extrait du registre des baptêmes de la paroisse de Sourdeval-la-Barre : « Jean-Baptiste Vaullegeard, né, la nuit dernière, du légitime mariage de Michel Vaullegeard, maître papetier, et de Jeanne-Léonore Lejeune, son épouse, a été baptisé, et nommé par Denis, assisté de Marie-Jeanne-Michelle, frère et soeur de l'enfant, » qui ont signé avec le sieur Ledieu, vicaire ; - transaction, sur procès, portant partage, par moitié, des grosses, menues et vertes dîmes du territoire de Lorrez-le-Bocage, entre « maistre Louis Grassin, prieur du prieuré Notre-Dame de Lorrez, d'une part ; et vénérable et discrète personne messire Jehan Bécheret, prêtre, curé dudit Lorrez. » Catalogue des messes de fondation que M. le curé de Lorrez est obligé d'acquitter, pendant l'année : « Premièrement, pour M. Henri Roulx, un obit le 9

février, vigilles et messe haute, avec un libera ; - pour maître Pierre Petit, ci-devant curé de Lorrez, obit le 15 may. Ledit sieur Petit a donné à l'église 100 livres, que l'on a pris pour payer les droits à quoy elle auoit esté taxée, et 20 escus qu'il a donné pour achepter un ciboire ; et ainsy c'est aux marguillers à payer la rétribution ; - pour ceux qui ont donné les grez de M. le curé, vigilles, messe haulte, le 4 décembre, etc. » - Copie d'un brevet de pension viagère accordée par le roi Louis XVI, au sieur Jean-François Mallet, vicaire de Luzancy, diocèse de Meaux, sur les fruits et revenus du prieuré de Boutteville, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Saintes, dont Sa Majesté a pourvu le sieur de Sinetty, vicaire général de Metz, aumônier de M. le comte d'Artois ; - extrait du registre des baptêmes de l'église paroissiale Saint-Nicolas des Champs, à Paris : « Le lundy 30e mai de l'année 1729, a été baptisé Antoine-Hubert, né de ce jour, fils d'Antoine-Hubert Merlier, bourgeois de Paris, et de Marie-Claude Corniquet, son épouse, demeurants rue Saint-Denis. Le parein Hubert Merlier, marchand de galons d'or et d'argent ; la mareine Marie Maton, épouse de Claude Corniquet, marchand bonnetier, rue de la Croix ; » etc. (77 pièces, papier : 1 pièce, parchemin).

G 494

Magny-le-Hongre à Moussy-le-Vieux (1721-1789).

M. de Lubersac, prieur de Commelle, en la paroisse de Pradel, et chapelain de Saint-Léonard de Maulny, près Jossigny. Brevet de pension : « Aujourd'huy 15e du mois d'avril 1773, le Roy étant à Versailles et voulant favorablement traiter le sieur Jacques-François de Lubersac, prêtre du diocèse de Périgueux, et aumônier ordinaire de ses très chères filles, Mesdames Victoire et Sophie de France, Sa Majesté luy a accordé et fait don, sur les fruits et revenus de l'abbaye de La Grénetière, ordre de Sains-Benoist, diocèse de Luçon, qu'elle vient d'accorder au sieur Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, prêtre du diocèse de Limoges, grand vicaire de celui d'Arles, et l'un de ses aumôniers, la somme de 4, 000 livres de pension annuelle et viagère, etc., » signé Louis, et plus bas Phélypeaux ; bail à loyer, par ledit sieur chapelain de Maulny, à Nicolas Aubin Delaunoy, fermier à Magny-le-Hongre, du droit de dîmes, grosses et menues, appartenant au bailleur à cause de sa chapelle de Maulny, à prendre sur les territoires du lieu, de Mauperthuis, paroisse de Jossigny, Bussy-Saint-Georges et ès environs, moyennant 300 livres, avec augmentation de 224 livres, suivant contre-lettres des 3 mai et 4 juin 1782 ; - arrêt du Parlement de Paris, rendu entre le sieur Joseph-Luc de Pujet, prêtre, curé de la paroisse Saint-Georges de Marolles-sur-Seine, demandeur, en requête du 12 mai 1789, et les supérieures, directeur et administrateurs du grand séminaire de Sens, défendeurs ; ladite requête tendante à ce qu'il fut ordonné, au principal, que le demandeur soit autorisé à se faire mettre en possession de la maison presbytérale, de la cure et prieuré de Marolles, dont il avait été pourvu, par provisions de Cour de Rome ; en outre, lesdits sieurs du séminaire tenus de lui payer la portion ordinaire, et, en leur qualité de gros décimateurs, de faire faire à la maison dont il s'agit les réparations urgentes et nécessaires ; - bail à loyer par messire Jean-Antoine-Martial Gobert, curé de l'église paroissiale Saint-Christophe de Meaux, à Jean-Pierre

Bonnet, manouvrier à Chambry, et autres, des dîmes en grains à lever sur 35 arpents 98 perches 1/6 de terre, non compris les fossés du chemin de Saint-Fiacre, moyennant 98 livres par an, outre les charges ; - lettres de provision de la ministrie du Fay, au Vexin-Français, paroisse d'Amblainville, diocèse de Rouen, accordées par frère Guillaume Lefèvre, de la faculté de Paris, docteur en théologie, conseiller du Roi, son grand-aumônier et prédicateur ordinaire, général de l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs, à messire Antoine-Joseph Durand, aussi docteur en théologie, chanoine régulier dudit ordre, curé de Saint-Rémy de Meaux ; - du 13 juillet 1786, bail à loyer, par ce dernier, à sieur Pierre-François Batardy, laboureur, et Marie-Françoise Saint-Paul, sa femme, de la ferme du prieuré et ministrie de la Trinité dudit Fay, consistant en bâtiments et 116 arpents 49 perches de terre, en 22 pièces, désignées au bail ; - lettres de prêtrise accordées, par les archevêques de Sens et de Paris, à M. Jean-Baptiste-Antoine Charpentier, ancien curé de Melun ; - acte de baptême de M. François-Jacques-Denis Hébert, curé de Messy, né à La Chapelle-sur-Crécy, le 10 novembre 1743, fils de maître François-Jacques-Denis Hébert, procureur du Roi en la maîtrise des Eaux et Forêts de Crécy, et de dame Charlotte Rousseau, son épouse ; - extrait des registres de l'église paroissiale de Sainte-Croix, en la Cité, à Paris : « Ce jourd'hui 25e juin de l'année 1715, a été baptisé Pierre-Jean, né la veille, fils de Jean-Jacques Varin, maître horloger, et de Madeleine Le Clerc, son épouse. Le perein Pierre Valentin, maître fourbisseur, demeurant rue de la Calandre, paroisse Saint-Germain-le-Vieil ; la mareine Marie Regnard, épouse de Charles Varin, officier du Roy, grand'mère de l'enfant, demeurant rue du Pot-de-Fer, paroisse Saint-Médard ; » - bail à loyer, par M. Nicolas Allardin, chapelain de la chapelle Sainte-Catherine de Mitry, et prier de Bonaven, diocèse de Rodez, « à Jean Fabu, païsan du village de Sentinhac, paroisse Saint-Symphorien, savoir est : tous les fruits décimaux et carnelage dépendants dudit prieuré, ainsi et de même que les anciens fermiers en ont joui, y compris un petit pré, moyennant 670 livres, outre les charges ; - naissance de M. Antoine-Jean Caquia, ancien curé de Moisenay, baptisé le 16 mars 1740, en la paroisse Saint-Frambault de Lassay, diocèse du Mans, fils de maître Louis-René Caquia, sieur de La Morlière, avocat à Lassay, et de dame Renée Tramon ; - déclaration fournie au terrier de la seigneurie de Saintry, en censive de très-haut et très- puissant seigneur, Mgr Gaspard de Clermont-Tonnerre, duc et pair de France, doyen des maréchaux, chevalier des ordres du Roi, marquis de Vauvilliers, comte d'Epinac, Thury et autres lieux, gouverneur des ville et château de Belfort, lieutenant-général et commandant en chef dans la province du Dauphiné, seigneur de Saintry, Champlâtreux, près Corbeil, et du fief de Larchet, sis en cette ville et ès environs, par messire Louis Fleury, prêtre, curé de Moissy-Cramayel ; - présentation à la chapellenie de Sainte-Geneviève du château de Lugny, paroisse dudit Moissy, de messire Bernard O'Brien, prêtre du diocèse de Laon, en Irlande, curé de Saint-Port, diocèse de Paris ; par messire Louis-Claude Desforges, chevalier, seigneur de Lugny, et, en cette qualité, patron de la chapelle fondée et desservie en son château,

vacante par la démission faite entre les mains du Roi, attendu la régale ouverte dans le diocèse de Paris, par messire Charles- Alexandre Quillier, chanoine de l'église royale et collégiale Notre-Dame de Melun ; provisions de ladite chapelle accordée par Sa Majesté au sieur O'Brien, et mise en possession, faite à son profit, par messire François-Yacinthe Villeroy, curé de Savigny-le-Temple ; - arrêt d'homologation d'une signature de Cour de Rome, contenant réserve de 500 livres de pension, sur les revenus de la cure de Saint-Maurice de Montereau, par M. François-Jean Gauné de Cangy, résignataire de celle cure, en faveur de M. Pierre Thuin ; - du 1er juin 1772, extrait du décret de suppression du chapitre collégial de Montereau, portant don de 250 livres de pension au profit dudit sieur Gauné, « jusqu'à ce qu'il fût pourvu et qu'il eût accepté un bénéfice de même valeur, etc. » (67 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin).

G 495 Nandy à Ozouer-le-Voulgis (1657-1789).

Résignation de la cure Saint-Martin de Nangis, par messire Charles-Pierre de Biencourt, chevalier, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, en faveur de messire Edme-Marc Le Seurre de Chantemerle, prêtre du diocèse de Sens, maître ès arts de la même Faculté ; acte de prise de possession par lui de la cure susdite, auquel acte sont jointes ses lettres de prêtrise ; commission de l'archevêque de Sens, Mgr Étienne-Charles de Loménie, adressée aux curés de la conférence de Nangis, doyenné de Montereau-faut-Yonne, par laquelle il leur fait connaître qu'il a nommé, pour président de cette conférence, ledit sieur de Chantemerle ; - promesse de bail par M. Bizet, prieur-curé de Nantouillet, au sieur Hublot, tenant le moulin du lieu et des terres et dîmes dudit prieuré, moyennant 2, 400 livres de redevances, à la charge de payer, à la Saint-Martin, la somme de 300 livres en forme de pot-de-vin ; de fournir gratuitement, tous les ans, 300 bottes de paille et un setier de criblures ; six voitures de fumier, à raison de 30 sous l'une ; deux setiers de vesce, mesure de Meaux, à 10 livres le setier ; trois coqs d'Inde, etc. ; - extrait des registres de l'église paroissiale de Sainte-Croix, à Lyon : « Louis-Élisabeth, fils légitime de noble Mathieu Thomé, avocat et procureur du Roi en la Maîtrise des Eaux-et-Forêts du Lyonnais, commissaire général aux saisies réelles, dans la même province, et de demoiselle Élisabeth Charezieu ; né du jour précédent, a été baptisé dans l'église de Sainte-Croix, par le custode soussigné, le 14 mai 1740. Le parrain a été messire Louis Thomé, prêtre, bachelier de Sorbonne, chanoine et baron de Saint-Just ; la marraine demoiselle Élisabeth Charezieu, épouse de noble Louis Charezieu, avocat en Parlement, expéditionnaire de Cour de Rome, » qui ont signé avec le sieur Simon, vicaire, et de La Forest, custode ; - provisions de la chapelle Saint-Hubert et Sainte-Madeleine de Chamberjot, en la paroisse de Noisy-sur-École, accordées par Mgr Paul d'Albert de Luynes, archevêque de Sens, à noble homme Henri de Picot de Combreaux, abbé commendataire de l'abbaye de Plainpied, diocèse de Bourges ; du 31 janvier 1770, sommation faite à celui-ci, à la requête de messire Armand-Charles-Guy-Henri Billard de Lorière, chevalier, seigneur de la châellenie du Bois-

de-Main, conseiller du Roi en sa Cour des Aides, à Paris, comme tuteur et gardien noble de demoiselle Jeanne-Geneviève- Henriette Billard de Lorigère, sa fille mineure, et de défunte dame Geneviève-Thérèse-Henriette Lejau de Chamberjot, son épouse ; ladite demoiselle de Lorigère, en qualité de seule héritière, quant aux propres, de défunt messire Jean- Achille Lejau de Chamberjot, son oncle, dame de la terre et seigneurie du lieu, ayant le patronage et présentation de la chapelle susdite ; d'avoir, le sieur de Combreux susnommé, à remplir les obligations auxquelles il est assujetti en sa qualité susdite, « et, en conséquence, de desservir ou faire desservir ladite chapelle, et de se conformer aux rubriques portées par le mémoire dont copie est en tête de l'exploit, » etc. ; procès-verbal d'arpentage de la ferme du Rouvre et de ses dépendances appartenant à la chapelle de Chamberjot ; - lettres de prêtrise de M. Antoine-Joseph Foulon, dit frère Zéphirin, capucin, ancien curé d'Ozouer-le-Repos ; - acte de baptême de François Marchand, né à Fontainebleau, le 10 novembre 1727, fils de Pierre et de Catherine Mousseux ; lequel a eu pour parrain sieur François-Claude Larechef Du Parc, maître de la garde-robe de la Reine et secrétaire de Son Éminence Mgr le cardinal de Fleury ; et pour marraine dame Marie-Jeanne de Rouelle, épouse du sieur de Monglas, aussi secrétaire dudit seigneur cardinal ; constitution d'une rente de 50 livres par la dame Marchand, au profit de son fils, « afin de coopérer au pieux dessein que le sieur François Marchand, clerc tonsuré du diocèse de Sens, lui a témoigné de faire son possible, en continuant ses études, de parvenir aux ordres sacrés et dignité de prêtrise affin de luy en donner lieu, et luy accorder un titre sacerdotal ; » - lettres de prêtrise dudit sieur Marchand, et actes de prise de possession des cures de Luisetaines et d'Ozouer-le-Voulgis, placées toutes deux sous l'invocation de Saint-Martin, etc. (50 pièce, papier ; 2 pièces, parchemin).

G 496 Paroy-et-Jutigny à Rumont (1724-1789).

Lettres de prêtrise accordées à M. Gaspard Gaudry, par Mgr Yvon-Alexandre de Marbeuf, comte de Lyon, évêque d'Autun, premier suffragant de la Lyonnaise, avec autorisation particulière de confesser et d'absoudre, sauf les cas réservés au Pape et à l'évêque du diocèse, précédée d'une instruction à cet effet ; prise de possession par ledit sieur Gaudry, ancien vicaire de Pereil-les-Forges, de la cure et église paroissiale Saint-Roch de Pontcarré, de laquelle il a été pourvu par Monseigneur l'archevêque de Paris, vacante par suite du décès arrivé, le 17 septembre 1783, de messire Jean-François Lorier ; - lettres de prêtrise de M. François Flizet, curé de Quiers, fils de Sébastien, maître chirurgien, et de Madeleine Deschamps, demeurant en la paroisse Saint-Martin de Malesherbes ; - acte de baptême de M. François-Étienne-Charles Delétain, curé de Quincy, né le 22 mars 1757, du mariage de maître Étienne Delétain, procureur au bailliage de Rebais, et de demoiselle Jeanne-Nicole Fagot ; - extrait des registres de naissances, mariages et sépultures de la ville de Bray-sur-Seine : « Le 19e jour du mois de septembre 1738, a été admis aux cérémonies de saint baptême, ayant été ondoyé à la maison, par Marie-Liesse Noury, sage

femme de cette ville, à cause du danger de mort, Pierre- Joseph, né le jour précédent, fil légitime du sieur Alexis Colmet, marchand, et de demoiselle Marguerite- Edmée Arluison. Son parein sieur Joseph Martin, aussi marchand ; sa mareine dame Marguerite Beignot, épouse de Pierre Arluison, demeurant en la ville de Nogent-sur-Seine. (M. Colmet était curé de Recloses ;) » - arrêt d'homologation, rendu par le Parlement de Paris, d'une signature de Cour de Rome, portant don d'une pension de 500 livres, à prendre sur la cure de Roissy, au profit de M. Antoine Sédillot (né le 18 novembre 1733), prêtre du diocèse de Clermont en Auvergne, ci-devant curé de Saint-Germain dudit Roissy ; - acte de baptême de Charles-Augustin Lelong, curé de Rouvres, fils de Claude-Augustin Lelong, chapelier, et de Marie-Françoise Lefranc, né à Meaux, en la paroisse de Chaage, le 2 novembre 1757 ; - du 26 décembre 1757, naissance de Valentin Tondu, ancien curé de Rumont, fils de maître Jean-François Tondu, chirurgien à Nemours, et de Françoise Paulmier, etc. (38 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin).

G 497 Saacy à Suscy (1725-1789).

Du 15 août 1754, brevet du roi Louis XV, qui accorde et fait don au sieur Edme-Clair Quinion, cleric tonsuré du diocèse de Paris, du prieuré simple de Chenusson, dépendant de l'abbaye Saint-Julien de Tours, confirmé par une bulle du Pape, du 8 octobre suivant ; prise de possession de ce prieuré, au nom du titulaire, par le sieur Pierre Denicon, prêtre, recteur-curé de la paroisse Saint-André de Nouzillé, qui « a pris de l'eau bénite, est allé au principal autel, où il a fait sa prière ; s'est placé dans la stalle affectée au prieur, a ouvert et fermé le missel, a sonné la cloche de l'église, s'est transporté en la maison prieurale située proche ladite église ; est allé et venu sur, en et au-dedans de ladite maison et des autres bâtimens, » etc. ; - transport par Claude Aubé, meunier au moulin à vent de Salins, et consorts, en présence et du consentement de messire Michel Le Crosnier de La Guerrivière, bachelier de Sorbonne, prêtre, curé de la paroisse Saint-Germain-Laval et de Laval-Saint-Germain, à Jean Gagnier, laboureur en la ferme de Villiers, paroisse dudit Salins, du droit de bail à loyer de toutes les dîmes novalles dépendant de la cure desdits lieux, à prendre sur tous les fruits décimables qui croissent sur les terres de la seigneurie de Saint-Germain-Laval, comprenant sa succursale, ensemble la seigneurie de Trichy-sur-Bezaude, en ce qui concerne les terres incultes, depuis l'année 1728, et qui, étant demeurées en cet état pendant 40 années, ont été défrichées jusqu'à la publication de l'Édit du mois de mai 1768, ainsi que celles défrichées dans le temps intermédiaire de cette loi, à la déclaration du Roi, du 13 août 1766 ; à la réserve des clos, parcs, jardins et potagers possédés par M. de Boullongne, seigneur de Saint-Germain-Laval et de Laval, etc. ; - extrait du registre des baptêmes, de l'église de Sourdeval, diocèse d'Avranches, Élection de Mortain, Généralité de Caen, province de Normandie, pour l'année 1738 : « Jacques-Louis Patry, né de ce matin, du légitime mariage de Jacques Patry, cloutier au bourg de Sourdeval, et de Gillette Le Duc, son épouse, a été

baptisé par moy Pierre Thébault, prêtre, et nommé par Jacques Thébault, blandelier, assisté de Louise Le Mière, qui vont signer, ce 5 mars ; » constitution d'une rente de 100 livres au profit du sieur Patry, par son père, pour lui servir de litre sacerdotal ; lettres de prêtrise et de provisions de la cure de Saint-Germain-sur-École, accordées audit sieur Patry, et acte de la prise de possession qu'il a faite de cette cure, le 10 juillet 1770 ; - signature expédiée en Cour de Rome, portant provisions de la cure de Saint-Méry, diocèse de Paris, au profit de messire Jacques- César Lefort, prêtre du diocèse d'Évreux, sous-diacre d'office de l'église collégiale de Champeaux ; - baptême de Pierre-Charles Pelé, curé de Saint-Mesme et Vineuil, né en la paroisse Saint-Jean en Grève, à Paris, le mercredi 7 mars 1731, fils de Pierre Pelé, marchand cartier-papier, et de Marie-Jacques Letellier, sa femme. Il a eu pour parrain maître Charles Lefouin, conseiller du Roi, lieutenant de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Fontainebleau, et pour marraine dame Catherine Gavant, veuve de Charles- Raphaël Baudoüin, avocat en Parlement ; - lettres de prêtrise accordées au sieur Edme-Charles Malherbe, curé de Saint-Pierre-lez-Nemours, né à Sens, paroisse Saint-Hilaire, le 24 juillet 1757 ; - certificat de l'évêque de Nevers, Jean-Antoine Tinseau, constatant que le sieur Augustin Vallin, prêtre du diocèse d'Angers, ancien curé de Samoreau, « a occupé pendant un an un bénéfice, en son église catédrale, avec édification ; qu'il lui a paru instruit des matières de son état, d'une doctrine saine et orthodoxe, de moeurs régulières et irréprochables, » etc. ; - prise de possession de la cure ou vicairie perpétuelle et régulière, connue sous le titre et invocation de Saint-Germain, de Savigny-le-Temple, diocèse de Sens, par messire François-Hyacinthe Villeroy, prêtre du diocèse de Toul, demeurant en la commanderie de Ruez, nommé à ce bénéfice par frère Anne Hérard de La Madeleine de Ragny, bailli, grand'croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand trésorier dudit ordre, commandeur de Saint-Jean en l'Isle et de Ruez, suivant ses lettres datées, en son château de Ruez, le 18 avril 1780. (M. Villeroy s'est marié à Savigny, le 29 prairial an II, avec Marie- Madeleine Mangin, de Vert-Saint-Denis, alors âgée de vingt-cinq ans et trois jours ;) - extrait des registres de la paroisse de Saint-Bénigne de Pontarlier, au comté de Bourgogne : « François-Joseph-Scipion Blondeau, fils de M. Philippe-François Blondeau, conseiller du Roy, juge des Eaux et Forêts au bailliage de Pontarlier, et de madame Marie-Scipionne Maillard, son épouse, est né, et a été baptisé, le 14 janvier 1747. Il a eu pour parrain messire François-Joseph de Franchet d'Estavigny, écuyer, son grand oncle, et pour marraine madame Scipionne de Franchet, sa grande tante, religieuse Ursuline ; » - quittance du receveur des décimes du diocèse de Sens, donnée à M. Thibault, prieur-curé de Souppes, député à l'Assemblée nationale, plus tard évêque du Cantal, des sommes auxquelles il a été taxé, pour sa part, dans les 207, 236 livres 4 sous 8 deniers, imposés sur le diocèse, pour l'acquit des anciennes impositions des Hôtels de Ville de Paris et de Toulouse ; - relevé pris sur les registres paroissiaux de Souppes, de tous les prêtres qui ont exercé les fonctions vicariales, dans la localité,

depuis 1708 jusqu'en 1780, etc. (70 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin).

G 498

Tancrou à Voulx (1729-1789).

Du 17 juillet 1785, délibération des habitants de la paroisse de Thieux, tendante à l'augmentation du revenu annuel du chapelain de la chapelle Saint-Charles Borromée, érigée en l'église du lieu, par un ancien seigneur, lequel revenu montant à environ 300 livres, « était absolument trop modique pour vivre honnêtement, dans le temps présent ; que lesdits habitants devoient en être convaincus par l'état pauvre et misérable où était mort le prédécesseur du sieur Maublan, titulaire de ladite chapelle, requérant qu'il plut à la paroisse lui faire donner une augmentation, au moins du double, à prendre annuellement, tant sur les revenus de la fabrique et de la confrérie de Notre-Dame, érigée en ladite église, que sur les biens communaux de la paroisse, » avec l'agrément de M. de Montaran, seigneur de Thieux ; approbation de cette délibération par l'intendant de la Généralité de Paris, et consentement de Mgr Camille-Louis-Apollinaire de Polignac, évêque de Meaux, aux propositions contenues dans la délibération susdatée ; - extrait de l'un des registres de baptêmes de la paroisse Sainte-Marguerite de Paris : « L'an 1740, le 20 mars, a été baptisé André-Nicolas, né la veille, fils de Nicolas-Noël Catelin, marchand fruitier-oranger, et de Catherine Osmont, sa femme. Le parrain André Acloque, marchand brasseur ; la marraine Marie-Catherine Bégat, femme de François Fossoyeux, bourgeois de Paris. » (M. Catelin a été curé de Thorigny, diocèse de Meaux.) - Lettres de prêtrise de M. Michel Le Gorgeu, prêtre du diocèse de Bayeux, vicaire de Tournan en Brie, élu curé de Liverdy ; - prise de possession de la cure de Valence en Brie, par maître François Châtel, prêtre du diocèse de Coutances, nommé à ce bénéfice par messire Mathieu Maron, écuyer, ancien trésorier de France, au bureau des Finances et Chambre du Domaine de la ville et Généralité de Paris, seigneur, patron et échangiste dudit Valence, collateur dudit bénéfice, vacant par la mort de maître Michel Regnault ; - transaction, passée le 29 août 1743. devant l'évêque de Soissons, Mgr François, duc de Fitz-James, pair de France, doyen et premier suffragant de la province de Reims, étant à Verdelot, dans le cours de ses visites ; entre les habitants dudit Verdelot et Dom Guillaume Védrine, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, demeurant en l'abbaye de Sainte-Croix, à Bordeaux, titulaire du prieuré simple de Notre-Dame de Verdelot, étant à la nomination du sieur abbé de Chézy ; ladite transaction relative à la desserte de ce prieuré en la manière ordinaire, c'est-à-dire par un prêtre rétribué sur ses revenus ; - arrêt du Parlement de Paris, rendu pour l'enregistrement des lettres patentes du Roi, données à Versailles le 3 janvier 1788, obtenues par Pierre-Ignace Obry, curé de Vignely, diocèse de Meaux, autorisé, par ces lettres, à résigner sa cure, sous la réserve d'une pension du tiers de ses fruits et revenus, « quoiqu'il ne l'ait pas desservie les 15 années prescrites par l'Édit de juin 1671, auquel le sieur Roy a dérogé, pour ce regard seulement, et sans tirer à conséquence ; » - provisions de vicaire de l'église de Villemaréchal, accordées au sieur Rémy Borigny, de l'ordre des Carmes, pasteur de

l'église paroissiale des Saints-Anges d'Argenteuil, par Mgr Étienne-Charles de Loménie, archevêque de Sens ; suivies des cas et censures réservés à Dieu et au Pape, comprenant un avertissement aux vicaires et aux confesseurs ; - mémoires de travaux exécutés au prieuré de La Villette-aux-Aunes, et quittances de sommes payées par M. Nicque, prieur du lieu, pour fournitures : d'un croissant d'or moulu, 12 livres : d'un ciboire pesant un marc une once sept gros, son étui et une boîte à hosties, 140 livres : de deux pièces de vin de Beaugency et deux pièces de Bourgogne, 352 livres ; de 140 livres 1/4 de viande, à 10 sous l'une ; 26 livres de lard et jambon, à 16 sous, soit, au total, 98 livres 18 sous ; prix d'une vache, 114 livres ; - prise de possession du prieuré simple de Saint-Étienne de Villiers-sous-Grez, par M. Jean-Baptiste-Louis Costel, sous-diacre du diocèse de Paris, pourvu de ce bénéfice, par suite de la résignation de M. Michel-Rolland Chagnet, dernier titulaire ; bail à loyer par le sieur abbé Costel, au profit de Jean-Germain Verger, vigneron, et Marie-Catherine Guiou, sa femme, de la moitié des dîmes qui se perçoivent dans l'étendue du territoire de Villiers-sous-Grez, et moitié de la grange qui est commune avec le curé de la paroisse ; plus des terres et bois dudit prieuré, moyennant 300 livres, etc. (74 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin).

Blandy-les-Tours

- G 376 Chapelains du château de Blandy. - Déclarations par MM. de Beaudreuil et Charles Legautguier, chapelains des deux chapelles fondées au château de Blandy en-Brie, des biens dépendant de leurs bénéfiques ; - anciennes déclarations des revenus de ces chapelles, par messires Mathieu Robichon et David Carnette, chapelains ; - papiers censiers des mêmes chapelains, pour servir aux comptes à rendre par Denis Auger, fermier ; - déclarations, passées à leur terrier, par : Perrette Bachelier, veuve de René Gittard ; - Pierre de Viercy, - Claude Chevallier, joueur d'instruments à Blandy, etc. ; - procédures pour les chapelains de Notre-Dame du château de ce lieu ; - titres de rentes ; - baux à loyer des biens dépendant desdites chapelles, dédiées à la Vierge et à saint Laurent, lesquelles ont été transférées au château de Villars, en 1733 ; - vente de la coupe du bois des chapelains de Praslin, à prendre dans ceux de Blandy, par Louis-Charles Garnot, clerc tonsuré du diocèse de Sens, et Louis Maurevert, curé de Boissettes, titulaires de ces chapelles ; - titres de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, etc. (4 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier).

1488-1784

Bois-le-Roi

- G 377 Chapelle Sainte-Catherine de Bois-le-Roi. - Mouvance censuelle. - Dépouillement et déclarations des biens dépendant du fief du Grand-Hôtel, à Bois-le-Roi, passés au profit de maître Gabriel Lhuillier, chanoine de la cathédrale de Lisieux, chapelain de ladite chapelle, fondée en la Sainte-Chapelle du Palais,

à Paris. - Déclarants : - Claude Laurent, laboureur à Bois-le-Roi ; - Pierre Varly, vigneron à Brolles ; - Mathurin Gonin, marchand au même lieu ; - Pierre Régnier, pêcheur à La Cave, etc. ; - déclaration des biens possédés par messire Jean Morelly, chapelain de Sainte-Catherine de Bois-le-Roi ; - bail à loyer de la maison dite le Grand-Hôtel, sise en la grande rue dudit Bois-le-Roi, et des biens en dépendant, par messire Jean-Louis-Antoine Le Roy, prêtre du diocèse de Sens, curé de Saint-Pierre de Bernay, chapelain de Sainte-Catherine, au profit de Jean-Pierre Lécuyer, laboureur, et d'Anne Gonin, sa femme, moyennant 200 livres de redevance annuelle, etc. (3 pièces, papier, dont un cahier de 16 feuillets).

1648-1672

Champeaux

Sources complémentaires : voir aussi les documents concernant l'église collégiale Saint-Martin (G 156-188, G 432, 38 G 1-5).

640 G 1 Chapelle Notre-Dame-de-Derrière, en la collégiale de Champeaux : déclaration au terrier de Champeaux.

1784

Chartres

G 500 Cure de Saint-Antonin : procédure concernant la nomination de Sébastien Chaurand.

11/05/1779

Château-Landon

G 380 Prieuré séculier de Saint-André de Château-Landon. - Immeubles. - Baux à loyer et inventaire informe des titres ; - titre-nouvel d'un bail à rente emphytéotique, souscrit par Jean Franchet, vigneron à Auxy, au profit de messire Jean de Grasse, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, prieur de Saint-André-lez-Château-Landon ; - baux du moulin de Palteau, sur le Fusin, par messire Edme Godet, prêtre, prieur et seigneur de Saint-André ; - autres baux consentis par monseigneur Christophe-Louis Turpin de Crissé de Sausay, évêque de Nantes, aussi prieur de Saint-André, de son prieuré et dépendances, sous la réserve d'une chambre neuve ; - du droit de jeu de quilles au bâton, à l'assemblée du jour Saint-Loup, à La Chapelle-Bézar, dépendant dudit prieuré ; - du moulin de Moucheny, etc. - Mémoire de frais dus par le prieur, à Jean Blye, greffier de la prévôté de Saint-André ; - procédure et sentences entre Edme Godet, ancien prieur, Madeleine Constantin, veuve de maître Jean-Louis Rousselet, conseiller honoraire au Présidial de Montargis,

messire Pierre-André Viault, prieur-seigneur de Saint-André, au lieu de M. Godet, etc. (12 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin).

1725-1787

G 381

Mouvance censuelle. - Extrait informe « du papier terrier de la seigneurie de Saint-André, de La Chapelle-Bézaud, et autres dépendances, dont les particuliers cy-après nommés ont fourni leurs déclarations, rechargé les bâtiments et héritages y mentionnés, comme il ensuit ; ledit papier terrier commencé le 15 janvier 1522, et finy le 3 avril suivant, avant Pasques. - Premièrement, le lieu manoir de Saint-André contenant en église, maison, cour, jardin et vignes, 3 arpents ou environ, tous enclos de murailles. Item, la justice, dont le prieur n'a aucun profit, parce qu'il laisse le revenu à celui qui exerce ladite justice, qui est de petite valeur. » - Censitaires : la veuve et héritiers de Pierre Bonnart, pour maisons, granges, cours, étables et jardins, séant à Moucheny, paroisse de Préfontaine ; - Jacques Halbot, pour un lieu et appartenances, sis aux Vaux, près Moucheny, aboutissant au grand chemin tendant de Sens à Orléans ; - Colin Flambert, pour sa maison, cour et jardin, assis devant Saint-Pellerin ; - le prieur de Saint Thuault ; - Simon Lisoul, pour sa maison et courtil, assis devant Saint-André ; - Jean Gastineau, pour le saut du moulin de Jalmain, doit 6 sous 2 deniers 1 obole parisis ; - Antoine Bolis, pour une maison, grange, étable, cour, jardin et ouche, assis à Trémainville, contenant 1 arpent et 1 quartier tiercin, 6 sous 8 deniers, 1 poule et 1/3, etc. (*Registre, In-folio, papier, 22 feuillets*).

1522

G 382

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie et prieuré de Saint-André-lez-Château-Landon et dépendances, indiquant son revenu temporel, tant en domaine qu'en Censives et redevances seigneuriales, pour messire Antoine Pégère, prieur du lieu. - Censitaires : Louis Houy, meunier demeurant au Moulin-au-Moine, paroisse de Nargis ; - l'église de Préfontaine, représentée par Charles Collumeau et Claude Oudreau, marguilliers ; - Thugal Denisot, marchand à Château-Landon ; - Scipion Le Sourd, écuyer, sieur de La Camardière, demeurant à La Fosse, paroisse de Courtempierre ; - Jean Michon, marchand, demeurant à Jalmain, paroisse Notre-Dame de Château-Landon ; - noble homme messire Savinien de La Vau, conseiller du Roi, prévôt royal dudit Château-Landon ; - Jacques Bidault, laboureur à Touvent, paroisse Saint-Séverin ; - Guillaume Boucheron, meunier, demeurant au moulin de Palleau, paroisse Notre-Dame, à cause du bail emphytéotique fait à ses prédécesseurs, par ceux du prieur de Saint-André ; - l'église Notre-Dame de Château-Landon ; - Pierre Thiou, hôtelier au Pont-Gasson, paroisse de ce lieu ; - Gilles Morillon, laboureur à Maisoncelles ; - César Lhuislier, conseiller du Roi, receveur général et payeur de la onzième partie des rentes assignées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, « pour une mesure et place de moulin, autrement appelé le moulin de La Cave-Callot, avec le saut dudit moulin, moitié de la rivière courante et pêche en icelle, depuis le Pont-Gasson, jusqu'à une roche assise en ladite rivière, » etc. (*Registre, In-folio, papier, 211 feuillets*).

1672-1675

- G 383 Censives. - Recettes des cens et rentes dus au prieuré de Saint-André-lez-Château-Landon, pour l'abbé Godet, prieur et seigneur du lieu et de La Chapelle-Bézarde. - Censitaires : Antoine Delaporte, demeurant à La Migrainerie, paroisse de Courtempierre, doit pour sa part de la maison de son père, 4 sols, 1 boisseau et demi d'avoine, à raison de 10 sous le boisseau, 15 sous ; la 5^e partie d'une poule, 3 sous ; plus, pour 13 arpents de terre à 15 deniers l'un, 16 sous 3 deniers ; - Alexandre Petit, chirurgien à Château-Landon, doit 2 sous 10 deniers ; - Claude-Étienne Petit, prévôt de cette ville, 14 sous 3 deniers ; - François Davoigneau, de Mondreville, pour sa maison, 1 poule et 3 sous ; - Jean Prochasson, de Nargis, au lieu de Charles Bouquainville, 3 sous 2 deniers ; - Catherine Berthier, de Melun, 11 sous 8 deniers ; - Nicolas-Augustin Meunier, auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, 5 sous 8 deniers, etc. (*Registre, In-folio, papier, 35 feuillets*).

1747-1757

Châtillon-la-Borde

- G 384 Prieuré-cure de Châtillon-la-Borde ou sous Bretignoust. - Censives et domaine. - Censier des revenus dus au prieur de Châtillon, sur le territoire de Crisenoy, par : messire Jean Jullien ; - Nicolas Chevalier ; - Mathurin Meurfroy ; - maître Antoine Thioust ; - Jean Montargon ; - Sébastien Bourbonneau, etc. - Recettes faites audit lieu de Crisenoy, le premier dimanche après la Toussaint, pour le compte des curés et marguilliers de Châtillon ; - requêtes présentées au bailli de Melun, par maître Benoît Canon, prêtre-curé de Châtillon, pour obtenir copie d'actes reçus par Sébastien Legras, notaire au même lieu ; - déclarations d'héritages, situés à Crisenoy, tenus en censive du prieuré de Châtillon, par Sébastien Bonbonneau et autres ; - bail à loyer par Pierre-François Férôt, prêtre-prieur de Châtillon, au profit de Jacques-François Hardouin, marchand laboureur à Ailly, paroisse de Milly-lez-Granges, de toutes les terres et pâtures dépendant de son prieuré, et consistant en 72 arpents, à charge notamment de céder 18 arpents au prieur de Courtry et de payer annuellement 1, 000 livres, outre les faisances (denrées fournies en dehors du prix du bail) ; - déclarations fournies au terrier de la seigneurie de Courtry, mouvant en censive de messire René-Louis Descoubleau, chevalier, marquis de Sourdis, seigneur de Courtry, Lormoy, Massoris et autres lieux, par messires Jean de La Grève et Pierre-Jacques Pithon, chanoines réguliers de l'abbaye d'Hermières, successivement prieurs-curés de Châtillon. (*3 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier, dont un cahier de 64 feuillets*).

1513-1783

Chaumes

- G 487-1 Lettres de prêtrise de Nicolas Gautier, curé de Chaumes.

1762-1793

Coulommiers

G 387 Cure et chapelains de la paroisse Saint-Denis de Coulommiers. - Immeubles. - Bail à loyer de prés situés au champ de Pontmolin, par messire Jean Blanchandin, prêtre-curé de l'église paroissiale Saint-Denis de Coulommiers, à Girard Maître, demeurant à Montinguy (1392) ; - Baux emphytéotiques consentis par messire Guillaume Rihouey-Desnoyers, aussi curé de Saint-Denis de ladite ville, Denis-Louis-Marie Margollier et Pierre-Marie Leroy, prêtres-chapelains de la même église ; - titres-nouveaux de rentes ; - échanges d'héritages ; - déclarations passées par les mêmes ecclésiastiques, tant pour eux que pour leurs confrères, au terrier de messire Louis-Joseph-Charles d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, seigneur châtelain de Coulommiers ; - présentation de maître Jean Huvier, avocat en Parlement, bailli et maire de la ville, comme homme vivant et mourant ; - déclaration des biens de la chapelle de Sainte-Madeleine, fondée au château de Coulommiers, fournie au terrier de M. le marquis de Montesquiou, par messire Étienne-Fare-Charles Huvier, ancien curé de Cerneux, demeurant en son château du Mée, paroisse de Saints, titulaire de ladite chapelle. - Copie de la fondation de la chapelle Notre-Dame, érigée en 1290 à l'Hôtel-Dieu de Coulommiers ; - déclarations des biens qui en dépendent, mouvant en censive de la châtellenie du lieu, et situés à Saint-Rémy, Mouroux, Chailly, etc. - Bail d'héritages à Sorbonne, paroisse de La Chapelle-sur-Crécy, et à Voulangis, consentis par messire Guillaume Lucy, chanoine de l'église Saint-Étienne de Meaux, chapelain de Saint-Louis en l'église Saint-Denis de Coulommiers, etc. (42 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier).

1290-1789

G 388 Prieuré-cure de la paroisse Sainte-Foy de Coulommiers ; - trésorier-sacristain de cette paroisse ; - chapelle Saint-Michel, fondée en la même église. - Immeubles et Censives. - Vente d'une coupe de bois au territoire de Saints ; - baux à ferme par messires : - Nicolas de Mesgrigny, conseiller, aumônier du Roi ; - Philippe Pidoux, prêtre, licencié en théologie de la Faculté de Paris, doyen et chanoine de la cathédrale de Meaux ; - Jacques-François-Louis Larcena, prêtre ; - Henri-Pidoux, clerc tonsuré du diocèse de Meaux ; tous successivement prieurs de Sainte-Foy ; - baux de la dîme du Fay-Banchelin, en la paroisse de Chailly-en-Brie, et des dîmes assises ès fonds de Coulommiers, lesquelles se partagent avec les religieuses de cette ville. - Cueilleret du bénéfice de trésorier-sacristain du prieuré ; - titres nouveaux et déclaration à terrier. - Autre déclaration par messire Jean-Baptiste-Armand-Félix Billard, ancien curé de Crégy, chanoine de l'église collégiale Saint-Saintin de Meaux, titulaire de la chapelle Saint-Michel, fondée en l'église Sainte-Foy de Coulommiers, etc. (22 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier).

1576-1789

Dammartin-en Goële

- G 390 Prieuré-cure de Saint-Jean-Baptiste de Dammartin-en-Goële. - Personnel, immeubles, revenus, dons et legs. - Réception de frères César Leblanc et Robert Ancelin, pourvus dudit prieuré, par les prieur et chanoines réguliers de l'abbaye Saint-Martin de Ruricourt, dite au Bois ; - donation par Albéric, comte de Dammartin, et R..., son fils, comte de Boulogne, au prieuré dudit Dammartin, d'un muid de blé froment et de 15 sols de rente, à prendre à l'étal du lieu ; - autre donation par Hugues Malsore, afin d'obtenir indulgence pour les péchés de Pucelle, sa femme, d'un muid de blé de mars à prendre chaque année en sa grange, sise près le four Saint-Jean ; - baux à loyer par messire Guillaume Boudin, prêtre-prieur de Dammartin, à : Jehan Lebourel, d'un hôtel avec un jardin y tenant, séant en la rue Gandeval ; - Jehan Burel, d'une mesure, cour, étable et jardin, sis à Saint-Mard, lieu dit en Argonne ; - Marquet Dubian, « cousturier à Dammartin, d'une maison, tout ledit lieu ainsi qu'il se comporte et extent de toutes parts, séant audit Dampnemartin, en la rue Parisie ; » - échanges d'héritages entre le prieur et divers particuliers ; - ventes à charge de cens et rentes envers le prieuré ; - transaction entre ledit sieur prieur et l'administration de l'Hôtel-Dieu de Dammartin, au sujet de l'heure de la célébration des offices et de la réception des paroissiens du lieu, en la Maison-Dieu ; - déclaration du revenu temporel du prieuré, ses appartenances et dépendances, ainsi qu'elles sont contenues dans le terrier dressé à cet effet, etc. (80 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 8 sceaux).

1150-1754

Esmans

Sources complémentaires : voir aussi les cotes G 450 à 456, concernant la fabrique de l'église Notre-Dame d'Esmans. Voir aussi la cote G 490 qui concerne également la cure d'Esmans.

- G 489 Cure d'Esmans. - Revenus. - Transaction consentie devant Langlois, notaire à Fontainebleau, entre le cardinal Henri de Thyard de Bissy, évêque de Meaux, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, et le sieur Louis Gorat, curé d'Esmans ; lesquels, pour éviter tous procès et contestations où ils étaient sur le point d'entrer, à l'occasion des menues, vertes dîmes et novalles de la paroisse dudit Esmans, que le curé du lieu avait dessein de demander au fermier et receveur du sieur cardinal de Bissy, à cause de sa seigneurie d'Esmans, sont convenus que celui-ci donnerait, annuellement, au curé susdit, et à ses successeurs, une somme de 150 livres. (Liasse, 1 pièce, parchemin).

1734

Fontainebleau

Sources complémentaires : voir aussi la cote 242 G 1. Voir aussi la cote 983 F 1 (lettre pastorale de la période révolutionnaire), achetée à la librairie Saint-Hélion en 1970.

G 492 Érection du bourg de Fontainebleau en cure.

Requête des habitants du lieu, à l'archevêque de Sens, par laquelle ils exposent : « que de tout temps, et jusqu'en l'année 1542, la cure paroissiale d'Avon, dont depend ledit bourg qui n'estoit anciennement qu'un petit village, et estoit desservi par un curé séculier qui n'avoit rien de commun avec le ministre et (les) religieux Mathurins fondés dans la chapelle du chasteau dudit Fontainebleau, en 1249, par le roi saint Louis, du consentement de Mgr l'archevesque de Sens, et dudict curé d'Avon, seulement en qualité de ses chapelains ; mais ledict bourg s'estant tellement accru et peuplé depuis 40 ou 50 ans, qu'il se trouue aujourd'hui rempli de 1, 000 ou 1, 200 familles ; il est impossible que le vicaire d'Avon, ny les deux prestres que Sa Majesté entretient pour dire les messes en son église du bourg, y puissent sufisamment satisfaire ; » procès-verbal de commodo et incommodo. - Copie certifiée par M. Durand, premier curé de Fontainebleau, d'une lettre écrite par le roi Louis XIV à l'archevêque de Sens : « Monsieur l'archevêque de Sens, ne voulant pas partir d'icy sans achever tout ce qui regarde la cure de ce bourg, et y entendre la messe du nouveau curé, j'ai esté bien ayse de vous témoigner, par cette lettre, écrite de ma main, que vous ne sçauriez rien faire qui me soit plus agréable que de venir vous-même, ou d'enuoyer sans délai votre official, pour en faire l'établissement ; et le point de la fondation ne vous doit pas arrêter, car en attendant qu'on ayt trouué quelqu'autre biais pour y pourvoir, j'ay commandé les expéditions nécessaires pour assigner, sur telle de mes fermes qu'il sera jugé plus à propos, les six mille livres (6, 000) dont j'ai résolu de doter ladite cure, et le desdomagement du curé d'Avon ; et ce, par préférence à toutes charges, en sorte que ce sera un fond très assuré, me promettant donc que vous n'apporterez aucun retardement à ce qui est en cela de mon intention, je ne feray celle-cy plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Monsieur l'archevêque de Sens, en sa sainte garde. Escrit à Fontainebleau le 18e de novembre 1661. Signé : Louis. Collationné à l'original par moy sous-signé : Durand, curé de Fontainebleau ; lequel est à Saint-Lazare. » - Sentence du promoteur de l'official de Sens, et lettres de l'archevêque du diocèse, portant érection de ladite cure. - Procès-verbal de délimitation de la nouvelle paroisse, dressé par Charles de Hanniques de Benjamin, vicaire général du seigneur archevêque de Sens, « qui aurait borné et limité ladicte paroisse par le coin du parc du chasteau dudict Fontainebleau, qui regarde la Cave Coignard, et par les terres adjacentes, en tirant du costé du bois ; sinon à la croix d'Augas ; et de là, tournant à Mont-Perreux, selon le chemin de Paris, en sorte que Le Prouenceau et Les Peluz seront de ladicte paroisse ; et du Mont-Perreux en tirant du coslé de Milly, Bourron et Montigny, jusques à l'hostel de Condé, qui sera aussy compris en la mesme paroisse. Ensemble l'enclos dudict parc, avec ledict chasteau et bourg de Fontainebleau, et tout ce qu'ils peuvent contenir, sans aucune chose en reseruer. » - Lettres patentes du Roi données à Saint-Germain, le 8 mars 1668, et arrêt du Parlement de Paris, du 18 juillet suivant,

qui règlent définitivement les droits du curé et des Mathurins de Fontainebleau, et passent outre à la plupart des prétentions excessives de ces derniers. (13 pièces, papier).

1661-1668

Grand-Champ

- G 393 Prieuré-simple de Grand-Champ. - Immeubles et justice. - Baux emphytéotiques et à loyer d'héritages, consentis par les anciens prieurs de Notre-Dame de Grand-Champ, seigneurs temporels et spirituels du lieu, notamment par messire Claude-Isaac-Amariton Dubosc, prêtre-chanoine de l'insigne église collégiale de Saint-Arbogaste, transférée à Haguenau en Alsace, qui a fait bail à François Darche, vigneron à Favières, paroisse de La Ferté-sous-Jouarre, d'une maison dite de Monplaisir, moyennant 90 livres par an ; - échanges entre lesdits seigneurs prieurs et Augustin Pasquier, tonnelier à La Ferté-au-Col, et autres. - « Sentence du prévôt de Paris, portant entérinement des lettres royaux à luy adressans, obtenues et impétrées par Damp Étienne Poncet, religieux, prieur du prieuré de Grand-Champ, de l'ordre de Cluny, desquelles il aurait requis et demandé l'entérinement et dont la teneur ensuit : - François, par la grâce de Dieu, roi de France, à nostre prévost de Paris ou son lieutenant, salut, de la part de notre bien aîné Étienne Poncet, etc., nous a esté exposé que à cause de la doctation, fondation et ancienne augmentation d'icelluy prieuré, il a et lui appartient tous droits de justice haute, moyenne et basse, et pour l'exercice d'icelle a prevost, bailly, sergens et autres officiers ; et en signe de la haute justice, de tout temps et anciennement y a eu fourches patibulaires à trois pilliers, lesquelles à cause des guerres qui ont eu cours dans nostre royaume, d'antiquité ou autrement sont tombées par terre, icelles fourches patibulaires ledict suppliant feroit volontiers réédifier et mettre en leur premier état, etc. - Transaction entre MM. Ballet, Mahille, Demonnevny et Flachon, locataires à titre de bail emphytéotique des moulins de Jaignes appartenant au prieuré de Grand-Champ. (6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier).

1538-1788

Melun

- 641 G 1 Chapelle Saint-Vincent au château de Melun : quittance de Roncet, chapelain du roi, d'une somme de 15 livres à prendre sur le domaine de Melun à cause de la chapelle Saint-Vincent.

1650

Moisenay

- G 400 Cure de Moisenay. - Immeubles, dîmes, réunion de cures. - Déclarations fournies aux terriers de Moisenay, des fiefs de Saint-Martin-des-Champs, des

Chapellenies et de Maison-Rouge, par messires Esprit de La Grange et Jacques Remy, successivement curés de Moisenay ; - procès-verbal de visite et arrêt du Parlement de Paris, au sujet de la dîme inféodée, entre mesdames Marie de Bourbon, princesse de Carignan, et Marie d'Orléans, veuve de messire Henri de Savoie, duc de Nemours, dames de Moisenay, d'une part, et messire François Roussel, curé de la paroisse, d'autre part ; - sentence du bailliage de Melun, ordonnant l'enregistrement au greffe des lettres de réunion de la paroisse Saint-Thibault, autrement dit de Pouilly-la-Ronce, à celle de Moisenay ; - le transport en l'église de ce lieu des reliques des saints et autres objets de piété, pour lesquels il sera érigé un autel, etc. - Déclaration fournie au terrier de Moisenay des biens dépendant de la chapelle Saint-Jean de Jude, fondée en l'église Saint-Martin dudit Moisenay, et desservie par messire Jean-François Maulnoury, chapelain, demeurant à Paris, au collège d'Autun, paroisse Saint-André-des-Arts ; - bail de 14 arpents de terres labourables, appartenant à cette chapelle, consenti par messire Sulpice de Sienne, bachelier en droit, prieur- commendataire de Saint-Loup du Maine, ancien curé de la paroisse Saint-Barthélemy de Melun, etc. (2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier (1 cahier de 61 feuillets)).

1665-1785

Montereau-Fault-Yonne

G 402 Chapelle Saint-Claude, fondée en l'église Saint-Jean de Montereau-fault-Yonne. - Mouvance censuelle. - copies informes d'un terrier et d'un censier de la seigneurie de Nonville, appartenant à cette chapelle. - Censitaires : François Hubert, charron à Nonville ; - Pierre Manton, laboureur au Landy ; - Gilles Filloche, de même état, demeurant à Launoy ; - Marc Canault, aussi laboureur à Levelay, paroisse de Treusy ; - messire Vincent Corillon, curé de Nonville ; Pierre Pichon, marchand à Nemours ; - Marie Lugner, veuve de Pierre Bouchonnet, notaire à Levelay, etc. ; - état de mutations ; - baux à loyer et par adjudication des biens dépendant de ladite chapelle Saint-Claude, par messire Jean-Baptiste Marmouget, titulaire, prêtre du diocèse de Comminges, seigneur de Nonville et dépendances, devant maîtres Robert-Antoine-Pierre Jollivet et Jean-Baptiste-Moïse Jollivet, notaires à Nemours ; - présentation d'homme vivant et mourant, par le sieur Louis Poulteau, marguillier de la fabrique de Nonville, pour les terres qui lui appartiennent dans la censive du chapelain de Saint-Claude, etc. (6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier (39 feuillets)).

1749-1782

Montmachoux

G 491 Cure de Montmachoux, annexe de celle d'Esmans. Discussions au sujet de la première de ces deux cures.

Du 8 novembre 1614, copie collationnée, sur la minute en parchemin exhibée par M. Edme de Morest, prêtre, curé d'Esmans et Montmachoux, d'une transaction intervenue le 7 mai 1499, pour apaiser les difficultés nées entre Geoffroy, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Près, Ordre de Saint-Benoît, à Paris, et tout son couvent, d'une part ; et Jehan de Morest, curé de Sainte-Marie d'Esmans, d'autre. Par cette transaction, passée devant Nicolas Morin, clerc, et en présence de Jehan Génie, licencié ès lois, Jehan Housset, Jehan Sauloy et N. Boillot, clerc du diocèse de Nevers ; il est accordé au curé d'Esmans, pour son gros, sur les dîmes desdits lieux d'Esmans et Montmachoux, s'étendant entre Villeneuve-la-Guyard et Flagy, un muid de froment, un de méteil et un demi-muid d'avoine, mesure d'Esmans ; plus trois muids de vin, outre les oblations, etc., à la charge d'acquitter les droits dus par l'Eglise à l'archevêque de Sens ou à son archidiacre ; - 24 mars 1539, transaction ou composition « que entend faire maître Jehan de Moretz, prestre, licencié en droict canon, curé d'Esment, au diocèse de Sens, soubz le bon plaisir, touteffois, des supérieurs en cette partie, avec les marguilliers, manans et habitans du village de Montmachou, paroisse dudict Esment, requérant permission d'ériger des fons baptismaux en la chapelle, ja pièca, érigée audict lieu de Montmachou, où les habitans ont accoustumé entendre le diuin seruire, et recevoir tous les sacremens de l'Église, excepté le sacrement de baptesme, par ledict curé d'Esment ou son vicaire, c'est assavoir : qu'après l'érection des fons, en ladicte chapelle, iceulx habitans seront tenus de pourueoir audict curé ou son vicaire, audict lieu de Montmachou, de maison compétente et honeste, bien et deument utensillée, comme il appartient à ung homme d'église, » etc. - 14 avril 1662, nouvelle transaction consentie entre le sieur Jehan Soustré, curé d'Esmans et de Montmachoux, son secours, d'une part ; honorable homme Geoffroy Lemoust, sieur de La Fosse, et maître Jean Simonnet, procureur fiscal en la justice dudict Montmachoux, tant en leurs noms, que comme fondés de pouvoirs des habitans du lieu ; par laquelle les parties sont convenues que : le sieur curé abandonnerait toutes les menues dîmes et no-valles, moyennant quoi les habitans dudict Montmachoux seraient tenus d'entretenir un prêtre ou vicaire pour les desservir in extremis, et leur administrer les sacremens, en l'église succursale du lieu ; « seront lesdictz habitans, en outre, tenus loger ledict homme d'église, ou luy faire un presbitaire à leurs fraiz, et luy fournir de meubles conuenables, sans que ledict sieur curé soit tenu de fournir ny contribuer aucune chose ; auquel sieur curé et à ses successeurs, appartiendront entièrement toutes les dixmes de vins, » etc. (*Liasse, 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier*).

1499-1768

Nanteuil-sur-Marne

L'église de Parousin était située sur la commune de Nanteuil-sur-Marne, mais dépendait de la paroisse de Méry-sur-Marne.

642 G 1 Chapelle de Parousin, paroisse de Méry : enquête au sujet de l'ouverture d'une chapelle privée à Parousin.

1684

Néronville (commune de Château-Landon)

G 404 Prieuré séculier de Néronville. - Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Néronville s'étendant sur les territoires de Lorroy, de Château-Landon, des Chêneaux, de Coudreau, Gillier, Fontaine, Chenou et Poligny ; des fiefs de la Quarantaine, à Dordives, et de Sous-les-Vignes ; du Coudray, de Rémauville, Chanoy et Passart, de Courchien et de Darvault. - Censitaires : Jehan Rou, laboureur à Beauvail, paroisse de Néronville ; - Jehan Bérault, maréchal à Dordives ; - Antoine Rangeard, archer de la prévôté des maréchaux ; - Louis Gaulmet, laboureur à Treilles ; - noble homme Pierre de Feins, seigneur de Bréau et de Lorcy, en partie, demeurant à Courtempierre ; - « Etienne de Mauléon, écuyer, seigneur de Saint-Vincent, et demoiselle Claire de Voisines, sa femme, tant en son nom que comme ayant la garde noble des enfants mineurs d'ans, d'elle et de défunt Thomas Hertault, écuyer, son premier mari ; » - Étienne Fernault, meunier au moulin de Cholet, paroisse de Courtempierre ; - Mathurin Pépin, laboureur au même lieu, propriétaire par retrait lignager, sur Denis Desbrosses ; - Pierre Aspremont, aussi laboureur à Nemours ; - Denis Château, sergent royal au bailliage de Château-Landon ; - François Hermant, chirurgien à Nemours, etc. ; - ledit terrier précédé de mémoires concernant le droit de pêche dans les rivières du Fusin et du Loing, revendiqué par le prieur de Néronville, etc. (*Registre, In-folio, papier, 551 feuillets*).

1557-1587

G 405 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Néronville, établi en vertu des lettres obtenues en la chancellerie du Palais à Paris, par messire Antoine Faure, docteur en théologie de la Faculté de cette ville, prieur de Saint-Pierre dudit Néronville. - Censitaires : - Firmin Moullard, laboureur à Chanteloup, paroisse de Girolles ; - Gabriel Peponné, seigneur de Messé, de Grandhomme, de Saint-Port, de Chaumelle, La Blanche, Arderie et autres lieux, commissaire des guerres, demeurant à Paris, rue aux Juifs ; - noble homme maître Durand-Laurent, avocat en Parlement, à Montargis ; - Charles- Gabriel Guyon, écuyer, sieur de Courtigny, l'un des deux- cents chevaux de. la garde ; - Nicolas Melot, meunier, et Jean Tillou, tissier, marguilliers de l'église de Courtempierre ; - Pierre Gilles, le jeune, marchand à Montargis ; - Jean Bonnard, laboureur à Préfontaine ; - Alexandre Bosnard, de pareil état, demeurant au même lieu, paroisse de Courtempierre ; - Étienne Fernault, aussi laboureur à La Rivière, paroisse de Sceau ; - Claude Chauvin, maître savatier à Nemours ; - l'église

315

et fabrique de Fromonville ; - Sébastien Moussard, voiturier par eau, demeurant aussi à Nemours ; - Nicolas Du Haulmé, sieur de La Neufville, au nom et comme époux de demoiselle Madeleine Fresteau ; - messire Christophe de Brouard, chevalier, seigneur de Mousseau et de Chenouteau, paroisse de Chenou, etc. (*Registre, In-folio, papier, 711 feuillets*).

1675-1678

- G 406 Mouvance censuelle. - Papier terrier du prieuré Saint-Pierre de Néronville, dressé en conséquence des lettres royaux obtenues en la chancellerie du Palais à Paris, par messire Alexandre Bouchony, prêtre, docteur en théologie, prieur dudit Néronville. - Censitaires : - Charles Lioret, laboureur à Passart, paroisse de courtempierre ; - Louis Houis, de pareil état à La Fosse, paroisse de Sceau ; - l'église et fabrique de Treilles ; - François Brulé, manoeuvre à Ponfaut, paroisse de Saint-Séverin-lez-Château-Landon ; - dame Anne Bannier, veuve de défunt Pierre Graperon, vivant marchand à Château-Landon ; - Richard Columeaux, meunier au moulin du Pont-Percé, paroisse de Saint-Séverin ; - Jean Noret, marchand, demeurant à Mignonville, paroisse de Branles ; - César Guérin, vigneron au Pont de Dordives, paroisse de Saint-Séverin ; - Jacques Pilé, marchand tanneur au faubourg du Grand-Pont de Nemours ; - Jacques Guillemain, meunier à Néronville, à cause de Françoise Roddes ; - Catherine Lemaire, veuve de défunt maître Claude Delavau, vivant procureur au siège royal de Château-Landon ; - Jean Simon, laboureur au Châtelet, paroisse de Treilles ; - l'église et fabrique de Néronville ; - Alexandre Pimont, bourgeois de Fontainebleau ; - Louis Cornet, receveur de la terre du Mez-le-Maréchal et de Dordives ; - Jean de Guisard, chevalier, seigneur de Préfontaine, ancien capitaine de dragons au régiment de Nicolaï, etc. (*Registre, In-folio, papier, 499 feuillets*).

1707-1737

- G 407 Champarts. - Bail à loyer sous signatures privées, conclu entre maître Chartrain, notaire à Château-Landon, fondé de pouvoir de M. l'abbé de Ségur, prieur et seigneur de Néronville, d'une part, et Charles Fleureau, laboureur à La Baraudière, paroisse de Fromonville, d'autre part, des champarts qui dépendent dudit prieuré, à Darvault, fief situé près de Nemours, dans la paroisse de Fromonville, ensemble toutes les Censives, redevances seigneuriales, lods et ventes, etc., moyennant 180 livres de loyer annuel ; - quittance des termes de loyer donnée au nom de l'abbé de Ségur, par maître Chartrain. (*2 pièces, papier*).

1785-1789

Pringy

- G 410 Prieuré simple de Pringy. - Procès entre maître Pierre Vergier, ancien curé du lieu, demandeur, et messire Jacques-Germain Alleaume, prieur-titu-laïre, défendeur, au sujet d'un terrain revendiqué par chacun d'eux, comme faisant partie de leurs jardins contigus. - Requêtes adressées par le sieur Vergier à nos seigneurs du Parlement de Paris, en la Grand'Chambre ; - précis pour

l'abbé Alleaume, conseiller au Parlement de Rouen, en sa qualité de prieur de Pringy, contre le sieur Vergier, curé du lieu ; - édit du Roi, concernant les portions congrues ; - enquête faite par Pierre-Philippe-Clair-Antoine Moreau de Maison-Rouge, lieutenant particulier civil au bailliage et siège présidial de Melun, afin de savoir si le terrain en litige faisait ou non partie du jardin de la cure de Pringy, avant l'établissement du grand chemin de Paris, construit il y a environ un siècle ; - plan dudit terrain ; - accord entre monseigneur de Palerne, seigneur de Montgermont et de Pringy, et en cette dernière qualité propriétaire des fonds et seigneurie appartenant ci-devant au prieuré de Pringy, d'une part, et ledit sieur Pierre Vergier, d'autre part, par lequel ils conviennent de s'en rapporter à un tiers arbitre, sur la question qui divisait l'abbé Alleaume et l'ancien curé de Pringy. (2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 1 plan).

1781-1785

Provins

Sources complémentaires : voir aussi les documents concernant l'église collégiale Saint-Quiriace (G 250 à G 253, G 440 à G 441, 47 G 1 à 47 G 6).

643 G 1 Chapelle Saint-Jean l'Évangéliste, en la collégiale Saint-Quiriace de Provins :
quittance délivrée au receveur du domaine de Provins, à raison de la chapelle.

1574

Saint-Mesmes

G 414 Prieuré-cure de Saint-Mesmes. - Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Saint-Mesme, appartenant à vénérable et religieuse personne frère Pierre de Vaudereul, prieur-curé et seigneur du lieu, membre dépendant de l'abbaye de Ruricourt, dite au Bois, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Beauvais ; ledit terrier contenant copie de la bulle du pape Eugène III, portant fondation de cette abbaye, et de plusieurs titres de fondation en faveur du prieuré de Saint-Mesmes. - Censitaires : - Jehan Prévôt, pour une maison-masure, cour et jardin, tenant à Jean Dutoq, à cause du fief de Villebron ; - Guillaume Luton, laboureur ; - Jean Boucher, âgé de 36 ans, qui a déclaré tenir dudit prieur une mesure, maison, cour et jardin, « le lieu ainsy comme il se comporte séant à Saint-Mesmes, au lieu où solloit estre le four banal ; » - Henri Bourrelier, pour sa maison, sise au même lieu, devant La Belle-Dame ; - Marie Gaucheri, veuve de feu Gillet Le Bourguignon, à cause d'une pièce de vignes tenant à une ruelle qui descend au moulin de Nantouillet ; - Jean Dutocq, laboureur à Richebourg, paroisse de Saint-Mesmes ; - frère Pierre Raceut, prieur dudit Nantouillet ; - l'église et fabrique de ce lieu ; - « Jebanne de Courtespée, vefve de feu Jehan de Lyère, dame de soy usant et joissant de ses droictz, franchises et libertez, soy faisant et portant fort de Perrette,

Jacques et Jehan de Lyère, enfans de ladict vefve, » etc. (*Registre, In-4°, 368 feuillets*).

1501

Samois

G 416 Prieuré-cure de Samoio. - Mouvanee censuelle. - Déclarations d'héritages situés au territoire du lieu, « fournies à religieuse personne frère Jean Papillon, prieur de l'abbaye messire Saint-Jean- du-Jard-lez-Melun, prieur-curé de l'église M. Saint- Hillaire dudict Samoio, » par : Jean Marglier, sergent et garde ordinaire pour le Roi en sa forêt de Bière, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de défunt Jacques Bauldry ; - Michel Voulx, dit Cointin, tailleur d'habits ; - Antoine Haran, vigneron ; - Jacques Oudion, marchand ; - Claude Leloup, - Denis Delaplace, - Pierre Charron, carriers ; - Jeanne Perreau, veuve de Nicolas Marouteau ; - Denis Petit, tonnelier, tous demeurant à Samoio ; - Louis Desvignes, laboureur à Sermaise ; - Jean Henry, marchand à Fontainebleau. - Cens reçus à Samoio pour le prieur du lieu, le jour de Saint-Savinien et Saint-Potentien, 19 octobre, de : - la veuve Pierre Delaplace ; - Jean Blanchard et consorts ; - Guillaume Tissier, pour 20 arpents de bois, bruyères et buissons, par an 16 sols 8 deniers. - Vente par messire Denis de Blois, prieur-commendataire et curé de Samoio, y résidant, à frère Jacques Godemel, religieux ermite de l'ordre de Saint-Augustin, à la Madeleine-Fontaine-du-Roi, paroisse de Samoio, de 2 arpents de bois, ci-devant clos de murailles, etc. (*11 pièces, papier*).

1565-1700

Servon

G 418 Cure de Servon. - Dîmes. - Déclarations ou état descriptif par climats des héritages du territoire de Servon, assujettis au dîmage de la cure, dont était titulaire messire Louis Bussillet. - Au Closeau : 1/2 de terre appartenant au seigneur de Villemenon ; - trois quartiers de terre au sieur Le Boulanger ; - cinq quartiers au seigneur de Servon ; - 1 arpent 3/4 à l'église et fabrique du même lieu. - Le Regard ou l'Échaudé : trois quartiers de terre aux Ursulines de Saint-Denis. - Le Fossé des Groseillers ; 1 arpent de terre au sieur Raymond ; - 1/2 arpent de terre au sieur Nouette. - Les Pendants ; Choigny ; la mare de Bombon ; Villemenon ; La Jarrie ; Forcille et L'Écorcherie ; la Croix-Blanche ; Tuboeuf ; la butte Sainte-Colombe ; Les Balances, au delà du chemin des Meuniers ; la mare aux Prêtres ; au delà du Closeau ; La Saulx-la-Vieille ; L'Ormeron ; l'Ormeteau ; le chemin d'Hiverny ; Pied-de-Coq et Chassepot. (*Registre, In-4°, papier, 112 feuillets*).

1749

Thieux

644 G 1 Chapelle en l'église de Thieux : droits d'amortissement.
1376

Trilbardou

645 G 1 Chapelle Sainte-Geneviève, en l'église de Trilbardou : bail.
1561

Varreddes

646 G 1 Chapelle de la Conception, en l'église de Varreddes : baux.
1671-1762

Vivier-en-Brie (commune de Fontenay-Trésigny)

Sources complémentaires : voir aussi la cote 51 G 1.

648 G 1 Sainte-Chapelle du Vivier-en-Brie : ordonnance de suppression et union à la
cure de Montceaux-les-Meaux.
1733-1734

Voulangis

647 G 1 Chapelle Sainte-Anne de Voulangis : extrait de l'acte de fondation et de divers
titres.
XVIIIème s.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Archevêchés | 7 |
| Archevêché de Paris | 7 |
| Archevêché de Sens | 7 |
| Chapitres métropolitains..... | 9 |
| Église métropolitaine de Notre-Dame de Paris..... | 9 |
| Chapitre de l'église métropolitaine de Sens | 13 |
| Chapitre métropolitain de Saint-Martin de Tours | 13 |
| Évêchés | 19 |
| Evêché de Meaux | 19 |
| Chapitres épiscopaux..... | 29 |
| Chapitre épiscopal de Saint-Étienne de Meaux..... | 29 |
| Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés | 59 |
| Officialité diocésaine de Meaux | 59 |
| Séminaires..... | 63 |
| Grand-Séminaire de Chartres | 63 |
| Séminaire de Chaumes..... | 63 |
| Séminaire de Meaux et hôpital Jean-Rose..... | 66 |
| Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet de Paris..... | 76 |
| Séminaire de Saint-Sulpice de Paris | 76 |
| Grand Séminaire de Sens et prieuré de Saint-Loup-lez-Moret..... | 77 |
| Séminaire des Missions-Étrangères..... | 79 |
| Églises collégiales..... | 84 |
| Collégiale Notre-Dame de Bray-sur-Seine | 84 |
| Collégiale Saint-Martin de Champeaux | 87 |
| Collégiale Sainte-Marie-Madeleine de Courpalay | 103 |
| Collégiale Saint-Georges de Crécy..... | 105 |
| Collégiale Notre-Dame de Dammartin | 106 |
| Collégiale Saint-Saintin de Meaux | 111 |
| Collégiale Notre-Dame de Melun..... | 117 |
| Collégiale Notre-Dame-et-Saint-Loup de Montereau-Fault-Yonne | 129 |

| | |
|---|------------|
| Collégiale Notre-Dame-du-Val de Provins | 129 |
| Collégiale Saint-Nicolas de Provins | 132 |
| Collégiale Saint-Quiriace de Provins | 133 |
| Chapitres hors département | 136 |
| Chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier de Fontenay-Trésigny | 136 |
| Chapitre de Saint-Méry de Linas | 137 |
| Chapitre de la Sainte-Chapelle de Paris | 137 |
| Collégiale Saint-Laurent de Sens | 137 |
| Chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes | 138 |
| <i>Églises paroissiales et leurs fabriques</i> | 139 |
| Documents concernant plusieurs établissements | 139 |
| Andrezel | 164 |
| Attilly | 166 |
| Aubepierre | 167 |
| Bailly-Romainvilliers | 167 |
| Bazoches-lès-Bray | 167 |
| Berchères | 170 |
| Bezalles | 170 |
| Béton-Bazoches | 171 |
| Blandy-les-Tours | 171 |
| Boissettes | 171 |
| Boissise-la-Bertrand | 172 |
| Bombon | 172 |
| Bourron | 174 |
| Bréau | 174 |
| Brie-Comte-Robert | 174 |
| Cerneux | 175 |
| Chailly-en-Bière | 175 |
| Chalautre-la-Grande | 175 |
| Chalautre-la-Petite | 176 |
| Chalifert | 177 |
| Chamigny | 177 |
| Champagne-sur-Seine | 178 |
| Champdeuil | 179 |
| Champeaux | 179 |
| Champigny-en-Brie | 179 |

| | |
|------------------------------------|------------|
| Charmentray | 180 |
| Château-Landon | 180 |
| Église Notre-Dame | 180 |
| Église Saint-Thugal..... | 182 |
| Châtillon-la-Borde | 182 |
| Chaumes | 182 |
| Chelles | 184 |
| Chenou | 184 |
| Chevrainvilliers | 184 |
| Cocherel | 185 |
| Collégien | 185 |
| Combault | 185 |
| Combs-la-Ville | 186 |
| Coupvray | 188 |
| Courpalay | 188 |
| Courquetaine | 189 |
| Courtacon | 189 |
| Coutevroult | 190 |
| Crécy-en-Brie | 190 |
| Crouy-sur-Ourcq | 190 |
| Cuisy | 190 |
| Dammartin-en-Goële | 191 |
| Dammartin-sur-Tigeaux | 191 |
| Dampmart | 191 |
| Donnemarie-en-Montois | 192 |
| Égreville | 192 |
| Esmans | 193 |
| Étrépilly | 199 |
| Éverly | 199 |
| Évry-les-Châteaux | 200 |
| Favières | 200 |
| Féricy | 200 |
| Fontainebleau | 201 |
| Fontaine-le-Port | 201 |
| Fourches | 201 |

| | |
|--|-----|
| Frétoy | 202 |
| Germigny-l'Évêque..... | 202 |
| Germigny-sous-Coulombs | 203 |
| Gravon..... | 203 |
| Gretz..... | 204 |
| Grez-sur-Loing | 204 |
| Guérard | 205 |
| Hermé..... | 205 |
| Jossigny..... | 205 |
| Jouarre | 205 |
| Jouy-le-Châtel | 206 |
| La Chapelle-la-Reine | 207 |
| La Chapelle-Rablais | 207 |
| La Chapelle-sur-Crécy | 208 |
| La Croix-en-Brie | 209 |
| La Ferté-Gaucher..... | 209 |
| La Ferté-sous-Jouarre | 209 |
| La Houssaye | 210 |
| La Madeleine-lez-Tournan [Tournan] | 211 |
| Le Mesnil-Amelot..... | 211 |
| Les Écrennes | 213 |
| Léchelle..... | 213 |
| Liverdy | 213 |
| Livry-sur-Seine | 215 |
| Lizy-sur-Ourcq..... | 215 |
| Lourps | 216 |
| Luisetaines | 216 |
| Lumigny | 216 |
| Machault..... | 216 |
| Maisoncelles-en-Brie | 217 |
| Marchémoret..... | 218 |
| Marles-en-Brie | 218 |
| Marolles-en-Brie | 218 |
| Marolles-sur-Seine | 219 |

| | |
|--|------------|
| Mauperthuis | 231 |
| Meaux | 232 |
| Église Saint-Christophe | 232 |
| Église Saint-Martin..... | 234 |
| Église Saint-Nicolas..... | 235 |
| Église Saint-Rémy | 235 |
| Église Saint-Thibault..... | 236 |
| Melun | 237 |
| Église Saint-Aspais..... | 237 |
| Église Saint-Barthélémy | 238 |
| Église Saint-Étienne | 239 |
| Églises Saint-Ambroise, Saint-Aspais et Saint-Barthélémy | 239 |
| Mitry | 240 |
| Moisenay | 240 |
| Montereau-Fault-Yonne | 240 |
| Montévrain | 242 |
| Montmachoux | 242 |
| Nangis | 244 |
| Nemours | 245 |
| Neufmoutiers | 245 |
| Nonville | 245 |
| Othis | 246 |
| Ozouer-le-Voulgis | 246 |
| Penchard | 246 |
| Pontault | 247 |
| Pontcarré | 248 |
| Précy | 248 |
| Provins | 249 |
| Église Notre-Dame-du-Châtel..... | 249 |
| Église Saint-Ayoul..... | 249 |
| Église Sainte-Croix | 252 |
| Église Saint-Pierre | 253 |
| Église Saint-Pierre et Saint-Paul, et Saint-Quiriace | 253 |
| Puisieux..... | 254 |
| Quincy | 254 |
| Rampillon | 255 |
| Rouilly | 255 |
| Rouvres | 257 |
| Rubelles | 258 |

| | |
|--|------------|
| Rumont | 258 |
| Sablonnières | 258 |
| Saint-Augustin | 259 |
| Saint-Barthélémy | 259 |
| Saint-Brice | 259 |
| Saint-Fiacre | 261 |
| Saint-Germain-Laxis | 261 |
| Saint-Hilliers | 262 |
| Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux | 262 |
| Saint-Martin-en-Bière | 263 |
| Saint-Méry | 263 |
| Sainte-Aulde | 263 |
| Sancy | 264 |
| Signy-Signets | 264 |
| Souppes | 265 |
| Sourdun | 266 |
| Suscy | 268 |
| Thorigny | 268 |
| Torcy | 268 |
| Touquin | 269 |
| Ury | 270 |
| Valence-en-Brie | 270 |
| Valjouan | 270 |
| Vanvillé | 271 |
| Varreddes | 271 |
| Vaux-le-Pénil | 272 |
| Verdelot | 272 |
| Vert-Saint-Denis | 272 |
| Vieux-Champagne | 273 |
| Villecerf | 273 |
| Villegruis | 273 |
| Villeneuve-le-Comte | 274 |
| Villeneuve-sous-Dammartin | 275 |
| Villevaudé | 275 |

| | |
|--|-----|
| Villiers-sur-Morin..... | 276 |
| Vinantes | 276 |
| <i>Bénéfices, chapelles, aumônerie, etc.</i> | 278 |
| Documents concernant plusieurs établissements..... | 278 |
| Blandy-les-Tours | 305 |
| Bois-le-Roi | 305 |
| Champeaux..... | 306 |
| Chartres | 306 |
| Château-Landon..... | 306 |
| Châtillon-la-Borde | 308 |
| Chaumes | 308 |
| Coulommiers | 309 |
| Dammartin-en Goële | 310 |
| Esmans | 310 |
| Fontainebleau | 311 |
| Grand-Champ | 312 |
| Melun..... | 312 |
| Moisenay..... | 312 |
| Montereau-Fault-Yonne | 313 |
| Montmachoux..... | 314 |
| Nanteuil-sur-Marne..... | 315 |
| Néronville (commune de Château-Landon) | 315 |
| Pringy..... | 316 |
| Provins | 317 |
| Saint-Mesmes | 317 |
| Samois | 318 |
| Servon | 318 |
| Thieux..... | 319 |
| Trilbardou..... | 319 |
| Varreddes..... | 319 |
| Vivier-en-Brie (commune de Fontenay-Trésigny)..... | 319 |
| Voulangis | 319 |
| <i>Table des matières</i> | 320 |